

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PLACE DE LA PAYSANNERIE DANS L'AGRICULTURE ET L'ESPACE
RURAL QUÉBÉCOIS : ENJEUX THÉORIQUES ET D'ACTION PUBLIQUE

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR
JULIE FRANCOEUR

MAI 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je remercie ma directrice de thèse, Élisabeth Abergel, pour son soutien académique et humain. Mes remerciements vont également aux membres du comité d'examen constitué de Frédérick Guillaume Dufour et Shirley Roy, auprès desquels j'ai soutenu mon projet de thèse le 24 mars 2014 à l'Université du Québec à Montréal.

Merci aux gens qui m'entourent, dont le soutien familial et amical m'a été précieux tout au long de ma démarche doctorale.

Cette recherche n'aurait pu être réalisée sans le soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, grâce auquel j'ai pu me consacrer entièrement à ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	III
LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES ABREVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	VIII
RESUME	X
INTRODUCTION	12
1. PERTINENCE SOCIOLOGIQUE	19
2. PERTINENCE SOCIALE.....	26
4. CADRE CONCEPTUEL : LA LUTTE DES PLACES (DEPAYSANISATION, REPAYSANISATION).....	38
4.1 Un tournant spatial dans l'analyse des rapports de classes.....	38
4.2 Un tournant sociologique vers l'individu : des classes aux places	50
4.3 Synthèse	63
5. CADRE METHODOLOGIQUE	67
5.1 L'étude de cas comme méthode de recherche	67
5.2 Les sources de données.....	71
5.3 La démarche d'analyse et la nature du savoir produit	83
CHAPITRE I.....	87
REFLEXIONS EPISTEMOLOGIQUES AUTOUR DE LA NOTION DE PAYSANNERIE	87
1.1 APPROCHES EPISTEMOLOGIQUES DU CONCEPT DE PAYSANNERIE	87
1.1.1 La paysannerie en tant que « type intermédiaire » entre la société primitive et la société moderne : l'héritage d'Émile Durkeim	89
1.1.2 La paysannerie en tant que « classe qui représente la barbarie au sein de la civilisation » : l'héritage de Karl Marx	96
1.1.3 La paysannerie en tant que représentante d'une « civilisation traditionnelle » destinée à disparaître : l'héritage des traditions folklorique et ethnologique.....	106
1.1.4 La paysannerie en tant que « mode de production » : l'héritage d'Alexander Vasiljevic Chayanov.....	109
1.1.5 Synthèse	114

1.2	CONTEXTE HISTORIQUE ET PERSPECTIVES HISTORIOGRAPHIQUES SUR LA PAYSANNERIE QUEBÉCOISE	117
1.2.1	Les interprétations néoclassiques et domestiques de la paysannerie québécoise : la crise agricole dans le Bas-Canada (1802-1837)	121
1.2.2	Le modèle de la co-intégration de la paysannerie de Gérard Bouchard : pluriactivité, dynamique communautaire et éthique familiale	134
1.2.3	La paysannerie québécoise, l'État et le marché au 19 ^e siècle : entre actions gouvernementales et incitations conjoncturelles du marché	142
1.2.4	Les pratiques de la paysannerie québécoise face à l'espace : une thématique constituante de l'historiographie canadienne-française	153
1.2.5	L'évolution des paradigmes interprétatifs de la structure sociale de la société québécoise du passé : folk society, priest-ridden society et class society	171
1.2.6	La famille paysanne québécoise et son intégration dans la société environnante	176
1.2.7	Le changement social : un processus fragmenté et non programmé ?	181
1.2.8	Synthèse	191
	CHAPITRE II	194
	LA DEPAYSANISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL : UN PROCESSUS SOCIO-SPATIAL	194
2.1	LE PASSAGE DE LA CO-INTEGRATION DE LA PAYSANNERIE A SON INTEGRATION A LA SOCIETE GLOBALE.....	194
2.2	L'INTEGRATION PAR UNE FONCTION SOCIALE DETERMINEE : LA CONTRACTUALISATION SOCIALE DE L'AGRICULTURE.....	208
2.3	LE FAIT EXCEDENTAIRE COMME LEVIER IDEOLOGIQUE A LA POLITIQUE AGRICOLE DES ÉTATS : PROBLEME SOCIAL, PROBLEME AGRICOLE	236
2.3.1	Explications macroéconomiques aux surplus : inéluçabilités néoclassiques, marxistes et néolibérales	241
2.3.2	Explications microéconomiques aux surplus : instrument de perturbation de la paysannerie.....	252
2.4	POLITIQUE DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE : OBJECTIF AMBIGU DE PARITE, MOYENS DE REGRESSION DE L'AGRICULTURE.....	257
2.5	AUX FRONTIERES DE L'AMATEURISME ET DU PROFESSIONNALISME : L'AVENEMENT ET LA FERMETURE D'UNE PROFESSION AU SEIN DU SYSTEME DE LA DIVISION SOCIALE DU TRAVAIL	280
2.6	DE L'ESPACE PROFESSIONNEL A L'ESPACE RURAL : UN ELARGISSEMENT DE L'ARENE DE LA LUTTE DES PLACES.....	307
2.7	LES EXPERIENCES DE DECENTRALISATION INDUSTRIELLE, D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE DELIMITATION DU DOMAINE AGRICOLE.....	314
2.7.1	La décentralisation industrielle et les débuts de l'aménagement du territoire	314
2.7.2	La délimitation du domaine agricole	323
2.7.3	Le rôle des normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace dans la reproduction élargie des modèles agricoles professionnel et corporatif local.....	347

2.7.4 Les répercussions des normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace dans le déclin d'une certaine pluriactivité de la paysannerie	355
2.8 SYNTHÈSE.....	361
CHAPITRE III	369
QUELLE REPAYSANISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL AU QUEBEC A L'ORDRE DU 21 ^E SIECLE ? LE CONCEPT DE PAYSANNERIE AUJOURD'HUI.....	369
3.1 LA PAYSANNERIE : UN CONCEPT DEVENU TRÈS CONTEMPORAIN	369
3.1.1 Société.....	369
3.1.2 Sociologie.....	375
3.2 LE CONTEXTE OFFERT PAR LES ANNÉES 1990 ET 2000 AU QUEBEC : NOUVEAUX ACTEURS, NOUVEAUX ENJEUX	379
3.2.1 Le contexte offert par la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture	385
3.3 LES NOUVELLES PAYSANNERIES QUEBÉCOISES : DES POSITIONS SOCIALES MARGINALISÉES EN AGRICULTURE ET DANS L'ESPACE RURAL	401
3.3.1 Politiques publiques : un manque de reconnaissance sociale	401
3.3.2 Un manque de places disponibles et accessibles dans l'espace matériel.....	423
3.4 UNE ANALYSE DE DISCOURS THÉMATIQUE DE L'UNION PAYSANNE	434
3.4.1 Le paradigme agricole.....	438
3.4.2 La criminalisation de la désobéissance civile et de la résistance paysannes	467
3.5 SYNTHÈSE.....	472
CONCLUSION.....	482
1. RETOUR SUR LA DÉMARCHÉ.....	482
2. LIMITES DE NOTRE THÈSE	500
3. OUVERTURES.....	503
3.1 Un retour nécessaire sur la catégorie de paysannerie	503
3.2 Les enjeux recouverts par la notion de multifonctionnalité.....	505
3.3 Des questions à la sociologie de l'exclusion.....	506
ANNEXE 1	509
ANNEXE 2	533
ANNEXE 3	571
ANNEXE 4	573
ANNEXE 5	578

ANNEXE 6	594
ANNEXE 7	595
ANNEXE 8	596
BIBLIOGRAPHIE	598

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 GEOFF A. WILSON: LE SPECTRE DE LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE.....	34
FIGURE 2 LE CONCEPT DE PLACE	66
FIGURE 1.3 CORRELATION ENTRE LES PRIX DE L'AVOINE ET LE VOLUME DE VENTE DES LOTS DE COLONISATION AU QUEBEC (1854-1897)	164
FIGURE 2.4 DONNEES SUR LA CAPITALISATION DE L'AGRICULTURE AU QUEBEC (1961-2011): VALEUR DU CAPITAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, DOLLARS X 100 000 000.....	209
FIGURE 2.5 CORRELATION ENTRE LES QUALITES DE MULTIFONCTIONNALITES, LES MODES D'EXPLOITATIONS ET LES PARADIGMES DE GOUVERNANCE.....	220
FIGURE 2.6 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES AU QUEBEC (1961-2011)	301
FIGURE 2.7 ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE MOYENNE EN HECTARES PAR EXPLOITATIONS AGRICOLES AU QUEBEC (1961-2011)	349
FIGURE 3.8 JAN DOUWE VAN DER PLOEG: LES PHENOMENES DE DEPAYSANISATION ET DE REPAYSANISATION DE L'AGRICULTURE.....	377

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 GRACE SKOGSTAD : LES COMPOSANTES DE LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE	38
TABLEAU 2 LES DIMENSIONS DE L'EXCLUSION.....	54
TABLEAU 3 RAPPORTS CONSULTES (1955-2016).....	77
TABLEAU 1.4 GERARD BOUCHARD : LE MODELE DU SYSTEME OUVERT	188
TABLEAU 2.5 GOODMAN ET AL. : LES MOUVEMENTS D'APPROPRIATION ET DE SUBSTITUTION INDUSTRIELLE DE L'AGRICULTURE	212
TABLEAU 2.6 COMMISSION PERMANENTE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION : DEFINITIONS QUANTITATIVES DU « PRODUCTEUR AGRICOLE » AVANCEES PAR LES MEMBRES REUNIS AUTOUR DE L'ETUDE DU PROJET DE LOI 64	294
TABLEAU 2.7 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES FERMES QUEBECOISES (1961 ET 2011)	350
TABLEAU 3.8 UNION PAYSANNE : PRINCIPALES THEMATIQUES ABORDEES DANS SES DOCUMENTS DE NATURE PUBLIQUE	437
TABLEAU 3.9 PRIX DU QUOTA DE LAIT AU QUEBEC, AUX MOIS DE JANVIER DE CHAQUE ANNEE DEPUIS 2000	460

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ADR	Agence de développement régional
AMPQ	Association des marchés publics du Québec
ARDA	Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole
ARUC-DTC	Alliance de recherche université-communautés – Développement territorial et coopération
AS	Appellation de spécificité
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
AST	Appellation de spécificité traditionnelle
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CAM	Contrat d'agriculture multifonctionnelle
CAPÉ	Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique
CAPERNE	Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CEE	Communauté économique européenne
CISA	Centre d'innovation sociale en agriculture
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
FADQ	Financière agricole du Québec
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIRA	Fonds d'investissement pour la relève agricole
FDT	Fonds de développement des territoires
FODER	Fonds consacré au développement économique rural
FPAQ	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
FPOQ	Fédération des producteurs d'œufs du Québec
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec
GEEA	Gestion et exploitation d'entreprise agricole

IEDM	Institut économique de Montréal
IGP	Indication géographique protégée
IRÉC	Institut de recherche en économie contemporaine
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
IVD	Indemnité viagère de départ
LARTV	Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants
LATANR	Loi sur l'acquisition des terres par des non-résidents
LPTA	Loi sur la protection des terres agricoles
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MEÉR	Ministère de l'Expansion économique et régionale
MRC	Municipalité régionale de comté
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
PAC	Politique agricole commune
PADAAR	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
PAR	Plans d'aménagements ruraux
PARA	Programme d'autogestion des risques agricoles
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PNR	Politique nationale de la ruralité
RJME	Réseau des jeunes maraichers écologiques, devenu CAPÉ
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAQ	Société des alcools du Québec
SMI	Superficie minimum d'installation
SRQ	Solidarité rurale du Québec
UCC	Union catholique des cultivateurs, devenue UPA
UP	Union paysanne
UPA	Union des producteurs agricoles

RÉSUMÉ

La présente étude s'inscrit dans une démarche de type qualitatif et exploratoire, dont un des objectifs vise à proposer une définition du concept de paysannerie qui, tout en amenant une interrogation épistémologique sur la spécificité de la paysannerie québécoise, fournisse une tentative de désingularisation de celle-ci.

Une fois l'identité conceptuelle de la paysannerie précisée autour de la notion d'autonomie, nous nous intéressons à un phénomène de l'histoire longtemps occulté pour avoir été largement associé aux aspirations positives et aux actes volontaires de la part des paysans eux-mêmes : la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural. Nous soutenons que ce phénomène, généralement accepté comme un fait plutôt que d'être problématisé comme processus, relève de deux processus interreliés dont l'interaction peut être résumée dans l'espace tracé par le concept de place. Ce faisant, nous proposons une réflexion d'ensemble qui saisisse historiquement les relations dialectiques entretenues entre les phénomènes sociaux et les phénomènes spatiaux dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois suivant la Seconde guerre mondiale, alors que se développe une conception « faiblement multifonctionnelle » de l'agriculture en lien avec les nécessités du système de la division sociale du travail auquel elle s'intègre en tant que profession fermée. Nous questionnons le passage de la co-intégration de la paysannerie à son intégration croissante au marché capitaliste et, par là, à la société globale, passage marqué par la déqualification et l'affaiblissement, voire la perte, de l'autonomie de la paysannerie, en contrepartie de son accès à un statut professionnel au sein du système de la division sociale du travail.

Insistant sur l'idée que l'explication n'est pas à rechercher du seul côté des changements macrosociologiques (comment la dépaysonisation est-elle produite par les institutions ?), nous tentons de mettre en lumière la complexité du problème en reconstituant, de manière exploratoire, la dynamique microsociale à l'œuvre. C'est ce que nous appelons la lutte des places.

Enfin, nous explorons le phénomène de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois à l'heure de la récente reconnaissance de la

multifonctionnalité de l'agriculture par le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ). Suivant la problématique de la place développée précédemment, nous nous intéressons aux nouvelles paysanneries « en train de se faire », afin de documenter les principaux enjeux socio-spatiaux de leur lutte, leur contexte, et les univers de contraintes et d'opportunités dans lesquels elles évoluent.

MOTS-CLÉS : paysannerie, dépaysonisation, repaysanisation, place, multifonctionnalité, agriculture, espace rural

INTRODUCTION

On juge souvent anachronique et anachorique¹ de parler de paysannerie au Québec. Ici, la paysannerie n'a rien d'un objet sociologique rigoureusement construit. On tend généralement à craindre le danger de construire un concept qui n'existe pas, plutôt qu'à s'ouvrir à sa pertinence au regard des transformations récentes de l'agriculture québécoise. La présente étude s'inscrit dans une démarche de type qualitatif et exploratoire, dont un des objectifs vise à proposer une définition du concept de paysannerie qui, tout en amenant une interrogation épistémologique sur la spécificité de la paysannerie québécoise, fournisse une tentative de désingularisation de celle-ci.

Une fois l'identité conceptuelle de la paysannerie précisée autour de la notion d'autonomie (chapitre 1), nous nous intéressons à un phénomène de l'histoire longtemps occulté pour avoir été largement associé aux aspirations positives et aux actes volontaires de la part des paysans eux-mêmes : la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural. Par « dépaysonisation », nous entendons la transformation de la nature des fermes (dimension qualitative) et la marginalisation de la main-d'œuvre agricole pléthorique (dimension quantitative) : les aides familiaux d'abord, les exploitants ensuite et les ouvriers agricoles enfin. Nous soutenons que ce phénomène, généralement accepté comme un fait plutôt que d'être problématisé comme processus, relève de deux processus interreliés dont l'interaction peut être résumée dans l'espace tracé par le concept de place.

¹ Dans un article publié dans la revue *L'Espace Géographique* en 1987, Denis Retaillé définissait l'anachorisme « comme étant à l'espace ce que l'anachronisme est au temps ». Denis RETAILLÉ. « La notion d'anachorisme en géographie », *L'Espace Géographique*, no 1, 1987, p. 39

Dans les mots de la sociologie de l'exclusion, la dépaysonisation concerne donc une population qui avait une place sociale et qui l'a perdue, incapable de prouver son utilité dans une nouvelle société marquée par une division de plus en plus poussée du travail social. Dans l'après-guerre, la population paysanne n'est plus exploitée ou dominée. Sa figure se dessine en termes de problème social, au mieux, d'indifférence. Dans l'espace symbolique, sa place se définit en termes négatifs.

Le problème de la place de la paysannerie au Québec nous amène à couvrir dans leur généralité et leur parallélisme une série de transformations qui, selon nous, ont agi dans le même sens et qui, pour relever d'un choix politique conscient et arrêté, ciblant délibérément la place accordée à la paysannerie (la paysannerie n'est pas le parent pauvre de la politique agricole ; elle en est la victime structurelle au sens bourdieusien du terme, c'est-à-dire socialement désignée), ont eu des conséquences intentionnelles. Face à l'importance de la matière, la couverture de chacune des mesures élaborées est forcément rapide et, en ce sens, apparaît peut-être peu approfondie à ceux qui en sont spécialistes. Nos choix nous conduisent cependant à formaliser spécifiquement les liaisons entre les formes d'organisation de l'espace et les processus sociaux qui les gouvernent (de même que ceux qui en découlent), posant par là un problème théorique peu appréhendé dans sa réalité.

Aussi, insistant sur l'idée que l'explication n'est pas à rechercher du seul côté des changements macrosociologiques (comment la dépaysonisation est-elle produite par les institutions ?), nous tentons de mettre en lumière la complexité du problème en reconstituant, de manière exploratoire, la dynamique microsociale à l'œuvre. C'est ce que nous appelons la lutte des places. Nous caractérisons cette lutte comme un

processus autoalimenté (qui se renforce dans un processus circulaire) à l'origine de l'aliénation des paysans les uns envers les autres. Si nous en reparlerons largement, définissons pour le moment cette lutte comme une lutte pour l'existence sociale, c'est-à-dire pour tenir une place d'avenir dans l'agriculture. Il s'agit en ce sens d'une lutte d'individus solitaires à l'intérieur du vaste champ social les liant au reste de la société, pour y retrouver une place, c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance sociale ; une lutte qui donne lieu non pas à des stratégies de classe, mais à des stratégies individuelles d'accès aux places.

La compréhension des processus en cause implique enfin de considérer le rôle actif que le syndicalisme agricole, des milieux intellectuels et l'État provincial ont joué dans le domaine (principalement au travers du ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec et des organismes sous sa responsabilité : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ainsi que, dans une moindre mesure, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)). Nous insistons par ailleurs sur la dimension globale de ces processus proprement locaux en puisant à même des rapports d'organisations internationales (Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)), en plus de citer certains exemples issus d'autres contextes, en particulier de l'Europe (France et Pays-Bas). On sait que les processus de la dépaysonisation (et de la repaysation) de l'agriculture et de l'espace rural ne sont pas propres au Québec et que d'autres sociétés occidentales ont éprouvé des processus voisins. Dans sa thèse de doctorat en sociologie, Silvestro souligne que ce qu'il appelle « les régimes agricoles » occidentaux du 20^e siècle comportent pour la plupart un nombre relativement peu élevé de participants, excluent les voix alternatives et dissidentes, instaurent le corporatisme, misent sur la professionnalisation et fonctionnent par consensus

idéologique². La question, selon nous, reste à savoir s'il y a eu des variations dans ces processus généraux.

Le lecteur peut facilement repérer trois parties au présent document. La première (chapitre 1), de nature épistémologique et théorique, explore les fondements épistémologiques de la notion de paysannerie et offre quelques éléments à la déconstruction du mythe de l'exception québécoise, auquel est rattaché un concept de paysannerie réifié, porteur d'enjeux historiques liés à la reproduction de la « race » canadienne-française. La deuxième partie (chapitre 2) propose une réflexion d'ensemble qui saisit historiquement les relations dialectiques entretenues entre les phénomènes sociaux et les phénomènes spatiaux dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois suivant la Seconde guerre mondiale, alors que s'y développe une conception « faiblement multifonctionnelle³ » de l'agriculture en lien avec les nécessités du système de la division sociale du travail auquel elle s'intègre en tant que profession fermée. Il y est question du passage de la co-intégration de la paysannerie à son intégration croissante au marché capitaliste et, par là, à la société globale, passage marqué par la déqualification et l'affaiblissement, voire la perte, de l'autonomie du paysan, en contrepartie de son accès à un statut professionnel au sein du système de la division sociale du travail⁴. Dans la troisième partie (chapitre 3), nous explorons le phénomène de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois à l'heure de la reconnaissance politique de la multifonctionnalité de l'agriculture par le MAPAQ. Suivant la problématique de la place développée précédemment, nous nous

² Marco SILVESTRO. *La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'Union paysanne*, thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, 2009, 551 p.

³ Geoff A. WILSON. *Multifunctional Agriculture : A Transition Theory Perspective*, Angleterre : CABI, 2007, 374 p.

⁴ Antoine BERNARD DE RAYMOND et Frédéric GOULET (dir.) *Sociologie des grandes cultures. Au cœur du modèle industriel agricole*, Versailles: Éditions Quae, 2014, 230 p.

intéressons aux nouvelles paysanneries⁵ « en train de se faire », afin de documenter les enjeux socio-spatiaux de leur lutte, leur contexte, et les univers de contraintes et d'opportunités dans lesquels elles évoluent. Nous arrivons aux principales conclusions suivantes :

- On assiste, dans le Québec d'aujourd'hui, à une tendance à la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural. Cette tendance est contemporaine d'autres mouvements d'industrialisation et de désactivation (donc de dépaysonisation);

- La repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois est entrepreneuriale; elle met en scène des individus, femmes et hommes, à la frontière du paysan et de l'entrepreneur agricole. Le caractère entrepreneurial de l'agriculture néo-paysanne est probablement ce qui la distingue – avant toute chose, mais sans frontières claires, tranchées et exclusives – de l'agriculture paysanne « traditionnelle ». Aussi, l'agriculture néo-paysanne ne prend jamais l'allure d'une occupation par appartenance à un milieu ou par assignation familiale, contrairement à ce qui se rencontrait précédemment dans le monde paysan ;

- La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture est de plus en plus acquise au Québec. Le défi actuel consiste à mieux reconnaître le potentiel d'une conception « forte » de la multifonctionnalité au sens où l'entend le géographe britannique Geoff A. Wilson dans *Multifunctional Agriculture : a Transition Theory Perspective*⁶, c'est-à-dire un concept de multifonctionnalité qui permette de préciser la place des nouvelles paysanneries dans l'agriculture et l'espace rural; bref, d'établir un lien contractuel (nouveau contrat social agricole) entre celles-ci et le reste de la société. Il ne suffit pas de parler de multifonctionnalité pour conclure à une repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural;

- Si certaines brèches ont été créées en matière de gouvernance de l'agriculture, la fondation et l'affirmation du paysan-entrepreneur se heurtent encore à d'importants obstacles en termes de reconnaissance sociale (profession) et de

⁵ Jan Douwe VAN DER PLOEG. *The New Peasantries: Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, Londres : Earthscan, 2008, 356 p.

⁶ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

place disponible dans l'espace matériel (foncier), donc de politiques publiques. Il est toutefois possible d'identifier certaines avancées réelles en ce domaine;

- Les protagonistes néo-paysans réunis autour de l'Union paysanne (UP) sont parfaitement conscients de la plupart des enjeux socio-spatiaux qui concernent leurs actions (thématiques discursives, intitulés revendicatifs). On cherche à faire la démonstration « du peu de place » disponible pour la néo-paysannerie, de même qu'à revenir à une certaine autonomie (décisionnelle, économique, technique), à commencer par la vente à la ferme comme première source d'autonomie pour les individus engagés dans l'agriculture. Il n'est point question d'autosuffisance, ni au niveau de l'exploitation agricole, ni au niveau de la communauté.

Résumés succinctement, les objectifs de notre thèse s'expriment ainsi :

- Proposer une définition du concept de paysannerie qui, tout en amenant une interrogation épistémologique sur la spécificité de la paysannerie québécoise, fournisse une tentative de désingularisation de celle-ci (chapitre 1);

- Problématiser en tant que processus socio-spatial (plutôt qu'accepter comme fait) les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural, tel qu'ils ont lieu dans les suites de la Seconde guerre mondiale au Québec (introduction);

- Expliquer la généalogie de la lutte des places qui divise la paysannerie québécoise dans l'après-guerre, en lien avec les nécessités posées par les problèmes de surproduction et, donc, de rentabilité propres au système en place (chapitre 2);

- À partir de l'espace tracé par le concept de « place », élucider (du point de vue de la problématique de la place développée précédemment) les processus de la dépaysonisation de l'agriculture québécoise dans les suites de la Seconde guerre mondiale (chapitre 2);

- Éclaircir les processus sociaux de la dépeysanisation de l'agriculture : analyser les évolutions dans le domaine de l'agriculture au Québec depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, du point de vue de la trajectoire fonctionnelle que l'activité agricole y emprunte (multifonctionnalité comme cadre d'analyse). Pour ce faire, interroger les critères de déclassement et de déplacement dans leur évolution, tel qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais », voire les « vrais » des autres producteurs agricoles et tel qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture. L'ensemble de ce travail autour des « bons » (des « vrais ») et des « mauvais » (des « faux ») producteurs renseignera sur le rôle de ces catégories dans la production de l'espace social et rural. L'analyse discursive (sources primaires et secondaires) montrera que, tour à tour et selon les époques, ces images servent autant à légitimer la dépeysanisation (chapitre 2) que la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural (chapitre 3).

- Éclaircir les processus spatiaux de la dépeysanisation de l'agriculture : interroger les mécanismes d'allocation des places en milieu agricole québécois en repérant les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace (notamment les interventions législatives en matière de protection et d'aménagement du territoire) adoptées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et en analysant celles-ci du point de vue de la problématique de la place.

- Suivant la définition élaborée, interroger (du point de vue de la problématique de la place) les processus de la repaysanisation de l'espace rural québécois au 21^e siècle (chapitre 3).

Ce faisant, développer cette problématique en insistant sur le rôle actif du syndicalisme agricole, des milieux intellectuels et de l'État provincial (MAPAQ, FADQ, RMAAQ, CPTAQ et, dans une mesure moindre, CARTV) dans ces processus. Insister sur la dimension globale de ces processus proprement locaux.

1. Pertinence sociologique

Cette thèse questionne la place de la paysannerie dans l'agriculture et l'espace rural au Québec, au travers des phénomènes de la dépaysonisation et de la repaysanisation socio-spatiales de l'agriculture et de l'espace rural. Nous verrons qu'elle s'intéresse plus spécifiquement aux relations entre la position sociale de la paysannerie dans l'histoire, l'évolution des normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace, ainsi que les emplacements susceptibles d'être occupés dans l'espace matériel par l'agriculture paysanne en raison de ces différents facteurs. Elle propose par là une lecture historicisée des transformations récentes de l'agriculture et de l'espace rural québécois au regard du renouveau paysan (repaysanisation).

Ces questionnements quant au renouveau paysan appartiennent aux questionnements contemporains de la sociologie rurale. Aujourd'hui marginalisée sur le plan académique, cette sociologie s'est traditionnellement intéressée au changement social, du point de vue du passage de la société agraire à une société urbaine et industrielle. Prenant pour objet le monde rural (la famille et le village) qu'elle approchait par le biais d'études monographiques, elle se donnait pour hypothèse la cohérence interne des sociétés paysannes et la spécificité de leur rapport à la société globale. Reposant sur le paradigme de l'opposition ville-campagne, cette sociologie était fondamentalement tournée vers l'action⁷.

Avec la fin des sociétés paysannes (laquelle, nous le verrons, ne doit pas être confondue analytiquement avec la fin des paysans), la sociologie rurale a été amenée

⁷ Pierre ALPHANDÉRY et Jean-Paul BILLAUD. « Retour sur la sociologie rurale », *Études rurales*, no 183, 2009, p. 9-22

à se donner de nouveaux corpus théoriques et méthodologiques, voire de nouveaux objets. De ce fait, la sociologie rurale permet aujourd'hui de réfléchir au sujet du lien social, du territoire, de l'alimentation et de la nature. Ses questionnements concernent à la fois l'environnement (les questions agricoles demeurent, mais elles sont de plus en plus liées à l'environnement, voire aux rapports entre science et société) et le retour des paysans.

Si le renouveau paysan est dorénavant un sujet propre à la sociologie rurale, si peu a été dit sur les nouveaux paysans au Québec, du moins dans la perspective historicisée qui est la nôtre. L'attention portée à la dynamique microsociale à l'œuvre dans les processus de la dépaysonisation est un sujet sur lequel peu, sinon rien, a été écrit.

En réalité, si les phénomènes de la dépaysonisation et de la repaysanisation renvoient à des mouvements qui caractérisent l'agriculture et la ruralité québécoises, il n'est pas coutume des auteurs de les caractériser avec ces notions ; on parle plutôt de déprise agricole ou, à l'inverse, de développement territorial bioalimentaire, de relocalisation des systèmes alimentaires, de produits du terroir, etc. Manon Boulianne, professeure rattachée à l'Université Laval (Québec), représente une exception à cet égard. Dans le cadre du Séminaire de l'Alliance de recherche université-communautés – Développement territorial et coopération (ARUC-DTC) du 2 mai 2009 sur le renouveau coopératif agroalimentaire au Québec⁸, elle interroge les tendances et contre-tendances de l'agroalimentaire en Amérique du Nord à partir des concepts développés par le sociologue néerlandais Jan Douwe van der Ploeg : industrialisation,

⁸ Manon BOULIANNE. « Tendances et contre-tendances de l'agroalimentaire en Amérique du Nord : industrialisation, désactivation et re-paysanisation », dans M. Handfield (dir.) *Le renouveau coopératif agroalimentaire*, Compte-rendu du Séminaire de l'Alliance de recherche université-communautés-Développement territorial et coopération tenu à Saint-Valier le 2 mai 2009, Rimouski: Cahiers de l'Alliance de recherche université-communautés-Développement territorial et coopération, Série « Débats et propositions », no. 2, 2011, 59 p.

désactivation et repaysanisation. Elle conclut à la forte utilité de ces concepts pour saisir les tendances et enjeux actuels en agroalimentaire.

L'existence ou non d'une paysannerie au Québec est un problème véritable. Son étude a subi des influences diverses (chapitre 1), de sorte qu'il est aujourd'hui difficile de l'étudier sans tomber dans une vision manichéenne, cherchant tantôt à la condamner, tantôt à la célébrer ; bref, d'en faire un objet légitime. En soi, l'usage de la notion de « paysan » pose problème. Un objectif sous-jacent à la thèse est donc de mieux cerner socialement la paysannerie (chapitre 1) et de faire la démonstration de l'utilité du concept, et de ses concepts affiliés (dépaysonisation, repaysanisation), dans l'analyse des transformations récentes de l'agriculture et de l'espace rural québécois (chapitre 3), mais aussi dans l'analyse historique (chapitre 2). À ce titre, nous cherchons à aller au-delà d'une lecture particularisante de la paysannerie et des processus analysés en proposant certains déplacements dans la lecture de la question (dont le passage de l'autosuffisance à l'autonomie) et en insistant sur la dimension globale de ces processus proprement locaux (principalement en France et aux Pays-Bas).

En particulier, nous réactualisons certaines thèses historiographiques, dont celle de l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard sur la co-intégration de l'agriculture et l'importance de l'autonomie dans la production et la reproduction de la paysannerie canadienne-française aux 19^e et 20^e siècles. En revisitant ces travaux, notre recherche ouvre de nouvelles perspectives de recherche au regard des processus contemporains de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois. De même, elle relance des débats qui avaient été laissés en plan au sein des milieux académiques québécois depuis plusieurs décennies. À ce titre, elle vient combler un vide.

De manière plus détaillée, l'analyse proposée vise principalement, sur le plan scientifique, à approfondir et prolonger, *en amont et en aval*, la thèse proposée en 2003 par Jan Douwe van der Ploeg et ce, dans une perspective de sociologie rurale. Dans *Virtual farmer*⁹, le sociologue spécialiste des dynamiques de développement rural introduit le concept de « future as a limited good », en écho au concept de « limited good » (bien limité) développé en 1965 par George M. Foster, anthropologue à l'Université de Californie, dans un article fort remarqué et discuté depuis¹⁰.

À partir de différentes données d'enquête, Foster fournit à la sociologie rurale émergente un modèle fondé sur une conception close des sociétés paysannes où il n'est possible pour les uns d'améliorer leur position qu'au détriment des autres. Ce modèle permet d'expliquer la résistance au changement au sein des sociétés paysannes non pas par l'irrationalité ou l'inertie générale des paysans (ce qui est commun à l'époque), mais en termes de traits culturels associés à la société traditionnelle et indispensables au maintien (non souhaitable) de la civilisation paysanne. La contribution de Foster à l'analyse de la difficulté à diffuser le changement technique repose précisément sur son principe de « limited good » (bien limité), principe selon lequel les paysans voient les différentes composantes de leur univers social, économique et naturel (entre autres choses, la terre, l'amitié, l'amour, l'honneur, le respect, le statut, le pouvoir, l'influence, la sécurité) comme quelque chose qui n'existe qu'en quantité limitée. Impossible, donc, pour le paysan d'accumuler l'une ou l'autre de ces composantes sans que cela ne se fasse au

⁹ Jan Douwe VAN DER PLOEG. *The Virtual Farmer: Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, Pays-Bas: Royal van Gorcum, 2003, 432 p.

¹⁰ George M. FOSTER. « Peasant Society and the Image of Limited Good », *American Anthropologist*, vol. 67, no 2, 1965, p. 293-315

détriment d'un voisin envers lequel il est socialement engagé. Le paysan a donc, chez Foster, de bonnes raisons de se refuser au changement technique, pourtant déterminant dans l'évolution subséquente de l'agriculture.

Dans les sillons de Foster, l'originalité des récents travaux de van der Ploeg repose sur l'idée que, dans l'après-guerre, la représentation de l'avenir en tant que « limited good » (bien limité) en soit paradoxalement venue à définir, pour les agriculteurs néerlandais, certaines stratégies individuelles d'accès aux places (nous paraphrasons). La consolidation des exploitations, c'est-à-dire leur expansion au niveau de la ferme, étant, de l'hypothèse de van der Ploeg, davantage stimulée par le désir de se réserver une place d'avenir dans l'agriculture que par la seule nécessité matérielle (c'est-à-dire par les seules nécessités de la mécanisation). En un mot, ce n'est plus la rentabilité qui justifie les investissements des agriculteurs¹¹, mais la représentation, ou plus directement la peur qu'ils ont de l'avenir. Une peur de l'avenir dont le fatalisme paysan, de même que les comportements suicidaires des agriculteurs, constituent, chez Prével¹², les figures extrêmes.

Si le cas des Pays-Bas auquel s'intéresse van der Ploeg est particulier en ce qu'il est caractérisé par la conquête de terres sur la mer pour une population gagnant en nombre, nous pensons qu'il est possible d'approfondir et de prolonger cette thèse à partir du cas québécois. On sait qu'au Québec, l'agriculture se retrouve – dans l'après-guerre – avec des capacités de production inutilisées, voire excédentaires, de

¹¹ À prix soutenus, le coût de la consolidation dépasse les revenus à escompter de celle-ci. François-Albert ANGERS. « Quelques facteurs économiques et sociaux qui conditionnent la prospérité de l'agriculture », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 1943

¹² Maxime PRÉVEL. « L'usine à la campagne. Socio-anthropologie du productivisme agricole », *Ruralia*, 18-19, 2006, 9 p.

telle sorte qu'apparaît un problème de surplus et d'effondrement des prix, donc un problème de place.

En amont, un premier objectif de notre démarche consiste donc à expliquer les origines de la bataille pour le futur agricole décrite par le sociologue néerlandais. Il s'agit plus exactement, pour le Québec, d'expliquer la généalogie de la lutte des places qui divise la paysannerie dans l'après-guerre, en lien avec les nécessités posées par les problèmes de surproduction et, donc, de rentabilité propres au système en place. En lien, donc, avec les problèmes de gestion des surplus structurels qui trouvent solution (principalement aux États-Unis, dans l'Union européenne, mais aussi au Canada), dans une logique de déplacement des crises de suraccumulation par voie d'absorption des excédents dans l'espace (la donation d'aide alimentaire) ainsi que dans une logique de valorisation des surplus structurels par la création de secteurs d'accumulation en aval de la production alimentaire via la restructuration sectorielle d'un processus de production alimentaire jusqu'alors essentiellement conçu en circuit fermé.

En aval, le second objectif consiste à saisir historiquement les relations dialectiques entretenues entre les phénomènes sociaux et spatiaux dans les processus de la dépaysonisation et de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural dans les suites de la Seconde guerre mondiale et ce, à partir de l'espace tracé par le concept de place. D'ordinaire utilisé dans son sens métaphorique (donc approximatif), nous mobilisons l'espace tracé par le concept pour comprendre les rapports dialectiques étroits entre le social et le spatial dans l'analyse des processus qui nous préoccupent.

En documentant la réflexion des mouvements paysans, cette problématique générale nous conduit à proposer aux nouvelles paysanneries un contre-discours capable de les constituer en sujet de leur propre vérité. Nous voyons en cette tentative une manière de contribuer à rétablir la légitimité d'une sociologie rurale en crise pour avoir précédemment fondé la sienne en participant à la disparition de son propre objet : la paysannerie.

Par-delà ces premiers constats de pertinence, la pertinence sociologique du projet se situe précisément au carrefour de trois revues de littérature, soit : la paysannerie, en tant que concept analytique ; la multifonctionnalité, en tant que cadre d'analyse ; ainsi que la dépaysonisation et la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural (la lutte des places), en tant que processus. La rencontre de ces littératures souligne certaines pierres angulaires de controverses sociologiques liées à la paysannerie. Plus exactement, elle informe un débat, parfois latent, parfois explicite, quant à l'avenir de la paysannerie. Une question qui sépare l'approche évolutionniste des formes sociales d'une analyse privilégiant la coexistence continue des formes d'organisation.

Sur le plan scientifique, la thèse s'inscrit donc pertinemment au cœur de débats sociologiques des plus actuels. Reliée aux discussions sur la multifonctionnalité, elle participe en outre au renouvellement de la sociologie rurale tout exprimant une position en faveur d'une agriculture plus autonome et multifonctionnelle. S'attachant au contexte peu étudié du Québec, elle permet en somme de documenter celui-ci tout en permettant certaines généralisations qui restent à préciser. Si l'analyse proposée ne prétend pas agir isolément, elle apporte cependant sa contribution à l'analyse des transformations que connaît l'agriculture québécoise suivant la guerre et ce, en important originalement des perspectives élaborées ailleurs (pauvreté, marginalité et

exclusion sociale) dans la sociologie rurale. C'est à ce titre qu'elle se veut digne d'intérêt.

2. Pertinence sociale

Le renouveau paysan est un phénomène mondial, réputé opérer au Nord comme au Sud, au centre comme à la périphérie¹³. De fait, l'intérêt grandissant pour la paysannerie dans les milieux académiques et militants, voire médiatiques, est largement redevable du retour de la résistance paysanne à l'échelle mondiale, en plus de refléter un souci épistémologique actuel visant à sortir d'une vision manichéenne de la paysannerie, cherchant tantôt à la condamner, tantôt à la célébrer. On réalise de plus en plus l'actualité des anciennes controverses à son sujet. En particulier, le contexte actuel d'une prise de conscience selon laquelle l'agriculture paysanne peut nourrir le monde, refroidir la planète, en plus d'apporter une réponse aux nouvelles raretés créées par la croissance et le développement (nourriture, eau, énergie, emploi, etc.) fournit l'occasion de revisiter d'anciennes réflexions.

Plus spécifiquement encore, au Québec, le contexte offert par la récente reconnaissance politique de la multifonctionnalité de l'agriculture (chapitre 3) semble l'occasion de lancer un débat de fond sur la nécessité de réfléchir à un concept « fort » de multifonctionnalité qui permette de préciser la place des nouvelles paysanneries dans l'agriculture et l'espace rural québécois ; bref, de repenser le contrat social agricole, un concept qui nous vient de l'après-guerre. De façon

¹³ *Ibid.*

générale, on décline les fonctions de l'agriculture en trois catégories : l'économique¹⁴, l'environnement¹⁵ et le social¹⁶.

Qui plus est, la rédaction de notre thèse coïncide à peu de choses près avec le lancement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014, dont l'objectif est de remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes d'actions nationaux¹⁷. En reconnaissant par là le caractère multifonctionnel de l'agriculture familiale et de la « petite » agriculture, la

¹⁴ Au nombre des fonctions économiques : produire des biens alimentaires; consommer et investir; créer de la valeur ajoutée en transformant ou en fournissant des produits de qualité spécifique; contribuer positivement à la balance des paiements, fournir des devises; contribuer à l'équilibre des indicateurs fondamentaux (inflation, monnaie); assurer la sécurité alimentaire (d'où peuvent découler la sécurité civile et la santé); fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires; maintenir, voire développer, l'emploi rural; fournir des services en milieu rural (transport, déneigement), soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, agro-divertissement, chasse, agroforesterie, production de biocarburants, production d'énergies renouvelables, production de ressources médicinales et ornementales, etc.). Patrick MUNDLER et Julie RUIZ. *Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine*, rapport de recherche, présenté au ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2005, 112 p.

¹⁵ En matière d'environnement, on parle généralement de gestion des paysages et d'entretien des aménités des paysages; d'amélioration de la qualité des sols et de la préservation des sols (lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification); de la gestion, voire de la protection de la faune sauvage; de la protection de la biodiversité; de la prévention des avalanches et des glissements de terrain; du stockage du carbone et de la limitation des émissions de gaz à effet de serre; de l'amélioration du recyclage des éléments nutritifs et du traitement des déchets organiques; de contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau; de contribution à la gestion quantitative de l'eau (par ex. prévention des inondations); de contrôle des ravageurs et des maladies, d'amélioration de la résistance des écosystèmes aux espèces invasives; de favoriser la pollinisation; de protection des milieux humides. *Ibid.*

¹⁶ Quant aux fonctions sociales, il s'agit pour l'agriculture d'assurer la sécurité alimentaire; de générer de l'emploi; de contribuer au maintien, à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale; de développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire; de contribuer à l'insertion sociale de personnes présentant des handicaps; de contribuer au bien-être animal; de préserver et transmettre l'héritage culturel (préservation et transmission des savoir-faire, fourniture d'infrastructures récréatives, préservation des bâtis agricoles et des biens patrimoniaux, support aux diverses cultures, création de terroirs supports d'identité régionale, etc.); de contribuer à la déconcentration urbaine. *Ibid.*

¹⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. <http://www.fao.org/family-farming-2014/home/fr/> [site consulté le 27 décembre 2013]

FAO s'inscrit dans les suites du Rapport sur le développement dans le monde 2008 de la Banque mondiale qui, six ans plus tôt, identifie la « petite » agriculture comme voie de sortie de la pauvreté et reconnaît par là la contribution de celle-ci à la réalisation de l'objectif de développement pour le Millénaire – consistant à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de faim chronique¹⁸.

En somme, sur le plan social, il s'agit pour nous de produire une analyse pertinente au mouvement paysan québécois. Il semble que l'appellation de « paysan » est aujourd'hui revendiquée par un nombre croissant, bien que minoritaire, d'individus (chapitre 3).

Le renouveau paysan ne va pas sans contradiction. Le terme « renouveau » sous-tend en lui-même le paradoxe du phénomène : celui du changement dans la continuité. Pour van der Ploeg, ce changement dans la continuité repose sur les relations sociales globales qui définissent de nos jours la position sociale du paysan dans la société¹⁹. À une échelle plus microsociologique, nous montrerons que l'agriculture néo-paysanne ne prend jamais l'allure d'une occupation par appartenance à un milieu ou par assignation familiale, contrairement à ce qui se rencontrait précédemment dans le monde paysan. Nous identifierons aussi que le renouveau paysan met en scène des individus à la frontière du paysan et de l'entrepreneur, ce que nous appellerons le paysan-entrepreneur (chapitre 3), et que le caractère entrepreneurial de l'agriculture

¹⁸ BANQUE MONDIALE. *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'Agriculture au service du développement*, Washington : The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 2007, 27 p.

¹⁹ Jan Douwe VAN DER PLOEG. *Peasants and the Art of Farming : A Chayanovian Manifesto*, Halifax et Winnipeg (Canada) : Fernwood Publishing, 2013

néo-paysanne est probablement ce qui la distingue avant toute chose de l'agriculture paysanne traditionnelle.

L'accaparement des terres dans les pays du Sud, ainsi que le qualifient ses opposants, vient aujourd'hui démentir les affirmations voulant que les départs de l'agriculture à l'origine de phénomènes tels que l'hyperurbanisation et la bidonvilisation globales²⁰ correspondent à des aspirations positives et à des actes volontaires de la part des paysans. L'éclairage nouveau apporté par ces phénomènes, bien qu'il n'ait pas concerné la paysannerie dans l'après-guerre québécois, nous amène à revoir, pour le Québec, nos idées au sujet de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural.

Plus qu'un enjeu d'actualité, la multifonctionnalité constitue un cadre d'analyse probant. C'est à travers une conception « forte » de la multifonctionnalité que nous sommes amenée à penser la place des nouvelles paysanneries dans l'agriculture et l'espace rural québécois (chapitre 3); c'est autrement à travers une conception « faible » de la multifonctionnalité que nous réfléchissons au problème de la place de la paysannerie dans l'après-guerre québécois (chapitre 2).

La littérature explore généralement deux grandes approches de la multifonctionnalité agricole²¹. Une de ces grandes approches, celle à laquelle s'attachent les travaux sur

²⁰ Mike DAVIS. *Planet of Slums : Urban Involution and the Informal Working Class*, S.l. : Verso, 2006, 228 p.

²¹ Certains auteurs dégagent toutefois des catégories intermédiaires : la multifonctionnalité participative (Mario HANDFIELD. « La reconnaissance, la valorisation et la rétribution de la multifonctionnalité de l'agriculture : quelle incidence sur la transmission et la pérennisation des fermes familiales ? », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski (Québec) : Groupe de recherche

la multifonctionnalité à l'OCDE, est dite positive²². Cette approche s'intéresse précisément aux caractéristiques de l'offre et de la demande des productions positives et négatives de l'agriculture, ainsi qu'à leurs aspects de production conjointe, d'externalité et de biens d'intérêt public. L'analyse de la multifonctionnalité de l'OCDE favorise une approche qui décrit la multifonctionnalité comme une caractéristique du processus de production, et non comme un objectif de celui-ci. Le contexte des discussions à l'OCDE est fourni par les engagements des États membres à abandonner les mesures qui sont réputées entraîner des distorsions sur les marchés des produits de base et les échanges au profit de mesures en entraînant moins²³. L'issue de ces travaux a donc d'importantes implications sur le ciblage et le découplage des politiques.

interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec-Centre de recherche sur le développement territorial, 2010, p. 137-154) ou la multifonctionnalité intégrée (Patrick MUNDLER. « La multifonctionnalité de l'agriculture : enjeux théoriques et d'arbitrage entre politiques sectorielles et politiques territoriales », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski (Québec) : Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec-Centre de recherche sur le développement territorial, 2010, p. 25-48).

²² ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Multifonctionnalité : élaboration d'un cadre analytique*, Paris (France) : Éditions de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2001, 177 p.

²³ En lien avec les préoccupations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Accord sur l'Agriculture du Cycle d'Uruguay reconnaît cinq formes d'aide domestique : la mesure globale de soutien (MGS-boîte jaune) : soutien des prix de marché, paiements directs non exemptés, autres soutiens non exemptés des engagements de réduction; les aides au titre du traitement spécial et différencié : mesures de soutien gouvernemental pour encourager le développement agricoles et rural qui sont parties intégrantes de programmes de développement des pays en développement, y compris les subventions à l'investissement agricole et les subventions aux inputs agricoles généralement accordées aux producteurs à bas revenus ou à faibles ressources; les aides *de minimis* : soutien interne spécifique à des produits qui devrait être inclus dans la MGS si ce soutien ne dépasse pas 5% de la valeur totale de la production d'un produit agricole de base pendant l'année de référence; soutien interne non spécifique qui devrait être inclus dans la MGS si ce soutien ne dépasse pas 5% de la valeur de la production agricole totale (10% pour les pays en développement); les aides de la boîte bleue : paiements directs sous programmes de limitation de la production s'ils sont basés sur des surfaces et des rendements fixes ou s'ils sont calculés sur 85% ou moins des niveaux de base de la production, ou paiements aux animaux s'ils visent un nombre fixe de têtes; les aides de la boîte verte : mesures internes de soutien qui n'ont pas ou peu d'effets distorsifs sur les échanges et la production : le soutien doit être accordé par des programmes financés par des fonds publics et ne pas impliquer des transferts des consommateurs; il ne doit pas faire fonction de soutien des prix aux producteurs et doit satisfaire des critères et des conditions politiques spécifiques. Alison BURRELL. « Multifonctionnalité, considérations non commerciales au Cycle de Doha », *Économie rurale*, no 273-274, 2003, p. 13-29

Le concept de production conjointe présentant des caractéristiques d'externalités de biens d'intérêt public – et la question de son application à la multifonctionnalité – est au cœur de ces discussions. Dans quelle mesure les productions de l'agriculture (autres que les produits de base) sont-elles liées à la production de produits de base ? Est-il possible d'imaginer des politiques de soutien à la production des productions autres que les produits de base sans affecter les échanges (sans que cela ait des conséquences sur la production des produits de base) ? Dans quelle mesure, au contraire, en sont-elles dissociées ? Dans quelle mesure pourraient-elles en être dissociées grâce à l'évolution des pratiques et technologies agricoles ? Si elles en sont ou pourraient effectivement en être dissociées (c'est-à-dire en cas de production non conjointe), dans quelle mesure ces productions peuvent-elles être obtenues indépendamment, et à moindre coût, par des activités non agricoles (et ainsi agir comme substituts des produits fournis par l'agriculture) ? Dans quelle mesure, autrement dit, les agriculteurs sont-ils les mieux placés pour remplir les fonctions non alimentaires de l'agriculture ? Dans le cas où des substituts sont possibles, ont-ils la même valeur aux yeux du consommateur ? Dans tous les cas, est-il possible d'obtenir ces productions par d'autres voies que l'agriculture sans affecter à la baisse la production des produits de base ? Quelles mesures ciblées (d'incitation ou de dissuasion) visant les productions autres que les produits de base peuvent être pensées pour éviter une sous-production ou une surproduction de ces mêmes produits ?

La conception normative de la multifonctionnalité, que nous empruntons au géographe britannique Geoff A. Wilson, nous rapproche de l'usage que nous faisons de la notion. Dans *Multifunctional Agriculture : A Transition Theory Perspective*²⁴,

²⁴ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

Wilson analyse les transformations de l'agriculture britannique depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et ce, du point de vue de la trajectoire fonctionnelle que celle-ci emprunte depuis. Plus exactement, il cherche à faire de la multifonctionnalité de l'activité agricole un cadre d'analyse permettant de décrire et d'expliquer les transformations dans le domaine de l'agriculture. La démarche de l'auteur repose-t-elle sur l'hypothèse que la multifonctionnalité se révèle un cadre conceptuel plus robuste que le concept de « transition post-productiviste » pour décrire et expliquer les transformations de l'agriculture.

Dans sa contribution, Wilson aborde cette transition en examinant quelques débats parallèles en sciences sociales (transition démographique, transition technologique, transition environnementaliste) et en sciences naturelles (transition évolutionniste), débats auxquels il attribue une valeur heuristique. Ces débats lui fournissent un cadre pour déconstruire les explications dualistes normalement associées au modèle de transition post-productiviste. Sa démarche l'amène à reconnaître quatre erreurs inhérentes à ces débats : la linéarité temporelle (*temporal linearity*), l'homogénéité spatiale (*spatial homogeneity*), l'universalité mondiale (*global universality*) et la causalité structurale (*structural causality*). L'auteur s'attaque à ces quatre mythes en suggérant que les systèmes de production agricole productiviste et post-productiviste coexistent temporellement (*temporal non-linearity*) et spatialement (*spatial heterogeneity*); que les transformations observées dans les pays du Nord ne sont pas exportables à terme dans les pays du Sud (*global complexity*); et que les changements dans les politiques agricoles ne déterminent pas l'évolution subséquente des facteurs endogènes de changement (*structure-agency inconsistency*).

Or, si les systèmes de production agricole productiviste et post-productiviste ne se suivent pas séquentiellement, mais coexistent temporellement et spatialement,

comment parler de post-productivisme ? C'est précisément la question que soulève le géographe. Pour marquer une opposition réelle au productivisme et remettre en question l'idée de transition post-productiviste, celui-ci propose la notion de « non-productivisme », laquelle lui apparaît plus juste et plus neutre. Au cœur de ce concept se rencontrent les caractéristiques normalement associées au pré-productivisme et au post-productivisme. Cela éloigne Wilson de toute discussion visant à fournir une datation précise aux régimes et à la transition, discussion dont il ne peut plus être question. Parler du productivisme comme d'une époque devient en effet problématique. À la place de cela, Wilson fait du productivisme et du non-productivisme les extrémités d'un spectre (les polarités fuyantes), le long duquel il situe le concept de multifonctionnalité. Ainsi la multifonctionnalité occupe-t-elle, chez Wilson, l'espace, réel et conceptuel, le long de ce spectre; elle survient, plus précisément, dans les limites de celui-ci.

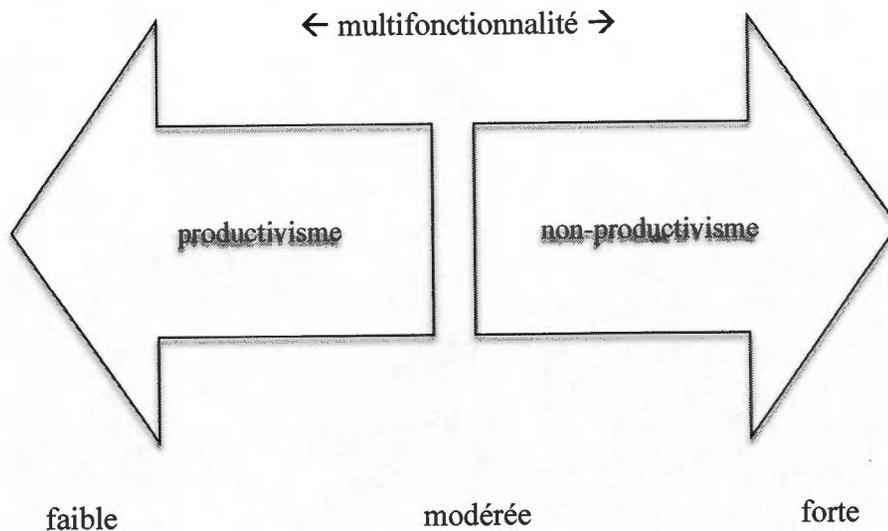


Figure 1 Geoff A. Wilson: le spectre de la multifonctionnalité de l'activité agricole²⁵

Penser la multifonctionnalité le long d'un tel spectre implique de considérer la multifonctionnalité comme étant inhérente à toute activité agricole, y compris les plus productivistes d'entre elles. Wilson distingue cependant des qualités de la multifonctionnalité, qu'il appelle à reconnaître. À l'extrémité productiviste du spectre (où l'on trouve l'agriculture productrice, pour de faibles prix, de produits agricoles d'une qualité permettant de subvenir aux besoins de l'industrie et d'alimenter un circuits de commercialisation plus long), il associe la version « faible » de la multifonctionnalité; à l'extrémité non-productiviste (où l'agriculture répond à des fonctions beaucoup plus étendues), sa version « forte ». D'après cette conception, il n'est plus question de « multifonctionnalité », mais bien de « multifonctionnalités » : faible, modérée et forte.

²⁵ *Ibid.*

Par « multifonctionnalité faible », Wilson entend des systèmes de production agricole ayant de fortes tendances à la monofonctionnalité, voire des systèmes de production au sein desquels les façons de faire et de penser productivistes tendent à dominer; des systèmes au sein desquels les individus engagés dans l'agriculture voient en la production d'aliments et de fibres leur principal rôle. Par « multifonctionnalité forte », il est au contraire question, chez Wilson, de systèmes de production agricole auxquels on reconnaît des fonctions allant au-delà de la seule production d'aliments et de fibres. La multifonctionnalité dite « modérée » combine quant à elle des caractéristiques des extrémités productiviste et non-productiviste et ce, de manière plus ou moins équilibrée.

Une telle approche implique inévitablement un jugement quant à la valeur de chacune de ces multifonctionnalités. En un mot : la multifonctionnalité, telle que la comprend Wilson, procède d'un parti-pris voulant qu'elle revête une valeur en elle-même. C'est pourquoi elle est dite normative. Wilson considère que l'avenir de l'agriculture repose sur le développement de la multifonctionnalité forte, à laquelle il attribue un contenu moral.

Wilson prévient que les qualités de la multifonctionnalité (faible, modérée, forte) ne peuvent et ne doivent cependant être abordées comme des régimes aux frontières claires; en cela, les critères de la multifonctionnalité ne sont pas (et ne doivent pas être) des indicateurs absolus à appliquer mécaniquement. C'est en ce sens que, dans sa contribution, il dénonce le structuralisme et le réductionnisme des interprétations contemporaines de la multifonctionnalité de l'agriculture en s'intéressant aux facteurs endogènes de changement. Ce faisant, il insiste sur les identités agricoles des

agriculteurs britanniques, lesquelles lui semblent tendanciellement stables en dépit de l'évolution des politiques agricoles vers une plus grande reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture. Il constate en effet que ces producteurs continuent généralement d'aborder leur rôle comme étant orienté vers la production (*traditional pro-production farming roles*); que la plupart d'entre eux se perçoivent d'abord et avant tout comme des producteurs d'aliments et de fibres; que les représentations de ce qu'est un « bon » agriculteur demeurent étroitement liées aux quantités produites. Ainsi Wilson note-t-il que l'adhésion des producteurs à certains programmes de financement agricole éco-conditionnel ne correspond au demeurant à aucun changement réel dans les représentations que ces mêmes producteurs se font de leur rôle. Ces programmes sont utilisés comme une mesure de soutien du revenu additionnelle.

Wilson explique la persistance des identités professionnelles associées au productivisme, ainsi que la réticence des agriculteurs britanniques à repenser leur rôle dans la société et au sein de l'espace rural, par la perte anticipée de leur utilité sociale et des privilèges qui y sont associés. Les changements de mentalité concernant le rôle de l'agriculture et des agriculteurs (par les agriculteurs) impliquent de son point de vue l'établissement d'un nouveau contrat social agricole. Ainsi, selon lui, le développement d'une multifonctionnalité forte demande une relocalisation, une reterritorialisation (nous dirons, suivant l'expression consacrée par van der Ploeg, une repaysanisation ²⁶, voire une « pluriactivation ») de l'agriculture; une « pluriactivation » qui, dans ce cadre institutionnel contemporain (celui de la multifonctionnalité), passe avant toute chose par une diversification des activités sur les lieux de l'entreprise, sans toutefois s'y limiter (l'activité professionnelle extérieure, bien qu'elle n'emprunte plus les formes identifiées par Bouchard (chapitre

²⁶ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries: Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, op. cit.

1), constitue une réalité persistante de la pluriactivité aux 20^e et 21^e siècles (chapitres 2 et 3)).

Tout en attirant l'attention sur le fait que la notion de multifonctionnalité est indissociable d'un contexte social spécifique²⁷, l'approche normative de la multifonctionnalité nous conduit à réfléchir à un concept de multifonctionnalité qui permette véritablement de préciser la place des nouvelles paysanneries dans l'agriculture et l'espace rural; aussi constitue-t-elle le fil conducteur de notre étude tout en participant à la pertinence sociale de la démarche. De même, l'analyse que nous entreprenons de l'évolution des critères de déclassement et de déplacement des producteurs agricoles québécois, tel qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais », voire les « vrais » des autres producteurs agricoles et tel qu'ils expriment l'évolution de l'utilité sociale de l'agriculture dans les suites de la Seconde guerre mondiale, s'inspire de ce cadre d'analyse.

Une façon complémentaire d'aborder la multifonctionnalité qui retient notre attention est celle proposée par Skogstad dans *Effecting Paradigm Change in the Canadian Agriculture and Food Sector. Toward a Multifunctionality Paradigm*²⁸. Dans ce chapitre, l'auteure aborde la transition d'un paradigme à l'autre en termes de politique (*policy paradigm*) et de gouvernance (*governing paradigm*). Le tableau 1 résume cette tentative, qui a l'avantage de mettre l'accent sur la pluralisation des discours légitimes sur l'agriculture et la ruralité comme composante de la multifonctionnalité de l'agriculture. Nous traitons cet aspect au chapitre 3, dans le contexte de

²⁷ Dans la mesure où elle combine des éléments subjectifs, la multifonctionnalité peut se décliner différemment d'un contexte à l'autre. Alison BURRELL, *op. cit.*

²⁸ Grace SKOGSTAD. « Effecting Paradigm Change in the Canadian Agriculture and Food Sector. Toward a Multifunctionality Paradigm », dans Rod MacRae et Élisabeth Abergel (dir.) *Health and Sustainability in the Canadian Food System. Advocacy and Opportunity for Civil Society*, Vancouver et Toronto: UBC Press, 2012, p. 17-38

l'exploration du phénomène de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois à l'heure de la récente reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture par le MAPAQ.

Tableau 1 Grace Skogstad : les composantes de la multifonctionnalité de l'agriculture²⁹

	politique	gouvernance
paradigmes agricoles	productiviste	faibles revenus, bas prix des matières premières, instabilité des marchés mondiaux, faible pouvoir et dépendance des agriculteurs au sein de la chaîne de production agroalimentaire
	libéral	compétitivité du secteur agroalimentaire
	multifonctionnel	productions non marchandes de l'agriculture : sociales, environnementales et de développement rural
		État secteur agricole experts gouvernements subnationaux

4. Cadre conceptuel : la lutte des places (dépaysonisation, repaysanisation)

4.1 Un tournant spatial dans l'analyse des rapports de classes

Du renversement du régime tsariste de Russie (1917) aux événements ayant présidé à mai 1968, le marxisme occidental existe de manière déspatialisée³⁰. Seuls quelques travaux pionniers se démarquent de cette tendance générale. On retrouve une

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Edward W. SOJA. *Postmodern Geographies: The Reassertion of space in Critical Social Theory*, New York (États-Unis): Verso, 1989, 266 p.

omission similaire au sein de la génération de socialistes de la première moitié du 20^e siècle, notamment chez Proudhon et chez Bakounine.

En dehors du mode de production asiatique et de l'opposition entre la ville et la campagne, l'attention de Marx face aux faits proprement géographiques reste elle-même limitée. En faisant de l'espace un facteur contingent et un apport fondamental pour les processus sociaux, Marx approche sans l'atteindre le principe de la dialectique socio-spatiale développé par le géographe californien marxiste Edward W. Soja dès 1980 : le spatial est socialement produit et donc la réciproque est vraie.

La question du rapport du marxisme à l'espace trouve son origine dans les conditions changeantes de l'exploitation capitaliste – la période contemporaine (de mai 1968 à nos jours) ayant révélé l'importance accrue de la production de l'espace dans la reproduction sociale du capitalisme. Un autre facteur explicatif réside dans la publication tardive des *Grundrisse*, ouvrage où l'attention portée par Marx aux questions de géographie est plus grande que jamais. Enfin, la tradition anti-hégélienne du marxisme occidental compte pour beaucoup dans l'inattention du marxisme aux questions de géographie (le marxisme occidental cherche en effet à dépasser l'hégélianisme qui réifie et fétichise l'espace sous la forme de l'État territorial³¹).

En France où l'expansion du marxisme coïncide avec un regain d'intérêt pour Hegel dans les cercles universitaires, la question du rapport du marxisme à l'espace se pose

³¹ Chez Lukacs, par exemple, la conscience spatiale apparaît comme une fausse conscience manipulée par l'État et le Capital. Pour Le Corbusier, un choix s'impose autrement entre l'architecture et la révolution.

différemment. Ici, « l'imagination géographique » des auteurs accouche des positions de départ de la géographie humaine critique, dans ses expressions sartrienne et althussérienne. Avec le déclin du marxisme français, les écrits de Lefebvre continuent de nourrir le rapport marxisme/géographie. Plus largement, la France rassemble les deux pionniers de ce que Edward W. Soja appelle « la post-modernisation de la géographie » : Henri Lefebvre et Michel Foucault.

Bien que les études urbaines en aient généralement monopolisé la lecture, l'œuvre de Henri Lefebvre contient de précieuses indications sur la manière dont, dès le 20^e siècle, l'espace socialement produit du capitalisme sert la reproduction des relations dominantes inhérentes à ce mode de production (qui sont des rapports de classes). Le sociologue, géographe et philosophe français est le premier à réinsérer le spatial dans la théorie sociale critique et à affirmer la spatialité de la vie sociale. La trilogie « Critique de la vie quotidienne » (1946), « Fondements d'une sociologie de la quotidienneté » (1961) et « La vie quotidienne dans le monde moderne » (1968) fournit une première approximation de cette thèse en proposant une géographie critique de l'espace du quotidien, en situant l'enjeu de l'aménagement du territoire dans les pratiques récursives de la vie quotidienne.

Le concept du « droit à la ville », tel que formulé en 1968 dans l'intitulé du même nom, rassemble les premières idées de Lefebvre sur la signification de l'espace dans l'analyse des rapports de classes³². Le droit à la ville implique (et applique) une connaissance, celle de la production de l'espace³³. Lorsqu'il écrit, deux ans plus tard,

³² Henri LEFEBVRE. *Le droit à la ville*, Paris : Économica, 2009 (1968), 135 p.

³³ Henri LEFEBVRE. *La survie du capitalisme. La reproduction des rapports de production*, Paris : Anthropos, 2002 (1973), 225 p.

« La révolution urbaine »³⁴, Lefebvre précise cette réflexion en proposant une critique radicale d'une urbanisation subordonnée aux impératifs du capitalisme, c'est-à-dire à la croissance et au fonctionnement d'une société moderne. C'est dès lors à un renversement des conditions de l'urbanisation qu'il appelle ; un renversement au terme duquel on subordonne l'industrie à l'organisation de la ville et la ville, aux exigences humaines de l'habiter. « La révolution urbaine » ouvre en outre la possibilité du principe de la dialectique socio-spatiale, en situant l'organisation de l'espace (l'urbanisme) dans la base matérielle de la société (l'infrastructure), contrairement aux conceptions qui la situent dans la sphère de la superstructure.

Bientôt, Lefebvre déplace cependant son attention de la révolution urbaine vers le cadre plus large de la production de l'espace³⁵. Dans « La production de l'espace » en 1974³⁶, il définit plus clairement une problématique spatiale du capitalisme, déplaçant sans l'abolir la problématique de l'industrialisation. Si le problème de la possession et de la gestion des moyens de production reste pour lui entier, il juge la production de l'espace prioritaire dans le capitalisme avancé³⁷. Ainsi il ne s'agit plus, pour Lefebvre, de s'attacher aux problèmes de la croissance et de l'accumulation (d'analyser la production des choses dans l'espace ainsi que les rapports sociaux inhérents à cette production); il s'agit désormais d'analyser le problème de la reproduction spatialement contrôlée du système comme un tout (de s'intéresser à la production de l'espace ainsi qu'aux rapports de classes sous-jacents à cette production)³⁸. Ainsi le sociologue propose-t-il un objet nouveau à une économie

³⁴ Henri LEFEBVRE. *La révolution urbaine*, Paris : Éditions Gallimard, 1970, 248 p.

³⁵ David HARVEY. *Le capitalisme contre le droit à la ville : Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris : Éditions Amsterdam, 2011, 93 p.

³⁶ Henri LEFEBVRE. *La production de l'espace*, Paris : Economica, 2000 (1974), 485 p.

³⁷ Henri LEFEBVRE, *La survie du capitalisme. La reproduction des rapports de production*, op. cit.

³⁸ Chez Lefebvre, la lutte des classes se comprend et se concentre sur le point vulnérable de la production de l'espace ; « changer la vie », « changer la société » suppose la production d'un espace approprié. La crise finale du capitalisme ne peut selon lui venir que d'une situation où la reproduction

politique qu'il juge au bord de la faillite, tout en situant cet objet au cœur de la dynamique reproductive du capitalisme : la production de l'espace.

La thèse centrale de « La production de l'espace » est que chaque mode de production organise pour s'accomplir son espace, en même temps que certains rapports sociaux (qui sont, sous le capitalisme, des rapports de classes). Aussi est-ce à travers la production de son espace qu'une société prend forme, se présente et se représente; d'où, chez Lefebvre, l'histoire de l'espace, l'architectonique spatiale. Car si chaque société organise un espace, le sien, c'est sur les ruines de l'espace précédent qu'elle opère : « l'antérieur, dans l'espace, reste le support de ce qui suit³⁹ ». L'architectonique spatiale insiste en cela sur la persistance de l'antérieur (des déterminations architectoniques et de l'espace qu'elles comprennent) dans l'espace de chaque société, décrivant, analysant et exposant cette persistance. L'architectonique spatiale lefebvrienne éclaire donc comment les espaces sociaux se constituent sans abolir le lieu naturel des débuts : l'espace-nature. Comment, ce faisant, les espaces sociaux se succèdent en s'éloignant de plus en plus de la nature. Comment, conséquemment, la nature s'affaiblit et se voit menacée de destruction dans ce qu'il nomme l'espace abstrait du capitalisme. Comment, dans ce même espace, la nature ne tend plus qu'à apparaître sous la forme d'espaces de représentation, d'images et de symboles.

Dans l'espace abstrait du capitalisme, cette tendance à la destruction de la nature provient selon Lefebvre de la volonté économique d'imposer aux lieux des caractères et critères d'interchangeabilité, réduisant et supprimant par là les particularités des

des rapports de production est compromise, et non pas d'un arrêt de la production elle-même (conformément à la stratégie ouvriériste).

³⁹ Henri LEFEBVRE, *La production de l'espace*, op. cit., p. 265

lieux. Les différences sont absorbées dans une rationalité productiviste donnée pour connaissance, « alors qu'elle contient une composante idéologique liée à son essence même⁴⁰ ». L'espace est donc, chez Lefebvre, un produit social à production orientée vers une finalité idéologique donnée pour rationnelle. Il est non seulement moyen de production, mais moyen de contrôle, donc de domination et de puissance.

Par rapport aux espaces précédents, l'espace produit par le capitalisme a ceci de particulier qu'il a l'homogénéité pour but, pour sens, pour objectif; c'est, en somme, un espace où l'homogénéité l'emporte sur les différences. Un espace qui contient et dissimule cependant, sous son apparente homogénéité, des rapports sociaux de production qui s'y produisent et s'y reproduisent. La création de cet espace sur les ruines de l'espace historique suppose précisément, pour David Harvey, la violence de l'« accumulation par dépossession », concept développé par le géographe américain pour discuter des formes contemporaines de l'accumulation primitive (nouvelles enclosures). Suivant Lefebvre, Harvey s'attache, dès les années 1970, au problème de la survie du capitalisme. Il aborde ce problème en examinant le rôle des dispositifs spatio-temporels (*spatio-temporal fixes*) dans les contradictions internes du processus d'accumulation. Plus tard, il propose que le problème de la reproduction élargie puisse trouver réponse dans les processus de l'accumulation par dépossession, en tant que formes contemporaines de l'accumulation primitive. Il s'en suit que Harvey envisage les luttes dans le champ de la reproduction élargie (qui sont des luttes de classes) comme des luttes contre l'accumulation par dépossession.

⁴⁰ Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 80

Certains mécanismes de l'accumulation primitive, sur lesquels Marx insistait, ont été raffinés pour jouer un rôle encore plus important aujourd'hui que par le passé. [...] Des mécanismes entièrement nouveaux d'accumulation par dépossession ont aussi vu le jour. L'accent mis sur les droits de propriété intellectuelle dans les négociations de l'OMC (les accords connus sous le nom d'ADPIC) montre comment les brevets et licences sur le matériel génétique, les plasmides et toutes sortes d'autres produits peuvent désormais être utilisés contre des populations entières, dont les pratiques avaient joué un rôle crucial pour le développement. La biopiraterie est un phénomène rampant et le pillage du stock mondial de ressources génétiques est bien engagé au profit de quelques grandes entreprises pharmaceutiques. De la même façon, l'épuisement croissant des biens communs naturels (la terre, l'air, l'eau) et la multiplication d'écosystèmes dégradés, qui excluent toute alternative aux modes de production agricole intenses en capitaux, découlent de la marchandisation généralisée de la nature sous tous ses aspects. La commercialisation des formes culturelles, des pans d'histoire et de la créativité intellectuelle implique une dépossession en masse (l'industrie musicale est réputée pour s'appropriier et exploiter la culture et la créativité populaires). La privatisation et la soumission à la logique entrepreneuriale de bien jusqu'ici publics (comme les universités), pour ne pas parler de la vague de privatisations (de l'eau et des services publics de toutes sortes) qui a touché le monde entier, annoncent une nouvelle flambée d'enclosures⁴¹.

Dans le Paris des années 1968-1974, c'est donc de l'œuvre de Henri Lefebvre que viennent les premiers échos de ce qui est plus tard désigné comme le « tournant spatial » au sein des sciences humaines et sociales. Avec les écrits de Foucault sur l'espace⁴², elle donne précisément lieu à une rupture épistémologique dans l'analyse

⁴¹ David HARVEY. *Le nouvel impérialisme*, Paris (France) : Les Prairies ordinaires, 2010 (2003), p. 175-176

⁴² Lorsqu'il affirme que « l'espace est fondamental dans tout exercice du pouvoir », Michel Foucault (1926-1984) joint sa voix à celle de Lefebvre, en spatialisant le projet politique de la gauche française. Sa principale contribution à la pensée spatiale, « Des espaces autres » de 1967, traite des thématiques des micro-espaces du pouvoir disciplinaire, de la distribution des individus dans l'espace, de la surveillance, de l'institution carcérale, de l'asile et du corps humain. Dans une conférence prononcée le 14 mars 1967 à Paris et publié peu de temps avant sa mort, Michel Foucault définit l'époque contemporaine comme l'époque de l'espace. Le changement de perspective (du temps vers l'espace) que ce postulat implique le conduit à formuler un « problème de l'emplacement », par lequel il s'intéresse spécialement aux hétérotopies. Sortes de « contre-emplacements », les hétérotopies foucauldienne sont de deux types : de crise et de déviation. Foucault s'intéresse principalement aux hétérotopies de déviation puisqu'elles forment, selon lui, l'essentiel des hétérotopies rencontrées au sein de la société moderne. S'il s'intéresse plus tard à l'organisation de l'espace disciplinaire, il faut

des rapports de classes. La conceptualisation lefebvrienne de l'espace et de la spatialité intéresse, sinon les chercheurs français, du moins quelques géographes américains, dont David Harvey reste la référence principale aux côtés de Edward W. Soja. La réflexion emprunte ici trois phases, auxquelles participent les deux auteurs : la marxification de la géographie, la spatialisation du marxisme et la post-modernisation de la géographie⁴³.

Avec « La justice et la ville », paru en 1973, Harvey vise la formulation d'une critique radicale des structures spatiales du capitalisme et la dénonciation de ses effets (injustes) sur la société. Si, par cette contribution majeure, Harvey consolide les assises théoriques de la géographie radicale, Edward Soja reproche cependant au géographe de détourner autant que de prolonger les réflexions de Lefebvre sur la production de l'espace.

En dépit du fait qu'il a reconnu l'importance de la contribution de Lefebvre à l'élaboration d'une philosophie marxiste de l'espace, le marxisme d'Harvey l'a éloigné des questions de causalité spatiale et de l'importance à accorder à la justice en tant que telle. Il n'a que rarement mentionné le terme de justice territoriale par la suite, quand bien même la notion d'urbanisation de l'injustice

attendre 1975, et la publication de « Surveiller et punir », pour que la thématique foucauldienne de l'espace (comme problème historico-politique) resurgisse en dehors de ce texte précurseur. La notion d'espace chez Foucault est alors contemporaine de la mise en avant de trois nouveaux concepts : discipline, pouvoir et corps. La discipline résume alors cette modalité de pouvoir qui insère le corps dans un espace déterminé à des fins déterminées. Michel FOUCAULT. « Des espaces autres », *Empan*, no 54, 2004 (1967), p. 12-19 ; Michel FOUCAULT. *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris (France) : Gallimard, 2013 (1975), 360 p.

⁴³ Dans le monde anglo-saxon, l'on distingue trois phases : la marxification de la géographie (décennie 1970) avec Manuel Castells et David Harvey pour la géographie urbaine, de même que Ernest Mandel et la bande des quatre (Immanuel Wallerstein, André Gunder Frank, Samir Amin et Arghiri Emmanuel) pour la géographie régionale et internationale; la spatialisation du marxisme (décennie 1980) avec David Harvey; et la post-modernisation de la géographie (décennie 1980) avec Anthony Giddens, John Urry, Manuel Castells et Edward W. Soja. Edward W. SOJA, *Postmodern Geographies: The Reassertion of Space in Critical Social Theory*, op. cit.

a été reprise par d'autres, et bien qu'il ait lui-même très récemment recommencé à écrire sur le droit à la ville⁴⁴.

Edward Soja, l'autre grande figure de la géographie américaine avec David Harvey, prolonge dès 1980 la pensée spatiale du sociologue français et l'actualise dans ses propres réflexions sur l'espace. Pour Soja, la reconnaissance de l'espace comme produit social fournit la première étape dans la reconnaissance du principe de la dialectique socio-spatiale. En tant qu'espace social, la spatialité doit selon Soja être distinguée de l'espace physique de la nature (en tant qu'espace conduisant à l'illusion de l'opacité chez Bergson) et de l'espace mental de la connaissance et de la représentation (en tant qu'espace conduisant à l'illusion de la transparence chez Kant), tout en étant intégrés dans sa construction sociale. En un mot : les trois espaces doivent être considérés dans leur interconnexion propre. La spatialité est donc un produit social, une « seconde nature », qui intègre l'espace physique de la nature et l'espace mental de la connaissance et de la représentation.

En tant que produit social, l'espace est à la fois moyen (de production, de contrôle, de domination et de puissance) et produit de luttes et de rapports de classe (de conflits, de contradictions). La matrice spatio-temporelle de la vie sociale détermine la façon dont prennent forme les luttes dans le champ du social et dont sont constituées les relations sociales. Les contradictions de l'espace expriment la dualité de l'espace.

Chez Soja, la spatialité apparaît donc un terrain de luttes pour la production et la reproduction sociales, que ce soit dans le sens du maintien et du renforcement de la spatialité existante ou dans celui de sa restructuration, voire de sa transformation

⁴⁴ Edward W. SOJA. « La ville et la justice spatiale », communication présentée au colloque *Justice et injustices spatiales* tenu à Paris (France) les 12, 13 et 14 mars 2008, 2009, p. 5

radicale. Ainsi, la spatialité existe-t-elle chez Soja comme processus dynamique. La spatialité du capitalisme n'est pas donnée une fois pour toute ; sa matrice doit constamment être renforcée, restructurée. Elle doit être reproduite socialement, et ce processus de reproduction constitue une source permanente de conflit et de crise. L'analyse du sens théorique et pratique de la restructuration contemporaine de la spatialité du capitalisme constitue précisément l'objet de la géographie postmoderne.

La production de l'espace est donc chez Soja un processus social enraciné dans la même problématique que la formation de l'histoire. L'interprétation matérialiste de l'histoire et l'interprétation matérialiste de la spatialité sont théoriquement indissociables, et aucune ne doit avoir préséance sur l'autre (là où une perspective anarchiste, par exemple, priorise l'espace et regarde l'histoire comme une fiction). Les deux ensembles de relations (le social et le spatial) ne sont pas seulement homologues, en ce qu'ils proviennent de la même origine au sein du mode de production, mais aussi dialectiquement inséparables, épistémologiquement équivalents⁴⁵.

Prenant les écrits de Lefebvre comme point de départ, Soja fonde sa réflexion spatiale sur trois principes :

- [C]elui de la spatialité ontologique des êtres humains (nous sommes tous des êtres spatialement tout autant que socialement et historiquement situés);
- celui de la production sociale de la spatialité (l'espace est produit socialement et peut du coup être transformé socialement);
- celui de la dialectique socio-spatiale (le spatial est socialement produit et donc la réciproque est vraie)⁴⁶.

⁴⁵ Edward W. SOJA, *Postmodern Geographies: The Reassertion of Space in Critical Social Theory*, *op. cit.*

⁴⁶ Edward W. SOJA, *La ville et la justice spatiale* », *op. cit.*, p. 2

Auteur du concept de la dialectique socio-spatiale que nous mobilisons dans nos travaux à travers l'idée de place, Soja insiste sur la relation à double sens entre le social et le spatial, un concept de son avis déjà suggéré bien qu'informulé par Lefebvre. Ainsi Soja prolonge-t-il la pensée spatiale de Lefebvre en donnant à la problématique de l'espace une position centrale au sein de la lutte des classes, ce qui le conduit à aborder cette dernière comme une lutte contre la reproduction élargie des rapports de production capitalistes à l'échelle mondiale⁴⁷. Ainsi, et contrairement à Touraine qui plus tard oppose les deux directions de la métaphore géométrique (section 4.2)⁴⁸, Soja ne présente pas la lutte pour l'espace (lutte horizontale) comme un substitut à la lutte des classes (lutte verticale). Il appelle plutôt à un tournant spatial dans l'analyse des rapports de classes et suggère à cet égard l'existence de rapports homologique et dialectique entre rapports spatiaux (le spatial) et rapports sociaux (le social).

As an analytical focus, the socio-spatial dialectic is not aimed at submerging class analysis or elevating space per se to the level of a 'scientific subject' in Marxist science or presenting the organization of space as an autonomous structure with regard to fundamental relations of production. Instead, it serves primarily to specify explicitly that the social relations of production and social formations in general, as Marx himself observed, contain within them a fundamental vertical vs horizontal structure affecting the position of all agents of production (i.e. people) and shaping a simultaneously social and spatial division of labour. In the development of Marxism, the spatial structure has remained, for the most part, externalized and incidental, a mere reflection of a deliberately despatialized concept of the 'social'. The social-spatial dialectic thus represents a call for the reinclusion of socially produced space in Marxist analysis as something more than an epiphenomenon. The argument, however, is taken one step further by suggesting that the vertical and horizontal expressions of the relations of production under capitalism (i.e., relations of

⁴⁷ Edward W. SOJA. « The Socio-Spatial Dialectic », *Association of American Geographers*, vol. 70, no 2, 1980, p. 207-225

⁴⁸ Alain TOURAINE. « Face à l'exclusion », dans *Citoyenneté et urbanité*, Paris (France) : Éditions Esprit, 1991, p. 165-173

class) are, at the same time, homologous, in the sense of originating in the same set of generative structures (e.g., the relation between labour and capital); and dialectically linked, in that each shapes and is simultaneously shaped by the other in a complex interrelationship which may vary in different social formations and at different historical conjunctures⁴⁹.

Dès 1989, Soja prolonge sa réflexion avec *Postmodern Geographies: the Reassertion of Space in Critical Social Theory* où, critiquant l'historicisme de la conscience théorique, il cherche à déconstruire et à reconstituer la pensée critique (à commencer par l'ontologie)⁵⁰. Bientôt, le concept de justice spatiale, auquel il consacre un ouvrage éponyme en 2010 (*Seeking Spatial Justice*⁵¹), rassemblera l'ensemble des tentatives théoriques jusque-là réalisées pour intégrer l'idée de justice à l'analyse des questions de développement et d'aménagement du territoire.

En somme, chez Soja, la spatialité fait l'objet d'une attention renouvelée dans le contexte de la restructuration contemporaine. On assiste selon lui à une prise de conscience croissante de l'importance accrue, pour les forces sociales progressistes, de se positionner consciemment et explicitement en tant que mouvements spatiaux.

⁴⁹ Edward W. SOJA, *The Socio-Spatial Dialectic*, *op. cit.*, p. 224-225

⁵⁰ Edward W. SOJA, *Postmodern Geographies: The Reassertion of space in Critical Social Theory*, *op. cit.*

⁵¹ Edward W. SOJA. *Seeking Spatial Justice*, Minneapolis (États-Unis): University of Minnesota Press, 2010, 256 p.

4.2 Un tournant sociologique vers l'individu : des classes aux places

La postmodernité, comme époque, a été décrite de plusieurs façons⁵². Une lecture possible consiste à s'attacher au domaine de la conflictualité sociale. Touraine, en tant que théoricien de la postmodernité, a observé le passage de la problématique de l'exploitation à celle de l'exclusion. Dans un texte fondateur publié en 1991, il écrit :

Nous vivons en ce moment le passage d'une société verticale, que nous avons pris l'habitude d'appeler une société de classes avec des gens en haut et des gens en bas, à une société horizontale, où l'important est de savoir si on est au centre ou à la périphérie. [...] l'affaire n'est plus aujourd'hui d'être *up or down* mais *in or out* : ceux qui ne sont pas *in* veulent l'être, autrement ils sont dans le vide social. Il n'y a plus de modèle alternatif⁵³.

Cette intuition, largement reprise et retravaillée depuis, lui vaudra d'être considéré comme le premier théoricien de l'exclusion⁵⁴. Déjà, en 1992, il précise sa pensée avec

⁵² Ellen MEIKSINS WOOD. *L'origine du capitalisme : une étude approfondie*, Montréal (Québec) : Lux Éditeur, 2009 (2002), 313 p.

⁵³ Alain TOURAINE, *op. cit.*, p. 166

⁵⁴ La notion d'exclusion dans la recherche en sciences sociales fait cependant son apparition pour la première fois en France dans les années 1960. C'est précisément à Pierre Massé, et à son essai *Les Dividendes du progrès*, qu'est attribuée la paternité de la notion. À la même époque, on note également l'ouvrage *L'exclusion sociale*, publié sous la plume de Kanfler, un ami du père Joseph Wrésinski, dans la mouvance de ADT-Quart Monde. C'est pourtant à René Lenoir que l'on reconnaît généralement la paternité du terme « exclu », avec la publication, en 1974, du livre *Les exclus, un Français sur dix*. Chez Lenoir, le terme « exclu » décrit une situation sociale concernant trois catégories de population : les personnes âgées, les personnes handicapées et les inadaptés sociaux. En faisant de l'inadaptation sociale la question centrale de son ouvrage, Lenoir procède à un double déplacement de la question de l'exclusion, par rapport aux réflexions antérieures : pour lui, l'exclusion n'est pas un phénomène individuel mais social ; pour lui aussi, il ne s'agit pas d'un phénomène marginal mais d'un véritable cancer social. Avec les années, la dernière catégorie de personnes à laquelle il fait allusion (les inadaptés sociaux) allait gagner en importance par rapport aux deux autres catégories d'exclus. Mais, à l'époque, la notion d'exclusion sociale, tel que l'a conceptualisée Lenoir, continuait de renvoyer à un phénomène au demeurant marginal. Les milieux libéraux et conservateurs y préféraient l'explication par les déficiences individuelles, voire par l'irresponsabilité et l'imprévoyance des pauvres. En somme, la notion d'exclusion ne constituait toujours pas le paradigme majoritaire. Comme elle deviendra paradigme dominant, l'exclusion n'aura plus grand-chose à voir avec la définition qu'en donnaient

*Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché*⁵⁵. Dans ce deuxième essai, Touraine interroge l'utilité de la notion d'inégalité (car associée à la représentation de la société comme un système hiérarchisé de production), et par là celle de classe, et propose de la remplacer par l'idée de justice. De suite, différents analystes reprendront cette lecture excluante, dualisante de la société⁵⁶. La question de l'exclusion deviendra de ce fait commune à plusieurs disciplines des sciences sociales : la sociologie, l'histoire, l'économie, la philosophie, la psychologie sociale et le droit, pour ne nommer qu'elles.

La sociologie de l'exclusion de Frégné présentera à ce titre des affinités significatives avec celle de Touraine⁵⁷. Avec lui, la notion de « fracture sociale », telle qu'introduite avec la modification de la donne économique et sociale associée au choc pétrolier des années 1970, singularisera « [l]e passage d'une société travaillée par la question des inégalités (société verticale) à une société inquiète des modalités d'inscription et de participation sociales de ses exclus (société horizontale)⁵⁸ », comme il fut consigné en premier par Touraine. L'exclusion se présentera plus

Kanfler et Lenoir. Elle ne désignera plus un état ou une catégorie de personnes, mais des processus. Faisant depuis Touraine l'objet de nombreux travaux de sociologie clinique en France, la notion d'exclusion sociale a ensuite été reprise et retravaillée par différents auteurs anglo-saxons, dont Commins, Berghman, Burchardt et al., Philip and Schucksmith, Reimer et Elias. Serge PAUGAM. *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris (France) : La Découverte, 1996 ; P. COMMINS. « Poverty and social exclusion in rural areas : characteristics, processes and research issues », *Sociological Ruralis*, vol. 44, no 1, 2004, p. 60-75 ; J. BERGHMAN. « Social exclusion in Europe : policy context and analytical framework », dans G. Room (dir.) *Beyond the threshold : the measurement and analysis of social exclusion*, Bristol : The Policy Press, 1995, p. 10-28 ; T. BURCHARDT, J. LE GRAND et D. PIACHAUD. « Introduction », dans J. Hills, J. Le Grand et D. Piachaud (dir.) *Understand social exclusion*, Oxford : Oxford University Press, p. 1-12 ; L. PHILIP et M. SCHUCKSMITH. « Conceptualising social exclusion », *European Planning Studies*, vol. 2, no 4, 2003, p. 461-480 ; W. REIMER. « Social exclusion in a comparative context », *Sociological Ruralis*, vol. 44, no 1, 2004, p. 76-94 ; Norbert ELIAS. *Les logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris (France) : Fayard, 1997, 278 p.

⁵⁵ Alain TOURAINE. « Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché », dans J. Affichard et J. B. de Foucauld (dir.) *Justice sociale et inégalités*, France : Éditions Esprit, 1992, p. 163-174

⁵⁶ Cette lecture sera critiquée pour impliquer une conception de la société sans hiérarchie différenciée.

⁵⁷ Cédric FRÉGNÉ. *Sociologie de l'exclusion*, Paris (France) : L'Harmattan, 1999, 207 p.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 81

précisément chez Frétigné comme conséquence de cette fracture, de cette nouvelle donne.

Dans le monde anglo-saxon, Hoogvelt notera pareillement l'émergence d'une nouvelle donne en lien avec le choc pétrolier des années 1970, qu'elle associera à un changement qualitatif dans l'histoire du développement du capitalisme⁵⁹. Pour l'auteure, la contradiction marxiste entre centre et périphérie ne sera dès lors plus concevable en termes géographiques, mais exclusivement en termes sociaux ; la période d'expansion géographique du capitalisme faisant place à une période de rétraction sociale.

[I]n contrast to the past, this new political economy is not a political economy that first developed and became organised within one specific territorial space and next expanded outward ; rather it is a new political economy that is global from the very beginning. This has consequences for our understanding of the locational distribution of wealth and poverty, of development and underdevelopment. The familiar pyramid of the core-periphery hierarchy is no longer a geographic but a social division of the world economy⁶⁰.

Ever larger segments of the world population, both inside the advanced countries, but more numerous still inside the Third World, are being expelled from the emerging 'thickening' network of human social and economic interaction. Rather than being an *expansive* process, the present process of globalisation appears to be an *imploding* or *shrinking* one⁶¹.

Dans un ouvrage comptant comme référence parmi tous les livres de la fracture sociale, le sociologue Robert Castel mesurera pour sa part cette nouvelle donne comme « la présence, apparemment de plus en plus insistante, d'individus placés

⁵⁹ Ankie HOOGVELT. *Globalization and the Postcolonial World: The New Political Economy of Development*, Baltimore (Etats-Unis) : The Johns Hopkins University Press, 1997, 291 p.

⁶⁰ *Ibid.*, p. xii

⁶¹ *Ibid.*, p. xiv

comme en situation de flottaison dans la structure sociale, et qui peuplent ses interstices sans y trouver une place assignée »⁶². Chez Castel, l'exclusion sera plus exactement définie comme un effet de l'effritement de la condition sociale. Le sociologue des inégalités et des ruptures sociales Serge Paugam n'affirmera pas autre chose en renvoyant l'exclusion à « un processus de refoulement hors de la sphère productive des populations les moins qualifiées »⁶³, voire à une crise des appareils d'intégration⁶⁴. Dans tous les cas, elle correspondra à une rupture, elle marquera la coupure entre deux « mondes » qui ne communiquent plus.

L'exploitation est un conflit. L'exclusion est une rupture. Exploitation et exploités, oppresseur et opprimés partagent la même sphère économique et sociale. Ils forment un couple, même si celui-ci est inégalitaire et orageux. Excluants et exclus ont, eux, rompu leurs attaches, et les sphères des uns et des autres ont divorcé⁶⁵.

Avec cette nouvelle donne, la grille de lecture classique en termes de classes allait, de l'avis des sociologues de l'exclusion, devenir insuffisante pour expliquer la situation à laquelle la société se trouvait dès lors confrontée⁶⁶. La notion classique d'exploitation renvoyait à un conflit et impliquait l'existence de forces actives ; celle d'exclusion, pour sa part, correspondait à une rupture, au déclin ou à la transformation profonde de la société salariale⁶⁷ et témoignait d'un processus de désaffiliation⁶⁸, de disqualification⁶⁹, de désinsertion⁷⁰.

⁶² Robert CASTEL. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, France : Gallimard, 1995, p. 16

⁶³ Serge PAUGAM, *op. cit.*, p. 8

⁶⁴ Shirley ROY et Marc-Henry SOULET. « Présentation », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, no 2, 2001, p. 3-11

⁶⁵ Xavier EMMANUELLI et Clémentine FRÉMONTIER. *La fracture sociale*, France : Presses Universitaires de France, 2002, p. 20

⁶⁶ *Ibid.*, 128 p.

⁶⁷ Michel AUTÈS. « Genèse d'une nouvelle question sociale : l'exclusion », *Lien social et Politiques*, no 34, 1995

⁶⁸ Robert CASTEL, *op. cit.* ; Robert CASTEL. « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », dans Jacques Donzelot (dir.) *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris (France) : Esprit, 1991

Afin de rendre compte de ces processus conduisant à la perte d'identité des individus et de lien social dans le contexte du déclin (ou de la transformation profonde) de la société salariale⁷¹, certains concepts dérivés de la notion générique d'exclusion ont été formulés (tableau 2). L'emploi du terme « disqualification sociale » par Paugam est à cet égard significatif en ce qu'il permet de souligner « le processus de refoulement hors de la sphère productive de franges de plus en plus nombreuses de la population et les expériences vécues qui en accompagnent les différentes phases »⁷².

Tableau 2 Les dimensions de l'exclusion⁷³

auteur	perspective	concept dérivé	nature des ruptures
Castel	durkheimienne	désaffiliation	économique et sociale
Paugam	interactionniste	disqualification	économique et sociale
De Gaulejac et Taboada Léonetti	sociologique et psychologique	désinsertion	économique, sociale et symbolique

Dès 2007, les sociologues Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Léonetti (titulaire d'un doctorat en sociologie sous la direction d'Alain Touraine) ont pour leur part distingué trois dimensions au processus d'insertion/de désinsertion (individuelle) ou de relégation (collective) : une dimension économique, une dimension sociale et une dimension symbolique. L'insertion/la désinsertion économique renvoie d'abord à

⁶⁹ Serge PAUGAM. *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris (France) : PUF, 1991

⁷⁰ Vincent DE GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI. *La lutte des places : insertion et désinsertion*, Paris (France) : Desclée de Brouwer, 2007 (1994), 287 p.

⁷¹ Michel AUTÈS, *op. cit.*

⁷² Serge PAUGAM, *L'exclusion : l'état des savoirs*, *op. cit.*, p. 569

⁷³ À partir de Cédric FRÉTIGNÉ, *op. cit.*

l'emploi (ou l'absence d'emploi). La dimension sociale de l'insertion et de la désinsertion renvoie à la solidarité mécanique durkheimienne, mais aussi à la solidarité organique, laquelle est au fondement du contrat social entre l'individu et le reste de la société. Cette notion de contrat social trouve sa correspondance, dans l'espace symbolique, dans l'idée d'utilité sociale⁷⁴. Ainsi, l'insertion/la désinsertion symbolique des individus ou des groupes passe-t-elle selon ces auteurs par leur reconnaissance (ou leur non reconnaissance) sociale, « c'est-à-dire par la reconnaissance (ou par la non reconnaissance) de la place qu'ils occupent au sein du système et de l'utilité sociale qu'ils remplissent dans ce système »⁷⁵.

La *désinsertion* est un processus d'exclusion sociale qui se manifeste par une triple rupture. La première, d'ordre *économique*, est la conséquence de la perte d'emploi et marque une diminution des ressources ainsi qu'une modification du mode de consommation. La seconde, *sociale*, est relative à la désintégration des supports relationnels primaires *horizontaux* (familial, amical, associatif) et *verticaux* (instances de socialisation, l'École en premier lieu). Concernant ces deux ruptures, l'analyse développée par V. de Gaulejac est similaire à celles de R. Castel et de S. Paugam. La troisième dimension, *symbolique*, est la mesure de l'utilité sociale des individus ; elle fait référence aux *exigences normatives* et aux *représentations collectives*. La participation de l'individu à des activités socialement valorisées, son adhésion à des normes collectives et sa définition de soi, la reconnaissance d'une place au sein du système social fournissent les indicateurs de l'*insertion/désinsertion* symbolique⁷⁶.

Le concept de « désaffiliation », dont la paternité est attribuable à Castel⁷⁷, renvoie pour sa part à l'« extension actuelle des situations intermédiaires entre l'emploi stable et protégé et la rupture des liens sociaux »⁷⁸.

⁷⁴ Vincent DE GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI, *op. cit.*

⁷⁵ *Ibid.*, p 94

⁷⁶ Cédric FRÉTIGNÉ, *op. cit.*, p. 127-128

⁷⁷ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, op. cit.* ; Robert CASTEL, *De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation, op. cit.*

⁷⁸ Serge PAUGAM, *L'exclusion : l'état des savoirs, op. cit.*, p. 569

[A]u thème aujourd'hui abondamment orchestré de l'exclusion, je préférerais celui de la désaffiliation pour désigner l'aboutissement de ce processus. Ce n'est pas une coquetterie de vocabulaire. L'exclusion est immobile. Elle désigne un état, ou plutôt des états de privation. Mais le constat des carences ne permet pas de ressaisir les processus qui génèrent ces situations. Pour user avec rigueur d'une telle notion, qui correspondrait au modèle d'une société duale, il faudrait qu'elle corresponde à des situations caractérisées par une localisation géographique précise, par la cohérence au moins relative d'une culture ou d'une sous-culture, et, le plus souvent, par une base ethnique. [...] Parler de désaffiliation, en revanche, ce n'est pas entériner une rupture, mais retracer un parcours. La notion appartient au même champ sémantique que la dissociation, que la disqualification ou que l'invalidation sociale⁷⁹.

De la contribution de Castel sur la question de l'exclusion sociale, on retiendra cependant davantage que cette innovation conceptuelle. Sa mise en perspective historique des transformations du travail (défini en tant que « support privilégié d'inscription dans la structure sociale » et non en tant que « rapport technique de production »⁸⁰) et de la place dans la structure sociale de ceux qui peuplent ses interstices sans y trouver une place dans le système des dignités sociales, est particulièrement féconde. En effet, Castel verra dans l'existence d'« inutiles au monde », de « surnuméraires », le noyau de la question sociale contemporaine. Il rapprochera les vagabonds d'avant la révolution industrielle et les inemployables d'aujourd'hui au nom, moins d'une identité de condition, que d'une « homologie de position » : « ils n'ont aucune place assignée dans la structure sociale et dans son système de distribution des positions reconnues, pas même celle qui fait des indigents secourus une clientèle intégrée »⁸¹. Ils sont dans « l'impossibilité de se ménager une place stable dans les formes dominantes de l'organisation du travail et dans les modes

⁷⁹ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, op. cit., p. 19-20

⁸⁰ *Ibid.*, p. 17

⁸¹ *Ibid.*, p. 110

reconnus d'appartenance communautaire »⁸². Exclue des réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociales, ils « occupent littéralement dans la société une place de surnuméraires », d' « inutiles au monde »⁸³, « en situation de flottaison dans une sorte de no man's land social, non intégrés et sans doute inintégrables »⁸⁴.

[L]es « surnuméraires » ne sont même pas exploités, car, pour l'être, il faut posséder des compétences convertibles en valeurs sociales. Ils sont superfétatoires. On voit mal aussi comment ils pourraient représenter une force de pression, un potentiel de lutte, s'ils ne sont en prise sur aucun secteur névralgique de la vie sociale. Ils inaugurent ainsi sans doute une problématique théorique et pratique nouvelle. S'ils ne sont plus au sens propre du mot des acteurs, parce qu'ils ne *font* rien de socialement utile, comment pourraient-ils *exister* socialement ? Au sens évidemment où *exister* socialement voudrait dire tenir effectivement une place dans la société. Car, en même temps, ils sont bien présents – et c'est tout le problème, car ils sont en surnombre⁸⁵.

La question sociale est donc à lier, chez Castel, à une conjoncture marquée par la présence de populations surnuméraires, par « un déficit de places occupables dans la structure sociale »⁸⁶, entendant par « place » les positions auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publique.

Ces inemployés qui ne sont pas des acteurs sociaux, mais, comme on l'a dit, des « non-forces sociales », des « normaux inutiles ». Ils occupent dans la structure sociale actuelle une position homologue à celle du quart monde à l'apogée de la société industrielle : ils ne sont pas branchés sur les circuits d'échanges productifs, ils ont raté le train de la modernisation et restent sur le quai avec très peu de bagages. Dès lors, ils peuvent faire l'objet d'attentions et susciter de l'inquiétude, car ils posent problème. Mais c'est le fait même de leur existence qui pose problème. Ils peuvent difficilement être pris en compte

⁸² *Ibid.*, p. 21-22

⁸³ *Ibid.*, p. 622-623

⁸⁴ *Ibid.*, p. 665-666

⁸⁵ *Ibid.*, p. 28-29

⁸⁶ *Ibid.*, p. 665

pour ce qu'ils sont car leur qualification est négatives – inutilité, non-forces sociales -, et ils en sont généralement conscients⁸⁷.

Dans ce contexte qui est celui du passage de la problématique de l'exploitation à la problématique de l'exclusion, on assistera, selon les sociologues de l'exclusion, à un bouleversement de la logique même des luttes sociales, voire à un véritable renversement des axes du conflit social, politique et culturel⁸⁸. Ainsi que l'explique Dubet, sociologue français à l'origine de différents ouvrages sur les mouvements sociaux, les problèmes urbains, l'école et la délinquance :

[l]es mutations de l'appareil économique d'une part et, d'autre part, l'emprise d'une culture de masse brisant les appartenances et les cultures populaires ne détruisent pas les rapports sociaux traditionnels, ceux de l'« exploitation ». Mais ceux-ci sont peu à peu recouverts par un type de rapports apparaissant de plus en plus fondamental : celui de l'exclusion sociale. Toute une hiérarchie des niveaux de participation relative se substitue aux catégories et aux conflits de la société industrielle. Les problèmes sociaux sont moins définis par les rapports de production que comme des problèmes urbains, des problèmes de distance sociale et d'intégration⁸⁹.

La « lutte des places » caractérisera la lutte des populations surnuméraires⁹⁰. Dans *La lutte des places : insertion et désinsertion*, De Gaulejac et Taboada Léonetti décriront cette lutte comme une lutte pour l'existence sociale. Il s'agira plus exactement pour eux d'« une lutte d'individus solitaires contre la société pour retrouver une 'place' c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance, une existence sociale »⁹¹. Elle

⁸⁷ *Ibid.*, p. 666

⁸⁸ Alain CAILLÉ. « Introduction », dans Alain Caillé (dir.) *La quête de reconnaissance, nouveau phénomène social total*, Paris (France) : Éditions La Découverte, 2007, p. 5-14

⁸⁹ François DUBET. *Sociologie de l'expérience*, France : Éditions du Seuil, 1994, p. 231

⁹⁰ Castel préférera pour sa part parler de « lutte de classements » et Caillé, suivant Honneth, de « lutte de reconnaissance ». Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *op. cit.* ; Alain CAILLÉ, *op. cit.* ; Axel HONNETH. *La lutte pour la reconnaissance*, Paris (France) : Éditions du Cerf, 2000

⁹¹ Vincent DE GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI, *op. cit.*, p. 19

concernera à la fois des populations qui avaient une place sociale et qui l'ont perdue et des populations qui n'ont jamais pu prouver leur utilité : « la population 'reléguée' », écrivent les sociologues, « n'est plus exploitée ou dominée. Elle est ignorée et abandonnée. Elle a souvent perdue son utilité sociale et elle est méprisée. Elle est hors de la société et réduite à des problèmes sociaux »⁹².

Dans l'espace symbolique, la figure de ces catégories reléguées se dessine en termes de peur, de « problème social », au mieux, d'indifférence. Leur place sociale se définit en termes négatifs, c'est-à-dire par la charge qu'ils représentent pour la collectivité, ou par leur dangerosité. Mais s'agit-il encore d'une place ?⁹³

Dans les analyses de De Gaulejac et Taboada Léonetti comme dans celles de Michel Lussault, auteur de l'ouvrage *De la lutte des classes à la lutte des places*⁹⁴, la lutte des places se substitue donc à la lutte des classes. Il ne s'agit pas, pour ces auteurs, de nier l'existence des conflits de classes dans nos sociétés contemporaines, mais de s'intéresser à un type de conflits qui, selon eux, s'y substituent peu à peu. Des conflits qu'ils posent en termes de demande de reconnaissance, de refus du mépris et de peur de la déchéance. Des conflits qui, de leur avis, se vivent généralement sous un mode individuel⁹⁵, selon un régime libéral qui donne un rôle aux stratégies individuelles d'accès aux places. Des conflits où l'exclu n'a pas d'adversaire, si ce n'est la société toute entière.

⁹² *Ibid.*, p. 45

⁹³ *Ibid.*, p. 72

⁹⁴ Michel LUSSAULT. *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris (France) : Éditions Grasset et Fasquelle, 2009, 221 p.

⁹⁵ De façon similaire, Caillé notera que le trait majeur du passage d'une conflictualité pensable et énonçable dans le langage de la redistribution à des conflits de reconnaissance, c'est que les luttes associées se vivent sous un mode individuel, bien qu'elles puissent effectivement être menées au nom d'un groupe particulier : « Non seulement l'axe dominant n'est plus tant la redistribution que la reconnaissance, mais, si les luttes sont toujours menées au nom d'un groupe particulier, d'une 'communauté', il apparaît de plus en plus clairement que c'est aussi en tant qu'individus singuliers et pas seulement comme membres de tel ou tel groupe social plus ou moins stigmatisé ou marginalisé que nous souffrons d'un manque de reconnaissance » (Alain CAILLÉ, *op. cit.*, p. 7). Nancy FRASER. *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, Paris (France) : Éditions La Découverte, 2005

Les exclus ne forment pas une classe sociale parce que leurs situations sont hétérogènes et qu'ils sont en rivalité permanente pour se faire une place dans la société. La désinsertion sociale est un phénomène profondément individuel. Elle est le symptôme du passage [...] de la lutte des classes à la lutte des places⁹⁶.

L'ensemble de ces évolutions s'inscrivent dans le contexte du tournant vers l'individu que connaît actuellement la sociologie⁹⁷. Ce déplacement de la perspective analytique de la société à l'individu concerne d'abord l'analyse des problèmes sociaux : les explications ne sont plus recherchées du côté de théories générales, mais à partir de l'acteur et de son expérience (pour ensuite « remonter » de l'expérience vers le système⁹⁸). En particulier, la sociologie de l'expérience sociale propose une relecture des problèmes sociaux (école, éducation, maladie, problèmes urbains, travail, immigration, etc.) qui met en cause l'inadéquation de la subjectivité de l'individu (de ses conduites) aux attentes et aux rôles attribués⁹⁹.

La sociologie de l'expérience sociale reconnaît de ce fait à l'individu certaines capacités, dont celle de constituer sa propre expérience¹⁰⁰. Cela nous éloigne de la représentation classique de l'action, où l'acteur individuel est défini par l'intériorisation du social. Ici, « la subjectivité des individus et l'objectivité du système se séparent »¹⁰¹.

⁹⁶ Vincent DE GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI, *op. cit.*, p. 278

⁹⁷ Danilo MARTUCELLI. « Pour une sociologie de l'individuation », dans Vincent Caradec et Danilo Martuccelli (dir.) *Matériaux pour une sociologie de l'individu : perspectives et débats*, France : Presses Universitaires du Septentrion, 2004, p. 295-315

⁹⁸ François Dubet, *op. cit.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 16

[L]e sujet se constitue dans la mesure où il est tenu de construire une action autonome et une identité propre en raison même de la pluralité des mécanismes qui l'enserrent et des épreuves qu'il affronte. Il est obligé d'opposer l'unité d'un Je à la diversité des logiques de son action¹⁰².

L'unité recherchée n'est pas donnée. L'individu doit la construire ; elle exige de lui un travail, visant à composer avec différentes logiques de l'action qui lui échappent (en ce qu'elles appartiennent au social) et qui s'autonomisent les unes par rapport aux autres dans une société qui ne se donne plus comme système unifié : l'intégration, la stratégie et la subjectivation.

De la même façon que la société ne se présente plus comme système unifié, la classe sociale comme « monde total » s'épuise¹⁰³. Alors que les classes sociales permettaient d'expliquer les conduites individuelles et collectives en raison de la relative unité de leurs composantes,

[l]es rôles, les positions sociales et la culture ne suffisent plus à définir les éléments stables de l'action parce que les individus n'accomplissent pas un programme, mais visent à construire une unité à partir des éléments divers de leur vie sociale et de la multiplicité des orientations qu'ils portent en eux¹⁰⁴.

Face aux insuffisances analytiques de la notion de classes sociales¹⁰⁵, la sociologie de l'individuation cherche semblablement à rendre compte de la forte individualisation des destins, voire de la singularisation des parcours, par-delà l'appartenance de

¹⁰² *Ibid.*, p. 314

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 17

¹⁰⁵ François DUBET et Danilo MARTUCELLI. *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris (France) : Seuil, 1998

classe. Elle étudie la production sociétale des individus au travers des conséquences de grands changements historiques et ce, à partir de trois axes d'analyse : diachronique, synchronique (positions structurelles et états sociaux), épreuves. Par là, la sociologie de l'individuation cherche à mettre en relation le déploiement de la modernité et la biographie de l'individu en situant un certain nombre d'épreuves subjectives, socialement et historiquement significatives, au cœur de l'analyse : parcours scolaire, rapport au travail et situation d'emploi, relation à l'espace et à la mobilité, vie familiale et privée. Ici, la trajectoire de l'individu est indissociable d'un contexte historique, d'une place dans la structure sociale (compétitifs, protégés, précaires, exclus) et d'une succession d'épreuves personnelles assaillant l'individu.

Ce faisant, la sociologie de l'individuation interroge la dyade inclus/exclus, voire gagnants/perdants, en tant que mode de découpage de la réalité sociale¹⁰⁶. Elle propose de complexifier ce découpage en reconnaissant le différentiel de capacités qu'ont les individus « de se mettre à l'abri du monde »¹⁰⁷, voire de développer des « espaces sociaux protégés »¹⁰⁸ et en construisant, sur la base d'analyses empiriques, les « états sociaux » en présence. L'articulation entre ces deux niveaux (la diversité des places sociales et la pluralité des états sociaux) donne lieu à différentes figures hybrides que la sociologie de l'individuation se propose de reconnaître et d'étudier¹⁰⁹.

[L]a diversité des places sociales ne peut pas être ramenée à l'image trop simple d'une coupure entre les inclus et les exclus, les gagnants et les perdants, bref, à un nombre réduit de positions structurelles. Comprise de cette manière, la représentation est imprécise, voire même trompeuse, puisqu'elle cache la diversité d'états sociaux en présence¹¹⁰.

¹⁰⁶ Danilo MARTUCELLI, *op. cit.*

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 303

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 302

¹⁰⁹ L'étude peut se situer au niveau historique; au demeurant, l'analyse macro-sociologique est plus importante que les constats microsociologiques. *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 302

L'analyse porte donc non seulement sur les facteurs d'individuation, mais aussi sur les expériences de l'individu et ses épreuves sociales (l'individualisation) qui caractérisent la société contemporaine (aussi appelée post-modernité, hyper-modernité, modernité radicale, seconde modernité). Dans la société postmoderne, les institutions contraignent l'individu de développer une biographie personnelle singulière et d'assumer sa propre trajectoire biographique ; bref de construire son identité et sa place.

4.3 Synthèse

Sur la base de cette dernière littérature et des développements théoriques de la géographie postmoderne (Lefebvre, Harvey, W. Soja), nous avançons l'hypothèse que les processus de la dépaïsation et de la repaïsation de l'agriculture et de l'espace rural peuvent être appréhendés comme une lutte des places, construite à partir des perspectives critiques suivantes, principalement :

- le principe de « limited good » (bien limité) de George M. Foster ;
- le concept de « future as a limited good » de Jan Douwe van der Ploeg ;
- la notion de « déficit de places occupables » de Robert Castel ;
- le concept de « lutte des places » de Michel Lussault et Vincent de Gaulejac ;
- et le principe de « dialectique socio-spatiale » de Edward Soja.

Nous défendons que les relations spatiales doivent être conceptualisées comme des relations fondamentalement sociales, et vice versa. À la manière du géographe

marxiste Edward Soja, nous insistons sur la relation à double sens entre le social et le spatial, et prolongeons la pensée spatiale d'Henri Lefebvre et de Michel Foucault en donnant à la problématique de l'espace une position centrale au sein de la lutte sociale, abordant cette dernière comme une lutte inséparablement sociale et spatiale, à la fois verticale et horizontale dans ses dimensions ; bref, comme une lutte qui repose sur le principe de la dialectique socio-spatiale, une lutte des places.

L'agriculture étant une pratique sociale fondamentalement spatiale, il nous est d'autant plus permis de penser que la lutte de la paysannerie pour conserver/retrouver une place dans l'agriculture et l'espace rural québécois est inséparablement sociale et spatiale, à la fois verticale et horizontale dans ses dimensions.

L'espace tracé par le concept de place s'avère donc particulièrement intéressant pour analyser l'interaction entre le social et le spatial dans les luttes contre la dépaysonisation et pour la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois ; bref, pour comprendre les rapports dialectiques étroits entre le social et le spatial dans l'analyse de ces processus. Si elle fait l'objet d'une importante littérature, la notion de « place » est d'ordinaire utilisée dans son sens métaphorique (c'est-à-dire approximatif). Nous pensons que ce concept renvoie pourtant à des réalités complexes, qu'il s'agit de reconnaître et d'étudier.

Dans notre problématique, le concept de place se distingue (bien qu'il soit lié) des notions plus familières d'espace, de territoire et de terroir. Proprement géographique, l'espace intègre les caractéristiques du milieu naturel (climat, sol, paysage, végétation, etc.), alors que le territoire combine les caractéristiques du milieu naturel et, éventuellement, celles de l'activité humaine (juridique, culturelle, etc.). Le terroir,

pour sa part, n'a de sens qu'en référence à un produit ; il intègre les caractéristiques du milieu naturel et de l'activité humaine (pratiques, savoir-faire, etc.).

Chez le géographe français Michel Lussault, les places ne sont pas de simples localisations topographiques, mais doivent être comprises en fonction d'une représentation systémique. Ainsi Lussault conçoit-il la notion de « place » non comme position sociétale, comme des codes spatiaux normatifs ou comme des configurations matérielles, mais comme les trois à la fois :

Une place, telle que je la conçois, met en relation, pour chaque individu, sa position sociale dans la société, les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace en cours dans un groupe humain quelconque et les emplacements, que je nomme les endroits, que cet individu est susceptible d'occuper dans l'espace matériel en raison même de sa position sociale et des normes spatiales¹¹¹.

En ce sens, la notion de place n'a de sens qu'en référence à un individu ou un groupe. La figure 2 résume le contenu directement associé au concept. Ainsi une place met-elle en relation la position sociale d'un individu ou d'un groupe (en l'occurrence, la paysannerie), les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace en cours, ainsi que les emplacements que cet individu ou ce groupe est susceptible d'occuper dans l'espace matériel en raison même de sa position sociale et des normes spatiales.

¹¹¹ Michel LUSSAULT, *op. cit.*, p.127

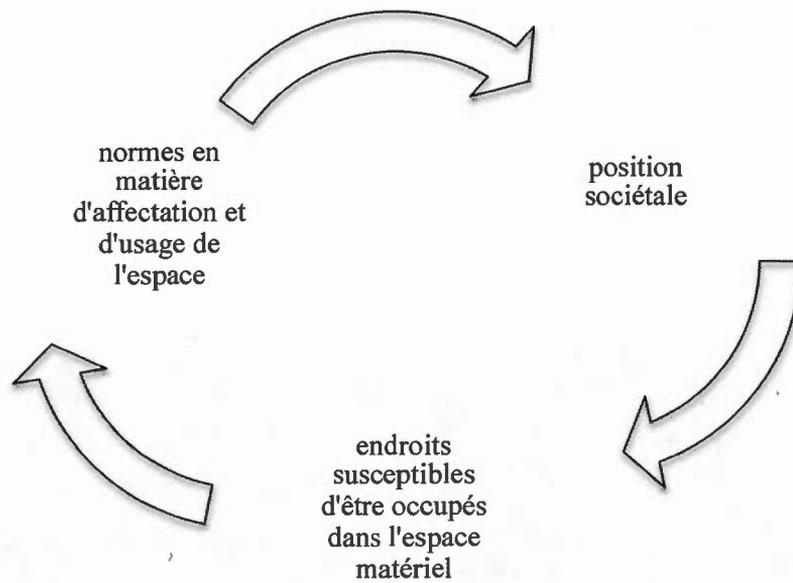


Figure 2 Le concept de place¹¹²

Cette lecture donne à voir une lutte proprement sociale et spatiale. Ses trois dimensions serviront de points d'entrée au travail de catégorisation, d'analyse et d'identification des thèmes émergents qui va suivre.

¹¹² À partir de *ibid.*

5. Cadre méthodologique

5.1 L'étude de cas comme méthode de recherche

En tant que méta-discipline, la sociologie rurale convoque des méthodes associées à différentes sciences sociales. Par là, elle permet une lecture historicisée des transformations en cours au sein des espaces ruraux. Cette dimension est importante, car les nouvelles paysanneries sont le fruit, aux plans sociologique et économique, d'une histoire récente, inscrite dans une histoire longue¹¹³. Comme l'écrivait Henri Lefebvre, « la sociologie rurale est une science de l'actuel qui ne peut se passer de l'histoire, car [...] l'histoire persiste et agit dans l'actuel »¹¹⁴.

Notre approche méthodologique repose sur une étude de cas. Cette méthode reflète bien la diversité de la sociologie rurale et sa grande plasticité conceptuelle, en plus de permettre une analyse en profondeur de phénomènes, des processus qui les composent et des acteurs qui y prennent part¹¹⁵. Bien qu'elle présente d'importantes limites en matière de la généralisation des résultats (les généralisations possibles restent à préciser), l'étude de cas épouse bien les objectifs d'une étude qui, comme la nôtre, ambitionne un examen approfondi, qualitatif et exploratoire. À ce titre, nous avons recours à différentes sources de données afin d'aborder les multiples facettes de notre cas¹¹⁶, fournissant une vision holistique du phénomène à l'étude.

¹¹³ Jan Douwe VAN DER PLOEG. *Les paysans du XXI^e siècle : mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Paris (France) : Éditions Charles Léopold Mayer, 2014

¹¹⁴ Henri LEFEBVRE. « Problèmes de sociologie rurale : La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1949, p. 80

¹¹⁵ Yves C. GAGNON. *L'étude de cas comme méthode de recherche*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, 142 p.

¹¹⁶ Marie ALEXANDRE. « La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple », *Recherches qualitatives*, vol. 32, no 1, 2013, p. 26-56

À la fois opératoire et théorique, outil et objet d'analyse, notre étude s'attache au cas peu étudié du Québec. Elle permet de documenter celui-ci, tout en appelant certaines généralisations qui restent à préciser. On sait que les processus de la dépaysonisation (et de la repaysanisation) de l'agriculture et de l'espace rural ne sont pas propres au Québec et que d'autres sociétés occidentales (dont la France et les Pays-Bas) ont éprouvé des processus voisins.

Le cas du Québec s'avère particulièrement intéressant pour prolonger la thèse de van der Ploeg¹¹⁷. On sait qu'au Québec, l'agriculture se retrouve – dans l'après-guerre – avec des capacités de production inutilisées, voire excédentaires, de telle sorte qu'apparaît un problème de surplus et d'effondrement des prix, donc un problème de place. Là où la nomination de la commission Héon par le gouvernement de Maurice Duplessis en 1951 marque les débuts d'un vaste mouvement de modernisation de l'agriculture, les politiques de modernisation agricole sont orchestrées suivant une vision du futur agricole imposée par les experts et les hommes politiques de l'après-guerre : un avenir marqué par ce que le sociologue Robert Castel a nommé (dans un autre contexte) « un déficit de places occupables¹¹⁸ », entendant par « place » les positions auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publique.

En dépit d'un vaste territoire, la place de la paysannerie (au sens cette fois des emplacements susceptibles d'être occupés par les paysans dans l'espace matériel en raison des normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace agricole) y est

¹¹⁷ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer: Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, *op. cit.*

¹¹⁸ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *op. cit.*

lourdement limitée par un double mouvement de renforcement de la protection du territoire, d'une part, et de concentration des entreprises, d'autre part, caractéristique de la décennie 1971-1981. En relation avec les transformations fonctionnelles de l'agriculture québécoise survenues dans les suites du rapport Héon¹¹⁹, la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA) adoptée en 1978 constitue un important outil de développement mis au service d'une étape de consolidation et de remembrement des fermes¹²⁰, laissant peu de place à une paysannerie déclassée et réduite à un problème social. Nous verrons au chapitre 2 qu'un premier exercice de zonage cherche à « assainir » le marché en retirant de la production agricole les pans du territoire réputés avoir le moins de potentiel agronomique en regard des sols et du climat (on verra, avec Bruno Jean, que l'opération n'est cependant pas aussi scientifique, objective et neutre qu'elle ne le laisse voir¹²¹) et que, selon l'OCDE, l'application de la loi favorise l'agriculture intensive, en handicapant lourdement la pluriactivité des exploitations agricoles, les revenus extra-agricoles et l'exploitation dite « à temps partiel »¹²².

Il est intéressant de noter que le vocable de « paysan » n'a, à notre connaissance, jamais été revendiqué au Québec avant la période actuelle. De manière générale, les paysans ne se nommaient pas eux-mêmes en ce terme ; on lui préférait les termes de « cultivateur », d'« habitant » ou de « colon ». Un survol de la presse syndicale et professionnelle agricole, *La Terre de chez nous*, tend à confirmer ces usages. En ce

¹¹⁹ QUÉBEC. Commission Héon. *Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*, rapport, sous la présidence de Georges-H. Héon, Québec, 1955, 455 p.

¹²⁰ P. ARSENAULT, Y. BOULANGER, P. CÔTÉ, J. LARRIVÉE, J-G. PIGEON, L. ST-MAURICE et N. VOYER (dir.) *L'impact des lois 90 (zonage agricole) et 125 (aménagement-urbanisme) dans l'Est du Québec*, Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski du 27 au 28 mars en 1981, Rimouski : Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, 1981, 509 p.

¹²¹ Bruno JEAN. « La déstructuration de l'espace rural », chap. 2 de *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 63-99

¹²² ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada*, rapport de recherche, 2010, 343 p.

sens, nous convions le lecteur à bien vouloir distinguer la paysannerie, en tant que concept analytique, de la paysannerie, en tant que catégorie identitaire.

La spécificité du cas québécois est autrement assurée par les éléments qui suivent :

- la nature de la colonisation au Québec (1848-1930s) : Le sociologue québécois Robert Laplante décrit la colonisation canadienne-française comme une « utopie d'émancipation ethnique », voire comme un « fait social total », ce qui la distinguerait de la colonisation qui avait lieu ailleurs au Canada et aux Etats-Unis à la même époque (où elle aurait agi comme alternative à la prolétarianisation)¹²³.
- les acteurs concernés par l'exode agricole : Dans l'après-guerre québécois, l'exode agricole a concerné les aides familiaux d'abord, les exploitants ensuite et les ouvriers agricoles enfin¹²⁴. Dans les pays membres de l'OCDE, il a concerné les ouvriers agricoles d'abord, les aides familiaux ensuite et les exploitants enfin.
- l'existence d'un réseau relativement dense de petites et moyennes villes qui, selon l'OCDE, rend moins forte la fracture entre l'urbain et le rural au Québec par rapport au reste du Canada (d'où une possibilité de navettage et, par conséquent, un exode agricole qui ne recoupe pas un exode rural)¹²⁵.

¹²³ Robert LAPLANTE. *L'expérience de Guyenne : Colonisation et coopération en Abitibi*, Guyenne (Québec) : Corporation de développement de Guyenne, 1995, 554 p.

¹²⁴ April NOLASQUE. *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 7, Québec : La Commission, 1968, 96 p.

¹²⁵ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op.cit.*

- Une structure syndicale unique : Au Québec comme ailleurs en Occident, l'opérationnalisation du référentiel de compétences de producteur agricole professionnel a reposé sur une structure syndicale unique. La permanence de cette structure, encore aujourd'hui, fonde cependant la spécificité du cas québécois¹²⁶.

5.2 Les sources de données

Notre étude de cas s'appuie sur un grand nombre de matériaux discursifs, dont certains ont été assez mal exploités jusqu'ici. On peut penser aux pages de rapports d'enquêtes, de mémoires, de débats parlementaires, d'archives de la presse syndicale et professionnelle agricole, aux statistiques, à la littérature sociologique québécoise et internationale, etc., prises de 1955 à aujourd'hui. Le recours à des documents de provenances diverses (syndicalisme agricole, milieux intellectuels, État provincial) permet bien de circonscrire les phénomènes de la dépaysonisation et de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural au Québec et de favoriser l'émergence des différentes facettes de l'objet.

L'étude de la paysannerie québécoise, comme celle des processus de la dépaysonisation et de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural au Québec, requiert certains efforts de clarification conceptuelle et épistémologique. Notre démarche ne peut en effet se contenter de définitions plus ou moins approximatives, voire perceptuelles, de la population à l'étude. L'absence préalable

¹²⁶ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé*, rapport, sous la présidence de J. Pronovost, Québec : MAPAQ, 2008, 272 p.

de travaux suffisamment rassembleurs, en langue française et au Québec, rend la tâche d'autant plus nécessaire, de telle sorte que nous y consacrons le premier chapitre de notre thèse, *Réflexions épistémologiques autour de la notion de paysannerie*.

La dispersion des écrits de sociologie rurale, comme celle des chercheurs (la faible visibilité de leurs travaux), devait commander la méthode de collecte de données utilisée. Nous sélectionnons les principaux ouvrages, revues et articles et nous utilisons ensuite la méthode boule de neige, qui nous permet d'accéder à des travaux éparpillés dans différents documents. Nous procédons ainsi jusqu'à saturation.

Malgré son caractère inévitablement partiel et incomplet, notre revue des différentes perspectives théoriques et historiographiques sur la paysannerie, développées au Québec et à l'international, ouvre la voix à notre analyse pour différentes raisons. Conformément à un des objectifs de thèse, elle fournit les bases scientifiques nécessaires à la compréhension de ce qu'est la paysannerie. Elle permet de construire notre objet d'étude et, ce faisant, de situer la notion de l'autonomie au fondement même de l'identité conceptuelle du paysan, une notion qui sera utile dans les suites de notre analyse ; une notion également en accord avec les plus récents travaux de van der Ploeg, sociologue néerlandais à qui est attribuée la paternité de la notion de « nouvelles paysanneries » que nous mobilisons subséquemment dans notre analyse. Rappelons que la lutte pour l'autonomie est, selon van der Ploeg, le dénominateur commun des éléments définissant la paysannerie¹²⁷. Ensuite, cette revue permet d'identifier quelques éléments pertinents à la déconstruction du mythe de l'exception québécoise, auquel est rattaché un concept de paysannerie réifié, porteur d'enjeux

¹²⁷ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *Les paysans du XXI^e siècle : mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, op. cit.

historiques liés à la reproduction de la « race » canadienne-française. Les différentes interprétations données à la paysannerie québécoise, de même que le modèle de la co-intégration, permettent d'établir de premiers rapprochements entre la paysannerie québécoise et d'autres paysanneries du continent, en plus de nous aider à sortir des simplifications apportées par le modèle opposant l'autosubsistance de la paysannerie à son intégration au marché capitaliste. Puis, elle permet de mettre en place les premiers fondements de ce que nous appelons, à la suite des sociologues de l'exclusion¹²⁸, « la lutte des places », une lutte qui divise la paysannerie dans les suites de la Seconde guerre mondiale, une lutte pour l'existence sociale, c'est-à-dire pour tenir une place d'avenir dans l'agriculture québécoise. Elle permet d'introduire les premiers fondements de cette lutte en référence à différentes étapes déterminantes dans l'intégration subséquente de la paysannerie à la société globale. Nous verrons, qu'avec d'autres facteurs, la saturation graduelle des terroirs au sein des seigneuries, puis des paroisses, devait commander différents déplacements stratégiques au sein de la paysannerie, avant d'annoncer les dernières étapes de son expansion spatiale. Enfin, cette revue permet d'aborder le passage, pour la paysannerie, d'une logique d'expansion spatiale et démographique à une logique de compétition indissociablement sociale et spatiale, liée aux nécessités du système de la division sociale du travail auquel l'agriculture s'intègre en tant que profession fermée dans les suites de la Seconde guerre mondiale.

Dans le second chapitre, *La dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural : un processus socio-spatial*, l'examen de la littérature scientifique québécoise et internationale nous permet autrement de mettre à jour la contribution de milieux intellectuels à la définition d'une situation nouvelle (l'existence de surplus

¹²⁸ Robert CASTEL, *op. cit.* ; Vincent DE GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI, *op. cit.* ; Vincent DE GAULEJAC, Frédéric BLONDEL et Isabel TABOADA-LÉONETTI. *La lutte des places*, Paris (France) : Desclée de Brouwer, 2014, 350 p.

structurels) nécessitant la transformation de la nature des fermes et la marginalisation de la main-d'œuvre pléthorique ; bref la dépayssanisation de l'agriculture et de l'espace rural. À ce titre, la recherche intègre l'examen critique de nombreux articles publiés dans les revues scientifiques suivantes : *Recherches sociographiques*, *Ruralia*, *Économie rurale*, *Études rurales*, *Revue canadienne d'agroéconomie*, *Sociologia Ruralis*, *Journal of Rural Studies*, *Agriculture and Human Values*, *Rural Sociology*, *Peasant Studies* et *Journal of Agrarian Change*.

Nous montrons que cette vision du futur agricole en tant que bien limité a été efficacement relayée par la presse syndicale et professionnelle agricole de l'époque. En mobilisant différents documents (concours annuel du Mérite agricole, presse professionnelle et syndicale agricole, cours à domicile de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) publiés dans *La Terre de chez nous*), nous montrons qu'il a fallu talonner la paysannerie pour qu'elle accepte cette situation de fait. Nous montrons en outre comment la politique de l'État, par des mesures consciemment sélectives (contingentement de la production, Assurance stabilisation des revenus agricole), a mis en concurrence les exploitations entre elles.

Ce chapitre explique, par le biais d'une diversité d'approches et de regards croisés, les processus socio-spatiaux à l'œuvre dans le phénomène de la dépayssanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois. Il constitue une synthèse de plusieurs littératures : documents produits par le syndicalisme agricole, par des milieux intellectuels et par l'État provincial. En analysant ces sources discursives, nous montrons que la production discursive de l'espace social et rural informe différents enjeux relatifs à la lutte des places : le phénomène en tant que tel, ses modalités pratiques et théoriques, de même que ses répertoires d'action politique et

économique. La ruralité est saisie en tant qu'espace, et non en tant que société, ce qui autorise ces différents regards.

En particulier, à partir de l'analyse thématique des verbatim des travaux parlementaires autour du projet de loi 64, Loi des producteurs agricoles, nous montrons comment l'intégration capitaliste de l'agriculture passe non seulement par la reconnaissance d'une profession agricole, mais aussi par la formulation d'un objectif de parité professionnelle. Ces débats marquent un épisode charnière dans les transformations de l'agriculture québécoise et, à ce titre, constituent une précieuse source documentaire, en plus de fournir un corps inédit¹²⁹.

À travers l'analyse du projet de loi 64, nous mettons également en évidence la propriété du discours syndical qui fonctionne sur le mode de la différence, de la marginalisation, de l'exclusion. En ce sens, nous identifions différents critères de déclassement et de déplacement dans leur évolution, tel qu'ils ont exprimé l'utilité sociale de l'agriculture : l'importance des revenus tirés de la pratique de l'agriculture ; la taille, la rentabilité, la viabilité et l'efficacité de l'entreprise agricole ; l'existence d'un seul revenu ; la participation de l'entreprise à un plan de mise en marché collective ; l'intelligence d'affaires de l'exploitant.

De façon liée et complémentaire, l'examen des différents rapports qui marquent des épisodes charnières dans les transformations de l'agriculture québécoise à l'intérieur de la période choisie (de 1955 à aujourd'hui) nous permet d'identifier d'autres indicateurs relatifs à l'évolution de l'utilité sociale de l'agriculture : la nature du

¹²⁹ QUÉBEC. Assemblée nationale du Québec. 1972. *Loi sur le syndicalisme agricole (loi des producteurs agricoles) (no 64)*, journal des débats

contrat social agricole ; l'importance du capital engagé au niveau de l'exploitation agricole ; les critères retenus pour structurer le soutien financier à l'agriculture de même que l'accès au crédit ; l'évolution du concours annuel du Mérite agricole ; les prescriptions d'excellence, les idéaux de réussite et de compétence en affaires ; le passage des territoires aux secteurs dans l'organisation de la production ; le passage du cultivateur au chef d'entreprise agricole ; l'évolution du statut de producteur agricole. Les différents rapports consultés (tableau 3) constituent à cet effet de précieuses sources documentaires, en lien avec nos hypothèses de recherche. Les changements de définition ayant affectés les statistiques disponibles (Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec) nous permettent d'appuyer quantitativement certaines de nos observations ; ces changements de vocable révèlent à eux seuls la réalité persistante de la lutte des places et, à ce titre, nous les situons au cœur de l'analyse.

Tableau 3 Rapports consultés (1955-2016)

2016	À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois
	La fiscalité foncière agricole au Québec : maîtriser l'évaluation et la vocation des terres agricoles
2015	Se tourner vers l'avenir du Québec
	Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain. Analyse multisectorielle de l'établissement en agriculture
	Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Observations, conclusions et recommandations
	Changements climatiques, financiarisation des terres agricoles et sécurité alimentaire au Québec
	Pour une industrie acéricole forte et compétitive. 21 mesures pour la croissance, pour l'harmonie, pour le progrès
	Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine
2014	Étude sur le contexte de développement de l'acériculture en Amérique du Nord
	Portrait de la relève agricole au Québec 2011
2013	Politique de souveraineté alimentaire
	Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes. Analyse différenciée selon les sexes des caractéristiques de la relève agricole établie au Québec
	Agir maintenant
2012	L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise
	La Société d'aménagement et de développement agricole du Québec. Une mesure d'initiative pour renforcer la vocation et le contrôle du domaine agricole
2011	Livre vert pour une politique bioalimentaire
2009	Protection du territoire agricole et développement régional : Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés
	Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture : Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat
2008	Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé
2005	La rétribution des biens et services environnementaux en milieu agricole : Éléments d'analyse pour le Québec
	Rapport final du Comité interministériel élargi sur la fiscalité agricole

	municipale
2003	Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec L'établissement des fiducies foncières agricoles et de leur futur potentiel au Québec
1980	L'agro-alimentaire. La viande bovine L'agro-alimentaire. La volaille et autres petits animaux d'élevage L'agro-alimentaire. Les fruits et légumes et l'horticulture ornementale L'agro-alimentaire. L'industrie laitière
1979	Bâtir le Québec. Énoncé de politique économique. Synthèse, orientations et actions L'agro-alimentaire. L'industrie céréalière
1978	L'agro-alimentaire. Pour une stratégie de développement
1969	L'agriculture canadienne des années 70 La consolidation des fermes au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec
1968	Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme
1967	L'assainissement des sols au Québec, rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec Le crédit agricole au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946-1976 : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs
S.d.	La multifonctionnalité de l'agriculture en pratique Le développement des fiducies foncières agricoles au Québec

La recherche intègre en outre l'étude de la presse syndicale et professionnelle agricole, en tant que reflet de la trajectoire fonctionnelle empruntée par l'agriculture suivant la Seconde guerre mondiale : l'hebdomadaire *La Terre de chez nous*. L'étude du contenu thématique des cours à domicile de l'UCC, publiés dans l'hebdomadaire de 1929 à 1969, contribue à donner une idée assez précise de l'évolution des

mentalités du milieu rural québécois¹³⁰, en lien avec l'utilité sociale que l'agriculture est appelée à remplir dans le système de division sociale du travail à laquelle elle s'intègre. Importants en nombre (43 cours représentant un corpus de 8000 pages) et en influence (35000 diplômés recensés en 1949, dont 2128 pour la seule année 1934-35), ces cours servent à diffuser efficacement la conception de l'agriculture portée par l'UCC au sein de la population agricole québécoise (de 1939 à 1969, la rédaction des cours à domicile est assumée par le syndicat).

Plus qu'en elle-même, la recherche intègre également l'étude de la presse syndicale et professionnelle agricole en tant que source de documentation. Cette presse nous permet de retracer l'évolution du discours syndical et professionnel agricole depuis la sortie de la guerre, en lien avec les critères de déclassement et de déplacement qui servent à discriminer au fil du temps les « bons » des « mauvais » producteurs agricoles. Cette analyse permet ainsi de renseigner l'utilité sociale de l'agriculture à travers la place accordée aux savoirs et savoir-faire paysans par la presse syndicale et professionnelle agricole au cours des années étudiées. Des mots-clés associés à l'avenir (« futur », « avenir », « demain », etc.), des conjugaisons de verbes au futur, des locutions telles que « en voie de », de même que certains binarismes (« bons » et « mauvais » producteurs, « vrais » et « faux » producteurs, etc.) sont à cet effet recherchés. En plus des hebdomadaires publiés de 1929 à 1969 (chapitre 2), l'actualité des dernières années nous mobilise (chapitre 3).

L'étude des dossiers de l'Ordre national du mérite agricole, constitutifs de cette même presse, renseigne parallèlement sur les critères de classement et de placement retenus pour discriminer les « bons » des « mauvais » producteurs agricoles. Créé en

¹³⁰ Jacques BRODEUR. « Les cours à domicile de l'UCC, 1929-1969 : un filon inexploré de notre histoire rurale », *Études d'histoire religieuse*, vol. 58, 1992, p. 39-47

vertu de l'Acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions provinciales du Mérite agricole (voté par l'Assemblée législative le 4 février 1889, sanctionné le 21 mars de la même année), le concours, qui concerne d'abord les fermes familiales et largement co-intégrées, est à plusieurs reprises adapté à la réalité agricole en évolution¹³¹.

L'ensemble de ce travail autour des « bons » (des « vrais ») et des « mauvais » (des « faux ») producteurs renseigne sur le rôle de ces catégories dans la production de l'espace social et rural. L'analyse discursive montre que, tour à tour et selon les époques, ces images servent autant à légitimer la dépaysonisation (chapitre 2) que la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural (chapitre 3).

En tant que source de documentation, la presse syndicale et professionnelle agricole nous permet enfin de mieux cibler les débats entourant les mécanismes d'allocation des places en milieu agricole québécois, notamment en repérant les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace adoptées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et en analysant celle-ci du point de vue de la problématique de la place.

À ce titre, l'analyse thématique des débats parlementaires ayant conduit à l'adoption des projets de loi 90 et 23 (respectivement *Loi sur la protection du territoire agricole* (1978) et *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* (1996)),

¹³¹ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Ordre national du mérite agricole : Gagnantes et gagnants de 1890 à 2013*, Québec : Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2013, 47 p.

de même que la Consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles* (1995)¹³², contribue à révéler l'importance de l'espace et des modalités de son occupation dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural, voire dans la lutte des places qui y prend forme. Ce corpus inédit décrit différents indicateurs à l'appui de cette hypothèse : la définition de l'agriculture retenue, l'absence de reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire rural, l'organisation des pouvoirs décisionnels (des territoires aux secteurs de production).

Ce corpus nous permet en outre de discuter du rôle des normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace dans la reproduction élargie des modèles agricoles professionnel et corporatif local, de même que leur répercussion dans le déclin d'une certaine pluriactivité de la paysannerie. En particulier, nous montrons comment le concept de « droit de produire », tel qu'entériné par la révision de 1996 (projet de loi 23), a accordé une protection aux productions agricoles réputées professionnelles en excluant toute forme de concurrence en terme d'usage du territoire.

En analysant les interventions législatives en matière de protection et d'aménagement du territoire, nous montrons qu'elles ont cherché à limiter en nombre les endroits susceptibles d'être occupés dans l'espace matériel par la paysannerie, donc l'accès à la profession. De façon complémentaire, différents rapports (dont celui de

¹³² QUÉBEC. Assemblée nationale du Québec. 1978. *Loi sur la protection du territoire agricole* (no 90), journal des débats ; QUÉBEC. Assemblée nationale du Québec. 1996. *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* (no 23), journal des débats ; QUÉBEC. Assemblée nationale du Québec. 1995. *Consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles* (no 23), journal des débats

l'OCDE¹³³) et travaux (dont ceux de Vachon¹³⁴), nous permettent de montrer que ces interventions ont favorisé l'agriculture professionnelle, en handicapant lourdement la pluriactivité des exploitations agricoles.

Plus spécifiquement encore, nous montrons que la LPTA – loi sur la protection du territoire agricole – agira comme un important outil de développement mis au service de la professionnalisation de l'agriculture, d'une étape de consolidation et de remembrement des fermes, venue parfaire une mécanique d'exclusion et d'endettement. En raréfiant la terre de manière « raisonnée », elle aura contribué à fermer la profession aux seuls producteurs répondant au modèle de base du professionnalisme agricole, et à bloquer (au moins virtuellement) l'entrée des non agriculteurs dans le secteur. Le zonage consolidera de ce fait l'ensemble des mesures protectionnistes en agriculture. Par le processus de délimitation territoriale de zones spécifiques de l'espace vouées au développement de l'agriculture, environ 90 % de l'espace rural, jusqu'alors disponible à plusieurs usages favorisant la pluriactivité, sera virtuellement réduit à sa seule fonction de production alimentaire. C'est en fonctionnalisant ainsi l'espace que les interventions législatives en matière d'affectation et d'usage de l'espace adoptées dans les suites de la Seconde guerre mondiale institutionnaliseront, sur le plan spatial, l'intégration de l'agriculture au système de la division sociale du travail.

Au chapitre 3, intitulé *Quelle repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural au Québec à l'ordre du 21^e siècle ? Le concept de paysannerie aujourd'hui*, la recherche intègre principalement l'analyse thématique de récents rapports gouvernementaux

¹³³ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

¹³⁴ Bernard VACHON. *La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural*, Trois-Pistoles (Québec) : Éditions Trois-Pistoles, 2011, 524 p.

(tableau 3), ainsi que celle du discours de l'UP à partir de quelques 160 communiqués, 48 mémoires, rapports ou fiches, 16 journaux, un livre, ainsi que différents documents rédigés, déposés ou présentés par l'UP ou ses instances. Quelques communiqués de La Via Campesina, publiés sur le site Internet du syndicat agricole citoyen, sont enfin intégrés à notre corpus. Ici, la notion de « paysan » popularisée par l'UP est cependant distinguée analytiquement du concept de « paysan » que nous mettons de l'avant dans notre analyse.

5.3 La démarche d'analyse et la nature du savoir produit

Notre démarche repose sur une recherche inséparablement théorique et empirique qui mobilise une diversité de méthodes d'observation, qualitatives et quantitatives, macrosociologiques et microsociologiques. En particulier, les chapitres 2 et 3 établissent différents niveaux d'analyse et d'explication, dans une approche de la complexité des phénomènes sociaux et spatiaux, de leur production et transformation.

La démarche méthodologique représente un travail de catégorisation, d'analyse, d'identification des thèmes émergents au sein du corpus. L'analyse concerne principalement les représentations et les discours, à travers des sources primaires et secondaires produites dans différents cadres (politique, syndicaliste, intellectuel). En particulier, l'analyse thématique des verbatim des travaux parlementaires autour du projet de loi 64, Loi du syndicalisme agricole, rebaptisée Loi des producteurs agricoles, nous conduit à nous intéresser à l'ensemble des séances de travail de l'Assemblée nationale reliées au projet : le 26 août 1971, le 2 septembre 1971, le 23 septembre 1971, le 16 novembre 1971, les 15, 16 et 17 février 1972, le 4 mai 1972

ainsi que les 29 et 30 août 1972. À partir de ce corpus de quelques centaines de pages, nous procédons à la description thématique de chaque passage en lien avec nos objectifs (unités formelles d'observation). Ce faisant, et compte tenu de l'intérêt inégal du contenu des interventions par rapport à notre problématique, nous éliminons certains passages par justification problématique (par exemple, les digressions et les attaques personnelles entre députés ne font pas l'objet d'une décision de catégorisation). Cette démarche nous permet d'éclairer le sens des débats sur le statut de producteur agricole et d'effectuer certaines inférences à propos des critères de déclassement et de déplacement retenus pour discriminer les producteurs agricoles professionnels des autres (critère de pertinence). Partant d'une approche inductive, notre catégorisation se veut exhaustive (tous les passages retenus font l'objet d'une décision de catégorisation) et exclusive (chaque passage ne peut recevoir plus qu'une catégorie).

Semblablement, l'analyse thématique des verbatim des travaux parlementaires autour des projet de loi 90 et 23, respectivement Loi sur la protection du territoire agricole et Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles, nous conduit à nous intéresser à l'ensemble des séances de travail de l'Assemblée nationale reliées aux projets. À partir de ce corpus cumulant plusieurs centaines de pages, nous procédons à la description thématique de chaque passage en lien avec nos objectifs (unités formelles d'observation). Ce faisant, et compte tenu de l'intérêt inégal du contenu des interventions par rapport à notre problématique, nous éliminons certains passages par justification problématique. Cette démarche nous permet d'éclairer le sens des débats sur la protection du territoire et des activités agricoles (critère de pertinence). Partant d'une approche inductive, notre catégorisation se veut exhaustive (tous les passages retenus font l'objet d'une décision de catégorisation) et exclusive (chaque passage ne peut recevoir plus qu'une catégorie).

Plus largement, notre approche comprend une analyse inductive des discours et des textes (à l'exception de l'analyse des cours-à-domicile de l'UCC, qui combine les démarches inductive et déductive). L'induction fonctionne comme un mode de raisonnement méthodologique qui vise à passer du concret vers l'abstrait par l'identification des caractéristiques essentielles du phénomène à l'étude (thèmes et sous-thèmes)¹³⁵. Elle favorise de ce fait l'intégration des facteurs inattendus à l'analyse, contribuant à la validité interne de la démarche.

Le recours à cette méthode suggère en outre une démarche systématique répondant aux normes scientifiques de fiabilité et de validité. Dès lors, sur le plan de la fiabilité, nous nous attendons à ce qu'au regard des données collectées, les résultats apparaissent sensés à une personne extérieure¹³⁶. Sur le plan de la validité interne, nous soulignons le caractère systématique de la collecte de données, de même que la représentativité du cas vis-à-vis du phénomène étudié. S'agissant de la validité externe, nous cherchons à analyser en profondeur le particulier, plutôt qu'à généraliser les résultats. À ce titre, si certaines généralisations sont possibles, elles ne forment cependant le cœur de la démarche. La traçabilité des résultats est assurée par l'importance du travail présenté en annexes. Ces dernières invitent par ailleurs à la poursuite de la recherche.

L'ensemble de cette démarche d'analyse nous conduira – au fur et à mesure des observations réalisées (interprétations, ré-interprétations) – à affiner et soutenir notre

¹³⁵ J.P. DESLAURIERS. « L'induction analytique », dans J. Poupart, J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Gaétan Morin, 1997, p. 293-307

¹³⁶ *Ibid.*

proposition principale de recherche voulant que le phénomène de la dépayssanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois survenu dans les suites de la Seconde guerre mondiale relève de deux processus interreliés dont l'interaction peut être résumée dans l'espace tracé par le concept de place ; que ce phénomène a mené à la perte graduelle de l'autonomie en agriculture, conjointement à la montée de la profession agricole; et que la période contemporaine est marquée par une certaine tendance à la repaysanisation socio-spatiale de l'agriculture et de l'espace rural québécois.

CHAPITRE I

RÉFLEXIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES AUTOUR DE LA NOTION DE PAYSANNERIE

1.1 Approches épistémologiques du concept de paysannerie

Actuellement, dans le monde, les formes d'agriculture les plus « traditionnelles » cohabitent avec les techniques les plus « évoluées » de production agricole. En Amérique du Nord uniquement, des paysans côtoient des corporations telles que Cargill¹³⁷. Après cinq siècles de capitalisme, deux siècles d'industrialisation et plus de trois décennies de mondialisation néolibérale, la paysannerie demeure une force sociale à part entière partout dans le monde. Rassemblant 1.2 milliards d'individus selon le sociologue états-unien Philip McMichael¹³⁸, l'agriculture familiale et la « petite » agriculture continuent en effet de constituer l'un des principaux modes de subsistance dans le monde contemporain. Bien que la tendance actuelle soit

¹³⁷ Julie MERCIER. « Un front commun nord-américain », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 29, 23 au 29 juillet 2014, 2014, p. 21

¹³⁸ Philip MCMICHAEL. « Depeasantization », *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Globalization*, 2012, p. 400

effectivement à la destruction progressive de l'agriculture familiale¹³⁹, on observe de nouvelles paysanneries se poser comme antagonistes vis-à-vis des empires de l'alimentation en fondant de nouvelles pratiques de résistance face au et dans le contexte du marché¹⁴⁰. Avec la pêche artisanale et le pastoralisme, l'agriculture paysanne continue de fournir à l'alimentation humaine la majorité de ses éléments.

Dans ce contexte, le débat séparant une approche évolutionniste des formes sociales (thèse de la disparition) d'une analyse privilégiant la coexistence continue des formes d'organisation (thèse de la persistance) reste entier et le concept de paysannerie, justifiable sur le plan analytique. À l'heure où la restructuration globale des systèmes agroalimentaires locaux amène la paysannerie à reconsidérer ses sources de revenu dans le sens d'une importance accrue des activités non agricoles, la distinction entre la paysannerie et la population non-agricole, de même que la ligne de démarcation entre le paysan et l'entrepreneur agricole, semble cependant de plus en plus problématique. En un mot : la paysannerie apparaît plus insaisissable que jamais¹⁴¹.

En ce qui a trait au concept de paysannerie, on constate que la myriade de typologies existantes permet d'observer la cohabitation (du moins la coexistence) de différents types d'exploitation agricole, plutôt que la disparition de la paysannerie. Si ces typologies révèlent une importante diversité des modèles, elles reposent généralement sur une définition de la paysannerie dont la forme négative en ignore cependant

¹³⁹ Farshad ARAGHI. « The Great Global Enclosure of Our Times: Peasants and the Agrarian Question at the End of the Twentieth Century », dans Fred Magdoff, Frederick Howard Buttel et John Bellamy Foster (dir.) *Hungry for Profit: The Agribusiness Threat to Farmers, Food and the Environment*, New York: Monthly Review Press, 2000, p. 145-160

¹⁴⁰ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, op. cit.

¹⁴¹ Deborah BRYCESON, Cristobal KAY et Jos MOOIJ. *Disappearing peasantries ? Rural Labour in Africa, Asia and Latin America*, Londres : Intermediate Technology Publications, 2000, 333 p.

l'autonomie. Nous soutenons que ces limites commandent un passage de la réalité empirique au champ épistémologique.

Dans un effort de clarification conceptuelle, cette section retrace les fondements épistémologiques de la notion de paysannerie (les héritages d'Émile Durkheim, de Karl Marx, des folkloristes et ethnologues, ainsi que d'Alexander Vasiljevic Chayanov¹⁴²) et en expose les principaux auteurs et contributions. Ouvrant sur les plus récentes contributions des *post-modern peasant studies*, il propose de situer cette nouvelle littérature sociologique, que nous faisons nôtre, par rapport aux traditions intellectuelles précédentes.

La section suivante, portant sur le contexte historique et les perspectives historiographiques de la paysannerie québécoise, fournira une dimension complémentaire de la réflexion épistémologique autour de la notion de paysannerie.

1.1.1 La paysannerie en tant que « type intermédiaire » entre la société primitive et la société moderne : l'héritage d'Émilie Durkeim

Considéré comme le père de la sociologie moderne, Émile Durkheim est d'hier et d'aujourd'hui largement reconnu pour avoir fondé une science positive, relevant des grands principes des sciences de la nature. L'œuvre de Durkheim reste cependant moins connue pour avoir influencé le développement de la sociologie rurale. La

¹⁴² Ces grands héritages épistémologiques ont déjà identifiés par le sociologue britannique Teodor Shanin en 1971 dans Teodor SHANIN. *Peasants and Peasant Societies*, Angleterre: Penguin Books, 1971, 448 p.

distinction établie par Durkheim entre solidarité organique et solidarité mécanique a pourtant largement nourri la sociologie rurale, en particulier dans sa réflexion sur l'autonomie des sociétés paysannes dans la société industrielle dite « englobante »¹⁴³.

Pour Durkheim, ces deux formes de solidarité correspondent à deux formes d'organisation sociale : les sociétés segmentaires et celles où apparait la division moderne du travail¹⁴⁴. Sans superposer à proprement dit les deux distinctions, il caractérise les premières par la prédominance de la solidarité mécanique et les secondes, par l'importance de la solidarité organique comme constitutive du lien social.

Le dualisme durkheimien est également présent dans la pensée tönnesienne sur la communauté. Reprenant l'analogie organiciste, les concepts de *Gemeinschaft* (communauté) et de *Gesellschaft* (société) fonctionnent chez Tönnies comme des types idéaux. Leur élaboration relève non pas de formes de solidarité (mécanique et organique) comme chez Durkheim, mais repose sur la reconnaissance de deux formes de volonté humaine : la volonté organique (se manifestant par le plaisir, l'habitude, la mémoire) et la volonté réfléchie ou rationnelle (se manifestant par la réflexion, la décision).

Pour hâtive que soit cette assimilation, le dualisme construit autour de la séparation des formes sociales identifiées par Durkheim, Tönnies et d'autres auteurs de la même génération conduit à la reconnaissance de l'opposition entre ville et campagne,

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Émile DURKHEIM. *De la division du travail social*, Paris (France) : Presses universitaires de France, 1978

laquelle opposition marque la sociologie rurale jusque dans la constitution de son objet : la communauté paysanne (ou rurale).

Dans un article pionnier publié en 1949 dans les Cahiers internationaux de sociologie, Henri Lefebvre formule une précieuse remarque sur l'autonomie des communautés paysannes : « la vie paysanne n'a plus rien aujourd'hui d'autonome. Elle ne peut plus évoluer selon des lois distinctes¹⁴⁵ ». Ce faisant, le sociologue, géographe et philosophe français se refuse à toute représentation close des sociétés rurales, s'inscrivant à ce titre dans les suites des anthropologue et ethnologue Alfred Louis Kroeber et Robert Redfield.

Il appartient à Alfred Louis Kroeber, influent anthropologue états-unien de la première moitié du 20^e siècle, de situer les sociétés paysannes dans une position intermédiaire par rapport aux formes sociales précédentes, telles que dichotomisées les unes par rapport aux autres par Durkheim, Tönnies et d'autres auteurs de leur génération. En effet, la pensée de Kroeber s'attache dans leur suite à définir les sociétés paysannes, non pas comme des systèmes à part entière, mais comme des sociétés partielles ayant des cultures partielles (*part societies with part cultures*), n'existant donc qu'en lien avec des centres urbains par rapport auxquels elles connaissent une autonomie relative (*part segments*). Les sociétés paysannes de Kroeber ne connaissent pas l'autonomie et l'autarcie totales des sociétés tribales.

Robert Redfield, ethnologue de Chicago dont les recherches sont principalement consacrées à l'étude de la péninsule du Yucatan au Mexique (publié en 1941, son

¹⁴⁵ Henri LEFEBVRE, « Problèmes de sociologie rurale : La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques », *op. cit.*, p. 99

ouvrage *The Folk Culture of Yucatan*¹⁴⁶ est considéré comme un classique de l'anthropologie sociale américaine), reprend à son compte le raisonnement mené par Kroeber. Pour Redfield, c'est précisément le fait de dépendre de la ville qui distingue les communautés paysannes des communautés primitives. Au fondement de la théorie de la paysannerie de l'ethnologue se trouve la définition des sociétés paysannes comme *part society*, incluse dans une société « englobante » (leur imposant règles, pouvoir, et prélevant une partie de leurs richesses), par rapport à laquelle ces communautés ne perdent cependant leur autonomie. Au contraire de quoi, les sociétés primitives, se suffisant à elles-mêmes, ne sont chez Redfield d'un ensemble plus large.

Dès 1966, l'anthropologue américain Eric R. Wolf traduit en termes de classe cette conception de la paysannerie *neither primitive nor modern*, insérée dans une structure étatique (et qui n'existe donc que dans une société possédant une telle structure)¹⁴⁷. Chez Wolf, la production d'un fonds de rente (*fund of rent*) en tant que surplus approprié par les propriétaires, l'État, les autorités religieuses, les usuriers ou les marchands, dans les sociétés agraires comme dans les sociétés capitalistes (là où l'appropriation des surplus est motivée par l'accumulation), distingue le paysan du type primitif. Dans les sociétés primitives, le surplus est autrement produit en vue de la création d'un fonds de ressources destiné à la consommation (*consumption fund*), à la reproduction (*replacement fund*) et aux cérémonies (*ceremonial fund*).

¹⁴⁶ Robert REDFIELD. *The Folk Culture of Yucatan*, États-Unis: The University of Chicago Press, 1941, 416 p.

¹⁴⁷ Eric WOLF. *Peasants*, États-Unis : Prentice Hall, 1966, 116 p. Bien que Wolf ait caractérisé la paysannerie comme classe sociale et donc contribué à la problématisation marxiste sur la paysannerie, nous signalons sa contribution comme faisant partie de la tradition durkheimienne en raison du filtre apporté par l'anthropologue.

Le schéma proposé par Redfield, et repris par d'autres, n'éluide pas la critique. Teodor Shanin, sociologue britannique ayant dirigé le désormais classique ouvrage *Peasants and Peasant Societies*¹⁴⁸, lui reproche d'avoir donné de la société paysanne une définition trop étroite et de la société tribale, une conception trop large. Henri Mendras, l'une des deux grandes figures de la sociologie rurale française d'après-guerre avec Placide Rambaud, se montre d'un tout autre avis en attribuant à Redfield « l'invention de la paysannerie ».

Henri Mendras rattache son œuvre à celle de Redfield, lequel a aussi pour contribution à la sociologie rurale la légitimation des études monographiques de village comme outil d'analyse et de connaissance des sociétés paysannes¹⁴⁹. Chez Mendras, l'étude monographique de village cherche à caractériser les sociétés paysannes. Dans la poursuite de cet objectif, le sociologue adopte la méthode wébérienne de construction d'un type idéal historique de façon à dégager une conception de la société paysanne en cinq caractéristiques, dont son autonomie relative à l'égard de la société englobante¹⁵⁰. Il développe ainsi sa théorie du notable, qu'il situe en tant qu'intermédiaire entre la collectivité paysanne et la société « englobante », lui fournissant impôts, soldats et votes électoraux. Dans les suites de Redfield, Mendras participe largement à la réflexion sur l'autonomie des sociétés paysannes. Il joint de ce fait le mouvement de recherche et de réflexion qui conflue à Paris, dans les années 1960, pour construire un modèle de la paysannerie dont la survivance pose problème aux yeux des économistes et sociologues.

¹⁴⁸ Teodor SHANIN, *op. cit.*

¹⁴⁹ La pratique des « re-visites », également mise en œuvre par Redfield, participe de même de l'analyse du changement social (de la disparition de la paysannerie) que l'ethnologue soutient inéluctable (et souhaitable), laissant se dégager un continuum entre société primitive, société paysanne et société urbaine.

¹⁵⁰ Henri MENDRAS. *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, France : A. Colin, 1976

Le modèle de la paysannerie comme « agencement économique et social particulier » perd cependant rapidement de sa portée analytique, au moment même où l'autonomie et la logique de production paysanne se voient entamées par des ruptures et des impossibilités objectives. En 1967, la publication de « La fin des paysans¹⁵¹ » marquent de ce fait la fin de la période d'émergence de la sociologie rurale en France. Quand il publie « La fin des paysans », Mendras constate la disparition des sociétés paysannes caractérisées par leur autonomie relative à l'égard de la société « englobante » et montre que l'agriculture devient graduellement le fait de professionnels.

Au Québec, la production de monographies de famille de l'École de Le Play occupe largement la sociologie rurale, avant même de donner lieu, comme en France, à une tradition monographique de villages ruraux inspirée des travaux de Redfield. Les monographies de famille produites à la fin du 19^e siècle s'attachent à mettre en valeur l'homogénéité de la ruralité québécoise. Plus précisément, elles reconnaissent au « rural » deux types sociaux, l'agriculteur (ou l'habitant) et le colon, dont les études de cas présentent des figures dites emblématiques. Dans un article publié en 2006 dans *Recherches sociographiques*, Bruno Jean résume cette représentation dichotomique de la ruralité québécoise, telle qu'elle était appréhendée dans les travaux de l'époque à travers l'étude respective des deux types de familles qui l'exprimaient¹⁵². Au nombre des célèbres monographies québécoises, on note celle de la famille Gauthier de Saint-Irénée de Charlevoix par Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau en 1862 et celles des familles Causaubon de Saint-Justin et d'Antoine C. de Saint-Dominique par Léon Gérin (respectivement en 1898 et 1887).

¹⁵¹ Henri MENDRAS. *La fin des paysans*, France : Actes Sud Paris, 1984 (1967), 437 p.

¹⁵² Bruno JEAN. « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, 2006, p. 503-529

Sous l'influence redfieldienne, les monographies de paroisses et de villages ruraux succèdent finalement aux monographies familiales. L'étude réalisée dès 1936 à Saint-Denis de Kamouraska par Horace Miner, étudiant de Redfield à l'Université de Chicago, s'impose comme un classique de cette tradition monographique, bien qu'il faille attendre plus de quarante ans, depuis sa parution originale en anglais en 1939, pour qu'une traduction française soit disponible. Selon la tradition inaugurée par Redfield, Miner y opère une re-visite en 1949 afin d'examiner les nouvelles forces à l'œuvre au sein de Saint-Denis et d'observer les transformations apportées par le déclenchement de la Seconde guerre mondiale¹⁵³.

La monographie réalisée par Miner est élevée en exemple en raison de sa célébrité, ainsi que pour son évidente insertion dans la tradition sociologique durkheimienne. Or, la sociologie rurale québécoise est à l'origine d'une vigoureuse tradition monographique. Saint-Justin par Philippe Garigue en 1957, l'Île-Verte par Marcel Rioux en 1957, Saint-Julienne par Gérald Fortin en 1961 et Belle-Anse (nom fictif) par Marcel Rioux en 1965 fournissent différents exemples de célèbres monographies québécoises de paroisses et villages ruraux appliquant la méthode d'enquête redfieldienne.

En somme, la sociologie rurale puise certains de ses fondements et de ses concepts à même la sociologie de Durkheim, de Tönnies et d'autres auteurs de leur génération. Inscrite dans un schéma évolutionniste faisant de la modernité le point d'arrivée naturel du progrès au sens positiviste et comtien du terme, cette tradition précise la

¹⁵³ Horace MINER. *Saint-Denis : un village québécois*, Montréal : Les Éditions Hurtubise, 1985 (1939), 392 p.

notion de paysannerie en tant que type intermédiaire, inéluctablement transitoire, entre la société primitive et la société moderne. Bien qu'empruntant un chemin différent, la sociologie rurale d'inspiration marxiste n'affirme pareillement en rien le caractère de l'existence sociale de la paysannerie.

1.1.2 La paysannerie en tant que « classe qui représente la barbarie au sein de la civilisation » : l'héritage de Karl Marx

Le marxisme, dans sa forme classique, pense l'évolution comme une loi inéluctable, formalisant une conception évolutionniste du devenir social. Pour Karl Marx comme pour Friedrich Engels, la paysannerie est dans une situation inéluctablement transitoire face au développement du capitalisme : le premier la pense appelée à disparaître; le second, à se transformer. La marche vers le progrès doit assurer l'uniformisation du monde dans le sens capitaliste, puis socialiste. À ce titre, la concentration foncière et la disparition des « petits » paysans fondent un registre de la tradition marxiste¹⁵⁴, auquel sont liés les noms de Kautsky pour l'Europe occidentale, de Lénine pour la Russie tsariste, de même que celui de Luxembourg.

La littérature marxiste précise la paysannerie en tant que classe qui représente la barbarie au sein de la civilisation. Marx est convaincu que les rapports de production capitaliste sont appelés à se développer dans l'agriculture comme dans les autres

¹⁵⁴ Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE. *Sociologie des mondes agricoles*, Paris : Armand Colin, 2013, 318 p.

secteurs. Dans le droit fil des écrits de Marx, Kautsky¹⁵⁵, Lénine¹⁵⁶ et Luxembourg prévoient également le développement du capitalisme agraire.

Comme l'agriculture suit cependant ses propres lois, des économistes marxistes revisitent « La question agraire¹⁵⁷ » de Kautsky, traduit de l'allemand (la première édition date de 1899), réédité en France en 1970. Cette démarche donne lieu à différentes innovations, notamment conceptuelle, chez des économistes ruraux français aux yeux de qui l'agriculture paysanne réapparaît comme un mode de production autonome : la petite production marchande et le mode de production simple de marchandises, notamment.

Dès 1850, « Les luttes de classes en France, 1848-1850 » reconnaît le caractère de classe de la paysannerie, à côté de l'aristocratie financière, de la bourgeoisie industrielle, de la bourgeoisie commerçante, de la petite bourgeoisie, du prolétariat et du sous-prolétariat¹⁵⁸. Le caractère politique dual de la paysannerie retient ensuite l'attention de Marx. Sa célèbre analyse, tirée de « Le 18 Brumaire de Louis

¹⁵⁵ À la fin du 19^e siècle, Kautsky réaffirme la loi marxiste de la concentration en agriculture. Observant que l'agriculture tarde cependant à se développer conformément aux lois prévalant dans l'industrie, il nuance le processus en recherchant les facteurs de résistance de l'exploitation familiale face à l'extension du capitalisme agraire. Ce faisant, Kautsky identifie chez les paysans une capacité de travailler plus et de consommer moins, voire une possibilité pour eux de s'engager au sein de grandes exploitations pour se procurer un revenu complémentaire. Pierre BARTOLI. « Sur le fonctionnement de la référence marxiste », *Économie rurale*, no 160, 1984, p. 15-21; Michel PETIT. « L'enseignement de l'économie marxiste aux économistes ruraux dans les pays non marxistes », *Économie rurale*, no 140, 1980, p. 30-37

¹⁵⁶ Lénine s'intéresse à la décomposition de la paysannerie sous l'impact du développement du capitalisme agraire. Par là, il dénonce les thèses populistes russes sur la stabilité de la production paysanne de même que les théories bourgeoises qui se veulent mystificatrices.

¹⁵⁷ Suivant le décès de Marx, on appelle « question agraire » le problème fondamental qui déclenche la crise interne au marxisme connue sous le même nom. Nicholas GEORGESCU-ROEGEN. « Théorie économique et économie politique agraire », *Économie rurale*, no 71, 1967, p. 51-76

¹⁵⁸ Karl MARX. *Les luttes des classes en France 1848-1850*, France : Éditions Sociales, 1974 (1850), 218 p.

Bonaparte », témoigne de la dualité du caractère politique de la paysannerie, telle que conçue par le philosophe et sociologue allemand¹⁵⁹. D'une part, les paysans de Marx forment une classe sociale du fait de leur mode de vie semblable (classe en soi). D'autre part, leur dispersion et leur enfermement les empêchent de se constituer subjectivement comme tel (classe pour soi). Ils forment en tant que tel une classe qui ne peut se représenter et qui doit être représentée. Marx et Engels voient en la révolution de 1848 une confirmation de cette thèse.

Pierre Bourdieu reste un des rares sociologues à situer l'analyse qu'il donne de la paysannerie dans une perspective ouvertement constructiviste, bien que la diversité des questions qu'il a abordées tout au long de sa trajectoire sociologique lui ait certainement interdit de poursuivre plus longuement ses investigations et d'a proprement proposer un programme à une sociologie rurale en crise (car, en son temps, confrontée à la disparition de son objet). Dans l'ouvrage intitulé « Le bal des célibataires », Bourdieu s'intéresse à la construction sociale de la paysannerie, construction à laquelle les paysans eux-mêmes ne participent pas¹⁶⁰. Son concept de « classe objet » lui permet de préciser la paysannerie comme une classe dominée qui ne parle pas et qui est parlée, incapable d'un parler-en-nous, de se poser comme antagoniste et simplement désignée de l'extérieur comme « autre »¹⁶¹. Épistémologiquement, l'œuvre de Bourdieu laisse des pistes intéressantes à l'élaboration de l'analyse sociologique des paysanneries dans la mesure où le sociologue identifie une position tierce par rapport à l'opposition canonique entre l'infrastructure et la superstructure (entre l'économique et le symbolique).

¹⁵⁹ Karl MARX. *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris : Les Éditions sociales, 1969 (1851), 162 p.

¹⁶⁰ Pierre BOURDIEU. *Le bal des célibataires : Crise de la société paysanne en Béarn*, France : Éditions du Seuil, 2002, 266 p.

¹⁶¹ Pierre BOURDIEU. « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 17, no 1, 1977, p. 2-5

S'intéressant à la crise qui affecte la société paysanne à travers l'analyse du développement du célibat paysan, lui-même appréhendé dans l'opposition entre le bourg et les hameaux, Bourdieu s'attache à l'ensemble des processus inséparablement économiques et symboliques qui accompagnent l'ouverture objective et subjective du monde paysan (jadis clos et fermé) et qui, ce faisant, entament largement l'« autonomie relative » de ce dernier. Ainsi est-il question chez Bourdieu de la dévalorisation du paysan (en termes de prix social lui étant attaché sur le marché matrimonial) comme signe du déclassement des paysans par rapport à la société « englobante ».

Du point de vue du sociologue britannique Teodor Shanin, la principale composante de la dualité des paysans réside plutôt là où elle est à la fois « classe sociale » (bien que de *low classness*) et « société ». Une unique dualité qui, bien qu'elle conduise à certaines difficultés conceptuelles, marque selon Shanin la spécificité de la paysannerie. La majorité des sociologues marxistes choisissent cependant d'aborder la paysannerie comme un vestige de la société précapitaliste, excluant de facto cette population du contenu constitutif du concept de société.

D'un point de vue marxiste, les paysanneries ne se situent pas hors des marges de la société. Elles en occupent en quelque sorte les marges, dans la mesure où, pour Marx comme pour Engels, elles ne sont pas considérées radicalement isolées du reste de la société. Un lien avec la société « englobante » perdure, et ce lien en est un d'exploitation. En un mot : le paysan n'existe, du point de vue de la société « englobante », que pour être exploité.

Dans la littérature marxiste, les formes prises par la domination et l'exploitation dont la paysannerie est l'objet font à cet égard l'objet de nombreux travaux. Il en est de même du rôle des intermédiaires, entre autres les notables de Mendras, par lesquels s'impose le contact de la paysannerie avec la société « englobante ». L'étude des différenciations au sein de la paysannerie elle-même, et donc des rapports d'exploitation en découlant, fonde enfin une postérité de ces travaux. Le choix du (ou des) critère(s) de leur différenciation en classes apparaît à ce point crucial.

De l'observation de la situation anglaise au tournant du 18^e siècle (longtemps considérée comme prototypique de l'agriculture capitaliste), Marx établit d'abord une distinction, en termes de classe, entre le propriétaire foncier, le fermier capitaliste et l'ouvrier agricole, employant la propriété ainsi que l'utilisation du sol et des moyens de production comme critères de différenciation sociale. En 1894, dans « La question agraire en France et en Allemagne », Engels divise ensuite la paysannerie en cinq classes : les propriétaires, les paysans riches, les grands paysans, les petits paysans et le prolétariat rural.

Pour Lénine comme pour Mao Tsé-Toung, l'étendue de la propriété foncière, d'une part, et les relations de production, d'autre part, distinguent les classes les unes des autres dans la société rurale sous l'impact du capitalisme en agriculture. Aussi permettent-elles de déterminer le potentiel révolutionnaire de chaque classe; pour l'un comme pour l'autre, la probabilité d'une classe de se rallier à la cause de la révolution prolétarienne diminue en fonction de la position qu'elle occupe dans la structure sociale; autrement dit, le prolétariat rural représente la principale force révolutionnaire en milieu rural et les paysans riches, l'ennemi de classe. Entre eux : une paysannerie moyenne au potentiel révolutionnaire incertain.

L'ambiguïté politique de la paysannerie moyenne procède de ce qu'elle forme une classe aux contours flous. À preuve, ni Engels, Lénine ou Mao Tsé-Toung l'envisagent pareillement. Nulle part dans leurs écrits, ces auteurs n'envisagent cependant que la paysannerie moyenne puisse spontanément (c'est-à-dire sans avoir reçu une préparation idéologique appropriée) prendre, en tant classe, l'initiative d'une révolution.

En 1969, dans « Les guerres paysannes du XXe siècle¹⁶² », l'anthropologue américain Eric Wolf fournit une tout autre interprétation du potentiel révolutionnaire de la paysannerie moyenne. Pour lui, les couches moyennes de la paysannerie fournissent les plus forts contingents aux insurrections paysannes en raison même qu'elles disposent, face au système d'oppression, d'une marge de liberté beaucoup plus grande que les tenanciers ou les ouvriers des grands domaines trop vigoureusement asservis pour pouvoir entreprendre quelque chose par eux-mêmes. En un mot, seul le paysan moyen jouit de la liberté tactique nécessaire à la rébellion. Dans *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance* publié en 1985, le politicologue états-unien James C. Scott consacre autrement sa réflexion aux formes quotidiennes de résistance paysanne¹⁶³ – formes que Bernstein qualifie de « banales ». Enfin, la pensée agraire de Thomas Jefferson, un des pères fondateurs états-uniens, est marquée par une relation étroite entre le propriétaire indépendant et le corps politique.

En somme, avec la pénétration du capitalisme dans l'agriculture se met en place un système de classement au sein même de la paysannerie, basé tantôt sur la propriété

¹⁶² Eric WOLF. *Les guerres paysannes du XXe siècle*, France : François Maspero, 1974 (1969), 310 p.

¹⁶³ James C. SCOTT. *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven : Yale University Press, 1985, 389 p.

ainsi que l'utilisation du sol et des moyens de production (Marx), tantôt sur l'étendue de la propriété foncière et des relations de production (Lénine et Mao Tsé-Toung), bientôt sur une combinaison d'indices. L'importante littérature sociologique sur les mouvements agraires (dont il vient d'être brièvement question avec Wolf et Scott) est traversée par ces débats, bien que dominée par les idées marxistes dans leur forme classique. Les débats portant sur les critères de différenciation de la paysannerie prennent la forme d'un débat sur le caractère opérationnel des catégories en découlant, étant entendu que toute classification perd sa valeur heuristique là où elle ne permet pas d'apprécier la réalité des classes dans les campagnes.

Marx consacre quelques pages du premier volume du *Capital* au mouvement des enclosures, en tant que forme d'« accumulation primitive » menant à l'apparition de la grande production capitaliste et renforçant l'isolement des travailleurs ruraux. Le paysan anglais chassé de ses terres par le mouvement des enclosures consacre chez Marx la vision du « déraciné », lequel fonde le lumpenprolétariat des villes. Dans « La formation de la classe ouvrière anglaise », un classique publié pour la première fois à Londres en 1963, Edward P. Thompson revient sur la situation anglaise du 18^e siècle (à laquelle s'intéresse Marx en son temps) et montre comment, dans l'agriculture des années 1760 à 1820 en Angleterre, le système des enclosures conduit à la destruction des éléments traditionnels de la société paysanne anglaise. Y décrivant le mouvement des enclosures comme « un vol organisé par une classe au détriment d'une autre¹⁶⁴ », il y montre comment l'extension du système de secours aux pauvres de Speenhamland, opérée sous la pression des gros fermiers soucieux de disposer d'une réserve de main-d'œuvre permanente à bon marché, finit de rompre le lien traditionnel qui existe jusqu'alors entre le droit et les coutumes du village.

¹⁶⁴ Edward P. THOMPSON. *La formation de la classe ouvrière anglaise*, France : Éditions du Seuil, 1988 (1963), p. 195

Le cas classique analysé par Marx (l'Angleterre du 15^e au 18^e siècle) ne s'avère cependant universalisable ou généralisable. La postérité de Marx propose différents travaux portant sur la transition agraire capitaliste. Il appartient avant tout à Lénine (pour la Prusse du 16^e au 19^e siècle, ainsi que pour les États-Unis du 19^e siècle), Postone (pour les États-Unis du 19^e siècle) et Byres (pour le Japon des 19^e et 20^e siècles, ainsi que pour la Corée du Sud du 20^e siècle) d'analyser ces pays où la transition agraire se déroule de manière différente, montrant par là qu'il existe plusieurs modèles de transition agraire et, donc, qu'un seul modèle de référence ne peut être appliqué à l'ensemble des situations.

En France, l'application du Code civil élaboré durant la Révolution exproprie et endette les paysans; l'accession à la propriété insère la population paysanne dans un processus d'endettement¹⁶⁵. La suppression de la gratuité dans la jouissance du sol – notamment à travers la restriction, voire l'anéantissement, des droits collectifs d'usage (glanage, droit de chaume, vaine pâture, etc.), de même qu'à travers la limitation de l'étendue des terres communautaires (la forêt devient le domaine de l'administration forestière plutôt que celui de l'activité de production paysanne) – conduit autrement à l'exclusion des paysans sans terre et, par là, à la création d'une réserve de main-d'œuvre permanente à bon marché.

Dans un classique, Henry Bernstein s'intéresse pour sa part à la destruction des économies naturelles en Afrique par l'intermédiaire de l'introduction graduelle de

¹⁶⁵ Chantal DE CRISENOY. « De l'origine et du rôle de la politique foncière agricole », *Économie rurale*, no 184-186, 1988, p. 85-91

rapports marchands dans l'agriculture¹⁶⁶. Il montre que la destruction des économies naturelles ne passe pas systématiquement par l'expropriation violente des paysans, mais par une tendance à la marchandisation de la subsistance (*commodification of subsistence*), ainsi que la nomme Robert Brenner¹⁶⁷. Dans le modèle de transition agraire dépeint par Bernstein, la paysannerie se différencie en paysans pauvres, paysans moyens et paysans riches, à mesure que le marché devient un impératif pour sa reproduction sociale et fait des paysans de petits producteurs marchands. Si l'organisation immédiate du processus de production reste effectivement l'affaire du paysan, sa propre production économique et sa reproduction sociale sur ses terres se voient dès lors contrôlées par le développement des rapports marchands, y compris par l'instauration de mesures politiques et économiques qui finissent par lier le paysan à certains types de production. C'est ce que Bernstein appelle la concentration verticale, et qu'il distingue de la concentration horizontale observée dans le cas classique de l'Angleterre¹⁶⁸.

Dans le Québec des années soixante-dix, l'accentuation des tensions et leur transposition au plan politique amènent certains analystes de l'agriculture québécoise à présenter des thèses marxistes, sans cependant en épuiser les possibilités. On peut prioritairement noter « L'histoire de l'agriculture au Québec » de Colette Chatillon en 1976¹⁶⁹, « L'agriculture et le capitalisme au Québec » de Diane Lessard en 1976¹⁷⁰,

¹⁶⁶ Henry BERSTEIN. « Notes on Capital and Peasantry », *Review of African Political Economy*, no 10, 1977, p. 60-73

¹⁶⁷ Robert BRENNER. « The Low Countries in the Transition to Capitalism », *Journal of Agrarian Change*, 1, 2, 2001, p. 169-241

¹⁶⁸ Henry BERNSTEIN. *Class Dynamics of Agrarian Change : Agrarian Change and Peasant Studies*, S.l. : Fernwood Press & Kumurian Press, 2010, 142 p.

¹⁶⁹ Colette CHATILLON. *L'histoire de l'agriculture au Québec*, Montréal (Québec) : L'Étincelle, 1976, 125 p.

¹⁷⁰ Diane LESSARD. *L'agriculture et le capitalisme au Québec*, Montréal (Québec) : L'Étincelle, 1976, 174 p.

The penetration of capitalism in Quebec agriculture de Bernard Bernier en 1975¹⁷¹, de même que le numéro spécial que les Cahiers d'anthropologie de l'Université Laval consacrent à la question en 1976. Les analyses prennent la direction dépeinte par Pierre Durand¹⁷² dans « L'étude de l'agriculture québécoise : commentaires et bibliographie » : le capitalisme n'apparaît pas immédiatement dans l'agriculture; il soumet cependant celle-ci à ses propres lois par le biais de la circulation du capital commercial et financier, de sorte que l'accès au crédit apparaît essentiel à la reproduction sociale des agriculteurs; la prolétarianisation urbaine qui en découle est le résultat de la « décomposition de la paysannerie ». En somme, la structure en trois classes décrite par Marx ne se vérifie pas dans le cas québécois.

Récemment, John Bellamy Foster – un des commentateurs les plus assidus de Marx – tente une relecture de la contribution de Marx à l'écologie et, notamment, à l'élaboration de l'analyse sociologique des paysanneries¹⁷³. Cherchant à montrer que Marx aurait développé une vision plus complexe qu'il n'y paraît de la paysannerie (notamment à travers la notion de « rupture métabolique » avancée par Marx, notion qui dénonce la séparation antagonistique entre l'urbain et le rural), le sociologue états-unien questionne le « Manifeste du Parti communiste » ainsi que d'autres écrits de Marx. En dépit de cette contribution, la problématisation marxiste sur la paysannerie reste largement reconnue pour avoir intégré la nécessité historique de sa disparition, constituant celle-ci comme classe représentant la barbarie au sein de la civilisation.

¹⁷¹ Bernard BERNIER. *The Penetration of Capitalism in Quebec Agriculture*, mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, 1975

¹⁷² Pierre DURAND. « L'étude de l'agriculture québécoise : commentaire et bibliographie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 1, no 2, 1977, p. 5-21

¹⁷³ John BELLAMY FOSTER. *Marx écologiste*, Paris : Éditions Amsterdam, 2011, 144 p.

La sociologie rurale d'inspiration folkloriste et ethnologique précise pareillement une paysannerie n'ayant d'existence que transitoire, car représentant une civilisation traditionnelle destinée à la disparition.

1.1.3 La paysannerie en tant que représentante d'une « civilisation traditionnelle » destinée à disparaître : l'héritage des traditions folklorique et ethnologique

La troisième tradition de la sociologie rurale emprunte ses concepts et arguments à l'ethnographie européenne et à l'anthropologie occidentale. Elle précise la paysannerie en tant que représentante d'une civilisation fondée sur l'inertie générale de la tradition. Ce faisant, elle renferme la paysannerie dans une problématique du retard culturel.

Dès son émergence, la sociologie rurale française est marquée par les travaux de la discipline folklorique d'entre-deux-guerres, discipline disqualifiée et rebaptisée ethnologie au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Un des héritages réputés pour être des plus déterminants des littératures folklorique et ethnologique est celui légué par Marcel Maquet. Ce legs se veut triple en ce qu'il concerne à la fois son concept d'interconnaissance, son insistance méthodologique placée sur la démarche monographique, ainsi que son analyse de la difficulté à diffuser le changement technique. Ces thématiques alimentent de fait la sociologie rurale française pendant une vingtaine d'années.

L'analyse proposée par Maget sur la difficulté à diffuser le changement technique retient particulièrement notre attention. L'étude de la diffusion du progrès en agriculture occupe dans sa suite une place importante dans les travaux de la sociologie rurale émergente – l'observation empirique des communautés paysannes ayant conduit les sociologues à rencontrer la question du changement et, inséparablement, celle de la résistance au changement.

Cette thématique est travaillée dès 1965 par George M. Foster, anthropologue à l'Université de Californie aux États-Unis. Sa contribution à l'analyse de la difficulté à diffuser le changement technique repose sur son « principe of limited good » (bien limité), principe selon lequel les paysans voient les différentes composantes de leur univers social, économique et naturel (entre autres choses, la terre) comme quelque chose qui n'existe qu'en quantité limitée. À partir de données issues d'enquête à Tzintzuntzan, Michoacán et Mexico, Foster fournit ainsi à la sociologie rurale un modèle fondé sur une conception close des sociétés paysannes où les uns ne peuvent améliorer leur position qu'au détriment des autres (interdisant de ce fait le progrès technique). Ce modèle permet d'expliquer la résistance au changement au sein des communautés paysannes non pas par l'irrationalité paysanne, mais en termes de traits culturels associés à la société traditionnelle et indispensables au maintien (bien que non souhaitable) de la civilisation paysanne¹⁷⁴.

La situation est quelque peu différente au Québec, où la sociologie, inspirée par Gérin, l'école de Chicago¹⁷⁵ et la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval,

¹⁷⁴ George M. FOSTER, *op. cit.*

¹⁷⁵ Formé à l'Université de Chicago, le sociologue américain Everett C. Hugues est invité en tant que professeur à l'Université Laval durant l'automne 1942 et l'hiver 1943. Au cours de cette période, il initie ses étudiants aux problèmes de la recherche et les familiarise avec les techniques de travail sur le terrain (Marcel FOURNIER. « Un intellectuel à la rencontre de deux mondes : Jean-Charles Falardeau

nait sous le signe du rural. Ici la question agraire, la langue française et la religion catholique nourrissent le discours nationaliste du clergé et d'une partie de la petite bourgeoisie canadienne française. De 1900 à 1945, la pensée sociologique, fortement marquée par ces biais idéologiques (voire nationalistes), développe une vision agriculturaliste d'une paysannerie « racisée » inscrite dans une logique de reproduction de la famille et de la race canadienne-françaises, tout en reprenant l'opposition classique entre ville et campagne : la ville étant le lieu par excellence des Anglais et des protestants, la culture canadienne-française (la langue et la foi) doit, selon cette sociologie, se réaliser dans le cadre rural, là où le Canadien français est maître de son avenir économique et de son devenir culturel¹⁷⁶.

et le développement de la sociologie universitaire au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 23, no 3, 1982, p. 361-385). Parallèlement à son enseignement, Hugues publie dans les Cahiers de l'École de sciences sociales de l'Université Laval un programme de recherches sociales pour le Québec ; on est en 1945. Ce programme est repris par la jeune génération de chercheurs de l'Université Laval, dont Jean-Charles Falardeau, et donne lieu à la thèse du « rattrapage » dont nous discuterons au chapitre 1. Falardeau cherche activement, pendant les années 1940 et 1950, à répandre l'influence des travaux de Hugues, avec lequel il se lie d'amitié, et celle d'autres sociologues de l'Université de Chicago (bien que Hugues personnalise l'École de Chicago au Québec). En ce sens, Falardeau dirige pendant une dizaine d'années le Département de sociologie de l'Université Laval, crée en 1960 la revue universitaire *Recherches sociographiques* et fait connaître la méthode structurale-fonctionnelle (à partir de 1952, le professeur Guy Rocher insiste sur cette méthode au sein du département ; il arrive alors d'Harvard, où il a étudié auprès de Talcott Parsons) (Jean-Charles FALARDEAU. « Antécédents, débuts et croissance de la sociologie au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 15, no 2-3, 1974, p. 135-165). L'influence de l'École de Chicago sur la sociologie de Québec est telle qu'en 1958, Philippe Garigue reproche à celle-ci « de s'être mise à la remorque des travaux de Horace Miner et de Hugues [pour qui le Québec a constitué un terrain de recherches pendant les années 1930 à 1950] et, à la suite de ceux-ci, de s'être laissée contaminer par des postulats erronés, sans valeur heuristique pour une connaissance adéquate du Canada français » (*Ibid.*). Institutionnalisant par cette critique l'opposition entre la sociologie de Montréal et celle de Québec, Garigue s'en prend aux postulats fondamentaux du continuum folk-urban, une critique que Fortin reprend à son compte dans « La fin d'un règne ». Nous pouvons également noter la critique de François-Albert Angers qui, selon Fournier, constitue « un des textes polémiques les plus virulents [qui] a été consacré à l'École des sciences sociales de l'Université Laval » (Marcel FOURNIER. « La fin d'un académisme », *Recherches sociographiques*, vol. 18, no 2, 1977, p. 4).

¹⁷⁶ Gérard FORTIN. « L'étude du milieu rural », *Recherches sociographiques*, vol. 3, no 1-2, 1962, p. 105-116

Jusqu'à la fin de la décennie 1950, la sociologie rurale québécoise se développe sur la reconnaissance de l'opposition ville-campagne et sur son assimilation, pour hâtive qu'elle soit, au dualisme anglais-français. Les monographies familiales, de même que les monographies de paroisses et de villages ruraux auxquelles elles succèdent, soutiennent plus ou moins explicitement cette opposition, dans la mesure où les auteurs généralisent tendanciellement leurs résultats à l'ensemble de la société canadienne-française, identifiant la culture traditionnelle canadienne-française à la culture observée au sein des paroisses étudiées.

Les trois littératures dont nous venons de poser les principaux auteurs et contributions contribuent toutes à soutenir la thèse de la disparition de la paysannerie (approche évolutionniste des formes sociales). La dernière tradition à laquelle emprunte l'analyse sociologique des paysanneries fournit au contraire des arguments à la thèse de la persistance de la paysannerie sous l'impact du capitalisme dans l'agriculture (analyse privilégiant la coexistence continue des formes d'organisation). Il s'agit de la tradition liée à l'École de Alexander Vasiljevie Chayanov qui distingue la paysannerie en tant que « mode de production » s'ajoutant à ceux déjà identifiés par Marx : asiatique, féodale, capitaliste et socialiste.

1.1.4 La paysannerie en tant que « mode de production » : l'héritage d'Alexander Vasiljevie Chayanov

Il appartient à Alexander Vasiljevie Chayanov, éminent spécialiste russe d'économie rurale, de formuler ce qui est aujourd'hui un classique de l'économie rurale : en 1924, il publie une théorie des systèmes économiques non-capitalistes, en tête desquels, en

1925, il pose l'économie familiale agricole. Ce faisant, Chayanov s'attache à distinguer la paysannerie en tant que mode de production s'ajoutant à ceux déjà spécifiés par Marx en son temps : asiatique, féodal, capitaliste et socialiste. L'originalité de la contribution du sociologue russe à l'élaboration de l'analyse sociologique des paysanneries réside là où elle trouve son application non seulement à l'échelle de la ferme, mais aussi à l'échelle de la nation.

La macro-théorie chayanovienne des systèmes économiques non-capitalistes, « Sur la théorie des systèmes économiques non-capitalistes » de 1924, avance qu'à l'échelle d'un pays, l'économie paysanne doit être considérée comme un système économique à part entière. Cette première théorie se veut cependant sous-développée par rapport à la seconde, sa micro-théorie sur l'organisation de l'économie paysanne, « L'organisation de l'économie paysanne » de 1925, qui se veut une analyse du comportement économique paysan au niveau de l'exploitation familiale individuelle. À l'instar de ses successeurs, Chayanov défend la nécessité d'avoir recours à des catégories appropriées pour expliquer les caractères principaux de la rationalité particulière de la paysannerie, dont le comportement ne peut selon lui se résoudre par les théories classiques des quatre facteurs de production : salaires, intérêt, rente et profit.

La centralité du travail familial apparaît au cœur de la micro-théorie proposée par Chayanov. Le sociologue met à jour l'équilibre travail-consommation entre le degré de satisfaction des besoins familiaux et celui de la pénibilité du travail. Ce concept fournit en soi la clef de base de l'ensemble de sa théorie, dans la mesure où il en dérive le concept de « différentiation démographique ». Ce dernier concept amène Chayanov à traiter la différentiation rurale en termes de cycles démographiques plutôt

que d'antagonismes de classe¹⁷⁷. De même, en défendant la viabilité et le pouvoir compétitif de l'exploitation familiale agricole à travers le principe d'auto-exploitation, il rejette l'analyse marxiste. La notion selon laquelle les « petites » exploitations familiales peuvent s'engager dans l'auto-exploitation et ainsi supporter des coûts associés à la production économique et à la reproduction sociale moins élevés que ceux, moins compétitifs, des exploitations capitalistes explique la persistance de la paysannerie là où il reste possible pour le capital de maximiser son intérêt propre en tirant profit de l'auto-exploitation de la paysannerie. Ainsi la capacité des paysans de travailler plus longtemps, de vendre à des prix moins élevés, de se passer de surplus net et, cependant, de continuer d'exploiter leur terre d'une année à l'autre renforce ou fragilise leur position de négociation face au système d'oppression, selon le contexte concerné.

En somme, l'approche de Chayanov sur la paysannerie annonce le débat séparant une approche évolutionniste des formes sociales d'une analyse privilégiant la coexistence continue des formes d'organisation, débat qui marque la sociologie rurale tout au long du 20^e siècle. Son œuvre maitresse, « L'organisation de l'économie paysanne », attend 1990 pour être publiée en français, bien que l'article « Pour une théorie des systèmes économiques non capitalistes » de 1924 fasse l'objet d'une parution dans *Analyses et Prévisions* en 1972.

Il appartient d'abord à Daniel Thorner, avec Basile Kerblay et Robert Smith, d'assurer, en 1966, la traduction anglaise de la théorie chayanovienne des systèmes économiques non capitalistes, ainsi que de l'œuvre maitresse de Chayanov sur l'organisation de l'économie paysanne, laquelle traduction contribue largement à

¹⁷⁷ Daniel THORNER. « Une théorie néo-populiste de l'économie paysanne : L'École de A.V. Cajanov », *Histoire, Sciences Sociales*, no 6, 1966, p. 1232-1244

faire connaître l'œuvre en Russie, en Europe, en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Entretemps, Thorner prend l'initiative d'un article aujourd'hui connu pour avoir suffi à sa réputation, « L' 'économie paysanne' concept pour l'histoire économique¹⁷⁸ ». Dans cette contribution majeure, Thorner s'intéresse à six cas d'économies paysannes postérieures à 1750 (la Russie tsariste, l'Indonésie, l'Inde, le Japon jusqu'à la Première guerre mondiale, le Mexique jusqu'à l'entre-deux-guerres et la Chine contemporaine), à partir desquelles il distingue l'économie paysanne d'autres structures historiques (l'esclavage, le capitalisme, le socialisme) et justifie de ce fait le concept d'économie paysanne sur le plan analytique.

Un peu comme Redfield en 1953, Thorner estime qu'il n'existe d'économie paysanne sans ville (Redfield, lui, parle plutôt de société paysanne) dans la mesure où « la paysannerie en tant que groupe est assujettie et n'existe que pour être exploitée par d'autres¹⁷⁹ ». Une ambivalence dans la position du paysan apparaît là où Thorner le dépeint à la fois comme sujet et maître; propre, en somme, à décrire « des formes bâtarde de liberté et de dépendance¹⁸⁰ ».

Dans un article écrit en la mémoire de Thorner, l'historien britannique Eric Hobsbawm note parallèlement que les voies classiques de la pénétration du capitalisme dans l'agriculture, telles que représentées par les modèles anglo-écossais, prussien et américain, et conduisant à l'élimination de la paysannerie, restent l'exception plutôt que la règle jusqu'à la fin de la première moitié du 20^e siècle. Jusqu'alors, écrit-il, l'économie paysanne s'accommode de mécanismes économiques

¹⁷⁸ Daniel THORNER. « L' 'économie paysanne' concept pour l'histoire économique », *Économies, Sociétés, Civilisations*, no 3, 1964, p. 417-418

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 421

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 422

et sociopolitiques trop faibles pour permettre une réelle domination par le marché (ou autrement)¹⁸¹.

Si Chayanov n'a jamais eu recours à la notion d'économie morale, James Scott attribue cependant au sociologue russe ses propres idées sur l'économie morale des paysans, lorsqu'il défend un modèle d'échange entre patrons (propriétaires terriens) et clients (paysans) qu'il décrit comme inégal mais moralement acceptable par la paysannerie : l'éthique de la subsistance¹⁸². À partir de l'étude de communautés paysannes d'Asie du Sud-Est, son analyse l'amène à distinguer une forme de protestation sociale, face à l'outrage moral provoqué par les empiètements du marché, qui repose non pas sur l'action organisée de contestation, mais sur le retrait symbolique des paysans à l'intérieur de leur propre culture. Polanyi¹⁸³, Granovetter¹⁸⁴ et Sayer¹⁸⁵ décrivent semblablement d'autres courants de l'économie morale. Pour Hydén dont les travaux portent sur l'Afrique subsaharienne, il est plus exactement question de l'« économie de l'affection », en tant que manifestation de la capacité de la paysannerie africaine à échapper au système d'oppression – d'où la notion de « paysannerie non capturée ». Si la notion d'« économie affective » reste chez Hydén un concept flou, c'est en l'introduisant qu'il caractérise un mode de production paysan¹⁸⁶.

¹⁸¹ Eric HOBSBAWM. « Capitalisme et agriculture : les réformateurs écossais au XVIIIe siècle », *Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 33, no 3, 1978, p. 580-601

¹⁸² James SCOTT. *The Moral Economy of the Peasant Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Londres: Yale University Press, 1976, 254 p.

¹⁸³ Karl POLANYI. *The Great Transformation*, Boston: Beacon Press, 2001 (1944), 317 p.

¹⁸⁴ Mark GRANOVETTER. « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, no 3, 1985, p. 481-510

¹⁸⁵ Andrew SAYER. « Moral Economy », Département de Sociologie, Lancaster University, 2004, 15 p. <http://www.lancaster.ac.uk/fass/resources/sociology-online-papers/papers/sayer-moral-economy.pdf> [document consulté le 26 octobre 2016]

¹⁸⁶ Goran HYDÉN. « La crise africaine et la paysannerie non capturée », *Débats*, 1980, p. 93-113

Bien que se détachant radicalement des trois premières traditions (et bien que la prise en compte de la rationalité paysanne soit un énorme pas en avant dans l'analyse sociologique des paysanneries), l'École de Alexander Vasiljevic Chayanov s'y rattache en ce point précis qu'elle participe plus ou moins tacitement à nier la paysannerie en tant que sujet de sa propre vérité en faisant fi de son caractère de construction sociale exogène. Les perspectives téléologique et essentialiste qui traversent l'ensemble du corpus disciplinaire de la sociologie rurale aboutissent ainsi à la constitution d'une paysannerie-objet, qu'elle soit société, classe, civilisation ou mode de production.

1.1.5 Synthèse

Certains efforts ont été réalisés pour repenser le concept de paysannerie dans le sens de son agentivité politique, c'est-à-dire de l'inventivité des paysans, qui suppose leur capacité à s'appuyer sur les actifs disponibles et à créer de nouveaux liens¹⁸⁷. Face à la persistance des paysanneries au Sud et leur réémergence au Nord, des auteurs tels que McMichael¹⁸⁸, Friedmann¹⁸⁹, Akram-Lodhi et Kay¹⁹⁰, Goodman et Watts¹⁹¹,

¹⁸⁷ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *Les paysans du XXI^e siècle : mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, op. cit.

¹⁸⁸ Philip MCMICHAEL. « A Food Regime Genealogy », *Journal of Peasant Studies*, vol. 36, no 1, 2009, p. 139-169; Philip MCMICHAEL. « Reframing Development : Global Peasant Movements and the New Agrarian Question », *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 27, no 4, 2006, p. 471-483 ; Philip MCMICHAEL. *Development and Social Change : A Global Perspective*, États-Unis : Pine Forge Press, 2000; Philip MCMICHAEL. *The Global Restructuring of Agro-Food Systems*, États-Unis : Cornell University Press, 1994

¹⁸⁹ Harriet FRIEDMANN. « Mobing Food Regimes Forwards : Reflections on Symposium Essays », *Agriculture and Human Values*, 26, 2009, p. 335-344

¹⁹⁰ A. Haroon AKRAM-LODHI et Cristobal KAY (dir.) *Peasants and Globalization. Political Economy, Rural Transformation and the Agrarian Question*, Londres et New York : Routledge, 2009, 347 p.

¹⁹¹ David GOODMAN et Michael WATTS (dir.) *Globalising Food. Agrarian Questions and Global Restructuring*, Londres et New York : Routledge, 1997, 383 p.

Marsden et al.¹⁹², Araghi¹⁹³, Bonanno et al.¹⁹⁴, Le Heron¹⁹⁵ et Buttel¹⁹⁶ ont pris en compte les logiques de la globalisation dans l'analyse sociologique des paysanneries. Inscrit dans une perspective d'économie politique, ce premier groupe d'auteurs montre comment le capital transnational et les agences de gouvernance mondiale exercent un contrôle accru sur certaines décisions de production agricole, au détriment de la paysannerie dont la marge de manœuvre, bien que réelle, se voit des plus limitée. D'autres études, auxquelles sont associés les noms de van der Ploeg¹⁹⁷, Long¹⁹⁸ et Long et Long¹⁹⁹, donnent autrement une place importante à la perspective des acteurs (*actor-oriented perspective*) dans l'analyse; celles-ci insistent sur les stratégies paysannes face aux changements. Enfin, la théorie latourienne de l'acteur-réseau fournit de premières analyses sociologiques où les non-humains (actants) apporte leur compréhension à l'agentivité de la paysannerie²⁰⁰.

¹⁹² T. MARSDEN, R. MUNTUN, N. WARD et S. WHATMORE. « Agricultural Geography and the Political Economy Approach : A Review », *Economic Geography*, 72, 1996, p. 361-376

¹⁹³ Farshad ARAGHI. « Global depeasantization, 1945-1990 », *Sociological Quarterly*, vol. 36, no 2, 1995, p. 337-368

¹⁹⁴ A. BONANNO, L. BUSH, B. FRIEDLAND, L. GOUVEIA. et E. MINGIONE (dir.) *From Columbus to Conagra : The Globalization of Agriculture and Food*, Lawrence : University of Kansas Press, 1994, 294 p.

¹⁹⁵ Richard LE HERON. *Globalized Agriculture : Political Choice*, Oxford : Pergamon, 1993

¹⁹⁶ Frederick H. BUTTEL. « Le caractère idéologique du développement des biotechnologies aux États-Unis », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 24-25, 1992, p. 77-92 ; Frederick H. BUTTEL, Olaf F. LARSON et Gilbert W. GILLESPIE. *The Sociology of Agriculture*, New York: Greenwood Press, 1990

¹⁹⁷ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, op. cit.; Jan Douwe VAN DER PLOEG. « Rural Sociology and the New Agrarian Question : A Perspective from the Netherlands », *Sociologia Ruralis*, vol. 33, no 2, 1993, p. 140-260

¹⁹⁸ Norman LONG. *Development Sociology : Actor Perspectives*, Londres : Routledge, 2001; Norman LONG. « Agency and Constraint, Perceptions and Practices. A Theoretical Position », dans H. de Haan et N. Long (dir.) *Images and Realities of Rural Life*, The Netherlands : Van Gorcum, 1997

¹⁹⁹ Norman LONG et Ann LONG (dir.) *Battlefields of Knowledge : The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*, Londres : Routledge, 1992

²⁰⁰ Vaugham HIGGINS. « Re-Figuring the Problem of Farmer Agency in Agri-Food Studies: A Translation Approach », *Agriculture and Human Values*, vol. 23, 2006, p. 51-62

Postmoderne, cette nouvelle littérature fait apparaître la paysannerie sous le signe du sujet (du moins, l'objective-t-elle en tant que tel sur la base de nouvelles catégories de l'altérité). Par là, elle contribue à la critique de l'évolutionnisme²⁰¹ en plus de participer, nous l'avons dit, à rétablir la légitimité d'une sociologie rurale en crise pour avoir activement participé, au cours de sa période d'émergence, à la disparition de son objet : la paysannerie.

La prochaine section poursuit l'effort de clarification conceptuelle et épistémologique entrepris dans ce premier chapitre. Limité au cadre géographique du Québec, elle propose cette fois une réflexion d'ensemble sur les thèses historiographiques existantes, ainsi que sur certains enjeux de la comparaison continentale (surtout) et internationale, sur le plan du contenu (surtout) comme sur celui de la démarche. Passant en revue les thématiques constituantes et les grands courants descriptifs de la période allant du 19^e siècle à la première moitié du 20^e siècle, elle offre quelques éléments à la déconstruction du mythe de l'exception québécoise, auquel est rattaché un concept de paysannerie réifié, porteur d'enjeux historiques liés à la reproduction de la « race » canadienne-française. L'attention particulière accordée aux travaux de l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard nous amène à dépasser la notion de paysannerie-objet et à reconnaître aux paysans une rationalité fonctionnelle au service de leur objectif d'autonomie face au et dans le contexte du marché. Elle nous autorise également à sortir des simplifications apportées par le modèle opposant l'autosubsistance de la paysannerie à son intégration au marché capitaliste.

²⁰¹ Göran DJURFELDT. « Essentially Non-Peasant ? Some Critical Comments on Post-Modernist Discourse on the Peasantry », *Sociologia Ruralis*, vol. 39, no 2, 1999, p. 261-269

1.2 Contexte historique et perspectives historiographiques sur la paysannerie québécoise

Aux 19^e et 20^e siècles, l'agriculture québécoise connaît une « évolution difficile »²⁰². La plupart des observateurs s'accordent généralement sur le fait que, durant cette période, elle enregistre un retard vis-à-vis des tendances continentales. Au terme de « retard », certains analystes préfèrent cependant celui d'« évolution lente ». Il faut dire que beaucoup de confusion entoure cette première notion²⁰³, une confusion qui s'alimente à même la propension de certains auteurs à confondre analytiquement la problématique du retard du Québec avec celle de l'infériorité économique des Canadiens-français, bien qu'il s'agisse là de deux débats différents²⁰⁴.

Jusqu'à une période récente, l'historiographie des sociétés rurales québécoises est dominée par la notion d'une conscience collective unitaire articulée autour du fait catholique. Elle fonde l'étude de la colonisation et de la famille paysanne québécoise sur une problématique de la survivance et de la nationalité catholique et française²⁰⁵, à laquelle est rattachée l'image d'une société repliée sur ses caractères spécifiques et

²⁰² Normand SÉGUIN. *La conquête du sol au 19^e siècle*, Montréal : Les Éditions du Boréal Express, 1977, 295 p.

²⁰³ Si beaucoup de confusion entoure irrémédiablement la notion de retard, celle-ci fait cependant couler beaucoup d'encre. Pendant plus d'un siècle, chacun cherche à apporter ses explications au retard, ou à l'évolution lente, de l'agriculture québécoise dans son contexte nord-américain. L'après Seconde guerre mondiale donne lieu à un renouvellement des explications, tributaire de l'évolution contemporaine des sciences sociales. On distingue alors quatre thèses principales, selon qu'elles s'attachent aux aspects géoéconomique, culturel, politique ou psychologique du problème. René DUROCHER et Paul-André LINTEAU. *Le « retard » du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Montréal : Les Éditions du Boréal Express, 1971, 127 p.

²⁰⁴ Sur cette dernière question, l'école de Laval et l'école de Montréal opposent deux conceptions de l'infériorité économique des Canadiens-français. L'école de Laval identifie en le cléricisme la cause profonde du malaise économique des Canadiens-français, cependant que l'école historique de Montréal, inspirée des travaux de Lionel Groulx, insiste sur les effets de la Conquête britannique pour expliquer ce même problème.

²⁰⁵ Gérard BOUCHARD. *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, Montréal : Boréal, 1996, 635 p.

sa culture originale en Amérique du Nord, concevant son passé uniquement en rapport avec lui-même, sans liens avec l'extérieur autres que ponctuels ou accidentels²⁰⁶. Avec le temps, souligne l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard, « ces prémisses ont créé un espace d'analyse relativement fermé à la dynamique nord-américaine ou continentale et ont conféré à la famille paysanne québécoise des traits apparemment et faussement spécifiques, durcis par les enjeux historiques qu'on prétendait lui faire porter²⁰⁷ ».

Jusqu'à récemment, en effet, l'historiographie rurale québécoise s'enrichit d'emprunts intellectuels limités à la France ; postulant l'exceptionnalité de son sujet d'étude en Amérique du Nord, elle rejette *de facto* toute influence nord-américaine²⁰⁸. Sans nier les caractères particuliers de la paysannerie québécoise, les grands débats qui secouent maintenant l'historiographie tendent à s'éloigner du paradigme de l'« exception québécoise » pour y substituer de nouvelles interprétations. À partir de 1970, elle s'attache moins à exalter un passé national et religieux qu'à présenter une nouvelle image de la société québécoise du passé. Dès lors, elle met moins l'accent sur la singularité de l'expérience historique québécoise et canadienne-française; elle cherche plutôt à marquer les similitudes de l'évolution du Québec avec celle des autres sociétés²⁰⁹, c'est-à-dire l'agir par soi collectif le plus autonome possible²¹⁰.

²⁰⁶ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain. De la confédération à la crise*, Montréal : Les Éditions du Boréal Express, 1979, 660 p.

²⁰⁷ Gérard BOUCHARD, *op. cit.*, p. 10

²⁰⁸ Gérard BOUCHARD. « L'étude de la société rurale québécoise et le modèle de la frontière », communication présentée au congrès de l'Institut de l'histoire de l'Amérique française tenu à Sherbrooke (Québec) au mois d'octobre 1989, 1989

²⁰⁹ L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « Historiographie », <http://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/historiography/> [page consultée le 11 septembre 2014]

²¹⁰ Jean-Pierre WALLOT. « Le Bas-Canada : une histoire mouvante. Du conservatisme atavique à la rationalité limitée », *Centre de recherches en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa*, 2000 http://cieqinternet.uqtr.ca/_BD_WEB/CIEQ/RC_Data_FMS/CIEQ_WEB/multimedia/ISBN2-921926-15-6.pdf [document consulté le 11 septembre 2014]

Mais les premiers changements sont timides. En 1990, dans un véritable plaidoyer en faveur du décloisonnement des études des sociétés rurales nord-américaines (Bas-Canada, Haut-Canada, nord-est des États-Unis), l'historienne Béatrice Craig, professeure rattachée à l'Université d'Ottawa, note la similitude des questionnements, des méthodes, des concepts et des conclusions entre les trois contextes. Les paysanneries des deux Canadas, ainsi que celle de la Nouvelle-Angleterre, sont selon elle confrontées aux mêmes problèmes de survie et de reproduction sociale²¹¹. Elles mobilisent les mêmes stratégies.

Ce changement de perspective coïncide dans les faits avec une certaine professionnalisation du travail historique : l'établissement de l'histoire à titre de discipline universitaire. C'est toutefois la rencontre des sciences sociales et de l'historiographie qui, dès les années 1960, ouvre les perspectives jugées les plus fécondes. Bien que vigoureusement critiqués par des historiens tels que Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot²¹², les travaux de Fernand Ouellet²¹³ restent à ce titre une référence incontournable pour quiconque s'intéresse à l'évolution de la paysannerie québécoise au 19^e siècle. Les travaux de Louise Dechêne²¹⁴ fournissent pour le 17^e siècle l'exemple d'une autre œuvre déterminante, fondée sur les méthodes scientifiques de la pratique historique. Mais ce sont les travaux de Gilles Paquet et

²¹¹ Béatrice CRAIG. « Pour une approche comparative de l'étude des sociétés rurales nord-américaines », *Histoire sociale*, no 46, 1990, p. 249-270

²¹² Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT. « Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada (1793-1812) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, no 3, 1967, p. 447-473

²¹³ Fernand OUELLET. « Le mythe de 'l'habitant sensible au marché'. Commentaires sur la controverse Le Goff Wallot et Paquet », *Recherches sociographiques*, vol. 17, no 1, 1976, p. 115-132 ; Fernand OUELLET. *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal : Hurtubise-HMH, 1972, 379 p. ; Fernand OUELLET. *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850*, Montréal : Fides, 1966, 639 p.

²¹⁴ Louise DECHÊNE. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal : Boréal Express, 1988, 532 p.

Jean-Pierre Wallot qui, dès 1972, offrent un premier renversement des perspectives pour la période qui nous intéresse.

De façon complémentaire à la section précédente, la présente section propose une réflexion d'ensemble sur les thèses historiographiques existantes, ainsi que sur certains enjeux de la comparaison continentale (surtout) et internationale, sur le plan du contenu (surtout) comme sur celui de la démarche. Passant en revue les thématiques constituantes et les grands courants descriptifs sur la période allant du 19^e siècle à la première moitié du 20^e siècle, elle vise à mieux situer notre propre démarche d'analyse dans les débats les plus actuels qui soient (chapitre 2).

La présente section ne prend pas les dimensions d'une revue historiographique, laquelle dépasserait en effet son simple cadre. Se détachant des explications agricuturistes véhiculant une image de la paysannerie sans connexions avec le reste du monde et sans contradictions internes, notre exposé donne la priorité aux idées qui permettent de préciser l'identité conceptuelle de la paysannerie québécoise. Il cherche en cela à poursuivre la construction en objet de recherche et la réflexion épistémologique entreprise à la section précédente, où nous avons établi que, jusqu'à récemment, la sociologie récuse toute idée de sujet ou d'acteur dans l'analyse de la paysannerie. Ce faisant, cette section accorde une attention particulière aux travaux de l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard, dont la démarche depuis 1972 consiste à reconstituer l'histoire sociale de la population saguenéenne jusqu'en 1930. Le modèle de la co-intégration que Bouchard fournit à la discipline propose une « sociologie de la pluriactivité », à même de dépasser la notion de paysannerie-objet et de reconnaître aux familles paysannes une rationalité fonctionnelle au service de leur objectif d'autonomie face au et dans le contexte du marché.

1.2.1 Les interprétations néoclassiques et domestiques de la paysannerie québécoise : la crise agricole dans le Bas-Canada (1802-1837)

Thématique constituante de l'historiographie québécoise, la crise agricole dans le Bas-Canada (1802-1837) profite de deux grandes familles d'interprétations concurrentes : les interprétations néoclassiques de la paysannerie québécoise et son interprétation domestique.

1.2.1.1 Les interprétations néoclassiques de la paysannerie québécoise

1.2.1.1.1 L'explication culturaliste

Par tout ce qu'elle comporte d'aspects économiques, démographiques, sociaux, politiques et culturels, la crise agricole se situe au centre des principaux problèmes de la première moitié du XIX^e siècle²¹⁵.

[L]a routine paysanne, la pauvreté des moyens de transport, les habitudes de consommation de l'habitant canadien-français et l'incompréhension des politiciens expliquent la lenteur des départs et des progrès²¹⁶.

Surpeuplement, morcèlement constant du sol et des héritages, surexploitation des terres avec des techniques primitives, chute des rendements agricoles, appauvrissement continu de la masse rurale : l'hypothèse d'une crise agricole dans le

²¹⁵ Fernand OUELLET et Jean HAMELIN. « La crise agricole dans le Bas-Canada, 1802-1837 », *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 41, no 1, 1962, p. 55

²¹⁶ *Ibid.*

Bas-Canada entre 1802 et 1837 est assez ancienne. Il appartient cependant aux historiens Fernand Ouellet et Jean Hamelin, dans « La crise agricole dans le Bas-Canada, 1802-37 », de situer cette crise au cœur de l'explication de l'évolution du Bas-Canada dans la première moitié du 19^e siècle²¹⁷. Cette thèse de 1962 est reprise et étayée par Ouellet lui-même en 1966 avec « Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 », puis en 1972 avec « Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada » et, en 1976, avec « Le mythe de l'habitant sensible au marché ».

La thèse culturaliste, par référence au conservatisme de la paysannerie, explique la crise agricole bas-canadienne par la figure du « paysan ignorant, conservateur, 'traditionnel' et peu sensible aux signaux du marché²¹⁸ ». Cette même figure apporte par ailleurs une explication culturelle à une série de phénomènes contemporains à la crise: les Rébellions de 1837, la productivité différentielle des agricultures québécoise et ontarienne au 19^e siècle, le retard économique des Canadiens français en général et l'anémie de leur entrepreneurship jusqu'au milieu du 20^e siècle²¹⁹. La thèse culturaliste tend plus précisément à réduire les problèmes socioéconomiques du Bas-Canada à un dualisme culturel opposant l'idéaltype du paysan canadien-français à un idéaltype du marchand-bourgeois anglais, auquel elle rapporte l'ensemble de ses descriptions et de ses explications.

Bien que peu documenté, ce dualisme fonde tout l'appareillage historiographique traditionnel (autant anglo-canadien que canadien-français), suivant quelques exceptions²²⁰. L'emprunte par ailleurs le célèbre rapport de Durham, homme

²¹⁷ *Ibid.*, p. 17-33

²¹⁸ Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT. « Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, no 4, 1986, p. 551

²¹⁹ *Ibid.*, p. 551-581

²²⁰ *Ibid.*

politique britannique envoyé en Amérique du Nord en 1838 pour enquêter sur les causes des Rébellions de 1837, alors qu'il écrit :

Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État : je trouvai une lutte, non de principes, mais de races. Je m'en aperçus : il serait vain de vouloir améliorer les lois et les institutions avant que d'avoir réussi à exterminer la haine mortelle qui maintenant divise les habitants du Bas-Canada en deux groupes hostiles : Français et Anglais²²¹.

Jusqu'en 1960, l'historiographie anglo-canadienne aborde ce dualisme culturel comme un antagonisme de classes, auquel l'émergence d'un État national pourrait mettre fin. L'historiographie traditionnelle canadienne-française (jusqu'en 1950 environ), à commencer par ses représentants Thomas Chapais et Lionel Groulx, partage les postulats des historiens anglo-canadiens d'avant 1960, sans cependant se suffire des mêmes conclusions. Après 1950, le dualisme culturel est récusé par l'école de Montréal (alors émergente)²²², alors qu'il continue d'influencer les travaux des historiens rattachés à l'école de Laval, à commencer par ceux de Fernand Ouellet et Jean Hamelin.

D'après la thèse culturaliste, l'agriculture dans le Bas-Canada connaît des moments difficiles dès les premières années du 19^e siècle. Jusqu'alors, elle accomplit quelques progrès. Ceux-ci demeurent toutefois quantitatifs, largement tributaires de

²²¹ John George Lambton DURHAM. *Rapport de Lord Durham, haut-commissaire de Sa Majesté, etc., etc. sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique*, rapport, 1839, 205 p.

²²² À l'école de Montréal, on récusé ce dualisme culturel, de même que le « miracle de la survivance », la « revanche des berceaux » (cette thèse qui prête à la paysannerie québécoise des motivations nationalistes pour expliquer la fécondité élevée des familles), les interventions « providentielles », les innéités françaises et catholiques, ainsi que le rôle civilisateur des Canadiens français et catholiques en Amérique du Nord; on s'intéresse plutôt aux phénomènes de structure au sein du cadre colonial.

l'augmentation de la superficie cultivée²²³. Les seigneuries, sur lesquelles nous reviendrons, offrent encore d'importantes possibilités d'établissement pour la paysannerie, et l'accroissement de la population agit toujours comme facteur de prospérité. On dit cependant du « système canadien-français » qu'il implique le « principe de la détérioration du sol », par opposition au « système anglais » dont le principe, dit-on, repose sur l'« amélioration du sol »²²⁴. C'est tout le problème de la productivité différentielle des agricultures québécoise et ontarienne au 19^e siècle.

Faute d'augmentation de la productivité, le ralentissement (ou la stagnation) des défrichements entraîne un fléchissement progressif dans les rendements après 1801²²⁵. En réponse à la dégénérescence de l'agriculture dans le Bas-Canada et au recul de la culture du blé, les paysans substituent alors, et cela dès 1802, la culture de la patate à celle du blé. Cette réponse apparaît lourde de conséquences pour la paysannerie bas-canadienne, qui en fait graduellement la base de son alimentation. Un changement qui se traduit par « le repliement de la société rurale sur elle-même²²⁶ », la patate étant une culture vivrière (une production locale destinée à un marché local) et le blé, une denrée impériale (destinée à l'exportation). Un phénomène que Ouellet décrit comme le décrochage de l'agriculture bas-canadienne des marchés.

Jusqu'en 1816, les prix continuent cependant de récompenser le blé. On observe dès 1817 un renversement de la conjoncture internationale : ajoutée à la crise agricole, la baisse prolongée des prix finit d'appauvrir la population paysanne. Ouellet et

²²³ Fernand OUELLET et Jean HAMELIN, *op. cit.*

²²⁴ Jean HAMELIN et Yves ROBY. *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Montréal : Éditions Fides, 1971, 436 p.

²²⁵ Fernand OUELLET et Jean HAMELIN, *op. cit.*

²²⁶ *Ibid.*, p. 43

Hamelin en parlent comme « un des événements les plus importants de cette période troublée²²⁷ ».

D'après Ouellet et Hamelin, la grande part de la paysannerie cherche alors à maintenir un système d'autoconsommation familiale, plutôt qu'à accéder aux marchés impérial et local. La mauvaise qualité de la production bas-canadienne la défavorise sur le marché impérial; quant au marché local, bien qu'il vienne à prendre des proportions inconnues jusqu'alors, il est surtout accaparé par les Américains et les Hauts-Canadiens. En un mot : la paysannerie bas-canadienne ne profite pas des possibilités nouvelles offertes par ces marchés.

Pour expliquer le « marasme » qui affecte l'agriculture bas-laurentienne à partir de 1802, Ouellet et Hamelin récusent l'explication par référence à l'épidémie de la mouche à blé. Cette explication, offerte par Parker dans *A New Look at Unrest in Lower Canada in the 1830's*²²⁸, fait de l'invasion de la mouche à blé « le point de départ d'une révolution forcée dans l'agriculture bas-canadienne²²⁹ ». Pour Ouellet et Hamelin, cette épidémie, bien que réelle, n'accélère cependant qu'un phénomène en pleine expansion; de fait, argumentent-ils, les changements dont parle Parker se sont amorcés longtemps avant l'épidémie de la mouche à blé, datée de 1831.

Pour Ouellet et Hamelin, l'explication du « marasme » agricole doit faire appel au régime agraire du Bas-Canada : le régime seigneurial. Véritable institution de distribution et d'occupation des terres depuis 1627, ce régime cherche à favoriser le

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ W. H. PARKER. « A New Look at the Unrest in Lower Canada in the 1830's », *Canadian Historical Review*, vol. 40, no 3, 1959, p. 209-217

²²⁹ Fernand OUELLET et Jean HAMELIN, *op. cit.*, p. 37

peuplement en territoire canadien-français et à encadrer la population de façon systématique (aussi peut-on y voir une certaine forme de colonialisme de peuplement). Pour ce faire, il concède fiefs et seigneuries aux nobles, aux congrégations religieuses, aux officiers, aux administrateurs civils et aux grands bourgeois français, lesquels, à leur tour, octroient gratuitement « censives » (c'est-à-dire fonds de terre) aux « censitaires ». Seigneurs et censitaires sont liés par des rapports étroits et individuels, faits de droits, d'obligations et de charges diverses (cens, rentes, banalités et corvées). Ces rapports sont caractérisés par la sujétion théorique du censitaire au seigneur ; cependant, l'importante disponibilité des terres favorise pendant un temps le censitaire qui, jusqu'à raréfaction des espaces agraires, peut choisir de tourner le dos à un seigneur trop exigeant ou négligent. Sur le plan spatial, le découpage des terres seigneuriales donne lieu à de longues bandes étroites suffisamment vastes pour assurer la subsistance des familles paysannes. Perpendiculaires au fleuve, les lots ainsi créés assurent un accès à l'eau à l'ensemble des censitaires. Ceux-ci peuvent (ou ne peuvent pas) chasser, pêcher et couper du bois, selon les modalités établies par le seigneur. Ils peuvent également transmettre leur terre à leur(s) enfant(s), ou la vendre.

Le régime seigneurial demeure longtemps intouchable. D'après Ouellet et Hamelin, celui-ci fait figure d'institution nationale; les hommes politiques canadiens-français voient en lui le meilleur instrument pour lutter efficacement contre l'Anglais – ce dernier figure comme le symbole, pour hâtif qu'il soit, du capitalisme. Alors que le sol manifeste de premiers signes d'épuisement, des tensions démographiques mettent cependant à l'épreuve ce régime. L'accroissement de la population, jadis facteur de prospérité, agit désormais comme facteur d'instabilité au sein de la société canadienne-française.

C'est que l'agriculture bas-canadienne, en raison de ses techniques arriérées, ne pouvait supporter une forte concentration de population même sur un vaste espace. L'encombrement des seigneuries, avec ou sans la mauvaise volonté des seigneurs, devenait un évènement d'autant plus grave que l'accroissement démographique demeurait extrêmement élevé. Une forte proportion de jeunes se trouvèrent rapidement dans l'impossibilité d'obtenir des terres et ainsi naquit un prolétariat rural formé d'ouvriers agricoles aux prises avec le chômage saisonnier et de chômeurs chroniques qui attendaient tout de l'exploitation forestière. Les premières tensions démographiques apparurent vers 1820. Il en résulta d'abord un mouvement d'émigration des vieilles paroisses vers les plus jeunes; et ensuite débuta l'émigration aux États-Unis²³⁰.

C'est tout le problème des conséquences de la raréfaction des terres sur la structure sociale et la démographie. Nous y reviendrons.

1.2.1.1.2 L'explication économiste

Loin d'incarner un signe de rejet du capitalisme, un conservatisme inné, une mentalité d'Ancien Régime ou un repli dysfonctionnel sur le secteur économique traditionnel, cet intérêt de l'habitant pour la terre correspondait à une stratégie d'accumulation tout à fait rationnelle²³¹.

Les principales critiques faites à la thèse culturaliste viennent de l'explication économiste. De façon concurrente, la thèse économiste remet en question le fatalisme et le déterminisme de la culture comme explication de l'évolution du Bas-Canada dans la première moitié du 19^e siècle, en récusant les fausses évidences du culturalisme. Les auteurs Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot²³², premiers

²³⁰ *Ibid.*, p. 52

²³¹ Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, *Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835)*, *op. cit.*, p. 556

²³² *Ibid.*, p. 551-581; Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT. « The Agricultural Crisis in Lower Canada, 1802-12 : mise au point. A Response to T.J.A. Le Goff », *Canadian Historical Review*, vol. 56, no 2, 1975, p. 133-161; Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT. « Crise agricole et tensions

représentants de cette thèse plus tard relayée par le géographe Serge Courville²³³, estiment que l'explication culturaliste constitue un réductionnisme avec lequel l'historiographie québécoise peine à prendre ses distances – au moins jusqu'en 1950.

Paquet et Wallot soutiennent que les institutions de la culture ne déterminent en rien l'expérience socioéconomique bas-canadienne au 19^e siècle.

L'héritage culturel – coutumes, lois et règles particulières du jeu social – existe; mais la plasticité de ces institutions se révèle plus grande qu'on ne le soupçonne. De plus, la dynamique adaptation/adoption, qui les conforme, prend sa source dans les choix d'agents économiques rationnels et non pas dans des réactions entièrement programmées par la culture²³⁴.

Selon eux, le degré de justesse et de fidélité des descriptions et des explications qu'elle fournit contredit l'explication culturaliste. À l'image d'une paysannerie handicapée par un conservatisme présumé, ils proposent une « image de rechange » illustrant la rationalité de l'habitant canadien-français ainsi que sa capacité à réaliser des choix stratégiques.

L'image de rechange que nous proposons de l'habitant entend l'exorciser de cette ignorance comme de ce conservatisme congénital et l'extraire de ce tissu social déterministe, pour le considérer simplement comme un être rationnel, armé comme tous les autres agents économiques, d'une rationalité limitée

socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812. Éléments pour une ré-interprétation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, no 2, 1972, p. 185-237; Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, *Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada (1793-1812)*, *op. cit.*

²³³ Serge COURVILLE. « Le marché des 'subsistances'. L'exemple de la plaine de Montréal au début des années 1830 : une perspective géographique », *RHAF*, 42, 1988, p. 193-240; Serge COURVILLE. « L'habitant canadien dans la première moitié du XIX^e siècle : survie ou survivance ? », *Recherches sociographiques*, vol. 27, no 2, 1986, p. 177-193

²³⁴ Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, *Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835)*, *op. cit.*, p. 555

(*bounded rationality*) et soumis, dans son processus de prise de décision, aux contraintes normales imposées par les coûts de décision et de transaction ainsi que par les circonstances du milieu ambiant. Comme les contraintes auxquelles l'habitant est confronté peuvent être différentes de celles auxquelles font face ses compatriotes anglophones, ses comportements pourront s'avérer autres : non pas par conservatisme inné, mais parce que le contexte différent commande une stratégie différenciée. Les écarts dans les coûts de l'information et dans les coûts d'accès au capital pousseront l'habitant à choisir des stratégies économiques spécifiques²³⁵.

Critiquant directement la conception ouelliste du paysan, Paquet et Wallot suggèrent au contraire un « habitant pro-actif opérant de manière stratégique ». Cette conception du paysan comme « être rationnel » amène les auteurs à récuser les conclusions de l'historiographie traditionnelle concernant l'hypothèse d'une crise agricole au Bas-Canada au cours du premier tiers du 19^e siècle, dont ils affirment ne déceler aucune trace. Selon eux, les travaux des révisionnistes discréditent « l'hypothèse d'une crise agricole et d'une chute radicale des rendements agricoles dès le début du 19^e siècle, de même que la prétention que les habitants utilisaient des techniques déraisonnables²³⁶ ».

[E]xploitant diverses sources et approches, dont un modèle économique d'offre et de demande, un indice des prix à la consommation, l'étude de l'endettement, les revenus des seigneuries et des paroisses, la demande internationale, les nombres concessions après 1802, etc., nous avons avancé en 1972, puis en 1975, que les postulats de Ouellet (conservatisme des habitants, demande internationale constante) ne tenaient pas, que les mécanismes de la crise présumée (surpeuplement, rareté et subdivision indéfinie des terres, mauvaises techniques agricoles et chute brutale des rendements) n'opéraient pas, et qu'on ne pouvait capter les prétendus effets (appauvrissement, endettement, etc.). Au contraire, tout pointait vers une prospérité plus grande, dans les villes comme dans les campagnes²³⁷.

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ *Ibid.*, p. 556

²³⁷ Jean-Pierre WALLOT, *op. cit.*

Déchiffrant derrière certaines conduites de l'habitant les contours d'une stratégie économique nette qui privilégie le capital foncier et le patrimoine dans son programme économique²³⁸, les auteurs Paquet et Wallot font intervenir la théorie des avantages comparatifs pour expliquer le choix des Canadiens français envers le capital foncier, par opposition au capital commercial ou industriel. Selon eux, l'investissement dans la terre (plutôt que dans le commerce ou l'industrie) représente pour l'habitant un « ajustement rationnel aux différentiels de coûts d'information et de finance qui affligent les habitants canadiens²³⁹ » et constitue à ce titre un investissement rentable où l'habitant peut opérer avec un minimum de désavantages par rapport à ses concurrents britanniques. Ici se dessine assez clairement la stratégie foncière du paysan canadien-français : « l'habitant choisit d'investir dans la terre parce que cet investissement requiert peu de crédit, que le paysan détient dans ce secteur un avantage comparatif au plan de l'information et que cette voie s'avère efficace pour mieux vivre et établir les enfants²⁴⁰ ».

Dans les suites des auteurs Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, le géographe québécois Serge Courville récuse les conclusions de l'historiographie traditionnelle concernant l'hypothèse d'une crise agricole au Bas-Canada au cours du premier tiers du 19^e siècle. Là où d'autres avant lui voient une crise agricole, Courville discerne « l'une des premières crises de l'âge industriel, crise à laquelle la population répondra par un exode rural massif vers la ville et, plus tard, vers les États-Unis d'Amérique²⁴¹ ». Ses travaux l'amènent pareillement à déconstruire le mythe de

²³⁸ Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, *Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835)*, *op. cit.*

²³⁹ *Ibid.*, p. 556

²⁴⁰ Jean-Pierre WALLOT, *op. cit.*

²⁴¹ Serge COURVILLE, *L'habitant canadien dans la première moitié du XIX^e siècle : survie ou survivance ?*, *op. cit.*, p. 193

l'agriculture comme « refuge d'une collectivité vivant repliée sur elle-même²⁴² », déconstruction à laquelle les travaux de Paquet et Wallot fournissent les premiers arguments.

[P]our autant que l'on puisse en juger par les quelques indices disponibles, il semble que, jusqu'aux années 1850, le Québec se comporte comme à peu près tous les pays développés de l'économie-monde nord-atlantique, avec tout au plus un décalage dans le temps lié à la durée que prennent les innovations à se diffuser. Entretenant depuis longtemps des rapports de fait avec l'Amérique, il est alors traversé par un courant de modernité que sanctionne la montée croissante du capitalisme et de l'économie de marché dans le territoire et que traduit l'importante croissance villageoise de la période. Cela ne veut pas dire que l'on assiste alors à une modernisation globale et totale de l'économie (à ce titre, toutefois, la région de Montréal paraît nettement plus favorisée, connaissant une « proto-industrialisation » plus évidente qu'ailleurs), mais cela signifie qu'à côté des secteurs neufs de colonisation, où l'agriculture paraît moins dynamique, existent des aires où elle paraît beaucoup mieux intégrée au marché. Certes, ces aires présenteront à leur tour une diversité de paysages, laissant entrevoir des secteurs où le marché n'encourage que la consolidation des genres de vie traditionnels et d'autres où il favorisera l'émergence d'ilots de modernité agissant comme autant de relais dans le territoire de l'économie et des valeurs urbaines. Mais dans l'ensemble, et comme le montre la géographie complexe des campagnes, la situation paraîtra beaucoup moins détériorée que celle en laquelle on a cru jusqu'ici.

La société elle-même s'en retrouvera transformée et, avec elle, l'habitant canadien, qui, profitant des activités nouvelles qu'introduit l'insertion plus marquée de la vallée du Saint-Laurent dans les circuits de l'économie mondiale, se retrouvera dans tous les secteurs de la vie économique, occupé à des tâches qui n'auront plus, souvent, rien à voir avec l'agriculture et qui prépareront plus tard sa montée vers la ville. C'est pourquoi faire de l'agriculture une zone-refuge pour la société de l'habitant canadien conduit à des impasses, puisque l'on a affaire alors à une société qui, malgré des principes différents de croissance, paraît assez bien composer avec les forces nouvelles de l'économie²⁴³.

²⁴² *Ibid.*, p. 178

²⁴³ *Ibid.*, p. 192

Dans « Le marché des subsistances », Courville poursuit sa réflexion et montre que l'évolution du marché favorise la prolifération des villages et des industries rurales (c'est-à-dire des moulins à farine, à scie, à fouler, à carder, à huile, à papier, à bardeaux, etc., des brasseries, des distilleries, des tanneries, des fabriques de potasse ou de perlasse, des ateliers et des manufactures de toutes sortes) dans les seigneuries de la vallée du Saint-Laurent au début des années 1830, de manière à transformer le paysage rural en un paysage proto-industriel²⁴⁴. La double influence du marché et de l'industrie rurale offre alors de nouveaux débouchés à nombre d'agriculteurs, en même temps qu'elle en amène d'autres à considérer l'agriculture comme « une activité secondaire dans laquelle on investit peu²⁴⁵ ».

1.2.1.2 L'interprétation domestique de la paysannerie québécoise

L'agriculteur américain du XVIIIe et du XIXe siècle, tout comme l'habitant québécois, produit pour sa propre subsistance et pour celle de son groupe domestique, et les exigences de cette production éclaireraient toutes les « anomalies » que fait apparaître une lecture commerciale de son comportement²⁴⁶.

En dépit de leurs propositions concurrentes, les explications culturaliste et économiste de la paysannerie québécoise (et donc, de façon corolaire, de la crise agricole dans le Bas-Canada) appartiennent à la même famille d'interprétations néoclassiques²⁴⁷. À ce schéma, l'historien de l'agriculture du Nord-Est américain Michael Merrill oppose une interprétation domestique de la paysannerie. Selon

²⁴⁴ Serge COURVILLE, *Le marché des 'subsistances'. L'exemple de la plaine de Montréal au début des années 1830 : une perspective géographique, op. cit.*

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 238

²⁴⁶ Michel VERDON. « La production paysanne. Éléments pour une nouvelle économie », *Études rurales*, vol. 107, no 107-108, 1987, p. 9-10

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 215-242

l'historienne canadienne Béatrice Craig, le paysan américain (auquel s'intéresse Merrill) présente des similitudes frappantes avec le paysan bas-canadien (sur le plan des comportements et, peut-être même, des mentalités), ce qui rend les analyses de Merrill particulièrement intéressantes pour les analyses de la paysannerie québécoise. D'après Merrill,

Écartelé entre les demandes du marché et celles de l'auto-subsistance, le producteur (américain tout comme l'habitant québécois) penche vers cette dernière tout en conservant des liens avec le marché, parce que le coût économique et social d'une rupture avec la famille et le voisinage est trop élevé²⁴⁸.

Dans l'article où il développe cette analyse, Merrill conclut à l'existence d'un *household mode of production*, traduit en français sous le nom d'économie domestique (ou encore d'économie paysanne)²⁴⁹. Les travaux de Merrill sont à l'origine d'un mouvement historiographique connu sous ce même nom. Les tenants de l'économie domestique accordent une influence à la culture, ou à la « mentalité », comme facteur de résistance à l'économie capitaliste.

Au Québec, cette approche exerce une certaine influence. On la retrouve notamment dans les travaux de l'historien Allan Greer²⁵⁰, professeur rattaché à l'Université McGill de Montréal, connu pour ses recherches sur le Bas-Richelieu. Elle rencontre cependant la critique de nombreux historiens qui la rejettent formellement. La principale figure associée à cette critique reste incontestablement l'historien et sociologue Gérard Bouchard, qui dépasse l'opposition paradigmatique entre une

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 217-218

²⁴⁹ Michael MERRILL. « Cash is Good to Eat : Self-Sufficiency and Exchange in the Rural Economy of the United States », *Radical History Review*, 1977, p. 42-71

²⁵⁰ Allan GREER. *Peasant, Lord, and Merchant Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*, Toronto : University of Toronto Press, 1985, 304 p.

agriculture de subsistance et une agriculture commerciale. Son modèle de la co-intégration (section ci-dessous), bien qu'unique en son genre, rejoint la critique de la classification des sociétés en deux types idéaux (mutuellement exclusifs) proposée par une « jeune » génération d'historiens américains : sociétés traditionnelles et sociétés capitalistes, voire économie domestique et économie capitaliste.

1.2.2 Le modèle de la co-intégration de la paysannerie de Gérard Bouchard : pluriactivité, dynamique communautaire et éthique familiale

Les agriculteurs n'ont pas vraiment tourné le dos à la nouvelle option que représentait l'industrie laitière; plutôt, ils l'ont exploitée d'une manière qui paraît à première vue peu rationnelle, du moins sous l'éclairage du modèle capitaliste²⁵¹.

La notion de marché extrarégional intervient dans la plupart des hypothèses explicatives de l'évolution des sociétés rurales nord-américaines (Bas-Canada, Haut-Canada, nord-est des États-Unis). Dans les deux Canadas, ce « marché agent de transformation » ne concerne traditionnellement que le blé – d'où l'importance du blé dans l'historiographie canadienne. Après la guerre de Sécession (1861-1865) et la période du traité de réciprocité avec les États-Unis (1856-1866) (section suivante), la fermeture du marché américain et l'apparition d'un rival (l'Ouest canadien) amènent le Québec à délaisser définitivement la culture du blé et à réviser l'orientation de son agriculture en fonction des besoins de la Grande-Bretagne, dont la demande en beurre et en fromage stimule la spécialisation dans la production laitière. Cette production devient rapidement le symbole, dans l'historiographie canadienne-française, du passage de l'agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, voire coloniale.

²⁵¹ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, op. cit., p. 98

En l'espace d'une vingtaine d'années, la production laitière spécialise l'agriculture du Québec²⁵². Dès les années 1890, les compartiments frigorifiques, le test de l'acidimétrie et l'organisation de chambres de maturation dans les fromageries font entrer la production dans l'ère commerciale, une orientation que la Première guerre mondiale confirme²⁵³. La fabrication du beurre et du fromage domestiques décline dès lors, si bien que le recensement de 1901 n'en tient plus compte²⁵⁴. Le découpage retenu par Normand Perron est éclairant à cet égard²⁵⁵. Le lecteur peut s'y référer au besoin.

Les progrès statistiques d'alors masquent cependant d'importantes difficultés rencontrées par l'industrie.

C'est une augmentation énorme; mais est-ce bien un progrès? Je ne crains pas de dire que nous serions en meilleure voie, si nous en avions un tiers de moins. Nous aurions sans doute moins de fromage et de beurre, mais de meilleure qualité et se vendant peut-être pour autant d'argent que l'on en obtient

²⁵² À cette spécialisation provinciale s'ajoutent d'autres productions spécifiques : le maraichage autour des grandes villes (Montréal en particulier), le tabac à pipe dans la région de Joliette, la pomiculture autour de Montréal (Saint-Hilaire, Rougemont, Saint-Bruno et Oka), etc. La littérature évoque même l'existence de spécialisations paroissiales. Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

²⁵³ Durant la Première guerre mondiale, le Canada devient le principal fournisseur en denrées alimentaires de ses alliés. On s'efforce alors d'augmenter la capacité de production agricole en équipant les fermes. Plusieurs coopératives s'organisent, les caisses populaires progressent et les mutuelles étendent leurs opérations. Une crise de surproduction de guerre et de reconversion accompagne cependant le retour à la paix, chaque pays voulant protéger sa propre production. À partir de 1921, les prix agricoles reprennent le niveau d'avant-guerre. Dans ce contexte, des paysans cherchent à renforcer leurs organisations coopératives et à se doter d'une association professionnelle. D'autres émigrent vers les villes et vers les États-Unis. Comme remède à l'émigration, le clergé, les nationalistes et les conservateurs prônent le retour à la terre.

²⁵⁴ Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

²⁵⁵ Normand PERRON. « Genèse des activités laitières, 1850-1960 », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal : Boréal Express, 1980, 220 p.

aujourd'hui, puisque les bons produits arrivent toujours à être plus recherchés et mieux payés²⁵⁶.

Parmi les principales critiques formulées par les négociants à l'égard du beurre québécois, on note sa mollesse, son aspect huileux et sa propension à devenir rance. Aussi, faute de silo et de fourrage vert, les paysans peinent à désaisonnaliser la production pour fournir toute l'année les petites fabriques; encore en 1894, les statistiques révèlent que 75% du beurre et 80% du fromage sont fabriqués pendant la période des pâturages²⁵⁷.

En dépit de changements structuraux, l'expansion de l'industrie laitière ne modifie pas l'économie de toutes les exploitations – le lecteur peut se référer à la monographie de la famille Casaubon de Saint-Justin (section précédente) qui ne livre que 1 000 livres de lait à la fromagerie du village. L'exploitation témoigne au contraire d'une relative inertie²⁵⁸. Les réformateurs reprochent aux fabriques leur trop grand nombre, leur petitesse, leur sous-équipement et leur malpropreté. S'intéressant au cas du Saguenay, l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard formule le constat suivant :

[U]ne fois passée la période d'implantation, l'industrie laitière saguenayenne a affiché pendant au moins une trentaine d'années (soit entre le début du siècle et la Deuxième Guerre mondiale) une inertie qui s'est manifestée de diverses façons : dans les rendements, le fonctionnement des fabriques, les structures de la production, le troupeau laitier, l'équipement agricole²⁵⁹.

²⁵⁶ BARNARD, dans Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op.cit.*, p.198

²⁵⁷ Esdras MINVILLE (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 1943, 555 p.

²⁵⁸ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, *op. cit.*

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 88

Cette absence de mutations décisives du système de production (vue comme un blocage du passage de l'agriculture de subsistance à une agriculture commerciale) semble partout être associée aux incapacités de la paysannerie. Pour Bouchard, cette situation s'explique autrement par le fait que l'économie paysanne saguenéenne, bien qu'elle bénéficie des conditions objectives nécessaires à sa croissance et à sa conversion au capitalisme agraire, obéit alors à une logique autre que capitaliste. La paysannerie, tout en étant en relation constante avec l'économie capitaliste, n'en épouse selon lui les objectifs et ne se convertit à ses règles, mais en tire plutôt avantage pour assurer sa propre reproduction à l'identique. Autrement dit, elle s'appuie sur ses relations avec le marché pour perpétuer ses traits propres.

[C]es relations sont soutenues et variées, mais elles sont utilisées par la société locale pour structurer sa spécificité et assurer sa reproduction à distance. En ce sens, la société locale n'est si isolée ni parfaitement soudée à la société globale. Mais elle parvient à construire et à perpétuer son espace collectif à même un rapport de dépendance²⁶⁰.

D'après l'historien et sociologue québécois, « le revenu du fromage était considéré par la plupart des familles comme une source d'appoint parmi d'autres qui prenait place dans les stratégies de la pluriactivité²⁶¹ ». L'auteur avance un modèle qu'il dit de « co-intégration », dont il résume les traits en ces termes :

Le modèle de la co-intégration permet de rendre compte pleinement de ce phénomène en suggérant que la production laitière était gérée dans le cadre et dans l'esprit de la pluriactivité, comme une source de numéraire parmi d'autres, toutes centrées sur la reproduction familiale et l'établissement du plus grand nombre possible d'enfants sur des terres neuves. En somme, l'exploitant saguenayen n'attendait de l'industrie laitière qu'un revenu parmi d'autres,

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 326

²⁶¹ *Ibid.*, p. 140

relativement médiocre certes mais à peu près assurée bon an mal an, plutôt qu'un profit continuellement à la hausse²⁶².

Pour Bouchard, la co-intégration se développe dans des contextes de marginalisation créée par l'éloignement, la culture ou l'économie. Mais elle offre autrement à la paysannerie des espaces et stratégies de résistance, de refus (de la spécialisation et de la dépendance exclusive), voire d'autonomie.

Dans ce modèle, les rapports entre les économies paysanne et capitaliste extrarégionale sont dits « de co-intégration » ; ils reposent, pour la paysannerie, sur la commercialisation de produits issus de l'agriculture ou sur l'exercice d'emplois non agricoles saisonniers ou permanents, voire sur la pluriactivité de la famille paysanne²⁶³.

Si la pluriactivité est l'expression économique de la co-intégration, le mode de reproduction familiale en est le ressort social. La famille paysanne utilise toutes ses ressources pour préserver sa marge d'autonomie et elle y parvient, assez paradoxalement, en fragmentant et en diversifiant en quelque sorte l'éventail de ses dépendances²⁶⁴.

²⁶² *Ibid.*, p. 148

²⁶³ Bouchard observe un certain nombre de convergences et de divergences entre le modèle de l'économie paysanne de Alexander Vasiljevic Chayanov et celui qu'il propose : la paysannerie comme économie co-intégrée. Au nombre des convergences, la primauté du groupe familial et de ses impératifs sur la rationalité strictement économique du profit, la subordination des intérêts individuels à l'unité domestique, l'existence d'une sorte de mécanisme autorégulateur qui confère une part importante d'autonomie à la reproduction familiale, ainsi que le caractère fonctionnel d'une fécondité élevée comme source de main-d'œuvre. En ce qui concerne les divergences entre les deux modèles, Bouchard pointe principalement que le modèle de Chayanov n'envisage la possibilité de la pluriactivité que dans la perspective d'une altération de l'économie paysanne; le sociologue russe traite toute relation avec le marché comme une déviation du type idéal de l'économie paysanne. *Ibid.*, 635 p.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 135-136

Implicitement, le modèle de la co-intégration se propose comme une sorte de sociologie de la pluriactivité dans la mesure où il en fait voir les ressorts, la rationalité fonctionnelle, au service de l'objectif d'autonomie de la famille paysanne, compte tenu du paradoxe évoqué plus haut (une sorte d'indépendance réalisée dans et par l'émiettement ou l'équilibre des dépendances)²⁶⁵.

Ainsi Bouchard établit-il l'existence d'un projet familial et communautaire axé sur la conquête et la préservation d'une indépendance, sur l'exercice d'un pouvoir autonome²⁶⁶. Dans ce long passage, Bouchard ramène le système qu'il décrit aux traits suivants :

- L'économie ou la société locale est animée principalement par une dynamique de la reproduction centrée sur les solidarités et les interactions familiales et communautaires. Cette dynamique vise à préserver un maximum d'indépendance ou d'autonomie collective par rapport à la société globale (ou extra-régionale), dans le cadre d'un projet familial.

- La société locale parvient à se perpétuer en tirant profit des diverses sources d'emploi et de numéraire offertes par l'économie capitaliste (travail saisonnier ou à temps partiel, vente des produits du travail domestique). Cette stratégie se traduit par la pluriactivité, caractéristique principale de l'exploitation paysanne, ce concept de pluriactivité faisant référence à la fois au caractère mixte de l'agriculture et à l'ensemble des activités non agricoles effectuées sur la ferme ou à l'extérieur. Elle s'accompagne aussi d'une grande mobilité géographique de la main-d'œuvre familiale.

- L'économie paysanne en vient ainsi à entretenir des relations étroites et durables avec l'économie capitaliste mais sans se convertir vraiment à son esprit et à ses structures.

- La pluriactivité est rendue possible par l'existence d'une main-d'œuvre familiale nombreuse et relativement soumise, qui accepte de se sacrifier pendant plusieurs années au profit des parents et de l'ensemble de la famille. Ce

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 141-142

²⁶⁶ Gérard BOUCHARD. « La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19^e et 20^e siècles. Construction d'un modèle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, no 1, 1986, p. 51-71

service familial est partie intégrante d'une dynamique communautaire plus large.

- Le travail et les produits à bon marché que la communauté paysanne fournit au secteur industriel et à l'économie capitaliste en général contribuent à sa propre reproduction et à son intégration, et même à son expansion, ce qui est particulièrement évident dans les contextes de peuplement et de colonisation. Ainsi les deux entités ou systèmes assurent leur survie et leur croissance respectives dans un contexte marqué par des rapports très inégaux mais aussi par la réciprocité et l'interdépendance, d'où le concept de co-intégration. À l'échelle locale, la pluriactivité en est l'expression économique, la dynamique communautaire son expression sociale et l'éthique familiale son expression culturelle.

- Il en résulte que, grâce aux liens avec le système économique et social de type « moderne », la paysannerie parvient à perpétuer dans un temps ses traits les plus traditionnels (fécondité élevée, solidarité familiale et communautaire, scolarisation minimale, etc.).

- On aurait tort de considérer cette économie co-intégrée comme statique ou amorphe. En contexte de peuplement, elle fait preuve au contraire d'un dynamisme et d'une croissance remarquables, exprimés dans l'expansion de ses assises spatiales²⁶⁷.

Parmi les auteurs qui s'intéressent directement ou indirectement aux activités laitières, les historiens Jean Hamelin et Yves Roby sont fortement influencés par l'historiographie rurale américaine des années 1970 construite sur l'opposition binaire entre l'autosubsistance (assortie d'échange local ou de troc) et l'intégration au marché capitaliste. Quand ils abordent le passage de l'autarcie à l'économie de marché à travers l'étude des activités laitières, Hamelin et Roby s'inscrivent précisément dans ce paradigme. À l'inverse, le modèle de l'historien et sociologue Gérard Bouchard procède d'une critique du concept d'autosubsistance en trahissant le lien qui l'oppose au concept de marché :

²⁶⁷ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, op. cit., p. 141-142

À la typologie classique qui oppose l'économie de la subsistance à l'économie de marché, il faut donc substituer une typologie plus appropriée qui oppose deux modes d'intégration ou deux types de rapports au marché, axés dans un cas sur la reproduction et l'expansion de la société dite marginale, et dans l'autre sur l'accumulation du capital dans un esprit de profit et de promotion individuelle²⁶⁸.

Bouchard oppose aux sociétés auto-subsistantes une conception de la paysannerie comme société ou économie co-intégrée qui « vis[e] à réaliser par le biais de l'économie de marché une forme d'autonomie analogue à celle que l'autosubsistance était censée procurer²⁶⁹ ». Dépassant le caractère paradigmatique de l'opposition entre l'autosubsistance et l'intégration au marché, il introduit un paradigme nouveau, où la pluriactivité assure la survie, le développement et la reproduction élargie de la paysannerie. Son modèle suggère un éclairage nouveau pour l'étude de la paysannerie québécoise en tant que représentante d'une « culture réfractaire » axée sur la survivance et le maintien d'une certaine autonomie ; en tant que partie prenante de projets familiaux et d'une dynamique communautaire répondant à des impératifs de solidarité aux échelles nationale et internationale, dans un contexte de mobilité géographique, voire de déracinement et d'instabilité, sur lequel nous reviendrons.

Quelles conclusions tirer du modèle de la co-intégration, sinon la nécessité de reformuler la question du changement social comme le passage de la co-intégration à l'intégration ? Si la paysannerie québécoise n'a jamais été auto-suffisante mais co-intégrée, alors il n'y a pas de transition de l'agriculture de subsistance à une agriculture commerciale à étudier. Nous y revenons au chapitre 2.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 142

1.2.3 La paysannerie québécoise, l'État et le marché au 19^e siècle : entre actions gouvernementales et incitations conjoncturelles du marché

Après 1850, deux importants facteurs touchent la paysannerie canadienne: les actions gouvernementales et les incitations conjoncturelles du marché. Ces données, d'ordre plus factuelles, ont une signification profonde. Elles renforcent nos conclusions à l'effet que la paysannerie québécoise du 19^e siècle n'est pas sans connexions avec le reste du monde. Elle fait déjà l'objet de politiques, et bénéficie d'une certaine forme d'intégration, bien que très inégalement réalisée, avec le marché. Nous parlerions désormais de co-intégration.

1.2.3.1 Les actions gouvernementales

Votre comité remarque avec une joie qui sera partagée par votre honorable chambre et par le pays, que les études qu'il a été obligé de faire l'ont mis à même de pouvoir affirmer que l'agriculture a fait beaucoup de progrès depuis un certain nombre d'années et que toutes les classes de la société, surtout la classe instruite, ont tourné leurs regards vers l'importante science de l'agriculture. Le temps n'est plus où la jeunesse instruite se contentait d'admirer les nobles exemples des grands hommes des différents âges qui se sont occupés des champs, et se bornait à cette stérile admiration; l'élan est donné, l'apathie passée²⁷⁰.

Au milieu du 19^e siècle, le gouvernement du Bas-Canada charge un comité spécial d'examiner l'état d'avancement de l'agriculture bas-canadienne et de faire rapport. En 1850, le député Joseph Charles Taché dépose le « Rapport du comité spécial sur

²⁷⁰ CANADA. Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada. *Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada*, rapport, sous la présidence de J. C. Taché, 1850, 113 p.

l'état de l'agriculture du Bas-Canada ». Le comité propose alors un diagnostic clair au gouvernement :

Indépendamment de tous autres défauts, trois vices capitaux existent dans le système généralement suivi dans le Bas-Canada, l'un relatif aux engrais, l'autre à la rotation des semences, et le troisième à l'élève des bestiaux. Ces trois maux viennent de la même cause énoncée plus haut. Le sol primitif possédant par lui-même une richesse extraordinaire, produisant sans engrais, ou plutôt produisant par les engrais que des siècles y avaient déposés, des récoltes abondantes, rendait en ce sens le travail de l'homme inutile ou de moindre utilité; la virginité du sol et sa durabilité permettaient que pendant des années on put retirer de la terre la même récolte. Le blé étant le plus profitable des grains, on ne semait que du blé et on semait toute la terre, ne gardant de bétail que juste pour la nécessité, et ne calculant pas dans ce que produisent les animaux, l'engrais qu'ils fournissent. C'est ainsi que notre sol s'en est allé en s'appauvrissant jusqu'à ce qu'épuisé il a cessé de produire le blé, ou n'a plus produit qu'un grain maladif et sans la force de résister aux accidents. Le mal a surgi si à coup, il était si peu attendu de la classe agricole qui jouissait sans souci des biens du présent, que le découragement a saisi bien des cœurs qui se sont résignés avec l'apathie du désespoir à un mal qu'ils ont cru au-dessus de leur pouvoir de faire cesser. Il n'est pas inutile de signaler en passant que l'abondance des récoltes a produit chez un grand nombre le goût du luxe, qui a fait que grande partie de notre population se trouve aujourd'hui endettée à fort montant.

Les autres défauts de notre système actuels signalés dans la plupart des communications reçues, communications que votre comité ne peut trop recommander à l'attention de votre honorable chambre, tiennent au manque d'instruments perfectionnés, à l'insuffisance des assèchements dans certains districts, à la destruction complète de nos forêts, dont partie devrait être conservée comme abri, et partie comme sucreries. On signale encore le peu d'attention portée par la législature sur le sujet, le manque d'éducation agricole et le manque de marché²⁷¹.

Parmi les moyens pour l'avancement de l'agriculture, le rapport Taché recommande la création de sociétés d'agriculture, de fermes-modèles avec écoles d'agriculture, la

²⁷¹ *Ibid.*, p. 11-13

publication de traités élémentaires à être distribués gratuitement au sein de la population rurale et dans les écoles, la publication d'un journal et la création de deux surintendants²⁷². S'intéressant aux enjeux de la formation, le gouvernement de la province intervient dès lors pour favoriser et soutenir la diffusion des connaissances en matière d'agriculture en autorisant l'établissement des écoles d'agriculture et des fermes modèles. Dans « Histoire de l'agriculture », Firmin Létourneau établit la généalogie des instruments d'information et de formation agricole²⁷³. Le lecteur peut s'y référer au besoin.

La grande nouveauté d'après 1850 reste l'émergence d'un groupe d'agronomes qui jouent le rôle de définisseurs de situation. Ce groupe, officiellement reconnu en 1913 sous l'impulsion du gouvernement québécois²⁷⁴, assume alors la responsabilité de définir les normes et les modèles de comportement pour l'ensemble des paysans; comme plus tard les sociologues et les économistes (chapitre 2), il leur propose une définition de ce qu'ils sont, des conditions de leur existence, de ce qu'ils ont à faire²⁷⁵.

Ce groupe d'agronomes mène une intensive campagne de définition et de diffusion des connaissances agricoles. La campagne touche d'abord certaines catégories de cultivateurs, en en excluant virtuellement d'autres. Les limites de l'action des journaux et des sociétés agricoles amènent les agronomes à créer les cercles et les conférences agricoles, dont la propagande s'adresse cette fois à la masse. En 1971,

²⁷² *Ibid.*, 113 p.

²⁷³ Firmin LÉTOURNEAU. *Histoire de l'agriculture*, Montréal : Imprimerie Populaire, 1950, 324 p.

²⁷⁴ La Corporation des agronomes de la Province de Québec, quant à elle, n'existe pas avant 1942. Bruno JEAN. « Idéologies et professionnalisation : le cas des agronomes », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 2, 1978, p. 251-260

²⁷⁵ Jean-Charles FALARDEAU. « Léon Gérin : une introduction à la lecture de son œuvre », *Recherches sociographiques*, vol.1, no 2, 1960, p. 123-160

Hamelin et Roby soulignent que le contenu, la qualité et l'efficacité de la propagande et de l'enseignement agricoles n'ont jamais été étudiés; ils affirment alors que « les impératifs conjoncturels et structurels, beaucoup plus que la propagande, sont le moteur des transformations agricoles²⁷⁶ ». Nous y revenons ci-dessous.

La conquête anglaise renouvèle paradoxalement le régime seigneurial sur le territoire. Si une réforme agraire impose la tenure franche obligatoire dans le Haut-Canada (les territoires situés à l'extérieur de l'aire seigneuriale existante sont divisés en cantons et les terres sont vendues), elle la maintient optionnelle dans le Bas-Canada, où les autorités peuvent concéder de nouvelles seigneuries, si elles le jugent à propos²⁷⁷. Après la conquête, cependant, on n'institue pratiquement plus de seigneuries. Ainsi, de 1763 à 1854, deux régimes fonciers coexistent au Québec : la tenure seigneuriale française et la tenure franche et roturière ou le *free and common soccage* anglais.

La fin des Rébellions de 1837 et le rapport Durham amorcent une période de changements institutionnels significatifs au Québec²⁷⁸. Jusque-là, le Canada s'appelle le Canada-Est, par opposition au Canada-Ouest (l'Ontario). Dès 1841, on établit un État national qui, conformément aux analyses historiographiques anglo-saxonnes, cherche à résoudre l'antagonisme de classes entre les Français et les Anglais. Aussi modernise-t-on en même temps que l'on prépare l'abolition du régime seigneurial²⁷⁹.

²⁷⁶ Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*, p. 192

²⁷⁷ Esdras MINVILLE (dir.), *op. cit.*

²⁷⁸ Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN. *Le monde rural québécois au XIXe siècle*, Ottawa : La Société historique du Canada (brochure historique no 47), 1989, 32 p.

²⁷⁹ *Ibid.*

Jugée oppressive pour la paysannerie québécoise, la tenure seigneuriale est abolie en 1854²⁸⁰. La terre devient alors propriété privée²⁸¹. L'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada constitue une réforme foncière qui se veut à la base d'un système de petite production autonome. Les récents travaux de Benoit Grenier sur les persistances du monde seigneurial après 1854 (culture, économie et société) permettent cependant de préciser le sens réel de cette autonomie. Au terme d'« abolition », l'historien du Québec préindustriel préfère celui de « commutation », qui selon lui reflète mieux le caractère étapiste du processus d'abolition du régime seigneurial. Grenier s'explique :

Les années 1791, 1840, 1854, 1935, 1940, 1970 sont autant de dates qui jalonnent la chronologie complexe de l'extinction du régime seigneurial québécois. Elles invitent de toute évidence à relativiser la signification de l'*Acte seigneurial* et à soutenir l'idée d'une abolition progressive, dont 1854 constitue une étape, certes déterminante, mais non définitive²⁸².

Dans les faits, montrent Grenier et Morissette, « la loi de 1854 est venue assurer la légitimité des droits des seigneurs et leur a garanti des compensations qui auront un impact durable pour la paysannerie québécoise, laquelle continuera à payer des rentes²⁸³ ».

²⁸⁰ Selon le sociologue et économiste Esdras Minville, on en réclame l'abolition depuis 1791.

²⁸¹ Serge COURVILLE. « Tradition et modernité : leurs significations spatiales », *Recherches sociographiques*, vol.34, no 2, 1993, p. 211-231

²⁸² Benoit GRENIER. « 'Le dernier endroit dans l'univers' : à propos de l'extinction des rentes seigneuriales au Québec, 1854-1974 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, no 2, 2010, p. 98

²⁸³ Benoit GRENIER et Michel MORISSETTE. « Les persistances de la propriété seigneuriale au Québec. Les conséquences d'une abolition partielle et progressive (1854-1970) », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 40, 2013, p. 61

Si les « droits et devoirs » sont abolis par la loi de 1854, ni la propriété seigneuriale ni le lien seigneur/censitaire ne le sont, pas plus que le vocabulaire féodal qui persistera longtemps après cette date. Nous soutenons que l'*Acte seigneurial* de 1854 a, paradoxalement, perpétué le lien symbolique seigneur/censitaire qu'il aurait dû briser; celui-ci ne sera rompu par l'État québécois qu'en 1935-40, sans pour autant d'ailleurs libérer les résidants des anciens fiefs des dernières réminiscences féodales²⁸⁴.

Cela se traduit donc par des changements bien subtils pour ces ex-censitaires qui, après l'abolition, vont continuer à verser une rente équivalente à l'ancienne, au même seigneur et à la même date, laissant imaginer le maintien, bien après 1854, d'un rapport d'altérité fondé sur cette dépendance à la fois socio-économique et symbolique²⁸⁵.

Suite à 1854 et jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale, l'« écrasante majorité » des paysans québécois continue en effet à payer les rentes constituées, boudant la possibilité qui leur est offerte de racheter les rentes seigneuriales. Grenier interroge le maintien de ce lien de dépendance : attachement à la tradition ? Incapacité de payer ? Passivité²⁸⁶ ? Citant Bouchard, il indique plutôt que le rachat de la rente seigneuriale n'apporte aucune plus value à la propriété paysanne en cas de vente, en plus d'impliquer d'importants frais notariés et de quittance.

Un peu avant la Seconde guerre mondiale, l'État intervient pour abolir le rapport d'altérité seigneur/censitaire, tout en cherchant à compenser les « seigneurs ». C'est la municipalisation des rentes seigneuriales (1940-1970), qui complète en 1970 le processus d'abolition du régime. Cela marque une nouvelle étape symbolique dans l'autonomisation de la paysannerie vis-à-vis du système seigneurial, bien que celle-ci dépende alors plus que jamais de la politique agricole et du marché.

²⁸⁴ Benoit GRENIER, *op. cit.*, p. 77

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 83

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 75-98

Au sein des pays actuellement membres de l'OCDE, la politique agricole des États est élaborée peu à peu à partir de la fin du 19^e siècle²⁸⁷. Au Québec, jusqu'en 1855, la politique agricole dépend fortement de l'Angleterre²⁸⁸. Avant cette date, on ne relève en effet que quelques faits épars de politique agricole. Après 1855, cependant, le gouvernement est pressé de définir une politique de colonisation et d'en supprimer les obstacles, tels que l'absence de route, le prix trop élevé des terres, les conditions onéreuses imposées par les grands propriétaires spéculateurs, le manque d'information, les charges énormes qui pèsent sur le colon au début de son établissement et les mesquineries des commerçants de bois. Nous revenons plus loin sur la dynamique du mouvement de colonisation et sur le rôle joué par ses différents agents.

Après 1867, le partage des pouvoirs entre l'État fédéral et les États provinciaux en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique complexifie le problème de la politique agricole²⁸⁹, qui embrasse bientôt la recherche scientifique, l'enseignement, l'utilisation du sol arable, la propriété foncière rurale, l'héritage des biens-fonds, l'expansion de l'agriculture, l'augmentation des rendements des champs et des troupeaux, la protection des plantes et des animaux, l'organisation du marché, la coopération agricole, le crédit agricole, la stabilité de la famille rurale, la protection et l'utilisation de l'épargne rurale, l'autonomie des organismes agricoles et l'établissement de la jeunesse rurale²⁹⁰. L'agriculture est alors reconnue comme une responsabilité partagée. Or, la répartition des pouvoirs affecte au fédéral les principales interventions dans le domaine économique (ainsi que les sources de revenus les plus importantes), et l'État québécois (qui se trouve de ce fait dans une

²⁸⁷ Michael TRACY. « L'évolution des politiques agricoles », *Économie rurale*, no 71, 1967, p. 27-36

²⁸⁸ Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

²⁸⁹ Firmin LÉTOURNEAU, *op. cit.*

²⁹⁰ *Ibid.*

situation de faiblesse, voire d'indigence financière, pendant les premières décennies de la Confédération²⁹¹) abdique graduellement ses responsabilités au profit de l'Église catholique, qui apparaît, dès 1867, comme un élément très dynamique de la société québécoise. Aussi l'État noue-t-il une alliance historique avec des entrepreneurs forestiers, expliquant la concession de la forêt aux compagnies anglo-saxonnes. Une abondante littérature existe sur le rapport entre l'agriculture et la forêt au Québec.

Dès les premières années du régime confédératif (et même dans la période antérieure), l'État établit une politique nationale favorisant l'industrialisation. Cette politique s'articule autour de trois axes : l'extension du marché intérieur²⁹², l'établissement d'une infrastructure facilitant les échanges²⁹³ et l'élaboration d'une politique tarifaire appuyant l'industrialisation²⁹⁴. Comme cette période d'industrialisation coïncide avec une période de baisse des prix, un des axes de débat

²⁹¹ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

²⁹² La Confédération crée un marché intérieur élargi et une entité économique nouvelle (*ibid.*). Plutôt que de viser le marché britannique ou le marché états-unien, la bourgeoisie canadienne imite les États-Unis et construit un vaste marché intérieur protégé de la concurrence étrangère. Le Québec du dernier tiers du 19^e siècle profite ainsi de l'accès au marché canadien étendu que procure le régime confédératif.

²⁹³ En 1851, le transport de marchandises se fait par voie maritime : « Montréal est la porte d'entrée des produits anglais ouvrés (toile, fer, outils) et des produits antillais (sucre, mélasse, liqueurs). C'est la porte de sortie des céréales de l'Ouest. Québec par contre est le grand port d'exportation du bois qui alimente le marché anglais » (Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*, p. 17). Aussi existe-t-il un important trafic local (cabotage). Bientôt, l'établissement d'infrastructures ferroviaires lie l'agriculture (et l'exploitation forestière) au contexte de l'économie nord-atlantique. L'ouverture du chemin de fer dans différentes régions du Québec atténue le caractère insulaire de certaines régions, comme le Saguenay (on parle d'effets tardifs de désenclavement), et sensibilise l'agriculture aux stimulus des marchés extrarégionaux. À partir de 1897, le gouvernement fédéral prend la relève du gouvernement du Québec dans la construction ferroviaire. Il favorise alors la création de deux nouveaux réseaux transcontinentaux qui s'ajoutent à celui du Canadien Pacifique : le Grand-Tronc et le Canadian Northern. Le peuplement des Prairies et la croissance de la production du blé des Prairies justifient alors l'expansion ferroviaire pour le transport vers l'est, de même que la construction d'installations de stockage et de chargement dans les ports. Montréal devient alors le grand port d'exportation des céréales en destination de l'Europe. Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

²⁹⁴ *Ibid.* L'adoption en 1879 d'une politique douanière stimule en particulier les implantations industrielles dans le secteur du textile, en mettant celles-ci à l'abri de la concurrence.

dans l'historiographie canadienne consiste à opposer l'interprétation de la « grande dépression » (dominante jusque dans les années 1960) à une lecture insistant sur l'industrialisation significative et la transformation profonde de l'agriculture que connaît somme toute le Québec au cours de cette période soi-disant dépressionnaire.

Quant aux effets de l'application de la « Politique nationale », cette question demeure également au cœur des grands débats historiographiques²⁹⁵. On dit qu'elle favorise un certain développement, mais qu'il s'agit d'un développement peu harmonieux qui maintient ou accentue la marginalisation de certaines régions. Sur la question de l'influence économique subit par le Québec au cours de cette même période, deux positions historiographiques s'affrontent : la théorie des principales ressources (*staple theory*, ou thèse laurentienne)²⁹⁶ et la thèse Faucher²⁹⁷.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ Formulée pour la première fois dans les travaux de l'économiste politique torontois Harold Adams Innis, la théorie des principales ressources (*staple theory*), ou la thèse laurentienne, rassemble pendant longtemps l'ensemble des historiens économistes du Canada. C'est en étudiant le rôle de la morue et des fourrures dans l'histoire économique du pays que Innis développe cette thèse, destinée à devenir célèbre. Le terme *staple*, traduit en français sous le nom de « produit générateur » par le sociologue québécois Gilles Bourque, signifie une matière première facilement exploitable et trouvant preneur sur le marché mondial, qui joue un rôle central dans les exportations d'un pays et, donc, dans sa croissance économique. D'après cette théorie, le développement du Canada repose sur l'exploitation successive de quatre produits générateurs, à savoir les produits de la pêche, la fourrure, le bois et le blé. Ce faisant, le pays s'enferme dans une dépendance d'arrière-pays à ressources. L'influence internationale de cette thèse est avérée, spécifiquement dans l'analyse de l'économie australienne. Dans un ouvrage paru en 1993, l'économiste britannique Richard Auty développe la théorie de la malédiction des ressources (*resource curse*), pour traduire la corrélation inverse entre la croissance économique et l'abondance des ressources d'un pays. Le phénomène de la malédiction des ressources fait aujourd'hui l'objet d'une abondante littérature.

²⁹⁷ La thèse Faucher fournit une seconde position historiographique qui éclaire autrement l'influence économique que subit le Québec au cours de la période étudiée. Opposant à la thèse laurentienne une vision continentale postulant le caractère déterminant de la technologie sur le développement économique, Albert Faucher, historien économiste de l'Université Laval ayant étudié auprès de Innis, lie la croissance (ou la stagnation) d'un espace économique à l'état de la combinaison technologie-ressources naturelles (l'eau et le vent avant 1866, la machine à vapeur et le fer entre 1866 et 1911, ainsi que la production hydro-électrique à partir de 1911). Exposée pour la première fois en 1952 dans une communication préparée en collaboration avec Maurice Lamontagne, la thèse Faucher exerce pendant longtemps une grande influence au sein de l'historiographie québécoise.

La Politique nationale est maintenue pendant la période allant de 1896 à 1929. Elle s'appuie alors sur la protection douanière pour les industries canadiennes, sur l'aide aux chemins de fer et sur des stimulants à l'immigration et au développement de l'Ouest²⁹⁸. Dans l'historiographie canadienne, la première moitié de cette période (1896-1913) est celle du *Wheat Boom*, c'est-à-dire de l'expansion rapide de la production de blé dans des provinces de la Prairie. Au Canada, les chemins de fer pénètrent jusqu'aux Prairies canadiennes, étendant à de nouveaux territoires la question de la domestication du sauvage et de l'espace national. Le développement parallèle des transports maritimes jouant à la baisse sur le cout du transport du blé à travers l'Atlantique, les exportations en direction de l'Europe occidentale augmentent rapidement²⁹⁹ et annoncent une crise dans l'agriculture européenne, déjà marquée par la crise du guano.

1.2.3.2 Les incitations conjoncturelles du marché

L'évolution de l'agriculture québécoise au 19^e siècle s'explique non seulement par des facteurs internes à la société (c'est-à-dire par les actions gouvernementales), mais aussi par son insertion dans les grands courants économiques mondiaux. La montée de l'impérialisme états-unien affecte en ce sens le Canada et le Québec. À partir de 1850, les transformations de l'agriculture québécoise sont principalement stimulées par la demande américaine. Les liens économiques avec les États-Unis gagnent alors en importance par rapport à ceux avec la Grande-Bretagne³⁰⁰.

²⁹⁸ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

²⁹⁹ Michael TRACY, *op. cit.*

³⁰⁰ Jusqu'au milieu du 19^e siècle, l'Angleterre assure une position hégémonique à l'échelle mondiale. La montée des impérialismes (France, Allemagne, États-Unis) érode cependant l'impérialisme britannique dès la seconde moitié du 19^e siècle.

Avec l'ouverture du marché américain, les cultures de remplacement au blé (celles à la source du « décrochage » de l'agriculture bas-canadienne des marchés d'après Fernand Ouellet) trouvent preneur. Le traité de réciprocité Elgin-Marcy (1856-1866) ouvre le marché états-unien aux grandes cultures québécoises et fait ainsi connaître au système de production végétale du Québec ses plus beaux jours. Avec des exigences au point de vue de la qualité des produits, l'ouverture du marché américain exerce une pression en faveur de la mécanisation des fermes. Les moyens de production se perfectionnent³⁰¹.

Si la grande caractéristique de la période allant de 1840 à 1870 concerne la corrélation entre les cultures pratiquées et l'utilisation de la machinerie agricole³⁰², après 1870, la question de la mécanisation des fermes québécoises revient régulièrement dans les rapports des sociétés agricoles³⁰³. C'est aussi l'époque des « patentoux », ces paysans qui, innovant à partir de moyens de fortune, témoignent du dynamisme qui traverse alors le monde paysan (ce qui rappelle la vision schumpetérienne de l'innovation)³⁰⁴. Si l'importance des machines aratoires augmente dans la seconde moitié du siècle, « les données statistiques sont encore mal

³⁰¹ Gustave TOUPIN. « La production animale », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 1943, p. 193-236

³⁰² Ainsi que le souligne Claude Blouin dans « La mécanisation de l'agriculture entre 1830 et 1890 », « l'emploi des batteuses est indissociable des cultures céréalières, le blé par exemple; les râtaux à cheval vont de pair avec les cultures fourragères, dont le foin » (Claude BLOUIN. « La mécanisation de l'agriculture entre 1830 et 1890 », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal : Boréal Express, 1980, p. 99).

³⁰³ Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

³⁰⁴ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, *op. cit.*

connues et surtout trop discontinues dans le temps pour qu'on puisse [cependant] conclure d'une façon définitive sur ce point³⁰⁵ ».

Avec le traité de réciprocité (1856-1866), la guerre civile américaine (1861-1865) a également des effets stimulants pour l'agriculture québécoise³⁰⁶, en même temps qu'elle favorise l'industrialisation le long du canal Lachine à Montréal, autour du textile, du cuir, de la chaussure et de la confection³⁰⁷. Mais les adaptations de l'agriculture québécoise entre 1850 et 1870 cachent d'importantes variations régionales; la guerre exerce une influence qui porte principalement sur le Haut-Canada. Seules les régions en lien avec le marché américain par l'eau ou le chemin de fer connaissent alors un développement accéléré; c'est le cas des Cantons de l'Est et de la plaine de Montréal où une agriculture industrielle existe depuis le milieu du 19^{ième} siècle. En dehors de ces régions, on améliore moins la productivité du sol qu'on augmente la superficie des terres ; c'est le début d'un large mouvement de colonisation à l'échelle du Québec.

1.2.4 Les pratiques de la paysannerie québécoise face à l'espace : une thématique constituante de l'historiographie canadienne-française

Avant 1901, les cultivateurs étaient un peu plus mobiles que les non-cultivateurs³⁰⁸.

Concernant l'état des connaissances, le sociologue Gérard Fortin écrit, en 1971, que le phénomène de mobilité de la population rurale à l'intérieur du milieu rural et vers

³⁰⁵ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*, p. 440- 441

³⁰⁶ Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN, *op. cit.*

³⁰⁷ Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

³⁰⁸ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, *op. cit.* p. 237

les villes est assez mal connu. On sait aussi que l'étude de la reproduction familiale en milieu paysan n'a jamais été un champ prioritaire dans l'historiographie américaine³⁰⁹. La présente section cherche à lier les deux phénomènes (mobilité géographique des paysans et stratégies de reproduction familiale), à la lumière des plus récentes contributions de l'historiographie québécoise. Ce faisant, après avoir caractérisé la mobilité géographique des Canadiens français (émigration aux États-Unis et colonisation des régions agro-forestières) et avoir passé en revue les principales explications données au phénomène, une attention particulière est portée aux travaux de l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard.

De la fin du 18^e siècle au milieu du 19^e siècle, on assiste, au Québec, à la saturation graduelle des terroirs. Avec l'accroissement de la population, cette situation noue de premières tensions démographiques dans le Bas-Canada. On date les premières tensions de ce genre à 1820. La faiblesse de la structure industrielle du Québec ne permettant pas aux villes québécoises d'absorber tout le surplus démographique³¹⁰, ces tensions animent deux mouvements : l'émigration aux États-Unis (en Nouvelle-Angleterre) d'abord et la colonisation des régions agro-forestières au Québec ensuite. À ces deux mouvements migratoires, s'ajoute un troisième, marginal, vers les provinces canadiennes, principalement vers l'Ouest. Il n'en est cependant question dans ce chapitre.

³⁰⁹ *Ibid.*, 635 p.

³¹⁰ Ce n'est que vers 1880 que les villes québécoises prennent un certain essor. Montréal attire dès lors une part importante des Québécois originaires des campagnes qui se seraient autrement dirigés vers les États-Unis. Conjugée à l'urbanisation des États-Unis, l'urbanisation québécoise offre dès lors un débouché aux produits de la paysannerie québécoise. Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

L'inversion du rapport favorable population-ressources (généralement en terres) est une thématique constituante de l'historiographie nord-américaine³¹¹ et n'est en rien unique au Québec. Elle concerne à la fois les conséquences de la raréfaction des terres sur la structure sociale et la démographie. Sur la structure sociale, on n'observe aucun consensus parmi les historiens; nous revenons brièvement sur cette thématique dans la prochaine section. Sur la question de la démographie, cependant, on observe les mêmes conséquences dans les deux Canadas et en Nouvelle-Angleterre : une émigration dans les paroisses, cantons, régions purement agricoles, additionnée d'une prolétarisation d'une partie de la population là où d'autres activités économiques s'ajoutent à l'agriculture.

1.2.4.1 L'émigration canadienne-française aux États-Unis (1840-1930)

Dès les années 1830 un certain nombre de Québécois franchissent la frontière canado-américaine pour travailler à la fenaison dans le Vermont ou à l'abattage du bois dans le Maine. Cette première émigration est saisonnière ou temporaire, mais après 1860 elle prend une nouvelle ampleur avec le développement industriel des États-Unis. L'émigration devient (alors) permanente, pour un très grand nombre, et elle touche davantage des familles que des individus³¹².

D'abord mouvance individuelle et temporaire, l'émigration canadienne-française aux États-Unis devient, à partir des années 1860, un départ familial et définitif³¹³. Avec le développement industriel des États-Unis, le solde migratoire du Québec devient négatif pour chacune des décennies de la période 1871 à 1931; seule la crise économique de 1929 met fin au flux migratoire massif vers les États-Unis, qui limitent alors l'immigration en réponse à la crise. Le géographe Raoul Blanchard

³¹¹ Béatrice CRAIG, *op. cit.*

³¹² Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

³¹³ Christian MORISSONNEAU. « Mobilité et identité québécoise », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, no 58, 1979, p. 29-38

parle d'hémorragie et de dilapidation des excédents démographiques du Québec en référence à ce mouvement migratoire qui ne va pas sans inquiéter les élites de l'époque, à commencer par le clergé, qui pose le problème en termes religieux.

Une abondante littérature s'attache à préciser les causes de cette émigration massive. Les définisseurs de situation de l'époque s'accordent généralement pour y voir une conséquence du manque de méthode en agriculture, de l'insuffisance de demande de travail ou du chômage chronique, du luxe et de l'intempérance, de l'absence du crédit populaire, du prêt usuraire et de l'exploitation commerciale. Aussi, l'ensemble des rapports publiés par différents comités d'enquête mentionne le manque de manufactures comme motif de l'émigration. Situait les cycles de développement continental au centre de son explication, la thèse Faucher explique pareillement le phénomène migratoire des Canadiens français par l'industrialisation insuffisante du Québec.

[L]a tendance des Canadiens français à s'éparpiller correspond à la condition même de leur existence économique, à l'appel de l'activité dominante dans un continent qui s'ouvre en créant de l'emploi (...) Successivement, plusieurs types d'activité ont entraîné des migrations; et pour expliquer ces migrations il n'est pas nécessaire de définir les Canadiens français comme des aventuriers, il suffit de reconnaître qu'ils n'avaient pas tous la vocation de cultivateurs ou de colons, et qu'ils cherchaient à gagner leur vie³¹⁴.

Quand Faucher écrit qu'il n'est pas nécessaire de définir les Canadiens français comme des aventuriers pour expliquer le phénomène migratoire, il fait référence à l'explication culturelle par la mobilité, dont le géographe et historien Christian

³¹⁴ Albert FAUCHER. « Explication socio-économique des migrations dans l'histoire du Québec », *Transactions of the Royal Society of Canada*, 4^e série, no 13, 1975, p. 97

Morissonneau est l'un des représentants³¹⁵. Cette interprétation lie la mobilité des Canadiens français à leur identité culturelle. Elle décrit un type d'homme façonné par son environnement géoculturel³¹⁶.

La mobilité (nomadisme) est un des traits qui fondent l'identité québécoise. Cette mobilité date des origines mêmes de la Nouvelle-France, où les migrants ajoutèrent à leur héritage nomade, l'influence d'un espace immense et neuf et celle de l'Indien. Tradition et rapports économiques jouent dans l'explication : se succèdent des exploitations du milieu qui obligent aux déplacements, qui entretiennent cette continuité dans la mobilité : fourrures, bois, mines, construction. Le nomadisme obligé/choisi a été nié et contré par l'élite du pays qui a construit une identité paysanne et des stratégies anti-mouvance (colonisation) et anti-libertaire (encadrement clérical). C'est l'américanité refusée. Ainsi, une continuité dans la mobilité et dans sa négation. Les Québécois ne sont pas peuple de l'espace, se contentant de le parcourir. Les Québécois « occupent » la durée : l'élite se contente des symboles de la permanence dans un espace qu'elle ne possède pas. Le peuple conserve le « lieu » de parenté (famille étendue) partout en Amérique³¹⁷.

Dans cette perspective, la colonisation agro-forestière agit comme un moyen pour contenir la mobilité (l'exode rural et national) de la population canadienne-française et la sédentariser; on parle d'une stratégie cléricale de sédentarisation par la paroisse, par laquelle on va chercher à encadrer, orienter et diriger la paysannerie en délimitant son espace et ses déplacements à l'intérieur des frontières nationales, voire rurales. Cadre social et territorial, la paroisse englobe parfois plusieurs seigneuries.

³¹⁵ Christian MORISSONNEAU, *op. cit.* ; Christian MORISSONNEAU. « La colonisation équivoque », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, 1978, p. 33-53; Christian MORISSONNEAU. *La terre promise : le mythe du Nord québécois*, Montréal : Éditions Hurtubise-HMH, 1978, 212 p.

³¹⁶ Christian MORISSONNEAU, *Mobilité et identité québécoise, op. cit.*

³¹⁷ *Ibid.*, p. 29

1.2.4.2 La colonisation des régions agro-forestières à partir de 1848 : les problématiques colonisatrices et leur évolution depuis les explications agri-culturistes

Au Québec, on proclamait la vocation agricole et, du même coup, on admettait l'inefficacité de l'agriculture, une agriculture dont on faisait un mode de vie plutôt qu'une source de revenu³¹⁸.

La paysannerie canadienne-française se déplace dès 1887 dans les zones occupées par les Britanniques, notamment les Cantons-de-l'Est. Devenant cultivateur, Léon Gérin (le premier sociologue québécois) suit ce mouvement et s'installe à Clifton (section précédente). Parallèlement et de façon plus importante encore, la paysannerie va à la conquête de nouveaux fronts. On date de 1848 le début du grand mouvement de colonisation au Québec³¹⁹. Dès lors et jusqu'au milieu du 20^e siècle, le domaine agricole ne cesse de s'étendre³²⁰ selon le modèle de la paroisse et du rang³²¹; c'est l'âge de la « grande expansion rangique³²² ». Une fois créés, plusieurs rangs sont cependant appelés à fermer. Le concept de « cycle de rang » permet de décrire ce repli agricole, que plusieurs indices et statistiques soulignent : des milliers de rangs ouverts, puis fermés, entre 1840 et 1950. Un phénomène qui amène l'historienne Louise Dechêne, critique des thèses de Fernand Ouellet, à décrire la colonisation comme un « travail inutile et de misère ».

³¹⁸ Albert FAUCHER, *op. cit.*

³¹⁹ Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

³²⁰ La colonisation commence au Saguenay, puis s'étend dans la vallée de la Mauricie. Le mouvement se poursuit ensuite vers les Laurentides, au nord-ouest de la plaine de Montréal. En un siècle, les régions de la Mauricie, du nord de Montréal, de l'Outaouais, des Cantons-de-l'Est, du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay et de Charlevoix sont ainsi créées.

³²¹ Le rang survit à l'institution seigneuriale. Hamelin et Roby parlent à ce titre de « seigneurialisation » du mode de distribution des terres et de l'organisation politique des nouveaux territoires. Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

³²² Louis-Edmond HAMELIN. « Le rang d'habitat au Québec depuis 1840 », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, 1988, p. 373-395

Paradoxalement, et bien que l'on reproche à la paysannerie bas-canadienne de ne pas mobiliser un bon système de culture, on commence à cette même époque à prôner sans partage la vocation agricole des Canadiens français, une idée qui occupe l'imaginaire québécois pendant un siècle environ³²³. Il appartient au géographe Pierre Dagenais de montrer, dans un article publié en 1959, « Le mythe de la vocation agricole du Québec », le caractère mythique de cette idée. Quelques années plus tard, les auteurs Fernand Ouellet et Jean Hamelin disent voir en cette « valorisation sans discernement de l'agriculture » une « réaction de peur » chez une élite qui pose le problème en termes religieux. Remarque semblable chez Christian Morissonneau qui identifie l'exode vers les États-Unis comme « le facteur déterminant des constructions idéologiques³²⁴ » canadiennes-françaises.

Dans le modèle agri-culturiste comme dans la sociologie qui prévaut jusqu'à récemment en Occident, les migrations sont synonymes de désintégration et de pathologie sociale. Elles compromettent les solidarités familiales³²⁵ et offrent prise au changement social³²⁶. Au Québec, la colonisation agro-forestière cherche à stabiliser la population paysanne et à enrayer le flux migratoire aux États-Unis ; aussi peut-on y voir une stratégie micro-spatiale – opérant à l'échelle de la paroisse et du rang – pour contenir et contrôler la population.

³²³ Claude BEAUCHAMP. « Milieu rural et agriculture entre le rose et le noir », *Recherches sociographiques*, vol. 23, no 3, 1982, p. 217-226

³²⁴ Christian MORISSONNEAU, *La colonisation équivoque*, op. cit., p. 41

³²⁵ Kenneth A. LOCKRIDGE. *A New England Town: The First Hundred Years, Dedham, Massachusetts, 1636-1736*, New York : Norton, 1970 ; Philip J. GREVEN. *Four Generations: Population, Land, and Family in Colonial Andover, Massachusetts*, États-Unis : Cornell University Press, 1970 ; John DEMOS. « Notes on Life in Plymouth Colony », *William and Mary Quarterly*, vol. 3, no 22, 1965, p. 264-286

³²⁶ Pierre BOURDIEU et Abdelmaled SAYAD. « Paysans déracinés. bouleversements morphologiques et changements culturels en Algérie », *Études rurales*, vol. 9, 1964, p. 56-94

Durant longtemps au Québec, les études de la colonisation agro-forestière restent ainsi couplées à certaines références idéologiques qui, en réifiant la paysannerie canadienne-française, lui font porter certains enjeux historiques liés à la reproduction de la « race ». Il faut attendre la décennie 1970 pour que la colonisation fournisse à la sociologie et à l'histoire un objet de recherche rigoureusement construit. Avant cette date, notre revue historiographique ne retient que les travaux du sociologue et économiste Esdras Minville, seul véritable théoricien de la colonisation selon le sociologue Robert Laplante³²⁷.

Précurseur de l'analyse scientifique du phénomène de la colonisation, Esdras Minville renouvelle les explications traditionnelles du phénomène (les explications agri-culturistes) à partir de ses propres thèses sur la situation forestière au Québec. Récusant le mythe de la vocation agricole, le travail intellectuel de Minville questionne les abus du capitalisme ou, plus exactement, les modèles de développement que ce mode de production suppose et entraîne. Rejetant capitalisme et socialisme, Minville consacre sa vie à définir une troisième voie sociale, porteuse d'une promesse émancipatoire pour un peuple dominé (le sien). Cette entreprise culmine autour de ce qu'il appelle la « colonisation intégrale », l'association de la colonisation et de la coopération.

Dans le foisonnement de son œuvre, c'est dans le travail de la pensée autour de ce qu'il appellera la « colonisation intégrale » que se dévoilent aussi bien les enjeux, les visées et les alliances que les contradictions et les limites des efforts d'émancipation d'un monde rural dont la quête d'autonomie questionne l'ensemble de la logique de développement d'un Québec dominé aussi bien économiquement que culturellement³²⁸.

³²⁷ Robert LAPLANTE, *op. cit.*

³²⁸ *Ibid.*, p. 94-95

Comme Minville est un ardent défenseur de la doctrine sociale de l'Église catholique, son modèle lie intimement la colonisation à l'action du clergé et à ses œuvres :

Le clergé a été l'instigateur, l'animateur; et si ce mouvement a eu, d'une génération à l'autre, une certaine forme organisée, c'est surtout lui qui la lui donna. Il la lui donne d'abord par la paroisse dont nous avons déjà indiqué le rôle –un rôle final, de regroupement et d'encadrement sur le plan social. Il la lui donne aussi par les sociétés de colonisation qui aident les colons pauvres, recrutent les aspirants-colons et canalisent le mouvement général vers telle ou telle région³²⁹.

Dans les suites de Minville, le sociologue Robert Laplante décrit le phénomène de la colonisation comme une pratique de résistance et de subversion d'un ordre imposé³³⁰. S'intéressant au cas abitibien, il refuse les explications traditionnelles qui font de la colonisation de l'Abitibi le dernier avatar de l'agri-culturisme. À partir du cas de Guyenne, Laplante s'efforce de repenser le rôle et la place de ceux dont les interprétations traditionnelles agri-culturistes ne se sont jamais préoccupées: les colons.

[L]'interprétation agriculturiste, aussi bien en vision libérale que marxiste, réifie le colon, le réduit à n'être qu'un pion sur l'échiquier de la domination et de l'exploitation. Présenté comme brebis docile ou force de travail résignée, le colon n'incarne jamais aucun projet qui lui soit propre. C'est un être passif qui ne peut être pensé que comme victime : victime consentante et bernée des chimères cléricales, qui échoue dans une agriculture impossible ; victime impuissante et muette du capital, qui aboutit dans les colonies comme force de travail livrée aux compagnies forestières. Dans les deux cas la réification nourrit un misérabilisme débilisant qui non seulement méprise le colon, mais interdit de concevoir son entreprise comme créatrice d'histoire, c'est-à-dire questionnant l'ordre des choses et les actions des hommes³³¹.

³²⁹ Esdras MINVILLE, *op. cit.*, p. 300

³³⁰ Robert LAPLANTE, *op. cit.*

³³¹ *Ibid.*, p. 46

Cette censure sur les acteurs, empêche de comprendre la persistance non seulement de l'idée, mais aussi du *fait* de la colonisation comme stratégie des classes dominées. Et, partant, elle ne permet pas non plus de saisir la dynamique socioculturelle profonde de cette recherche de la « troisième voie » qui a si largement occupé la scène idéologique jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Ce thème qui a été mentionné et soutenu dans la très grande majorité des programmes de réforme de l'époque, n'était ni un résidu ni une nostalgie. Il se donnait à la fois comme enjeu et instrument des groupes et des classes qui cherchaient à travers lui à se traduire les nouvelles réalités de la domination dans un mode d'appropriation et un champ d'action conformes à leur vision du devenir de la nation³³².

Se référant directement à l'œuvre de Minville, Laplante dépeint la colonisation comme une pratique de résistance à la prolétarianisation et comme la recherche d'une voie d'émancipation aussi bien économique que nationale. C'est précisément le fait que « la colonisation n'apparaît pas seulement comme alternative à la prolétarianisation mais aussi comme utopie d'émancipation ethnique³³³ » qui fonde selon le sociologue la spécificité de la colonisation au Québec (elle avait autrement lieu ailleurs au Canada, ainsi qu'aux États-Unis). On reconnaît ici l'idée de Laplante sur la colonisation comme « fait social total » :

La colonisation, parce qu'elle renvoie aux processus les plus fondamentaux de l'auto-institutionnalisation d'une société, reste toujours ce que Mauss a appelé un « phénomène social total ». En elle se mettent en tension tous les éléments dans et par lesquels une société se reproduit c'est-à-dire à la fois s'efforce d'être sa propre réplique d'elle-même –et des rêves qu'elle fait pour elle-même –et ce que les contraintes qui pèsent sur elle l'obligent à devenir³³⁴.

Dans « La colonisation équivoque », Morissonneau interroge semblablement la finalité agricole présumée du phénomène de la colonisation. D'après l'auteur, «

³³² *Ibid.*, p. 47

³³³ *Ibid.*, p. 36

³³⁴ *Ibid.*, p. 14

définir la colonisation en terme agricole limite la problématique³³⁵ ». Il explique la colonisation par une stratégie géopolitique (pour assurer une présence géostratégique), un projet religieux et un développement économique étapiste (pour assurer une main-d'œuvre disponible à l'extraction des ressources). Le lecteur peut s'y référer au besoin.

Dans les années 1970, l'ouvrage des auteurs Jean Hamelin et Yves Roby donne le coup d'envoi à l'analyse scientifique du phénomène de la colonisation. « Histoire économique du Québec, 1851-1896 » tente d'en révolutionner l'analyse en exploitant les sources de la concession des terres. C'est la première fois que des données de ce type sont mobilisées à cette fin. Mettant en parallèle les variations du prix de l'avoine et celles de la superficie des terres concédées, Hamelin et Roby discernent un jeu complexe des prix et des défrichements. La figure 1.3, reproduite à partir des données rassemblées par les auteurs, permet d'entrevoir ces interactions où la courbe des concessions de terres épouse celle du prix du blé.

³³⁵ Christian MORISSONNEAU, *La colonisation équivoque*, op. cit., p. 35

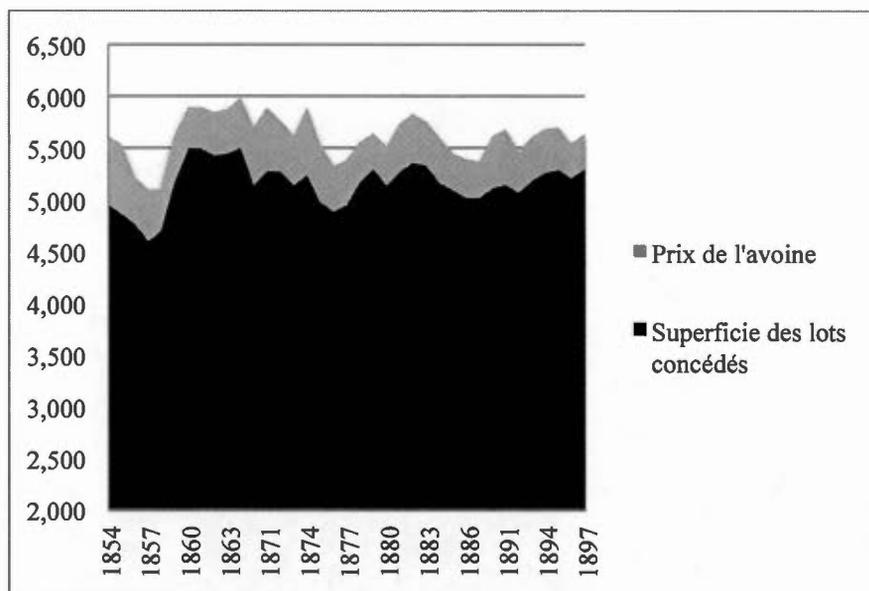


Figure 1.3 Corrélation entre les prix de l'avoine et le volume de vente des lots de colonisation au Québec (1854-1897)³³⁶

Légende : Reproduite à partir des données brutes rassemblées par Hamelin et Roby dans « Histoire économique du Québec 1851-1896 », la figure 1.3 montre une corrélation forte entre les prix de l'avoine (culture encore dominante dans le Québec de la période étudiée) et le volume de vente des lots de colonisation au Québec – une corrélation qui ne se vérifie pas à l'occasion des grandes crises financières de 1857, 1873 et 1892. Avec une échelle logarithmique décimale (de base 10) pour la série sur les prix de l'avoine, nous mettons en lien des valeurs très faibles (prix de l'avoine) et des valeurs très élevées (superficie des lots concédés).

Œuvre pionnière, la contribution de Hamelin et Roby à l'étude de l'histoire de l'agriculture dé-réifie en quelque sorte le paysan en reconnaissant en lui un sujet rationnel sensible aux stimulus du marché (c'est-à-dire aux prix de l'avoine). Elle appelle cependant certaines réserves. On lui reproche principalement d'occulter les importants écarts entre l'occupation réelle du sol et l'image qui ressort des données de la concession des terres. L'ouverture des chemins étant généralement abandonnée à l'initiative privée, l'occupation devance, et de loin, l'acquisition officielle. Les colons en règle étant nettement minoritaires (c'est le problème des squatteurs et de la

³³⁶ À partir de Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

squaterrisation des terres), « les ventes de terres publiques s'avèrent souvent un indice grossier pour sentir les pulsations du peuplement³³⁷ ». Autrement, on critique les auteurs pour lier trop intimement la colonisation à l'action du clergé et à ses œuvres. Pour eux, il appartient en effet au clergé de définir la situation et d'agir à la fois comme l'initiateur et le leader incontesté du mouvement de colonisation qui prend forme dès 1848.

Lorsqu'il publie « La conquête du sol au 19^e siècle », sa célèbre thèse de doctorat, l'historien Normand Séguin cherche à son tour à saisir la dynamique du mouvement de colonisation et à évaluer concrètement le rôle joué par ses différents agents : le gouvernement, le clergé, les sociétés de colonisation et les colons eux-mêmes³³⁸. Ce faisant, il tente de reprendre les principales analyses et hypothèses de Hamelin et Roby, tout en renvoyant originalement à la théorie du développement inégal telle que définie par André Gunder-Frank et Samir Amin (introduction). Il avance ainsi la thèse du développement du sous-développement, par quoi il entend « la marginalisation d'une partie de l'agriculture et son maintien dans une forme dégradée³³⁹ ».

La thèse du développement du sous-développement à laquelle Séguin consacre ses recherches explique la colonisation par « les relations de dépendance qui tiennent une agriculture de subsistance à la remorque d'activités forestières³⁴⁰ ». D'après cette thèse, l'économie agro-forestière fournit pour le Québec un exemple du développement du sous-développement.

³³⁷ Daniel LAROUCHE. « Le mouvement de concession des terres à Laterrière », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal : Boréal Express, 1980, p. 179

³³⁸ Normand SÉGUIN, *op. cit.*

³³⁹ *Ibid.*, p. 34

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 23

Une première définition de l'économie agro-forestière « prend acte du voisinage, sur un même territoire, des activités agricoles et forestières³⁴¹ », sans révéler la nature ni la dynamique interne de cette économie. C'est la définition fournie par Robert Hirsh en 1967 :

L'économie agro-forestière se définit par la co-existence des activités agricoles et forestières unies dans un même espace par des liens de complémentarité. Son existence repose sur deux conditions : 1) absence ou grande faiblesse d'intégration des activités agricoles aux circuits commerciaux, 2) forte subordination de celles-ci aux activités forestières³⁴².

Se distanciant de cette première définition, Séguin situe les activités agricoles et forestières dans le processus même du développement capitaliste au 19^e siècle et analyse ces deux activités non pas en tant que secteurs autonomes évoluant indépendamment l'un de l'autre, mais comme composantes organiquement liées dans une totalité structurée. Décrivant l'espace économique québécois des années 1840 comme un système agro-forestier (aux exceptions faites de Québec et de Montréal), l'auteur formalise ces relations comme une dimension du développement capitaliste du Québec.

Cette thèse fournit la réfutation la plus nette de l'argument de l'infériorité culturelle. En liant la colonisation et l'expansion du capitalisme dans un espace nouveau et sauvage, elle contribue également à mettre en faillite la thèse de la frontière turnérienne³⁴³ comme schéma explicatif du phénomène de la colonisation. D'après

³⁴¹ *Ibid.*, p. 31

³⁴² *Ibid.*, p. 30

³⁴³ Une des thèses centrales de l'historiographie américaine est proposée par Frederick Jackson Turner, dans *The Significance of the Frontier in American History* publié en 1893. Turner soutient que la

Séguin, les opérations forestières impriment à l'agriculture une logique d'expansion spatiale anti-agraire, c'est-à-dire réalisée « au mépris des facteurs endogènes du sol³⁴⁴ ».

Au contraire de la thèse séguinienne qui lie la structuration de l'espace saguenéen à l'évolution des opérations forestières, Gérard Bouchard ne discerne pas semblable lien entre la localisation des chantiers et la résidence des travailleurs forestiers. Aussi, et à l'inverse de Séguin, Bouchard ne constate aucun conflit entre les activités agricoles et forestières, mais plutôt leurs « interactions relativement fonctionnelles, assimilables à des interdépendances, même si elles pouvaient faire place à de grandes inégalités³⁴⁵ ». Pour lui, le paysan québécois accorde son temps à l'agriculture et au chantier forestier selon les saisons : l'agriculture l'été, le chantier l'hiver.

Les paysans trouvaient [...] profit à ce travail sous-rémunéré qui était réalisé sur une base temporaire (de deux à quatre hivers, rarement plus) et ne causait pas de préjudice à l'économie familiale puisque la saison froide était peu active et la main-d'œuvre, de toute manière sous-employés. Le véritable coût était absorbé par les individus qui se l'imposaient au bénéfice de la famille, en accord avec un code culturel remarquablement assimilé. À tout prendre, les chantiers représentaient une bonne affaire à la fois pour les employeurs et pour les paysans³⁴⁶.

condition de frontière offre aux Américains une abondance de terres disponibles, à la source de leur autonomie, leur individualisme, leur agentivité, leur mobilité, leur optimisme, etc. À la suite de son grand-père, Jackson Turner Main établit une typologie où il oppose trois grands types de sociétés rurales : les régions frontalières (*'frontier' regions*), les sociétés agricoles de subsistance (*subsistence farm societies*) et les zones de l'agriculture commerciale (*areas of commercial farming*). Cette typologie se fait accepter par la plupart des historiens de l'économie, de telle sorte que la thématique constituante de l'histoire de l'agriculture aux États-Unis au 19^e siècle devient celle du passage, à l'Est, de l'agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, d'une part, et, d'autre part, celle de la réalisation sans transition du passage de l'agriculture des régions frontalières à une agriculture commerciale dans le Mid-Ouest et l'Ouest américain. L'interprétation turnérienne instaurée par la thèse de Frederick Jackson Turner porte cependant à discussion, au Québec même.

³⁴⁴ Normand SÉGUIN, *op. cit.*, p. 53

³⁴⁵ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, *op. cit.*, p.151

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 123

Le sociologue et économiste Esdras Minville est pour sa part d'avis que « ce qui tue l'agriculture, ce n'est pas l'industrie forestière elle-même, c'est la façon dont elle est organisée, en concurrence avec l'agriculture³⁴⁷ ». C'est, en somme, la forme du chantier.

1.2.4.3 Le phénomène de mobilité géographique de la paysannerie au service de l'objectif de reproduction et d'autonomie familiale

Dans « Quelques arpents d'Amérique », Gérard Bouchard s'efforce de lier le phénomène de mobilité géographique des paysans avec leurs propres stratégies de reproduction familiale³⁴⁸. Estimant que la contribution directe du clergé à la colonisation et au peuplement est exagérée, il dresse un portrait de la dynamique de la reproduction familiale telle qu'elle se déploie dans le temps mais aussi dans l'espace.

S'intéressant à la paysannerie saguenéenne, il observe chez elle une sorte de « cycle des avoirs fonciers » responsable d'une « succession d'expansions et de contractions des avoirs familiaux », associé au processus de la reproduction familiale, c'est-à-dire à un objectif de transmission et de pluri-établissement³⁴⁹. Un cycle par ailleurs incompatible avec tout objectif d'accumulation de type capitaliste :

³⁴⁷ Esdras MINVILLE, *op. cit.*

³⁴⁸ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, *op. cit.*

³⁴⁹ *Ibid.*

[L]es pratiques d'expansion/distribution commandées par la reproduction familiale ne favorisaient guère l'accumulation d'un capital paysan. Celui-ci était en effet émietté au fur et à mesure de son accroissement. On ne saurait mieux percevoir l'orientation socioéconomique propre à cette paysannerie, axée sur une logique, une rationalité de reproduction davantage que de production, donnant priorité à l'étalement territorial plutôt qu'à la consolidation des ressources et des rendements³⁵⁰.

Le modèle du système ouvert préjuge, pour la famille paysanne saguenéenne, « une relative facilité non seulement à se reproduire à l'identique mais au multiple³⁵¹ ». Il réalise de ce fait la synthèse des trois systèmes européens reconnus par Le Play : la famille égalitaire/nucléaire visant à établir le plus grand nombre d'enfants, la famille souche visant à assurer la continuité de la lignée, ainsi que la famille de type communautaire visant à préserver la solidarité du groupe familial³⁵².

En contexte de peuplement, l'objectif de transmission et de pluri-établissement des familles paysannes saguenéennes remet donc en cause la notion même de patrimoine, « trop fixiste pour rendre compte de la dynamique complexe et mouvante des avoirs fonciers³⁵³ ». Mais comme l'espace agraire commence à se saturer, les modalités du pluri-établissement se complexifient et viennent à commander des stratégies de reproduction familiale davantage en lien avec la notion de patrimoine. La reproduction inégale et l'établissement simple, typiques de la famille souche, deviennent alors la règle.

Par-delà le seul cadre de la colonisation des régions agro-forestières, Bouchard montre que les solidarités communautaires engagent au sein de la paysannerie

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 235

³⁵¹ *Ibid.*, p. 219

³⁵² *Ibid.*, 635 p.

³⁵³ *Ibid.*, p. 235

saguenéenne des migrations internationales, en particulier aux États-Unis, motivées en priorité par l'objectif de reproduction familiale. Les stratégies décrites par Bouchard s'apparentent à celles relevées par les historiens anglo-canadiens et états-uniens, ainsi que le note l'historienne canadienne Béatrice Craig, sans cependant faire de références directes aux travaux du sociologue :

Les stratégies décrites par les historiens canadiens et américains sont similaires. Les parents s'efforçaient d'acquérir des parcelles supplémentaires, par achat ou défrichement, et les transféraient à leurs fils quand ceux-ci se mariaient. Ceci était de moins en moins possible au fur et à mesure que la paroisse ou le canton se remplissait. Les parents avaient alors recours à d'autres stratégies pour établir leurs enfants, stratégies dont l'existence est documentée aussi bien au Haut- qu'au Bas-Canada et aux États-Unis. L'une tirait parti de l'existence de terres colonisables hors de la paroisse d'origine, mais néanmoins situées à une distance raisonnable de celle-ci. Les parents vendaient leur ferme dans une ancienne paroisse, à prix fort, et utilisaient cet argent pour acquérir plusieurs lots sur un front de colonisation où la terre était meilleur marché.

[...] La raréfaction des terres a peut-être entraîné un glissement d'un partage égalitaire des terres vers un partage équitable de l'essentiel des biens, la terre allant à un nombre plus restreint d'héritiers. Pendant la phase de colonisation, on parvenait à se procurer des terres pour établir plusieurs fils. Cette phase achevée, l'indivisibilité des patrimoines, compensée par des donations ou des legs en biens-meubles, devenait plus fréquente³⁵⁴.

Cette raréfaction des terres dont parle Craig devait par ailleurs constituer une étape déterminante dans la mise en place ultérieure de la lutte de places au sein de la paysannerie québécoise, du moins dans sa dimension territoriale (chapitre 2).

³⁵⁴ Béatrice CRAIG, *op. cit.*, p. 257-258

1.2.5 L'évolution des paradigmes interprétatifs de la structure sociale de la société québécoise du passé : *folk society*, *priest-ridden society* et *class society*

Le monde rural québécois, dans la première moitié du XIX^e siècle, c'est tout à la fois deux territoires (les seigneuries et les cantons), deux régions (celles de Québec et de Montréal, que prolonge celle de Trois-Rivières), et une succession de paysages qui, depuis les rives du fleuve, s'étalent, en se modifiant, vers l'intérieur des terres³⁵⁵.

Dans son approche du XIX^e siècle québécois, l'historiographie canadienne a surtout insisté sur les dualités du territoire, en faisant ressortir les écarts entre deux espaces administratifs (seigneuries, cantons) et deux milieux de vie différents (villes, campagnes), qu'elle a fait voir comme des lieux d'origine différente, distincts ethniquement et socialement, et coupés l'un de l'autre par des attitudes et des comportements spécifiques. [...] Cette proposition mérite d'être nuancée. D'abord parce que, en dépit d'une certaine commodité heuristique, elle polarise l'attention sur des situations extrêmes (tradition ou modernité pures) qui ne sont pas nécessairement soutenues dans la réalité³⁵⁶.

L'historiographie fournit différentes interprétations de la structure sociale de la société québécoise du passé. Si cette question semble moins concerner notre problématique, elle mérite toutefois une brève revue étant données ses implications théoriques : elle contribue à récuser l'image d'une paysannerie sans connexions avec le reste du monde et sans contradictions internes, renforçant nos propres conclusions. La section qui suit, sur la famille paysanne et son intégration dans la société environnante, s'inscrit dans cette même logique.

Concernant la structure sociale de la société québécoise du passé, trois grandes interprétations se succèdent au sein de la discipline : *the folk society*, *the priest-ridden society*, *the class society*. Longtemps durant, et jusque dans les décennies 1940 et

³⁵⁵ Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN, *op. cit.*, p. 13

³⁵⁶ Serge COURVILLE, *Tradition et modernité : leurs significations spatiales*, *op. cit.*

1950, les historiens et les sociologues décrivent sans partage le Québec francophone comme une société essentiellement rurale, relativement égalitaire, unie par une même culture et des valeurs religieuses communes, et ayant la famille pour structure sociale fondamentale³⁵⁷. Cette interprétation est associée aux sociologues états-uniens Robert Redfield, Horace Miner et Everett Huges, dont certaines analyses portent sur le Québec francophone (section précédente). C'est le modèle type de la société traditionnelle (*folk society*).

Ce premier paradigme interprétatif est cependant contredit par le degré de justesse et de fidélité de ses descriptions. Les principales critiques qui lui sont adressées concernent d'abord l'accent mis sur la famille et la parenté au détriment des autres formes de rapports sociaux (tels que les rapports de dépendance économique, les classes sociales). Aussi, lui reproche-t-on de minimiser les relations que la communauté paysanne entretient avec le monde urbain (la circulation des idées et des hommes) en accentuant son isolement. On lui reproche enfin de récuser le caractère urbain du Québec francophone, malgré toutes les évidences de l'industrialisation et de l'urbanisation³⁵⁸.

À cette première interprétation succède, dans l'après-guerre immédiat, la conception d'une structure sociale propre au Québec francophone. Historiens et sociologues décrivent alors la société québécoise comme une *priest-ridden society*. Ils exploitent le thème du contrôle clérical, jusqu'à en exagérer l'importance historique.

³⁵⁷ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

³⁵⁸ *Ibid.*

Historiens et sociologues présentent alors la société canadienne-française de la fin du 19^e siècle comme étant formée de deux groupes : d'une part la masse de la population, les habitants, confinée à l'agriculture, et d'autre part l'élite, formée essentiellement du clergé et des membres des professions libérales. L'élite exerce un étroit contrôle sur l'ensemble des institutions – politiques, sociales, religieuses – et réussit à encadrer, orienter et diriger la masse de la population. Cette interprétation met particulièrement l'accent sur le rôle déterminant du clergé au sein de l'élite³⁵⁹.

Les années 1960 fournissent ensuite une interprétation de la structure sociale de la société québécoise du passé qui fait intervenir le concept de classes sociales (*class society*). Trois classes sont d'abord envisagées: une bourgeoisie britannique contrôlant les moyens de production; une petite bourgeoisie canadienne-française exerçant un contrôle institutionnel et idéologique (cette petite bourgeoisie est faite de membres des professions libérales, de petits entrepreneurs et du clergé); et les ruraux canadiens-français. L'évolution des connaissances affine plus tard ces premières catégories au profit d'une représentation plus fidèle de la structure sociale.

L'évolution des paradigmes interprétatifs tend à récuser le postulat de l'unanimité des groupes au sein de la société canadienne, qui a longtemps prévalu et constitué un obstacle à la connaissance. Elle permet d'entrevoir une paysannerie plurielle, un paysage hétérogène, à la fois diversifié et régionalisé. En dehors des villageois (composés de la petite bourgeoisie villageoise, des artisans, des rentiers et des journaliers), Linteau, Durocher et Robert sous-divisent la population rurale du passé en trois grands groupes : les cultivateurs, les journaliers et les colons.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 166-167

Les cultivateurs forment un groupe qui n'est pas homogène. Il n'y a pas seulement les distinctions classiques entre les plus prospères, qui augmentent sans cesse l'étendue de leurs terres, et les autres; il faut aussi tenir compte d'autres facteurs de différenciation : la proximité d'un marché urbain en est un, l'existence d'un mode de transport vers ces mêmes marchés en est un autre et enfin une certaine spécialisation agricole en forme un troisième³⁶⁰.

Comme le groupe des cultivateurs, celui des journaliers est hétérogène³⁶¹. Celui-ci émerge entre 1852 et 1871, alors qu'un remembrement foncier de type capitaliste se met en marche³⁶². C'est la question des conséquences de la raréfaction des terres sur la structure sociale.

Ce groupe avait connu une expansion très grande à la faveur de la crise agricole qui étreint le Bas-Canada dans la première moitié du 19^e siècle et avait grossi en fonction de la très forte croissance démographique de l'époque. La résorption de la crise après 1850 et les départs vers les États-Unis, importants à la même époque, se combinent pour réduire le nombre des journaliers. Signalons cependant vers la fin du siècle l'existence du métayage, surtout à la périphérie des régions urbaines. Il s'agit de journaliers agricoles qui exploitent une ferme, réservant, en guise de loyer, la moitié des récoltes pour le propriétaire³⁶³.

Socialement, le groupe des colons apparaît plus homogène que ceux des cultivateurs et des journaliers. Pour Courville et Séguin, le cycle de la vie familiale, la conjoncture politique, l'évolution des prix, les accidents climatiques, les épidémies, l'arrivée d'un seigneur plus exigeant, les événements familiaux, le niveau d'endettement et les alliances matrimoniales comptent cependant parmi les facteurs les plus susceptibles d'affirmer certains clivages³⁶⁴. Certaines traditions d'égalitarisme et d'entraide sont

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 180

³⁶¹ *Ibid.*, 660 p.

³⁶² Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, *op. cit.*

³⁶³ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*, p. 181

³⁶⁴ Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN, *op. cit.*

autrement à même de tempérer les différenciations socioéconomiques au sein de la paysannerie³⁶⁵.

Dans l'analyse des différenciations socioéconomiques au sein de la paysannerie québécoise, intervient ensuite une distinction fondamentale entre le « système anglais », dont le principe repose sur l'« amélioration du sol », et le « système français », qui pour sa part implique le principe de la « détérioration du sol »³⁶⁶. Nous avons déjà évoqué l'hypothèse de la productivité différentielle des agricultures québécoise et ontarienne au 19^e siècle.

Au sein du « système français », on expérimente également une différenciation interne notable³⁶⁷, selon que l'on se situe dans les vieux peuplements ou dans les plus jeunes paroisses.

Avec toutes les nuances qu'un tel jugement appelle, on peut affirmer que vers 1900, la partie méridionale du Québec agricole, l'Outaouais compris, est davantage articulée au marché et performante que la partie septentrionale qui a absorbé le gros des nouvelles exploitations depuis un demi-siècle. Cet écart entre le sud et le nord, ces spécificités et ces inégalités entre les diverses régions sont néanmoins de bien timides révélateurs des contrastes frappants observables entre l'agriculture de plus en plus intensive et principalement orientée vers le marché que l'on pratique sur les meilleurs sols des basses terres du Saint-Laurent et celle extensive et encore largement tournée vers l'auto-consommation pratiquée dans les paroisses marginales des fronts pionniers. Quel écart aussi d'une paroisse à l'autre, d'un rang à l'autre, d'une exploitation à l'autre³⁶⁸ !

³⁶⁵ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

³⁶⁶ Jean HAMELIN et Yves ROBY, *op. cit.*

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ Serge COURVILLE et Normand SÉGUIN, *op. cit.*, p. 21

Il est utile de rappeler que les monographies de famille produites à la fin du 19^e siècle s'attachent à mettre en valeur l'homogénéité de la ruralité québécoise. Elles reconnaissent au « rural » deux types sociaux, l'habitant et le colon, dont les études de cas présentent des figures dites emblématiques. Dans un article publié en 2006 dans *Recherches sociographiques*, Bruno Jean, influent sociologue québécois à l'origine de nombreuses publications dans le champ du développement régional et des études rurales, résume cette représentation dichotomique de la ruralité québécoise, telle qu'elle est appréhendée dans les travaux de l'époque à travers l'étude respective des deux types de familles. Ce point a été traité à la section précédente.

1.2.6 La famille paysanne québécoise et son intégration dans la société environnante

La guerre avait causé bien des souffrances; les deuils étaient nombreux, des centaines de fermes avaient été saccagées et leurs bâtiments incendiés, la monnaie était en banqueroute. Les habitants eurent le réflexe naturel de tous les peuples conquis : ils se replièrent sur eux-mêmes. Le seul cadre social qui leur restait était la paroisse; ils se tassèrent pour ainsi dire autour de leurs clochers, un peu comme le troupeau qui s'abrite sous le chêne pendant l'orage. Et la vie continua moins gaie, mais toujours laborieuse. L'administration et le commerce étant entre les mains des vainqueurs, il ne leur restait plus qu'un seul gagne-pain, l'agriculture³⁶⁹.

Dans l'historiographie, les phénomènes de marginalisation et de rupture expriment généralement une opposition binaire entre certaines formes communautaires et une société extrarégionale, dite « société globale ». Comme elle est réputée s'épanouir dans des contextes de marginalisation (liée à l'éloignement des régions périphériques ou des paroisses de colonisation, à la culture des groupes ethniques ou religieux, ou à

³⁶⁹ Gérard FILION. « Le paysan et ses institutions sociales », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 1943, p. 411-425

l'économie des prolétariats urbains ou des paysanneries sous développées)³⁷⁰, la notion de dynamique communautaire suggère une image de repli, qui fait elle-même l'objet de différentes interprétations historiographiques.

L'un des principaux axes de débat sur la paysannerie québécoise est justement son intégration au marché. Pour Gérard Bouchard, nous l'avons vu, la paysannerie est sujette à une intégration d'un type très particulier³⁷¹. Dans la perspective adoptée par l'auteur, la nécessité pour la paysannerie québécoise de fournir taxes, impôts et autres créances liquides à la société globale, ainsi que celle d'acheter les biens et équipements qu'elle ne peut produire ou fabriquer elle-même, la lie de fait au marché monétaire, avec lequel elle entretient des rapports parfois très suivis. Ces exigences commandent une quête de numéraire, à laquelle la pluriactivité fournit ses principales stratégies.

Dans cette suite, Bouchard dépeint la paroisse comme le siège d'un marché très dynamique, où les échanges sont conclus selon une comptabilité et des échéances socialement définies, dans le cadre de relations objectivement solidaires³⁷². De ce point de vue, l'orientation autarcique de la paysannerie québécoise ne se réalise jamais parfaitement à l'échelle de la ferme familiale³⁷³; c'est à l'échelle de la paroisse qu'elle trouve son expression première (son cadre d'opération). Ici, les solidarités communautaires se manifestent sur le plan du travail, de l'assistance matérielle et économique, des réjouissances, de la maladie et du deuil.

³⁷⁰ Gérard BOUCHARD, *La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19^e et 20^e siècles. Construction d'un modèle, op. cit.*

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ *Ibid.*

Les relations entretenues entre la famille paysanne et son environnement sont en somme, pour Bouchard, « le siège d'une logique, faite d'interactions entre deux rationalités presque irréductibles³⁷⁴ » :

D'un côté, on peut concevoir les formes communautaires comme marge plus ou moins pathologique, comme parasite social. Il est vrai que de plusieurs façons, les sociétés rurales à tendance autarcique [...] exploitent à distance les occasions de profit et autres avantages offerts par les instances urbaines ou supra-régionales. D'une certaine façon, on pourrait dire de ces sociétés qu'elles tirent avantage d'institutions, d'activités soi-disant modernes et progressistes dans le but de consolider et de perpétuer leurs assises et leurs traditions archaïques. [...] Hétérogène par définition, la petite exploitation rurale fonde sa souplesse dans sa diversité (ou sa « pluri-activité », selon l'expression de R. Hubscher), ce qui en fait un mode de production économique et sociale original. [...] Toutefois, cette direction d'analyse doit faire place à sa contrepartie : en même temps qu'elle tire avantage de l'économie non agraire, la main-d'œuvre familiale est également utilisée au profit du capital³⁷⁵.

Cette logique trouve son expression dans le modèle de la co-intégration, dont nous avons précédemment exposé les principaux tenants et aboutissants.

En plus de participer à la réflexion sur l'autonomie des sociétés paysannes, la question de l'intégration de la paysannerie dans la société globale conduit à celle de ses unités écologiques de base et, plus précisément, de leurs significations sociale et économique.

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 64

³⁷⁵ *Ibid.*, p. 64-65

« L’habitant de Saint-Justin », un important classique de la littérature sociologique québécoise, établit, dès 1948, le modèle de la « famille quasi communautaire » et du « domaine plein » comme pierre de voute de tout l’édifice social du Canada français³⁷⁶. Décrite par Gérin, la famille Casaubon, érigée en modèle, se rapproche, tout en se distanciant, de la famille souche leplayiste caractérisée par la règle de l’héritier unique et par une forme de ménage étendu : cohabitation des parents vieillissants avec la famille de l’enfant successeur. Gérin substitue à la famille souche une notion tributaire du postulat référentiel de l’habitant enraciné et autosuffisant (la famille comme une ruche) : celle de famille « quasi communautaire ». La famille décrite par Gérin est établie sur un « domaine plein » paysan, c’est-à-dire sur un domaine taillé à la mesure des besoins d’une famille, maintenu intact de génération en génération.

Le cycle de vie et l’organisation de la famille rurale traditionnelle étaient déterminés par trois objectifs principaux : constituer un domaine proportionné à la somme de main-d’œuvre fournie par les membres de la famille; le maintenir intact d’une génération à l’autre; subvenir le plus largement possible à l’établissement de ceux ou celles de ses membres qui vont quitter le foyer. La famille constituait proprement un « atelier agricole ». Elle devait être suffisamment nombreuse pour exploiter seule la terre avec une technologie rudimentaire et pour pourvoir à tous ses besoins essentiels. Réciproquement, la terre devait être suffisamment vaste pour nourrir et vêtir la famille et aider les membres-émigrants. Ce fragile équilibre terre-famille comportait une dramatique condition : la transmission, à chaque génération, du bien familial intégral à un seul héritier membre de la famille³⁷⁷.

Certaines observations subséquentes, dont le pluri-établissement pratiqué par la famille Gagnon, voisine de Casaubon, ne manquent pas de souligner les limites du modèle de Gérin. Il en est de même de nombreux exemples de relations avec le

³⁷⁶ Léon GÉRIN. *Le type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de traditions françaises*, Montréal : Fides, 1948, 223 p.

³⁷⁷ Jean-Charles FALARDEAU, *Léon Gérin : une introduction à la lecture de son œuvre*, *op. cit.*, p. 20-21

marché et de travaux hors ferme typiques de la pluriactivité étendue et de la co-intégration. Le caractère dynamique de la reproduction familiale, à commencer par le phénomène de mobilité paysanne, échappe pareillement aux analyses pionnières du sociologue Gérin; en particulier, la re-visite réalisée à Saint-Justin par Philippe Garigue en 1957 permet d'entrevoir que la continuité de la famille ne rime pas avec sa stabilité. On reconnaît la thèse de Gérard Bouchard sur la mobilité paysanne au service de l'objectif de reproduction et d'autonomie de la famille paysanne.

La critique de Garigue conduit pareillement à une réinterprétation des unités écologiques de base de la paysannerie québécoise identifiées par Gérin, lequel distingue trois niveaux d'échelle impliqués dans les relations entre la famille paysanne et son environnement : le premier voisin, le rang et la paroisse.

Le premier voisin – deux en réalité, un de chaque côté – fait en quelque sorte partie de la famille; il est de toutes les fêtes et de tous les deuils. Et entre voisins, on se rend des services, on se prête des instruments, on se donne un coup de main, on « échange du temps »; c'est presque toujours les deux voisins ou les deux voisines qui ensevelissent les morts. Du voisinage, la vie sociale s'étend au rang. Les gens du rang sont toujours invités aux noces, aux corvées, aux épluchettes de blé d'Inde, aux plumages d'oies. Aux funérailles, l'on voit une filée de voitures qui descend du rang, suivant respectueusement le corbillard au pas du cheval. Et le rang s'intègre dans la paroisse, qui est la grande famille de toutes les familles, avec un père commun : le curé. La paroisse, c'est le centre de la vie sociale et des affaires; elle fournit même ses cadres à la municipalité et à la commission scolaire³⁷⁸.

Comme il forme une des unités élémentaires de la société québécoise, le rang d'habitat possède à lui-seul sa propre littérature. Depuis les études de Léon Gérin et de Joseph-Edmond Roy, le géographe Louis-Edmond Hamelin contribue largement à la production des connaissances que nous avons du rang comme type de peuplement.

³⁷⁸ Gérard FILION, *op. cit.*, p. 421

Né du découpage des terres dans les seigneuries, celui-ci détermine le paysage canadien-français : des terres étroites et allongées, des maisons et bâtiments de fermes construits près de la route et à proximité les uns des autres, un réseau de chemins de rang et de chemins de lignes systématiques³⁷⁹.

Partant du modèle de Gérin, Gérard Filion ajoute les organisations professionnelles aux niveaux d'échelle impliquée dans les relations entre la famille paysanne et son environnement. Ces organisations, en particulier les coopératives, ont leur rôle à jouer dans le changement social au Québec.

1.2.7 Le changement social : un processus fragmenté et non programmé ?

Le changement social y apparaît comme un processus fragmenté et non programmé qui déborde le cadre régional autant dans ses ressorts (par exemple, les influences métropolitaines) que dans ses effets (par exemple, les évolutions préparatoires et annonciatrices de la Révolution tranquille)³⁸⁰.

Dans cette section, nous avons cherché à poursuivre la réflexion épistémologique entreprise précédemment, où nous avons établi que, jusqu'à une période récente, la sociologie a récusé toute idée de sujet ou d'acteur dans l'analyse de la paysannerie. Ce faisant, nous avons accordé une attention particulière aux auteurs qui ont cherché, avec leurs limites respectives, à déréifier le paysan canadien-français. Par là, nous n'avons pas cherché à nier les éléments de singularité de la situation dans laquelle se trouvait la paysannerie québécoise pendant la période étudiée, mais à prolonger une

³⁷⁹ Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

³⁸⁰ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, *op. cit.*, p. 481-482

réflexion épistémologique devenue nécessaire. Une priorité a été donnée aux travaux de l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard, dont la démarche depuis 1972 consiste à reconstituer l'histoire sociale de la population saguenéenne. Le modèle de la co-intégration que Bouchard fournit à la discipline propose une « sociologie de la pluriactivité », à même de dépasser la notion de paysannerie-objet et de reconnaître aux familles paysannes une rationalité fonctionnelle au service de leur objectif de reproduction et d'autonomie face au et dans le contexte du marché.

« Quelques arpents d'Amérique » cherche ailleurs que dans l'opposition binaire entre l'autosubsistance et l'intégration au marché capitaliste (voire entre valeur d'usage et valeur d'échange), l'explication de la logique de fonctionnement et de développement propre à la paysannerie québécoise. Dépassant le caractère paradigmatique de cette opposition, l'ouvrage fournit à la sociologie un système de concepts (pluriactivité, dynamique communautaire, éthique familiale) qui exprime une tout autre conception de la paysannerie et du sens que prend sa recherche d'autonomie face au et dans le contexte du marché: la paysannerie comme économie (ou société) co-intégrée.

D'après Bouchard, la co-intégration de la paysannerie joue un rôle-clef tant dans l'explication des permanences que dans celle des changements sociaux. Où, alors, chercher l'explication à l'évolution lente, puis à l'évolution effective, de l'agriculture au Québec ? La littérature tend à identifier un certain nombre de facteurs qui retardent, ainsi qu'un certain nombre de facteurs qui accélèrent, le développement de l'agriculture au Québec à partir du 19^e siècle.

Parmi les facteurs de freinage, on recense l'isolement de la communauté, le rôle du curé, la présence de certains groupes ethniques et religieux qui attachent une valeur

dominante à l'agriculture comme occupation et mode de vie, l'influence de certains groupes agricoles dont l'objectif premier est la préservation de l'agriculture, le fait que la carte électorale avantage la population rurale et en particulier de la population agricole en lui donnant un poids considérable par rapport à la population urbaine, l'attachement de la population agricole au milieu rural et la difficulté de s'adapter à la vie en milieu urbain, l'infériorité culturelle, les préférences et les attitudes des familles, ainsi que l'industrialisation insuffisante. Par-delà le détail de ces explications, nous voulons attirer l'attention du lecteur sur le fait qu'elles peuvent être regroupées en deux grandes hypothèses concurrentes : le niveau d'industrialisation insuffisant comme facteur de résistance au changement, d'abord, et les institutions et les facteurs connexes, ensuite. Ainsi que le résume l'économiste Charles Lemelin :

Il est possible de formuler la question agricole pour le Québec sous deux angles différents. On peut poser comme hypothèse que le niveau d'industrialisation a été suffisant pour provoquer des transformations sociales et économiques dans l'agriculture et que celles-ci ont été freinées par la coutume, les traditions, les facteurs culturels ou religieux. On peut aussi adopter comme point de départ que les institutions et les facteurs connexes ne peuvent pas empêcher les effets de l'industrialisation de se faire sentir à long terme, de sorte que si une transformation prévue ne s'est pas produite dans le secteur agricole, il se peut simplement que l'industrialisation n'ait pas atteint un niveau suffisant³⁸¹.

Sur l'hypothèse de l'industrialisation insuffisante, une importante littérature se rattache au débat autour du soi-disant retard du Québec sur ce plan. Nous avons précédemment mentionné la thèse Faucher pour le 19^e siècle; la thèse Lemelin retient autrement l'attention du lecteur s'intéressant au 20^e siècle. Mentionnons que l'état actuel de la recherche tend à invalider, au moins partiellement, cette première hypothèse en montrant l'importance de la base industrielle québécoise dès les dernières décennies du 19^e siècle.

³⁸¹ Charles LEMELIN. « Les répercussions sociales de l'industrialisation sur l'agriculture », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal : Boréal Express, 1980, p. 53

Concernant la seconde hypothèse (celle des institutions et des facteurs connexes comme facteur de résistance au changement), le principal argument vient des explications par l'agri-culturisme. Celles-ci attribuent la résistance au changement et au progrès de l'agriculture au fait même que l'agriculture tient une place particulière dans le projet de société canadien-français au 19^e siècle : c'est le thème bien documenté de l'idéologie canadienne-française. Ces explications caractérisent les dernières décennies du 19^e siècle comme étant celles d'une idéologie dominante insistant sur le caractère catholique, français, rural et conservateur de la société canadienne-française³⁸². Nombreux sont les historiens et les sociologues qui se consacrent à l'étude de cette idéologie (dite clérico-nationaliste ou de conservation), mais « L'idéologie du Québec rural », de Adélarde Tremblay, est réputé être le texte le plus achevé sur le sujet³⁸³.

Structuré autour d'un certain nombre de thèmes, le discours idéologique clérico-nationaliste est selon Tremblay marqué par sa cohérence interne : la survie de la nation, la vocation agricole du peuple québécois, l'exaltation des vertus morales, l'indissolubilité de la religion catholique du fait français au Québec, la primauté de la famille, de l'école et de la paroisse dans l'organisation sociale, les craintes du progrès (les techniques, la ville, l'industrialisation), les dangers de l'exode de la jeunesse rurale, la nécessité de conquérir le sol, etc. D'où la tentation d'associer au projet clérico-nationaliste une résistance physiocratique au changement et au progrès de l'agriculture. À vrai dire, cependant, l'historiographie interroge finalement le degré d'adhésion de la population à cette idéologie de sorte qu'on pense aujourd'hui que

³⁸² Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *op. cit.*

³⁸³ Marc-Adélarde TREMBLAY. « L'idéologie du Québec rural », *Travaux et communications*, vol. 1, 1973, p. 212-265

« le paysage idéologique de la paroisse au 19^e siècle n'a[...] pas un caractère aussi unitaire que l'a cru Marc-Adélarde Tremblay³⁸⁴ ». Certains comportements paysans (notamment les questions d'argent et l'attitude devant le culte) tendent à indiquer une certaine passivité, un manque de réceptivité, voire une certaine d'autonomie d'agir de la paysannerie face au contrôle clérical. Encore une fois, voit-on poindre ici l'hypothèse d'une résistance paysanne au contrôle social et territorial exercé par l'Église catholique.

Dans une analyse peut-être moins factorielle que conceptuelle, le concept du mode de production petit-marchand (dont la paternité de la formule actuelle est attribuée à l'anthropologue français Claude Servolin) fournit autrement une explication au phénomène de la résistance au changement au sein de la paysannerie canadienne-française. Connue pour avoir exercé au Québec une influence dans l'explication de la coexistence de la petite production marchande et du capitalisme (mais ce, dans les limites strictes de l'intérêt qu'elle représente pour le capital), ce concept permet de voir une stratégie du capitalisme là où on aurait pu voir un blocage de la transition au mode de production capitaliste.

L'hypothèse proto-industrielle permet autrement d'analyser la paysannerie non pas comme un système résiduel, mais en tant que phase distincte du développement économique, c'est-à-dire comme synthèse entre capitalisme moderne et désindustrialisation³⁸⁵. Le concept de co-intégration fournit différemment ses explications à la permanence de la paysannerie, en faisant intervenir l'intentionnalité des familles paysannes dans l'explication de leur résistance au changement. Abordée

³⁸⁴ Normand SÉGUIN, *op. cit.*, p. 214

³⁸⁵ Franklin F. MENDELS. « Proto-industrialization : The First Phase of the Industrialization Process », *The Journal of Economic History*, vol. 32, no 1, 1972, p. 241-261

de l'extérieur, l'économie co-intégrée peut apparaître comme un blocage de la proto-industrialisation, et ce bien que « les formes de travail non agricole n'y so[ient] pas concentrées dans une activité en particulier mais recouvrent un éventail très large, en accord avec la notion de pluriactivité³⁸⁶ ».

1.2.7.1 Système ouvert, système clos : la saturation des espaces agraires (le manque de places) comme facteur déterminant dans le passage de la co-intégration vers l'intégration de la paysannerie

« Quelques arpents d'Amérique » propose à l'inverse une explication des facteurs ayant contribué à l'abandon de l'agriculture par un nombre grandissant de paysans. Il s'agit de la thèse écologique. Décrivant le changement social comme la conjonction de facteurs internes et externes à la paysannerie, cette thèse place le facteur écologique (c'est-à-dire la saturation des espaces agraires) au commencement de la « chaîne explicative » du changement social.

En avançant cette thèse, Bouchard cherche à montrer comment la saturation des espaces agraires, c'est-à-dire le passage d'un système ouvert à un système clos, a fini par commander une réforme du mode de reproduction de la famille paysanne saguenéenne : du pluri-établissement (la reproduction au multiple) à l'établissement simple (la reproduction au singulier).

³⁸⁶ Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, op. cit., p. 143

La saturation des écoumènes locaux, combinée à l'augmentation continue de la population, a forcément entraîné un manque de places (soulignement ajouté), les paysans trouvant de moins en moins à établir leurs fils. [...] La chute du pluriétablissement est relayée à partir de l'Après-Crise par un mouvement de remembrement de la propriété, soit une autre forme –capitaliste cette fois – d'expansion des avoirs et de réduction du nombre de place. [...] En conséquence, la reproduction familiale se heurtait non seulement à un écoumène qui avait atteint les limites de son expansion mais aussi à une réduction du nombre de places liées à l'accélération du capitalisme agraire. [...] Cette évolution a chambardé les conditions matérielles de la vie paysanne, forcée désormais de se reproduire dans un espace qui ne s'étend plus. Pour reprendre les termes de J. HUDSON (1969), à partir de la décennie 1920, on peut dire que ce territoire régional en était aux dernières étapes de son expansion, et qu'il était d'ores et déjà entré dans la phase de compétition (soulignement ajouté)³⁸⁷.

Synonyme de tensions et d'accentuation des inégalités³⁸⁸, un système clos se substitue au système ouvert (tableau 1.4).

Le modèle du système ouvert suppose donc, pour la famille paysanne, une relative facilité non seulement à se reproduire à l'identique mais au multiple. Le modèle du système clos, qui est son contraire, se définit lui aussi par une reproduction à l'identique mais au singulier : un seul enfant est établi, ordinairement comme successeur sur l'exploitation principale; les autres exercent divers métiers : c'est la reproduction dans la différence³⁸⁹.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 408-412

³⁸⁸ *Ibid.*, 635 p.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 219

Tableau 1.4 Gérard Bouchard : le modèle du système ouvert³⁹⁰

composantes	traits principaux
reproduction démographique	surplus générationnels importants causés par l'accroissement naturel – principalement une fécondité élevée
exploitation agricole	faire-valoir direct propriété et main-d'œuvre familiale terre arable abondante, peu couteuse
caractéristiques de la transmission de la terre	transmission étalée dans le temps, selon diverses étapes modalités diverses (successorales et autres) liberté de tester ou possibilité de contourner les dispositions du droit stratégies de pluriétablissement absence de choix préférentiel fondé sur le rang de naissance orientations égalitaires transmission des biens fonciers : ordinairement aux garçons
expansion des avoirs fonciers de la famille	dans la sédentarité : achat de terres voisines dans la mobilité : réallocation
structures et organisations familiales	solidarité, éthique familiale service familial ménages nucléaires

Au passage d'un système ouvert à un système clos correspond une réforme de l'économie paysanne. L'exclusion des non-exploitants, des non-héritiers, des non-établis devient alors une figure familière. On se replie sur l'établissement simple. On transmet inégalement la terre, on indemnise les non-successeurs, on contracte le calendrier de la transmission.

[L]’acte présidant à la transmission de l’exploitation principale au successeur s’est progressivement affranchi de ses attaches communautaires pour évoluer vers un contrat bilatéral où les deux acteurs négocient l’équilibre de leurs intérêts selon des modalités qui sont de plus en plus celles de marché, cette évolution s’accompagnant d’une accentuation des tendances égalitaires dans la transmission des avoirs familiaux aux enfants. Se trouve ainsi confirmée la compatibilité (déjà connue du reste) entre un égalitarisme dans la transmission

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 353

familiale et l'existence d'importantes disparités dans la structure de la société paysanne³⁹¹.

Sur le plan spatial, cette réforme entraîne une diminution de la superficie cultivée. Les bonnes terres consolident leur vocation agricole; les autres retournent à la friche.

Selon Bouchard, tout indique cependant que le passage d'un système ouvert à un système fermé (c'est donc dire la saturation du terroir) « n'a pas été ce traumatisme déterminant qui, au-delà des modes de production et de reproduction de la famille, aurait commandé directement une réorientation des comportements démographiques et socioculturels³⁹² ». Il n'agit qu'en tant que déclencheur d' « un processus fragmenté et non programmé³⁹³ » (le changement social), commandant des stratégies de reproduction familiale plus complexes, déstabilisant la famille paysanne et la rendant vulnérable aux autres facteurs de changement³⁹⁴. C'est pourquoi Bouchard invite à chercher en la thèse écologique « un substitut plus souple et plus circonstancié comme modèle explicatif principal³⁹⁵ » pour expliquer ce qu'il décrit comme le passage de la co-intégration à l'intégration.

Pour conclure cette section, soulignons que la littérature fait intervenir plusieurs autres facteurs d'évolution ayant inégalement contribué à l'abandon de l'agriculture par un nombre grandissant de paysans au Québec. L'état actuel de la recherche ne permet toutefois de préciser le poids respectif et les conséquences de ces différents facteurs : l'importance de la structure familiale et le rôle de la femme; les difficultés

³⁹¹ *Ibid.*, p. 422

³⁹² *Ibid.*, p. 434

³⁹³ *Ibid.*, p. 481-482

³⁹⁴ *Ibid.*, 635 p.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 460

de capitalisation et d'administration conduisant à la faillite des ménages; l'élévation du niveau d'éducation; la diffusion du savoir scientifique à travers différentes structures d'encadrement (écoles, médias d'information, organismes étatiques, coopératives); le sentiment d'impuissance (de résignation) et le fatalisme des paysans face à la pression du contexte économique; la dévalorisation de l'agriculture dite « de subsistance » au profit de l'agriculture « commerciale », notamment sous l'influence de l'UCC après 1955; le déclin de la pluriactivité et, en particulier, la professionnalisation du travail en forêt³⁹⁶, sa mécanisation, de même que la surexploitation ou le délocalisation des sites³⁹⁷; l'effritement des valeurs (idéologies) traditionnelles ainsi que la pénétration et l'assimilation des valeurs urbaines dans le milieu rural, en particulier parmi la population agricole³⁹⁸; les manifestations de plus en plus fréquentes de la société de consommation³⁹⁹; les progrès de l'industrialisation; les visées modernistes du gouvernement québécois; et les changements profonds apportés par la Seconde guerre mondiale.

³⁹⁶ Se référer à *La professionnalisation du travail en forêt*, qui est une référence méthodologique sur le déclin de la pluriactivité. Gérald FORTIN et Émile GOSSELIN. « La professionnalisation du travail en forêt », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 1, 1960, p. 33-60

³⁹⁷ Bruno JEAN, Stève DIONNE et Lauwrence DESROSIERS. *Comprendre le Québec rural*, Rimouski (Québec) : Chaire de recherche du Canada en développement rural, 2009, 79 p.

³⁹⁸ Un certain courant de recherche cherche l'explication aux résistances traditionnelles dans les attitudes et les valeurs de la population paysanne québécoise. Dans les suites de la Seconde guerre mondiale, les valeurs urbaines pénètrent dans le milieu rural (acculturation), en particulier au sein d'une population agricole désormais ouverte sur le monde : désirs de sécurité, de loisirs variés et de vacances (payées), attrait de l'occupation urbaine. Fortin note que cet attrait est d'autant plus fort que le producteur agricole ne jouit plus de l'indépendance à laquelle il attache traditionnellement de l'importance : l'endettement progressif, les liens de plus en plus contraignants en amont et en aval de la production, la baisse inéluctable du nombre des « petits » producteurs finissent par briser l'image du « petit » exploitant indépendant. Une nouvelle acception de la liberté, de type temporel, éloigne alors la population paysanne de la notion d'indépendance spatialisée, liée à la valeur sociale de la propriété foncière.

³⁹⁹ En 1962, Keyfitz note que les communications (radio, télévision, automobile, routes) font naître vers 1956 un « sentiment de pauvreté », voire « de privations relatives » au sein de la ruralité québécoise ; c'est « l'avènement d'une campagne subjectivement pauvre ». Nathan KEYFITZ. « L'exode rural dans la province de Québec, 1951-1961 », *Recherches sociographiques*, vol. 3, no 3, 1962, p. 314

Peu de recherches cherchent par ailleurs à proposer, pour le Québec, une analyse en termes de transition agraire. Nous avons déjà mentionné qu'une première recension des théories reliées à la paysannerie tend à montrer que la recherche en agriculture en sciences sociales au Québec tend à user des catégories sociologiques issues d'autres contextes de façon transhistorique et universelle, et à ainsi faire preuve d'une certaine incompréhension à l'égard du processus amorcé dans l'agriculture québécoise de l'après-guerre. Au nombre de ces contextes : l'Angleterre du 15^e au 18^e siècle (Marx); la Prusse du 16^e au 19^e siècle (Lénine); les États-Unis du 19^e siècle (Lénine, Postone); le Japon des 19^e et 20^e siècle (Byres); la Corée du Sud du 20^e siècle (Byres).

1.2.8 Synthèse

Suivant la réflexion épistémologique entreprise précédemment, cette section avait pour objectif principal de conclure la construction de notre objet d'étude en précisant l'identité conceptuelle de la paysannerie québécoise. L'historique persistant et agissant dans l'actuel⁴⁰⁰, il nous importait de remonter aussi loin qu'au 19^e siècle pour clarifier notre propre compréhension du concept et pour bien situer la démarche d'analyse qui suit, au chapitre 2, dans les débats les plus actuels qui soient.

La section a proposé une réflexion d'ensemble sur les thèses historiographiques existantes, ainsi que sur certains enjeux de la comparaison continentale (surtout) et internationale, sur le plan du contenu (surtout) comme sur celui de la démarche.

⁴⁰⁰ Henri LEFEBVRE, *Problèmes de sociologie rurale : La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques*, op. cit.

Passant en revue les thématiques constitutives et les grands courants descriptifs de la période allant du 19^e siècle à la première moitié du 20^e siècle, nous avons offert quelques éléments à la déconstruction du mythe de l'exception québécoise, auquel est rattaché un concept de paysannerie réifié, porteur d'enjeux historiques liés à la reproduction de la « race » canadienne-française.

Nous avons accordé une attention particulière aux auteurs qui ont cherché, avec leurs limites respectives, à déréifier le paysan canadien-français. Par là, nous n'avons pas cherché à nier les éléments de singularité de la situation dans laquelle se trouvait la paysannerie québécoise pendant la période étudiée, mais à prolonger une réflexion épistémologique devenue nécessaire.

Dépassant la notion de paysannerie-objet et reconnaissant à la famille paysanne une rationalité fonctionnelle au service de son objectif de reproduction et d'autonomie face au et dans le contexte du marché, cette dernière section a situé la notion de l'autonomie au fondement de l'identité conceptuelle de la paysannerie. Une notion qui permet de saisir l'« insaisissable » concept de paysannerie, de la définir et de la concevoir comme une force sociale à part entière (sujet, acteur). Cette notion nous sera principalement utile aux chapitres 2 et 3.

Enfin, de façon transversale, cette section a cherché à mettre en place les premiers fondements de ce que nous appelons, à la suite des sociologues de l'exclusion, « la lutte des places », une lutte qui divise la paysannerie dans les suites de la Seconde guerre mondiale, une lutte pour l'existence sociale, c'est-à-dire pour tenir une place d'avenir dans l'agriculture québécoise (chapitre 2). Nous avons introduit les premiers fondements de cette lutte en référence à différentes étapes déterminantes dans

l'intégration subséquente de la paysannerie à la société globale. Nous avons vu qu'avec d'autres facteurs, la saturation graduelle des terroirs au sein des seigneuries, puis des paroisses, devait commander différents déplacements stratégiques au sein de la paysannerie (provisoires ou permanents, individuels ou familiaux, nationaux ou internationaux), avant d'annoncer les dernières étapes de son expansion spatiale.

Le chapitre 2, qui suit, constitue en quelque sorte le cœur de la thèse. Il cherche à comprendre le contexte des processus de changement et de transition en agriculture dans le Québec de l'après-guerre en actualisant la compréhension des mécanismes socio-spatiaux de cette transition. Plus précisément, il propose d'élucider les processus sociaux et spatiaux de la dépaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural dans les suites de la Seconde guerre mondiale. Nous proposons en ce sens une explication du changement social comme processus programmé, ayant la paysannerie pour victime structurelle, c'est-à-dire socialement désignée. Si l'analyse proposée ne prétend pas agir isolément, elle apporte cependant sa contribution à l'analyse des transformations que connaît l'agriculture québécoise suivant la guerre. C'est à ce titre qu'elle se veut digne d'intérêt.

CHAPITRE II

LA DÉPAYSANISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL : UN PROCESSUS SOCIO-SPATIAL

2.1 Le passage de la co-intégration de la paysannerie à son intégration à la société globale

La civilisation paysanne est à présent une civilisation insérée dans d'autres types de civilisation. [...] Cette insertion de plus en plus étroite, au plan des hommes comme à celui des échanges, paraît imposer des attitudes nouvelles, si l'on veut que ces minorités ne soient pas enkystées dans le corps du pays comme des étrangères et accablées par le poids des majorités, mais qu'elles aient leur place organique et équitable⁴⁰¹.

Dans ce chapitre, nous posons le problème du changement social dans les termes du passage de la co-intégration de la paysannerie à son intégration croissante au marché capitaliste et, par là, à la société globale. Un passage marqué par la déqualification et

⁴⁰¹ Louis ESTRANGIN. « La population agricole française. Recherches pour la connaître mieux et prévoir son avenir –attitudes à prendre en fonction de son évolution », *Économie rurale*, no 7, 1958, p. 60

l'affaiblissement, voire la perte graduelle, de l'autonomie de la paysannerie, en contrepartie de son accès à un statut professionnel au sein du système de la division sociale du travail⁴⁰²; le passage, autrement dit, d'une petite production autonome à une agriculture largement hétéronome⁴⁰³, contrôlée par les marchés de denrées alimentaires et ceux du travail, des capitaux et des approvisionnements avec lesquels l'agriculture tisse désormais de nombreuses relations sociales, techniques et économiques⁴⁰⁴. Une intégration qui, décloisonnant l'agriculture, ouvre graduellement celle-ci aux marchés nationaux puis mondiaux, c'est-à-dire à la situation et aux politiques des pays concurrents, des clients potentiels et des fournisseurs.

Très tôt, il n'est plus possible de réfléchir l'agriculture dans le seul cadre du marché local, et l'intégration de la paysannerie demande à ce que la réflexion des économistes agricoles franchisse les limites étroites de leur pays respectif pour s'intéresser à la situation et aux politiques étrangères. De cette ouverture, l'agriculture

⁴⁰² Antoine BERNARD DE RAYMOND et Frédéric GOULET (dir.), *op. cit.*

⁴⁰³ D. HAIRY, D. PERRAUD, P. SAUNIER et B. SCHALLER. « Excédents laitiers et crise agricole en France », *Études rurales*, no 46, 1972, p. 7-22

⁴⁰⁴ L'agriculture dépend de plus en plus d'industries d'amont pour les approvisionnements en intrants et d'industries de l'aval pour l'écoulement de la production (David GOODMAN, Bernardo SORJ et John WILKINSON. *From Farming to Biotechnology: a Theory of Agro-Industrial Development*, Great Britain : T. J. Press Ltd, 1987, 214 p.). Le recours croissant à des biens et services acquis en dehors de l'agriculture contribue à briser l'isolement de celle-ci, tout en questionnant sa spécificité (Albert SIMANTOV. « Quelques réflexions sur l'évolution récente de la pensée économique agricole », *Économie rurale*, no 200, 1990, p. 25-29). Il devient difficile, dans ces conditions nouvelles, de considérer l'agriculture comme une fonction isolée du reste de l'économie, alors que différents aspects du processus de production agricole se voient transférés aux secteurs naissants de l'activité de l'amont et de l'aval (*ibid.*). Bientôt, l'internationalisation du capital dans ces industries provoque celle de l'ensemble du complexe agroalimentaire (Amédée MOLLARD et Alain MOUNIER. « La politique de l'État et l'évolution de l'agriculture française : éléments d'interprétation économique », *Économie rurale*, no 110, 1975, p. 3-15); on assiste dès lors à la mise aux normes internationales du secteur. L'internationalisation des marchés et des conditions de production de l'agriculture tend ainsi vers une mise en concurrence graduelle des agriculteurs du monde entier.

ne peut être abstraite de son environnement national et international, auquel elle lie étroitement son fonctionnement et son évolution⁴⁰⁵.

Depuis longtemps déjà, la pensée agrarienne s'attache à défendre l'originalité de l'agriculture⁴⁰⁶. Sous l'impulsion des transformations profondes de l'économie, la pensée économique agricole néoclassique cherche cependant, et ce dès la fin de la Seconde guerre mondiale, à *désenclaver* l'agriculture et à *préciser* sa fonction dans l'ensemble de l'économie. Au lendemain de la guerre, on passe ainsi de l'affirmation de la spécificité de l'exploitation agricole à la conception de celle-ci en tant qu'entreprise comme les autres, destinée à s'industrialiser et à s'organiser d'après les progrès de la technique⁴⁰⁷. Une nouvelle génération d'économistes agricoles propose alors d'appliquer à l'agriculture les lois et les mesures économiques applicables aux autres secteurs⁴⁰⁸, sous peine de freiner l'intégration de l'agriculture dans l'économie et l'évolution sociale des agriculteurs : à la parité de revenus, on objecte la disparité comme facteur de progrès⁴⁰⁹; au soutien des marchés, on oppose le respect du libre jeu de la concurrence; on réaffirme enfin l'intérêt général de laisser libre cours à l'évolution dite « naturelle » de l'économie (et ce, contre l'organisation des producteurs, la structuration des exploitations et le financement de l'agriculture hors des conditions normales des marchés).

⁴⁰⁵ C. BROUSSOLLE, P. DAUCÉ, P. HOUÉE, Claude MOUCHET et J.C. POUPA. « Scénarios pour l'agriculture bretonne (1980-2000). Étude de prospective régionale », *Économie rurale*, no 155, 1983, p. 43-45

⁴⁰⁶ Au Québec, le commissaire Héon consacre une partie de son rapport aux « caractéristiques exceptionnelles » de l'agriculture, faisant de l'agriculture une « affaire » pas comme les autres. QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁴⁰⁷ François CLERC. « Le mouvement récent des idées concernant la sphère agricole et rurale », *Économie rurale*, no 126, 1978, p. 70-74

⁴⁰⁸ L. LEVY-STRAUSS et Henri MENDRAS. « Les études rurales en France », *Économie rurale*, no 103, 1974, p. 3-12

⁴⁰⁹ J. B. CHOMBART DE LAUWE. « Essai d'analyse des concours de l'État à l'agriculture », *Économie rurale*, no 91, 1972, p. 23-36

Si nous avons jusqu'à présent insisté – et si nous insistons encore en ce début de chapitre – sur l'évolution de la pensée économique agricole, c'est que les grands débats théoriques qui marquent celle-ci ont eu (et continuent d'avoir) des conséquences très directes sur l'action et les pratiques. En Europe, au fur et à mesure que l'agriculture s'intègre en tant que secteur professionnel au système de la division sociale du travail (« l'intégration capitaliste » chez Mendras), les économistes agricoles augmentent en nombre⁴¹⁰. S'il existe encore peu d'économistes agricoles dans l'Europe de l'entre-deux-guerres⁴¹¹, la reconstruction, de même que la préparation et l'application du traité de Rome, nécessitent leur concours.

Au Canada, on appelle les économistes à joindre leur concours actif à l'élaboration des politiques et des programmes s'attachant à favoriser la modernisation de l'agriculture. En leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics, ils prennent part – comme en Europe – aux décisions en matière de politique agricole; ils analysent les causes des désajustements constatés, apprécient l'efficacité des mesures appliquées, conçoivent au besoin des alternatives et en chiffrent les coûts économique, financier, social et, bientôt, international⁴¹². Mais, c'est avant tout leur capacité d'expliquer et de prévoir que sollicitent les autorités politiques⁴¹³; aussi est-ce en établissant des projections pour l'avenir plus ou moins lointain que les économistes agricoles participent avant toute chose à l'entreprise planificatrice⁴¹⁴.

⁴¹⁰ Sicco MANSCHOLT. « Comment les économistes agricoles peuvent-ils contribuer à la solution des problèmes agricoles en Europe », *Économie rurale*, vol. 97, no 1, 1973, p. 3-7

⁴¹¹ Jean-Marc BOUSSARD et Michel BLANC. « L'évolution des disciplines et des métiers », *Économie rurale*, no 255-256, 2000 p. 203-212

⁴¹² Sicco MANSCHOLT, *op. cit.*

⁴¹³ Philippe MAINIÉ. « Le rôle des économistes dans une société en changement », *Économie rurale*, no 96, 1973, p. 5-12

⁴¹⁴ Sicco MANSCHOLT, *op. cit.*

La politique agricole des États demande des analyses économiques approfondies. Souvent, elle appelle la mise au point de modèles de prévision d'un secteur agricole en entier, d'un pays, d'une région, voire du monde⁴¹⁵. L'effort de planification suppose une connaissance préalable des facteurs humains disponibles dans le moyen et le long terme⁴¹⁶ ; c'est sur ce plan – celui de la démographie – que les économistes apportent « les vues les plus précises⁴¹⁷ ».

L'analyse de la situation démographique de l'agriculture et de son évolution prévisible a été pour beaucoup, le révélateur d'une situation qu'ils se refusaient à voir dans sa réalité. Il n'est plus une seule mesure générale de la politique agricole qui ne soit fondée sur la structure démographique et la structure des exploitations, et leurs projections à moyen ou à long terme⁴¹⁸.

Avec ses techniques économétriques, l'économie devient par ailleurs indispensable à la rationalisation de la vie économique et sociale. L'essor et l'utilisation de l'économétrie rencontrent alors peu d'obstacles – d'autant moins d'obstacles que ses postulats de base, ses analyses et ses conclusions sont conformes aux intérêts de la classe dominante⁴¹⁹. Différents modèles, dont l'objet répond aux préoccupations relatives à l'avenir dans la politique agricole des États, sont élaborés. Il est significatif que Wassily Leontief, inventeur de l'économétrie⁴²⁰, en critique finalement la valeur

⁴¹⁵ Albert SIMANTOV, *op. cit.*

⁴¹⁶ Claude SEIBEL et Georges JEGOUZO. « Démographie descriptive et prévisionnelle du milieu agricole », *Études rurales*, no 13-14, 1964, p. 9-45

⁴¹⁷ Jean-Noël CHATENAY. « Les travaux des économistes éclairent-ils l'élaboration de la politique agricole à l'échelon international et communautaire ? », *Économie rurale*, no 96, 1973, p. 57

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ Marcel FOURNIER. « La sociologie québécoise contemporaine », *Recherches sociographiques*, vol. 15, no 2-3, 1974, p. 167-199

⁴²⁰ L'économétrie est constituée en tant que discipline avant la Seconde guerre mondiale. L'invention de la discipline est cependant postérieure aux pratiques qu'elle recouvre.

au moment où elle jouit d'un prestige intellectuel à peu près incontestable⁴²¹. Au Québec, l'économiste Gilles Paquet en critique de même le formalisme⁴²².

Quoiqu'il en soit, ainsi que le souligne Gérard Fortin⁴²³, les économistes agricoles ne font pas que prévoir des situations ; ils en défendent la nécessité. Les perspectives établies permettent non seulement de décrire l'évolution probable de la population active agricole; elles en dessinent l'évolution souhaitable⁴²⁴. Le caractère inéluctablement normatif de cette entreprise donne lieu à certaines différences de vue importantes d'un économiste à l'autre ; ainsi que le souligne François Clerc, professeur émérite à l'Académie d'agriculture de France, « [l]es séparations les plus nettes sont observées lorsqu'il s'agit de décrire avec précision la situation souhaitée et d'indiquer les modalités du passage de la situation actuelle et à cette situation souhaitée⁴²⁵ ».

À savoir si la pensée économique agricole devance ou assiste à l'évolution économique et sociale de l'agriculture, cela ne semble par ailleurs faire l'objet d'un consensus parmi les observateurs du monde agricole. Directeur de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries auprès de l'OCDE de 1966 à 1987, l'ingénieur agronome Albert Simantov est d'avis que les débats au sein de la discipline ne font

⁴²¹ Philippe MAINIÉ, *op. cit.*

⁴²² Kenneth McROBERTS, Jean-Paul BERNARD, Simon LANGLOIS et Hubert GUINDON. « Table ronde : La science sociale aujourd'hui », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 3, 1985, p. 491-505. Paquet dit de l'économétrie qu'elle est l'application à toutes sauces d'une méthode qui s'apprend dans une demi-heure.

⁴²³ Figure dominante de la sociologie québécoise au cours des années 1960, Fortin est considéré comme le père de la sociologie interventionniste au Québec ; il a également été directeur de la recherche sociologique au Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, sur lequel nous reviendrons.

⁴²⁴ Claude SEIBEL et Georges JEGOUZO, *op. cit.*

⁴²⁵ François CLERC. « Essai de repérage des tendances de pensée en économie rurale : quelles sont les grandes controverses actuelles », *Économie rurale*, no 96, 1973, p. 42

que refléter l'évolution des événements en cours⁴²⁶. Pour Louis Malassis, ingénieur agricole et professeur français, il existe différemment des faits aux idées, et des idées aux faits, un mouvement dialectique qui fait partie intégrante du processus de développement social et économique de l'agriculture⁴²⁷. En tant que nouvelle élite, les économistes jouent en tous les cas un rôle important dans la définition de la situation qui prévaut dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de modernisation de l'agriculture des États. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une « politique de modernisation » et non d'une « modernisation », ce dernier vocable laissant supposer, en le mystifiant, l'existence d'un processus soi-disant « naturel », voire « inéluctable ».

Cette dernière précision requiert quelques développements. La politique agricole des États cherche à accélérer, parfois à « humaniser⁴²⁸ », la marche de l'histoire. Issue des sciences de la vie, la dimension eschatologique des analyses économiques sur lesquelles se fondent les pouvoirs publics pour établir et mettre en œuvre la politique agricole est déterminante dans la suite des événements. À propos du marxisme et du libéralisme, la pensée évolutionniste valorise pour lui-même le productivisme⁴²⁹. En

⁴²⁶ Albert SIMANTOV, *op. cit.*

⁴²⁷ Louis MALASSIS. « Problèmes nouveaux et propositions pour l'avancement des connaissances », *Économie rurale*, no 96, 1973, p. 137-140

⁴²⁸ On reconnaît en la dépayssanisation un processus « humainement pénible », mais, dit-on, « socialement acceptable » du fait de la disponibilité d'emplois rémunérateurs dans l'industrie. Aussi finit-on par chercher à en « humaniser » le déroulement. Les transferts sont préparés et facilités (Claude SEIBEL et Georges JEGOUZO, *op. cit.*). Semblablement qu'en Europe (où Bergmann et Klatzmann eux-mêmes insistent sur les dangers de l'exode spontané (Isabel BOUSSARD. « Les arguments économiques en faveur du retour à la terre dans le discours agrarien », *Économie rurale*, no 184-186, 1988, p. 75-84)), différemment qu'aux États-Unis (où prévalent les principes de laissez-faire), le Canada se soucie des conditions économiques et humaines dans lesquelles se déroule l'exode. Comme en Europe, on parle alors d'« humaniser » les processus d'évolution; dans les faits, les mesures d'humanisation de l'exode agissent toutefois dans le sens d'une accentuation, voire d'accélération, de l'exode. Guy COTTON. « Analyse critique des lois d'orientation », *Économie rurale*, no 108, 1975, p. 3-7

⁴²⁹ Ali Ait ABDELMALEK. « L'exploitation familiale agricole : entre permanence et évolution. Approche ethno-sociologique », *Économie rurale*, no 200, 2010

dépit des risques de l'activité économique et technoscientifique, on accorde au progrès des sciences et des techniques le rôle moteur qui fait inéluctablement avancer l'histoire (c'est le déterminisme technologique). L'« évolutionnisme social », ainsi que le nomme le célèbre anthropologue français Claude Lévi-Strauss, interdit à la sociologie « de reconnaître l'action simultanée de mécanismes de développement, des mouvements innovateurs ou contestataires et des tendances lourdes ou éphémères qui en découlent⁴³⁰ »; bref, de développer une conception « non évolutionniste » du changement social. L'enjeu de la critique est alors « de rappeler l'incohérence des analyses selon lesquelles les processus sociaux s'enclencheraient mécaniquement, par exemple, celles des raisonnements laissant croire que de la croissance économique en soi ou de toute innovation technoscientifique surgirait automatiquement le progrès humain⁴³¹ ».

L'évolution de la pensée sociologique connaît un schéma similaire à celle de l'économie. Avec la fin de la Seconde guerre mondiale⁴³², la sociologie rurale française se développe sous l'influence, parfois récusée, de la sociologie américaine⁴³³. En rassemblant des spécialistes d'horizon divers, elle se constitue graduellement au Centre national de la recherche scientifique, de même qu'à l'université. Tout comme les économistes, les sociologues ruraux mettent au point des méthodes de prévision. La diminution en nombre de la population active agricole et la montée des problèmes environnementaux constituent ses premiers objets de

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 8

⁴³¹ *Ibid.*, p. 3-4

⁴³² Avant la fin de la Seconde guerre mondiale, les méthodes de prévision proprement sociologiques restent relativement rares en France (Louis MALASSIS. « Questions de l'économiste rural au sociologue », *Économie rurale*, no 103, 1974, p. 13-14). Contrairement au Québec, économie et sociologie rurales s'y confondent longtemps en une seule et même discipline au service de la politique agricole d'État. On n'y trouve de tradition de sociologie rurale comme il y en existe alors au Québec, aux États-Unis et ailleurs dans le monde : Roumanie, Pologne, etc. Seul Le Play s'est déjà intéressé à la question au siècle précédent ; or, ses travaux ont davantage de résonance au Québec qu'en France (chapitre 1).

⁴³³ L. LEVY-STRAUSS et Henri MENDRAS, *op. cit.*

recherche⁴³⁴. Puis, dans la décennie 1960, le village, la mobilité professionnelle, le travail agricole, l'innovation technique ou économique et les politiques agricoles intéressent la recherche⁴³⁵. Comme la plupart des économistes, les sociologues traitent alors de l'agriculture en tant que « processus de changement »⁴³⁶. Les facteurs du changement (progrès techniques, forces matérielles, contradictions et conflits sociaux, idéologies) et ses agents (technocrates, élites, masse, classes sociales) sont décrits⁴³⁷; pour beaucoup d'auteurs, le progrès technique constitue alors un chapitre déterminant dans la mutation de l'agriculture. Plus tard seulement, on questionne ce déterminisme et cherche à mettre en évidence la complexité des relations entre variables techniques, économiques, sociales et politiques dans l'évolution de l'agriculture.

Dans ces conditions, l'homme politique français attend du sociologue qu'il fournisse des réponses aux problèmes auxquels il fait face dans la conduite de l'agriculture et du développement. Il attend de lui des arguments scientifiques à l'appui de la conception qu'il promeut de la place et du rôle de la paysannerie dans la société industrielle et urbaine⁴³⁸. Ceux qu'on appelle « les déménageurs du territoire » interpellent pareillement les sociologues pour penser l'acceptabilité sociale de leur projet⁴³⁹. De la même façon, c'est auprès des sociologues que les services techniques cherchent à comprendre les causes des difficultés qu'ils rencontrent dans la diffusion des innovations⁴⁴⁰. Dans les faits, cependant, la sociologie rurale naissante n'a que

⁴³⁴ Henri MENDRAS. « La sociologie rurale de 1950 à 1990 », *Économie rurale*, no 200, 1990, p. 30-31

⁴³⁵ Louis MALASSIS, *Questions de l'économiste rural au sociologue*, *op. cit.*

⁴³⁶ *Ibid.*

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ Yves TAVERNIER. « La recherche scientifique, le chercheur et l'homme d'action. Réponse à Michel Debatisse », *Économie rurale*, no 103, 1974, p. 18-20

⁴³⁹ Michel CÉPÈDE. « Conclusions et orientation », *Économie rurale*, no 103, 1974, p. 71-73

⁴⁴⁰ Face à lenteur de la diffusion de certaines innovations (dont le maïs hybride en Béarn, cas analysé par Mendras en 1967), les modèles épidémiologiques traditionnels des processus de diffusion - qui

peu de liens avec le ministère français de l'Agriculture, les écoles d'agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique et les différentes organisations agricoles⁴⁴¹. L'étude systématique des préoccupations d'ordre public (réformes agraires, zones défavorisées, agriculture à temps partiel, etc.) relève avant tout de programmes lancés par la FAO, l'Organisation internationale du travail et l'OCDE.

Au Québec, alors que les sociologues tentent de se faire accepter parmi les nouveaux techniciens, un conflit de pouvoir oppose les définisseurs de situation. La pensée traditionnelle – celle-là même qui lie langue, foi et agriculture – fait obstacle à toute pensée nouvelle⁴⁴². L'élite traditionnelle (clergé, professions libérales, nationalisme traditionnel) continue d'y faire prévaloir la conception de la société québécoise élaborée dans les suites de la Conquête de 1759-1760⁴⁴³. Cette conception, qui est dite « agriculturaliste » et sur laquelle il existe une littérature relativement abondante, fait de l'agriculture un véritable mode de vie au Canada-français (chapitre 1). Tout comme en France, la sociologie se voit de ce fait impliquée dans ce que le sociologue québécois Marcel Fournier, connu pour l'importante diffusion de ses travaux à l'étranger, appelle « le conflit traditionnel de l'Église catholique et de la raison⁴⁴⁴ ».

découplent le moment de la production de l'innovation et celui de sa propagation en « tache d'huile » - accusent la résistance au changement de la paysannerie. L'innovation étant un symbole d'intégration à la société moderne, cette résistance recoupe une certaine critique de la tradition comme une arriération. Pierre BOISSEAU. « Sociologie de la tache d'huile : innovations et rapports sociaux dans le processus de modernisation de l'agriculture françaises », *Économie rurale*, no 103, 1974, p. 34-37.

⁴⁴¹ L. LEVY-STRAUSS et Henri MENDRAS, *op. cit.*

⁴⁴² Louis SAVARD. « Une idéologie de transition : du nationalisme à une nouvelle définition du politique », *Recherches sociographiques*, vol. 4, no 2, 1963, p. 228-236

⁴⁴³ Gérard FORTIN. « Transformation des structures du pouvoir », *Recherches sociographiques*, vol. 7, no 1-2, 1966, p. 87-96

⁴⁴⁴ Marcel FOURNIER, *La sociologie québécoise contemporaine, op. cit.*, p. 193

[C]ontrairement à ce qui s'est passé en France où les membres de l'École sociologique française dirigée par Émile Durkheim ont conquis le monopole de l'enseignement universitaire de la sociologie, la sociologie catholique québécoise ne s'est pas élaborée uniquement dans des organisations marginales au système universitaire (Semaines sociales du Canada, École sociale populaire): parce que le système universitaire francophone était largement contrôlé par des membres du clergé, le sociologue catholique, dont la « tâche et l'honneur étaient d'inoculer à l'organisme social ce ferment salutaire et purificateur qu'est l'influence chrétienne » (Cardinal Villeneuve), a acquis très rapidement un statut universitaire⁴⁴⁵.

Le conflit de pouvoir opposant les définisseurs de situation se résorbe finalement au profit d'une élite nouvelle, intellectuelle, rationnelle, technicienne, efficace⁴⁴⁶. On accorde à la sociologie un prestige dont elle jouit dans tout l'après-guerre québécois; elle constitue alors, pour les pouvoirs publics, une technologie sociale au service de la modernisation de la gestion publique⁴⁴⁷, de la rationalisation du développement et de la réalisation de différentes réformes⁴⁴⁸. Dans les conditions qui sont les siennes, la sociologie arrive à apparaître à la fois comme discipline intellectuelle et technologie sociale⁴⁴⁹. Par là, elle acquiert une grande légitimité culturelle au Québec, en plus d'une visibilité sociale⁴⁵⁰. « On aime encore dire que le sociologue est devenu à sa société ce que le prêtre était quelques décennies auparavant à sa paroisse⁴⁵¹ », écrit justement Fournier.

Fortin plaide alors la nécessité d'une nouvelle sociologie, ainsi que celle de nouveaux

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 28

⁴⁴⁶ Jean-Charles FALARDEAU. « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », *Recherches sociographiques*, vol. 7, no 1-2, 1966, p. 131-145

⁴⁴⁷ Concernant la rationalisation de la gestion publique dont parle Weber, le concours de la sociologie apparaît bien faible vis-à-vis de l'importante contribution de l'économie, bien qu'elle soit toutefois significative. Marcel FOURNIER, *La sociologie québécoise contemporaine*, op. cit.

⁴⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁴⁹ Marcel FOURNIER. « La sociologie dans tous ses états », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 3, 1985, p. 417-443

⁴⁵⁰ *Ibid.*

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 24

rôles pour les sociologues, dans la société moderne⁴⁵². Selon lui, il appartient aux sociologues de proposer des critères de développement autres que la rentabilité et l'efficacité. « Il leur apparten[t] surtout, écrit-il, d'être les définisseurs de la société future, c'est-à-dire d'être la nouvelle élite⁴⁵³ ». Selon Fortin, la sociologie doit accepter d'endosser un rôle proche de celui de l'économie et « de définir ce qui devrait être et comment y arriver⁴⁵⁴ ». Ainsi que le souligne Gagnon « cet engagement se présente d'abord comme une forme de technocratie⁴⁵⁵ ».

Pour autant que le sociologue ne veut pas être ou demeurer le subordonné du technicien et de l'économiste, il veut participer activement à la définition des objectifs de la nouvelle société rurale ou régionale. Pour réaliser cette aspiration, le sociologue doit accepter de jouer un rôle normatif qu'il a ordinairement refusé dans le passé. Il doit aussi se donner une théorie dynamique du changement social et de la société comme un tout. Il ne lui suffit pas de critiquer les plans proposés par les économistes ou d'évaluer les chances relatives de succès des programmes d'action préparés par les planificateurs régionaux. Il doit être capable de prédire l'évolution de la société rurale et d'orienter les programmes d'action⁴⁵⁶.

On a dit souvent que le développement de la sociologie est à lier, sinon avec l'industrialisation, du moins avec les conséquences sociales de celle-ci. Cette proposition, si elle ne se veut pas complètement erronée, néglige un fait important, que Fournier a pour sa part souligné : « si de tels phénomènes sociaux sont étiquetés comme 'problèmes sociaux' c'est qu'ils sont, sous la pression de divers groupes sociaux, pris en charge d'abord par des institutions privées et ensuite par l'État lui-

⁴⁵² Gérald FORTIN, *Transformation des structures du pouvoir*, op. cit.

⁴⁵³ *Ibid.*, p. 94

⁴⁵⁴ Gérald FORTIN. *La fin d'un règne*, Montréal : Hurtubise HMH, 1971, p. 203

⁴⁵⁵ Gabriel GAGNON. « Gérald FORTIN, *La fin d'un règne* », *Recherches sociographiques*, vol. 13, no 1, 1972, p. 153

⁴⁵⁶ Gérald FORTIN. *La fin d'un règne*, Chicoutimi : UQAC, 1971, p. 64
http://classiques.uqac.ca/contemporains/fortin_gerald/fin_un_regne/fin_un_regne_2.pdf [document consulté le 17 octobre 2016]

même⁴⁵⁷ ». Il importe donc, nous dit l'auteur, de ne pas simplement analyser la sociologie comme une idéologie, « mais [de] rendre compte de l'utilisation que des groupes ou classes sociales ont fait de ce savoir et des intérêts qu'ils ont eus à l'utiliser⁴⁵⁸ ». À ce titre, l'initiative gouvernementale du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) montre que la puissance publique attend du sociologue qu'il assure l'animation des populations marginales (comme celles sur le point de le devenir) et qu'il suscite leur pleine participation au processus de développement. On parle bien sûr ici d'une certaine participation, celle-là même qui est orchestrée, c'est-à-dire limitée, par les experts⁴⁵⁹, et on sait aujourd'hui que ces expériences d'animation servent davantage l'intégration que la mobilisation des principaux intéressés⁴⁶⁰. Reste-t-il qu'au début des années soixante, la recherche sociologique québécoise s'attache au passage de la société rurale à une société urbaine, de la société traditionnelle à une société moderne⁴⁶¹, et que les pouvoirs publics s'intéressent de près à ses travaux.

Partant du schéma de la société industrielle, les techniciens planificateurs (économistes et sociologues en tête) proposent que l'activité agricole soit le fait d'un nombre limité d'individus. Seule la limitation de l'activité agricole peut selon eux assurer la parité de ceux qui restent en agriculture ; nous reviendrons largement sur ce point d'importance. Ce que nous voulons pointer ici, c'est que les idées des techniciens planificateurs deviennent rapidement le mot d'ordre des États québécois et canadien. C'est le début de l'intervention massive et programmée de l'État, une intervention qui favorise, dans la conduite de l'agriculture, une évolution des forces productives et des rapports de production allant dans le sens d'une diminution du

⁴⁵⁷ Marcel FOURNIER, *La sociologie québécoise contemporaine*, op. cit., p. 4

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 3

⁴⁵⁹ Vincent LEMIEUX. « Jacques GODBOUT, *La participation contre la démocratie* », *Recherches sociographiques*, vol. 25, no 2, 1984, p. 302-303

⁴⁶⁰ Marcel FOURNIER, *La sociologie québécoise contemporaine*, op. cit.

⁴⁶¹ Kenneth McROBERTS, Jean-Paul BERNARD, Simon LANGLOIS et Hubert GUINDON, op. cit.

nombre des individus engagés dans l'agriculture. Là où, nous l'avons vu, les intellectuels jouent un rôle de définisseurs de situation (d'auxiliaires des pouvoirs publics), l'État endosse le rôle d'un planificateur paternaliste coercitif et, ce faisant, donne à la société québécoise de nouvelles structures. Celle-ci passe, et cela presque sans transition, du stade de société traditionnelle à celui de société technologique et technocratique⁴⁶². Cette évolution, on l'a compris, ne prend pas de court l'élite nouvelle ; elle l'a prédite, elle l'a souhaitée, elle l'a planifiée.

L'évolution des idées concerne finalement la profession naissante, au sein de laquelle une conversion s'opère à partir de 1955-1956⁴⁶³, soit au moment du dépôt du rapport du commissaire Georges-H. Héon, *Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*⁴⁶⁴, (ce dernier point sera traité subséquemment). Dès lors, et sans se dessaisir de ses postulats de base nationalistes, la profession vante une agriculture basée sur la rentabilité⁴⁶⁵ ; elle souhaite réorienter l'agriculture vers le commerce. Pour la première fois dans l'histoire du syndicalisme agricole québécois, une organisation fait explicitement la promotion de l'exode agricole. La place de l'agriculture dans l'avenir du Québec fait l'objet d'une révision. Le rôle qu'elle doit jouer dans la société future évolue.

⁴⁶² Jean-Charles FALARDEAU, *Des élites traditionnelles aux élites nouvelles*, *op. cit.*

⁴⁶³ Gérald FORTIN. « Changements sociaux et transformations idéologiques : deux exemples », *Recherches sociographiques*, vol. 4, no 2, 1963, p. 224-227

⁴⁶⁴ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁴⁶⁵ Gérald FORTIN, *Changements sociaux et transformations idéologiques : deux exemples*, *op. cit.*

2.2 L'intégration par une fonction sociale déterminée : la contractualisation sociale de l'agriculture

Nous avons déjà souligné que, sous l'impulsion des transformations profondes de l'économie, la pensée économique agricole cherche dès la fin de la Seconde guerre mondiale à *désenclaver* l'agriculture et à *préciser* sa fonction dans l'ensemble de l'économie. Car qui dit intégration à la société globale dit intégration au système de la division sociale, voire internationale, du travail. Si, depuis la fin du 19^e siècle, les relations entre le monde rural et le reste de la société se traduisent par une opposition (l'opposition ville-campagne), l'importance que prend, dans le Québec de l'après-guerre, le concept de « contrat social » en agriculture, ou plus précisément celle qu'y prend le discours du « contrat social agricole », témoigne au contraire de l'intégration de l'agriculture québécoise au reste de la société⁴⁶⁶.

Dans les faits, c'est en tant que secteur, lui-même délimité par différents sous-secteurs d'accumulation capitaliste, que l'agriculture s'intègre au système de la division sociale du travail. Suivant les évolutions dans le domaine de l'agriculture depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, on constate en effet que l'agriculture québécoise passe d'une logique de reproduction de la famille et de la « race » canadienne-française (chapitre 1) à une logique d'accumulation capitaliste au profit de sous-secteurs situés en amont et en aval du processus de production. Dans un ouvrage devenu classique, Goodman et al. suggèrent en effet que l'intégration de l'agriculture au mode de production capitaliste se soit opérée via la mise en œuvre d'une double stratégie d'« appropriation » et de « substitution » à l'origine des secteurs agro-industriels qui se sont consolidés, après la Seconde guerre mondiale, au

⁴⁶⁶ Michel MORISSET. *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2010, 452 p.

sein des pays industrialisés⁴⁶⁷. Une double stratégie dont l'objectif est de convertir la production alimentaire, traditionnellement assurée par le seul travail de l'agriculture, en un processus entièrement industriel, intensif du point de vue du capital (et donc dominé par celui-ci). Les données sur la capitalisation des fermes au Québec montrent en effet un accroissement considérable du capital engagé dans l'agriculture depuis 1961 (figure 2.4).

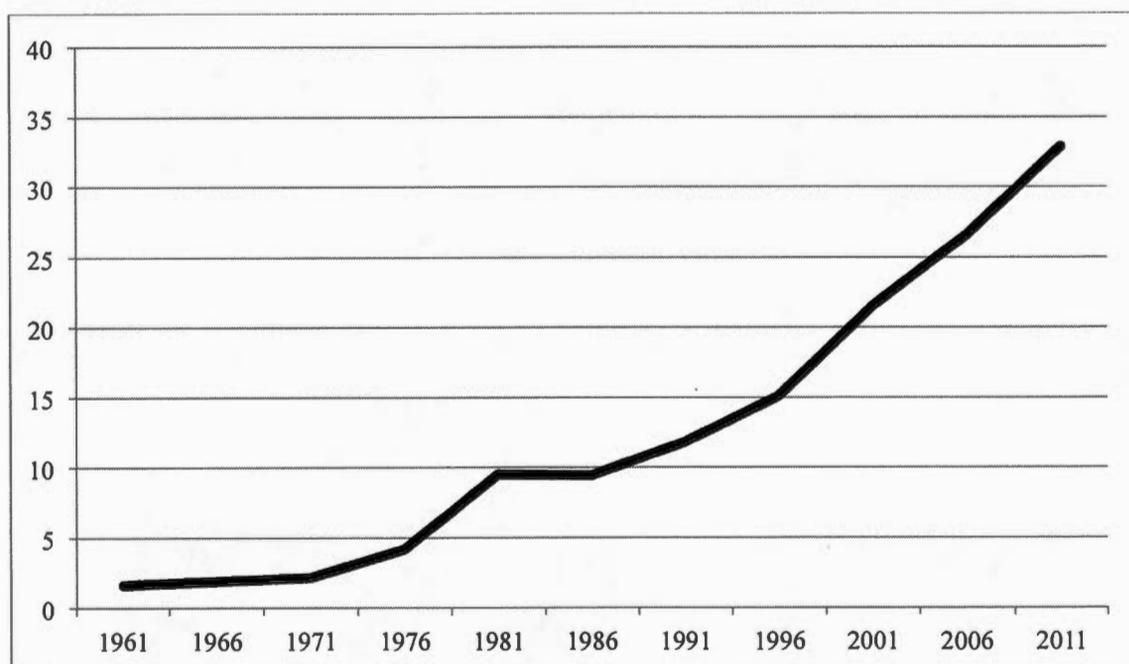


Figure 2.4 Données sur la capitalisation de l'agriculture au Québec (1961-2011): valeur du capital des exploitations agricoles, dollars x 100 000 000⁴⁶⁸

Dans le procès d'appropriation décrit par les auteurs, différents aspects du processus de production agricole (*on-farm production*) sont graduellement transformés en secteurs de l'activité industrielle pour ensuite être réintégrés dans le processus de

⁴⁶⁷ David GOODMAN, Bernardo SORJ, Bernardo et John WILKINSON, *op. cit.*

⁴⁶⁸ À partir de STATISTIQUE CANADA. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26> [site consulté le 24 octobre 2016]

production en tant qu'intrants (*off-farm purchases*). Le développement capitaliste de l'agriculture prend donc la forme d'un mouvement concurrentiel du capital en vue de créer des secteurs d'accumulation via la restructuration sectorielle d'un processus de production alimentaire jusqu'alors essentiellement conçu en circuit fermé. Dans ce contexte, l'agriculture vient à dépendre du marché pour accéder aux facteurs de production (engrais, pesticides, herbicides, matériel d'irrigation, tracteurs, installations de stockage, etc.). En tant qu'artéfacts produits par l'agro-industrie, ces facteurs de production créent selon van der Ploeg des chaînes de dépendance⁴⁶⁹, c'est-à-dire des « points de passage obligé » au sens latourien du terme, auxquelles sont associés des processus d'exploitation et de marginalisation. Ces artéfacts se présentent en outre aux agriculteurs comme parties constituantes de modèles que le sociologue néerlandais nomme « fonctions de production », c'est-à-dire sous la forme de constructions liant de manière univoque artéfacts (*inputs*) et rendements (*outputs*), moyennant certaines conditions phénotypiques. van der Ploeg note que ces fonctions de production aboutissent d'ordinaire à des prescriptions pour l'action qui disqualifient de facto les savoirs et savoir-faire paysans⁴⁷⁰, en plus, nous dit Prével, de rendre les individus engagés dans l'agriculture de plus en plus dépendants des multinationales qui dominent le marché des intrants⁴⁷¹.

Le procès de substitution conduit pareillement à la création de secteurs d'accumulation, cette fois en aval. Dans ce procès, les denrées agricoles sont réduites au statut de simple intrant (d'ingrédient standardisé et tendanciellement interchangeable) pour les entreprises de transformation, d'après une logique menant à la redéfinition de l'agriculture et de son produit, voire à leur « trivialisation ». Cette

⁴⁶⁹ Jan Douwe VAN DER PLOEG. « Potatoes and knowledge », dans M. Hobart (dir.) *An Anthropological Critique of Development*, Londres (Angleterre) : Routledge, 1993, p. 209-227

⁴⁷⁰ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, *op. cit.*

⁴⁷¹ Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

double « trivialisation » s'explique par le développement et l'utilisation, par les entreprises en aval, de matières premières non agricoles ou de substituts industriels aux denrées agricoles traditionnelles dans la fabrication des aliments. Dans le Québec de l'après-guerre, le cas de la margarine, introduite en 1949, est exemplaire de ce procès de substitution⁴⁷². La margarine s'y présente en effet comme un produit de concurrence étrangère à un produit local, le beurre, dont la survie de nombreuses familles paysannes dépend⁴⁷³.

Là où les dynamiques appropriationnistes conservent des liens symbiotiques avec un processus de production au demeurant rural, les dynamiques substitutionnistes tendent à éroder la ruralité (c'est du moins leur but, leur sens, leur objectif), voire à en faire un espace industriel par la taille de ses exploitations. D'où, chez Goodman et al., une différence cruciale dans les dynamiques respectivement constituées par la mise en œuvre de stratégies d'appropriation et de substitution. De leur avis cependant, la mécanisation, la chimie et les biotechnologies modernes marquent « indistinctement » les points tournants de ces deux processus d'industrialisation, au demeurant parallèles (tableau 2.5). Chez Goodman et al., ces innovations finissent ainsi par converger de manière à former ce qu'ils appellent un *integrated technological package*, un complexe technologique assurant aux capitaux privés internationaux un contrôle de plus en plus total sur le processus de production alimentaire au point de remettre en cause l'importance de l'agriculture (et des individus engagés dans l'agriculture) dans le procès de production.

⁴⁷² QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁴⁷³ Michel MORISSET. *L'agriculture familiale au Québec*, Paris (France) : Éditions L'Harmattan, 1987, 205 p.

Tableau 2.5 Goodman et al. : les mouvements d'appropriation et de substitution industrielle de l'agriculture⁴⁷⁴

	mécanisation	innovations chimiques	biotechnologies modernes
appropriation (amont)	tracteurs, robots	engrais industriels, semences hybrides	semences génétiquement modifiées
substitution (aval)	conserverie, réfrigération, déshydratation	additifs alimentaires	séparation, fractionnement

La pénétration du capitalisme dans l'agriculture trouve ainsi son expression dans une division de plus en plus poussée du travail agricole, laquelle division s'accompagne d'un changement majeur dans les fonctions d'ordinaire attribuées à l'agriculture. Ainsi que le note Diane Lessard, dans « L'agriculture et le capitalisme au Québec », celle-ci opère une division du travail à l'intérieur même de l'agriculture, de sorte que les producteurs se spécialisent dans la production d'un unique produit⁴⁷⁵. La mise en place de quotas ou de contingentement participe subséquemment à cette division du travail entre les entreprises (et à cette trajectoire fonctionnelle de l'agriculture), en plus de mettre fin à la raison d'être des exploitations détentrices de peu (ou de pas) de quotas, c'est-à-dire les « petites » exploitations. Engagées dans un processus de professionnalisation, les exploitations restantes limitent de plus en plus leurs activités à un moment de la production : culture (fourrage) ou transformation (conversion du fourrage en viande) d'une matière première, etc.

[T]he entrepreneurial mode instead, results in a strong specialisation and, consequently, in encapsulation in complex network that result from social and spatial divisions of labour and which often reduce the farms involved, in an almost Fordist way, to the repetition of just one simple routine⁴⁷⁶.

⁴⁷⁴ À partir de David GOODMAN, Bernardo SORJ, Bernardo et John WILKINSON, *op. cit.*

⁴⁷⁵ Diane LESSARD, *op. cit.*

⁴⁷⁶ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, *op. cit.*, p. 121

Les procès d'appropriation et de substitution décrits par Goodman et collaborateurs suggèrent de ce fait une faible multifonctionnalité de l'activité agricole au sens où l'entend Wilson⁴⁷⁷.

Correspondant aux nécessités du système de la division sociale du travail, la contractualisation sociale de l'agriculture au Québec comme ailleurs dans les pays industrialisés assigne à celle-ci la tâche de produire, pour de faibles prix, plus de produits agricoles d'une qualité permettant de subvenir aux besoins de l'industrie (agroalimentaire et textile) et d'alimenter un circuit de commercialisation plus long. On sait, en effet, que le principal client de l'agriculture cesse d'être le consommateur, au profit du transformateur; que les marchés des produits industriellement transformés gagnent en importance par rapport à ceux des produits frais. Au même moment, les biens alimentaires incorporent de plus en plus la technologie et les services; l'industrie intègre, dans ses activités, la transformation traditionnellement assurée par l'agriculture, de même la préparation de repas traditionnellement exercée par les femmes à domicile⁴⁷⁸. C'est elle – l'industrie – qui apporte la valeur ajoutée, l'agriculture ne fournissant qu'une matière première peu couteuse et, nous l'avons dit, tendanciellement interchangeable. Avec la division croissante du travail social et la volonté de réaliser certaines opérations à une échelle « satisfaisante » (taille industrielle), l'alimentation vient ainsi à dépendre principalement de non-agriculteurs⁴⁷⁹.

⁴⁷⁷ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

⁴⁷⁸ Louis MALASSIS. « Économie agricole, agro-alimentaire et rurale », *Économie rurale*, no 131, 1979, p. 3-10

⁴⁷⁹ *Ibid.*

Étant entendue l'étroitesse des relations entre l'agriculture et l'industrie dans le processus général de croissance et de développement, on attend également de l'agriculture qu'elle réponde aux exigences de l'accumulation du capital en fournissant un surtravail – le surplus paysan – nécessaire à la mise en œuvre du développement, qui peut dès lors s'interpréter schématiquement, ainsi que le mentionne Michel Bourdon, « comme le transfert souhaitable des travailleurs agricoles excédentaires à basse productivité vers le secteur capitaliste naissant qui, seul, peut les absorber utilement en leur garantissant le plein emploi et une forte productivité⁴⁸⁰ ». Cette fonction de l'agriculture – l'agriculture comme réservoir de main-d'œuvre susceptible d'alimenter l'industrialisation – se traduit par une réallocation des forces productives agricoles vers les autres secteurs d'activités économiques; les modalités de cette réallocation dépendent largement de politiques publiques qui favorisent consciemment le surplus paysan par l'octroi massif et sélectif d'aides économiques à la production agricole. Cette réallocation cherche à mettre fin à ce qu'on appelle le chômage déguisé, occulte, caché en agriculture; c'est-à-dire, le chômage qui se dissimule sous des activités de rendement négligeable.

L'agriculture assure dans le développement global plusieurs fonctions que les économistes ont analysées. On attend d'elle qu'elle fournisse les denrées alimentaires en quantité nécessaire (on craint la pénurie et ses effets inflationnistes) et suffisante (on dénonce le coût excessif des excédents), des travailleurs pour la croissance secondaire et tertiaire en quantité nécessaire (pour éviter la hausse excessive des salaires et éventuellement pour réduire l'appel aux travailleurs migrants) et suffisante (on préfère le chômage caché du paysan au chômage apparent de l'urbain). On attend aussi d'elle que le plus souvent elle génère le « surplus » nécessaire à la croissance globale, et qu'enfin les agriculteurs puissent s'insérer dans la société de consommation de masse et contribuer à son expansion (achats croissants de biens intermédiaires, d'équipement, de biens de consommation)⁴⁸¹.

⁴⁸⁰ Michel BOURDON. « Le paradoxe du chômage déguisé et ses conséquences », *Économie rurale*, no 87, 1971, p. 60

⁴⁸¹ Louis MALASSIS, *Économie agricole, agro-alimentaire et rurale*, op. cit., p. 8

La notion de contrat social trouve sa correspondance, dans l'espace symbolique, dans l'idée d'utilité sociale⁴⁸². Suivant la nature des évolutions fonctionnelles que nous venons de noter, la paysannerie québécoise en vient à faire face à un problème de place, entendant par « place » les positions auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publique. En France, certains observateurs vont jusqu'à déclarer ouvertement que la paysannerie n'est pas utile au fonctionnement du système économique national et européen et que les surfaces qu'elle occupe doivent être gelées. Parlant de l'agriculteur français marginal, Jean Pautard souligne « qu'il ne sert à rien et que la société n'en serait que plus à l'aise s'il disparaissait; on le lui répète pour qu'il le sache bien⁴⁸³ ».

Dans les suites de ces transformations fonctionnelles, le paysan n'est plus pris en compte pour ce qu'il est, mais est généralement défini de l'extérieur par soustraction (il n'est pas moderne, il n'est pas productif, etc.), c'est-à-dire par rapport à son manque. L'utilité sociale de l'agriculture devenant étroitement liée à de nouveaux « critères de validation sociale⁴⁸⁴ » – c'est-à-dire aux quantités produites⁴⁸⁵ et aux performances techniques⁴⁸⁶ –, on sous-estime systématiquement la productivité de son agriculture⁴⁸⁷. Par là on ne reconnaît le paysan qu'en négatif; plus précisément, on fait de lui la contre-identité (l'« autre », le « eux » du langage postmoderne) par rapport à laquelle les producteurs agricoles, en tant que catégorie socioprofessionnelle

⁴⁸² Vincent DE GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI, *op. cit.*

⁴⁸³ Jean PAUTARD. « Développement économique et pauvreté agricole », *Économie rurale*, no 76, 1968, p. 16

⁴⁸⁴ Bruno JEAN, *La déstructuration de l'espace rural*, *op. cit.*

⁴⁸⁵ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

⁴⁸⁶ Annie ROYER et Daniel-M. GOUIN. « La multifonctionnalité de l'agriculture : un fait historique, une base d'intervention des politiques agricoles à discuter », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski (Québec) : Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec-Centre de recherche sur le développement territorial, 2010

⁴⁸⁷ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *Potatoes and knowledge*, *op. cit.*

se détachant de la paysannerie, construisent une image positive de leur métier et de leur pratique professionnelle naissante. Bientôt apparaît l'opposition entre le bien et le mal pour distinguer les « grandes » des « petites » fermes⁴⁸⁸. Nous y reviendrons lorsqu'il sera question de la Loi sur les producteurs agricoles.

Le paysan est de ce fait exclu des réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociale. Comme tel, et en tant qu'il est privé d'assise et d'utilité, il occupe une position de surnuméraire, d'inutile au monde agricole. Il se trouve dans un vide social; il n'existe en effet pour lui de modèle alternatif, si ce n'est d'aller rejoindre le prolétariat urbain ou rural non agricole (mais alors on ne peut plus parler de lui en tant que paysan). Interdisant ce qui lui est extérieur, la politique agricole des États finit ainsi par nier au paysan le droit à sa « différence économique, culturelle et écologique⁴⁸⁹ », en consacrant les agricultures entrepreneuriale et corporative comme les seules légitimes au sens wébérien du terme et les seules possibles en vertu d'obstacles à l'expression d'alternatives paysannes. van der Ploeg explique :

« Small farms » figure in the expert system as a defect, as an aberration –that is, as insufficiently large farms, as farms on which no reasonable income nor continuity can be realised. « Small farms » are the flipside of « large farms », which embody a magical capacity to participate in a future from which small farms are excluded⁴⁹⁰.

La contrepartie financière versée aux agriculteurs sous la forme de soutiens divers à la production agricole agit symboliquement en dépaysanisant les programmes d'aide financière (c'est-à-dire en en excluant la paysannerie) – l'hypothèse formulée ici

⁴⁸⁸ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, op. cit.

⁴⁸⁹ Arturo ESCOBAR, *Territories of Difference : Place, Movements, Life, Redes*, Durham et Londres : Duke University Press, 2008, 435 p.

⁴⁹⁰ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, op. cit., p. 263

s'appuie sur la thèse bourdieusienne sur l'inséparabilité de l'économique et du symbolique, voire sur le nécessaire dépassement de l'opposition canonique entre l'infrastructure et la superstructure, opposition héritée de Marx et qui jusqu'à Bourdieu constitue un obstacle épistémologique à la connaissance de ce type de processus⁴⁹¹. Elle agit plus directement aussi, en ce sens que l'ensemble des critères retenus dans la structuration de l'aide précise inévitablement les contours de l'entreprise agricole de l'avenir⁴⁹². En France, par exemple, la Dotation pour jeunes agriculteurs participe à la professionnalisation du travail agricole en demandant aux candidats de démontrer leur compétence sur la base de diplômes sanctionnant une formation professionnelle agricole. Situation semblable au Québec où pour bénéficier de l'aide financière offerte par les différents programmes du MAPAQ (de même que pour accéder au soutien technique des conseillers du MAPAQ, pour pouvoir participer à des événements et concours tel que celui de l'Ordre national du mérite agricole et pour profiter des avantages financiers de programmes gouvernementaux) et, dans certains cas, pour être éligible au soutien de la FADQ, les candidats doivent s'enregistrer comme exploitant agricole. Pour ce faire, le demandeur doit démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l'année précédent la demande, un revenu égal ou supérieur à la valeur minimale de production agricole nécessaire pour se qualifier comme producteur au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (nous y reviendrons), actuellement fixé à 5 000 dollars brut. Le détail des principaux programmes d'aide financière existants au Québec en date du mois de juillet 2016 est présenté à l'annexe 1.

⁴⁹¹ Pour Bourdieu, « l'opposition entre l'infrastructure et la superstructure ou entre l'économique et le symbolique n'est que la plus grossière des oppositions qui, en enfermant la pensée des pouvoirs dans des alternatives fictives, contrainte ou soumission volontaire, manipulation centraliste ou automystification spontanéiste, empêchent de comprendre complètement la logique infiniment subtile de la violence symbolique qui s'instaure dans la relation obscure à elle-même entre les corps socialisés et les jeux sociaux dans lesquels ils sont engagés » (Pierre BOURDIEU, *Le bal des célibataires : Crise de la société paysanne en Béarn, op. cit.*, p. 244-245).

⁴⁹² Guy OURLIAC. « En marge de l'idéal professionnel : les installations hors DJA », *Économie rurale*, vol. 223, no 1, 1994, p. 53

Grignon explique :

[L]es analyses faussement radicales qui, dans le sillage du Foucault de *Surveiller et Punir*, se bornent à assimiler l'encadrement de la paysannerie à une action de contrôle, de normalisation et de répression, risquent de faire oublier que les différentes catégories d'agriculteurs ont des chances inégales d'accéder aux moyens, matériels et intellectuels, de la modernisation que le degré auquel celle-ci se traduit par un surcroît de contraintes et de risques, ou au contraire par une augmentation des ressources et des profits varie considérablement selon les couches de la paysannerie, et d'escamoter, du même coup, l'étude des effets sociaux de l'innovation et notamment des mécanismes de sélection et d'élimination qui lui sont liés⁴⁹³.

Les critères retenus pour structurer le soutien financier à l'agriculture (de même que l'accès au crédit) et en établir les priorités ne concernent alors que les agricultures entrepreneuriale et corporative. À ce titre, il est remarquable d'observer que, parmi d'autres objets de lobbying de la profession à l'égard des pouvoirs publics, l'UCC demande, dès 1965, à ce que les différentes mesures d'assistance qui n'ont plus de raison d'être dans l'économie agricole moderne soient abolies. On assiste alors, c'est-à-dire dès le début des années 1970, à l'abandon des programmes jugés « désuets ». Le fait est que, selon l'analyse de Blais, « plus un programme est désuet, moins il correspond aux nouveaux besoins des agriculteurs les plus prospères et plus il se trouve à avantager indirectement les agriculteurs marginaux⁴⁹⁴ ». Au tournant des années 1980, dans la lignée de l'ensemble de ces restructurations, des producteurs se disant exclus de la politique agricole forment la Cour des miracles des cultivateurs,

⁴⁹³ Claude GRIGNON. « Les conditions sociales de l'intensification », *Économie rurale*, no 146, 1981, p. 3

⁴⁹⁴ André BLAIS. « La politique agricole du gouvernement québécois, 1952-1973 », *Recherches sociographiques*, vol. 20, no 2, 1979, p. 200

un groupe d'opposition qui conteste l'administration des programmes gouvernementaux de financement agricole⁴⁹⁵.

La figure 2.5 lie originalement les qualités de multifonctionnalités conceptualisées par Wilson (faible, modérée, forte)⁴⁹⁶ aux modes d'exploitations identifiés par van der Ploeg (corporative, entrepreneuriale, paysanne)⁴⁹⁷ et aux paradigmes de gouvernance de Skogstad (libéral, productiviste, multifonctionnel)⁴⁹⁸, de manière à montrer que le contrat social agricole mis en place dans l'après-guerre – en tant qu'il est modérément ou faiblement multifonctionnel – ne lie la paysannerie au reste de la société, ni sur le plan des politiques, ni sur celui de la gouvernance. Ici, la trajectoire fonctionnelle empruntée par l'agriculture participe à l'exclusion délibérée, tant matérielle que symbolique, d'une paysannerie réduite à l'inutilité.

⁴⁹⁵ Michel MORISSET, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, *op. cit.*

⁴⁹⁶ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

⁴⁹⁷ Le sociologue hollandais propose de distinguer trois types d'exploitations agricoles : l'agriculture corporative, l'agriculture entrepreneuriale et l'agriculture paysanne. Ce faisant, il suggère de lier ces modes d'exploitations à des tendances et contre-tendances de l'agroalimentaire, plutôt qu'à des types idéaux. La figure 2.5 indique l'existence de zones de superposition, voire de recouvrement (zones grises), donc de degrés et de trajectoires (flèches). Une première zone grise existe entre la paysannerie et la population non-agricole; une deuxième entre l'agriculture entrepreneuriale et l'agriculture paysanne; une troisième entre l'agriculture corporative et l'agriculture paysanne. Pour van der Ploeg, ces interfaces représentent les zones où peuvent s'observer des phénomènes de dépaysonisation ou de repaysanisation de l'agriculture. La figure montre par là qu'il n'est possible de distinguer clairement le paysan de l'entrepreneur agricole, pas plus qu'il n'est possible de tracer une ligne de démarcation claire entre la paysannerie et la population non-agricole. Nous avons établi, pour notre part, qu'on peut les distinguer (encore sans frontières claires, tranchées et exclusives) par le degré de leur autonomie face au et par rapport au marché (chapitre 1). Nous ajoutons ici que la finalité de leur activité contribue tout autant à les différencier. Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, *op. cit.*

⁴⁹⁸ Grace SKOGSTAD, *op. cit.*

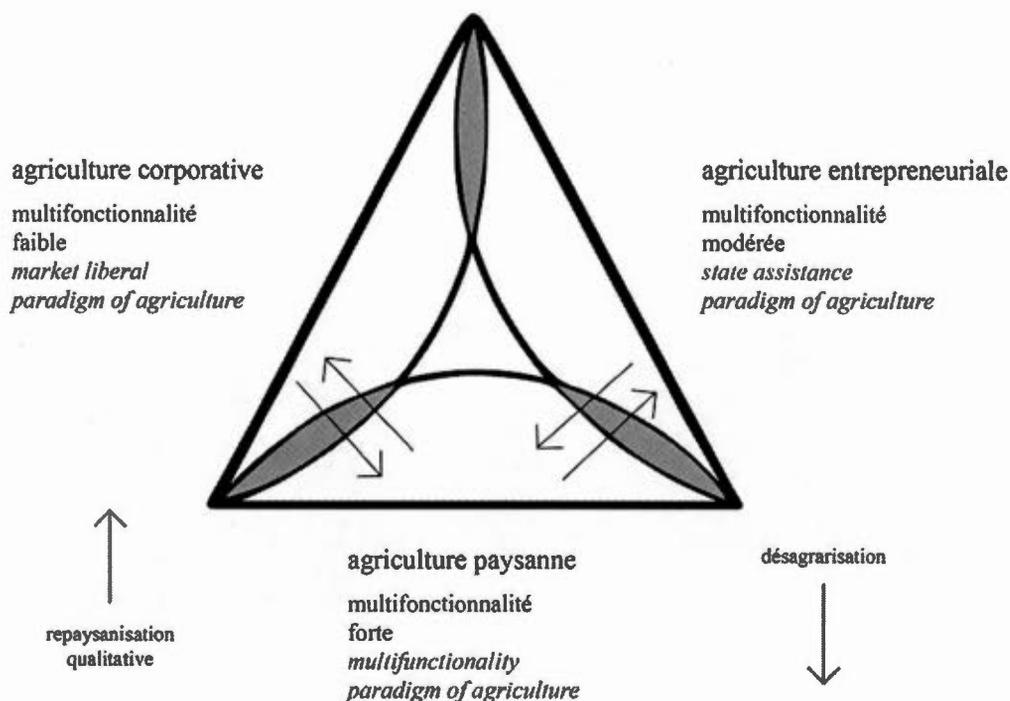


Figure 2.5 Corrélation entre les qualités de multifonctionnalités, les modes d'exploitations et les paradigmes de gouvernance⁴⁹⁹

En somme, les évolutions dans le domaine de l'agriculture, envisagées du point de vue de la trajectoire fonctionnelle que celle-ci emprunte dans l'après-guerre, finissent par miner l'utilité sociale de l'agriculture paysanne et, par là, par compromettre la place de la paysannerie en milieu agricole. Quelle place, en effet, réserver aux savoirs et savoir-faire paysans dans une société dominée par la technologie? On sait que l'influence des lumières suscite une critique de la tradition comme arriération. Le productivisme entend faire table rase d'un passé préjugé « archaïque », voire « obscurantiste », et développer une agriculture basée sur les progrès de la science et

⁴⁹⁹ Matériel original, à partir de Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, *op. cit.*; Geoff A. WILSON, *op. cit.*; Grace SKOGSTAD, *op. cit.*

des techniques⁵⁰⁰. Le progrès s'observe au travers l'affranchissement de l'homme par rapport au milieu naturel⁵⁰¹; l'agriculture doit, pour produire, vaincre la nature. On adapte la plante aux contingences physiques de la machine de culture, de récolte, de traitements, de commercialisation, de conservation⁵⁰². En s'affranchissant de la nature, l'individu engagé dans l'agriculture emprunte des éléments d'un mode de vie urbain, tant en ce qui concerne la séparation travail-loisir que la conciliation travail-famille. Dans cette société dominée par la technologie, l'opposition nature-culture – confisquée, au moins sur le plan implicite, par la profession naissante – accompagne la construction de l'image négative du paysan, dénoncé pour son exclusion d'une grande marche vers la liberté devant le soulager de la pénibilité de son labeur. Il a peu de raison d'être, eu égard aux données de la science et des techniques disponibles, dont le progrès est fondé sur l'invention en laboratoire et l'innovation en station⁵⁰³. Le progrès technique, dans les discours du futur, suppose la rupture avec un passé « fait de traditions, d'habitudes sociales ou individuelles, dont les raisons, anciennes, échappent à la raison moderne⁵⁰⁴ », avec le chaos de la nature, avec les connaissances jusqu'ici établies. Sur le plan scientifique, enfin, l'importance des thèses diffusionnistes accompagne celle accordée aux savoirs techniciens⁵⁰⁵.

La prétention à la connaissance et l'attribution de l'ignorance expriment deux facettes du même processus de modernisation, en tant que transformation des sociétés

⁵⁰⁰ Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

⁵⁰¹ Bernard WOLFER. « Cent ans d'avenir agricole ou le progrès technique et son image du futur », *Économie rurale*, no 184-186, 1988, p. 100-106

⁵⁰² Georges NEURAY. « L'agriculture en l'an 2000 : essai de prospective », *Économie rurale*, no 87, 1971, p. 3-12

⁵⁰³ Éric MOLLARD. « D'un malentendu à l'autre, de la jachère à la rationalité paysanne. Pensée agronomique et représentation sociale dans l'histoire de l'agriculture », *Ruralia*, 10-11, 2002, 18 p.

⁵⁰⁴ Bernard WOLFER, *op. cit.*, p. 105

⁵⁰⁵ Éric MOLLARD, *op. cit.*

paysannes en sociétés modernes⁵⁰⁶. Comme le formule Foucault au début des années 1970, le choix des critères mobilisés pour discriminer la connaissance de l'ignorance (et donc pour désigner qui est qualifié au savoir) appartient aux individus en position de pouvoir dans la structure sociale. S'intéressant à l'agriculture, le processus de modernisation implique un acte de pouvoir à travers lequel les savoirs paysans (ce que Mendras, en France, résume sous le terme « art de la localité ») en viennent progressivement à être définis de façon hétéronome comme relevant de l'ignorance⁵⁰⁷. Ces attributions ont inévitablement des répercussions sur la façon dont les paysans sont socialement construits non pas en tant que sujets, mais en tant qu'objets et ce, autant par la communauté internationale, les dirigeants nationaux, les décideurs que les intellectuels. L'ignorance, dans ce contexte, n'est plus une simple antithèse de la connaissance (c'est-à-dire une catégorie cognitive), mais un état que les individus en position de pouvoir dans la structure sociale attribuent aux autres avec jugement moral. Plus directement, l'ignorance apparaît en tant que connaissance niée ou dénigrée⁵⁰⁸. S'érigeant totalitaire, un système tend ainsi à l'occultation des autres formes de connaissance et à l'imposition d'une représentation de leurs tenants non seulement comme « ayant tort », mais comme « incarnation du mal » qui doit être combattu. C'est précisément ce que nous pouvons observer dans le Québec de l'après-guerre, tandis que la pénétration du capitalisme dans l'agriculture amène le gouvernement à mettre en œuvre une stratégie de mise en marché ordonnée des produits de la ferme afin, dit-on, de modifier les rapports de pouvoir et de dépendance au sein de la chaîne de production agroalimentaire naissante, au profit des intérêts bien compris de la classe agricole. Dans ce contexte, la paysannerie en vient à être

⁵⁰⁶ Mark HOBART (dir.) *An Anthropological Critique of Development*, Londres (Angleterre) : Routledge, 1993, 235 p.

⁵⁰⁷ D'où les luttes contemporaines pour la justice cognitive identifiées par Eikeland chez les paysans européens. Sveinung EIKELAND. « New Rural Pluriactivity ? Household Strategies and Rural Renewal in Norway », *Sociologia Ruralis*, vol. 39, no 3, 1999, p. 359-376

⁵⁰⁸ Piers VITEBSKY. « Is Death the Same Everywhere ? Contexts of Knowing and Doubting », dans M. Hobart (dir.) *An Anthropological Critique of Development*, Londres (Angleterre) : Routledge, 1993, p. 100-115

constituée en tant que problème social pour causer préjudices aux « bons » producteurs en leur faisant concurrence déloyale sur le marché organisé et ainsi réduire à néant leurs efforts. Nous y reviendrons en détails.

Car le problème de la place de la paysannerie en milieu agricole, voire dans la société globale, dépasse le seul cadre de l'interrogation philosophique – bien que, dans tous les cas, elle n'en soit pas libre. Notre thèse s'intéresse justement à ce problème qui est celui de la place de la paysannerie au Québec, approfondissant et prolongeant dans une perspective de sociologie rurale, une thèse que le sociologue néerlandais van der Ploeg développe en 2003 dans *Virtual farmer*. Tel que mentionné précédemment, dans cet ouvrage, van der Ploeg introduit le concept de « future as a limited good », en écho au concept de « limited good » (bien limité) développé en 1965 par George M. Foster, anthropologue à l'Université de Californie, dans un article fort remarqué et discuté depuis.

À partir de différentes données d'enquête, Foster fournit à la sociologie rurale émergente un modèle fondé sur une conception close des sociétés paysannes où il n'est possible pour les uns d'améliorer leur position qu'au détriment des autres. Ce modèle permet d'expliquer la résistance au changement au sein des sociétés paysannes non pas par l'irrationalité ou l'inertie générale des paysans (ce qui est commun à l'époque), mais en termes de traits culturels associé à la société traditionnelle et indispensables au maintien (non souhaitable) de la civilisation paysanne. La contribution de Foster à l'analyse de la difficulté à diffuser le changement technique repose précisément sur son principe de « limited good » (bien limité), principe selon lequel les paysans voient les différentes composantes de leur univers social, économique et naturel (entre autres choses, la terre, l'amitié, l'amour, l'honneur, le respect, le statut, le pouvoir, l'influence, la sécurité) comme quelque

chose qui n'existe qu'en quantité limitée. Impossible, donc, pour le paysan d'accumuler l'une ou l'autre de ces composantes sans que cela ne se fasse au détriment d'un voisin envers lequel il est socialement engagé. Le paysan a donc, chez Foster, de bonnes raisons de se refuser au changement technique, pourtant déterminant dans l'évolution subséquente de l'agriculture⁵⁰⁹.

Dans les sillons de Foster, l'originalité des récents travaux de van der Ploeg repose sur l'idée que, dans l'après-guerre, la représentation de l'avenir en tant que « limited good » (bien limité) en est paradoxalement venue à définir, pour les agriculteurs néerlandais, certaines stratégies individuelles d'accès aux places (nous paraphrasons). La consolidation des exploitations (lire « capitalisation »), c'est-à-dire leur expansion au niveau de la ferme, étant, de l'hypothèse de van der Ploeg, davantage stimulée par le désir de se réserver une place d'avenir dans l'agriculture que par la seule nécessité matérielle (c'est-à-dire par les seules nécessités de la mécanisation)⁵¹⁰; il faut dire que, si le cas des Pays-Bas étudié par van der Ploeg est particulier en ce qu'il est caractérisé par la conquête des terres sur la mer, ailleurs comme au Québec, l'agriculture se retrouve avec des capacités de production inutilisées, voire excédentaires, de telle sorte qu'apparaît un problème de surplus et d'effondrement des prix (donc un problème de place). En un mot, ce n'est plus la rentabilité qui justifie les investissements des agriculteurs, mais la représentation, ou plus directement la peur qu'ils ont de l'avenir. Une peur de l'avenir dont le fatalisme paysan, de même que les comportements suicidaires des agriculteurs, constituent, chez Prével, les figures extrêmes⁵¹¹.

⁵⁰⁹ George M. FOSTER, *op. cit.*

⁵¹⁰ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, *op. cit.*

⁵¹¹ Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

Hence, the image of the limited good became, ironically, one of the structuring elements *par excellence* in the practice of Dutch agriculture: the future was represented as a scarce good. It seemed that it was better to ensure a piece of the future *before* someone else did (before a neighbour did, so to speak): growth thus became a battle for the future⁵¹².

Ainsi, et plutôt que de préjuger une paysannerie « flouée » qui vient au fil du temps à s'apercevoir que les revenus ne sont pas au rendez-vous des politiques de modernisation agricole et rurale et qu'il n'y a donc de place pour tout le monde⁵¹³, notre thèse convient de l'hypothèse contraire et propose que les paysans savent dès le départ que seule une fraction de la paysannerie est appelée à faire partie du secteur agricole de l'avenir (où il n'y a de place pour tout le monde), que pour satisfaire la demande des consommateurs et de l'industrie, un nombre restreint d'exploitations fortement productives suffit. L'avenir de l'agriculture est marqué par ce que Castel nomme – dans un autre contexte – « un déficit de place occupables⁵¹⁴ », et la paysannerie le sait. Tandis que l'agriculture prend graduellement la forme d'une profession fermée et s'intègre en tant que telle au système de la division sociale du travail, la contractualisation sociale de l'agriculture est nommément sélective. Il ne s'agit pas, dit-on, de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs de subsister, mais d'assurer à ceux qui restent en agriculture un niveau de vie comparable à celui des autres classes de la société. C'est là l'objectif relatif à la parité, objectif qui rencontre inévitablement les problèmes de surplus et de bas revenus des producteurs agricoles, en plus d'entrer en contradiction avec l'objectif de productivité ; nous y reviendrons.

⁵¹² Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, op. cit., p. 243-244

⁵¹³ José BOVÉ et François DUFOUR. *Le monde n'est pas une marchandise : Des paysans contre la malbouffe*, Paris (France) : Éditions La Découverte, 2000, 340 p.

⁵¹⁴ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, op. cit.

Du côté des décideurs, on appréhende avec optimisme les projets pour l'avenir de l'agriculture. Du côté des principaux intéressés, cependant, les processus d'évolution vulnérabilisent ; on est conscient d'appartenir à un secteur économique hautement concurrentiel⁵¹⁵. Efficacement relayée par la presse syndicale et professionnelle agricole de l'époque (La Terre de chez nous) – c'est là une de nos hypothèses –, la représentation du futur agricole en tant que « limited good » (bien limité) alimente l'aliénation des paysans les uns envers les autres – c'est-à-dire qu'elle les libère des liens sociaux traditionnels faisant d'eux des semblables plutôt que des concurrents, en les mettant dans un état de compétition les uns par rapport aux autres. Aussi induit-elle chez l'acteur paysan des stratégies individuelles d'accès aux places. C'est ce que nous avons choisi d'appeler, à la suite de sociologues de l'exclusion, la lutte des places. Une lutte posée dans sa forme libérale, darwinienne, où, dans l'ensemble, les plus productifs doivent survivre et où les moins adaptés sont condamnés à périr (or, le rendement des uns et des autres devait largement dépendre de leurs conditions environnantes respectives⁵¹⁶ et, verrons-nous, des normes en matière d'affection et d'usage de l'espace en vigueur). Mais une question se pose : comment les paysans sont-ils amenés à reconnaître puis à intérioriser la nécessité d'une telle lutte? D'où leur vient leur représentation de l'avenir et, plus directement, la peur qu'ils en ont ?

⁵¹⁵ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne. *L'agriculture canadienne des années 70*, rapport, sous la présidence de D.R. Campbell, M.P. Comtois, J.C. Gilson, David L. MacFarlane, Donald H. Thain, Douglas Woodward et A. Vaillancourt, Ottawa : Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1969, 69 p.

⁵¹⁶ Si l'on s'entend généralement sur le fait que ce sont les plus inaptes qui disparaissent au profit des meilleurs, on se rend compte que le rendement de chacun dépend autrement (et en partie) des conditions environnantes; ainsi que le souligne Adélar Tremblay dans « Le problème des fermes marginales », « la rentabilité des cultures est diminuée considérablement par les étendues trop restreintes, par une mauvaise utilisation de ces surfaces, par la pauvreté du sol résultant à la fois d'un manque de fertilité ou encore d'un mauvais égouttement ou autres situations comme la topographie et les accidents géographiques » Adélar TREMBLAY. « Le problème des fermes marginales », *La Terre de chez nous*, 17 juin 1959, 1959, p. 4

Il est de plus en plus convenu de dire qu'un sentiment de menace – la peur de la faillite – pèse lourdement sur les exploitations activement engagées dans les processus de la modernisation. Prével parle de « vulnérabilité symbolique » pour convenir de cette vulnérabilité propre aux agriculteurs productivistes français⁵¹⁷. Quant aux autres, c'est-à-dire quant à tous ceux qui résistent à l'élimination sans s'engager dans les processus de la modernisation, nous verrons plus loin qu'ils cherchent à s'assurer une place d'avenir dans l'espace rural en insistant sur les différentes fonctions qu'ils savent y exercer, par-delà la seule production de denrées agricoles et textiles.

Dans un contexte marqué par un agrandissement continu des exploitations, la peur de la faillite semble concerner toujours plus les agriculteurs qui observent avec inquiétude l'hémorragie démographique subie par leur profession depuis plusieurs décennies. Puisque le travail de la terre nécessite toujours moins d'agriculteurs, ils craignent manifestement de rejoindre les rangs de ceux qui ont dû abandonner le métier⁵¹⁸.

[Q]u'on le veuille ou non, demain posera ce dilemme : progresser ou faillir ! [...] l'avenir agricole est à ceux qui se tiennent en alerte... soit dans l'inspiration soit dans l'action⁵¹⁹.

Tandis que l'agriculture s'intègre en tant que secteur productif dans la société capitaliste, seule une partie des individus engagés dans l'agriculture profite de cette intégration, et parvient à se développer et à se spécialiser selon les canons agricoles classiques qu'on dit communément les seuls viables. Chacun espère parvenir à subsister et, pour pouvoir subsister, chacun cherche à s'équiper un peu plus, un peu mieux, que son voisin⁵²⁰ ; c'est là le fameux « syndrome du voisin gonflable » qui,

⁵¹⁷ Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 6

⁵¹⁹ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Le journal agricole est un outil de progrès dans les mains de l'agriculteur progressif », *La Terre de chez nous*, 9 mars 1949, 1949

⁵²⁰ Georges NEURAY, *op. cit.*

comme le souligne justement un intitulé de l'édition du 19 au 25 mars 2014 de l'hebdomadaire syndical et professionnel agricole La Terre de chez nous, constitue bientôt « une mine d'or pour les vendeurs d'équipements⁵²¹ ». Dans ce contexte, le voisin vient à représenter un « point de comparaison pour revaloriser ses propres pratiques, pour souligner sa propre survivance malgré l'urbanisation envahissante ou encore pour exprimer de manière générale la solidarité du milieu rural qui se manifeste à la suite d'une catastrophe à travers les 'corvées'⁵²² ». Ainsi l'entraide entre voisins coexiste-t-elle avec de fatales concurrences⁵²³, conséquentes du fait que certains (c'est-à-dire plusieurs) doivent fatalement disparaître.

[I]l ne faut pas oublier que chaque cultivateur est le concurrent de son voisin et que tous les cultivateurs sont concurrents entre eux, cela en dépit des associations coopératives et professionnelles et des mesures d'État qui tendent à restreindre la concurrence au sein de la profession agricole. Car il arrive toujours un moment où la structure des prix ainsi bâtie qu'une minorité plus ou moins importante de cultivateurs ne sont plus capables de joindre les deux bouts, alors que l'ensemble de la profession se tire d'affaire. Ceux que les économistes appellent les producteurs marginaux sont éliminés au bénéfice des autres. Leurs terres retournent en friche ou sont absorbées par les exploitations voisines⁵²⁴.

Mais, loin de s'imposer d'elle-même dans le monde agricole par la seule force des circonstances, l'idée même de la lutte des places ne peut être acceptée par les principaux intéressés sans que l'ensemble de leur système en soit profondément

⁵²¹ Dans l'édition de l'hebdomadaire syndical et professionnel agricole La Terre de chez nous du 19 mars 2014, on peut lire, en page 24, « Le syndrome du voisin gonflable ou en vouloir toujours plus : une mine d'or pour les vendeurs d'équipements ? ». LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Les prochains sujets de la chronique seront : », vol. 85, no 11, 19 au 25 mars 2014, 2014, p. 24

⁵²² Diane PARENT. « De cultivateur à chef d'entreprise agricole, la transformation socioculturelle de la ferme familiale québécoise », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 1, 1996, p. 22

⁵²³ Ces concurrences rendent la solidarité spontanée (sans forme juridique) de plus en plus difficile à réaliser en dehors des formes institutionnalisées de la solidarité, telles les banques de travail, les services de main-d'œuvre, les coopératives d'utilisation de matériel agricole. H. NOUYRIT. « Causes et conséquences des solidarités en agriculture », *Économie rurale*, no 152, 1982, p. 44-48

⁵²⁴ Gérard FILION. « L'agriculture d'aujourd'hui et de demain », *La Terre de chez nous*, 28 octobre 1953, 1953, p. 3

affecté; cette proposition ne peut en effet leur paraître qu'en parfaite contradiction avec la nature des liens qu'ils tissent normalement avec leurs semblables. Il semble bien qu'il faille effectivement « talonner » la paysannerie pour qu'elle finisse par accepter cette situation de fait. En 1955, à l'occasion du dépôt du rapport du commissaire Georges-H. Héon, *Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*⁵²⁵, les cercles agricoles (qui sont alors cinq cents), les sociétés d'agriculture (qui sont alors quatre-vingt-dix) et le concours annuel du Mérite agricole servent tour à tour la propagande. De 1929 à 1969, les cours à domicile de l'UCC, publiés dans l'hebdomadaire syndical et professionnel agricole *La Terre de chez nous*, influencent pareillement l'évolution des mentalités du milieu rural au Québec⁵²⁶. Importants en nombre (43 cours représentant un corpus de 8 000 pages) et en influence (35 000 diplômés recensés en 1949⁵²⁷), ces cours diffusent efficacement la conception de l'agriculture portée par l'UCC au sein de la population agricole québécoise (ils répondent, dit-on, « à un vœu du congrès de fondation de l'UCC en 1924 qui proclamait que la formation professionnelle en agriculture était de toute première importance et que la science agronomique est une condition de notre indépendance économique⁵²⁸ »). Son action se prolonge dans les cercles d'études professionnelles.

Un survol de l'ensemble des publications de *La Terre de chez nous* entre 1929 et 1969, disponibles sur microfilm aux Archives nationales du Québec à Montréal, nous permet de rassembler l'ensemble des cours à domicile de l'UCC publiés au cours de cette période (nous en rapportons les contenus détaillés en annexe 2). L'annexe 2 procède à la description thématique de chacun des intitulés (unités formelles

⁵²⁵ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁵²⁶ Jacques BRODEUR, *op. cit.*

⁵²⁷ On dit à propos des Cours à domicile de l'UCC qu'ils sont lus par beaucoup de gens qui ne se présentent pas aux examens.

⁵²⁸ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « La 26^{ième} série des cours à domicile commence la semaine prochaine », *La Terre de chez nous*, 31 octobre 1951, 1951, p. 1

d'observation) de ce corpus composé de 43 cours. Ce faisant, nous acceptons le système de catégories avancé par Brodeur⁵²⁹, auquel nous ajoutons « forêt » en cours d'analyse (à ce chapitre seulement, l'observation du matériel discursif vient à mal s'accommoder des cadres conceptuels surimposés) : techniques, mise en marché, doctrine sociale de l'Église, famille agricole, économie, coopération, gestion, syndicalisme, politique et éducation. La catégorisation utilisée se veut exhaustive (tous les titres, donc tous les cours, font l'objet d'une décision de catégorisation) et exclusive (chaque titre ne peut recevoir plus qu'une catégorie). Elle tient également compte du contexte du cours (contexte de description). La périodisation des catégories permet finalement une vue d'ensemble des sujets de cours diffusés par l'UCC au cours de cette période.

L'étude des dossiers de l'Ordre national du mérite agricole, constitutifs de cette même presse (*La Terre de chez nous*), renseigne parallèlement sur les critères de classement et de placement retenus pour discriminer les « bons » des « mauvais » producteurs agricoles. Créé en vertu de l'Acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions provinciales du Mérite agricole (voté par l'Assemblée législative le 4 février 1889, sanctionné le 21 mars de la même année), le concours, qui concerne d'abord les fermes familiales et largement co-intégrées, est à plusieurs reprises adapté à la réalité agricole en évolution⁵³⁰. Un survol des grilles d'évaluation relatives au concours nous indique en effet que celles-ci sont modifiées en 1922 (l'échelle des points passe alors de 100 à 1000), 1961 (l'échelle des points est mise à jour pour comporter cinq chapitres : ensemble de la ferme, champs et fonds de terre, cheptel vif et mort, bâtiments de la ferme, questions diverses), 1973 (l'échelle des points est de nouveau mise à jour autour de six chapitres : productivité des champs,

⁵²⁹ Jacques BRODEUR, *op. cit.*

⁵³⁰ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, *Ordre national du mérite agricole : Gagnantes et gagnants de 1890 à 2013, op. cit.*

productivité des animaux, productivité de la main-d'œuvre, administration, interrelation des secteurs de l'entreprise, contribution sociale de l'entreprise), 1990 (l'échelle des points est modifiée pour mieux refléter l'évolution technologique et la dimension technico-économique de la production ; une importance est nouvellement accordée à la conservation des ressources), 2000 (l'échelle des points est actualisée pour consacrer un chapitre à la gestion agroenvironnementale, soit 50 points sur 1000), 2001 (125 points sont désormais dévolus à la gestion agroenvironnementale), 2006 (l'échelle des points intègre une section « transformation et commercialisation » sous les chapitres de la gestion de l'appareil de production et de la gestion des ressources financières) et 2008 (l'échelle est modifiée pour intégrer l'innovation technologique et la biosécurité à la ferme).

L'évolution du concours se mesure autrement, et de façon complémentaire, par l'examen des critères de classement et de placement, soit par les mentions qu'il comporte au fil du temps. Notre balayage nous dévoile des changements en 1901 (catégorie des cultivateurs amateurs), 1925 (mérite agricole juvénile), 1930 (catégorie des régisseurs de ferme de démonstration), 1935 (catégorie des colons), 1950 (mérite des défricheurs), 1980 (les épouses des gagnants sont reconnues officiellement pour leur mérite), 1993 (mérite Promutuel de la prévention), 1995 (relève agricole féminine et formation agricole de la relève), 2002 (le prix de la Coopérative fédérée de Québec pour le transfert et le prix du « Communicateur agricole ») et 2008 (mention spéciale de l'agrotourisme). On apprend dans *La Terre de chez nous* du 12 septembre 1956 que « [l]e concours de ferme est le seul moyen d'organiser une exploitation agricole rentable⁵³¹ ».

⁵³¹ UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS. « Pour M. Gérard Naud. Le concours de ferme est le seul moyen d'organiser une exploitation agricole rentable », *La Terre de chez nous*, 12 septembre 1956, 1956, p. 10-11

Semblablement, dans le droit fil de la modernisation de l'après Seconde guerre mondiale, on vient à considérer l'exploitation agricole comme une entreprise comme une autre. Loin de s'imposer d'elle-même, cette conception de l'exploitation agricole est « systématiquement prêchée par une propagande incessante sur tous les fronts⁵³² » : publicité de vendeur d'équipement, mise en marché de programme étatique, presse spécialisée, etc. Le mouvement prend de l'ampleur au cours de la décennie 1970. L'État, l'Union des producteurs agricoles (UPA, anciennement UCC⁵³³), les universités, les organismes de crédit, les établissements financiers, les services commerciaux à l'agriculture, etc. font alors pression sur les individus engagés dans l'agriculture pour qu'ils se comportent comme de véritables entrepreneurs⁵³⁴. D'une seule voix, on leur répète que cette posture est inévitable, que l'évolution des processus de modernisation leur commande fatalement de s'y conformer. Les discours politiques présentent pareillement la dépaysonisation de l'agriculture comme un phénomène fondamentalement inéluctable, pour trouver sa source dans les logiques mêmes de l'économie politique alimentaire : la gestion des surplus. Nous y reviendrons largement.

La période de modernisation de l'agriculture est pareillement marquée par une entreprise de valorisation de l'image de l'agriculture (ou, devrions-nous dire, d'une certaine agriculture). On entonne volontiers des crédos relatifs à certaines prescriptions d'excellence, à des fermes à succès, à des typologies d'entrepreneurs « gagnants »⁵³⁵. Tout en restant dans le cadre familial⁵³⁶ – l'exploitation agricole

⁵³² Gary CALDWELL. « Surcapitalisation et idéologie de l'entreprise en agriculture », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, 1988, p. 362

⁵³³ L'UCC compte parmi les dernières grandes organisations à se laïciser au Québec.

⁵³⁴ Gary CALDWELL, *op. cit.*

⁵³⁵ Diane PARENT, *op. cit.*

familiale constitue un objectif de plusieurs pays membres de l'OCDE⁵³⁷ –, le modèle de base du professionnalisme agricole concerne alors les exploitations professionnelles, celles non touchées par la pluriactivité, celles dont le foyer a cessé d'être pluriactif, par opposition aux exploitations durablement concernées par la pluriactivité, celles dont le foyer est entré en pluriactivité, aux exploitations non professionnelles relevant du champ de l'agriculture de complément. En France par exemple, s'impose à partir de 1962 le modèle-type « une famille, une force de travail (soumise au cycle familial), une exploitation, une production, un revenu (qui doit être comparable à celui des autres classes de la société), une surface qui doit être supérieure à la Superficie minimum d'installation (SMI)⁵³⁸ ». Au Québec, si la famille s'autonomise vis-à-vis de l'entreprise – Parent souligne à juste titre que la formation de la compagnie ou de la société, en tant que formes juridiques, témoigne de la dissociation de ce qui relève de l'économique (l'exploitation) de ce qui relève du social (la famille)⁵³⁹ –, on s'entend pour que la ferme conserve son caractère familial⁵⁴⁰ ; en dépit des importantes transformations dans le domaine de l'agriculture, il existe un accord sur l'idée que chaque membre de la famille doit continuer de fournir un certain travail, selon une division sociale et sexuelle du travail agricole qui attribue à l'homme, à la femme et aux enfants une place spécifique dans le processus de production agricole. En 1955, le commissaire Héon recommande à ce que l'État « soutienne », « encourage » et « sauvegarde » l'agriculture familiale et ce,

⁵³⁶ Bien que « la ferme familiale de l'avenir s[oit] inévitablement bien différente de celle du passé ». LA TERRE DE CHEZ NOUS. « L'agriculture nouvelle. Les perspectives de la ferme familiale », *La Terre de chez nous*, 18 mars 1964, 1964, p. 19

⁵³⁷ Albert SIMANTOV. « Contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés », *Économie rurale*, no 101, 1974, p. 3-13

⁵³⁸ Bernard DELORD et Philippe LACOMBE. « Le renouvellement des agriculteurs », *Études rurales*, no 110-112, 1988, p. 235-252

⁵³⁹ Diane PARENT, *op. cit.*

⁵⁴⁰ *Ibid.*

par tous les moyens possibles⁵⁴¹. Bref, on promet un « [b]el avenir de la ferme familiale mais à certaines conditions...⁵⁴² ».

[L]es valeurs associées à la famille comme cellule de base du milieu agricole sont encore suffisamment vivantes pour que même les propagandes technocratiques en faveur de la conversion des cultivateurs en 'managers' se sentent obligées d'y faire allusion : c'est pour assurer la survie de la ferme familiale, dira-t-on communément, qu'il faut que les producteurs agricoles apprennent à se conduire comme des propriétaires de PME⁵⁴³.

Dans ces conditions, on comprend mieux que la réussite sociale et économique du chef d'entreprise agricole familial soit apparue, avec la diffusion d'un modèle de gestion basée sur la réussite individuelle et l'élimination des concurrents⁵⁴⁴, naturellement légitime, en tant que « juste récompense » de son « mérite », de son « travail » et de son « professionnalisme »⁵⁴⁵; le consensus instauré autour de la préservation du caractère familial de l'entreprise agricole a facilité la diffusion du modèle. Conjugée à une prise de conscience du problème de surproduction, cette nouvelle mentalité aboutit à un sentiment de compétition accrue favorisant les exploitations les plus conformes au modèle de base du professionnalisme agricole.

L'idée même de cette lutte réclame cependant certaines mesures de soutien. La politique agricole des États, par des mesures consciemment sélectives, met en concurrence les exploitations entre elles. À lui seul, le contingentement de la production, sur lequel nous reviendrons, attache une valeur économique à la

⁵⁴¹ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁵⁴² J. B. LEMOINE. « 'Bel avenir de la ferme familiale mais à certaines conditions...' », *La Terre de chez nous*, 11 février 1959, 1959, p. 7

⁵⁴³ Gary CALDWELL, *op. cit.*, p. 368

⁵⁴⁴ Philippe LACOMBE. « Population agricole et rurale dans un espace rural en transformation », *Économie rurale*, no 105, 1975, p. 74-76

⁵⁴⁵ Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

permission de produire et fait de cette permission un bien rare et précieux, propre à limiter l'accès à la profession. De même, l'actif immatériel que cette permission constitue pèse lourdement sur les nouvelles générations qui cherchent à se faire agricultrices⁵⁴⁶.

L'insistance mise sur la fonction de production de l'agriculture dans les suites de la Seconde guerre mondiale s'accompagne « d'une certaine permanence dans l'analyse comme dans la gestion du secteur agricole⁵⁴⁷ ». Au début des années cinquante, avant que le concept d'économie rurale ne s'élargisse en France⁵⁴⁸, l'explication de l'exploitation agricole occupe l'ensemble des économistes ruraux. On recourt alors à différentes techniques, au nombre desquelles la programmation linéaire et la transposition des normes de la comptabilité industrielle à l'exploitation agricole. On raisonne l'évolution de l'agriculture comme on raisonne l'évolution de l'industrie. Semblable situation au Québec où, comme ailleurs, l'industrialisation capitaliste de l'agriculture s'exprime inéluctablement au travers l'accroissement de la productivité du travail dans l'agriculture, la décroissance des débouchés, la baisse du revenu, la détérioration des conditions de vie de la plupart des agriculteurs et, d'étape en étape, leur départ de l'agriculture⁵⁴⁹. Eu égard au fait excédentaire, il apparaît nécessaire, aux noms de la croissance et du développement économique de même que de la parité, que diminue le nombre des individus engagés dans l'agriculture.

⁵⁴⁶ Hervé GUYOMARD et Louis P. MAHE. « Théorie du producteur en présence de rationnements : application aux quotas laitiers en Europe », *Économie rurale*, no 198, 1990, p. 50

⁵⁴⁷ Philippe LACOMBE. « Où va l'agriculture française ? Questions et débats », *Économie rurale*, no 155, 1983, p. 68

⁵⁴⁸ Joseph KLATZMANN. « Ce qui m'a le plus frappé », *Économie rurale*, no 200, 1990, p. 12-16

⁵⁴⁹ Amédée MOLLARD et Alain MOUNIER, *op. cit.*

2.3 Le fait excédentaire comme levier idéologique à la politique agricole des États : problème social, problème agricole

La politique de guerre tendant à stimuler les productions, celles de soutien des prix de certains produits, créant des surplus considérables et qui vont en s'accumulant, le déversement récent sur les marchés extérieurs, par nos voisins du Sud, de leurs surplus à prix non-concurrentiels, l'introduction des succédanés, le relèvement des autres pays producteurs et exportateurs d'aliments, compliquent singulièrement les orientations permanentes à donner à nos productions les plus importantes⁵⁵⁰.

Les surplus agricoles : obstacle majeur à la parité entre le secteur industriel et le secteur agricole⁵⁵¹

On est trop nombreux et on produit trop⁵⁵²

Le concept de régime alimentaire (*food regime*), dont la paternité est attribuée à Harriet Friedmann pour le développer en 1987, fournit une méthode d'analyse permettant d'interroger les processus de transformation de l'économie politique mondiale, tant sur le plan alimentaire que global. De simple « ensemble de règles », le concept évolue de façon à constituer une méthode d'analyse à part entière. Friedmann et McMichael montrent respectivement que les innovations technologiques diffusées dans le cadre de la Révolution verte donnent un élan à la croissance de la productivité agricole de manière à générer des surplus structurels⁵⁵³. Les innovations propres au deuxième régime transforment de ce point de vue l'économie politique alimentaire dans les années de l'après-guerre, en redéfinissant le problème agricole (non plus en termes de possession et de gestion des moyens de

⁵⁵⁰ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁵⁵¹ S. J. BOURGET et M. ROY. « Les surplus agricoles : Obstacle majeur à la parité entre le secteur industriel et le secteur agricole », *La Terre de chez nous*, 1 février 1967, 1967, p. 10

⁵⁵² Paul-Henri LAVOIE. « Éditorial. Une réponse qui exige des précisions. 'On est trop nombreux et on produit trop...' », *La Terre de chez nous*, 23 septembre 1959, 1959, p. 3

⁵⁵³ Harriet FRIEDMANN, *op. cit.* ; Philip McMICHAEL, *A Food Regime Genealogy, op. cit.*

production) mais en termes de gestion des surplus⁵⁵⁴. Dans cette suite, une logique de déplacement des crises de suraccumulation par voie d'absorption des excédents dans l'espace constitue la base d'une innovation théorique centrale chez David Harvey : le « remède spatial » ou, plus explicitement, « les solutions d'absorption et de transfert spatio-temporel des excédents » (*spatial fix*)⁵⁵⁵. En prenant la forme légitime (puis contestée) des aides alimentaires, cette logique s'impose en tant que mécanisme de domination vis-à-vis des pays du Tiers-Monde au sortir de la guerre de 1939-1945.

Le phénomène se manifeste différemment d'un produit à l'autre. Un survol de la presse professionnelle et syndicale agricole (*La Terre de chez nous*) entre 1929 et 1969 permet de relever de premières mises en garde contre la surproduction de produits particuliers à partir de 1952. L'annexe 3 montre qu'au Québec, les problèmes des surplus concernent d'abord certains produits laitiers. Comme la production laitière concerne cependant la forte majorité des individus engagés dans l'agriculture, cette situation se traduit rapidement en un excédent en ressources humaines dans l'agriculture. Face aux surplus laitiers, en effet, la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec recommande la diminution du nombre des fermes laitières (de 62 000 en 1961 à 33 000 dix ans plus tard), en plus de suggérer l'encouragement à la consommation du lait⁵⁵⁶ :

54. La Commission recommande qu'une campagne d'éducation et d'information soit entreprise dans la province afin de faire connaître à l'ensemble de la population la haute qualité nutritive du lait, spécialement pour les enfants et les adolescents.

⁵⁵⁴ Pour les pays exportateurs, le phénomène se présente à partir de la crise des années 1930. Parmi l'ensemble des mesures introduites à cette époque par les uns et les autres, les plus importantes portent sur l'organisation des marchés agricoles. Michael TRACY, *op. cit.*

⁵⁵⁵ David HARVEY, *Le nouvel impérialisme, op. cit.* ; David HARVEY, *Géographie de la domination*, Paris : Les Prairies ordinaires, 2008, 118 p.

⁵⁵⁶ Quant au surplus de pommes, la Société de pomologie et de culture fruitière réclame une mesure d'urgence pour autoriser sans délai la fabrication et la vente du cidre, interdite depuis 1921.

55. La Commission recommande qu'un subside de \$0,10 la pinte soit accordé aux commissions scolaires qui organiseraient la distribution gratuite du lait entier dans les écoles relevant de leur juridiction.

56. La Commission recommande que des représentations soient faites au Gouvernement fédéral pour que, dans ses programmes d'aide aux pays en voie de développement, soit prévu l'envoi de lait écrémé en poudre, un des aliments dont les populations de ces pays ont besoin⁵⁵⁷.

De façon générale, sous ce régime alimentaire⁵⁵⁸, on motive plusieurs projets par la gestion des surplus structurels, sans toutefois renier le productivisme. Ainsi que le souligne pertinemment Santos, « la gestion publique tourne à l'établissement de mesures d'assainissement des marchés par la voie du contrôle de l'offre⁵⁵⁹ ».

Souvent, le contrôle de l'offre prend la forme de quotas ou de contingentement ; ce point sera traité subséquemment. L'excédent de l'offre est aussi contrôlé par l'application de règlements de salubrité plus sévères ; on parle ici de sanitarisation de l'agriculture. On sait que l'imposition de hautes normes de qualité, tant sur le plan sanitaire que technologique, associée à l'exercice d'un contrôle et d'une surveillance étroite par un corps de spécialistes extérieurs à l'agriculture proprement dite, occasionne bientôt des coûts prohibitifs pour plusieurs paysans. En aval de la production proprement dite, le développement des industries agro-alimentaires et leur subséquente internationalisation accroissent autrement les débouchés, en contrepartie d'aides directes ; d'abord par des activités de stockage et de conditionnement, ensuite par des activités de transformation. Parallèlement aux activités de ces industries, les

⁵⁵⁷ April NOLASQUE. *L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946-1976 : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 5, Québec : La Commission, 1967, p. 150-151

⁵⁵⁸ Selon les dénominations: *surplus export regime*, *mercantile-industrial food regime* ou *aid-based food order of an exceptionally reformist period of world capitalism*.

⁵⁵⁹ Rui Oliveira SANTOS. « Agriculture et progrès social. Quelle régulation publique pour le xxi^e siècle ? », *Économie rurale*, vol. 257, no 1, 2000, p. 92

gouvernements développent certains programmes de stockage qui, en régularisant l'offre, exercent un certain rôle stabilisateur sur les prix à la production⁵⁶⁰. L'exemple américain où, à la suite de la crise de 1929 et dans le cadre de la politique du New Deal, le gouvernement achète le coton états-unien pour en stocker les surplus à ses frais illustre cette stratégie de contrôle de l'offre. Dans d'autres cas, les gouvernements procèdent tout « simplement » à la destruction des surplus agricoles et alimentaires⁵⁶¹.

D'autres matières premières agricoles en surplus - tel le maïs, le blé et l'orge - trouvent autrement des débouchés non-alimentaires, ce qui crée une pénurie sur les marchés agricoles et favorise l'agflation - c'est-à-dire l'élévation rapide du prix des aliments concernés. À ce sujet, Spelman souligne pour l'Europe qu'il est plus avantageux (économiquement et politiquement parlant) pour les États d'écouler de la sorte une partie de leur production agricole excédentaire que de l'exporter sur des marchés mondiaux déprimés⁵⁶². Il faut dire, ainsi que le souligne Petit, qu'« aucune société développée n'a encore trouvé le moyen de réduire durablement les capacités de production de son agriculture, ou même ralentir son rythme d'expansion, d'une façon qui soit politiquement acceptable⁵⁶³ ». On sait que, l'aspiration à l'indépendance alimentaire étant l'un des aspects essentiels de la politique agricole de la plupart des pays membres de l'OCDE, la concurrence sur les marchés extérieurs donne lieu à d'importantes subventions à l'exportation.

⁵⁶⁰ M. NÈGRE. « Les stocks de produits agricoles », *Économie rurale*, no 89, 1971, p. 53-64

⁵⁶¹ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁵⁶² Caroline SPELMAN. « Une évaluation de l'importance des marchés non alimentaires pour les produits agricoles », *Économie rurale*, vol. 205, no 1, 1991, p. 28-35

⁵⁶³ Michel PETIT. « Les États-Unis vont-ils changer de politique agricole ? », *Économie rurale*, vol. 170, no 1, 1985, p. 58

Jusqu'à ce que cette concurrence soit vertement dénoncée par les Tiers-mondistes, certains surplus continuent cependant d'être alloués à l'aide alimentaire par voie déguisée de dumping (les termes « système à double prix » ou « attitude de monopole discriminatoire » sont aussi utilisés). Ainsi que le souligne la Commission de planification de l'agriculture canadienne en 1969, l'aide alimentaire aux pays du Tiers-Monde augmente au rythme de l'accumulation des stocks. Au Québec, des surplus laitiers sont notamment écoulés à travers le dumping de beurre canadien en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est (ainsi qu'à travers le programme pour faire boire plus de lait).

Un objectif très prisé des agriculteurs, et cela se comprend, est de nourrir les millions d'affamés dans le monde. La logique en est simple. Rapprochez le problème des excédents de notre pays, ou de l'Amérique du Nord, avec le problème de la faim qui règne dans de nombreuses régions de l'Asie, et voilà, les deux problèmes sont résolus. De cette manière, on satisfait aux instincts humanitaires des agriculteurs en même temps qu'on augmente leurs revenus. Malheureusement, au lieu de constituer la solution des deux problèmes, ces dons perpétuels en produits alimentaires n'en résoudraient aucun.

- Dans notre pays, le problème des excédents fait partie du problème fondamental de l'excédent en ressources humaines dans l'agriculture consécutif aux progrès techniques. Même si nous pouvions convaincre nos contribuables de perpétuellement continuer à accorder des dons massifs en denrées alimentaires à l'étranger, cela ne changerait rien au problème fondamental de notre pays. Trois cent mille agriculteurs canadiens peuvent produire autant de denrées alimentaires que cinq cent mille, et donner une partie de cette production à l'étranger ne contribuerait nullement à rendre la vie des deux cent mille restants plus productive, plus constructive.

- Le problème de la faim à l'étranger ne sera pas résolu par l'envoi de dons en produits alimentaires provenant des régions qui connaissent un excédent. Des dons de ce genre faits à titre d'aide temporaire sont une chose, mais des transferts perpétuels et permanents d'aliments gratuits sont exactement ce dont les peuples affamés *n'ont pas* besoin⁵⁶⁴.

⁵⁶⁴ THAIN, dans OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*, p. 27-28

Plus tard, les programmes d'ajustements structurels du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale forcent autrement l'ouverture des frontières de ces pays.

2.3.1 Explications macroéconomiques aux surplus : inéluçtabilités néoclassiques, marxistes et néolibérales

On sait, depuis « Les conditions du progrès économique » de l'économiste australien Colin Clark, que la croissance et le développement économique ne peuvent se faire que par une diminution de la proportion des actifs agricoles dans la population active totale⁵⁶⁵. Concernant la croissance et le développement économique, les travaux de Clark reconnaissent trois secteurs aux activités économiques de production : les secteurs primaire (l'agriculture et les industries extractives), secondaire (les industries manufacturières) et tertiaire (le commerce et les industries des services). L'agriculture atteignant rapidement son « maximum » de productivité avec peu d'hommes et un capital important, le progrès économique est, chez Clark, indissociable d'un transfert de population active agricole vers les secteurs secondaire puis tertiaire. Reprenant les catégories de Clark, l'ouvrage de Jean Fourastié sur la transformation économique et sociologique de la France, « Le grand espoir du XXe siècle », montre semblablement qu'une élévation de la productivité du travail en agriculture implique nécessairement une diminution du poids du secteur agricole dans l'économie de la nation en faveur d'un transfert de population active de l'agriculture vers l'industrie⁵⁶⁶.

⁵⁶⁵ Colin CLARK. *Les conditions du progrès économique*, Paris (France) : Presses universitaires de France, 1960 (1940), 505 p.

⁵⁶⁶ Jean FOURASTIÉ. *Le grand espoir du XXe siècle : progrès technique, progrès économique, progrès social*, Paris (France) : Presses universitaires de France, 1949, 223 p.

Walt Whitman Rostow publie, en 1953, *The Process of Economic Growth* puis, en 1960, « Les étapes de la croissance économique »⁵⁶⁷. Rostow y présente le développement comme un processus linéaire et universel comportant cinq étapes : la société traditionnelle (celle des pays les moins « avancés »), la phase des conditions préalables au décollage (celle des pays en développement), la phase de décollage (celle des nouveaux pays industrialisés), la phase de maturité, la phase de la satisfaction des besoins essentiels et de la consommation de masse. Dans l'étape des conditions préalables au décollage, le progrès technique élève la productivité et la production augmente plus vite que la population.

Les travaux macroéconomiques de Clark et de cette génération d'économistes soulèvent le profond malaise qui devient celui de l'agriculture ; l'effort consenti par les individus engagés dans l'agriculture pour élever la productivité de leur travail refoule un grand nombre d'entre eux hors de l'agriculture. À l'incertitude quant à leur avenir s'ajoutent de faibles revenus pour l'activité qui est la leur⁵⁶⁸. Au Québec, Fortin commente en ces termes ces travaux, bien connus de ce côté-ci de l'Atlantique :

Cette explication macro-économique nous conduit à une vue assez pessimiste de l'avenir de l'agriculture comme occupation. À mesure que la productivité s'accroîtra le nombre de cultivateurs va diminuer. Ce changement dans la productivité ne vient pas seulement de meilleures techniques de production (engrais, mécanisation, grains et races améliorées) mais aussi de meilleures techniques d'organisation de la production et de la mise en marché (spécialisation, contrat d'élevage, etc.)⁵⁶⁹.

⁵⁶⁷ Walt Whitman ROSTOW. *Les étapes de la croissance économique*, Paris (France) : Éditions du Seuil, 1962 (1960), 201 p.

⁵⁶⁸ Louis MALASSIS. « Préoccupations sociologiques d'un économiste rural », *Économie rurale*, no 47, 1961, p. 3-10

⁵⁶⁹ Gérald FORTIN, *La fin d'un règne*, Chicoutimi, *op. cit.*, p. 28

L'équivoque n'est désormais plus possible; ces travaux font apparaître que la croissance et le développement économiques ne peuvent se faire sans que la proportion active agricole dans la population active totale diminue drastiquement. L'observation des faits est par ailleurs favorable à ces analyses ; partout où, depuis le début du 19^e siècle, le progrès est observé, il implique un transfert massif d'actifs depuis le secteur agricole. En France, pourtant, l'opinion reste favorable à ce qu'un tel transfert de main-d'œuvre représente un véritable danger pour le devenir de la nation⁵⁷⁰. Jusqu'en 1960, en effet, la diminution de la population agricole française apparaît comme le pire des maux à la plupart des dirigeants et des agriculteurs. Le cas de René Dumont est à ce titre révélateur du malaise; le ministère français de l'Agriculture lui fait ordonner, en 1951, de cesser d'enseigner que le nombre des agriculteurs diminue en France. Si peu d'économistes questionnent la supériorité technique et économique de la « grande » exploitation sur la « petite », on continue d'associer à l'exploitation paysanne certaines valeurs immanentes propres à justifier son maintien.

Avec René Dumont, l'économiste néoclassique Denis Bergmann est alors d'avis que l'excédent de population active agricole doit être prélevé par l'industrialisation et l'urbanisation⁵⁷¹. S'ils sont peu nombreux, ces auteurs néoclassiques français

⁵⁷⁰ Claude LAURENT. « L'évolution de la population active agricole », *Économie rurale*, no 79-80, 1969, p. 215-234

⁵⁷¹ Formé à l'école américaine, Bergmann identifie l'existence d'excédents structurels comme cause fondamentale de la basse rémunération des facteurs engagés dans l'activité agricole. Reliant la faible rémunération des facteurs de production à la productivité marginale nulle du travail agricole, Bergmann croit qu'il est possible de destituer les principaux concernés, s'ils font preuve de « mauvaise volonté ». On peut lire : « [d]ans les cas de mauvaise volonté évidente, il semble que la politique britannique de destitution des agriculteurs incapables puisse utilement être mise en œuvre. À partir du moment où la collectivité nationale consent des sacrifices financiers importants pour les agriculteurs, il est logique que le privilège que constitue l'exercice de cette profession soit retiré à ceux qui n'en sont pas dignes » (Denis R. BERGMANN. « Essai sur les principes directeurs d'une politique agricole française », *Économie rurale*, no 34, 1957, p. 18).

entretiennent cependant d'importants liens avec le pouvoir, contrairement aux marxistes qui leur succèdent.

Au Québec, bien avant Fortin – et même avant Fourastié et Rostow –, l'économiste et intellectuel François-Albert Angers, considéré comme l'un des grands artisans de la modernité québécoise, diagnostique dès 1943 « l'état de surproduction chronique de l'agriculture », un état qui se manifeste d'après lui par une abondance s'accompagnant de prix insuffisamment rémunérateurs (et non par une permanence des stocks).

au point de vue du rendement économique de l'exploitation agricole sur un marché libre, il y a trop d'agriculteurs (soulignement ajouté); il y en a trop et il ne peut pas y en avoir moins ou, en tout cas, on ne peut pas, dans les conditions actuelles, en réduire assez le nombre pour ajuster les offres et les demandes à un niveau de prix rémunérateurs, cet objectif étant toujours pris dans un sens absolu – rentabilité comparable à celle des entreprises de même force dans les autres domaines – et non dans le sens subjectif de ce dont les cultivateurs se satisfont : habitués à très peu, ils se contentent de peu⁵⁷².

Ainsi, plutôt que d'incriminer la faiblesse des rendements ou la routine paysanne (facteurs techniques), Angers associe le problème des bas revenus de la paysannerie à une production totale déjà trop élevée (facteurs économiques). Dans une proposition audacieuse, il fait intervenir l'« excès d'efficacité technique » de la paysannerie pour expliquer le marasme qui affecte l'agriculture québécoise sur le plan des revenus. Ce faisant, il invalide les solutions techniciennes visant à élever le niveau du revenu des fermes par l'amélioration des rendements.

⁵⁷² François-Albert ANGERS, *op. cit.*, p. 433

Des échantillonnages de tant et tant de fermes qui se sont ainsi modernisées montrent nettement un accroissement du revenu. D'ailleurs, dans chacun de nos villages, les cultivateurs les plus prospères ne sont-ils pas ceux qui ont appliqué à la lettre tous les conseils que leur ont prodigués nos techniciens agricoles ? Sans aucun doute, et je ne nie aucun de ces résultats. Seulement, je dis qu'ils sont ainsi parce que partiels et que les cultivateurs en question peuvent remercier les autres d'être restés dans leur routine; sans quoi, ils seraient tous ensemble, avec toutes leurs fermes améliorées, plus misérables ou, au mieux, au même point qu'ils étaient auparavant. Il est clair, en effet, qu'à moins d'un état de pléthore extraordinaire qui force une baisse formidable des prix, 10 ou 20 ou 30 p.c. des agriculteurs peuvent améliorer leurs rendements, disons de 25 p.c., et y gagner individuellement, même si le marché est déjà en état de surproduction. [...] En somme, 20 p.c. des cultivateurs auront amélioré leur sort aux dépens des 80 p.c. Parmi ceux-ci, un certain nombre végèteront et finiront par quitter leur terre; et si les conditions économiques de l'industrie ne le permettent pas, ils devront tous ensemble se contenter d'un revenu diminué pour un même somme de travail. L'amélioration des rendements agricoles sur un marché libre signifie donc, dans l'état actuel de la production agricole, ou l'exode rural, ou une nouvelle répartition des revenus agricoles au profit d'une minorité dans le cas où ces progrès techniques resteront limités (soulignement ajouté); s'ils se généralisent à la masse des agriculteurs et au fur et à mesure que cette situation se développera, les prix, devant un aussi formidable accroissement de la production, cèderont, puis s'effondreront, entraînant avec eux, progressivement, les avantages qu'y avait d'abord gagnés la minorité, jusqu'à réduire les revenus de tous à un niveau plus bas que celui dont ils jouissaient au temps de leurs procédés routiniers de culture⁵⁷³.

Bien qu'étroitement associé à l'économiste québécois Esdras Minville (chapitre 1), Angers écorche au passage la politique de colonisation du gouvernement du Québec, en en soulevant la principale contradiction :

⁵⁷³ *Ibid.*, p. 444-445

Puisque l'exode rural est la règle même d'une économie progressive et qu'au surplus l'agriculture souffre déjà de surproduction chronique, il est facile de comprendre que les deux politiques de colonisation et d'amélioration des rendements agricoles tendent à se détruire l'une l'autre et, au surplus, à réduire toutes les deux le niveau des revenus agricoles qu'on s'est donné pour mission d'élever par la seconde méthode⁵⁷⁴.

Avec Angers, Minville admet, dès 1950, la nécessité de l'industrialisation et non de la colonisation (ce qui, en tous les cas, implique de semblables conséquences pour une paysannerie pléthorique). L'histoire retient l'analyse, sinon les conclusions auxquelles parvient Angers. Car, en tant que défenseur de la doctrine sociale de l'Église (chapitre 1), Angers choisit de ne pas inféoder l'agriculture aux seules exigences de la profitabilité et de donner la priorité au social, notamment au facteur national.

[O]n ne peut nier qu'il soit dans l'intérêt public de maintenir cet état d'abondance, qui condamne pourtant l'agriculture aux maigres profits. [...] La quantité de produits agricoles doit donc être toujours abondante sur le marché, toujours plutôt au-dessus des exigences absolues qu'au dessous. C'est là, pour une industrie, une situation éminemment anti-économique⁵⁷⁵.

Il faut dire qu'au Québec, comme en France et plus généralement en Occident, l'idée de l'exode agricole met, nous l'avons dit, un temps à séduire. Partout, il est considéré comme un mal à combattre⁵⁷⁶. Au Québec, il est ainsi considéré jusqu'en 1950⁵⁷⁷. Comme ailleurs, le malaise relatif à l'exode se dissipe cependant au rythme où les idées néoclassiques font leur chemin auprès de l'opinion dite « éclairée ». Dès le début des années 1950, de fait, les points de vue relatifs à l'exode se modifient et l'on se met à considérer l'exode comme la condition à la survie, ainsi qu'à la

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 456

⁵⁷⁵ *Ibid.*, p. 463

⁵⁷⁶ Louis MALASSIS, *Économie agricole, agro-alimentaire et rurale*, *op. cit.*

⁵⁷⁷ April NOLASQUE, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, *op. cit.*

modernisation, des exploitations familiales. On veut l'exode « tel que la production puisse satisfaire la demande de biens agricoles, que le revenu agricole ne soit pas inférieur au revenu non-agricole pour un rendement égal et, enfin, que la production nationale soit maximisée⁵⁷⁸ ». « La migration de la population des fermes vers les villes n'est pas quelque chose de foncièrement mauvais et un certain exode de population rurale est inévitable⁵⁷⁹ », peut-on lire dans *La Terre de chez nous* du 28 novembre 1951.

Le transfert de population active de l'agriculture vers d'autres secteurs ne constitue plus, pour l'opinion, un mal à combattre, mais un processus inéluctable et souhaitable. Une vulgate diffuse la fin des paysans. « Une France sans paysans » annonce, en 1965, une migration nécessaire⁵⁸⁰. « La fin d'une agriculture », écrit deux ans plus tôt par un journaliste économique au *Monde*, rassemble autrement les observations de De Virieu sur l'avenir de l'agriculture⁵⁸¹. On peut également citer « Les paysans contre le passé »⁵⁸², « La révolution silencieuse »⁵⁸³ et, enfin, « La fin des paysans »⁵⁸⁴. Plus tard seulement, la permanence des structures dont la disparition est prédite amène à une revisite de la théorie⁵⁸⁵.

⁵⁷⁸ Claude SEIBEL et Georges JEGOUZO, *op. cit.*, p. 39

⁵⁷⁹ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « La dépopulation des campagnes », *La Terre de chez nous*, 28 novembre 1951, 1951, p. 4

⁵⁸⁰ Michel GERVAIS, Claude SERVOLIN et Jean WEIL. *Une France sans paysans*, France : Seuil, 1965, 128 p.

⁵⁸¹ François-Henri DE VIRIEU. *La fin d'une agriculture*, Paris : Calmann-Lévy, 1967, 291 p.

⁵⁸² Serge MALLET. *Les paysans contre le passé*, Paris : Éditions du Seuil, 1962, 238 p.

⁵⁸³ Michel DEBATISSE. *La révolution silencieuse. Le combat des paysans*, Paris : Calmann-Lévy, 1963, 275 p.

⁵⁸⁴ Henri MENDRAS, *La fin des paysans*, *op. cit.*

⁵⁸⁵ En 1990, il n'est plus question de la fin des paysans, pas plus que de la fin des terroirs (Eugen WEBER. *La fin des terroirs*, Paris (France) : Fayard, 1983, 846 p.); on parle volontiers de « reprise », de « régénération », de « renaissance » (Bernard KAYSER. « L'État français dans son jardin », *Économie rurale*, 200, 1990, p. 32-35). Dans sa postface de 1984 à une nouvelle édition de « La fin des paysans », Mendras intitule une partie de son texte « La spectaculaire renaissance des sociétés rurales ». Fait tout autant indicatif, Servolin, après avoir coécrit l'ouvrage « Une France sans paysans », propose en 1972 une explication de la non-pénétration du capitalisme dans l'agriculture.

Mais avant, les événements soixante-huitards participent, en France comme dans l'ensemble des pays industrialisés, à renouveler les sciences sociales par une prise en compte du politique⁵⁸⁶. Dans la lignée d'Althusser et de Foucault, l'économie rurale française s'intéresse aux rapports de domination; là où Marx soutient la loi de la concentration en agriculture, ces analyses s'attachent principalement aux phénomènes de différenciation, de paupérisation et de prolétarianisation des individus engagés dans l'agriculture. Dans ces positions nouvelles, l'économie rurale française corrobore l'existence d'un processus soi-disant « naturel », voire « inéluctable », devant conduire à la limitation du nombre des individus impliqués dans l'agriculture⁵⁸⁷. Semblablement, au Québec, certaines thèses marxistes insistent sur ces inéluctabilités. « L'histoire de l'agriculture au Québec », de Colette Châtillon, observe dans la campagne québécoise un « processus d'expropriation des petits producteurs », imputable aux progrès de l'industrie capitaliste, aux monopoles et à la concurrence des gros propriétaires agricoles⁵⁸⁸. Diane Lessard, dans « L'agriculture et le capitalisme au Québec », s'intéresse autrement aux rapports de production capitaliste dans l'agriculture; s'appuyant sur la théorie marxiste-léniniste, elle étudie

⁵⁸⁶ L'école française d'économie rurale est, et de loin, l'école d'économie rurale qui souscrit le plus au marxisme parmi toutes les écoles d'économie rurale des pays de l'Organisation de coopération et développement économiques (Denis R. BERGMANN. « L'économie rurale en France. Essai de synthèse de la session et de bilan », *Économie rurale*, no 160, 1984, p. 28-34).

⁵⁸⁷ De façon plus dogmatique que Marx lui-même, certains ruralistes marxistes français prédisent l'avènement du grand domaine agricole (C. SERVOLIN. « Économie rurale », *Économie rurale*, no 200, 1990, p. 17-20). Chargée d'expliquer et de théoriser la nécessité de la disparition de l'exploitation agricole individuelle française, l'économie rurale française mobilise certains de ses efforts sur la difficile « recherche de l'exploiteur », pour reprendre une expression de Bergmann (Denis R. BERGMANN, *L'économie rurale en France. Essai de synthèse de la session et de bilan*, *op. cit.*). L'interprétation des transformations en cours suscite différentes controverses théoriques. Barrière linguistique oblige, les ruralistes marxistes français ignorent par ailleurs tout de l'existence de débats parallèles chez leurs homologues anglo-saxons, des débats qui se poursuivent, de parutions en parutions, au sein de la revue *Journal of Peasant Studies*. BUTTEL et NEWBY (1980, cité par Jean-Marc BOUSSARD et Michel BLANC, *op. cit.*) en résument les principaux éléments dans *The Rural Sociology of Advanced Societies*.

⁵⁸⁸ C. CHATILLON, *op. cit.*

le développement des forces productives et l'évolution des rapports de production dans l'industrie laitière québécoise depuis 1945⁵⁸⁹. On note également « La pénétration du capitalisme dans l'agriculture », de Bernard Bernier, ainsi qu'un numéro consacré par les Cahiers d'anthropologie de l'Université Laval à la question en 1976. Nous insistons peu sur l'ensemble de ces écrits, étant donné le peu de résonance que les marxistes ont alors auprès des pouvoirs publics⁵⁹⁰.

Au milieu de la décennie 1970, prend fin la période de croissance et de développement exceptionnelle que connaissent les pays industrialisés depuis 1945, période que l'économiste français Jean Fourastié nomme rétrospectivement les « Trente glorieuses⁵⁹¹ ». Devant la réalité des contraintes internationales (croissance lente et incertaine, chômage, inflation, aggravation des déficits, dépréciation des monnaies, etc.), les ruralistes français mettent en doute la validité du productivisme keynésien, et s'interrogent sur un nécessaire changement de paradigme. Ces doutes, qui gagnent jusqu'aux experts techniques, rejoignent une prise de conscience à l'échelle internationale. A l'OCDE, on souligne les contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés, une politique dont l'on reconnaît les premiers préjudices⁵⁹². Les doutes se dissipent cependant assez rapidement et, à la fin de la décennie, la conquête des marchés extérieurs et la reconquête du marché intérieur par la néolibéralisation des marchés promettent un « second souffle » à la politique agricole des États.

⁵⁸⁹ Diane LESSARD, *op. cit.*

⁵⁹⁰ Bergmann note un divorce, qu'il situe dans les années 1970, entre une « partie notable » des chercheurs et les responsables de la politique agricole. Denis R. BERGMANN, *L'économie rurale en France. Essai de synthèse de la session et de bilan, op. cit.*

⁵⁹¹ Jean FOURASTIÉ. *Les Trente glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris : Fayard, 1979

⁵⁹² Albert SIMANTOV, *Contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés, op. cit.*

L'économie rurale passe alors d'un « productivisme keynésien » à un « néolibéralisme hétérogène et contesté »⁵⁹³. En consolidant ce cadre d'inspiration néoclassique, « les économistes ruraux se mettent au diapason de l'évolution de la pensée économique, marquée par le triomphe tardif mais incontestable des partisans de Friedrich von Hayek sur ceux de John Maynard Keynes⁵⁹⁴ ». Un néolibéralisme qui rime avec dérégulation du secteur, démantèlement des institutions (dont le système des quotas qui soulève de nombreuses questions, notamment quant à son impact sur la dynamique et la compétitivité des structures de production), déprofessionnalisation, diminution du poids de l'intervention publique au profit d'un accroissement du rôle du marché (les autorités politiques s'aliénant graduellement les moyens d'orienter l'évolution de l'agriculture sur le plan national), diminution du revenu des agriculteurs se traduisant par une réduction supplémentaire de leur nombre, etc. Au Canada, le débat, dans les années 1980, porte principalement sur l'opportunité de maintenir ou de démanteler les politiques nationales de gestion de l'offre⁵⁹⁵.

Mais le modèle néolibéral peine à s'emparer complètement du secteur agricole. Le débat quant à la spécificité agricole n'est pas clos ; une littérature continue de souligner les spécificités du secteur, fournissant ainsi ses justifications au maintien de l'intervention publique et, donc, d'un certain nombre d'agriculteurs. À l'occasion du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle en novembre 1999, altermondialistes et gouvernements (du moins, certains d'entre eux) ramènent à l'agenda l'épineuse question du statut réservé au fait alimentaire, c'est-à-dire de

⁵⁹³ Hélène DELORME et Jean-Christophe KROLL. « La revue *Économie rurale* et la PAC. Cinquante ans de publication », *Économie rurale*, no 255-256, 2000, p. 122-134

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 129

⁵⁹⁵ Daniel-Mercier GOUIN. « Contingentement laitier et transfert de quotas : le débat au Canada et dans la C.E.E », *Économie rurale*, no 175, 1986, p. 28-35

l'exceptionnalité de l'agriculture⁵⁹⁶. Il faut dire que, jusqu'à la création de l'OMC en 1994, la principale exception à la règle du libre-échange est l'agriculture. Le principe d'autorégulation des marchés sur lequel se fonde depuis le commerce des biens agricoles ne peut, dans ce contexte, qu'être fortement critiqué. Dans les faits, il a toujours été vertement questionné, ainsi que le montre Clément à partir d'une analyse des textes fondateurs de la théorie économique du 16^e au 19^e siècle. Dans « La spécificité du fait alimentaire dans la théorie économique : les fondements historiques et les enjeux », l'auteur montre que ces textes engagent effectivement une série de débats concernant la spécificité du fait agricole et alimentaire, tant sur le plan du fonctionnement des marchés que sur celui de l'indépendance alimentaire⁵⁹⁷.

Certains observateurs estiment que l'évolution du débat agricole sera déterminée par l'évolution de la contradiction qui existe entre les revendications d'un monde agricole à la recherche de protection contre la concurrence étrangère (à ce titre, l'UPA revendique-t-elle la protection intégrale du système de gestion de l'offre) et la volonté des États néolibéraux de réduire la dépense publique ; cette contradiction qui caractérise singulièrement la période actuelle. Une contradiction que seul un compromis politique permettrait de dépasser, un compromis dont personne encore ne connaît cependant les termes⁵⁹⁸.

⁵⁹⁶ Alain CLÉMENT. « La spécificité du fait alimentaire dans la théorie économique. Les fondements historiques et les enjeux », *Ruralia*, no 7, 2000, p. 217

⁵⁹⁷ *Ibid.*, 17 p.

⁵⁹⁸ Michel PETIT, *Les États-Unis vont-ils changer de politique agricole ?*, *op. cit.*

2.3.2 Explications microéconomiques aux surplus : instrument de perturbation de la paysannerie

Des explications microéconomiques aux surplus de production, et donc aux bas revenus de la paysannerie, sont aussi apportées. Celles-ci nous intéressent particulièrement, puisqu'elles servent de levier idéologique à la politique agricole des États en faisant des surplus de production l'élément central d'un processus de perturbation de la paysannerie. Au cœur de ces explications, il y a cette idée voulant que les excédents soient directement imputables aux « petits producteurs » qui, sans égard aux situations de marché, augmentent constamment leur niveau de production dans le but de maintenir ou d'améliorer leur revenu et d'ainsi améliorer leur sort individuel. Au Québec, l'article *Why our Farmers face Bad Troubles*, publié le 6 août 1960 dans le *Financial Post Magazine*, fournit un bon exemple de cette thèse.

Taxée d'être trop individualiste, jugée coupable de la production excédentaire pour ne pas adopter un comportement conforme à l'évolution des marchés ; on comprend comment cette position ouvre grand la voie à la culpabilisation d'une paysannerie dite perturbatrice de l'organisation de la production et des marchés. Non seulement elle n'a pas de place dans l'économie moderne ; elle est réputée lui nuire. Bergmann résume cette position :

Les agriculteurs tendent toujours à produire le plus possible, que les prix soient ou ne soient pas favorables. C'est ce que l'on a appelé le « productivisme » des agriculteurs.

[...]

Il semble que l'inélasticité de l'offre agricole (il y a parfois même accroissement de l'offre quand les prix baissent) tienne surtout à la nature de l'offre sur le marché des facteurs utilisés par l'agriculture. L'agriculture utilise son propre travail et celui des membres de sa famille et non, comme l'industriel, du travail salarié. Il ne peut donc se mettre, avec les siens, en chômage partiel ou total. Même si, sociologiquement, il avait la mobilité nécessaire, il ne pourrait d'ailleurs trouver un emploi puisqu'il y a crise. Il vaut donc encore mieux produire, en rémunérant très mal l'heure de travail, que cesser de produire. De même, en ce qui concerne le facteur de production « terre », le propriétaire exploitant qui renoncerait à produire ne recevrait plus aucune rémunération pour son capital foncier. Pour le fermier, l'extensification est plus difficile encore puisqu'il doit assumer la charge fixe du loyer. En ce qui concerne le capital, l'agriculteur – qui travaille essentiellement avec ses fonds personnels (ou avec des emprunts rigides) – est aussi beaucoup plus réticent que l'entrepreneur industriel à laisser en sommeil ses investissements⁵⁹⁹.

Il faut dire, ainsi que le souligne Gagnon dans « Études sur notre milieu », qu'étant dépendante de longs cycles de production, l'agriculture peut difficilement ajuster son offre à court terme. La faible mobilité des ressources engagées dans l'agriculture (bâtiments, équipements, expertise, réseaux d'affaires, etc.) rend toute transaction d'une production à l'autre passablement laborieuse⁶⁰⁰.

[L]'agriculture n'est pas une entreprise qui s'ajuste aux profits ou aux pertes momentanées. [...] De même, une ferme améliorée et en état de pleine production ne peut s'abandonner du jour au lendemain, pas plus qu'une ferme en désordre ne se met dans une situation idéale en une seule campagne. Il faut des années pour ralentir la production comme il faut plusieurs saisons pour l'augmenter quand le résultat tient à l'état général de la ferme. C'est la même chose pour le troupeau⁶⁰¹.

⁵⁹⁹ Denis R. BERGMANN, *Essai sur les principes directeurs d'une politique agricole française*, op. cit., p. 9

⁶⁰⁰ Bernard BELZILE. « Le prix du quota : stop ou encore ? », communication présentée au colloque de l'entrepreneur gestionnaire tenu à Drummondville (Québec) le 20 novembre 2003, 2003, 39 p.

⁶⁰¹ Aimé GAGNON. « Le commerce des produits agricoles », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 1943, p. 272

Selon cette thèse, qui est couramment admise, les excédents sont l'expression d'une fatalité structurelle⁶⁰². Une fatalité qui justifie la mise en place de mesures spécifiques pour faciliter le départ des paysans « non modernisables », de même que d'aides à la conversion (l'ajustement) pour ceux en surnombre et sans alternative⁶⁰³ : nous pouvons citer en exemple le régime de préretraite agricole en France qui, depuis 1992, succède en quelque sorte à l'indemnité viagère de départ (IVD) attribuée de 1962 à 1986 dans le cadre du Fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles d'exploitations en commun – laquelle IVD, en tant qu'instrument d'une politique d'orientation des terres libérées, oppose l'installation de la relève agricole à l'agrandissement des exploitations existantes. Ces mesures sont cependant réputées avoir peu d'impact sur la situation de l'offre agricole⁶⁰⁴.

Au Québec, la Commission royale d'enquête sur l'agriculture recommande, en 1967, le recyclage des producteurs laitiers de moins de 55 ans ayant de deux à douze vaches, ainsi que la pension anticipée de ceux de plus de 55 ans. Deux ans plus tard, la Commission de planification de l'agriculture canadienne y va d'une recommandation similaire, en soulignant que « l'ensemble des programmes qui serait le plus approprié pour les exploitations agricoles viables ne le serait pas pour celles qui n'atteignent pas le seuil de pauvreté⁶⁰⁵ ». Il s'agit alors de bien vouloir considérer cette « distinction fondamentale » dans la formulation des politiques.

⁶⁰² Cf. BROUSSOLLE. « Le déséquilibre offre-demande sur le marché des produits laitiers », *Économie rurale*, no 125, 1978, p. 17-22

⁶⁰³ Se référer à la thèse des trois agricultures. Au Québec, Wampach appelle pour sa part à reconnaître l'existence de deux agricultures, « celle qui peut s'adapter » et « celle qui en est incapable ». Jean-Pierre WAMPACH. « Aspects économiques de la pauvreté chez les agriculteurs québécois », *Économie rurale*, vol. 77, no 1, 1968, p. 3-18

⁶⁰⁴ Albert SIMANTOV, *Contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés*, *op. cit.*

⁶⁰⁵ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*, p. 23. On en parle comme des « lâcheurs économiques » ruraux.

Les jeunes cultivateurs qui exploitent des fermes non rentables devraient abandonner l'agriculture et profiter de programmes temporaires de bien-être et de formation, ainsi que de services de placement dans d'autres secteurs de l'économie. Les cultivateurs les plus âgés devraient recevoir des subventions leur assurant un niveau de vie raisonnable⁶⁰⁶.

Plus précisément encore, la Commission de planification de l'agriculture canadienne propose une classification tripartite des producteurs agricoles du Canada : un premier tiers « viable » à long terme, un deuxième tiers « ni à l'aise ni indigent » (voire « modérément à l'aise ») et un troisième tiers « en dessous du seuil de pauvreté ».

Il semble qu'il y ait trois catégories d'exploitations agricoles. D'abord, les grandes qui rapportent d'importants revenus; ce sont ces exploitants-là qui bénéficient le plus des programmes de recherches, d'expansion, de soutien des prix et autres programmes analogues. Deuxièmement, il y a les cultivateurs dont les revenus ne sont pas importants mais qui vivent en deçà du seuil de pauvreté. Parmi eux on trouve quelques grands exploitants dont les activités ne sont pas très satisfaisantes, quelques petits cultivateurs à temps partiel gagnant un énorme revenu non agricole et certains petits exploitants à plein temps qui ont bien réussi. Troisièmement, il y a les très pauvres –ceux dont le revenu annuel de toutes les sources n'atteint pas \$3,000 par famille. La plupart sont des exploitants de petites entreprises, certains à temps partiel, mais le revenu non agricole est faible⁶⁰⁷.

La couche du milieu comprend les agriculteurs à plein temps et à temps partiel qui ont plus ou moins réussi et auxquels l'avenir réserve bien des incertitudes. Il faut mettre au point des politiques à long terme bien conçues pour permettre à certains, appartenant à la couche du milieu, de parvenir à une pleine viabilité économique, qui permettra à la formule heureuse de l'agriculture à temps partiel de persister et à ceux auxquels conviennent mieux d'autres occupations, de quitter l'agriculture⁶⁰⁸.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 11

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 479

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 464

Un programme de main-d'œuvre pour faire renoncer les exploitants à l'agriculture et leur faire trouver des emplois dans les villes, de même qu'un programme de dissémination des industries pour procurer plus d'emplois dans les zones éloignées et dans les petits centres (suivant l'approche des pôles de croissance), est implanté. Un certain nombre de programmes à caractère rural en vertu du Fonds consacré au développement économique rural (FODER) et de programmes à caractère agricole en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) sont également mis en place. Nous reviendrons subséquemment sur l'ARDA.

Au Québec, les programmes du FODER encouragent explicitement l'émigration des familles gaspésiennes vers la ville; des subventions incitent toutes les familles des collectivités concernées à la mobilité en fonction d'une des grandes villes désignées en tant que centres d'expansion. On prévoit alors une réduction massive de la population agricole. La plupart des surnuméraires sont considérés comme des départs souhaitables à la retraite; les autres, au demeurant peu nombreux, doivent leur participation à des programmes d'apprentissage et de mobilité de la main-d'œuvre.

En somme, comme problème social, l'existence d'excédents structurels signifie, nous l'avons vu, qu'une partie du travail est dépensée en agriculture en perte sociale; l'agriculture, dans ces conditions, apparaît comme un obstacle aux objectifs de croissance et de développement assignés à l'ensemble de l'économie. On sait la migration nécessaire au développement de l'activité industrielle.

On parle cependant de plus en plus des surplus de production comme d'un problème agricole. Le terme « surplus » se veut éminemment relatif, et c'est par rapport à l'objectif relatif à la parité que l'on définit le fait excédentaire. Nous verrons, dans la

section qui suit, que cet objectif ne sert cependant qu'à obtenir l'adhésion du plus grand nombre des agriculteurs à la politique agricole des États, tout en subventionnant les exploitations agricoles dont l'importance du revenu les porte déjà au-delà de la parité.

2.4 Politique de modernisation de l'agriculture : objectif ambigu de parité, moyens de régression de l'agriculture

Du strict point de vue économique donc, il y a trop d'agriculteurs pour que l'agriculture atteigne un niveau de rentabilité comparable à celui des autres formes d'activité⁶⁰⁹.

Le succès dépend de l'existence de moins d'unités. Seule une réduction du nombre de fermes permettra à la ferme familiale de rapporter un revenu convenable⁶¹⁰.

Au cours de la décennie 1950, le soutien des revenus agricoles devient une préoccupation d'ordre public au sein des pays membres de l'OCDE. L'intervention des États, dit-on, doit alors assurer la parité pour et la productivité de l'agriculture. Ces deux objectifs, apparemment voisins⁶¹¹, cohabitent (implicitement ou explicitement) dans la formulation de la politique agricole des États, où ils figurent souvent au premier plan. Bien que la disparité des revenus entre l'agriculture et l'industrie aurait pu faciliter le transfert « souhaitable » des actifs en surnombre vers le secteur capitaliste naissant⁶¹² et qu'elle ait été à ce titre défendue par un certain

⁶⁰⁹ François-Albert ANGERS, *op. cit.*

⁶¹⁰ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*, p. 37

⁶¹¹ Selon Bergmann, la réalisation des objectifs de parité et de productivité est impossible du fait de leur nature contradictoire. La priorité est donnée à l'objectif de productivité. Denis R. BERGMANN, *Essai sur les principes directeurs d'une politique agricole française, op. cit.*

⁶¹² Les inégalités de revenus sont normalement considérées nécessaires à la mobilité des facteurs (Michel PETIT. « Les économistes ruraux face aux problèmes de l'agriculture et du développement

nombre d'économistes, l'objectif relatif à la parité cherche alors à permettre aux familles agricoles de vivre intégralement de leur activité⁶¹³, conformément au modèle de base du professionnalisme agricole. On croit alors que le développement de l'agriculture ne peut être assuré que par « des hommes conscients d'avoir atteint une certaine 'parité' économique, sociale et politique, motivés par les satisfactions diverses que leur procure le métier qu'ils ont effectivement choisi⁶¹⁴ ». Sur le plan historique, la notion apparaît en 1922 en Amérique du Nord (États-Unis).

Si l'intervention des États veut assurer la parité pour en élevant la productivité de l'agriculture, l'élévation de la productivité aggrave cependant la situation excédentaire des marchés (et agit par là à la baisse sur les revenus). Non seulement la disparité se maintient, mais elle s'élargit parfois. Encore aujourd'hui, la situation de la plupart des producteurs agricoles demeure « peu enviable »⁶¹⁵.

Dans les faits, la productivité augmente rapidement sans que les revenus ne suivent ; les gains de productivité, plutôt que de profiter aux agriculteurs, se traduisent en baisse de prix à la consommation⁶¹⁶. Il en résulte que les bas revenus demeurent le fait de maints producteurs agricoles, dont plusieurs producteurs réputés

régional en Europe », *Économie rurale*, no 150-151, 1982, p. 7-14), « à la bienfaisante migration des travailleurs du secteur primaire vers les autres activités » (J. B. CHOMBART DE LAUWE, *op. cit.*, p. 25).

⁶¹³ Robert CAILLOT. « Présent et avenir probable de la population agricole de la région lyonnaise », *Économie rurale*, no 36, 1958, p. 29-35

⁶¹⁴ Louis MALASSIS, *Économie agricole, agro-alimentaire et rurale, op. cit.*, p. 9

⁶¹⁵ Lyne NANTEL. « Agriculture : Les limites du modèle agricole québécois », dans S. Tremblay-Pépin (dir.) *Dépossession : une histoire économique du Québec contemporain*, Montréal : Lux Éditeur, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 25-68

⁶¹⁶ R. CARRON. « Quelles agricultures financer demain ? », *Économie rurale*, 182, 1987, p. 75-79

professionnels pour se conformer au modèle de base du professionnalisme agricole⁶¹⁷.

À peine constate-t-on une légère augmentation du revenu de l'agriculture théoriquement disponible avant investissement – qui est surtout le fait des conditions socioéconomiques dans lesquelles s'effectuent la croissance et le développement (diminution du nombre de travailleurs par exploitations (exode des aides familiaux), endettement, inflation, augmentation des transferts sociaux à travers la mise en place d'une protection sociale pour les agriculteurs, pluriactivité)⁶¹⁸ – que celle-ci passe dans l'accumulation du capital nécessaire aux processus de la modernisation⁶¹⁹. Du fait de l'évolution contradictoire du revenu et du capital⁶²⁰, un nombre croissant d'exploitations est confronté à des difficultés financières ; bref, là où il y a effectivement augmentation de revenu, celle-ci est généralement plus qu'effacée par la hausse des dépenses⁶²¹.

Étant donnée la croissance des consommations intermédiaires et des amortissements, la dégradation des termes de l'échange entre l'agriculture et le reste de l'économie inquiète le monde agricole ; « [p]ériodiquement les journaux professionnels agricoles publient des titres alarmants sur la dégradation des termes de l'échange entre les produits agricoles vendus par les agriculteurs et les biens et services achetés par ces

⁶¹⁷ Jean-Louis BRANGEON, Guenhaël JÉGOUZO et Maurice QUINQU. « Politique de préretraite et bas revenus agricoles », *Économie rurale*, 232, 1996, p. 13-19

⁶¹⁸ Florence JACQUET et Yves MADELINE. « Accumulation du capital et stagnation du revenu en agriculture », *Économie rurale*, no 146, 1981, p. 9-12; Joseph KLATZMANN. « L'évolution du revenu agricole », *Économie rurale*, no 39-40, 1959, p. 149-152; P. MASSON. « L'évolution des prix et l'agriculture », *Économie rurale*, no 95, 1973, p. 43

⁶¹⁹ Florence JACQUET et Yves MADELINE, *op. cit.*

⁶²⁰ *Ibid.*

⁶²¹ Bernard BERNIER. « La pénétration du capitalisme dans l'agriculture », chap. de *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal (Québec) : Boréal Express, 1980, p.73-91

mêmes agriculteurs pour leur production⁶²² », ainsi que pour leur vie courante. Plus tard seulement se manifeste chez certains agriculteurs une volonté de diminuer le poids relatif des consommations intermédiaires dans le processus de production agricole⁶²³, une volonté, donc, de pratiquer une agriculture plus économe en intrants. Ce point sera étayé ultérieurement.

Entre-temps, la parité des revenus est finalement espérée d'un transfert massif de population agricole vers les autres secteurs de l'économie : « [l]a disparition de nombreuses exploitations [est] comprise comme le prix à payer pour permettre à l'agriculture d'accéder à la parité sociale⁶²⁴ ». Instituée en 1965 « pour faire enquête sur les moyens à prendre pour que la production agricole rapporte aux agriculteurs un revenu équilibré par rapport à celui des autres classes de la société⁶²⁵ », la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, présidée par le néoclassique Nolasque April, demande à ce que la diminution de la population agricole se poursuive tant et aussi longtemps que la disparité ne soit minimalement ramenée à un niveau acceptable⁶²⁶.

Malgré l'importance accordée dans le discours à l'objectif relatif à la parité, les mesures réellement mises en œuvre consacrent de ce fait le principe de l'élimination des agents économiques les moins productifs⁶²⁷ ; autrement dit, elles concernent un

⁶²² P. MASSON, *op. cit.*, p. 43

⁶²³ F. BEL. « Quel avenir pour l'agriculture en montagne ? », *Économie rurale*, no 128, 1978, p. 4-6

⁶²⁴ Rui Oliveira SANTOS, *op. cit.*, p. 90

⁶²⁵ April NOLASQUE. *L'assainissement des sols au Québec: rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 1, Québec : La Commission, 1967, p. 5

⁶²⁶ April NOLASQUE, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, *op. cit.*

⁶²⁷ Rui Oliveira SANTOS, *op. cit.*

objectif de régression de l'agriculture⁶²⁸. L'élévation de la productivité du travail agricole ne sert alors qu'un objectif général de croissance et de développement de l'industrie capitaliste naissante⁶²⁹ ; l'objectif relatif à la parité de revenus ne sert qu'à obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'individus engagés dans l'agriculture à la politique agricole des États⁶³⁰ en exerçant une fonction idéologique, garantie par l'absence de précision dans sa définition⁶³¹.

Et, malgré le relatif « caractère d'indifférence » des producteurs agricoles quant à leur revenu⁶³², cela fonctionne : l'objectif relatif à la parité de revenu devient une des revendications essentielles de la profession naissante⁶³³. En 1964, des producteurs agricoles québécois protestent devant l'Assemblée nationale contre la disparité des revenus agricoles et urbains. En 1975, les maraichers-jardiniers détruisent consciencieusement une importante partie de leurs récoltes produites à perte. Dans l'intervalle, des producteurs bovins pendent leurs veaux sur la place publique, pour contester le prix qu'on leur en donne⁶³⁴.

⁶²⁸ Amédée MOLLARD et Alain MOUNIER, *op. cit.*

⁶²⁹ Jean-Marc BOUSSARD et Michel BLANC, *op. cit.*

⁶³⁰ Amédée MOLLARD et Alain MOUNIER, *op. cit.*

⁶³¹ On sait qu'il existe différentes acceptions de la parité, et que différentes critiques ont accompagné les tentatives de comparaison des revenus agricoles et non agricoles. April NOLASQUE, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, *op. cit.*

⁶³² Le relatif « caractère d'indifférence » des producteurs agricoles quant à leur revenu tient à leur désir d'indépendance. D'après une enquête réalisée par Hugues Morisset auprès de 480 exploitants, 90 % d'entre eux préfèrent gagner moins d'argent, mais demeurer maîtres de leur exploitation. Hugues MORISSET, *Les conditions du développement agricole au Québec*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1972, 173 p.

⁶³³ April NOLASQUE, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, *op. cit.*

⁶³⁴ Hugues MORISSET, *op. cit.*

La diminution du nombre d'individus engagés dans l'agriculture ne parvient cependant à améliorer durablement la situation des agriculteurs restants⁶³⁵. La permanence (voire l'accélération) du progrès technique vis-à-vis de l'inélasticité des besoins, de même que la pression croissante de la compétition internationale, rendent la bataille pour l'avenir formellement sans fin en laissant peu de chances de survie aux agriculteurs en stagnation. En adoptant de nouvelles technologies et de nouveaux procédés, les agriculteurs restants surproduisent fatalement et un nouveau contingent de producteurs doit quitter l'agriculture⁶³⁶.

A l'OCDE, on interroge pareillement le concept de parité. On admet que les objectifs de la politique agricole des États ne garantissent pas les revenus de l'ensemble des agriculteurs⁶³⁷, que les programmes sont ceux des agriculteurs les plus modernes, et qu'ils sont développés dans leurs intérêts. « Le soutien des prix, explique Michael Tracy – longtemps haut fonctionnaire auprès de l'OCDE et de la Communauté Économique Européenne (CEE) –, [...] profite surtout aux grandes exploitations et donc ne réduit pas les disparités au sein du secteur agricole⁶³⁸ ». Semblable son de cloche chez le professeur extraordinaire à l'Université de Liège et Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, Guy Quaden, qui rappelle que la dispersion des revenus agricoles autour de la moyenne est grande et que la politique agricole des États ne fait que creuser les écarts de revenus au sein même du monde agricole⁶³⁹.

⁶³⁵ Philippe LACOMBE, *Population agricole et rurale dans un espace rural en transformation*, op. cit.; Amédée MOLLARD et Alain MOUNIER, op. cit. Déjà, de 1936 à 1956, la diminution du nombre de cultivateurs à Sainte-Julienne, paroisse étudiée par Fortin dans « La fin d'un règne », n'a pas pour effet d'améliorer la situation des cultivateurs.

⁶³⁶ Georges NEURAY, op. cit.

⁶³⁷ Michael TRACY. « Objectifs et contraintes de la politique agricole », *Économie rurale*, no 144, 1981, p. 13-17

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 13

⁶³⁹ Guy QUADEN (1973), cité par Bernard KAYSER. « Guy Quaden, Parité pour l'agriculture et disparités entre agriculteurs. Essai critique sur la politique des revenus agricoles », *Études rurales*, no 68, 1977, p. 177

Sous le prétexte d'établir la parité entre le revenu moyen des agriculteurs et celui des autres citoyens, la politique de soutien de l'agriculture, telle qu'elle a été conduite jusqu'à présent, aboutit principalement à accentuer les inégalités entre les agriculteurs eux-mêmes et consiste en fait largement dans le subventionnement des exploitations agricoles qui sont au-delà de la parité (soulignement ajouté) par les ménages agricoles qui se trouvent en dessous de ladite ligne⁶⁴⁰.

La moyenne constitue, dans les faits, une mystification qui dissimule de croissantes disparités ; l'agriculteur moyen n'existe pas, sinon dans la statistique⁶⁴¹. Le caractère proprement idéologique de l'objectif relatif à la parité se dévoile ici avec plus de gravité : les inégalités à l'intérieur du secteur agricole sont souvent plus importantes que les inégalités des revenus entre le secteur agricole et les autres secteurs⁶⁴². Concernant la parité, il y a donc lieu de discerner la diminution des écarts de revenus au sein même du secteur agricole et la réduction des disparités entre l'agriculture et l'industrie⁶⁴³. Or, « on a [plutôt] essayé de minimiser l'hétérogénéité du secteur agricole par des déclarations idéologiques ou d'ordre général qui servent souvent les intérêts de tel ou tel groupe d'agriculteurs⁶⁴⁴ ». Et le fait est qu'il y a des « laissés pour compte » de la parité ; le fait est que l'objectif relatif à la parité alimente ce que nous avons appelé la lutte des places.

⁶⁴⁰ *Ibid.*

⁶⁴¹ Jean PAUTARD, *op. cit.*

⁶⁴² « Il est courant dans les pays industrialisés que le rapport entre la moyenne des revenus agricoles soit de 1 à 1,5 ou 2. Mais dans ces mêmes pays, la disparité moyenne entre les deux grands groupes agricoles – l'un numériquement important mais économiquement faible et l'autre numériquement faible mais économiquement important – est de 1 à 10 ou de 1 à 20 » (Albert SIMANTOV, *Contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés*, *op. cit.*, p. 5).

⁶⁴³ Denis R. BERGMANN, *Essai sur les principes directeurs d'une politique agricole française*, *op. cit.*

⁶⁴⁴ Albert SIMANTOV, *Contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés*, *op. cit.*, p. 5

Prenons d'abord l'exemple européen. En Europe, pendant la guerre et la reconstruction, différentes mesures de soutien des prix font l'objet d'une consolidation sur le plan national ; celles-ci visent à offrir aux paysans les garanties nécessaires à l'accroissement maximal de leur production, conformément aux objectifs conjoncturels relatifs à l'expansion⁶⁴⁵. Pour ne mentionner que l'exemple français, les lois d'orientation agricole (1960 et 1962)⁶⁴⁶ introduisent dans la législation l'objectif relatif à la parité réclamé par les organisations professionnelles agricoles. À l'échelle européenne, la première Politique agricole commune (PAC) se donne pour but d'accroître la productivité de l'agriculture tout en assurant un niveau de vie équitable à la population agricole. En 1968, lors du premier plan de réforme de la PAC, le Plan Mansholt voit le jour. Son objectif est « d'encourager près de cinq millions d'agriculteurs à quitter leur ferme, de favoriser une redistribution de terres ainsi rendues disponibles afin de permettre l'accroissement des parcelles familiales restantes⁶⁴⁷ ». Seules les exploitations qui fournissent aux producteurs un revenu comparable à celui de l'ensemble des travailleurs de leur région sont alors jugées viables.

Sous la présidence du professeur Georges Vedel, la commission Vedel – qui travaille à peu près simultanément – va plus loin que Mansholt en concluant, dans son rapport de 1969 – le « Rapport Général de la Commission sur l'avenir à long terme (1968-1985) de l'Agriculture Française », mieux connu sous le nom de « Rapport Vedel » –,

⁶⁴⁵ Michael TRACY, *L'évolution des politiques agricoles*, op. cit.

⁶⁴⁶ Les objectifs de la politique agricole française sont préalablement définis par les Plans de modernisation et d'équipement, dont les opérations concourent à l'élévation du niveau de vie. La première série d'opérations concerne l'amélioration des conditions de vie en milieu rural (par l'électrification et les adductions d'eau) ; la seconde, l'accroissement de la production agricole, sans laquelle, dit-on, le niveau de vie des agriculteurs ne peut s'élever durablement (Michel COQUERY. « L'agriculture française et le plan de modernisation et d'équipement », *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 4, no 3, 1952, p. 76-81).

⁶⁴⁷ CVCE. « La réforme de la PAC », <http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/9180e790-2f28-4b7b-b627-9f18688a123d> [page consultée le 9 septembre 2016]

à une « aggravation considérable » des surplus et, par là, « à la nécessité d'un exode rural accru et à la diminution inéluctable des prix agricoles, à l'aggravation des disparités de revenus entre agriculteurs et autres catégories professionnelles au moins dans les régions d'élevage et de polyculture⁶⁴⁸ ». La Commission estime alors à deux millions le nombre de personnes devant quitter l'agriculture sur la période allant de 1967 à 1985. Au bout du compte, la première réforme de la PAC, en 1972, retient pour objets la modernisation des exploitations agricoles, la cessation d'activité agricole et la formation des agriculteurs. Le point que nous soulignons par l'exemple de la mise en place de la PAC et de sa première réforme est celui du glissement de l'objectif relatif à la parité vers un discours et des moyens relatifs à la régression de l'agriculture.

Semblablement, au Québec, la Seconde guerre mondiale donne à la paysannerie la possibilité d'améliorer son niveau de vie à même les revenus agricoles. L'Office du ravitaillement en produits agricoles, mis en place par le gouvernement fédéral dans les suites de la déclaration de la guerre, voit alors à ce que l'agriculture canadienne réponde aux besoins de guerre du Canada et de l'Angleterre : la Commission du bacon, la Commission des produits laitiers et la Commission des produits spéciaux s'affairent à exporter en Angleterre la production agricole canadienne⁶⁴⁹. Dans sa thèse de doctorat, Charles Lemelin montre en effet comment « durant la guerre, grâce à une situation de marché favorable, une production agricole élevée et rentable économiquement a pu être réalisée même dans les paroisses où la qualité du sol laissait le plus à désirer ».

⁶⁴⁸ FRANCE. Commission sur l'avenir à long terme de l'agriculture française. *Rapport général de la Commission sur l'avenir à long terme de l'agriculture française : 1968-1985*, rapport, sous la présidence de G. Vedel, Paris: la Documentation française, 1968, 27 p.

⁶⁴⁹ Firmin LÉTOURNEAU. « La politique agricole », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 1943, p. 347-392

La prospérité relative des familles paysannes est toutefois conjoncturelle. Une fois la guerre terminée, les prix agricoles s'effondrent et les conditions économiques de l'agriculture ne permettent pas un revenu suffisant pour assurer aux familles paysannes un niveau de vie comparable à celui des travailleurs industriels et urbains.

Après la Seconde Guerre mondiale, en effet, les producteurs et productrices maintiennent la même cadence que pendant le conflit, générant des volumes de production alimentaire qui dépassent largement la demande en baisse. À cela s'ajoute le fait qu'au même moment l'Europe se remet de la guerre et doit rebâtir son système agricole, ce qui accentue encore l'excédent de l'offre de ce côté-ci de l'Atlantique. Les effets de cette situation apparaissent brusquement en 1952, année qualifiée par certains de véritable « crise agricole ». Alors que prennent fin les conditions favorables dont profitaient les producteurs et productrices d'ici durant la guerre, on assiste à une chute importante du prix des denrées, qui entraîne leurs revenus à la baisse⁶⁵⁰.

En 1943, Angers note que « [l]'agriculture du Québec ne donne jamais, même dans ses périodes les plus prospères, un rendement comparable à celui des organisations commerciales ou industrielles de même force⁶⁵¹ ». Dans ces conditions, la politique agricole de l'État intervient bientôt en faveur de l'accroissement du revenu « du plus grand nombre possible d'exploitations familiales⁶⁵² ».

La nomination de la commission Héon par le gouvernement de Maurice Duplessis en 1951 marque en ce sens les débuts d'un vaste mouvement de modernisation de l'agriculture dans le Québec rural de l'époque. L'agriculture devant répondre « aux besoins des populations urbaines » et assurer « aux travailleurs du sol une subsistance convenable et la possibilité d'y établir leur fils », c'est au nom du bien commun (la

⁶⁵⁰ Lyne NANTEL, *op. cit.*

⁶⁵¹ François-Albert ANGERS, *op. cit.*, p. 428

⁶⁵² Jean-Pierre WAMPACH, *op. cit.*, p. 12

mise sur le marché ordonnée des produits de la ferme) et des intérêts bien compris de la classe agricole (la parité sociale) que le rapport Héon exige du « petit » producteur qu'il participe de ce mouvement ou qu'il se retire du marché⁶⁵³. « En termes quantitatifs, les 40 000 spécialistes, porteurs de l'avenir, demandent l'adaptation ou la disparition des 100 000 exploitations qui ne participent pas au mouvement de modernisation marchande⁶⁵⁴ ».

Si nous cherchons la stabilité de l'agriculture, il faut lui assurer des revenus suffisants et non seulement comparables à ceux des ouvriers des villes, mais pour le moins équivalents à ceux des industriels dont la mise de capitaux d'exploitation est correspondante⁶⁵⁵.

L'image qui est alors renvoyée au paysan est celle d'un être inutile, car en surnombre; pis : nuisible : « le mauvais producteur, comme le mauvais soldat, sert mal son pays et ses concitoyens⁶⁵⁶ ». On dit de lui qu'il cause préjudices aux « bons » producteurs en leur faisant concurrence déloyale sur le marché organisé; de son indifférence ou de son hostilité agissante, qu'elles sont susceptibles de réduire à néant les efforts déployés par ceux-ci. Bref, on le constitue, on le thématise, en tant que problème.

⁶⁵³ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁶⁵⁴ Michel MORISSET, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec, op. cit.* p.17

⁶⁵⁵ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*, p. 261

⁶⁵⁶ *Ibid.*, p. 141. L'opposition éthique se révèle ici dans son double aspect moralisateur et patriotique.

Le nombre très considérable de petits producteurs dont les produits sont de quantités minimales et de qualité incertaine est un facteur de mise-en-marché désordonnée et d'avalissement des prix, qui pénalise nos producteurs spécialisés. Il ne s'agit nullement de faire disparaître les petits producteurs qui ont d'abord droit inaliénable de l'être, et qui pourraient, s'ils le voulaient, apporter une contribution appréciable à l'alimentation des centres urbains : par contre, l'on ne peut permettre, dans une horticulture bien organisée, qu'ils fassent constamment tort aux producteurs spécialisés qui ont investi des capitaux considérables dans leurs exploitations, se soumettent à l'inspection et la classification, pour concurrencer victorieusement les concurrents et élever le niveau qualitatif et quantitatif de nos productions⁶⁵⁷.

Les exploitations visées doivent se ressaisir ou être éliminées. Conscient qu'il serait malaisé pour une société démocratique de policer ses producteurs indésirables, le comité mise sur des efforts d'éducation et de vulgarisation visant à rendre « bon » le producteur « médiocre » (celui-là dont, dit-on, l'éducation reste à faire). Aussi recommande-t-il à l'État de poursuivre les efforts de professionnalisation de l'activité agricole en soutenant, favorisant et intensifiant l'enseignement agricole primaire, moyen et supérieur. Les savoirs et savoir-faire paysans (leur empirisme attentif), donc les femmes et les hommes, subissent dès lors une dévaluation symbolique au profit d'une connaissance (d'une expertise) extérieure relevant pour l'essentiel de spécialistes et de techniciens (le système-expert chez Giddens⁶⁵⁸). Les producteurs, voyant leurs activités être soumises au jugement extérieur, sont ainsi atteints dans leur autonomie.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p. 141-142

⁶⁵⁸ Anthony GIDDENS. *The Consequences of Modernity*, Stanford (États-Unis) : Stanford University Press, 1990, 200 p.

Il faut que nos petits producteurs, comme en Belgique et en Hollande, deviennent, avec le temps, des spécialistes, par la volonté, l'anxiété (soulignement ajouté) même de suivre les données et directives de la science, des techniques que l'État, les agronomes, les agents vulgarisateurs, les cours spéciaux, les écoles d'agriculture mettant à leur disposition dans le domaine des cultures, classification, entreposage, mise-en-marché, etc.⁶⁵⁹

Nos horticulteurs, les petits surtout, ont un pressant besoin de connaître les plus récentes données sur les systèmes et moyens de cultures rationnelles et rentables, que la recherche a déjà fixés et définis : bien connues de notre monde agricole dirigeant, ces données sont ignorées par un trop grand nombre de nos petits exploitants. L'État doit faire sa part de ce côté, et mettre la vulgarisation au service de tous ceux qui voudront en bénéficier⁶⁶⁰.

Le rapport Héon table au demeurant sur une formule plus impérative que l'éducation, et en cela peut-être moins insidieuse, en recommandant l'inspection et la classification obligatoire des produits de la ferme, ainsi que la création d'un office des marchés. Par suite du dépôt du rapport, l'Office des marchés agricoles est créée et la pratique des conventions collectives, légalisée, en vertu de la loi de mise en marché (loi 44). D'abord réduite (la mise en marché par plans conjoints s'instaure à ses débuts comme un « moyen supplétif » ne pouvant remettre en cause les engagements des producteurs vis-à-vis de leur coopérative respective), la portée de la loi s'étend en 1965 avec la loi 46. Le principe des plans conjoints à extension juridique oblige alors la totalité des producteurs et des acheteurs à respecter les termes d'une convention collective, dès lors qu'une entente est conclue. Avec le développement des plans conjoints, la mise en place des systèmes de contingentement de la production tend subséquentement à fermer la production aux seuls producteurs spécialisés et à bloquer (au moins virtuellement) l'entrée des non-agriculteurs dans le secteur naissant. Ce système participe en somme d'un processus d'élimination des plus « petits ».

⁶⁵⁹ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*, p. 141-142

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p.151-152

La lutte menée par l'UCC, puis par l'UPA, pour le droit des producteurs aux plans conjoints est contemporaine d'un mouvement de regroupement autour de syndicats, puis de fédérations, spécialisés, et d'une accélération de ce mouvement. La prise de contrôle de l'offre par les producteurs via les plans conjoints sert en effet d'argument principal à la création des fédérations. Alignée sur ces transformations, l'UCC procède, de 1952 à 1972, à un réaménagement de ses structures⁶⁶¹. En approuvant l'implantation d'une structure de syndicats spécialisés, le congrès de 1952 marque en effet le début d'un long mouvement de regroupement des producteurs spécialisés. Ainsi naît en 1952, dans le lait nature, la première fédération provinciale de syndicats spécialisés affiliée à l'UCC. Suit en 1955 une deuxième fédération : celle des producteurs de pommes de terre. Apparaissent par la suite des fédérations spécialisées de producteurs de tomates, de pommes, de betteraves à sucre, de volailles, d'œufs de consommation, de porcs, de lait industriel, de bois, etc. De telle sorte qu'en 1957, on compte quarante-deux syndicats spécialisés, de même que trois plans conjoints⁶⁶². De la masse paysanne se détache ainsi une catégorie de producteurs agricoles spécialisés, organisés en syndicats et en fédérations. Dans la presse professionnelle et syndicale agricole (*La Terre de chez nous*), l'avenir de la profession est alors étroitement lié à celui de l'organisation professionnelle. L'organisation devient synonyme de professionnalisation. Dans *La Terre de chez nous*, l'équation est claire, tel que l'indiquent, bon mal mal an, ces intitulés revendicatifs : « À moins que la profession ne s'organise solidement nombre de cultivateurs sont appelés à disparaître⁶⁶³ » ; « Seule une classe agricole organisée assurera l'avenir de l'agriculture⁶⁶⁴ » ;

⁶⁶¹ J. P. KESTERMAN, G. BOISCLAIR, J. M. KIROUAC et J. MORNEAU. *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*, Montréal (Québec) : Les Éditions du Boréal, 2004, 455 p.

⁶⁶² François DAGENAIS. « Vers une planification démocratique de l'agro-alimentaire au Québec », *Économie rurale*, no 130, 1979, p. 3-7

⁶⁶³ M. LEMOINE. « À moins que la profession ne s'organise solidement nombre de cultivateurs sont appelés à disparaître », *La Terre de chez nous*, 13 juin 1956, 1956, p. 1

⁶⁶⁴ J. B. LEMOINE. « Dans la province de Québec : Seule une classe agricole organisée assurera l'avenir de l'agriculture », *La Terre de chez nous*, 23 octobre 1957, 1957, p. 5

« S'organiser ou disparaître⁶⁶⁵ » ; « Si on ne s'organise pas, la ferme familiale disparaîtra⁶⁶⁶ ».

Importé d'Australie, le concept de plans conjoints trouve alors son application dans diverses provinces canadiennes. Au Québec, certains plans contingentent la production ; c'est le cas du lait⁶⁶⁷, des œufs, de la volaille de chair (poulets et canards), du lapin et du sirop d'érable pour lesquels on limite l'offre ou, minimalement, la croissance de celle-ci. D'autres plans ne détiennent ou n'utilisent ce pouvoir ; ceux-là exercent, suivant les nombreux cas, des pressions auprès de l'État pour obtenir certaines protections contre la concurrence étrangère. Quant aux plans conjoints avec gestion de l'offre, leur action sur les prix – les relever ou les stabiliser – les soumettent à la controverse⁶⁶⁸ ; on les dénonce comme on dénonce les monopoles.

Au Québec, la critique vient de producteurs agricoles déterminés à ne pas se conformer aux termes de leur convention; cette critique elle-même est dénoncée, par le syndicalisme agricole, pour sa « dissidence ». Une critique émane également de l'opinion publique, en particulier des marxistes et des entreprises intégrées de production (porcs, œufs, volailles), mais aussi d'auteurs néolibéraux. Proulx et Saint-Louis résument les positions en présence :

⁶⁶⁵ Charles PELLETIER. « S'organiser ou disparaître », *La Terre de chez nous*, 8 janvier 1958, 1958, p. 3

⁶⁶⁶ J. B. LEMOINE. « À l'assemblée de la coopérative des producteurs de lait de Montréal. 'Si on ne s'organise pas, la ferme familiale disparaîtra' », *La Terre de chez nous*, 18 février 1959, 1959, p. 20

⁶⁶⁷ En faisant de la spécialisation une condition pour accéder aux programmes de soutien technique et financier du Canada et du Québec, le cadre défini en 1967 pour l'établissement de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre en production laitière met virtuellement fin à la cohabitation animale : vaches et porcs. Denise PROULX et Lucie SAUVÉ. *Porcheries ! La porciculture intempesive au Québec*, Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 2007, 360 p.

⁶⁶⁸ Yvon PROULX et Robert SAINT-LOUIS. « Plans conjoints et gestion de l'offre, un essai d'évaluation de leurs impacts », *Économie rurale*, no 130, 1979, p. 27-45

Quand la gestion de l'offre est critiquée, soit de l'intérêt par des producteurs qui acceptent mal de voir imposer des contraintes à leur liberté de décision, soit de l'extérieur, elle l'est surtout à cause des barrières qu'elle crée à l'entrée dans la production ou à l'expansion de la production des producteurs déjà entrés, et à cause du phénomène de capitalisation des bénéficiaires dans la valeur des quotas ou d'autres ressources auxquelles peuvent être liées les transactions de quotas. On estime que l'accroissement des coûts de production impliqué par cette valeur de quotas n'a pas de raison d'être, donc qu'elle pèse inutilement sur le consommateur et a pour effet de diminuer la compétitivité de l'industrie. Notons que sous cet angle, il n'y a pas de différence entre une capitalisation dans la valeur d'un droit de produire ou une capitalisation dans une autre ressource rare comme la terre par exemple. [...] Certains autres n'admettent pas que les plans conjoints limitent l'entrée de nouveaux producteurs et que les bénéficiaires de ces plans soient distribués à un nombre décroissant de producteurs ou aux membres d'un club privilégié dont l'accès est fermé. On peut a priori penser qu'une valeur de quotas importante rend plus difficile l'entrée en production, en particulier celle des jeunes qui voudraient se lancer seuls⁶⁶⁹.

Indirectement, l'application du système de contingentement de la production peut, selon la réglementation prévue concernant la transmission des quotas, ralentir⁶⁷⁰ ou accélérer (c'est le cas des secteurs laitiers québécois et canadien) les évolutions structurelles en cours dans les secteurs dits « sous gestion de l'offre ». Dans tous les cas, on suppose que le contingentement ne peut être sans effets structurels. Daniel-M. Gouin explique :

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 39

⁶⁷⁰ C'est le cas du secteur laitier en Suisse selon Hauser (dans Daniel-Mercier GOUIN, *op. cit.*).

Lors de la mise en place du système, la répartition initiale des quotas individuels de production se fait généralement sur une base historique, ce qui ne pose pas de problèmes particuliers ; chaque producteur se voit accorder le droit de produire un certain pourcentage de sa production antérieure. Mais par la suite, l'évolution structurelle du secteur dépendra des possibilités de croissance individuelle permise par le système et donc, corollaire obligatoire dans une production contingentée, du rythme d'élimination d'un certain nombre de producteurs libérant du quota pour ceux demeurant en production. La concurrence entre producteurs, qui s'exerçait jusqu'alors indirectement par l'accès aux moyens de production, est fortement relancée ; elle se fait maintenant par une limitation de l'accès au marché et donc directement entre producteurs qui doivent lutter entre eux pour acquérir des droits à produire supplémentaires (soulignement ajouté)⁶⁷¹.

Dans ces conditions, on comprend que la concurrence entre producteurs pour acquérir des droits à produire supplémentaires – et ainsi se réserver une place d'avenir dans l'évolution du secteur – engage moins le « mérite », le « travail » et le « professionnalisme » de chacun⁶⁷² que leurs « capacités [respectives] de payer des quantités de référence supplémentaires⁶⁷³ ». La valeur économique attribuée aux contingents individuels fixe de ce fait le seuil d'élimination des exploitations ; au Canada, les avis des différents tenants de l'école néoclassique se rejoignent sur la définition de ce seuil d'élimination, ainsi que sur l'interprétation économique de la valeur du quota qui en découle⁶⁷⁴.

L'achat de quota est aussi perçu comme une façon de se positionner pour l'avenir selon l'adage « qui n'avance pas recule ». Croyant que l'avenir est aux grosses fermes, plusieurs désirent augmenter la taille de leur entreprise comme moyen de la rendre plus attrayante auprès de la relève⁶⁷⁵.

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 31

⁶⁷² Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

⁶⁷³ Daniel-Mercier GOUIN, *op. cit.*, p. 31

⁶⁷⁴ *Ibid.*, p. 28-35

⁶⁷⁵ Bernard BELZILE, *op. cit.*, p. 20

Dans ce contexte, la définition du mode d'allocation des quotas entre producteurs apparaît hautement stratégique⁶⁷⁶. On s'intéresse prioritairement aux méthodes d'allocation les mieux à même d'assurer la concentration des secteurs sous gestion de l'offre. Dans le cas du secteur laitier français, cet objectif de concentration-élimination est ouvertement saisi en tant que priorité et ce, à la fois par la puissance publique et par la profession⁶⁷⁷. Au Québec, la réglementation concernant la transmission des quotas entre producteurs évolue dépendamment de conditions de concurrence de plus en plus « parfaite » : un marché des quotas de gré à gré, un mode administratif de gestion des transferts de quotas, les ventes publiques, un marché centralisé unique⁶⁷⁸.

Nommée en 1967 dans un contexte de production excédentaire et de revenus à la baisse, la Commission de planification de l'agriculture canadienne aborde directement la question du revenu et dépose en 1969 – c'est-à-dire la même année que le plan Mansholt pour l'Europe et le rapport Vedel pour la France – un rapport intitulé « L'agriculture canadienne des années 1970⁶⁷⁹ ». Sur la principale base de vingt-cinq études réalisées par des professeurs et chercheurs universitaires canadiens ainsi que par des professionnels de sociétés d'experts-conseil, ce rapport fait état « d'un mécontentement généralisé attribuable à des revenus agricoles faibles, à des marchés et des prix incertains, à la surproduction, à de petites exploitations agricoles non viables et à des marchés d'exportation à la baisse ». On y recommande de réduire la population vivant de l'agriculture et d'inciter les jeunes agriculteurs à faible revenu à renoncer à l'agriculture. Au surplus, le rapport souligne l'importance, au nom de l'intérêt national comme de celui des producteurs agricoles, de stabiliser la

⁶⁷⁶ Daniel-Mercier GOUIN, *op. cit.*

⁶⁷⁷ *Ibid.*

⁶⁷⁸ Daniel-Mercier GOUIN et Michel MORISSET. « Le marché des quotas laitiers au Québec : la recherche de la concurrence parfaite », *Économie rurale*, no 212, 1992, p. 27-33

⁶⁷⁹ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*

production, les prix et les revenus au moyen de l'assurance-récolte, du soutien des prix, de l'organisation dans la distribution des approvisionnements, d'un programme de stabilisation des prix des céréales des Prairies, etc.⁶⁸⁰. La stabilité recherchée doit accélérer le processus de sélection des exploitations les plus performantes (c'est-à-dire spécialisées) au sein du monde agricole.

La stabilisation des revenus devient dès lors un enjeu majeur de la politique agricole des États canadien et québécois. À partir de 1975⁶⁸¹, une loi canadienne garantit un prix de soutien pour certains produits, dont la liste pourra être revue subséquemment : bœuf, porc, lait, crème allant à la transformation, mouton, maïs, soja, orge et avoine produits à l'extérieur des Prairies canadiennes. En vertu de cette même loi, le gouvernement fédéral se donne la possibilité de conclure des différents accords avec les provinces ou les fédérations de producteurs, dans la mesure où ces accords ne constituent pas une incitation à la surproduction.

Parallèlement, les gouvernements provinciaux mettent en place des lois assorties de mécanismes visant la stabilisation des prix et des revenus agricoles⁶⁸². Au Québec, un programme de stabilisation des prix est adopté en 1975, via la loi sur l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Comme la législation fédérale, l'ASRA cherche alors à garantir un revenu minimum annuel à l'agriculteur « efficace »⁶⁸³.

⁶⁸⁰ *Ibid.*

⁶⁸¹ Le gouvernement fédéral a déjà adopté une première loi dans les suites de la Seconde guerre mondiale (Gilles LAVOIE. « La stabilisation des revenus agricoles au Québec et au Canada », *Économie rurale*, no 130, 1979, p. 23-26). « En 1958, la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* a remplacé la *loi fédérale sur le soutien aux prix agricoles*; la loi en 1958 rendait obligatoire le soutien des prix de neuf denrées de première importance » (OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*, p. 309).

⁶⁸² Gilles LAVOIE, *op. cit.*

⁶⁸³ *Ibid.*

Bien que l'ASRA adhère au principe de parité de revenu avec le salaire estimé d'un ouvrier spécialisé, Lavoie souligne qu'

Il ne s'agit pas d'assurer la parité (soulignement ajouté) ou le niveau de revenu désiré par l'ensemble des producteurs. Il ne s'agit pas non plus de garantir à chaque producteur un niveau prédéterminé de revenu net, mais de garantir qu'un producteur qui produit dans des conditions normales un volume donné de production, à l'endroit favorable, selon les meilleures techniques accessibles à la majorité, en pratiquant une gestion adéquate, en mettant en marché son produit selon les meilleures méthodes disponibles, etc., recevra un revenu minimum année après année, soit du marché, soit d'un fonds d'assurance-revenu⁶⁸⁴.

De l'aveu même du directeur du service des Études économiques du ministère de l'Agriculture du Québec, la volonté du législateur est alors de se servir de la stabilisation des revenus « non seulement pour réduire l'instabilité et la faiblesse des revenus agricoles, mais pour améliorer la qualité de l'utilisation des ressources en agriculture et assurer une meilleure localisation des productions⁶⁸⁵ ». Dans les faits, il s'agit moins de garantir à un groupe d'agriculteurs des revenus stables et suffisamment élevés (bien que ce soit le cas), que d'outiller le développement de l'agriculture. En faisant reposer le calcul des cotisations et des compensations sur le concept de « cout de production » et en fixant celui-ci à partir des couts courants de production d'un modèle de ferme-type élaboré au ministère de l'Agriculture en collaboration avec la profession agricole⁶⁸⁶, les législateurs permettent la sélection des producteurs les plus efficaces, ainsi que le transfert du surtravail.

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 25

⁶⁸⁵ Gaston GRAMMOND. « L'administration des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles au Québec », *Économie rurale*, no 130, 1979, p. 19

⁶⁸⁶ Aux charges de cette ferme-type est ajoutée une somme équivalente à un certain pourcentage du salaire moyen d'un ouvrier spécialisé. Gilles LAVOIE, *op. cit.*

[L]es modèles illustrent les opérations d'une ferme spécialisée dans une production; les investissements sont comptabilisés au coût d'acquisition (l'année de base représente l'âge moyen de ces investissements au Québec); l'échelle de production choisie, à moins qu'il y ait présence d'un autre élément limitatif important, permet l'utilisation de l'exploitant à plein temps, lequel est aidé par de la main-d'œuvre familiale ou des ouvriers agricoles dans les périodes de pointe; les techniques de production retenues sont celles actuellement utilisées par les producteurs évolués; on suppose que le producteur emprunte le maximum qu'il lui était possible d'obtenir au moment où les achats importants ont été réalisés; l'unité de travail (année-homme) de l'exploitant se situe entre 1900 et 2800 heures; l'avoir net de l'exploitant est rémunéré au taux courant des obligations à long terme du Québec⁶⁸⁷.

Avec les autres mesures que nous avons relevées, le principe de sélectivité devant l'économie de marché sur lequel est fondé l'ASRA procède à l'aliénation des producteurs les uns vis-à-vis des autres. Porteurs d'un contenu social, les coûts de production jouent alors un rôle sélectif au sein du monde agricole en ne rémunérant que la force de travail socialement nécessaire à une production agricole susceptible de contribuer à la reproduction et à l'accumulation du capital dans l'agriculture ainsi que dans l'ensemble de l'économie. Le mouvement de dépaysonisation quantitative de l'agriculture (la disparition des « petits » producteurs) est donc encouragé et contrôlé au travers de la stabilisation des prix. L'ASRA décourage par ailleurs les productions non couvertes par le programme : horticulture, productions de spécialité et productions biologiques⁶⁸⁸. C'est pourquoi l'OCDE est aujourd'hui d'avis qu'elle devrait être remplacée par un programme de soutien aux revenus agricoles (et non à la production d'un produit particulier)⁶⁸⁹.

⁶⁸⁷ Gaston GRAMMOND, *op. cit.*, p. 20-21

⁶⁸⁸ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

⁶⁸⁹ *Ibid.*

Contemporaine du mouvement de dépaysonisation quantitative de l'agriculture, la professionnalisation de l'activité agricole en 1972 marque l'ultime frontière entre les producteurs agricoles professionnels et les paysans⁶⁹⁰, de moins en moins nombreux dans l'espace rural, en traçant la ligne de partage entre les inclus et les exclus du secteur. La construction de ces groupes, le « nous » et le « eux » (l'en-groupe et l'hors-groupe), les uns par rapport aux autres s'inscrit de ce fait au cœur du processus de professionnalisation de l'activité agricole. Cette relation d'altérité demande un travail symbolique et social qui ne peut être saisi que dans des rapports de domination, en ce qu'il passe par différentes phases d'exclusion et d'inclusion. Ainsi la catégorie socioprofessionnelle naissante, en tant que construction politique et idéologique⁶⁹¹, se construit-elle autour de sa dénomination, recouvrant « moins une ontologie qu'un combat, une essence qu'un rapport de forces et avant tout, une position dans les rapports de production⁶⁹² ». Un travail de frontières – une lutte des places – qui est agissant encore aujourd'hui (chapitre 3).

Ce sont dans ces conditions que l'on voit apparaître la notion de « ferme-type », de « ferme idéale » ou de « vraie ferme » pour désigner l'idéal théorique duquel doivent se rapprocher tous ceux qui prétendent à une place d'avenir dans l'agriculture ; en somme, une catégorie dont le contenu est présenté de manière projective, objectivante et réifiante. Aussi la notion de « vrai » producteur apparaît-elle au cœur du processus de professionnalisation de l'activité agricole, tel qu'il aboutit avec l'adoption du projet de loi 64 en 1972. Celle de « bon » agriculteur est pareillement mobilisée dans les discours politiques, pour justifier l'élection des uns et l'exclusion des autres. Un référentiel dont l'opérationnalisation repose sur la consolidation d'une structure

⁶⁹⁰ Marco SILVESTRO, *op. cit.*

⁶⁹¹ Jacques RÉMY. « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 4, 1987, p. 415-441

⁶⁹² Jacques RÉMY. « 'Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs...' : de quoi parlons-nous ? », communication présentée au colloque international de l'Association Française de Science Politique tenu à Paris (France) le 22 mai 2008, 2008, p. 1

syndicale unique (l'UPA, anciennement l'UCC), en vertu de la loi de 1972 sur les producteurs agricoles. Cette loi provinciale octroie en effet à un groupe de plus en plus restreint la représentation exclusive du secteur et de ses intérêts, consacrant un « monopole syndical » dorénavant considéré unique au monde⁶⁹³.

Le système de classification qui, dans ce contexte, divise les fermes en tant que « gagnantes » et « perdantes » (voire en termes d'exploitations « viables » et « non viables ») participe de ce que Bourdieu a appelé « la manipulation symbolique de l'avenir⁶⁹⁴ ». Plus exactement, les fermes dites « gagnantes » et les exploitations dites « viables » agissent comme catégorie de projection dans un environnement nouveau que l'on dit concurrentiel quant aux futurs possibles ; « [l]es bons cultivateurs doivent avoir confiance dans l'avenir⁶⁹⁵ », dit-on à La Terre de chez nous. La paysannerie, elle, est autrement constituée en tant que problème pour causer préjudices aux « bons » producteurs en leur faisant concurrence déloyale sur le marché organisé ; le rapport Héon, nous l'avons vu, est particulièrement explicite à ce sujet. Leur « petite » exploitation constitue tout autant un problème, en ce qu'elle représente une réserve de sol dans laquelle il doit bientôt être possible de puiser pour rentabiliser davantage les autres catégories de fermes. Les dimensions trop faibles d'un très grand nombre

⁶⁹³ Au Québec, l'Union des producteurs agricoles détient le monopole de la représentation syndicale en agriculture. En France, ce monopole de représentation (détenu par les quatre grandes organisations agricoles que sont la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, le Centre national des jeunes agriculteurs, les Chambres d'Agriculture et la Confédération nationale de la mutualité du crédit et de la coopération agricole) est aboli sous le gouvernement de François Mitterand. Il s'agit alors de reconnaître la représentativité de l'ensemble des syndicats minoritaires exclus jusqu'alors de la cogestion (Pierre MULLER. « La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles », *Économie rurale*, no 255-256, 2000, p. 33-39).

⁶⁹⁴ Pierre BOURDIEU, *Le bal des célibataires : Crise de la société paysanne en Béarn*, op. cit.

⁶⁹⁵ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Les bons cultivateurs doivent avoir confiance dans l'avenir », *La Terre de chez nous*, 27 mars 1957, 1957, p. 3

d'exploitations agricoles, dit-on communément des deux côtés de l'Atlantique, empêchent leur agriculteur d'atteindre un niveau de productivité suffisant⁶⁹⁶.

2.5 Aux frontières de l'amateurisme et du professionnalisme : l'avènement et la fermeture d'une profession au sein du système de la division sociale du travail

[L]e processus de professionnalisation du travail de l'agriculteur ne peut se développer qu'en se détachant de l'économie paysanne⁶⁹⁷.

Transformer l'agriculture en un métier et lui ôter son infériorité sociale n'est pensé comme possible, neuf fois sur dix, que par un apprentissage scolaire. Un autre élément, moins chiffrable mais tout aussi important, est la constellation : régularité du travail, sécurité de l'emploi et moindre pénibilité de l'effort. Enfin l'aspect décisif du métier est de pouvoir être choisi, à la différence du travail agraire généralement hérité⁶⁹⁸.

Loin d'être la conséquence directe et mécanique des transformations économiques et techniques, la professionnalisation du métier ne se comprend que par référence à la transformation des critères de compétence et de réussite liée au dépérissement des structures sociales traditionnelles et à la montée des organismes professionnels. Pour que l'opposition « technique » entre professionnels et non-professionnels se substitue aux oppositions éthiques entre « bons » et « mauvais paysans », il fallait que le jugement du groupe des pairs à base locale s'efface devant l'appréciation des techniciens, que les réputations se fassent et se défassent dans les bureaux, lors des sessions et des réunions, et non plus au village ou au bourg⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ Denis R. BERGMANN, *Essai sur les principes directeurs d'une politique agricole française*, op. cit.

⁶⁹⁷ Boguslaw GALESKI. « Sociologie de la profession d'agriculteur », *Études rurales*, no 25-26, 1967, p. 131

⁶⁹⁸ Placide RAMBAUD. « Le travail agraire et l'évolution de la société rurale », *Études rurales*, no 22-24, 1966, p. 163

⁶⁹⁹ Claude GRIGNON. « Professionnalisation et transformation de la hiérarchie sociale des agriculteurs », *Économie rurale*, no 152, 1982, p. 63

Les qualités qu'un agriculteur doit avoir pour réussir sont totalement en train de changer⁷⁰⁰.

Comme dit précédemment, c'est en tant que profession fermée que l'agriculture s'intègre graduellement au système de la division sociale du travail; les années d'après-guerre inscrivent l'agriculture dans la sphère du professionnalisme, processus que l'on peut rétrospectivement observer « par la transformation du travail individuel en travail social »⁷⁰¹.

À la force de travail individuel et aux savoirs incorporés dans les agents, tend à se substituer le travail et la compétence incorporés dans les choses, engrais, machines, plantes et animaux « perfectionnés », etc.; la culture de métier traditionnelle s'efface devant une culture technique théorique, produite, dans le prolongement direct des découvertes scientifiques, par un corps de spécialistes autorisés, détenue et mise en œuvre, sur le terrain, par des professionnels qualifiés et formés dans les écoles⁷⁰².

L'intégration de l'agriculture dans la société globale implique inévitablement certaines difficultés⁷⁰³. Concernant la nécessité de faire de l'agriculture québécoise une activité professionnelle, Minville et le mouvement syndical agricole se butent au conservatisme du clergé et des milieux nationalistes. Mais, à partir du moment où la division croissante du travail amène une partie de plus en plus importante de la population active à ne plus produire pour elle-même les aliments nécessaires à sa propre subsistance, l'agriculture devient « un service public » et le territoire désigné « agricole », un bien d'utilité publique (nous y reviendrons)⁷⁰⁴.

⁷⁰⁰ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*, p. 25

⁷⁰¹ Boguslaw GALESKI, *op. cit.*

⁷⁰² Claude GRIGNON, *Les conditions sociales de l'intensification*, *op. cit.*, p. 4

⁷⁰³ Roland MASPÉTIOL. « Les aspects sociaux de la politique agricole », *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 4, no 1, 1952, p. 15-20

⁷⁰⁴ *Ibid.*

Intégrée en tant que secteur de production à la société globale, on attend de l'agriculture qu'elle agisse en tant que débouché pour les industries agroalimentaire et textile, d'une part, et que réservoir de main-d'œuvre susceptible d'alimenter l'industrialisation, d'autre part. Dans ces conditions, l'exploitation paysanne est instituée comme une entreprise, c'est donc dire comme une « activité de production distincte de l'économie domestique⁷⁰⁵ ».

La professionnalisation de l'activité agricole exige certaines compétences professionnelles, en plus d'aptitudes à la prévision⁷⁰⁶. On évalue désormais l'excellence paysanne aux compétences techniques et aux qualités d'administrateur des protagonistes; on érige comme modèles certains producteurs qui représentent de façon exemplaire les nouveaux idéaux de réussite et de compétence en affaires⁷⁰⁷. Dans *La Terre de chez nous*, une rubrique met à jour le succès du type d'agriculteurs qui se classent dans les concours annuels du Mérite agricole et, dit-on, qui ont « un magnifique avenir⁷⁰⁸ » devant eux : « Les VRAIS professionnels de l'agriculture ». Dans cette même presse, on multiplie les intitulés revendicatifs associés à ces nouveaux idéaux : « Plus la moindre place pour l'à peu près !⁷⁰⁹ », « À l'agriculture de demain il faudra des hommes de haute qualité⁷¹⁰ », « Comme toute personne de profession le cultivateur doit être compétent⁷¹¹ », « L'agriculture, chef

⁷⁰⁵ Boguslaw GALESKI, *op. cit.*, p. 131

⁷⁰⁶ Denis BARTHÉLEMY et Alice BARTHEZ. « Propriété foncière, exploitation agricole et aménagement de l'espace rural », *Économie rurale*, no 126, 1978. p. 6-16

⁷⁰⁷ Diane PARENT, *op. cit.*

⁷⁰⁸ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Les VRAIS professionnels de l'agriculture », *La Terre de chez nous*, 21 juillet 1965, 1965, p. 8

⁷⁰⁹ Paul-Henri LAVOIE. « Éditorial. Plus la moindre place pour l'à peu près ! », *La Terre de chez nous*, 13 août 1958, 1958, p. 3

⁷¹⁰ Louis-Philippe POULIN. « À l'agriculture de demain il faudra des hommes de haute qualité », *La Terre de chez nous*, 2 mai 1956, 1956, p. 1

⁷¹¹ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Comme toute personne de profession le cultivateur doit être compétent », *La Terre de chez nous*, 22 octobre 1958, 1958, p. 5

d'entreprise⁷¹² », « L'agriculture devra être un professionnel et un homme d'affaires⁷¹³ ». Les rubriques se multiplient.

À l'époque de l'agriculture vivrière, n'importe qui pouvait cultiver : il suffisait de posséder quelques routines et de l'huile de bras. Le cultivateur de 1953 est un chef d'entreprise et il doit en posséder les qualités : de l'imagination, du jugement, de l'esprit de décision⁷¹⁴.

[S]euls les hommes possédant une texture intellectuelle et morale au-dessus de la moyenne peuvent réussir. Le métier d'habitant n'est plus et sera de moins en moins praticable par le premier venu; il ne s'apprendra plus par simple imitation de gestes traditionnels. Il tendra à devenir une carrière de choix que seuls les plus aptes pratiqueront avec avantage. Moins il y aura de cultivateurs, plus la classe agricole tendra à devenir une élite jouissant du prestige réservé aux élites⁷¹⁵.

La Terre de chez nous [...] a appris au cultivateur que cultiver était plus qu'un métier auquel ne prenaient part que les bras, mais une véritable profession requérant une forte somme de sens pratique, une connaissance approfondie de la pratique des affaires et des principaux rouages de l'organisation de la distribution des produits agricoles⁷¹⁶.

⁷¹² Louis-Philippe POULIN. « L'agriculteur, chef d'entreprise », *La Terre de chez nous*, 4 septembre 1968, 1968, p. 12

⁷¹³ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture et de la colonisation. « L'agriculteur devra être un professionnel et un homme d'affaires », *La Terre de chez nous*, 12 octobre 1966, 1966, p. 8

⁷¹⁴ Gérard FILION, *L'agriculture d'aujourd'hui et de demain, op. cit.*, p. 3

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Homme d'affaires, le cultivateur a besoin d'un journal bien à lui », *La Terre de chez nous*, 9 mars 1949, 1949, p. 15

Pour réussir aujourd'hui il faut à nos cultivateurs, outre la confiance en soi, l'esprit de travail, le sens de l'économie, l'expérience de ses parents et de ses voisins – ce qui était suffisant peut-être autrefois – une connaissance approfondie de la technique agricole, des notions de législation rurale, commerciale, civique et des aperçus précis sur nos marchés intérieurs et extérieurs. Notre agriculture s'est industrialisée, commercialisée et internationalisée. D'où la nécessité de solides notions théoriques à l'appui de la pratique, si bonne soit-elle. L'instruction s'impose à tous : elle est supériorité⁷¹⁷.

Bientôt, la profession agricole n'appartient plus à un espace matériel, un territoire, un terroir, mais à un « espace professionnel ou sectoriel⁷¹⁸ » incarné par différents cercles d'élevage (les associations Holstein, par exemple), sociétés d'agriculture, syndicats de gestion, groupes de relève agricole, etc.⁷¹⁹ Ce passage de l'enracinement dans un espace proximal à l'appartenance à une profession organisée révèle le passage du paysan au chef d'entreprise agricole.

Dans son article « De cultivateur à chef d'entreprise agricole, la transformation socioculturelle de la ferme familiale québécoise », Parent analyse le changement professionnel du cultivateur au chef d'entreprise agricole au Québec comme le passage d'« une non-profession à une profession »⁷²⁰. Dévoilant les résultats d'une étude réalisée auprès de quarante-huit partenaires de seize copropriétés agricoles familiales situées en milieu semi-urbain et s'adonnant à la production laitière, elle écrit :

⁷¹⁷ Paul BOUCHER. « Les cours à domicile de l'UCC », *La Terre de chez nous*, 5 janvier 1932, 1932, p. 16

⁷¹⁸ Pierre MULLER, *op. cit.*, p. 34

⁷¹⁹ Diane PARENT, *op. cit.*

⁷²⁰ *Ibid.*

Pour les pères de famille rencontrés, leur début en agriculture était synonyme de « ne pas avoir de profession », car, s'empressent-ils d'ajouter, ils n'avaient pas « d'instruction ». Ils étaient donc « cultivateurs », un attribut attaché à une condition sociale inégalitaire par rapport au reste de la société⁷²¹.

Elle poursuit : « [a]ujourd'hui, appelé à se définir et à se situer en regard de son métier, le père est ou un 'chef d'entreprise agricole' ou un 'producteur agricole' ou simplement un 'agriculteur', mais non pas un 'cultivateur', un 'fermier' ou un 'habitant'⁷²² ». Le vocabulaire apparaît porteur d'un contenu social⁷²³.

Le syndicalisme agricole fait alors état du passage de l'agriculture dite « de subsistance » à une agriculture « commerciale » et souligne, pour les colons, le caractère inéluctable de la double transition à réaliser : celle de colon (défricheur) à fermier, et celle de fermier à producteur agricole. Le ministère de l'Agriculture et de la colonisation applique une politique agricole visant à faire passer rapidement l'agriculture d'un stade à l'autre⁷²⁴. Les colons qui échouent la double transition à réaliser – les « inaptes » – sont précisément « balayés » du paysage⁷²⁵.

Ainsi le producteur agricole est-il bientôt défini à partir du concept de métier. La constitution d'une élite de « vrais professionnels », socialement reconnue et visible,

⁷²¹ Diane PARENT, *op. cit.*, p. 9

⁷²² Diane PARENT, *op. cit.*, p. 10

⁷²³ On sait effectivement à quel point le vocabulaire est porteur d'enjeux sociaux et politiques (Ronald HUBSCHER. « Réflexions sur l'identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia*, no 1, 1997, 13 p.). En France par exemple, au 19^e siècle, le terme « paysan » est connoté péjorativement; « cultivateur » et « agriculteur » fournissent alors des termes réputés plus neutres (Pierre BARRAL. « Note historique sur l'emploi du terme 'paysans' », *Études rurales*, no 21, 1966, p. 72-80). Une réhabilitation du terme « paysan » s'opère graduellement à partir de 1905, puis, de façon plus appuyée, pendant les années 1930; à l'approche de la Seconde guerre mondiale, on porte fièrement le nom de « paysan » en France.

⁷²⁴ LA TERRE DE CHEZ NOUS, *L'agriculture nouvelle. Les perspectives de la ferme familiale*, *op. cit.*, p. 19

⁷²⁵ Robert LAPLANTE, *op. cit.*

laisse dans l'ombre tous ceux qui n'ont pas accès aux moyens de se conformer aux nouvelles exigences professionnelles (ou qui ne souhaitent pas s'y conformer)⁷²⁶. Ceux-ci figurent comme des marginaux, comme des amateurs; en tant que tel, ils se voient condamnés « à une sorte d'exercice sinon illégal, du moins irrégulier⁷²⁷ » du métier. Le processus de professionnalisation de l'activité agricole dénie de ce fait la qualité d'agriculteur à la majorité : trop « petite », trop « vieille », trop « attardée »⁷²⁸. Opposant l'agriculture professionnelle à une agriculture dite « à temps partiel » (pluriactive), la statistique agricole reflète ces évolutions.

Tandis que l'agriculture prend graduellement la forme d'une profession fermée et s'intègre en tant que telle au système de la division sociale du travail, on voit poindre la nécessité de créer une organisation professionnelle voisine de celles qui existent déjà dans d'autres secteurs et dont serait exclue la paysannerie⁷²⁹. L'intégration de l'agriculture dans la société globale favorise en ce sens la démarche syndicale⁷³⁰; devant des contraintes extérieures propres à entraver l'autonomie de l'agriculture, les producteurs agricoles reconnus se posent en tant que catégorie professionnelle naissante vis-à-vis de la société globale et, de ce fait, mettent en place une stratégie de lobbying à l'égard des détenteurs du pouvoir politique et économique dans le but de défendre les intérêts de l'agriculture et de faire valoir les revendications de la profession⁷³¹. Ils demandent à être protégés face aux risques et aléas des marchés⁷³². L'entrée dans la profession (sa fermeture, de même que sa réglementation) constitue

⁷²⁶ Claude GRIGNON, *Professionnalisation et transformation de la hiérarchie sociale des agriculteurs*, *op. cit.*

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 63

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 61-66

⁷²⁹ Boguslaw GALESKI, *op. cit.*, p. 135-139

⁷³⁰ Ronald HUBSCHER, *op. cit.*

⁷³¹ *Ibid.*

⁷³² Roland MASPÉTIOL, *op. cit.*

semblablement une préoccupation constante des organismes professionnels agricoles. On veut faire de l'agriculture une profession fermée⁷³³.

Un organisme s'impose : la Corporation de l'agriculture de la province de Québec. Cet organisme grouperait, pour les mettre ensuite au point, toutes les sociétés agricoles. Il dirigerait l'agriculture. Mettre l'agriculture sous la direction des cultivateurs et des techniciens organisés, voilà le but à poursuivre. L'État continuerait à faire des lois et à distribuer des octrois, mais il le ferait à la suggestion de la profession organisée⁷³⁴.

Un second courant – celui du coopératisme – se donne parallèlement « pour objectif de préserver, grâce à la maîtrise d'outils économiques, l'autonomie relative des cellules familiales de production agricole⁷³⁵ ». Née en 1922 de la fédération de 181 sociétés locales⁷³⁶, la Coopérative Fédérée de Québec exerce son action dans l'ensemble de la province.

Entre la Fédérée et les locales intervient un contrat par lequel ces dernières s'engagent à vendre par l'intermédiaire de la Fédérée les produits qu'elles reçoivent de leurs membres, et à acheter de la centrale le ou les produits suivants qu'elle fournit à ses membres : moulées alimentaires, engrais chimiques, insecticides, fongicides, grains de semence⁷³⁷.

⁷³³ En France, « [s]i la tentation corporatiste n'a cessé de s'exprimer, par exemple dans la volonté récurrente d'instauration d'une carte professionnelle ou d'inscription sur un registre, la profession organisée n'est pas parvenue jusqu'à présent à imposer son contrôle total sur l'entrée dans le métier » (Jacques RÉMY. « Les sans-dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide ? », *Économie rurale*, vol. 238, no 1, 1977, p. 33).

⁷³⁴ Firmin LÉTOURNEAU, *op. cit.*, p. 391

⁷³⁵ H. NOUYRIT, *op. cit.*, p. 46

⁷³⁶ Henri C. BOIS. « Les coopératives agricoles », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 1943, p. 393-410

⁷³⁷ *Ibid.*, p. 410

Par là, la Fédérée fait baisser le prix des intrants, fixe les conditions des échanges, les prix, et vend avantageusement les produits de ses membres sur les marchés⁷³⁸.

Concernant ce mouvement coopératif, Filion écrit dès 1943 :

Le mouvement coopératif, ordinairement précédé et complété par le mouvement syndical, est en train de réaliser une véritable révolution dans la vie sociale de l'habitant. Ces groupements naturels éliminent petit à petit les groupements artificiels, clans, partis, qui s'étaient implantés à la faveur de l'ignorance et du préjugé. Ils créent un esprit professionnel qui chasse l'esprit de parti avec ce qu'il comporte de bête et de stérile. De plus, ces groupements, tout en se pliant généralement au cadre paroissial, le débordent nécessairement, créent des contacts avec l'extérieur, organisent la collaboration sur le plan régional et sur le plan provincial. Il se fait ainsi une sorte d'aération des anciens cadres sociaux; c'est une espèce de grand ménage qui ne détruit rien, mais qui dégrasse, ventile et blanchit. Ce mouvement d'organisation professionnelle a finalement pour conséquence de former une élite rurale sortie du milieu même⁷³⁹.

Au Québec, ces deux courants parallèles que sont le syndicalisme revendicatif et le coopératisme entrent rapidement en concurrence, notamment sur la question des plans conjoints. S'ils se rejoignent quant à la nécessité d'une commercialisation « plus efficace et plus avantageuse », ils ne s'entendent pas sur les moyens à mettre en œuvre⁷⁴⁰. L'UCC revendique l'établissement et l'administration de plans conjoints; la Coopérative Fédérée de Québec s'y oppose formellement⁷⁴¹. L'existence de ces deux courants soulignent au demeurant, et cela parallèlement à l'intégration de l'agriculture dans la société globale, une volonté croissante de participation de la population agricole⁷⁴². Celle-ci oppose « la connaissance venant du vécu et de l'expérience » à celle de l'intellectuel généralement considéré comme un expert (celle-là même sur laquelle les détenteurs du pouvoir politique et économique font de

⁷³⁸ Aimé GAGNON, *op. cit.*

⁷³⁹ Gérard FILION, *Le paysan et ses institutions sociales, op. cit.*, p. 424

⁷⁴⁰ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

⁷⁴¹ *Ibid.*

⁷⁴² Gérald FORTIN, *Transformation des structures du pouvoir, op. cit.*

plus en plus reposer leur action). Dans le domaine syndical, les producteurs agricoles demandent à être consultés dans l'élaboration des politiques et des lois les concernant⁷⁴³.

Fortin explique comment les producteurs agricoles rejettent alors les définisseurs de situation qui leur sont extérieurs, économistes et sociologues inclus :

Le cultivateur des paroisses agricoles peu rentables rejette aussi bien le clergé et l'agronome traditionnel, qui l'ont mal orienté, que l'économiste agricole ou le sociologue qui veulent lui présenter une nouvelle orientation. Pour lui, ces deux définisseurs de situation sont également des rêveurs. Seule son expérience vécue de la réalité lui apparaît le gage d'une solution valable. Sans doute, le nouveau technicien apparaît-il comme plus dangereux que le leader traditionnel parce qu'il monopolise davantage de connaissances ésotériques, mais l'opposition dont il est l'objet n'est qu'un cas particulier d'une opposition plus globale à un leadership qui « a trompé et probablement trompera encore ». Ayant vécu l'échec de la société traditionnelle, le citoyen moyen hésite à entrer les yeux fermés dans une nouvelle société; il veut redéfinir par lui-même une nouvelle société qui serait à la taille de ses connaissances et de ses aptitudes⁷⁴⁴.

L'exemple de la Loi québécoise sur les producteurs agricoles, à laquelle nous nous intéressons particulièrement, permet d'étayer ces derniers développements quant à l'avènement et à la fermeture d'une profession agricole au sein du système de la division sociale du travail. Réunis en congrès en 1960, les membres de l'UCC demandent à leurs instances dirigeantes de faire de l'agriculture une profession fermée. Pour ce faire, on exige d'elles :

⁷⁴³ *Ibid.*

⁷⁴⁴ *Ibid.*

- [D]'étudier la possibilité de faire de l'agriculture une profession fermée afin que seuls les véritables producteurs aient le droit de mettre des produits agricoles sur le marché;
- de préparer un projet de législation prévoyant la reconnaissance officielle du syndicalisme agricole à tous les échelons en lui conférant les pouvoirs :
- de procéder à l'enregistrement des cultivateurs;
- d'émettre des licences ou des permis de production;
- de percevoir les cotisations syndicales à la source⁷⁴⁵.

À quelques reprises dans les années qui suivent, le congrès reformule cette demande. « Prix de parité, production contrôlée, profession fermée⁷⁴⁶ ». En 1968-1969, un comité est finalement chargé de formuler un projet de loi de reconnaissance syndicale; parallèlement à quoi, la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec recommande à ce que l'État définisse le statut professionnel du producteur. Le projet du comité est ensuite retravaillé conjointement avec le ministre de l'Agriculture de l'époque; à l'automne 1970, le dossier devient priorité législative sous le gouvernement Bourassa.

31 mai 1972. Le projet de loi 64, déposé en 1971 par le ministre Toupin, est adopté à l'Assemblée nationale. La loi sur les producteurs agricoles fait officiellement de l'agriculture une question de spécialistes⁷⁴⁷. La RMAAQ, déjà responsable de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, se voit dès lors confier la fonction d'assurer la protection du statut de producteur agricole; on lui donne compétence à déclarer si une personne est, ou n'est pas, productrice agricole.

⁷⁴⁵ Dans J. P. KESTERMAN, G. BOISCLAIR, J. M. KIROUAC et J. MORNEAU, *op. cit.*, p. 326

⁷⁴⁶ UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS. « Prix de parité, production contrôlée, profession fermée », *La Terre de chez nous*, 16 décembre 1964, 1964, p. 7

⁷⁴⁷ Marco SILVESTRO, *op. cit.*

Par force de loi, elle exclut au départ de la profession agricole naissante les exploitations dont la production est strictement destinée à la satisfaction des besoins de la famille, de même que celles « dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur annuelle inférieure à mille dollars⁷⁴⁸ »; en un mot : les exploitations paysannes. Les intégrateurs ne sont pas affectés par la définition, ce qui tend à infirmer l'analyse de Kesterman et collaborateurs quant au sens du processus de professionnalisation de l'activité agricole engagé par l'UCC en 1960⁷⁴⁹. Rappelons brièvement que ces analystes voient en l'attitude défavorable du syndicalisme agricole à l'égard du capitalisme la source de la réflexion sur la professionnalisation de l'activité agricole.

Ainsi la profession se constitue à travers une fonction d'élimination et d'exclusion. Si différents travaux s'attachent à la formation d'une nouvelle élite paysanne (du moins, en France⁷⁵⁰), moins s'intéressent à cette dimension – la dimension symbolique – qui participe pourtant largement à la formation de la catégorie professionnelle agricole. Conformément à un de nos objectifs de thèse visant à élucider les processus sociaux de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois en analysant les critères de déclassement et de déplacement dans leur évolution, tel qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais » producteurs agricoles et tel qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture, nous utilisons ici les débats parlementaires ayant conduit à l'adoption de la dite Loi sur les producteurs agricoles. Ces débats marquent un épisode charnière dans les transformations de l'agriculture québécoise et constitue à ce titre une précieuse source documentaire, en lien avec l'objectif de notre recherche.

⁷⁴⁸ J. P. KESTERMAN, G. BOISCLAIR, J. M. KIROUAC et J. MORNEAU, *op. cit.*, p. 328

⁷⁴⁹ *Ibid.*, 455 p.

⁷⁵⁰ Josette DEBROUX. « La formation du groupe des paysans modernistes », *Économie rurale*, no 222, 1994, p. 32

L'analyse thématique des verbatim des travaux parlementaires autour du projet de loi montre que l'intégration des producteurs agricoles dans la société, tant sur le plan de la reconnaissance de la profession agricole que sur celui de la parité professionnelle, fournit l'argument fondateur de l'adoption du projet de loi à l'Assemblée nationale. À cette intégration s'oppose cependant une certaine exigence individualiste de liberté pour les producteurs agricoles : liberté de représentation syndicale, liberté d'entreprendre, du commerce, ou économique. La critique s'oppose vertement à la création de ce qu'on dénonce comme un « monopole syndical ». On affiche une position contre les monopoles et pour la liberté.

Dans les deux cas, le discours avancé contient des éléments de victimisation des producteurs agricoles. Victimes de la loi de l'offre et de la demande ? Victimes de l'absence de politique agricole globale ? Ce dernier argument souligne le caractère prématuré du projet de loi. On souligne ainsi la nécessité d'une politique agricole globale et d'une refonte de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

On souhaite enfin un projet de loi plus démocratique, moins arbitraire, plus facile d'application. Quatre critiques principales lui sont adressées. D'abord, on décrit un organisme syndical structuré par le sommet plutôt que par la base. Il s'agit pour la critique de ramener l'épineuse question de l'unité de la profession agricole en dénonçant l'impossibilité où se trouve une association à vocation générale de représenter adéquatement les intérêts propres à chacun des groupes de producteurs spécialisés. La direction de la cotisation obligatoire éveille autrement des soupçons quant à une stratégie de l'UCC pour résoudre son problème de financement. Deuxièmement, on craint que l'importance des pouvoirs octroyés à l'État via la

RMAAQ porte atteinte à l'autonomie de la profession naissante : pouvoirs au plan des accréditations, des référendums, de la révocation d'accréditation. Ce à quoi s'ajoutent l'impossibilité d'appel et l'existence d'un conflit d'intérêts entre les préoccupations d'ordre professionnel (syndicalisme) et celles relatives à la mise en marché (coopératisme). Enfin, l'imposition d'un vote minoritaire favorable, de même que les obligations que posent aux acheteurs de produits agricoles non commercialisés certains articles du projet de loi, fournissent les dernières critiques.

Sur la reconnaissance de la profession agricole (ce point nous intéresse par dessus tout, par justification problématique), il s'agit de revoir la définition du « produit agricole » (y inclut-on, ou non, le bois qui fait partie d'une ferme ?) et, surtout, de définir le « producteur agricole ». Si quelques interventions visent à le définir qualitativement (c'est-à-dire en fonction de la définition de l'agriculture familiale), la plupart tente de lui fournir une définition en fonction de la quantité de production (définition quantitative). Le tableau 2.6 résume les positions en présence, relatives à une définition quantitative du producteur agricole. Notons que la question des revenus, tel qu'elle entre effectivement dans la définition du producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, apparaît indicative de la trajectoire fonctionnelle et productiviste alors suivie par l'agriculture québécoise – « [d]ans les formes de production agricole domestique ou dans les modes de production qui y sont apparentés, la notion de revenu n'a guère de sens⁷⁵¹ ».

⁷⁵¹ Bruno JEAN, *La déstructuration de l'espace rural*, op. cit., p. 77

Tableau 2.6 Commission permanente de l'Agriculture et de la colonisation : définitions quantitatives du « producteur agricole » avancées par les membres réunis autour de l'étude du projet de loi 64

selon le revenu agricole	brut
	net
selon le pourcentage du revenu agricole	25 %
par rapport au revenu total	50 %

Il est autrement question d'établir une définition par et pour les producteurs agricoles eux-mêmes, de considérer le caractère évolutif de la définition, et de procéder par élimination ou exclusion (de la paysannerie ou des intégrateurs, selon le tenant du discours). L'annexe 4 recense les extraits, tirés à même les verbatim des travaux parlementaires autour du projet de loi, qui explicitent cette dernière propriété du discours. Nous relevons ci-dessous quelques exemples des plus révélateurs, pour utiliser un langage opérant explicitement sous le mode de l'exclusion :

Alors, passé le cap de 50,000, je pense que le nombre de cultivateurs de bonne foi, disons de l'agriculture, est certainement très faible (B-3747).

Je pense qu'à l'avenir les gens qui vont rester en agriculture seront de véritables agriculteurs. Ce devrait être eux qui décident et qui administrent le syndicalisme que l'on aura et non pas des gars à temps partiel et qui font autre chose (B-3918).

[A]u lieu de tenter d'améliorer le sort de la masse de cultivateurs en l'encadrant dans un syndicalisme de classe qui mélange indifféremment les producteurs-entrepreneurs bien préparés, bien organisés, avec les producteurs inadaptés et irrécupérables, on encourage, au contraire, en France, l'avancement du groupe de producteurs qui font preuve de dynamisme, qui comprennent que l'agriculture n'est pas seulement un mode de subsistance familiale, mais surtout un moyen de production de richesse et de prospérité économique pour les véritables exploitants industriels agricoles (B-4090).

[J]e trouverais qu'un des buts du syndicalisme, serait justement de faire pression, en tant que corps professionnel, pour arriver et dire : On veut un crédit à la production justement pour que ceux qui, parmi notre groupe, sont

réellement efficaces, sont réellement des hommes d'affaires, pour que, s'ils n'ont pas d'argent pour fonctionner, ils puissent fonctionner à leurs risques (B-4125).

En dépit de ce qu'on a dit tout à l'heure, il ne serait pas bon de croire que même en agriculture on puisse sauver les irrécupérables. Je suis d'accord avec vous qu'il y a des faibles en agriculture mais nous avons des unités de production –il n'y a rien à faire –que nous ne pouvons pas sauver. C'est sûr que la loi qu'on a devant nous n'a pas comme fonction de protéger les forts; les forts sont capables de se défendre eux-mêmes. Elle est là surtout pour protéger les moins forts, les plus faibles. Il est inutile de penser qu'au Québec nous allons sauver les unités agricoles qui ne sont pas viables où le chef d'entreprise n'a pas le souci de l'efficacité (B-4137).

Je pense que si cela a rendu service et qu'on fait disparaître ainsi tous les cultivateurs amateurs et les gens qui gardent une vache et demie, deux vaches et trois quarts et pas plus, on pourrait, en se prévalant de cette politique suivie par l'Office du crédit agricole, qualifier un agriculteur. [...] Le syndicalisme agricole est une mesure qui doit être faite pour les vrais cultivateurs. Il est impérieux –comme tout le monde l'a dit ici à cette commission - que ce ne soit pas les amateurs et les « gentlemen farmers » qui viennent dicter aux agriculteurs – les vrais, ceux qui vivent essentiellement de leur terre et du produit de leur terre –les politiques à suivre et à définir (B-5089).

Les cultivateurs qui sont de vrais cultivateurs, qui vivent de leur terre ne demandent pas ce que vous exigez, c'est purement électoral ce que vous faites là. Puis on essaie par le biais du bill 64 de donner aux cultivateurs un statut de professionnel que vous réclamez pour tous vos innocents de n'importe quelle profession (B-63).

L'étude qui précède met en évidence cette propriété du discours syndical qui fonctionne sur le mode de la différence, de la marginalisation, de l'exclusion⁷⁵², d'un discours qui cherche par là à susciter la cohésion au sein d'un groupe professionnel au demeurant hétérogène. En ce sens, l'action du syndicalisme agricole est déterminante en ce qui concerne l'élaboration du modèle de base du professionnalisme agricole dont nous avons discuté précédemment: l'importance des revenus tirés de la pratique de l'agriculture; la taille, la rentabilité, la viabilité et

⁷⁵² Ronald HUBSCHER, *op. cit.*

l'efficacité de l'entreprise agricole; la capacité de l'entreprise à faire vivre intégralement la famille agricole des revenus de l'agriculture (l'existence d'un seul revenu; c'est le critère du « temps plein » en agriculture); la participation de l'entreprise à un plan de mise en marché collective; et l'intelligence d'affaires de l'exploitant. De plus en plus technicienne, la presse syndicale et professionnelle agricole participe pareillement à spécifier l'activité agricole aux yeux des agriculteurs, tout en leur inculquant les impératifs de rationalité économique exigés de l'agriculture par le reste de la société.

La construction des formes légitimes d'exercice du métier – au sens wébérien du terme – s'accompagne d'un important travail législatif et réglementaire, censé rendre la mise en modèle d'autant plus contingente. En fournissant un strict encadrement de son exercice et de l'entrée dans la profession, la constitution d'une élite professionnelle pose les conditions du travail agricole⁷⁵³. Ces conditions diffèrent, nous l'avons dit, des conditions traditionnelles :

Très souvent, autrefois, on devenait cultivateur parce qu'on ne possédait pas les qualifications pour faire autre chose. Désormais, le cultivateur sera un des travailleurs les plus spécialisés qui soient. Gérant une entreprise de 50\$ à 100,000\$, le bagage de connaissances économiques, comptables et techniques qui sera nécessaire devient très considérable. L'agriculture n'est plus un pis-aller, c'est une profession très spécialisée. Une sélection serrée apparaît ainsi inévitable⁷⁵⁴.

L'excellence professionnelle apparaît bientôt comme « l'un des principes d'accès » aux fonctions de représentation et d'encadrement de la profession⁷⁵⁵; c'est au sein

⁷⁵³ Sylvain MARESCA. « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », *Économie rurale*, no 143, 1981, p. 49-52

⁷⁵⁴ Gérald FORTIN, *La fin d'un règne*, Chicoutimi, *op. cit.*, p. 101

⁷⁵⁵ Sylvain MARESCA, *op. cit.*

même des agriculteurs d'élite que l'on recrute les représentants syndicaux⁷⁵⁶. En France, Grignon parle à ce titre d'une véritable symbiose entre l'élite des professionnels et l'appareil de représentation et d'encadrement⁷⁵⁷. Plus exactement encore, l'on peut évoquer, à la manière de Maresca, que la sélection des dirigeants préfigure, dans ses mécanismes et ses résultats, celle qui s'opère ensuite dans le reste de la paysannerie⁷⁵⁸. Ce qui fait dire à Maresca « que la représentativité des principaux porte-parole de l'agriculture n'est peut-être qu'une 'normalité à venir' et que leur distinction tient pour partie à ce qu'ils préfigurent les principaux types du 'paysan d'avenir'⁷⁵⁹ » ; « choisis pour la plupart parmi les meilleurs agriculteurs de leur région, les cadres paysans sont le produit d'une sélection anticipée dont on peut supposer qu'elle s'opère avec toujours un temps d'avance sur l'évolution du reste de la paysannerie⁷⁶⁰ ».

[D]e nos jours, et demain encore plus, il nous faut et nous faudra des agriculteurs hautement instruits pour administrer les offices de mise en marché, les sociétés coopératives ainsi que les autres organisations du même genre qui pourront surgir éventuellement⁷⁶¹.

L'importance croissante de la valeur du capital requis pour exercer l'agriculture d'une manière soi-disant « rentable » fait par ailleurs de ce « paysan d'avenir » un véritable investisseur. Pour rester dans la course, le paysan doit faire face à des besoins monétaires accrus et recourir massivement au crédit, à taux réduit par l'État. À ce titre, la consolidation du crédit agricole devient l'une des plus vives préoccupations

⁷⁵⁶ Claude GRIGNON, *Professionnalisation et transformation de la hiérarchie sociale des agriculteurs*, op. cit.

⁷⁵⁷ *Ibid.*

⁷⁵⁸ Sylvain MARESCA. « Ébauche d'une analyse sociologique des élites paysannes. Cinq biographies de dirigeants paysans », *Études rurales*, no 76, 1979, p. 51-81

⁷⁵⁹ Sylvain MARESCA, *L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles*, op. cit., p. 51

⁷⁶⁰ *Ibid.*

⁷⁶¹ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « La ferme familiale et la famille agricole. Elles sont le cœur de l'agriculture, mais... », *La Terre de chez nous*, 3 juin 1964, 1964, p. 5

de l'État québécois dans les années 1970⁷⁶². L'accès facilité et massif au crédit accélère le volume des investissements en agriculture et, par là, le rythme des processus de l'évolution⁷⁶³. À partir de 1978, le nouveau programme Tandem du ministère québécois de l'Agriculture garantit en ce sens les prêts contractés par les agriculteurs auprès des établissements financiers. Des producteurs agricoles peuvent dès lors emprunter avantageusement; les banques et les caisses populaires, elles, peuvent prêter sans risque⁷⁶⁴. Avec le temps, on cherche à orienter le crédit agricole Tandem de manière à ce qu'il ne profite qu'aux entreprises agricoles potentiellement rentables, c'est-à-dire aux exploitations susceptibles de consolider le modèle de base du professionnalisme agricole.

Si l'opération consolidation vise un objectif connu, le caractère changeant de la notion de « ferme-type »⁷⁶⁵ rend la bataille formellement sans fin, obligeant les agriculteurs à des investissements constants dans des technologies de pointe pour demeurer concurrentiel. Il s'ensuit que la pratique de l'agriculture devient excessivement coûteuse. Dans un article publié au mois d'avril 1966 dans *L'Économiste agricole*, on peut lire :

⁷⁶² André BLAIS, *op. cit.* Le crédit agricole au Québec existe au Québec depuis 1936 (il est créé sous le premier mandat de Duplessis) et au Canada depuis 1929 (il concerne alors surtout les provinces de l'Ouest canadien).

⁷⁶³ André NEVEU. « Agriculture : le grand tournant », *Économie rurale*, no 229, 1995, p. 49-50

⁷⁶⁴ Gary CALDWELL, *op. cit.*

⁷⁶⁵ En 1969, le rapport sur la consolidation des fermes de la commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec souligne : « la ferme idéale de 1945 n'était pas celle de 1967, et celle de 1967 est sans doute très différente de ce que sera celle de 1975 » (April NOLASQUE. *La consolidation des fermes au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol. 12, Québec : La Commission, 1969, p. 41).

Les cultivateurs se rendent compte de plus en plus qu'à moins de modifications continues favorisant l'essor de leurs exploitations, les fermes rentables ne le seront peut-être plus demain. Les modifications profondes sont presque toujours coûteuses et, sauf quelques exceptions, elles nécessitent des crédits plus abondants. Le montant des crédits utilisés par les cultivateurs va en augmentant, alors que le nombre de fermes diminue de façon soutenue⁷⁶⁶.

La comptabilité et l'emprunt relèvent du même système de modernité technique⁷⁶⁷. Cette situation se traduit dans un endettement excessif des ménages agricoles, auquel la disparition politiquement programmée de la paysannerie apporte cycliquement une réponse en remédiant pour partie à la faible rentabilité des fermes restantes⁷⁶⁸.

La professionnalisation de l'activité agricole « dépaysonne » qualitativement (transformation de la nature des exploitations agricoles), puis quantitativement (diminution du nombre de fermes) l'agriculture. Au Québec, pour la seule période de

⁷⁶⁶ April NOLASQUE. *Le crédit agricole au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 2, Québec : La Commission, 1967, p. 7

⁷⁶⁷ Placide RAMBAUD, *op. cit.*

⁷⁶⁸ Les dettes des agriculteurs québécois s'élèvent à 10,5 milliards de dollars en 2006, une situation que le rapport Saint-Pierre explique par un facteur psychologique, c'est-à-dire par les habiletés déficientes des agriculteurs à gérer le risque (en particulier des agriculteurs sous productions « stabilisées ») – une explication qui passe selon nous à côté des éléments centraux de la dynamique à l'œuvre. En agriculture moderne, le rendement sur le capital est faible; pour la période de 10 ans allant de 1992 à 2001, le rendement courant de l'actif est en effet estimé à 5.3% pour les fermes laitières, à 4.9% pour les fermes productrices de céréales et d'oléagineux, et à 4.8% pour les fermes porcines. Dans ce contexte, la destruction créatrice schumpetérienne – la diminution du nombre de fermes étant selon nous assimilable à un processus de destruction créatrice au sens de Schumpeter – doit pour partie remédier à la faible profitabilité des fermes qui restent en agriculture. Mais il devient évident que ce mécanisme ne peut à lui seul éviter l'avènement d'une crise. Dans ce contexte, les garanties de prêt offertes aux institutions prêteuses par la Financière agricole constituent non seulement une condition déterminante de l'accès au crédit pour les agriculteurs, mais aussi un mécanisme sans lequel une crise devient inévitable. De notre hypothèse, ces deux mécanismes entremêlent leurs effets pour provoquer la dépaysonnement de l'agriculture. QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*; Michel R. SAINT-PIERRE. *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture : Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat*, Québec : Ministère du Conseil exécutif, 2009, 60 p.; CANADA. Statistique Canada. *La rentabilité en agriculture : Taux de rendement et comparaison avec les autres secteurs (I-E)*, préparé par John Caldwell (Agriculture et Agroalimentaire Canada) et Paul Murray (Division de l'agriculture, Statistique Canada), document présenté à la Conférence économique de Statistique Canada les 9 et 10 mai 2005, 2005

trente ans allant de 1941 à 1971, on voit ainsi disparaître neuf fermes par jour ; de nos jours, on parle de trois fermes par jour⁷⁶⁹ ou de cinq fermes par semaine⁷⁷⁰ selon les sources. Le phénomène de l'exode agricole (la dépaysonisation quantitative), bien qu'à peu près unanimement reconnu, ne semble cependant faire l'objet d'investigations systématiques au Québec, pour y être associé – comme ailleurs dans les pays industrialisés – à des aspirations positives et à des actes volontaires de la part d'une paysannerie ayant assimilé les valeurs urbaines. Il s'agit en sus, selon St-Pierre, d'un « phénomène normal et même souhaitable de consolidation⁷⁷¹ », qu'il faut « orienter et encourager⁷⁷² ».

Aussi, en ce domaine, il faut dire qu'il est difficile de suivre l'évolution de la population active agricole au travers les recensements de l'agriculture du fait des changements des définitions qui ont plus d'une fois affectées les statistiques disponibles⁷⁷³. Dans les faits, les recensements ne sont pas systématiquement comparables. Les changements des définitions rendent par ailleurs invisibles, sur le plan statistique, tous ceux qui résistent à l'élimination. L'invisibilisation de la paysannerie par le jeu statistique participe à l'illusion si répandue de la fin des paysans, en plus de refléter la perte de leur importance symbolique dans le paysage agricole.

⁷⁶⁹ Michel R. SAINT-PIERRE, *op. cit.*

⁷⁷⁰ FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain. Analyse multisectorielle de l'établissement en agriculture*, mémoire déposé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2015, 49 p.

⁷⁷¹ Michel R. SAINT-PIERRE, *op. cit.*, p. 24

⁷⁷² April NOLASQUE, *L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946-1976 : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, *op. cit.*, p. 50

⁷⁷³ Jean PAUTARD, *op. cit.*

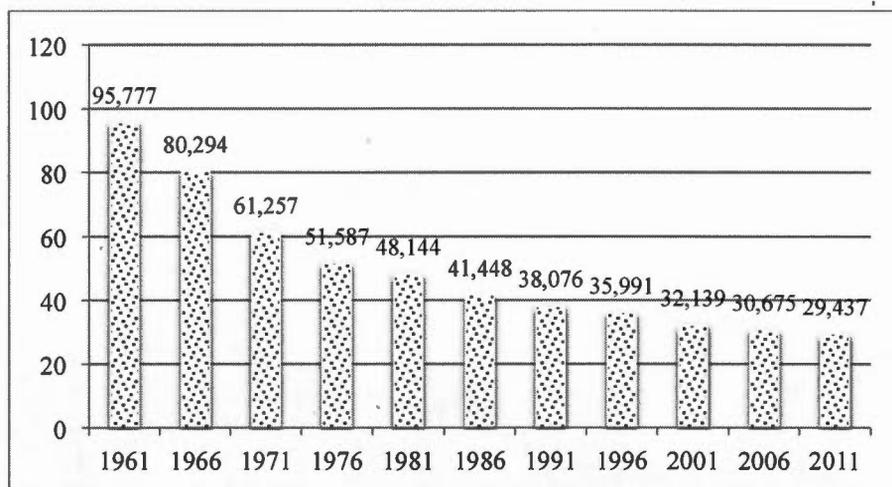


Figure 2.6 Évolution du nombre d'exploitations agricoles au Québec (1961-2011)⁷⁷⁴

Ainsi, dans le Recensement de l'agriculture de Statistique Canada, la notion de « ferme de recensement » d'avant 1921 diffère de celle de 1921 ; celle-ci diffère de celle de 1951, qui diffère de celle de 1961. La notion de 1961, quant à elle, diffère de celle de 1976. Un nouveau changement donne lieu à une autre définition en 1981, et

⁷⁷⁴ STATISTIQUE CANADA. <http://www.statcan.gc.ca/fra/ra2011/index> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/index> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2001/index> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://www.statcan.gc.ca/c1996-r1996/agri-fra.htm> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1991/icensAgric1991.html> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1986/icensAgric1986.html> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1981/icensAgric1981.html> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1976/icensAgric1976.html> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1971/icensAgric1971.html> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1966/icensAgric1966.html> [site consulté le 20 octobre 2016]; STATISTIQUE CANADA. <http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1961/icensAgric1961.html> [site consulté le 20 octobre 2016]

encore en 1991⁷⁷⁵. Avant 1921, en effet, aucune superficie minimum n'est exigée pour être recensé en tant que ferme. De 1921 à 1941, cependant, « la ferme fut considérée comme une terre comptant une acre ou plus, dont la production, pendant la période de douze mois précédant le recensement, atteignait une valeur de 50\$ ou plus, ou qui était en culture ou en pâturage durant l'année de recensement⁷⁷⁶ ». Lors des recensements de 1951 et de 1956 (il n'y a pas eu de recensement en 1946⁷⁷⁷), on reconnaît comme ferme un lopin de terre consacré à l'exploitation agricole et ayant une superficie de trois acres et plus, ou une superficie d'une à trois acres et une production agricole de 250\$, ou plus l'année précédente. Dès 1961, et jusqu'en 1971, on nomme sous le terme « ferme de recensement » une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus dont la vente des produits agricoles au cours de l'année précédant le recensement s'élevait à 50\$ ou plus ; en 1976, une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus dont la vente des produits agricoles en 1975 s'élevait à 1 200\$ ou plus ; de 1981 à 1986, une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont la vente des produits agricoles au cours de l'année précédant le recensement s'élevait à 250\$ ou plus ; de 1991 à 2011, une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole qui produit des produits agricoles en vue de les vendre.

Le statut de producteur agricole, tendanciellement restrictif, est ainsi remis en question à tous les ans. Au Québec, les uns craignent qu'une définition trop

⁷⁷⁵ CANADA. Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement de 2011*, Ottawa : Statistique Canada; CANADA. Statistique Canada. *Recensement du Canada 1956 : Agriculture volume II*, Ottawa : Bureau fédéral de la statistique, 1957; QUÉBEC. Institut de la statistique du Québec. *Statistiques agricoles*, Québec : Institut de la statistique du Québec, 1968

⁷⁷⁶ QUÉBEC. Institut de la statistique du Québec. *Statistiques agricoles, op. cit.*, p.158

⁷⁷⁷ Bien qu'il n'y ait pas de recensement de l'agriculture à l'échelle canadienne en 1946, notons que pour les recensements antérieurs à 1951, toutes les terres d'une acre ou plus sont comptées comme des fermes si leur production de l'année précédant le recensement a été de 50\$ ou plus. CANADA. Statistique Canada. *Neuvième recensement du Canada 1951 : Volume VI Agriculture partie I*, Ottawa : Bureau fédéral de la statistique, 1953

restrictive ouvre la porte à une union parallèle de « petits » producteurs, alors que les autres insistent pour que les politiques gouvernementales d'assistance à l'agriculture s'appliquent de façon sélective de manière à ce que seuls ceux qui sont les professionnels de l'agriculture en soient les bénéficiaires⁷⁷⁸. L'année 1972 constitue une date charnière avec l'adoption de la Loi sur les producteurs agricoles, dont nous avons déjà discutée. Mais le débat n'est pas clos pour autant ; déjà, le congrès de l'UPA de 1978 demande à ce que le syndicat entreprenne une étude sérieuse sur le statut du producteur agricole⁷⁷⁹.

Bien que l'ensemble de ces changements de contenu n'agisse pas comme facteur unique à l'origine de la dépaysonisation quantitative de l'agriculture québécoise (en 1968, l'Institut de la statistique du Québec publie que le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer depuis 1941, en dehors des changements des définitions relatifs à une « ferme de recensement »), on ignore la fraction du phénomène qui leur est imputable. En tant que tel, ils rendent délicate la mesure réelle de l'évolution de la population active agricole. On sait, par exemple, que pour la seule période de cinq ans allant de 1961 à 1966, le nombre de fermes passe de 95 777 à 80 294⁷⁸⁰ et que le changement de définition statistique de la ferme est responsable de la disparition de 13 000 de ces 15 483 fermes⁷⁸¹.

⁷⁷⁸ UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « UPA. Les décisions du 54^e congrès », *La Terre de chez nous*, 28 décembre 1978, 1978, p. 10

⁷⁷⁹ *Ibid.* Jusqu'en 1991 exclusivement, une seule personne par ferme de recensement peut se déclarer exploitant agricole; dès le recensement de 1991, les actionnaires d'une même compagnie fournissant à leur entreprise le travail et le capital sont reconnus individuellement comme producteurs agricoles.

⁷⁸⁰ QUÉBEC. Institut de la statistique du Québec. *Statistiques agricoles, op. cit.*

⁷⁸¹ APRIL NOLASQUE, *La consolidation des fermes : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, op. cit.*

On sait cependant que, depuis la dernière guerre mondiale, la population active agricole diminue dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE : les ouvriers agricoles d'abord, les aides familiaux ensuite, les exploitants enfin. Au Québec, il s'agit cependant des aides familiaux d'abord, des exploitants ensuite et des ouvriers agricoles enfin⁷⁸². La réduction du nombre des aides familiaux y ménage en outre un passage de la production laitière (exigeante en main-d'œuvre) à la production bovine (peu exigeante en main-d'œuvre).

On sait aussi, à l'échelle des pays membres de l'OCDE, que la diminution du nombre des exploitations se réalise de façon inégale selon les régions⁷⁸³, les sexes, les âges⁷⁸⁴. Pour l'Italie, par exemple, on invoque « un modèle de l'exode agricole » où se lient méridionalisation (région), vieillissement (âge) et féminisation (sexe)⁷⁸⁵. Ailleurs, l'importance de l'exode féminin fait autrement de la population agricole une population d'hommes célibataires⁷⁸⁶ ; on peut penser au cas de Béarn, en France, auquel Pierre Bourdieu a consacré une étude, « Au bal des célibataires⁷⁸⁷ ». Dans plusieurs cas, dont au Québec, on aboutit à une polarisation : les « petits » et les « moyens » d'un côté, les « gros » de l'autre⁷⁸⁸.

Malgré cette diversité dans les situations, l'exode agricole réfère communément au départ massif d'actifs dont le maintien en agriculture est devenu socialement

⁷⁸² April NOLASQUE, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, op. cit.

⁷⁸³ Au Québec seulement, les changements des définitions affectent certaines régions plus que d'autres. D'importants changements dans le découpage territorial des régions au cours de la période étudiée rendent cependant délicates la mesure réelle de l'involution du nombre d'exploitations agricoles par région.

⁷⁸⁴ Claude LAURENT, op. cit.

⁷⁸⁵ Monique VINGIENNE. « La mobilité des agriculteurs », *Études rurales*, no 45, 1972, p. 48-61

⁷⁸⁶ Claude SEIBEL et Georges JEGOUZO, op. cit.

⁷⁸⁷ Pierre BOURDIEU, *Le bal des célibataires : Crise de la société paysanne en Béarn*, op. cit.

⁷⁸⁸ Hugues MORISSET, op. cit.

inutile⁷⁸⁹. Si les effectifs justifiés à la terre varient selon les hypothèses avancées⁷⁹⁰, la question d'un « seuil de dépeuplement » (d'un optimum de population) reste cependant commune à chacune. À ce sujet, la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec recommande que ce seuil soit fonction du revenu agricole, de la main-d'œuvre et de l'auto-provisionnement.

Toutefois, cette évolution ne peut être sans terme ; à mesure que le nombre des agriculteurs diminue, une réduction ultérieure porte sur un nombre d'individus qui est de plus en plus faible en valeur absolue. [...] Le nombre d'agriculteurs ne peut devenir négatif ; il ne peut même pas s'annuler. Le phénomène ne peut, à partir d'un certain stade, que perdre toute importance sociale. En effet, non seulement il est impossible de concevoir, quel que soit le progrès technique, que l'agriculture emploie un nombre négatif de travailleurs. Il paraît même impossible de prévoir que la population agricole s'abaisse beaucoup en-dessous de 5 pour cent du total, ceci dans un pays normalement équilibré avec un haut degré d'auto-provisionnement⁷⁹¹.

Du fait même de l'existence de ce seuil, le rythme de l'exode et le progrès économique sont réputés en rapport direct⁷⁹². Maints observateurs expliquent le flux migratoire entre l'agriculture et l'industrie par ce que Rambaud qualifie de « facteur unique, mais déterminant »⁷⁹³ : la faiblesse des revenus agricoles sur le plan de la rémunération, mais aussi de la sécurité de l'emploi, des avantages sociaux et de la régularité des horaires. Aussi l'on cite régulièrement l'attrait pour la ville – et c'est là une explication largement contredite par le fait qu'au Québec, l'exode agricole ne recoupe pas un exode rural⁷⁹⁴ ; en effet, la mobilité professionnelle a des résultats

⁷⁸⁹ Nathan KEYFITZ, *op. cit.*

⁷⁹⁰ Louis ESTRANGIN, *op. cit.*

⁷⁹¹ April NOLASQUE, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, op. cit.*

⁷⁹² Placide RAMBAUD. « Déséquilibre agriculture-industrie : l'exode rural. Quelques travaux récents », *Études rurales*, no 2, 1961, p.102-109

⁷⁹³ *Ibid.*

⁷⁹⁴ On sait aujourd'hui que les exploitants « mutants » demeurent souvent dans leur milieu rural d'origine, parfois même à habiter le même domicile. Dans les faits, l'occupation d'un emploi non agricole s'accompagne régulièrement du maintien d'une activité agricole à titre secondaire; en France,

limités en termes d'abandon du milieu rural⁷⁹⁵, le développement d'activités économiques non agricoles permettant à une population de demeurer dans son milieu d'origine⁷⁹⁶.

Les recherches dans le domaine de la psychologie économique montre que l'*homo economicus* n'existe pas, du moins pas dans le secteur agricole⁷⁹⁷. On sait aujourd'hui que l'importance des contraintes sociologiques intervient avantageusement dans l'explication du flux migratoire. La paysannerie, dans sa majorité, ne migre pas – professionnellement parlant – par attrait volontaire pour une situation meilleure ; dans les faits, ainsi que le souligne la voix isolée de Barbichon dès 1968, « [l']agriculture les rejette, ne pouvant les occuper ou les nourrir ; il ne s'agit donc pas d'un abandon, mais plutôt d'une exclusion⁷⁹⁸ ». À ce titre, nous l'avons vu, le modèle de base du professionnalisme agricole revêt une double fonction de sélection et de totalisation. Or, nous le verrons, l'évolution structurelle (travail, capital, terre) de l'agriculture québécoise vers un système de production agricole fondé sur l'intensification du travail n'empêche pas le maintien de l'agriculture dite « à temps partiel » en tant qu'expression de la pluriactivité de l'agriculture. Une réalité d'une « permanence étonnante⁷⁹⁹ », que nous allons analyser du point de vue de la problématique de la place, conformément à nos objectifs de thèse.

on parle alors d'ouvriers-paysans (Pierre DAUCE et Guenhaël JEGOUZO. « L'inertie professionnelle des chefs d'exploitation agricole », *Études rurales*, no 36, 1969, p. 37-65). Comme elle demeure incomplète, la mobilité professionnelle de ces exploitants contribue peu aux processus de la concentration des exploitations. Plus que la mobilité professionnelle des chefs d'exploitations, ce sont la retraite ou le décès des exploitants qui accusent un rôle dans ces processus de concentration-élimination (OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*).

⁷⁹⁵ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*

⁷⁹⁶ Bernard VACHON, *op. cit.*

⁷⁹⁷ Sicco MANSHOLT, *op. cit.*

⁷⁹⁸ Guy BARBICHON. « Aspects psychologiques et sociaux du transfert des agriculteurs de l'agriculture vers l'industrie », *Économie rurale*, no 77, 1968, p. 45

⁷⁹⁹ Bruno JEAN. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 161

2.6 De l'espace professionnel à l'espace rural : un élargissement de l'arène de la lutte des places

Par la vie d'usine, le rural ne laisse saisir qu'une faible partie de son existence; il lui demande un supplément d'argent sans attendre ni une promotion sociale ni une intégration à la société moderne. Le travail industriel n'est pas vécu avec sa logique propre, il est réinterprété en termes d'économie rurale et dénommé avec justesse « travail d'appoint »⁸⁰⁰.

D'un point de vue historique, une tradition de pluriactivité et d'émigration temporaire (autour de différentes figures dont celle du colon bûcheron) a toujours caractérisé l'agriculture québécoise (chapitre 1). Suivant ce qui a été dit jusqu'à maintenant, on aurait pu concevoir que cette tradition disparaisse dans les suites de la Seconde guerre mondiale ; c'est du moins le but, le sens, l'objectif de la politique agricole des États. Si l'intégration de l'agriculture au système de la division sociale du travail aurait effectivement dû entraîner le déclin de la pluriactivité des familles agricoles en astreignant ces dernières à la mono-activité, la réalité reste toutefois loin d'être conforme à cette lecture. On assiste en effet, dès la fin de la guerre, à une permanence de l'agriculture dite « à temps partiel » au Québec, au Canada comme ailleurs dans les pays industrialisés.

Dans les pays industrialisés, en fait, la pluriactivité des ménages agricoles gagne en importance⁸⁰¹. Plusieurs études, dont une de l'OCDE, soulignent l'importance

⁸⁰⁰ Placide RAMBAUD, *Le travail agraire et l'évolution de la société rurale*, op. cit., p. 166

⁸⁰¹ A. BRUN. « Aspects macro-économiques de la pluriactivité des familles agricoles », *Économie rurale*, no 171, 1986, p. 38-47

croissante de la pluriactivité dans différentes régions du monde⁸⁰² ; d'autres s'intéressent à la montée du phénomène dans certaines régions canadiennes. Un intéressant rapport de Statistique Canada publié en 1998 montre, chiffres à l'appui, que les agriculteurs « amateurs⁸⁰³ » continuent de faire partie intégrante de la population agricole canadienne, et que leur ferme représente une part importante des fermes de recensement. Selon ce rapport, les agriculteurs « amateurs » ne constituent pas un groupe qui se meurt au pays. On assiste à une critique et à une marginalisation de l'« amateurisme » en agriculture, mais pas à sa disparition.

Ce développement, cette permanence, voire cette recrudescence de la pluriactivité est d'abord associé à un état de transition dans le processus d'ajustement et de spécialisation des exploitations paysannes⁸⁰⁴. On imagine un continuum sur lequel l'agriculture « à temps partiel » apparaît comme une étape devant inéluctablement mener à la réalisation du modèle de base du professionnalisme agricole (qu'on veut mono-actif). Dans les faits, cependant, il ne s'agit pas « d'un état de choses transitoire, mais d'une caractéristique permanente de l'agriculture dans les pays très industrialisés⁸⁰⁵ ». Une étude du MAPAQ publiée en 1989 constate qu'un certain nombre de ménages agricoles en mesure de vivre intégralement des revenus de la ferme continue, malgré ce à quoi on s'attend, de cumuler un emploi extérieur. Même

⁸⁰² ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *L'agriculture à temps partiel : Autriche, France, Belgique, Canada, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Suisse, rapport général*, 1978, 91 p.

⁸⁰³ Entendant par « agriculteur amateur » l'exploitant d'une ferme de recensement qui travaille à plein temps à l'extérieur sa ferme (un travail à plein temps hors d'une ferme désigne le fait de travailler 190 jours ou plus hors de la ferme), qui en est le principal exploitant et dont la ferme de recensement n'emploie pas de main-d'œuvre à longueur d'année. Stephen BOYD. *Exploiter une ferme d'agrément. Pour le plaisir ou le profit ?*, Ottawa : Statistique Canada, 1998, 27 p.

⁸⁰⁴ Catherine GERVAIS. *De l'agriculteur à temps partiel au ménage pluriactif : Exploration du concept de la pluriactivité agricole au Québec*, mémoire de maîtrise en économie rurale, Université Laval, 2007, 118 p.

⁸⁰⁵ Albert SIMANTOV, *Contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés*, op. cit., p.

une institution pourtant assez conservatrice comme l'OCDE en vient à voir dans l'agriculture « à temps partiel » un phénomène définitif.

L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail participe à expliquer cette situation ; on sait que 32 % des femmes qui travaillent à l'extérieur de l'entreprise agricole se servent actuellement de leur salaire comme fonds de roulement de l'entreprise⁸⁰⁶. Mais la salarisation des épouses hors de l'agriculture ne correspond dans les faits qu'à un cas de figure pluriactive parmi d'autres. Suivant la définition élaborée par Fuller, la notion de pluriactivité agricole inclut le fait d'occuper un emploi hors de l'agriculture, d'être employé sur une autre ferme, d'être impliqué dans la transformation alimentaire ou dans une autre activité non agricole sur la ferme comme le tourisme⁸⁰⁷.

Différentes explications au phénomène sont avancées. En France, Malassis y voit « la conséquence de la modernisation de l'agriculture, du temps libre procuré à la famille paysanne par une plus grande efficacité du travail agricole⁸⁰⁸ » ; Berque ne dit pas autre chose à propos des riziculteurs japonais⁸⁰⁹. Plus fréquemment cependant, on y voit une manière pour les agriculteurs, dont la reproduction de l'entreprise en dépend, de rentabiliser l'activité agricole⁸¹⁰.

⁸⁰⁶ FÉDÉRATION DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC. *Étude sur le travail invisible des femmes en milieu rural*, Québec: Fédération des agricultrices du Québec, 2016, 4 p. http://www.agricultrices.com/wp-content/uploads/filebase/EtudeTravailInvisibleFAQ2016_IMP.pdf [document consulté le 12 décembre 2016]

⁸⁰⁷ FULLER (1990), dans Catherine GERVAIS, *op. cit.*

⁸⁰⁸ Louis MALASSIS, *Économie agricole, agro-alimentaire et rurale, op. cit.*, p. 8

⁸⁰⁹ Augustin BERQUE. « Riziculteurs à temps partiel. Deux problèmes de l'agriculture japonaise », *Études rurales*, no 68, 1977, p. 7-22

⁸¹⁰ Ray D. BOLLMAN. « Revenu des familles agricoles, Canada et Québec, 1957-1986 », *Économie rurale*, no 175, 1988, p. 265-281

L'actualité de la pluriactivité en agriculture doit selon nous être comprise pour ce qu'elle incarne : la contradiction (c'est-à-dire la remise en question) du modèle de base du professionnalisme agricole, vers lequel discours théoriques (chapitres 1 et 2), aides de l'État (chapitre 2) et pratiques professionnelles (chapitre 2) convergent. C'est vis-à-vis du modèle normé de l'entreprise agricole – qui exclut nommément la pluriactivité – que les stratégies de la pluriactivité de l'agriculture doivent être observées et analysées⁸¹¹. Si certaines de ces stratégies tranchent plus ou moins résolument avec le modèle de base du professionnalisme agricole (salarisation des épouses hors de l'agriculture), d'autres témoignent d'une véritable recherche d'autonomie face au et dans le contexte du marché⁸¹² : transformation et commercialisation des produits, vente directe, accueil à la ferme, etc. Croyant pouvoir forcer la réalité à s'ajuster au modèle⁸¹³, les sociologues et les économistes n'ont pas prévu ces oppositions⁸¹⁴.

Longtemps marginalisée, l'influence de ces oppositions se fait particulièrement sentir à partir de la décennie 1970. Devant le renchérissement des consommations intermédiaires, certains producteurs agricoles manifestent alors une volonté de diminuer le poids relatif des consommations intermédiaires dans le processus de production agricole⁸¹⁵, une volonté, donc, de pratiquer une agriculture plus autonome vis-à-vis des fournisseurs d'intrants⁸¹⁶. Parallèlement, la montée de problèmes

⁸¹¹ A. BRUN, *op. cit.*

⁸¹² Marie-Claude PINGAUD. « La pluriactivité des familles agricoles est-elle une condition de survie pour le monde rural ? », *Études rurales*, no 84, 1981, p. 113-120

⁸¹³ Michel CÉPÈDE. « L'avenir de l'agriculture », *Économie rurale*, no 81-82, 1969, p. 83-87

⁸¹⁴ Concernant l'intégration verticale, dont plusieurs prédisent la généralisation en agriculture, un écart considérable apparait entre la prévision et la réalité. Claude LAURENT. « La démarche prospective à la lumière des faits », *Économie rurale*, no 155, 1983, p. 51-56

⁸¹⁵ F. BEL, *op. cit.*

⁸¹⁶ En matière de réduction des dépenses et de recherche d'autonomie maximale, on observe que des réseaux de producteurs cherchent à diminuer, voire à éliminer, l'utilisation d'intrants chimiques et

environnementaux liés à l'utilisation d'intrants issus de la chimie de synthèse donne bientôt lieu à des mouvements d'agriculture biologique. À côté de cela, l'installation de personnes d'origine professionnelle non agricole sur des terres demeurrées abordables pour être situées loin des marchés urbains renouève la critique de la société industrielle. De nombreux chercheurs reconnaissent alors leur contribution sinon au fonctionnement général de l'agriculture, du moins au développement des espaces ruraux: la pluriactivité, reconnait-on finalement, ralentit le mouvement de l'exode et contribue à la vitalité des communautés rurales. En certains lieux, on assiste même à une certaine évolution de l'attitude des pouvoirs publics à leur égard et, beaucoup plus frileusement, à celle de la politique agricole des États – c'est notamment le cas en France avec la création du contrat territorial d'exploitation⁸¹⁷. Le développement de la pluriactivité y concerne premièrement les zones de montagne dans les années 1960 (nous y reviendrons).

Au Québec, la suggestion de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec d'accorder une attention particulière aux possibilités offertes par l'agriculture dite « à temps partiel » dans la conquête de la parité⁸¹⁸, de même que la promesse électorale de René Lévesque d'accorder un statut au producteur agricole dit « à temps partiel », et de reconnaître par là la pluriactivité en agriculture, sont finalement déçues. Celui-ci continue d'être qualifié de *gentleman farmer* qui, bien qu'inefficace,

transgéniques. L'autoproduction de semences à la ferme est compliquée par la récente décision de la Financière agricole du Québec d'exclure du programme d'assurance-récolte les producteurs qui choisissent de produire leurs propres semences pour en contrôler la qualité (Martin MÉNARD. « L'accès à de la semence sans OGM : un problème majeur pour toute la filière », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 33, 20 août 2014, 2014, p. 4), ce qui ajoute à la dépendance aux entreprises semencières et aux semences industrielles. On sait que les multinationales de l'agrochimie réservent une place particulièrement réduite aux semences non génétiquement modifiées. Pour La Via Campesina, les semences constituent pourtant le cœur de la souveraineté alimentaire (UNION PAYSANNE. « International. Les semences paysannes – droits et pouvoir », communiqué présenté le 1^{er} avril 2011, 2011).

⁸¹⁷ Pierre MULLER, *op. cit.*

⁸¹⁸ April NOLASQUE, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, op. cit.*

fasse concurrence déloyale sur le marché des terres et des animaux au « vrai » producteur agricole⁸¹⁹.

Là où elles s'observent, les brèches ouvertes ne constituent cependant de réelles menaces pour l'agriculture professionnelle, qui veille à ce que celles-ci ne s'élargissent. L'élargissement de telles brèches ne peut en effet rencontrer le soutien de la profession agricole organisée⁸²⁰ ; pour celle-ci, les agriculteurs « à temps partiel » apparaissent « comme des concurrents, mais qui ne prennent pas tous les risques du métier et affaiblissent la cohésion politique de la profession⁸²¹ ».

[I]l me semble que la présence d'agriculteurs à temps partiel, même si leur contribution à la production agricole brute est faible, constitue non seulement un problème rural mais aussi agricole. En effet, ceux-ci sont concernés par les actions collectives du monde agricole (amélioration des structures foncières, remembrement, coopération...) et peuvent leur accorder ou leur refuser leur participation. Les écarts de comportement que nous avons mis en évidence contribuent à expliquer les difficultés de l'action collective. Ces difficultés peuvent entraîner des tensions sociales entre les diverses catégories d'agent du secteur agricole⁸²².

Reconnaitre les stratégies de la pluriactivité par lesquelles un nombre important de ménages agricoles réussit à contourner le modèle de base du professionnalisme agricole reviendrait à affaiblir la position de ceux qui cherchent à vivre intégralement de leur revenu agricole, conformément à ce même modèle. Dans ce contexte, les frontières légales et professionnelles du statut de producteur agricole constituent un enjeu permanent de lutte, dans laquelle la pluriactivité permet à un nombre croissant

⁸¹⁹ Bernard VACHON, *op. cit.*

⁸²⁰ A. BRUN, *op. cit.*

⁸²¹ Placide RAMBAUD. « H. de Farcy, *Un million d'agriculteurs à temps partiel ?* », *Études rurales*, vo. 75, no 1, 1979, p. 135

⁸²² Philippe LACOMBE. « Réflexions sur l'agriculture à temps partiel », *Économie rurale*, no 76, 1968, p. 99

de ménages agricoles de contourner le modèle et de développer des « espaces sociaux protégés » (chapitre 1). À travers cette stratégie, l'agriculture paysanne continue à s'adapter à des circonstances adverses, jusqu'à connaître un renouveau (chapitre 3).

Complexifiant le découpage de la réalité sociale entre inclus et exclus (chapitre 1), une fraction de la paysannerie résistant à l'invisibilisation – voire à l'élimination – prend place en marge de la profession agricole; par là, elle cherche à sortir de l'espace étroit de la profession (ou du secteur) pour, au travers de la pluriactivité, s'identifier à l'espace territorial. Il ne s'agit pas tant pour elle de chercher à faire reconnaître la pluriactivité comme un statut professionnel valable que de s'intéresser aux effets de son activité dans l'espace matériel, aux fonctions qu'elle sait y remplir. On assiste de ce fait à un déplacement de l'attention de la profession vers les services rendus à la population rurale. De l'espace professionnel à l'espace rural, on élargit l'arène de la lutte des places.

Comme s'affirme cette stratégie, on assiste cependant à l'élaboration et la mise en œuvre de normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace propres à limiter en nombre les endroits susceptibles d'être occupés dans l'espace matériel par la paysannerie. La dernière section du présent chapitre, qui suit à l'instant, cherche justement à interroger les mécanismes d'allocation des places en milieu agricole québécois en repérant les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace – principalement les interventions législatives en matière de protection et d'aménagement du territoire – adoptées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et en analysant celles-ci du point de vue de la problématique de la place. L'attention principale est mise sur la délimitation du domaine agricole, plus communément appelé le zonage agricole.

2.7 Les expériences de décentralisation industrielle, d'aménagement du territoire et de délimitation du domaine agricole

It is impossible for any discussion of the professionalization process not to note that its source lies outside the farm. For it is the market and industry which create the main impulses for change. State intervention plays an important role here (with prohibition of land fragmentation⁸²³).

Les entraves apportées à l'accession à la propriété agricole feront de l'agriculture une profession fermée où ne pourront s'introduire que les grands possédants et les intérêts financiers des multinationales⁸²⁴.

2.7.1 La décentralisation industrielle et les débuts de l'aménagement du territoire

En relation avec les transformations fonctionnelles de l'agriculture québécoise survenues dans les suites de la Seconde guerre mondiale, le zonage et l'aménagement viennent compléter le processus d'intégration de la paysannerie et de l'espace rural dans la société globale⁸²⁵. Dans presque tous les pays membres de l'OCDE, y compris le Canada, des programmes cherchent à accélérer les processus d'évolution dans les régions déshéritées⁸²⁶ en créant localement de nouveaux emplois non

⁸²³ Boguslaw GALESKI, *op. cit.*

⁸²⁴ QUÉBEC. Assemblée nationale du Québec. *Loi sur la protection du territoire agricole (no 90)*, *op. cit.*

⁸²⁵ Bernard KAYSER. « Le changement social dans les campagnes françaises », *Économie rurale*, no 135, 1980, p. 5-11

⁸²⁶ On sait qu'en Occident, plusieurs zones rurales sont en déclin relatif, du fait de la localisation du développement agricole dans les zones présentant des avantages comparatifs en termes de fertilité, de localisation et de facilités de culture (Louis MALASSIS, *Économie agricole, agro-alimentaire et*

agricoles et en facilitant l'adaptation aux conditions de la vie économique moderne. Un aperçu de ces mesures a été publié par l'OCDE en 1975 sous la plume de Raidl et Debois⁸²⁷. Dans l'article en question, on constate que la nature des programmes varie en fonction des approches libérale (États-Unis), régionale (CEE, Japon), par projet (Italie), coordonnatrice (États-Unis), par les structures agricoles (France) ou globale (Canada).

Au Québec, le problème de la valorisation des terres dites « marginales » intéresse divers organismes publics et privés. Une industrialisation régionale insuffisante favorise pendant un certain temps le passage direct de l'exploitation agricole à la grande ville⁸²⁸. Puis, la création locale d'emplois non agricoles freine en partie l'exode rural⁸²⁹.

À l'échelle canadienne, c'est l'ARDA qui initie des programmes nationaux en lien avec les problèmes sociaux et les problèmes d'ajustement de la population. Les difficultés sociales soulevées par la faiblesse des revenus agricoles conduisent le gouvernement fédéral à reconnaître l'existence de disparités régionales au Canada et à adopter l'ARDA au mois de juin 1961. Cette loi fédérale se donne comme objectifs « de faciliter l'adaptation des régions rurales et d'améliorer le revenu, les possibilités d'emploi et le niveau de vie des populations vivant dans ces régions. Un autre objectif de la loi est l'augmentation de l'emploi et de la productivité des ressources dans les régions rurales⁸³⁰ ». Il s'agit, en somme, d'établir des programmes de main-

rurale, *op. cit.*). En France, les zones premièrement touchées par la régression de l'agriculture sont nommées « zones difficiles » (F. BEL, *op. cit.*).

⁸²⁷ H. RAIDL et J. M. DEBOIS. « La politique de la population agricole : les expériences dans les autres pays développés », *Économie rurale*, vol. 105, no 1, 1975, p. 71-73

⁸²⁸ Nathan KEYFITZ, *op. cit.*

⁸²⁹ Bernard VACHON, *op. cit.*

⁸³⁰ Jean-Pierre WAMPACH, *op. cit.*, p. 13

d'œuvre, de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles, de réajustement et de logement urbain⁸³¹.

Pour assurer l'atteinte de ces objectifs, l'ARDA prévoit, pour la période allant de 1961 à 1965, des programmes de réaffectation des terres, de conservation du sol et de l'eau, de développement rural et de recherche. Un pourcentage élevé des sommes disponibles est affecté au drainage et à la lutte contre les inondations⁸³². Plus généralement, pratiquement la moitié des fonds est consacrée aux travaux mécanisés, de même qu'à l'aménagement des eaux et des ressources naturelles. De 1961 à 1966, un budget de 30 millions, représentant 15% du revenu agricole net de la province en 1966, est alloué au Québec dans le cadre des programmes de l'ARDA.

Plus tard, en 1968, le transfert à l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) de la responsabilité administrative des programmes de l'ARDA au Québec (autrefois sous la responsabilité du Conseil d'orientation économique du Québec) consacre la priorité à l'aménagement régional, plutôt qu'au seul développement agricole⁸³³. L'OPDQ adopte alors une approche de développement inspirée de la théorie des pôles de croissance. Il s'agit de déconcentrer l'activité économique à la faveur de quelques endroits susceptibles d'avoir des effets d'entraînement importants. Cette approche domine au Québec, comme au Canada, dans les décennies 1960 et 1970, avant de donner lieu à une approche par le développement local.

⁸³¹ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*

⁸³² Jean-Pierre WAMPACH, *op. cit.*

⁸³³ André BLAIS, *op. cit.*

De 1965 à 1970, la réaffectation des terres donne lieu à des programmes d'agrandissement et de consolidation d'entreprises; parallèlement, un programme de réhabilitation, visant la mobilité professionnelle des producteurs agricoles, prend en compte les problèmes d'adaptation des agriculteurs. Les travaux de recherche financés dans le cadre de l'ARDA, notamment ceux du BAEQ, témoignent de ces préoccupations nouvelles.

[L]e deuxième accord de l'ARDA (1965 –rebaptisé loi sur le développement rural et agricole) a fourni une nouvelle série de programmes destinés à accélérer le départ des petits exploitants et à accorder la terre ainsi devenue libre à des exploitants qui pouvaient devenir 'viables'. Les programmes traitent des entraves au processus naturel de consolidation agricole : du côté du vendeur, le marasme du marché foncier est compensé par le fait que l'ARDA consent à acheter des exploitations agricoles; le manque de connaissances au sujet des occasions d'emploi à l'extérieur du domaine agricole ou le manque d'argent pour quitter la terre est neutralisé par l'aide obtenue grâce aux services de la main-d'œuvre et aux suppléments de revenu accordés aux agriculteurs prenant leur retraite. Du côté de l'acheteur, l'ARDA aide les agriculteurs qui veulent acheter des terres, en les leur vendant souvent à un prix moindre. Ils touchent aussi des subventions pour l'amélioration des terres, des prêts et des services sous forme de conseils personnels destinés à assurer un meilleur avenir à l'unité agricole consolidée. La consolidation agricole est désormais un programme important de l'ARDA dans l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et l'Interlake au Manitoba⁸³⁴.

Au Québec, les efforts se concentrent principalement en périphérie, en particulier dans le Bas-Saint-Laurent. Créé en 1963, le BAEQ dépose, en 1966, un rapport en dix tomes portant sur la situation économique et sociale des municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Identifiant 82 municipalités inaptes au développement, et à ce titre qualifiées de « marginales », ce rapport envisage « l'alternative adaptation-abandon et transfert »⁸³⁵. Trois ans plus tard, en 1969, un arrêt en conseil du gouvernement du Québec entérine la recommandation de

⁸³⁴ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*

⁸³⁵ Jean-Pierre WAMPACH, *op. cit.*

« fermer » un certain nombre de ces municipalités de l'arrière-pays (treize font l'objet d'une fermeture entre 1970 et 1972) et de relocaliser leur population respective (quelques centaines de familles) dans les villes de la côte : Rimouski, Matane, Sainte-Anne-des-Monts, etc. Seules les Opérations Dignité mettent fin à ces fermetures. Notons, à la suite de Vachon, qu'une dizaine d'années plus tard, la LPTA consacre une vocation agricole exclusive à de nombreux rangs jugés non aptes à une activité agricole rentable dans le cadre du BAEQ⁸³⁶. Nous y reviendrons.

Le gouvernement encourage d'abord la mobilité en versant aux familles à bas revenus qui abandonnent l'agriculture des subventions couvrant les frais de reclassement et de déménagement (notamment les frais de voyage et de recherche d'emploi). Dès 1966, le FODER investit l'enseignement, la formation professionnelle, le développement industriel, le défrichement et la mise en valeur des ressources⁸³⁷. Des programmes du ministère fédéral de la main-d'œuvre et de l'immigration s'ajoutent à ces premières dispositions de sorte qu'en 1970, trois cent millions passent en indemnités et en formation⁸³⁸. En 1964, on implante l'Agence de développement régional (ADR) qui est à l'origine de la création de plusieurs pôles de croissance au Québec. En 1969, l'ADR cède sa place au ministère de l'Expansion économique et régionale (MEÉR) qui, jusqu'en 1972, concentre l'essentiel de son action autour de la création de pôles de croissance en région. Avant de déboucher sur une approche de développement local, le MEÉR s'intéresse ensuite à Montréal en tant qu'unique pôle de développement pour les régions périphériques du Québec.

⁸³⁶ Bernard VACHON, *op. cit.*

⁸³⁷ H. RAIDL et J. M. DEBOIS, *op. cit.*

⁸³⁸ *Ibid.*

En somme, la concomitance d'activités agricoles et industrielles (et, plus tard, postindustrielles (chapitre 3)) dans plusieurs paroisses permet alors à des paysans de subsister grâce à l'appoint de salaires industriels (voire postindustriels). Comme dans le cas des paysans-ouvriers en France qui « paralysent » le développement d'entreprises agricoles rentables en restant sur place, de nombreuses familles québécoises trouvent un travail d'appoint dans un emploi extra-agricole à temps partiel, « sans attendre ni une promotion sociale ni une intégration à la société moderne⁸³⁹ », tout en continuant à travailler leur terre sur une petite échelle⁸⁴⁰.

En France, une certaine décentralisation industrielle et un certain développement régional intervenu après 1955 facilitent semblablement le développement de l'agriculture à dite « temps partiel », en permettant aux exploitants « mutants » de demeurer dans leur milieu rural d'origine, parfois même à habiter le même domicile, voire à maintenir une activité agricole à titre secondaire. Le résultat présumé de cette double activité (mauvaise productivité industrielle en raison de l'absentéisme au moment des travaux des champs ou de la fatigue, mauvaise productivité agricole en raison du peu d'intérêt porté à la terre) est critiqué⁸⁴¹.

Le remembrement constitue, à partir de 1941, un des moyens privilégiés de la politique française des structures agricoles⁸⁴² ; il s'agit de rassembler des parcelles dispersées constituant une exploitation familiale, considérant les inconvénients du parcellement et les avantages économiques du remembrement⁸⁴³. L'évolution de la législation relative au remembrement, dans les suites d'une réforme survenue en

⁸³⁹ Placide RAMBAUD, *Le travail agraire et l'évolution de la société rurale*, *op. cit.*, p. 166

⁸⁴⁰ H. RAIDL et J. M. DEBOIS, *op. cit.*

⁸⁴¹ Robert CAILLOT, *op. cit.*

⁸⁴² Denis BARTHÉLEMY et Alice BARTHEZ, *op. cit.*

⁸⁴³ L. ROCHE. « Les aspects essentiels du remembrement rural en France », *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 3, no 4, 1951, p. 157-166

1975, accompagne une nouvelle orientation de la politique des structures agricoles en faveur de l'aménagement de l'espace rural suivant une politique de zonage⁸⁴⁴; il s'agit désormais de remembrer pour mieux répartir les activités.

La politique française de zonage des activités se développe d'abord dans les zones de montagne (où l'on observe un développement incontrôlé d'activités non agricoles, ainsi qu'une spéculation immobilière importante)⁸⁴⁵. Les zones de montagne tiennent lieu, par ailleurs, de premiers terrains où l'on se préoccupe de l'installation des jeunes⁸⁴⁶. Concernant les zones de montagne, notons également la création en 1972 de l'Indemnité spéciale annuelle pour l'entretien de l'espace naturel et la conservation des terres dans les zones de montagne et l'institution, en 1974, de l'Indemnité spéciale montagne.

Si l'on replace ces mesures dans leur contexte plus large, on se rend compte qu'après 1960, la politique française d'aménagement des structures rencontre rapidement le problème de la spécificité des zones d'intervention⁸⁴⁷. Après s'être développée dans une perspective unique d'amélioration des conditions de productivité de l'agriculture, cette politique s'intéresse désormais au maintien régional des équilibres humains et naturels⁸⁴⁸. Comme au Québec où l'on parle depuis 1965 de politique d'aménagement

⁸⁴⁴ Denis BARTHÉLEMY et Alice BARTHEZ, *op. cit.*

⁸⁴⁵ *Ibid.*

⁸⁴⁶ *Ibid.* En vertu du décret du 4 janvier 1973, une dotation d'installation (concernant les bâtiments d'exploitation, le matériel agricole, le cheptel, l'achat de terres, les équipements d'artisanat ou touristiques) assure un minimum de peuplement et une activité agricole suffisante pour entretenir l'espace naturel là où il n'est pas assuré. La dotation est généralisée à l'échelle nationale à partir de 1976.

⁸⁴⁷ *Ibid.*

⁸⁴⁸ Il faut toutefois signaler que la loi d'orientation de 1960 prévoit de s'attaquer au développement régional inégal. Le dernier alinéa de l'article 27 de la loi complémentaire de 1962 prévoit que le Fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles d'exploitations en commun puisse favoriser

du territoire⁸⁴⁹, c'est aux environs de 1965 – d'autres disent 1970 – que cet intérêt pour l'espace rural se révèle véritablement en France. Auparavant, seule la création de certaines zones – des zones-témoins dans les années 1950, puis des zones spéciales d'action rurale ensuite – occupe le ministère français de l'Agriculture en matière de politique de développement.

La création, en février 1963, de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) précède intimement l'émergence de cette nouvelle orientation dans la politique française des structures agricoles. Au moment de sa création, la DATAR se fixe pour objectif de « rééquilibrer le territoire » en corrigeant les disparités spatiales, en lien avec une certaine revendication émergente relative à la parité entre régions « déshéritées » et régions « riches » (faisant écho à la revendication de la parité de l'agriculture de la loi d'orientation de 1960). Dans le même sens, la CEE impose, dès 1972, un objectif de parité régionale venant renforcer le courant de régionalisation de la politique des structures.

À travers ce courant, se trouve entérinée une des tendances d'évolution des structures de production agricole. La spécialisation régionale qui est en œuvre, et qui conduit à une plus grande séparation entre production végétale et production animale, conduit à l'émergence de ce que l'on pourrait appeler des « grands bassins de production spécialisée ». Les aides et rémunérations spécifiques qui sont instaurées pour les zones défavorisées et les zones de montagne, permettent alors à ces zones de rentrer dans ce cadre, au titre d'une production spécialisée dans l'entretien de l'espace naturel⁸⁵⁰.

le maintien d'agriculteurs dans certaines zones déshéritées. L. GARAVEL. « L'agriculteur de montagne », *Économie rurale*, no 77, 1968, p. 55-66

⁸⁴⁹ L'Union des producteurs agricoles réclame depuis cette date une loi pour protéger les terres agricoles (Bernard VACHON, *op. cit.*).

⁸⁵⁰ Denis BARTHÉLEMY et Alice BARTHEZ, *op. cit.*, p. 13

Pour assurer l'atteinte de son objectif de rééquilibrage du territoire, la DATAR élabore une politique de rénovation rurale qui succède à la politique des zones d'action rurale de la loi d'orientation de 1960. Aux zones déshéritées du 9 août 1966 s'ajoutent les zones de rénovation rurale. La création de zones agricoles défavorisées⁸⁵¹ annonce autrement celle des zones d'environnement protégé (dans une logique de confrontation entre activité agricole et urbanisation). Un décret de 1970 institue enfin, dans les zones très faiblement urbaines, les plans d'aménagements ruraux (PAR). Établis par le monde agricole⁸⁵², les premiers PAR donnent lieu à la notion de pays sur la base de laquelle la DATAR suscite dès 1975 les premiers contrats de pays.

Par la création de ces nombreuses zones spécifiques d'intervention, la politique française rejoint finalement le courant de l'aménagement rural⁸⁵³. Dans les faits, il s'agit aussi de favoriser la reconversion d'un grand nombre d'individus engagés dans l'agriculture dans les zones défavorisées (et, par là, de rendre supportables des processus d'évolution jugés inéluctables) en déployant le champ des processus de valorisation capitaliste de l'espace⁸⁵⁴.

⁸⁵¹ Le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural globalise les aides à partir de 1979 et coordonne les interventions étatiques dans les zones déshéritées.

⁸⁵² Samuel MARTIN. « L'aménagement rural à la rescousse des exploitations familiales », *Économie rurale*, no 168, 1985, p. 5-10

⁸⁵³ Denis BARTHÉLEMY et Alice BARTHEZ, *op. cit.*

⁸⁵⁴ Bernard KAYSER, *Le changement social dans les campagnes françaises, op. cit.*

2.7.2 La délimitation du domaine agricole

Il faut aussi retirer de la production agricole (pour les transférer au secteur forestier, s'il en veut !) les sections de territoire où les sols et le climat sont trop peu favorables à la production agricole, pour permettre, même avec les meilleures méthodes, une production rentable. Il se peut que la disparition des producteurs, occupant actuellement les secteurs à retirer de la production, assainisse suffisamment le marché, en certain cas, pour permettre à ceux qui resteront de se faire un revenu suffisant⁸⁵⁵.

Au Québec, si Minville milite en son temps en faveur d'une politique de délimitation du domaine agricole⁸⁵⁶, il faut attendre 1978 pour que soit adoptée une loi qui définit, tout en le délimitant, le territoire agricole : la LPTA.

La littérature fait intervenir un certain nombre de facteurs présumés à l'origine de cette loi. Le facteur le plus considéré est le souci de conservation des ressources en bonnes terres face à l'urbanisation accélérée. Aussi est-ce à partir de la problématique de l'urbanisation dans la région de Montréal (spéculation foncière, dilapidation du patrimoine agricole) que la loi est élaborée⁸⁵⁷. Avec le rapport « Le système agriculture-alimentation du Québec. Vers un plan de développement intégré » préparé en 1973 par le ministère de l'Agriculture du Québec de l'époque⁸⁵⁸, les commissions Héon⁸⁵⁹, La Haye⁸⁶⁰ et Castonguay⁸⁶¹ déclarent sinon l'urgence d'agir, du moins

⁸⁵⁵ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Les surplus agricoles : Obstacle majeur à la parité entre le secteur industriel et le secteur agricole », *La Terre de chez nous*, 1 février 1967, 1967, p.10

⁸⁵⁶ Robert LAPLANTE, *op. cit.*

⁸⁵⁷ Bernard VACHON, *op. cit.*

⁸⁵⁸ Ce document souligne la nécessité de protéger les terres agricoles. C'est cependant une autre conception du zonage qui est retenue dans le cadre de la loi 90. Gary DEBAILLEUL. « Zonage et agriculture québécoise dans les années 1970 », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, 1988, p. 397-416

⁸⁵⁹ QUÉBEC. Commission Héon, *op. cit.*

manifestent une certaine inquiétude, à l'égard de la protection du domaine agricole au Québec. Semblablement, la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec recommande au gouvernement de prendre des dispositions afin de protéger contre la spéculation foncière les bonnes terres arables situées dans l'aire d'expansion des villes. On souhaite zoner le territoire « conformément à son potentiel » et appliquer les politiques agricoles de l'État exclusivement à l'intérieur dudit territoire.

Suivant l'adoption de la loi, Bernard Vachon, professeur retraité du département de géographie de l'Université du Québec à Montréal à l'origine de nombreuses publications et communications concernant la LPTA, qualifie de « faux problème » la protection du territoire agricole dans les régions périphériques⁸⁶² - l'étalement urbain, bien que réel, ne se concentre qu'autour de Montréal et la région adjacente : Laval, Deux-Montagnes, Thérèse-Blainville, Les Moulins, L'Assomption, Roussillon, Marguerite-D'Youville, La Vallée-du-Richelieu, Beauharnois-Salaberry et Longueuil. Le vrai problème en est un de revitalisation : manque d'emplois, fermeture des commerces, exode des jeunes, vieillissement de la population. Ainsi que le souligne l'OCDE, dans les régions non fonctionnellement reliées à des centres urbains⁸⁶³, les requêtes soumises à la CPTAQ concernent par ailleurs moins le développement urbain, que la diversification des activités à la ferme et la pluriactivité⁸⁶⁴. La protection des terres agricoles ne rend cependant compte de cette

⁸⁶⁰ QUÉBEC. Commission provinciale d'urbanisme. *Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme*, rapport, sous la présidence de Jean-Claude La Haye, Québec, 1968, 10 volumes

⁸⁶¹ QUÉBEC. Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. *Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social*, sous la présidence de Claude Castonguay, Québec, 1967, 7 tomes en 15 volumes

⁸⁶² 1980, dans Bernard VACHON, *op. cit.*

⁸⁶³ On connaît l'existence d'un réseau relativement dense de villes petites et moyennes au Québec. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

⁸⁶⁴ *Ibid.*

réalité en s'appliquant uniformément à l'ensemble du territoire désigné, indépendamment de la diversité des situations locales⁸⁶⁵.

L'inclusion de nombreuses superficies en friche ou à faible potentiel agricole⁸⁶⁶, de même que l'exclusion de superficies pertinentes⁸⁶⁷, contribuent à entourer d'incertitude le véritable objectif visé par la loi. On sait en effet que d'importantes superficies zonées agricoles sont préalablement catégorisées impropres à une agriculture rentable, de sorte que les individus qui les cultivent ne sont pas admissibles aux programmes d'aide du ministère de l'Agriculture; c'est le cas des plateaux appalachiens. De façon peu convaincante, la CPTAQ invoque le progrès technique et la rareté des denrées alimentaires pour justifier l'inclusion dans la zone agricole de nombreuses terres rébarbatives à une agriculture professionnelle⁸⁶⁸. À cette fin, on réfère également au critère de l'homogénéité du territoire agricole, c'est-à-dire « à la constitution de domaines agricoles continus et unifiés suffisamment vastes pour éviter une cohabitation de fonctions incompatibles avec la pratique des activités agricoles ». Un critère qui n'est pas sans rappeler l'espace produit par le capitalisme selon Henri Lefebvre (introduction).

Pas plus que le plan Mansholt pour l'Europe⁸⁶⁹ et que le « Rapport général de la Commission sur l'avenir à long terme de l'agriculture française : 1968-1985 » pour la France⁸⁷⁰, « L'agriculture canadienne des années 70 » n'exprime par ailleurs

⁸⁶⁵ *Ibid.*

⁸⁶⁶ Relief accidenté, courte saison végétative, terres pauvres, amas de roches dans les champs, lots retournés à la friche, éloignement des marchés, etc. (Bernard VACHON, *op. cit.*).

⁸⁶⁷ Vachon donne l'exemple de la vallée de la rivière Rouge dans les Laurentides (*ibid.*).

⁸⁶⁸ *Ibid.*

⁸⁶⁹ Le plan Mansholt recommande autrement d'intervenir en faveur de la limitation du facteur terre. Pour assurer l'atteinte de cet objectif, il suggère de retirer de la production agricole une superficie d'au moins 5 millions d'hectares.

⁸⁷⁰ FRANCE. Commission sur l'avenir à long terme de l'agriculture française, *op. cit.*

quelconque préoccupation relative à la disponibilité des sols agricoles⁸⁷¹. Non seulement le domaine agricole n'y apparaît pas menacé d'urbanisation, mais la Commission de planification de l'agriculture canadienne manifeste une préoccupation contraire, relative à l'importance des terres mises en culture. Dans les faits, la Commission propose un moratoire sur la mise en culture de nouvelles terres.

- Le volume des surplus doit cesser d'augmenter et même être réduit à un niveau raisonnable, dussions-nous pour ce faire diminuer considérablement la production. Lorsqu'il y a possibilité, la production doit être orientée en fonction de débouchés plus prometteurs. Si cela n'est pas possible, les terres et autres ressources doivent être laissées inactives.

- Les gouvernements devraient offrir des programmes temporaires, limités dans leurs applications, d'aide aux cultivateurs qui acceptent de prendre des mesures pour enrayer la production excédentaire, soit par la reconversion de leurs exploitations, soit par l'abandon de terres agricoles⁸⁷².

D'où un second facteur présenté dans la littérature : la question de l'autosuffisance alimentaire. Selon Debailleul qui est un tenant de cette thèse :

[L]a Loi de protection du territoire agricole peut s'interpréter comme la dimension foncière d'une politique agricole élaborée dans un contexte québécois d'affirmation du nationalisme politique et dominée par les inquiétudes et les perspectives néomalthusiennes alimentées par la crise des ressources naturelles, le ralentissement de la croissance de la productivité agricole et la hausse des prix agricoles et énergétiques⁸⁷³.

La publication du document « Bâtir le Québec⁸⁷⁴ » en 1979 et la diffusion de la série « Nourrir le Québec⁸⁷⁵ » de 1980 à 1985, de même que les rapports de la Conférence

⁸⁷¹ Gary DEBAILLEUL, *op. cit.*

⁸⁷² OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*, p. 11

⁸⁷³ Gary DEBAILLEUL, *op. cit.*, p. 397-398

⁸⁷⁴ QUÉBEC. Ministère d'État au développement économique. *Bâtir le Québec. Énoncé de politique économique. Synthèse, orientations et actions*, Québec, 1979, 186 p.

socio-économique sur l'agro-alimentaire⁸⁷⁶ déposés en 1978, 1979 et 1980, témoignent de ce projet nationaliste.

Or, il s'avère pertinent de noter, à la suite de Vachon, que si la LPTA empêche effectivement le lotissement sur les terres zonées et interdit l'utilisation de ces terres à des fins autres que l'agriculture, elle ne garantit en rien leur mise en valeur agricole pourtant importante à l'objectif d'autosuffisance agroalimentaire⁸⁷⁷. Indépendamment de la hausse de 40% à 70% du remboursement des taxes foncières et municipales pour les producteurs agricoles (au sens de la Loi sur les producteurs agricoles) dont la ferme est située dans la zone agricole, la LPTA ne contient aucune mesure susceptible de mettre en valeur et de favoriser la rentabilité des terres zonées⁸⁷⁸. Tout autrement, on assiste au démantèlement de plusieurs programmes liés à l'agriculture et à une réduction substantielle des dépenses de fonctionnement d'un programme à un autre⁸⁷⁹.

Le zonage ne peut donc s'expliquer par le seul projet nationaliste d'autosuffisance alimentaire, pas plus qu'il ne sert uniquement à protéger les ressources en bonnes

⁸⁷⁵ BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES. « MAPAQ : Nourrir le Québec et plus encore ! », <http://blogues.banq.qc.ca/instantanes/2016/05/18/mapaq-nourrir-quebec-plus/> [page consultée le 18 octobre 2016]

⁸⁷⁶ QUÉBEC. Conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire. *L'agro-alimentaire. Pour une stratégie de développement*, Québec, 1978 ; QUÉBEC. Conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire. *L'agro-alimentaire. L'industrie céréalière*, Québec, 1979 ; QUÉBEC. Conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire. *L'agro-alimentaire. La viande bovine*, Québec, 1980 ; QUÉBEC. Conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire. *L'agro-alimentaire. L'industrie laitière*, Québec, 1980 ; QUÉBEC. Conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire. *L'agro-alimentaire. La volaille et autres petits animaux d'élevage*, Québec, 1980 ; QUÉBEC. Conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire. *L'agro-alimentaire. Les fruits et légumes et l'horticulture ornementale*, Québec, 1980

⁸⁷⁷ Bernard VACHON, *op. cit.*. Les projets de lois 90, 100 et 116 devaient contenir différentes dispositions pour favoriser la rentabilité des terres protégées, ce qui ne fut pas le cas finalement.

⁸⁷⁸ *Ibid.*

⁸⁷⁹ *Ibid.*

terres face à l'urbanisation accélérée. Plus significativement encore, nous pensons qu'il faut tenir compte de la dimension idéologique de la production de l'espace rural qui, comme « produit producteur⁸⁸⁰ », contribue à la dépayssanisation de l'agriculture et de l'espace rural. La spatialisation des processus de dépayssanisation de l'agriculture et de l'espace rural trouve selon nous son expression ultime dans l'organisation politique de l'espace suivant la procédure de zonage agricole. C'est dans cette perspective que, du 12 au 29 septembre 1978, le ministre de l'Agriculture du Québec de l'époque – Jean Garon – entreprend une tournée de consultation sur les moyens à prendre pour protéger les terres agricoles, où il invite les comités de citoyens, les syndicats et fédérations de producteurs, les municipalités et conseils de comités, les conférences des maires et les conseils régionaux de développement à soumettre un mémoire. Suivant cette tournée de consultation, le 9 novembre marque le dépôt du projet de loi 90 à l'Assemblée nationale, ainsi que l'entrée en vigueur expéditive de certaines dispositions du projet de loi.

S'inspirant du modèle de protection du patrimoine agricole appliqué en Colombie-Britannique⁸⁸¹, ce projet désigne comme « région agricole » une partie des basses terres du Saint-Laurent et de l'Outaouais – excluant de fait des régions entières comme la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, le Lac St-Jean, le Nord-Ouest québécois, la Beauce, les Cantons-de-l'Est et les Laurentides. L'article 22 de la loi prévoit cependant que le gouvernement peut, par décret, identifier comme région agricole désignée toute partie du territoire du Québec et ce, au fur et à mesure que l'inventaire et la cartographie des régions sont complétés⁸⁸². Lors du 54^e congrès

⁸⁸⁰ Lefebvre, dans Ali Ait ABDELMALEK. « Du territoire à la profession : identités agraires et changement social dans le Pays de Redon (Bretagne) », *Ruralia*, 1, 1997, p. 5

⁸⁸¹ En Colombie-Britannique, les protestations relatives au dépôt du projet de loi sur le zonage agricole en décembre 1972 conduit le ministre à garantir aux agriculteurs leur revenu, ce qui n'est pas le cas au Québec. Bernard VACHON, *op. cit.*

⁸⁸² On ne saurait manquer de rappeler que les méthodes de classement sont proprement idéologiques. Ainsi que le souligne Jean, « [l]a mesure du potentiel agronomique d'un espace quelconque n'est pas

annuel de l'UPA, les producteurs insistent pour que l'ensemble des régions agricoles soit inclus au territoire protégé. Cet extrait de *La Terre de chez nous* du 28 décembre 1978 est révélateur de la préoccupation de la profession à l'égard des régions au départ exclues de la politique de zonage :

[D]ans le reste du territoire non compris par cette loi, les commerçants vont continuer de morceler les terres, de piller les érablières, et les coupes de bois mou et ensuite de vendre la maison, et quelques hectares de terrain à des hippies, qui vont venir flâner, cultiver du 'pot', se promener avec leurs vêtements délabrés, et causer des ennuis aux cultivateurs environnants, en chialant contre le bruit des machines agricoles et la senteur du fumier⁸⁸³.

Suivant cinq décrets parus entre le 5 avril 1980 et le 7 novembre 1984, le zonage agricole est appliqué de manière à inclure des municipalités rurales du plateau appalachien, profondément touchées par la régression de l'agriculture et principalement concernées par le problème de la revitalisation (manque d'emplois, fermeture des commerces, exode des jeunes, vieillissement de la population, etc.).

Dans les zones agricoles désignées de la région agricole, cinq interdictions sont appliquées : une personne ne peut utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture; une personne ne peut utiliser une érablière à une autre fin, ni y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection et d'éclaircie; une personne ne peut effectuer un lotissement dans une région agricole désignée; une personne ne peut aliéner ni démembrer un ensemble de lots contigus. À cet égard, sont considérés comme contigus, des lots ou parties de lots qui seraient contigus s'ils n'étaient

une opération scientifique, objective et neutre comme elle peut le laisser paraître. Car elle renvoie aux systèmes de production agricole dominants et, finalement, aux conditions sociales d'organisation de la production agricole à une époque sociohistorique donnée » (Bruno JEAN, *La déstructuration de l'espace rural*, op. cit., p. 70).

⁸⁸³ Gérard FORTIER. « L'opinion rurale. Le zonage : excellent mais incomplet », *La Terre de chez nous*, 28 décembre 1978, 1978, p. 2

séparés par un chemin public et ne peuvent en conséquence être vendus séparément; une personne ne peut procéder à l'enlèvement du sol arable pour des fins de vente, ni y étendre en superficie une telle exploitation déjà commencée.

Le gouvernement ne légitime pas sa démarche en assurant la rentabilité des sols protégés⁸⁸⁴. Le zonage n'est pas associé à des mesures fiscales ni à la concentration des aides de l'État sur les zones protégées de la région agricole désignée⁸⁸⁵. Seul l'article 106 du projet de loi prévoit une augmentation de 40% à 70% du remboursement des taxes foncières et municipales pour les producteurs agricoles dont la ferme est située dans la zone agricole⁸⁸⁶. Le montant de ces remboursements varie cependant largement en fonction des régions, selon la valeur de ses terres et la prospérité de ses entreprises agricoles⁸⁸⁷. Là où la valeur des terres et la prospérité des entreprises sont moindres (c'est-à-dire dans les régions périphériques), la faiblesse dudit remboursement des taxes ne constitue aucun incitatif véritable à l'agriculture.

Plus encore, ceux dont la ferme est située dans la région agricole désignée sans être incluse dans la zone n'emportent aucune indemnité; au surplus, ils voient leur imposition augmenter, tandis que le maximum d'imposition (150 dollars par acre) ne s'applique plus; le maximum de la valeur imposable est dès lors fixé à 150 dollars la première année, 500 dollars la deuxième, 1 000 dollars la troisième, 2 000 dollars la

⁸⁸⁴ Bernard VACHON, *op. cit.*

⁸⁸⁵ Gary DEBAILLEUL, *op. cit.*

⁸⁸⁶ En 1984, à l'occasion d'une conférence prononcée au Congrès annuel de l'Association des sciences régionales tenu à Guelph les 31 mai et 1^{er} juin, Vachon laisse savoir que moins de 40% des propriétaires de terres zonées ont un statut de producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles et sont donc admissibles au remboursement des taxes foncières et municipales. Aussi les agriculteurs à temps dit partiel, faute de vendre pour un montant minimum de 3000 dollars annuellement (et, par là, d'être reconnus en tant que producteurs agricoles), ne sont pas éligibles audit remboursement.

⁸⁸⁷ Bernard VACHON, *op. cit.*

quatrième et il n'y a plus de maximum à partir de la cinquième année. Les principaux concernés ont cependant la possibilité de chercher à faire inclure leur lot dans la zone agricole en adressant la demande à leur corporation municipale et à la CPTAQ.

Le projet du ministre Garon soulève l'opposition. Le 18 décembre 1978, des producteurs agricoles se rendent devant l'Assemblée nationale du Québec pour protester contre le projet de loi (ainsi que la contemporaine mise en marché des produits agricoles) et exiger les démissions du ministre de l'Agriculture et du président de l'UPA. Deux cochons, symbolisant « les deux coups de cochon » qu'on s'apprête alors à faire aux producteurs agricoles, sont à cette occasion introduits à l'Assemblée nationale. En dépit des protestations relatives au projet de loi, le 22 décembre 1978 est adoptée la LPTA. L'éventail des endroits susceptibles d'être occupés dans l'espace matériel par les « petits » producteurs (au sens de la taille foncière) se resserre dès lors. Les années à suivre laissent derrière elles des exploitations moins nombreuses et plus grandes, ce qui les affecte d'emblée à une agriculture entrepreneuriale ou corporative.

En relation avec les transformations fonctionnelles de l'agriculture québécoise survenues dans les suites du rapport Héon en 1955, la LPTA constitue ainsi un important outil de développement mis au service d'une étape de consolidation et de remembrement des fermes⁸⁸⁸. Le découpage historique mis de l'avant par Proulx et Sauvé dans leur ouvrage sur l'industrie porcine renseigne à ce titre sur la contemporanéité (1970-1981) des phénomènes de renforcement de la protection du territoire, d'une part, et de la concentration des entreprises, d'autre part⁸⁸⁹. On sait

⁸⁸⁸ Paul ARSENAULT, Yvon BOULANGER, Pauline COTÉ, Jean LARRIVÉE, Jean-Guy PIGEON, Linda ST-MAURICE et Normand VOYER, *op. cit.*

⁸⁸⁹ Denise PROULX et Lucie SAUVÉ, *op. cit.*

que la LPTA favorise l'agriculture intensive, en handicapant lourdement la pluriactivité des exploitations agricoles, les revenus extra-agricoles et l'exploitation dite « à temps partiel »⁸⁹⁰.

À cet égard, l'UPA appuie ouvertement différentes mesures de rentabilisation de l'agriculture étrangères aux droits de propriété, plutôt que de mener une bataille sur l'indemnisation (c'est pourquoi certains parlent d' « expropriation déguisée sans compensation⁸⁹¹ »). Les mesures réclamées par le syndicat concernent de ce fait les producteurs agricoles dans leur activité professionnelle, et n'intéressent que leur statut de propriétaire. Ce glissement de la terre-objet-de-propriété à la terre-moyen-de-production parfait une mécanique d'exclusion et d'endettement.

L'évolution de la production agricole exige que soit assurée la rentabilité des exploitations, l'accroissement continu de leur taille. Depuis plusieurs années, on assiste à un fort mouvement de consolidation des terres qui résulte de cette exigence. Souvent, une aide gouvernementale est apportée à cette fin. Aussi serait-il illogique de permettre le démembrement des exploitations alors que l'on aide d'autre part à la consolidation. Par conséquent, devrait être interdit tout démembrement d'une exploitation agricole, à moins qu'elle ne serve à la consolidation d'une ou plusieurs autres exploitations⁸⁹².

La question du morcellement à des fins agricoles n'apparaît pas distinctement dans le cadre des consultations devant mener à l'adoption du projet de loi. Si le morcellement d'une terre par la vente d'une partie de lot ou par le dépôt d'un plan de subdivision (art. 28 et 55) et la vente d'une partie d'une terre ou d'un terrain lorsqu'on en conserve l'autre partie qui touche à celle vendue ou qui en est séparée par un chemin

⁸⁹⁰ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

⁸⁹¹ Bernard VACHON, *op. cit.*, p. 190

⁸⁹² UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « La loi sur la protection du territoire agricole. Mémoire de l'UPA », *La Terre de chez nous*, 14 septembre 1978, 1978, p. 7

seulement (art. 29 et 55) sont effectivement interdits en zone agricole, l'impossibilité de morceler les terres relève premièrement des liens généralement reconnus entre la superficie et l'usage qui y est projeté⁸⁹³.

Précisant les critères d'appréciation des demandes, les articles 12 et 62 de la loi ne prévoient rien au sujet des demandes de morçèlement de ferme à des fins agricoles :

12. Pour rendre une décision ou émettre un avis dans une affaire qui lui est soumise, la commission prend en considération notamment les conditions biophysiques du sol et du milieu, les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture et les conséquences économiques qui découlent de ces possibilités, l'effet d'accorder la demande sur la préservation du sol agricole dans la municipalité et la région ainsi que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles.

62. La commission peut autoriser aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot.

À l'examen de la demande, la commission peut considérer la comptabilité de la demande avec l'utilisation des lots avoisinants et les conséquences d'un refus pour le demander, en tenant compte des critères prévus à l'article 12⁸⁹⁴.

À partir de 1989, « la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture » sert de critère d'appréciation des demandes de morçèlement de ferme à des fins agricoles (article 62). Les concepts de « rentabilité » et de « viabilité » interviennent dès lors dans l'interprétation de la notion de « superficie suffisante » nouvellement introduite. On sait que, depuis la fin

⁸⁹³ UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « Les enjeux du morçèlement », http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_14-Morçèlement.pdf [page consultée le 28 décembre 2013]

⁸⁹⁴ QUÉBEC. Assemblée nationale du Québec. *Loi sur la protection du territoire agricole (no 90)*, 1978

de la Seconde guerre mondiale⁸⁹⁵, ces concepts sont pareillement mobilisés dans presque tous les pays pour favoriser le regroupement des petites exploitations. En Suède d'abord, aux Pays-Bas ensuite, en France, puis au Royaume-Uni⁸⁹⁶.

Au Canada, le plan de transfert des terres du Programme de développement des petites exploitations lancé par Agriculture Canada en 1972 encourage, pour la période allant de 1972 à 1979, les propriétaires dont les petites exploitations sont jugées économiquement non-viables à vendre leur ferme. Ce plan est en vigueur dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve. Au Québec, l'accord Ottawa-Québec sur l'aménagement des petites fermes (dont la valeur ne dépasse pas 20 000 dollars) s'avère déterminante pour l'élimination de la « petite » production agricole.

La taille foncière optimale de l'exploitation familiale varie d'un pays à l'autre, voire d'une province canadienne à l'autre, en fonction des conditions naturelles de fertilité et de la dimension de la famille (cette dernière pouvant varier significativement en fonction de la conception du lien familial). En 1996, année où est amendée la LPT⁸⁹⁷, la taille foncière moyenne des exploitations terre-neuviennes et saskatchewanaises se fixe à 104 hectares et 823 hectares respectivement⁸⁹⁸, contre 422 dans l'ensemble du Canada⁸⁹⁹. À l'échelle des pays de l'OCDE, on parle plutôt d'une moyenne de 173 hectares (en 1993). Au Québec, l'article 29.2 de la LPTA précise qu'une entité foncière de 100 hectares d'un seul tenant (bien que ce ne soit pas là la superficie

⁸⁹⁵ Dans les suites de la Seconde guerre mondiale, à la suite des processus de décolonisation, de nombreux efforts en faveur de réformes agraires sont réalisés au sein des pays nouvellement indépendants. Le thème est largement discuté au sein des organisations internationales, de même que dans les pays concernés.

⁸⁹⁶ Michael TRACY, *L'évolution des politiques agricoles*, op. cit.

⁸⁹⁷ La Loi sur la protection du territoire agricole est amendée en 1982, 1985, 1989, 1996 et 2001.

⁸⁹⁸ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada*, op. cit.

⁸⁹⁹ *Ibid.*

moyenne) est suffisante pour la pratique de l'agriculture; en deçà de quoi, toute personne souhaitant aliéner une terre agricole doit obtenir une autorisation de la CPTAQ, à laquelle le législateur a confié la fonction d'assurer la protection du territoire agricole et de surveiller l'application des lois sous sa responsabilité.

Lors des modifications apportées à la LPTA en 1989, le législateur a voulu simplifier les transactions financières entre agriculteurs en soustrayant du processus décisionnel de la Commission les aliénations amenant la création d'unités foncières couvrant plus de 100 hectares. Ainsi, le législateur indiquait qu'une telle propriété peut supporter une très vaste gamme de productions, peut également se prêter aux changements éventuels de type ou de dimension des exploitations agricoles (la polyvalence) et peut permettre de générer un revenu agricole favorisant la pérennité de l'exploitation agricole dont elle fait partie⁹⁰⁰.

L'examen des décisions rendues en 2003-2004 par la CPTAQ sur les demandes de morcellement de ferme montre que celle-ci a autorisé à plus de 86% la création de parcelles de plus de 30 hectares et à 60% les entités de plus de 20 hectares⁹⁰¹. Or, ces chiffres ne concernent que les cas de morcellement à des fins agricoles sans résidence. Les morcellements à des fins agricoles requérant la construction d'une résidence sont autrement réputés susceptibles de déstructurer la zone agricole, indépendamment du profil des requérants (relève, formation agricole, etc.) et de la valeur des projets agricoles.

Dès 1997, la conclusion d'une demande à portée collective (bien que limitée au résidentiel) doit normalement permettre aux instances municipales d'établir de nouvelles fermes avec résidence sur des superficies dites raisonnables sans déstructurer la zone agricole. Cette approche est alors sensée créer un cadre de gestion de la zone agricole plus cohérent, prévisible et propice au développement des

⁹⁰⁰ Michel R. SAINT-PIERRE, *op. cit.*, p. 29

⁹⁰¹ UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, *Les enjeux du morcellement*, *op. cit.*

activités agricoles que l'approche du cas par cas. Le critère de « la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture » restant cependant valable dans l'appréciation des demandes à portée collective, l'approche retenue continue vraisemblablement de favoriser une consolidation foncière, et non la création de nouvelles surfaces agricoles par le morcellement. Aussi le marché foncier favorise-t-il généralement l'agrandissement plutôt que l'installation.

Le cadre législatif et les politiques gouvernementales mises en place pour favoriser l'application du régime de protection du territoire (et, plus tard, des activités agricoles) agissent directement sur l'espace pour faire en sorte que cette production (bien que donnée pour rationnelle) soit tendanciellement exclusive et contrôlée par quelques-uns⁹⁰². Le régime d'allocation des places et des quantités d'espace ainsi mis en place est institué à la faveur des producteurs agricoles inscrits dans les réseaux professionnels producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociale. L'inscription dans ces réseaux conditionne de ce fait l'accès aux espaces de production⁹⁰³; l'importance de l'espace approprié par les différents acteurs résulte de leur position dans la structure sociale, en plus de l'exprimer.

Aussi, en raréfiant la terre de manière « raisonnée » (au moment d'écrire ces lignes, seulement 2% du territoire québécois est zoné agricole), l'organisation politique de

⁹⁰² Comme le souligne van der Ploeg, « rural areas were rationalised and standardised in pursuit of a farming style, designed by agricultural science » (Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, op. cit., p. 379).

⁹⁰³ Du fait de leur inscription dans les réseaux professionnels producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociales, certains agriculteurs sont mieux positionnés que d'autres pour racheter les terres agricoles. Ils sont par ailleurs informés des mises en vente. Catherine LAURENT. « Place de l'activité agricole dans l'espace rural. L'exemple d'une région agricole de Normandie : le pays d'Auge », *Économie rurale*, no 202-203, 1991, p. 34-39

l'espace suivant la procédure du zonage agricole contribue à « fermer » la production aux seuls producteurs répondant au modèle de base du professionnalisme agricole, et à bloquer (au moins virtuellement) l'entrée des non-agriculteurs dans le secteur; bref, à faire de l'agriculture une profession fermée. Le zonage consolide l'ensemble des mesures protectionnistes en agriculture, dont nous avons largement discuté précédemment⁹⁰⁴. Dans le passage ci-dessous, tiré de l'édition du 5 octobre 1978 de l'hebdomadaire *La Terre de chez nous*, on discerne bien la stratégie idéologique derrière la LPTA :

[L]e zonage, comme le contingentement, limiterait l'accès à la profession, créerait une rareté relative de l'outil qu'est la terre et du coup le valoriserait. Les sols, comme les quotas, deviendraient des biens rares et donc précieux, pourvu toutefois que l'agriculture elle-même devienne une profession rentable. D'où la nécessité du deuxième volet : faire en sorte que l'agriculteur vive bien. La concentration sur les seules terres protégées de l'aide de l'État, en réduisant le nombre d'appelés au partage du gâteau, augmenterait la part dévolue à chacun. (...) La terre zonée devra le demeurer et celle qui ne le sera pas devra rester hors zone, sans quoi tous les efforts agricoles précités seront perdus, de la même manière que s'écroulerait le système de contingentement si on recommençait à tout bout de champ l'opération de l'octroi des quotas⁹⁰⁵.

Beaucoup plus qu'un épiphénomène, les interventions législatives en matière d'affectation et d'usage de l'espace adoptées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale agissent comme un des mécanismes premiers, bien que non exclusif, de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural. Cette hypothèse rejoint la thèse de Michel Lussault selon laquelle l'espace et les modalités de son occupation constituent l'un des enjeux de pouvoir fondamentaux de l'époque moderne⁹⁰⁶. Un examen des débats parlementaires portant sur le projet de loi no 90, l'avant-projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres*

⁹⁰⁴ Gary DEBAILLEUL, *op. cit.*

⁹⁰⁵ André CHARBONNEAU. « Le zonage agricole : un défi plus politique qu'agricole », *La Terre de chez nous*, 5 octobre 1978, 1978, p. 3

⁹⁰⁶ Michel LUSSAULT, *op. cit.*

dispositions législatives afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles, et le projet de loi 23 vient appuyer cette hypothèse. En particulier, la définition de l'agriculture retenue, l'absence de reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire rural et l'organisation des pouvoirs décisionnels (représentative du désencastrement de l'agriculture, c'est-à-dire du passage des territoires aux secteurs) fournissent différents indicateurs venant effectivement à l'appui de cette hypothèse.

L'analyse thématique des verbatim des travaux parlementaires autour du projet de loi 90, Loi sur la protection du territoire agricole, montre que s'il y a consensus quant à l'objectif de protection des terres agricoles, la traduction juridique de cet objectif est loin de faire l'unanimité parmi les intervenants. Celle-ci fait l'objet d'un débat important auquel plusieurs groupes des secteurs agricole et municipal, associations ou ordres professionnels et individus participent. D'abord, on accuse le gouvernement de chercher à récupérer des pouvoirs de protection du territoire agricole appartenant aux municipalités et d'ainsi porter atteinte à l'autonomie municipale. On souhaite décentraliser les pouvoirs de la Commission naissante (soit la future CPTAQ) et instaurer une gouvernance démocratique, avec⁹⁰⁷ ou sans⁹⁰⁸ pouvoirs décisionnels. On dénonce par le fait même la perte de revenus municipaux appréhendée, découlant de l'application de la loi. La question des droits acquis et des services municipaux complète sommairement le tableau.

Les pouvoirs discrétionnaires et arbitraires de la CPTAQ et du gouvernement sont également au centre de la critique. En retirant au monde municipal la gestion d'une

⁹⁰⁷ Commissions régionales de protection du territoire agricole, comités régionaux dans chacune des régions administratives agricoles, comités de bassins versants, société d'aménagement foncier.

⁹⁰⁸ Commissions consultatives régionales, conseils de comté existants, conseils consultatifs régionaux bénévoles de protection du territoire agricole.

partie de son territoire, la Commission s'arroge des pouvoirs décisionnels exclusifs en matière de zonage agricole. De plus, les critères qui, selon le texte du projet de loi, doivent présider à ses décisions dans l'exercice de ses fonctions sont soumis au doute : va-t-on obliger la future commission à prendre en considération l'avis des municipalités dans l'exercice de ses fonctions ? Va-t-on moduler ou uniformiser l'application de la loi dans l'ensemble des régions ? Qu'entend-t-on par l'homogénéité du territoire agricole ?

L'absence de droit d'appel ou de recours civil (voire de droit de révision), de même que la composition de la CPTAQ (on discute de la présence de la profession agricole organisée et du monde municipal au sein de la commission, ainsi que de l'importance d'un avis forestier) font autrement craindre quant à la partialité du nouvel organisme d'État. Du côté du gouvernement, la question de l'indemnisation (voire la critique des expropriations sans indemnité), comme celles du processus de nomination des membres de la Commission, de la désignation arbitraire du territoire agricole à protéger, de l'article 96 et de l'appareil bureaucratique d'État sont soumises au débat. Concernant la désignation du territoire à protéger, on s'en prend à la définition de la « région agricole désignée » : doit-on étendre la région agricole désignée à l'ensemble du territoire rural québécois ? doit-on l'élargir afin d'inclure les jardiniers en zone urbaine où on les retrouve alors majoritairement ? doit-on créer deux formes de zonage, c'est-à-dire une forme permanente de zonage et une forme temporaire ?

En plus de contribuer au dédoublement de contrôles et de processus existants (on pense aux contrôles respectifs du bill 48 et de l'Office national de l'énergie, de même qu'aux efforts rationnels d'aménagement du territoire par les municipalités), le projet de loi, dit-on, constitue une atteinte aux droits et libertés. Le territoire désigné « agricole » devenant d'utilité publique, la loi en devenir prévoit s'appliquer comme

une loi d'exception faisant entorse à la Charte des droits et libertés de la personne, ainsi qu'au Code civil. Des témoins s'inquiètent en ce sens des répercussions du projet de loi sur la liberté du développement domiciliaire, commercial et industriel; d'autres, sur les atteintes aux droits des producteurs agricoles (on parle ici de restrictions concernant le morcèlement et la construction en zone agricole, mais aussi des pénalités abusives aux producteurs retirés de la zone agricole), des propriétaires de type *gentleman farmer* (pluriactif) et aux travailleurs de la fonction publique.

Plusieurs intervenants jugent par ailleurs la définition de l'agriculture trop restrictive et militent en commission en faveur de la reconnaissance de la pluriactivité de l'agriculture (sylviculture, agrotourisme, vente de sol arable), de l'inclusion des installations de conditionnement des produits agricoles (classification, emballage et préemballage, entreposage, congélation, transformation), voire de l'inclusion des productions de gazon et d'arbres de pépinières. D'autres jugent la définition de l'agriculture inscrite au projet de loi trop extensive et cherchent à en faire exclure la friche.

Sur la seule question de la reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire rural, la critique dénonce autrement le projet de loi comme une mesure sectorielle d'aménagement du territoire. On scande la nécessité d'un plan global d'aménagement du territoire intégrant les autres fonctions du territoire : la récréation, la faune, la protection de l'eau potable et la mise en valeur du potentiel forestier.

L'absence de politique agricole associée au projet de loi mine par ailleurs la crédibilité du gouvernement quant à sa capacité à réellement atteindre ses objectifs de rentabilisation et de développement de l'agriculture. Dans les territoires zonés, on se

contente d'une promesse de viabiliser les exploitations agricoles via un hypothétique projet de loi 100 et d'inciter la relève agricole apparentée et non-apparentée (il se serait agi du projet de loi 99); en dehors des territoires zonés, rien n'est à attendre. Certains témoins demandent à ce que soient modifiées les conditions de reconnaissance du producteur agricole (c'est la question de la sélectivité des aides); d'autres réclament la création d'une banque de terres pour limiter l'achat de terres par les non-résidents. Le Marché central métropolitain, lui, demande à ce que le gouvernement s'assure de la survie du marché, nécessaire, dit-on, à l'expansion de la production maraîchère.

Le dernière thématique abordée par la critique lors de l'étude du projet de loi est celle du développement, du redressement ou de la sauvegarde d'une industrie. D'une part, l'industrie agroalimentaire craint pour la sécurité de ses approvisionnements en matières premières agricoles. La sévérité des règlements environnementaux en zone agricole ramène également au premier plan la question du droit du premier occupant. La création d'une concurrence déloyale en agriculture est autrement crainte : entre ceux situés à l'intérieur de la région agricole désignée et ceux à l'extérieur; entre ceux situés dans la zone agricole de la région agricole désignée et ceux hors zone; entre les agriculteurs de la zone agricole. D'autre part, du côté de l'industrie non agricole, la peur de l'introduction de délais et de coûts additionnels dans les transactions immobilières et dans les transactions courantes (d'un entrepreneur ou d'un industriel) est à la source de certains témoignages. La surenchère des terrains situés en zone blanche, de même que l'exploitation d'agrégats, de sable, de gravier, d'emprunts granulaires et d'emprunts ordinaires se situant dans les zones agricoles, fondent d'autres pans de ce discours. L'industrie florale craint quant à elle la spéculation, le gaspillage ou la destruction du sol arable.

La protection des activités agricoles « à temps plein » ne voit le jour qu'en 1997, à l'occasion de l'adoption du projet de loi 23, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Rejoignant une préoccupation des industriels de l'élevage (porcs et volailles), le projet de loi 23 cherche à assurer le « droit de produire » aux producteurs agricoles québécois. Il est craint alors que des règlements municipaux abusifs conduisent à des « quasi-expropriations du droit de pratique agricole », à une « espèce d'expropriation déguisée des propriétés des producteurs agricoles ». Une « psychose anti-producteurs agricoles » est, dit-on alors, en train de se développer. Il faut agir sinon en modifiant la pratique professionnelle, du moins en encadrant les pouvoirs réglementaires des municipalités. Il s'agit notamment d'uniformiser la réglementation municipale.

Au nombre des règlements municipaux jugés préjudiciables à l'agriculture, on dénonce le contrôle des constructions et des usages selon une division du territoire par zones (zonage de production), le contrôle des superficies de plancher et de divers aspects d'un bâtiment (volume, hauteur), ainsi que l'établissement de normes de distance.

Dans ce contexte, les producteurs agricoles de l'UPA obtiennent une protection de leur droit de produire par le biais d'un projet de loi sur le développement durable des activités agricoles en zone agricole. On vise par là (c'est-à-dire par le développement durable) la cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et les autres fonctions du territoire rural (c'est-à-dire le municipal et l'environnemental). Cette coexistence repose sur la reconnaissance d'une différence entre la « pollution d'origine agricole » relevant du règlement eau-sol (précédemment air-eau-sol) et les « nuisances et inconvénients de voisinage résultant d'activités agricoles normales » (air : bruits, poussières et odeurs). Dans l'avant-projet de loi déposé à l'Assemblée

nationale, la question de ce qu'est une pratique agricole « normale » est arbitrairement résolue par la création d'un guide des pratiques agricoles. Ce guide a pour objectifs la « reconnaissance » des pratiques professionnelles des producteurs agricoles pour que leurs partenaires et voisins comprennent que certains inconvénients sont inhérents à une pratique agricole normale, de même que le « développement » de mesures d'atténuation des effets sur l'environnement et le voisinage de pratiques agricoles qui dépassent le cadre des pratiques normales.

La préparation de ce guide implique initialement le monde agricole, de même que le monde municipal, le secteur de l'environnement et celui de la santé publique. Il est alors prévu de le réviser périodiquement afin de refléter le caractère évolutif des pratiques agricoles professionnelles. Dans la version subséquente du projet de loi, le guide perd cependant sa fonction centrale dans l'application de la loi et ne devient qu'un outil secondaire à l'usage du médiateur, en cas de conflits de territoire.

La création du guide laisse finalement place à la formulation d'orientations gouvernementales à partir desquelles les Municipalités régionales de comté (MRC) doivent procéder à la révision de leur schéma d'aménagement. Ces orientations portent sur différentes normes en matières d'odeurs (au moyen de distances séparatrices), de bruits et de poussières (air), en plus d'opérer une distinction entre les entreprises nouvellement établies et les entreprises existences (c'est toute la question des droits acquis). Le faible degré de sévérité des normes en matière de développement durable suscite cependant différents questionnements quant au développement véritablement « durable » des activités agricoles que l'on souhaite favoriser par le biais dudit projet de loi. En effet, le concept de « développement durable », tout comme celui de « droit de produire » ne va pas sans ambiguïté. Selon certains, il sert de levier au développement économique de l'agriculture dans un

contexte de globalisation des échanges; pour d'autres, il constitue un frein, voire une menace, à la compétitivité de l'agriculture québécoise. L'avenir de la profession agricole est, selon certains intervenants, en jeu.

Au nom de l'acceptation du développement durable contenue dans le projet de loi 23, une immunité est conférée aux producteurs agricoles en matière de nuisances et inconvénients de voisinage résultant d'activités agricoles « normales » (bruits, poussières, odeurs). Cette immunité n'est subordonnée qu'au respect des normes règlementaires provinciales en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (bruits et poussières), ainsi qu'au respect des règlements municipaux en matières d'odeurs. En commission parlementaire, cette exonération est vertement critiquée pour créer un précédent abusif et dangereux, ainsi qu'une entorse au principe d'égalité des citoyens devant la loi (il en est de même pour le statut privilégié de l'UPA). Il faut dire qu'en plus de modifier cinq lois existantes⁹⁰⁹, le projet de loi 23 jouit d'une primauté sur différentes législations québécoises, dont la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, le Code civil, la Loi sur la protection de l'environnement, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que la réglementation municipale.

La création d'un recours en médiation autorise en outre le producteur agricole à demander l'intervention d'un médiateur dans les cas où il se sent lésé dans ses activités et ce, qu'il s'agisse ou non de pratiques considérées comme « normales ». À ce titre, la création un comité consultatif agricole formé paritairement de représentants des mondes agricole et municipal est prévue dans chacune des MRC.

⁹⁰⁹ Celle sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents, celle sur l'aménagement et l'urbanisme, celle sur le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, celle modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et, bien entendu, celle sur la protection du territoire agricole.

Les pouvoirs de ces comités (nature et durée de leur mandat), les mesures transitoires à adopter (délai, caractère abusif de celles-ci) et la reconnaissance du rôle des commissions d'aménagement sont tour à tour abordés en commission parlementaire. Quant au médiateur, la critique questionne son identité future (sera-t-il issu du monde agricole ou du secteur environnemental ?) et insiste sur la nécessité de son indépendance et impartialité. Dans les deux cas, il s'agit d'éviter le dédoublement de fonctions et de processus existants.

Cette possibilité pour le producteur agricole de « forcer » la médiation dans le cas de pratiques agricoles considérés comme « anormales » affaiblit par ailleurs le pouvoir des municipalités en matière de contrôle des nuisances par voie réglementaire (pouvoirs octroyés en vertu de la Loi sur les cités et villes, ainsi que du Code municipal), en plus d'aller à l'encontre du principe de l'égalité des citoyens devant la loi.

En dehors d'éléments factuels (un grand nombre d'inconnues servent d'assise à l'avant-projet de loi et au projet de loi 23), le dernier point abordé dans le cadre des travaux parlementaires autour du projet de loi est celui de l'organisation des pouvoirs décisionnels. Bien que la plupart des intervenants en commission parlementaire soulignent l'affaiblissement du pouvoir des municipalités résultant de l'éventuelle application de la loi, certains critiquent autrement son renforcement. En effet, la responsabilisation des municipalités comme promoteurs des dossiers⁹¹⁰ est préjugée, selon cette thèse, préjudiciable aux pouvoirs et à la neutralité essentielle de la CPTAQ dans ses prises de décision. On sait aujourd'hui que l'avis des municipalités

⁹¹⁰ Abondamment critiquée lors de l'étude de l'avant-projet de loi, l'idée d'institutionnaliser deux catégories de demandeurs (registre général, registre public) est abandonnée dans le projet de loi, où l'on propose la tenue d'un seul registre.

se limite à un « avis de conformité », et que la Commission continue d'être critiquée pour n'offrir aucune garantie d'indépendance et d'impartialité.

Les nouveaux critères décisionnels de la Commission, découlant de l'abolition des secteurs exclusifs, sont discutés avec différents intervenants. Il s'agit du contexte de particularités régionales, incluant la conformité au schéma d'aménagement (on discute de la modulation régionale des critères d'application de la loi); de la recherche préalable d'espace disponible en zone blanche dans le territoire de la municipalité, de la MRC ou de la région administrative (certains craignent une surenchère des terrains situés en zone blanche); de l'élargissement du critère des conséquences sur les utilisations agricoles des lots en référant aux activités agricoles existantes et à leur développement, de même qu'aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants; la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture; et des conséquences d'un refus pour le demandeur.

En somme, notre démarche d'analyse contribue à révéler l'importance de l'espace et des modalités de son occupation dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural, voire dans la lutte des places qui y prend forme. On comprend comment différentes dispositions de ce qu'on appelle aujourd'hui la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) alimentent cette lutte ; en particulier, comment le concept de « droit de produire », tel qu'entériné par la révision de 1996, accorde une protection aux producteurs agricoles réputés professionnels en excluant toute forme de concurrence en termes d'usage du territoire.

Un an après l'adoption de la LPTA, l'État adopte un projet de Loi sur l'acquisition des terres par des non-résidents (LATANR). En protégeant le marché des terres agricoles contre la concurrence étrangère, cette loi favorise dès lors l'essor de promoteurs corporatifs locaux. Dans un rapport publié en 2015, la Fondation David Suzuki identifie Pangea Terres Agricoles SEC; Les Entreprises Mario Côté; Immeubles Maval inc.; Banque Nationale du Canada; Ferme 20-100 inc; Ferme Gérard Renaud inc; Les Entreprises J.F.M. Masse inc.; Les Entreprises Agricoles Grant Témiscamingue ltée; Agriterra, Partenaires agricoles; 9223-7346 Québec inc.; 9245-4958 Québec inc.; et Forêt Hereford inc⁹¹¹. Au moment d'écrire ces lignes, on compte aussi la Caisse de dépôt et placement, le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), ainsi que des compagnies de transport, des entreprises immobilières, des compagnies à numéros et des sociétés à portefeuille parmi les sociétés actuellement très actives dans l'achat de terres agricoles au Québec.

2.7.3 Le rôle des normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace dans la reproduction élargie des modèles agricoles professionnel et corporatif local

Les normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace, telles qu'instituées en 1978 par la LPTA, jouent un rôle fondamental dans la reproduction élargie des modèles agricoles professionnel et corporatif local (productivistes) qui se mettent graduellement en place après 1955. Suivant les apports de la géographie radicale, le concept de « reproduction » permet d'appréhender les mécanismes par lesquels ces modes de production productivistes perpétuent leurs rapports de domination *dans, par et sur* l'espace via l'institution d'une série de normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace, limitant en nombre les endroits susceptibles d'être occupés par le

⁹¹¹ FONDATION DAVID SUZUKI. *Changements climatiques, financiarisation des terres agricoles et sécurité alimentaire au Québec*, rapport de recherche, 2015, 45 p.

paysan dans l'espace matériel et consacrant, de ce fait, les modèles agricoles professionnel et corporatif comme les seuls possibles en vertu des impossibilités objectives à l'expression d'alternatives paysannes. L'expression de ces modèles interdit ce qui leur est extérieur, en absorbant pour l'utiliser (du moins pour le monopoliser, dans la mesure où les surfaces des terres effectivement mises en culture diminuent) l'espace entier (la figure 2.7 montre à cet effet que la superficie moyenne par exploitation agricole augmente depuis 1961 au Québec). Cette situation laisse peu de place à une diversité de modes d'exploitation agricole, dont les productions qui ne nécessitent pas de grandes superficies : culture abritée, culture biologique à petite échelle, élevage cunicole, caprin, de faisans, pintades, canards, etc. Un point que Vachon souligne dans « La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural », en faisant spécifiquement référence à l'obstacle au morcèlement des terres à des fins agricoles.

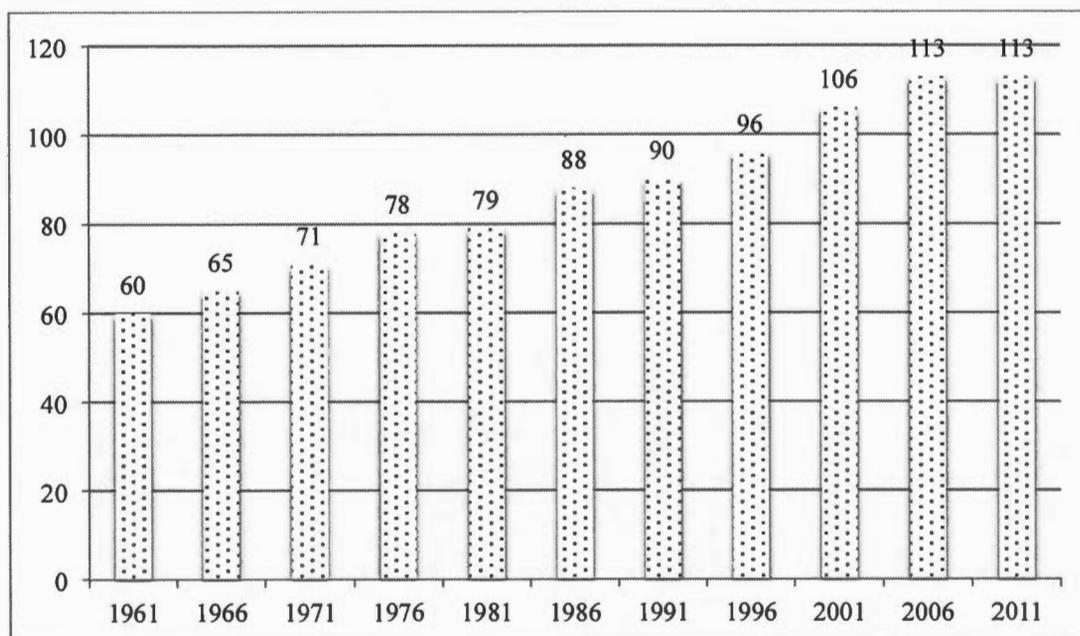


Figure 2.7 Évolution de la superficie moyenne en hectares par exploitations agricoles au Québec (1961-2011)⁹¹²

Cette question peut être située à l'intérieur du contexte de l'Empire, tel que conceptualisé par Hardt et Negri dans « Empire⁹¹³ », dans les suites des écrits de Lénine. Chez Hardt et Negri, l'Empire est défini comme un nouveau pouvoir impérial distribué en réseau qui investit des pratiques de domination par l'espace à l'échelle mondiale, en intégrant progressivement l'espace du monde entier à l'intérieur de ses frontières ouvertes et en perpétuelle expansion. L'Empire est, pour reprendre une formule de Lussault, « spatiophage⁹¹⁴ », c'est-à-dire qu'il consomme de nombreuses places et use d'espaces multiples (ce qui est un paradoxe dans la mesure où les surfaces des terres effectivement mises en culture diminuent, en plus d'être concentrées entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de personnes).

⁹¹² STATISTIQUE CANADA. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47> [site consulté le 19 juillet 2017]

⁹¹³ Michael HARDT et Antonio NEGRI. *Empire*. Paris : Exils, 2000, 559 p.

⁹¹⁴ Michel LUSSAULT, *op. cit.*

La statistique de l'évolution de la structure des fermes québécoises entre 1961 et 2011 (tableau 2.7) permet d'appréhender ce paradoxe. Les chiffres tendent à montrer que les superficies des terres agricoles possédées et celles des terres en culture diminuent pendant cette période (respectivement de 42 % et de 11 %), bien que la superficie moyenne par ferme augmente (respectivement de 88% et de 277 %); la régression des terres en culture s'accompagne donc, ici comme ailleurs, d'une intensification plus que proportionnelle. Une situation par ailleurs remarquée par Lénine au début du siècle dernier pour la Russie tsariste.

Les chiffres suggèrent parallèlement que, d'hier et d'aujourd'hui, les producteurs agricoles ne cultivent pas entièrement les superficies qu'ils possèdent. En 1961, ils exploitent en moyenne 37 % des superficies qu'ils possèdent (22 ha sur 60); en 2011, ils en cultivent 73% (83 ha sur 113).

Tableau 2.7 Évolution de la structure des fermes québécoises (1961 et 2011)⁹¹⁵

	1961	2011	variation
superficie des terres agricoles (ha)	5 746 000	3 341 000	- 42 %
superficie en culture (ha)	2 110 000	1 875 000	- 11 %
superficie moyenne/ferme (ha)	60	113	+ 88 %
nombre de fermes	95 777	29 437	- 69 %
superficie en culture/ferme (ha)	22	83	+ 277 %
capital par entreprise (\$)	17 000	1 115 129	+ 5 560 %

⁹¹⁵ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*; STATISTIQUE CANADA. <http://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/Agriculture?HPA=1> [site consulté le 19 juillet 2017]

Il est estimé qu'environ le tiers de la superficie des terres agricoles comporte actuellement des milieux naturels non exploités (lacs, cours d'eau, marécages et milieux humides, friches, boisés, etc.) ainsi que des usages non agricoles établis avant la LPTA ou par autorisation (résidences, commerces, industries, infrastructures de transport, d'énergie, d'utilité publique, etc.), ce qui explique en partie l'apparente contradiction entre superficies possédées et superficies exploitées. L'augmentation de la proportion exploitée des terres possédées, entre 1961 et 2011 (de 37 % à 73 %), peut en cela être en partie attribuable à l'augmentation de leur potentiel agronomique suivant la guerre : le nivellement des sols, le remblayage des cours d'eau, la disparition des haies brise-vent, la démolition d'anciens bâtiments, etc. Mais la contradiction se manifeste plus fortement encore lorsque l'on considère que les fermes de taille dite « suffisante » pour être viables offrent aujourd'hui en location une portion significative des terres qu'elles déclarent exploitées. Cette tendance à la location foncière étant un phénomène relativement nouveau pour le Québec, sa prise en compte ne fait que creuser le paradoxe.

On sait qu'autrement, en France, l'agriculture est, de plus en plus séparée de la propriété foncière⁹¹⁶. L'agrandissement des surfaces des exploitations y étant largement locatif⁹¹⁷ du fait du coût de la terre et de sa rareté sur le marché, la création du bail à long terme en 1970 et la réforme du statut des baux ruraux en 1975 modifient le profil des locataires et contribuent à dessiner une orientation plus professionnelle de l'agriculture⁹¹⁸. Le rôle des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) – organismes issus de la politique agricole française

⁹¹⁶ Denis BARTHÉLEMY et Alice BARTHEZ, *op. cit.*

⁹¹⁷ De même, les contractions des superficies relèvent principalement du repli sur les terres en propriété (c'est-à-dire d'abandon de terres en location). Jacques BROSSIER et Jean-François MAMDY. « Politique des structures et évolution des surfaces d'exploitations », *Économie rurale*, no 91, 1972, p. 43-57

⁹¹⁸ Denis BARTHÉLEMY et Alice BARTHEZ, *op. cit.*

définie par les lois de 1960 et 1962 et dont la mission fondamentale est de satisfaire l'objectif d'amélioration des structures – dans l'évolution des surfaces est de ce fait limité.

Qu'est-ce qui motive alors les producteurs agricoles à posséder autant de terres, puisqu'ils ne les mettent en valeur qu'en partie ? On sait que les nécessités de la mécanisation n'offre pas une réponse satisfaisante. Qu'en est-il de la théorie de la rente foncière ? Peut-elle apporter certains éléments de réponse à cette interrogation ? On sait que si l'agriculteur reste propriétaire juridique/formel (et non réel) de ses moyens de production (ceux-ci appartiennent en vrai aux créiteurs) et salarie ses propres employés (bien que la main-d'œuvre familiale gratuite ou sous-payée soit importante dans la force de travail agricole), il ne peut cependant entrer pour son profit dans le processus d'accumulation des richesses dans la mesure où il renonce à la maîtrise sur son produit en ne le commercialisant pas lui-même (nous avons vu que la mise-sur-le-marché ordonnée des produits de la ferme oblige les producteurs à vendre leurs produits à un office public qui a le monopole de la collecte des produits de la ferme) et accepte que son travail ne soit qu'une étape dans une chaîne (cela fait écho à la « trivialisation » de l'agriculture dont parlent Goodman et collaborateurs⁹¹⁹). La tendance à la location foncière peut, dans ce contexte, permettre à l'agriculture propriétaire formel de ses terres de dégager un certain revenu locatif. On sait que n'importe quel propriétaire terrien (petit, moyen, gros) peut retirer une rente de la possession de sa terre⁹²⁰.

Mais ces explications ne satisfont pas le sociologue néerlandais van der Ploeg, pour qui le dépassement sociologique de la contradiction fondamentale entre terres

⁹¹⁹ David GOODMAN, Bernardo SORJ et John WILKINSON, *op. cit.*

⁹²⁰ Diane LESSARD, *op. cit.*

possédées et terres effectivement mises en culture passe plutôt par l'introduction du concept de « future as a limited good » dont nous avons parlé précédemment.

The project of the 'growers' carries with it an explicit ordering of the future world. First, the 'growers' imagine the future as a 'limited good', a scarce good (Foster 1965). In the agriculture of the future, there will be room only for a limited number of large to very large farms. Expansion at the farm level is probably boosted more by the desire to be part of this agriculture of the future than by its material necessity⁹²¹.

On sait, à l'appui de cette hypothèse, que le fait de devoir obtenir une superficie minimum pour avoir accès, en tant que producteur agricole légalement reconnu, au soutien financier à l'agriculture organise les conditions d'une mise en concurrence pour la moindre parcelle en vente ou en location⁹²². On sait également que cette mise en concurrence opère une auto-sélection à l'intérieur même du monde agricole, une auto-sélection « d'autant plus efficace que celle-ci n'opposera pas tant des 'petits' à des 'grands' exploitants, que des agriculteurs dans des situations économiques, sinon similaires du moins très proches⁹²³ ».

Cette concurrence en fonction de la taille foncière des exploitations (et ce, que les superficies qui les constituent soient cultivées ou non) s'exprime au travers des critères retenus pour structurer le soutien financier à l'agriculture et en établir les priorités. En France, par exemple, la SMI remplace dès 1968 la superficie de référence instaurée en 1965. Ces superficies marginalisent la paysannerie et condamnent au départ de l'agriculture l'ensemble des individus à la tête d'une exploitation dont la taille foncière est plus petite.

⁹²¹ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, *op. cit.*, p. 319

⁹²² Chantal DE CRISENOY, *op. cit.*

⁹²³ *Ibid.*, p. 89

Déterminée sur des bases purement statistiques – indépendamment du nombre de personnes travaillant sur l'exploitation, de la qualité des terres, et même, à quelques exceptions près (cultures pérennes, ateliers hors-sol...), de l'orientation de la production – cette superficie va être fixée en sorte que, dans chaque petite région agricole, environ la moitié des exploitations, voire plus, lui soit inférieure⁹²⁴.

À ce stade-ci de notre thèse, l'analyse thématique des verbatim des travaux parlementaires autour du projet de loi 23 – combinée à d'autres indices – nous permet de préjuger avec suffisamment de certitude que l'hypothèse de van der Ploeg se vérifie pour la situation québécoise. Car, pour rendre une décision ou émettre un avis ou un permis dans une affaire qui lui est soumise, la CPTAQ doit notamment prendre en considération le potentiel agricole des lots avoisinants au lot pour lequel la demande est soumise, d'une part, et les possibilités d'utilisation agricole de ces lots avoisinants, d'autre part (article 62 de la loi). On sait que « l'acheteur typique des terres est un agriculteur qui détient déjà des superficies agricoles et qui veut consolider son entreprise en acquérant les propriétés avoisinantes⁹²⁵ », et que le marché des terres constitue un marché régional et cloisonné⁹²⁶. Les producteurs mutants vendent leurs terres à des voisins qui les achètent pour consolider leur propre exploitation et la rendre plus rentable (quand ces terres ne sont pas reboisées, faute de potentiel agronomique jugé suffisant)⁹²⁷. Un phénomène mondial, duquel il s'ensuit très logiquement que les initiatives appelant à un morcèlement des terres sont d'autant plus bloquées là où elles sont réputées menacer l'expansion de fermes

⁹²⁴ *Ibid.*, p. 88

⁹²⁵ Jean-Charles GAGNÉ. « Les terres agricoles dépassent 20 000 \$/ha en Montérégie », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 33, 20 au 26 août 2014, 2014, p. 3

⁹²⁶ Louis MALASSIS, *Préoccupations sociologiques d'un économiste rural*, *op. cit.*

⁹²⁷ Diane LESSARD, *op. cit.*

avoisinentes (entrepreneuriales ou corporatives). Un principe que van der Ploeg nomme *the shadow effects of planning*⁹²⁸.

À cet égard, si les exploitations dont la taille foncière est importante apparaissent généralement comme les principaux artisans des transformations de l'espace, on craint que l'existence d'autres exploitations, notamment à temps dit « partiel », fasse obstacle à leur évolution⁹²⁹.

2.7.4 Les répercussions des normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace dans le déclin d'une certaine pluriactivité de la paysannerie

Nous ne saurions conclure notre analyse des normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace adoptées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale sans revenir sur le fait que la politique de zonage agricole laisse peu de place aux formes d'agriculture dont le rapport à l'espace diffère de celui de l'agriculture professionnelle, voire corporative : l'agriculture dite « à temps partiel », voire agroforestière. Suivant l'adoption de la LPTA, seuls les producteurs ayant l'agriculture pour activité principale peuvent acquérir des terres agricoles. « Les jeunes, qui bien souvent commencent par pratiquer l'agriculture à temps partiel ne sont ni autorisés à acheter des terres supplémentaires ni à construire une maison sur leur terrain⁹³⁰ ».

⁹²⁸ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer: Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, op. cit., p. 319

⁹²⁹ Bertrand SCHMITT et J. L. COUJARD. « Réorientation des exploitations et transformation de l'espace agricole », *Économie rurale*, no 166, 1985, p. 54-56

⁹³⁰ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada*, op. cit., p. 240

À la fin de la décennie 1950, la professionnalisation du travail en forêt – se référer à l'article de Gérald Fortin et Émile Gosselin, « La professionnalisation du travail en forêt », qui constitue une référence méthodologique sur le déclin d'une certaine pluriactivité au Québec⁹³¹ – laisse par ailleurs peu de possibilités de conversion (c'est-à-dire d'emplois non agricoles) dans le cadre régional. Le cas d'Etchemin étudié par Fortin et Gosselin se veut révélateur d'une situation qui n'a rien d'inédite au Québec, du moins dans sa forme, encore dans son importance : la forêt devient étrangère à la société locale.

Par le processus de délimitation territoriale de zones spécifiques de l'espace vouées au développement de l'agriculture (zonage agricole), environ 90 % de l'espace rural, jusqu'alors disponible à plusieurs usages favorisant la pluriactivité, est virtuellement réduit à sa seule fonction de production alimentaire. C'est en fonctionnalisation ainsi l'espace⁹³², c'est-à-dire en conférant à chaque endroit un usage précis, que les

⁹³¹ Gérald FORTIN et Émile GOSSELIN, *op. cit.*

⁹³² Le mouvement de fonctionnalisation de l'espace en zones spécialisées où la multifonctionnalité est faible (i.e. zonage) renverse dès 1978 d'importantes mutations fonctionnelles de l'espace rural survenues dans le Québec de l'après-guerre. Le recensement de 1956 témoigne en effet du renversement de l'hégémonie de la fonction agricole dans l'espace rural (Bruno JEAN, *La déstructuration de l'espace rural, op. cit.*); pour la première fois, la population rurale non agricole dépasse en nombre la population vivant de l'agriculture. Par la suite, l'importance de ce phénomène va généralement en s'amplifiant. Cette situation finit par poser le problème de la « cohabitation harmonieuse » des usages agricoles et des usages non agricoles en milieu rural, tel que l'a opportunément formulé l'Union des producteurs agricoles dans le contexte de la production porcine. Avec les évolutions démographiques des années 1990 et le virage productiviste pris parallèlement par le syndicat en 1992, de plus en plus de citoyens et de groupes de la société civile revendiquent un droit de regard sur les activités agricoles (menant à une concurrence accrue en matière de discours sur l'agriculture et la ruralité). L'Union des producteurs agricoles, pour sa part, continue de soutenir « que seuls ceux qui vivent de l'agriculture détiennent un droit de parole crédible sur l'organisation de la vie rurale » (Denis PROULX et Lucie SAUVÉ, *op. cit.*, p. 132). Cette situation participe de la multiplication des conflits et des tensions en matière d'affectation et d'usage de l'espace dans les campagnes québécoises. Devant cette situation, les producteurs agricoles de l'Union des producteurs agricoles demandent une protection de leur droit de produire, afin d'exclure toute forme de concurrence en termes d'usage du territoire (Michel MORISSET, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec, op. cit.*). Cette protection leur est accordée par l'amendement, en 1996, de la Loi sur la

interventions législatives en matière d'affectation et d'usage de l'espace adoptées dans les suites de la Seconde guerre mondiale institutionnalisent sur le plan spatial l'intégration de l'agriculture au système de la division sociale du travail (celle-là même qui suggère une faible multifonctionnalité de l'activité agricole) tout en permettant à un nombre tendanciellement restreint de producteurs d'obtenir (du moins virtuellement) la maîtrise de l'espace rural⁹³³.

La première contribution théorique de l'analyse de l'espace rural réside pourtant dans la distinction entre le rural et l'agricole⁹³⁴, de même que dans la déconstruction de l'opposition atavique entre l'urbain industriel et le rural agricole⁹³⁵; c'est le cas, au Québec, de Gérard Fortin à qui l'on attribue la paternité québécoise de cette première distinction. Il semble cependant que, du point de vue de l'aménagement de l'espace, la loi sectorielle de zonage agricole contribue à reproduire (c'est-à-dire à maintenir, voire à renforcer) le clivage artéfact entre l'espace urbain industriel et un espace rural agricole et cela, en vertu du critère de l'homogénéité du territoire⁹³⁶. En 1979, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme contribue par ailleurs à renforcer la polarisation

protection du territoire agricole. Le concept de droit de produire, tel qu'entériné par cette loi, ne va pas sans ambiguïté. Encore aujourd'hui, son contenu et ses contours continuent d'échapper à la compréhension sociologique. Car, s'il a été assimilé au droit de polluer par ses principaux détracteurs, cette première définition perceptuelle néglige une situation beaucoup plus complexe. La réallocation des places en milieu agricole obéit en effet à une structure de gouvernance peu inclusive; ainsi le droit de produire, en ce qu'il est exclusif, excluant et en ce qu'il appelle à l'exclusivité, repose sur une logique capitaliste « exclusionnaire ».

⁹³³ « Plus un espace est fonctionnalisé, plus il est dominé par les agents qui l'ont manipulé en le rendant unifonctionnel », écrit Lefebvre (Henri LEFEBVRE, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 411), « moins il se prête à l'appropriation ».

⁹³⁴ Jean-Claude BONTRON et Nicole MATHIEU. « Les transformations agricoles et les transformations rurales en France depuis 1950 », *Économie rurale*, no 137, 1980, p. 3-9; ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada*, *op. cit.*

⁹³⁵ On sait que seules des différences d'intensité différencient aujourd'hui l'espace urbain par rapport à l'espace rural (Alain BERGER et Jacques ROUZIER. « L'espace rural, élargissement conceptuel et orientation méthodologique », *Économie rurale*, no 229, 1995, p. 3-10). L'exemple de l'agriculture urbaine exprime cette proposition.

⁹³⁶ Bernard VACHON, *op. cit.*

des activités secondaires et tertiaires dans les villes aux dépens des sociétés rurales locales dont les membres ont besoin d'un revenu extra-agricole apporté par un emploi à temps partiel ou occasionnel hors de (ou sur) l'exploitation⁹³⁷. Du fait de l'existence d'un réseau relativement dense de villes petites et moyennes au Québec⁹³⁸, le navettage offre minimalement aux individus engagés dans l'agriculture des possibilités d'emplois non agricoles.

Concernant le zonage agricole au Québec et l'agriculture pluriactive, Vachon souligne, dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture de l'époque, que les activités de culture et d'élevage qui sont pratiquées dans le cadre des « petites » fermes familiales et qui constituent une occupation secondaire pour la famille « souffrir[ai]ent de certaines dispositions du Projet de Loi sur la protection du territoire agricole, si l'on n'en tenait pas compte⁹³⁹ ». Dans cette même lettre, Vachon recommande au ministre à ce que le projet de loi sur la protection du territoire agricole intègre des dispositions pour protéger non seulement les ressources en terres agricoles, mais aussi les activités agricoles : celles de l'agriculture dite « à temps plein » comme celles de l'agriculture dite « à temps partiel »⁹⁴⁰. La protection des activités agricoles ne voit cependant le jour qu'en 1996, à l'occasion de l'adoption de la LPTAA, et ne concerne que l'agriculture dite « à temps plein ». Nous avons vu qu'il ne s'agit pas d'une protection au sens où l'entend le géographe.

S'intéressant au cas des hautes terres de l'Est du Québec, Vachon constate que le zonage agricole « zone » la misère « en décrétant, comme activité exclusive à de

⁹³⁷ *Ibid.*

⁹³⁸ Ce réseau fait en sorte que la fracture entre l'urbain et le rural est moins forte au Québec que dans le reste du Canada (ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op.cit.*).

⁹³⁹ Bernard VACHON, *op. cit.*, p. 157

⁹⁴⁰ *Ibid.*, 524 p.

vastes pans de territoire, une activité agricole moribonde, tout en faisant obstacle à des stratégies de diversification économique et de réaffectation de certains sols et bâtiments à d'autres usages⁹⁴¹ ». Seule une modification de la loi, dit-il, peut remédier à cette situation en cessant de faire échec à la diversification économique en milieu rural et en ayant de ce fait un impact sur les activités extra-agricoles.

[L]e choix du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec (MAPAQ) de favoriser le gigantisme et l'industrialisation des entreprises agricoles aux dépenses des petites exploitations, prive les régions où l'agriculture est en difficulté de l'option de l'agriculture à temps partiel qui pourrait contribuer à maintenir, voire à stimuler un certain niveau de production. L'acharnement des membres de la CPTAQ à empêcher la création de petites unités de production par le morcellement de larges entités, souvent retournées à la friche dans les régions aux conditions moins favorables, empêche le développement de ce mode d'adaptation, que pourtant des pays comme la France (un million d'agriculteurs à temps partiel), l'Allemagne, le Japon, etc., considèrent comme une composante indispensable de leur économie agricole (une option retenue et encouragée par l'OCDE)⁹⁴².

L'inclusion dans la zone agricole de terres abandonnées ou sans potentiel vient par ailleurs faire obstacle au renouvellement de la structure économique locale⁹⁴³. À ce titre, la LPTA est abondamment critiquée du point de vue de l'aménagement du territoire⁹⁴⁴. Plus de trente ans après son adoption, différentes recommandations de rapports réalisés par des autorités nationales (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), Solidarité rurale du Québec (SRQ), Politique nationale de la ruralité (PNR)) et internationales (OCDE) proposent d'importants changements à loi⁹⁴⁵. Certaines de ces recommandations, sur

⁹⁴¹ *Ibid.*, p. 197

⁹⁴² *Ibid.*, p. 250-251

⁹⁴³ *Ibid.*, 524 p.

⁹⁴⁴ Gary DEBAILLEUL, *op. cit.*

⁹⁴⁵ Bernard VACHON, *op. cit.*

lesquelles nous reviendrons au chapitre 3, rejoignent celles formulées par Vachon, qui apparente la LPTA à de l' « anti-aménagement », depuis le début des années 1980⁹⁴⁶.

Bien avant les rapports de commissions et d'examens réalisés par des autorités nationales et internationales, Vachon déplore les limites imposées par la LPTA au développement régional, au renouvellement de la ruralité et au besoin de diversification économique dans les régions périphériques et intermédiaires touchées par la régression de l'agriculture et la dévitalisation⁹⁴⁷. Par là, il conteste le caractère unifonctionnel et démesuré du zonage agricole. Rappelant que le zonage agricole ne peut résumer à lui seul les enjeux de l'aménagement rural et régional, Vachon souligne le caractère sectoriel de la LPTA en vue d'exprimer la nécessité de l'intégrer harmonieusement dans une législation globale et intégrée d'aménagement du territoire. Dans le déroulement des étapes qui auraient effectivement dû mener à l'adoption d'une législation globale et intégrée d'aménagement du territoire, « [c]e qui aurait pu normalement et selon toute attente constituer un volet intégré et unifié dans une législation globale d'aménagement du territoire, soit le zonage agricole, devint [cependant] une loi autonome⁹⁴⁸ », dénonce-il. Conséquemment, la loi globale d'aménagement (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), présentée en première lecture la veille de l'adoption de la LPTA à l'Assemblée nationale du Québec et sanctionnée le 21 novembre 1979, continue à être subordonnée à la loi du zonage agricole.

⁹⁴⁶ *Ibid.*

⁹⁴⁷ *Ibid.*

⁹⁴⁸ *Ibid.*, p. 183

Parce que la Loi sur la protection du territoire agricole a préséance sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, parce qu'il n'y a pas de protocole d'harmonisation entre les deux lois, parce que la Commission de protection du territoire agricole juge, de par son mandat, toute utilisation non agricole en territoire zoné comme une agression à ce territoire, enfin, parce que la loi recouvre un espace qui déborde largement le domaine des bonnes terres agricoles, il devient inévitable que l'application de cette loi apparaisse, dans certaines régions, comme une entrave au développement local et régional planifié⁹⁴⁹.

2.8 Synthèse

Dans ce chapitre, nous avons cherché à proposer une réflexion d'ensemble qui saisisse historiquement les relations dialectiques entretenues entre les phénomènes sociaux et les phénomènes spatiaux dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois suivant la Seconde guerre mondiale, alors que s'y développe une conception « faiblement multifonctionnelle⁹⁵⁰ » de l'agriculture en lien avec les nécessités du système de la division sociale du travail auquel elle s'intègre en tant que profession fermée. Il y a été question du passage de la co-intégration de la paysannerie à son intégration croissante au marché capitaliste et, par là, à la société globale, passage marqué par la déqualification et l'affaiblissement, voire la perte, de l'autonomie de la paysannerie, en contrepartie de son accès à un statut professionnel au sein du système de la division sociale du travail⁹⁵¹.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, p. 242-243

⁹⁵⁰ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

⁹⁵¹ Antoine BERNARD DE RAYMOND et Frédéric GOULET (dir.), *op. cit.*

Nous avons vu que l'« intégration capitaliste » de la paysannerie passe non seulement par la reconnaissance d'une profession agricole, mais aussi par la formulation d'un objectif de parité professionnelle. Nous avons montré que la formulation de cet objectif ne sert cependant qu'à obtenir l'adhésion du plus grand nombre des producteurs agricoles à la politique agricole des États, tout en subventionnant les exploitations agricoles dont l'importance du revenu les porte déjà au-delà de la parité; qu'à ce titre, il n'exerce qu'une fonction idéologique, garantie par l'absence de précision dans sa définition.

Nous avons vu que la construction des formes légitimes d'exercice du métier – au sens wébérien du terme – s'accompagne alors d'un important travail législatif et réglementaire, censé rendre la mise en modèle du professionnalisme agricole d'autant plus contingente. Notre analyse des débats parlementaires ayant conduit à l'adoption du projet de loi no 64, Loi sur les producteurs agricoles, a mis en évidence la propriété du discours syndical qui fonctionne sur le mode de la différence, de la marginalisation, de l'exclusion. En ce sens, elle nous a permis d'interroger les critères de déclassement et de déplacement dans leur évolution, tel qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais », voire les « vrais » des autres producteurs agricoles et tel qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture : l'importance des revenus tirés de la pratique de l'agriculture; la taille, la rentabilité, la viabilité et l'efficacité de l'entreprise agricole; la capacité de l'entreprise à faire vivre intégralement la famille agricole des revenus de l'agriculture; la participation de l'entreprise à un plan de mise en marché collective; et l'intelligence d'affaires de l'exploitant. Avec d'autres indicateurs – la nature du contrat social agricole; l'importance du capital engagé au niveau de l'exploitation agricole; les critères retenus pour structurer le soutien financier à l'agriculture de même que l'accès au crédit; le contenu des Cours à domicile de l'UCC; l'évolution du concours annuel du Mérite agricole; les prescriptions d'excellence, les idéaux de réussite et de

compétence en affaires; le désencastrement de l'agriculture (le passage des territoires aux secteurs); le passage du cultivateur au chef d'entreprise agricole; les changements définitionnels affectant les statistiques disponibles; l'évolution du statut de producteur agricole –, cela nous a permis d'analyser les évolutions dans le domaine de l'agriculture au Québec depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, du point de vue de la trajectoire fonctionnelle que l'activité agricole y emprunte. L'ensemble de ce travail autour des « bons » (des « vrais ») et des « mauvais » (des « faux ») producteurs nous a renseigné sur le rôle de ces catégories dans la production de l'espace social et rural.

Nous avons aussi insisté sur l'évolution de la pensée économique et sociologique dans le domaine de l'agriculture et de l'espace rural. Cette démarche nous permis de mettre à jour la contribution de milieux intellectuels à la définition d'une situation nouvelle (l'existence de surplus structurels) nécessitant la transformation de la nature des fermes et la marginalisation de la main-d'œuvre pléthorique : les aides familiaux d'abord, les exploitants ensuite et les ouvriers agricoles enfin ; bref, la dépaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural. Ainsi avons-nous expliqué la généalogie de la lutte des places qui divise la paysannerie québécoise dans l'après-guerre, en lien avec les nécessités posées par les problèmes de surproduction et, donc, de rentabilité propres au système en place et ce, conformément à un de nos objectifs de recherche.

En particulier, nous avons dit que la nouvelle sociologie québécoise – incarnée par une élite nouvelle, intellectuelle, rationnelle, technicienne, donnée pour efficace, etc. – remplace l'élite traditionnelle auprès des pouvoirs publics et constitue, pour cette dernière, une technologie sociale au service de la modernisation de la gestion publique, de la rationalisation du développement et de la réalisation de différentes

réformes. On sait maintenant que Fortin a plaidé la nécessité d'une nouvelle sociologie, ainsi que celle de nouveaux rôles pour les sociologues, dans la société moderne.

À la suite de van der Ploeg pour les Pays-Bas, nous avons réaffirmé que – dans les processus de la modernisation du secteur – les producteurs agricoles ne sont pas tant motivés par la rentabilité de leurs investissements, que par la représentation, ou plus directement la peur, qu'ils ont de l'avenir. Une peur de l'avenir dont le fatalisme paysan, de même que les comportements suicidaires des agriculteurs, constituent encore aujourd'hui, chez Prével, les figures extrêmes⁹⁵².

Ainsi, et plutôt que de préjuger une paysannerie « flouée » qui vient au fil du temps à s'apercevoir que les revenus ne sont pas au rendez-vous des politiques de modernisation agricole et rurale et qu'il n'y a donc de place pour tout le monde⁹⁵³, nous avons convenu de l'hypothèse contraire et proposé que les paysans savent dès le départ que seule une fraction de la population paysanne est appelée à faire partie du secteur agricole de l'avenir (où il n'y a de place pour tout le monde), que pour satisfaire la demande des consommateurs et de l'industrie, un nombre restreint d'exploitations fortement productives suffit. L'avenir de l'agriculture est marqué par ce que Castel nomme – dans un autre contexte – « un déficit de place occupables⁹⁵⁴ », et la paysannerie est consciente d'appartenir à un secteur économique hautement concurrentiel⁹⁵⁵.

⁹⁵² Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

⁹⁵³ José BOVÉ et François DUFOUR, *op. cit.*

⁹⁵⁴ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *op. cit.*

⁹⁵⁵ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*

Notre démarche méthodologique nous a permis de valider que cette vision du futur agricole (en tant que « limited good » (bien limité)) est efficacement relayée par la presse syndicale et professionnelle agricole de l'époque. Nous avons par ailleurs montré que cette vision induit chez l'acteur paysan des stratégies individuelles d'accès aux places, qu'elle alimente l'aliénation des paysans les uns envers les autres – c'est-à-dire qu'elle les libère des liens sociaux traditionnels faisant d'eux des semblables plutôt que des concurrents, en les mettant dans un état de compétition les uns par rapport aux autres. C'est ce que nous avons choisi d'appeler, à la suite de sociologues de l'exclusion, la lutte des places. Une lutte posée dans sa forme libérale, darwinienne, où, dans l'ensemble, les plus productifs doivent survivre et où les moins adaptés sont condamnés à périr. Or, le rendement des uns et des autres devait largement dépendre de leurs conditions environnantes respectives⁹⁵⁶ et, rappellerons-nous, des normes en matière d'affection et d'usage de l'espace en vigueur.

Loin de s'imposer d'elle-même dans le monde agricole par la seule force des circonstances, l'idée même de la lutte des places ne peut cependant être acceptée par les principaux intéressés sans que l'ensemble de leur système en soit profondément affecté; cette proposition ne peut en effet que leur paraître en parfaite contradiction avec la nature des liens qu'ils tissent traditionnellement avec leurs semblables. Nous avons montré qu'il faut « talonner » la paysannerie pour qu'elle accepte cette situation de fait : concours annuel du Mérite agricole, cercles d'études professionnelles, presse professionnelle et syndicale agricole (*La Terre de chez nous*), cours à domicile de l'UCC publiés dans *La Terre de chez nous*. L'analyse thématique des intitulés de l'ensemble de ces cours nous a permis d'observer la diversité des thèmes abordés par le syndicat de 1929 à 1969 : techniques, mise en marché, doctrine

⁹⁵⁶ Adélar TREMBLAY, *op. cit.*

sociale de l'Église, famille agricole, économie, coopération, gestion, syndicalisme, politique, éducation et forêt.

L'idée de cette lutte réclamant certaines mesures de soutien, nous avons couvert dans leur généralité et leur parallélisme une série de transformations qui, selon nous, agissent dans le même sens et qui, pour relever d'un choix politique conscient et arrêté, ont des conséquences intentionnelles. Face à l'importance de la matière, la couverture de chacune des mesures élaborées a forcément été rapide. Nos choix nous ont cependant conduit à formaliser spécifiquement les liaisons entre les formes d'organisation de l'espace et les processus sociaux qui les gouvernent (de même que ceux qui en découlent), posant par là un problème théorique peu appréhendé dans sa réalité.

Ainsi avons-vous montré que la politique agricole des États, par des mesures consciemment sélectives, met en concurrence les exploitations entre elles. À lui seul, le contingentement de la production attache une valeur économique à la permission de produire et fait de cette permission un bien rare et précieux, propre à limiter l'accès à la profession. De ce fait, la concurrence entre producteurs pour se réserver une place d'avenir dans l'évolution des secteurs contingentés engage moins le professionnalisme de chacun que leurs capacités respectives de payer. Le cout des quotas, comme les « couts de production » établis dans le cadre de l'ASRA, joue un rôle sélectif au sein du monde agricole en ne rémunérant que la force de travail socialement nécessaire à une production agricole susceptible de contribuer à la reproduction et à l'accumulation du capital dans l'agriculture ainsi que dans l'ensemble de l'économie.

Nous avons signalé que, dans ce contexte, les frontières légales et professionnelles du statut de producteur agricole constituent un enjeu permanent de lutte, dans laquelle la pluriactivité permet à un nombre croissant de ménages agricoles de contourner le modèle de base du professionnalisme agricole, de développer des « espaces sociaux protégés ». Nous avons mentionné que, complexifiant le découpage de la réalité sociale entre inclus et exclus, une fraction de la paysannerie résistant à l'élimination, voire à l'invisibilisation, prend place en marge de la profession agricole et, par là, cherche à sortir de l'espace étroit de la profession (ou du secteur) pour, au travers de la pluriactivité, s'identifier à l'espace territorial. Qu'il ne s'agit pas tant s'agir pour elle de chercher à faire reconnaître sa pluriactivité comme un statut professionnel valable que de s'intéresser aux effets de son activité dans l'espace matériel, aux fonctions qu'elle sait y remplir. Qu'on assiste de ce fait à un déplacement de l'attention de la profession vers les services rendus à la population rurale. De l'espace professionnel à l'espace rural, on élargit l'arène de la lutte des places.

Comme s'affirme cette stratégie, on assiste cependant à l'élaboration et la mise en œuvre de normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace propres à limiter en nombre les endroits susceptibles d'être occupés dans l'espace matériel par la paysannerie. Nous avons cherché à interroger les mécanismes d'allocation des places en milieu agricole québécois en repérant les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace – principalement les interventions législatives en matière de protection et d'aménagement du territoire (LPTA, LPTAA) – adoptées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et à analyser celles-ci du point de vue de la problématique de la place. Nous avons montré que ces interventions favorisent l'agriculture professionnelle, en handicapant lourdement la pluriactivité des exploitations agricoles, les revenus extra-agricoles et l'exploitation dite « à temps partiel ». À ce titre, notre analyse thématique des débats parlementaires ayant conduit à l'adoption des projets de loi 90 et 23 – respectivement Loi sur la protection du

territoire agricole et Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles – a contribué à révéler l'importance de l'espace et des modalités de son occupation dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural. La définition de l'agriculture retenue, l'absence de reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire rural et l'organisation des pouvoirs décisionnels (représentative du désencastrement de l'agriculture, c'est-à-dire du passage des territoires aux secteurs) ont fourni différents indicateurs à l'appui de cette hypothèse. Aussi avons-nous discuté du rôle des normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace dans la reproduction élargie des modèles agricoles professionnel et corporatif local, de même que leurs répercussions dans le déclin d'une certaine pluriactivité de la paysannerie.

Toujours du point de vue de la problématique de la place, le prochain et dernier chapitre s'intéresse aux néo-paysanneries québécoises, afin de documenter les enjeux socio-spatiaux de leur lutte, leur contexte, ainsi que les univers de contraintes et d'opportunités dans lesquels elles évoluent. Par là, nous explorons le phénomène de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois à l'heure de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture par le MAPAQ.

CHAPITRE III

QUELLE REPAYSANISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL AU QUÉBEC À L'ORDRE DU 21^E SIÈCLE ? LE CONCEPT DE PAYSANNERIE AUJOURD'HUI

Le mot paysan a pris sa place. C'est vraiment une sortie du placard. On n'a pas inventé le mot, mais les gens se sentent plus à l'aise de l'utiliser. Ils le réclament maintenant⁹⁵⁷.

3.1 La paysannerie : un concept devenu très contemporain

3.1.1 Société

Au Québec comme ailleurs dans le monde occidental, en ce début du 21^{ème} siècle, les producteurs agricoles sont appelés à interroger leurs fonctions au sein de la société⁹⁵⁸.

⁹⁵⁷ LA PRESSE. « Entrevue avec Benoit Girouard, Le Président de l'Union paysanne rentre dans ses terres », http://plus.lapresse.ca/screens/03eff04d-6d3e-4399-a8d0-641c35b6af91__7C__0.html [page consultée le 13 novembre 2017]

⁹⁵⁸ Maryvonne BODIGUEL. « L'agriculture intruse à la campagne ? », *Économie rurale*, no 202-203, 1991, p.65-66

La CAAAQ a insisté, en 2008, sur le caractère évolutif du métier d'agriculteur relativement aux nouveaux enjeux et acteurs mobilisés dans le secteur.

Au Québec, la relève agricole est de moins en moins apparentée⁹⁵⁹, elle est de mieux en mieux formée, elle s'établit de plus en plus tardivement. Elle démarre de plus en plus d'entreprises agricoles nouvelles⁹⁶⁰, bien que la reprise de fermes existantes demeure le mode d'établissement privilégié, tous genres confondus. On entend de plus en plus parler de relève féminine. Celle-ci gagne en représentativité au sein de la relève agricole⁹⁶¹, particulièrement au sein des jeunes démarrant une entreprise nouvelle ou s'établissant par transfert non apparenté⁹⁶².

⁹⁵⁹ Dans « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois », Pronovost mentionne que 59 % des transferts se font encore à l'intérieur du cadre familial. Les transferts non familiaux concernent généralement des secteurs non contingentés ou des productions non admissibles à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Portrait de la relève agricole au Québec 2011*, Direction des politiques et analyses des risques agricoles, Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014, 55 p.). Ils concernent également davantage les femmes que les hommes (QUÉBEC. Direction des politiques et des analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes. Analyse différenciée selon les sexes des caractéristiques de la relève agricole établie au Québec*, Québec : Direction des politiques et analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2013, 43 p.).

⁹⁶⁰ Dans « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois », Pronovost mentionne que la relève est de plus en plus nombreuse à s'établir en démarrant sa propre entreprise : le pourcentage est passé de 27% en 2006 à 33% en 2011 (Jean PRONOVOST. *À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois*, rapport de recherche, présenté à monsieur Pierre Paradis ministre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2016). Même chose du côté de la Fédération de la relève agricole du Québec qui mentionne le tiers des entreprises en 2011 (45% chez les femmes) contre le quart en 2006 (FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC, *op. cit.*). On peut par ailleurs voir que de 2006 à 2011, plus de jeunes reçoivent la subvention au démarrage de la Financière agricole du Québec (QUÉBEC. Direction des politiques et des analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *op. cit.*)

⁹⁶¹ QUÉBEC. Direction des politiques et des analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *op. cit.*

⁹⁶² *Ibid.*

En dépit de la pression exercée, la plupart des producteurs agricoles peinent à s'affranchir de la mécanique dans laquelle ils se sont lourdement engagés au cours de la période précédente (chapitre 2). Une mécanique qui, une fois enclenchée, oblige la majorité d'entre eux à poursuivre une politique d'intensification de la production⁹⁶³, malgré les incertitudes du futur. Les sommes investies et les infrastructures lourdes tendent en effet à exclure tout retour en arrière. Une fois enclenché, le processus d'innovation génère certaines des conditions de sa propre reproduction et s'autonomise aux dépens de producteurs désormais en détresse psychologique⁹⁶⁴. Dans sa thèse de doctorat en sociologie, Silvestro note que la majorité des producteurs agricoles reste dans ce qu'il appelle « une logique de survie à l'intérieur d'un monde connu⁹⁶⁵ ».

Dans ces conditions, on comprend que les termes sur lesquels se cristallisent progressivement le débat public sur l'agriculture (industrie porcine, avenir de l'agriculture, souveraineté alimentaire, gestion de l'offre, etc.) tendent à se résumer à la question de l'acceptabilité des pratiques. On ne vise pas tant le modèle en tant que tel; on cherche à l'aménager de manière à ce qu'il réponde minimalement aux attentes de la population en matière d'acceptabilité sociale⁹⁶⁶. On sait aujourd'hui que les

⁹⁶³ Chantal DE CRISENOY, *op. cit.*

⁹⁶⁴ On apprend dans la Terre de chez nous du 3 au 9 février 2016 que la moitié des producteurs agricoles québécois vit de la détresse psychologique (Myriam LAPLANTE EL HAÏLI. « 'Le suicide n'est pas une option' », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 5, 3 au 9 février 2016, 2016, p. 22). En 2008, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois s'inquiète de ce qu'elle appelle la montée de la détresse psychologique en milieu agricole. QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

⁹⁶⁵ Marco SILVESTRO, *op. cit.*, p. 79

⁹⁶⁶ La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois souligne, en 2008, l'importance de l'acceptabilité sociale dans la réalisation des projets agroalimentaires « les plus sensibles », à commencer par les projets relatifs à l'industrie porcine. Elle prévoit, pour les années à venir, un accroissement de l'attention portée par les citoyens aux projets pouvant affecter la qualité de l'eau et des paysages, le caractère familial des exploitations agricoles québécoises, la multifonctionnalité de l'espace rural et la cohabitation, en son sein, de plusieurs fonctions, de même qu'aux débats relatifs aux organismes génétiquement modifiés. La Commission encourage alors le

Québécois ont cependant de fortes attentes relativement à la multifonctionnalité de l'agriculture⁹⁶⁷.

Nonobstant la situation critique dans laquelle ils se trouvent, nombreux sont les producteurs agricoles qui se tournent progressivement vers une agriculture davantage paysanne⁹⁶⁸, c'est-à-dire plus autonome vis-à-vis des entreprises d'amont et d'aval. L'ensemble de ce phénomène, que van der Ploeg qualifie de « repaysanisation qualitative » de l'agriculture pour les Pays-Bas⁹⁶⁹, accompagne au Québec une « repaysanisation quantitative » de l'agriculture, marquée par l'arrivée de nouveaux venus à la recherche d'une certaine autonomie typiquement paysanne face au et dans le contexte du marché; dans ce chapitre, nous en parlerons indistinctement en termes de néo-paysannerie(s), de nouvelle(s) paysannerie(s), voire d'agriculture(s) néo-paysanne(s). Sous ces nouveaux concepts, on trouve des femmes et des hommes pour qui la production agricole n'est parfois qu'un élément d'un projet familial d'activités diversifiées (c'est l'idée de la pluriactivité, qui est le fait de l'agriculture paysanne, et par laquelle la repaysanisation qualitative de l'agriculture et de l'espace rural tend à survenir⁹⁷⁰), qui cherchent à vivre de façon autonome et qui contribuent à produire l'espace rural en pratiquant une agriculture territoriale, bien qu'intimement connectée aux espaces urbains avec lesquels les nouvelles paysanneries entretiennent des rapports parfois très suivis⁹⁷¹.

gouvernement à accompagner les producteurs agricoles pour qu'ils harmonisent leurs pratiques avec les attentes de la population en matière d'acceptabilité sociale.

⁹⁶⁷ Patrick MUNDLER et Julie RUIZ, *op. cit.*

⁹⁶⁸ Denise PROULX et Lucie SAUVÉ, *op. cit.*

⁹⁶⁹ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, *op. cit.*

⁹⁷⁰ Lee-Ann SUTHERLAND. « Return of the Gentleman Farmer?: Conceptualising Gentrification in UK Agriculture », *Journal of Rural Studies*, 28, 2012, p. 568-576

⁹⁷¹ Minh NGO et Michael BRKLACICH. « New Farmers' Efforts to Create a Sense of Place in Rural Communities: Insights from Southern Ontario, Canada », *Agriculture and Human Values*, 31, 2014, p. 53-67

Dans son récent rapport sur le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois, Pronovost confirme cette présence émergente, partout au Québec, d'un « réseau de petites fermes qui forment un sous-ensemble bien identifiable⁹⁷² ». La tendance est cependant difficile à chiffrer, et nous ne savons rien du nombre de paysans impliqués, ni des surfaces concernées par leur agriculture. Il n'existe (à notre connaissance) aucune étude quantitative sur la question et, en ce domaine, les données disponibles tendent encore à rendre les protagonistes invisibles sur le plan statistique. Il suffit cependant de consulter le registre des entreprises du Québec pour constater l'utilisation de la notion de paysan, voire de paysannerie (*peasant, peasantry*), en agriculture.

Représentantes d'un marché émergent, plusieurs de ces entreprises sont des fermes maraichères (dont la production est certifiée biologique ou non) pratiquant la vente à la ferme ou empruntant des circuits courts de distribution alimentaire innovants : Agriculture soutenue par la communauté (ASC), marché public, etc. D'autres font dans l'élevage (poulet, lapin, canard, agneau), certaines encore s'intéressent à de nouvelles productions : houblon, argousier, camérisier, plantes médicinales, champignons. Les mieux établies de ces entreprises occupent, dit-on, une « place enviable » et crée de l'emploi sur les lieux de production⁹⁷³.

Contrairement à l'agriculture paysanne « traditionnelle », l'agriculture néo-paysanne correspond au choix d'un métier (c'est une agriculture de métier), d'un mode de vie souvent pluriactif. En aucun cas, elle ne prend l'allure d'une agriculture « par défaut », par appartenance à un milieu (dynamique communautaire) ou par

⁹⁷² Jean PRONOVOST, *op. cit.*, p. 55

⁹⁷³ *Ibid.*, 69 p.

assignation familiale (éthique familiale). Elle vient d'un amalgame entre des savoirs traditionnels et l'innovation, technologique ou institutionnelle. La pluriactivité y est souvent un fait féminin, contrairement à ce qui se rencontrait précédemment dans le monde paysan (chapitre 1)⁹⁷⁴.

Dans ce chapitre, nous explorons le phénomène de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois à l'heure de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture par le MAPAQ. Suivant la problématique de la place développée précédemment, nous nous intéressons aux nouvelles paysanneries « en train de se faire », afin de documenter les enjeux socio-spatiaux de leur lutte, leur contexte, et les univers de contraintes et d'opportunités dans lesquels elles évoluent. Nous arrivons aux principales conclusions suivantes :

- On assiste, dans le Québec d'aujourd'hui, à une tendance à la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural. Cette tendance est contemporaine d'autres mouvements d'industrialisation et de désactivation (donc de dépaysonisation);

- La repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois est entrepreneuriale; elle met en scène des individus, femmes et hommes, à la frontière du paysan et de l'entrepreneur agricole. Le caractère entrepreneurial de l'agriculture néo-paysanne est probablement ce qui la distingue – avant toute chose, mais sans frontières claires, tranchées et exclusives – de l'agriculture paysanne « traditionnelle ». Aussi, l'agriculture néo-paysanne ne prend jamais l'allure d'une occupation par appartenance à un milieu ou par assignation familiale, contrairement à ce qui se rencontrait précédemment dans le monde paysan ;

⁹⁷⁴ Sveinung EIKELAND, *op. cit.*

- La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture est de plus en plus acquise au Québec. Le défi actuel consiste à mieux reconnaître le potentiel d'une conception « forte » de la multifonctionnalité au sens où l'entend le géographe britannique Geoff A. Wilson dans *Multifunctional Agriculture : a Transition Theory Perspective*⁹⁷⁵, c'est-à-dire un concept de multifonctionnalité qui permette de préciser la place des nouvelles paysanneries dans l'agriculture et l'espace rural; bref, d'établir un lien contractuel (nouveau contrat social agricole) entre celles-ci et le reste de la société. Il ne suffit pas de parler de multifonctionnalité pour conclure à une repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural;

- Si certaines brèches ont été créées en matière de gouvernance de l'agriculture, la fondation et l'affirmation du paysan-entrepreneur se heurtent encore à d'importants obstacles en termes de reconnaissance sociale (profession) et de place disponible dans l'espace matériel (foncier), donc de politiques publiques. Il est toutefois possible d'identifier certaines avancées réelles en ce domaine;

- Les protagonistes néo-paysans réunis autour de l'UP sont parfaitement conscients de la plupart des enjeux socio-spatiaux qui concernent leurs actions (thématiques discursives, intitulés revendicatifs). On cherche à faire la démonstration « du peu de place » disponible pour la néo-paysannerie, de même qu'à revenir à une certaine autonomie (décisionnelle, économique, technique), à commencer par la vente à la ferme comme première source d'autonomie pour les individus engagés dans l'agriculture. Il n'est point question d'autosuffisance, ni au niveau de l'exploitation agricole, ni au niveau de la communauté.

3.1.2 Sociologie

Après avoir résumé l'ensemble des tentatives pour repenser et redéfinir le concept de paysannerie sous la rubrique de *post-modern peasant studies*, le sociologue néerlandais Jan Douwe van der Ploeg cherche à prendre en compte les logiques de la

⁹⁷⁵ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

globalisation (ou, plus précisément, la logique des processus de restructuration actuelle du système agroalimentaire) dans l'analyse sociologique des paysanneries. Dans *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, le sociologue s'attache à la situation, au rôle et au sens de la paysannerie dans le contexte des « empires » des marchés agricoles et des multinationales de l'agro-industrie. En se basant sur trois études longitudinales au Pérou, en Italie et au Pays-Bas (réalisées sur une période de trente ans), l'auteur soutient l'existence d'une condition paysanne caractérisée par la lutte pour l'autonomie, laquelle condition conduit à l'adoption d'un mode de production fondamentalement différent des modes d'exploitation entrepreneuriale ou corporatiste. Ce faisant, il propose une définition plus positive, voire substantive, de la condition paysanne, construite sur de nouvelles catégories de l'altérité. Il politise de ce fait le concept en fonction de ce qu'il recouvre, et non de ce qu'il ne recouvre pas, faisant apparaître la paysannerie sous le signe du sujet, c'est-à-dire en tant que force sociale à part entière. Pour paraphraser Bourdieu, van der Ploeg donne ainsi à la paysannerie un contre-discours capable de la constituer en sujet de sa propre vérité.

Constituant la paysannerie sur de nouvelles catégories de l'altérité, van der Ploeg propose de distinguer trois types d'exploitations agricoles : l'agriculture paysanne, l'agriculture entrepreneuriale et l'agriculture corporative. Ce faisant, il suggère de lier ces modes d'exploitations à des tendances et contre-tendances de l'agroalimentaire, plutôt qu'à des types idéaux. La figure 3.8, reproduite à partir de son ouvrage précité, indique l'existence de zones de superposition, voire de recouvrement (zones grises), donc de degrés et de trajectoires (flèches). Une première zone grise existe entre la population non-agricole et l'agriculture paysanne; une deuxième entre l'agriculture paysanne et l'agriculture entrepreneuriale; une troisième entre l'agriculture entrepreneuriale et l'agriculture corporative; une quatrième entre l'agriculture corporative et l'agriculture paysanne. Pour van der Ploeg, ces interfaces représentent

les zones où peuvent s'observer des phénomènes de dépaysonisation ou de repaysanisation de l'agriculture. La figure montre par là qu'il n'est possible de distinguer clairement le paysan de l'entrepreneur agricole, pas plus qu'il n'est possible de tracer une ligne de démarcation claire entre la paysannerie et la population non-agricole. Nous avons établi, pour notre part, qu'on peut les distinguer (encore sans frontières claires, tranchées et exclusives) par le degré de leur autonomie face au et par rapport au marché (chapitre 1). Nous avons ajouté que la finalité de leur activité contribue tout autant à les différencier (chapitre 2).

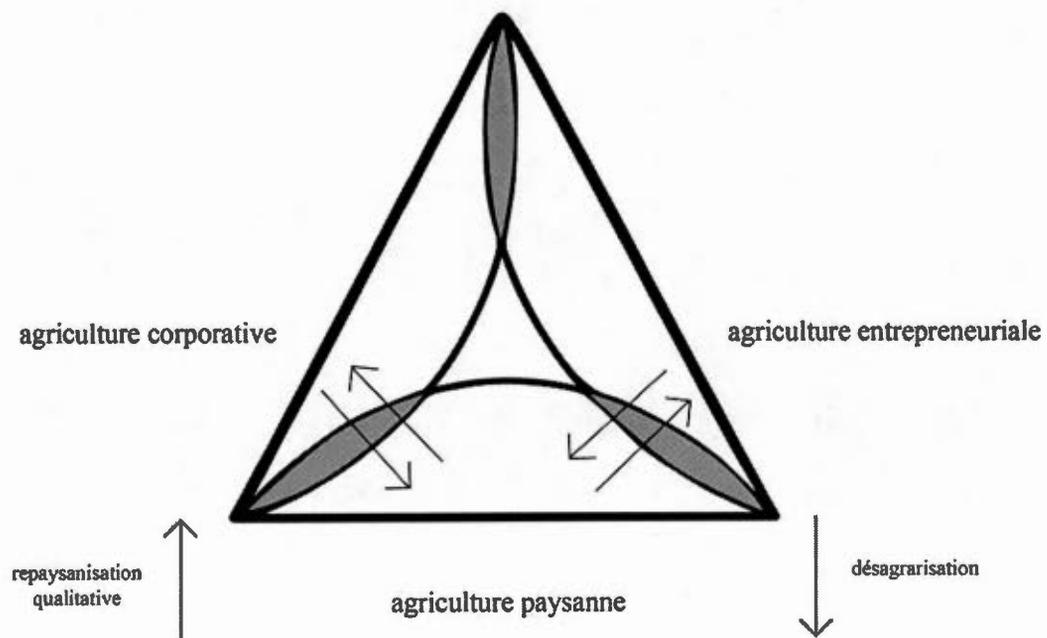


Figure 3.8 Jan Douwe van der Ploeg: les phénomènes de dépaysonisation et de repaysanisation de l'agriculture⁹⁷⁶

⁹⁷⁶ Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The New Peasantries : Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, op. cit.

À ces tendances et contre-tendances, van der Ploeg associe des phénomènes d'industrialisation et de désactivation (donc de dépaysonisation), tels qu'ils sont aujourd'hui confrontés à leurs propres limites (notamment, dirons-nous, en matière d'acceptabilité sociale), mais aussi de « repaysanisation », entendant par là un processus de reconstitution du paysannat sur la base de nouvelles pratiques de résistance. Chez van der Ploeg, la repaysanisation peut être à la fois de nature quantitative et de nature qualitative.

Manon Boulianne, professeure rattachée à l'Université Laval (Québec), est une des premières chercheuses à s'intéresser à la pertinence des travaux de van der Ploeg pour le Québec. Dans le cadre du Séminaire de l'ARUC-DTC du 2 mai 2009 sur le renouveau coopératif agroalimentaire au Québec⁹⁷⁷, elle interroge les tendances et contre-tendances de l'agroalimentaires en Amérique du Nord à partir des concepts développés par van der Ploeg : industrialisation, désactivation et repaysannisation. Elle conclut à la forte utilité de ces concepts pour saisir les tendances et enjeux actuels en agroalimentaire.

⁹⁷⁷ Manon BOULIANNE, *op. cit.*

3.2 Le contexte offert par les années 1990 et 2000 au Québec : nouveaux acteurs, nouveaux enjeux

Si la solution à la crise proposée par la commission Héon dans les années 1950 accordait un rôle important aux agriculteurs et agricultrices, aux spécialistes en agronomie et aux économistes, force est de constater que la crise qui frappe aujourd'hui le monde agricole mobilise de nouveaux enjeux et de nouveaux acteurs⁹⁷⁸.

La production agricole, considérée jusqu'à tout récemment comme une affaire privée et strictement rurale, est aujourd'hui définie comme un enjeu de société⁹⁷⁹.

Au moment où la population active agricole ne cesse de diminuer et son influence politique de s'affaiblir, l'agriculture comme système d'action, doit accepter un régime de coresponsabilité avec les autres segments de la société, là où elle était plutôt habituée à monopoliser la définition de ses problèmes, comme ses normes et pratiques d'action⁹⁸⁰.

Avec la dégradation du lien contractuel entre l'agriculture et le reste de la société, les producteurs agricoles professionnels peuvent de moins en moins prétendre de plein droit au territoire agricole et à l'espace rural. De plus en plus d'acteurs sociaux revendiquent une certaine forme de légitimité dans cet espace. En particulier, les principales organisations de la société civile québécoise cherchent, dès les années 1990, à élargir les termes du débat concernant l'avenir de la ruralité au-delà des seules aides à l'agriculture, à l'exploitation forestière et aux pêcheries.

⁹⁷⁸ Lyne NANTEL, *op. cit.*

⁹⁷⁹ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

⁹⁸⁰ Pierre-Benoît JOLY et Catherine PARADEISE. « Introduction. Agriculture et alimentation : nouveaux problèmes, nouvelles questions », *Sociologie du travail*, 45, 2003, p. 1-8

Un changement de paradigme dans les politiques de développement rural accompagne ces transformations : un « Nouveau paradigme rural⁹⁸¹ », décrit par l'OCDE en termes du passage des secteurs aux territoires. Un changement qui s'observe parallèlement ailleurs au Canada⁹⁸² ainsi que dans plusieurs pays membres de l'OCDE.

Aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître que la politique rurale ne peut plus se réduire à une politique agricole sectorielle compte tenu de la réduction spectaculaire de l'emploi agricole, des différents types de régions rurales et des opportunités significatives de croissance et de développement qu'offrent les secteurs économiques émergents non agricoles et les marchés de niche⁹⁸³.

La Politique de soutien au développement local et régional, en 1997, permet le recrutement de cinquante premiers agents de développement rural⁹⁸⁴. En décembre 2001, Québec adopte la première PNR (2002-2007), faisant passer de cinquante à 104 son Réseau des agents de développement rural. Inscrite dans une démarche de responsabilisation des représentants locaux en matière de planification du développement, cette première PNR compte sur des groupes de travail pour élaborer des solutions aux problématiques soulevées par les produits du terroir et le maintien des écoles de village. Des « pactes ruraux » signés avec chacune des MRC (un concept de développement territorial de type contractuel issu de la PNR) donnent naissance à 4 800 projets et contribuent à la création de 5 100 emplois relatifs au

⁹⁸¹ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Examens de l'OCDE des politiques rurales : Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance*, Paris: Les Éditions de l'OCDE, 2006, 174 p.

⁹⁸² Le Canada n'a pas de politique rurale officielle, mais ses orientations voisinent celles du Québec : le Programme de développement des collectivités (créé en 1986 et administré par les Sociétés d'aide au développement des collectivités), le Partenariat rural canadien (politique interministérielle lancée en 1998 et coordonnée par le Secrétariat rural au sein d'Agriculture et agroalimentaire Canada). On note aussi des programmes (*Cultivons l'avenir*, géré par Agriculture et agroalimentaire Canada) ou composantes (*Agri-investissement et Agri-stabilité*) d'autres ministères fédéraux. *Ibid.*

⁹⁸³ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*, p. 205

⁹⁸⁴ SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. <http://www.ruralite.qc.ca/fr/Ruralite/Politique-nationale-de-la-ruralite-PNR/Historique> [site consulté le 13 juin 2016]

renforcement du capital humain et social et des capacités locales. La PNR est appliquée à tout le territoire rural de la partie méridionale de la province. Elle introduit un processus d'examen des actions gouvernementales (projets de loi, de politiques ou de règlements) sous l'angle de leurs effets déstructurants sur la ruralité québécoise (clause territoriale). Il s'agit, pour l'État, de prendre en compte les particularismes ruraux dans l'ensemble de ses décisions.

Faisant passer de 104 à 136 le nombre des agents ruraux, la deuxième PNR (2007-2014) poursuit le processus de création et de formalisation de pactes ruraux et appuie quelques 9 000 projets. Les Laboratoires ruraux, les Journées de la ruralité et les Grands prix de la ruralité constituent les principales innovations de cette deuxième génération de pactes. Avec les laboratoires ruraux, les produits de spécialité (visant à développer des produits dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agrosylviculture, de l'artisanat et de la culture) et les groupes de travail (multifonctionnalité des régions rurales, découverte de niches de marché pour les producteurs de spécialité, etc.) en constituent les principaux programmes⁹⁸⁵.

La troisième PNR, d'une durée de dix ans (2014-2024), engage le gouvernement du Québec à mettre en place une approche intersectorielle dans chacune des MRC, à renouveler les pactes ruraux, à ajouter des « pactes plus », à augmenter le nombre des agents de développement rural, à mettre de nouveaux outils à la disposition des milieux et à renouveler le mandat de SRQ en tant qu'instance-conseil du gouvernement en matière de ruralité. Cette initiative avorte cependant, tandis qu'au 31 mars 2015 une partie importante du financement alloué à la PNR fait les frais de l'austérité libérale, bien que celle-ci compte parmi les approches d'appui au

⁹⁸⁵ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

développement rural les plus avancées de l'OCDE⁹⁸⁶. Le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) lance en 2016 un Fonds de développement des territoires (FDT), en remplacement de la PNR.

Parallèlement à la formulation de politiques rurales centrées sur le renforcement des capacités locales⁹⁸⁷, divers groupes citoyens et environnementaux se forment autour de revendications liées à ce qui est nommé « l'industrialisation » de l'agriculture québécoise : le Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé et Sauver les campagnes, lesquels donnent plus tard naissance à l'UP. Si elle donne une voix principale à la néo-paysannerie, cette union ne fait cependant l'unanimité au sein du monde paysan émergent; son histoire est par ailleurs marquée par une forte dynamique de conflits internes.

En dehors des enjeux directement liés à l' « industrialisation » de l'agriculture, la création du Réseau québécois contre les organismes génétiquement modifiés en 2000 participe à la multiplication des groupes d'intérêts demandant un droit de regard sur les activités agricoles. Avec d'autres initiatives, la tenue d'audiences nationales et régionales par la CAAAQ en 2007 révèle une concurrence accrue en matière de discours sur l'agriculture. On peut aussi penser à la tenue d'un forum sur l'agriculture au Sommet des peuples des Amériques à Québec en 2001, la tenue du Forum itinérant sur l'agriculture durable organisé par l'Union québécoise pour la

⁹⁸⁶ *Ibid.*

⁹⁸⁷ Un autre exemple qui s'appuie sur les forces régionales est fourni par le projet Action concertée de coopération régionale de développement. Ce projet, lancé en 2002 par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, est une démarche stratégique de développement économique régional qui vise « à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec par l'identification et le développement de créneaux d'excellence ». Le secteur bioalimentaire offre quatre créneaux dans six régions différentes, dont le détail est disponible en annexe 8. INGÉNIEURIE DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS, MINIERS ET MÉTALLURGIQUES. « La démarche Accord », ipimm.ca/a-propos/demarche-accord/ [page consultée le 17 novembre 2016]

conservation de la nature en 2002, la tenue du Sommet des promoteurs de la souveraineté alimentaire à Montréal 2007, la formation d'un comité autogéré sur l'agriculture et l'alimentation au Forum social mondial 2016 à Montréal, etc.

La croisade de Carol Vachon pour la légalisation du lait cru, celle de Fabienne Thibeault et de la Fédération des producteurs de races patrimoniales du Québec pour la protection des races animales patrimoniales reconnues depuis 1999 (vache canadienne, cheval canadien, poulet Chantecler), la campagne de l'Union nationale des fermiers contre la privatisation des semences et du vivant (en particulier, contre le projet de loi fédéral C-18 intitulé Loi sur la croissance dans le secteur agricole) et pour une Loi paysanne sur les semences par laquelle le Canada s'engagerait à reconnaître le droit des paysannes et des paysans à conserver, réutiliser, sélectionner, échanger et vendre leurs semences⁹⁸⁸, de même que la campagne de l'UP contre l'irradiation des aliments (en particulier, le poulet, le bœuf haché, les crevettes et les mangues) complètent sommairement le tableau.

Même signal d'alarme en matière de ruralité : la mise en place, en 1988, de Coalition urgence rurale (CUR) au Bas-Saint-Laurent, misant sur la réappropriation de la forêt et sur la libération des forces personnelles et collectives des populations, annonce la multiplication prochaine des groupes d'intérêts demandant un droit de regard sur la ruralité. La création de SRQ dans les suites immédiates des États généraux québécois du monde rural en février 1991 favorise autrement une concurrence accrue en matière de discours sur la ruralité. SRQ est à ce titre nommée en tant qu'instance conseil du

⁹⁸⁸ UNION NATIONALE DES FERMIERS. *Principes fondamentaux pour une Loi paysanne sur les semences*, Saskatoon: Union nationale des fermiers, 2014, 3 p. <http://www.nfu.ca/sites/www.nfu.ca/files/Fundamental%20Principes%20of%20a%20Farmers'%20Seed%20Act%20-%20FR.pdf> [document consulté le 13 juin 2014]

gouvernement en matière de ruralité à partir de 1997. Son budget et sa nomination perdurent, nous l'avons dit, jusqu'en 2015.

La tenue des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la subséquente décision d'instaurer un moratoire sur la production porcine (380 mémoires déposés) constituent d'autres exemples probants de prise de position citoyenne en matière d'agriculture et de ruralité.

Au moment même où se multiplient les groupes d'intérêts et les discours autour de l'agriculture et de la ruralité, les régions rurales intermédiaires et péri-métropolitaines attirent de nouveaux résidents⁹⁸⁹, dont certains décident de se consacrer à l'agriculture paysanne. La diversification de l'espace rural favorise alors les conditions propres à une agriculture dite « à temps partiel », de sorte que la pluriactivité, par delà ses figures classiques (la sylviculture continue d'occuper plus de 25 000 producteurs agricoles), revêt des formes restées jusqu'alors inédites. L'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, par exemple, permet de nouvelles formes de pluriactivité à domicile et participe directement à l'évolution de la profession agricole. Aussi constate-t-on le développement de la pluriactivité dans le champ de l'agriculture professionnelle⁹⁹⁰, faisant écho aux développements observés précédemment.

⁹⁸⁹ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

⁹⁹⁰ De ces faits combinés, un nombre grandissant de familles agricoles déclare des activités professionnelles hors-ferme ainsi que des revenus complémentaires non agricoles. À l'occasion du recensement de 2006, 39% des exploitants agricoles québécois déclarent avoir pour occupation principale une activité professionnelle autre que l'agriculture, contre 32% cinq ans plus tôt. Entre 2006 et 2011, la part du revenu total provenant d'un revenu extérieur gagne en importance au sein de la relève agricole établie (c'est-à-dire au sein des producteurs agricoles âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1% des parts d'une entreprise agricole). En effet, selon les plus récentes données de l'Institut de la statistique du Québec, en 2011, 42% de la relève agricole établie occupe un emploi à

3.2.1 Le contexte offert par la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture ouvre une nouvelle perspective pour l'ancrage des entreprises agricoles dans leur territoire. [...] L'entreprise de demain ne sera systématiquement ni petite, ni moyenne, ni grande. C'est davantage par leur capacité à réaliser les ambitions de leurs propriétaires et à atteindre des objectifs de rentabilité que les entreprises définiront leur place dans le secteur bioalimentaire de demain⁹⁹¹.

Bien avant la multifonctionnalité, la priorité, dans l'esprit des agriculteurs, est et demeure de produire en recouvrant leurs coûts de production et en tirant un revenu décent du travail qui est le leur. Les aléas de marchés étant toutefois ce qu'ils sont, l'agriculture exige des outils de sécurité du revenu permettant aux producteurs de pallier aux temps difficiles, non seulement pour assurer la pérennité de leur gagne-pain, mais aussi celle d'une activité économique primordiale parce qu'essentielle à notre société : se nourrir⁹⁹².

l'extérieur de l'entreprise (48% chez les femmes contre 40% chez les hommes). Cela représente une augmentation par rapport à 2006, où cette pluriactivité concerne 38% de la relève (41% chez les femmes contre 37% chez les hommes). En 2011, ce travail extérieur fournit en moyenne 66% du revenu annuel généré par la relève agricole établie, tout en occupant 57% de son temps de travail (contre 46% du revenu et 40% du temps de travail en 2006). QUÉBEC. Institut de la statistique du Québec. « Travail à l'extérieur de l'entreprise agricole et revenus générés par ce travail chez la relève agricole féminine et masculine, Québec », [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERKULNAQ33-48334321001ZHc\]&p_lang=1&p_m_o=MAPAQ&p_id_domn=242&p_id_raprt=2979](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERKULNAQ33-48334321001ZHc]&p_lang=1&p_m_o=MAPAQ&p_id_domn=242&p_id_raprt=2979) [page consultée le 1^{er} novembre 2016] ; QUÉBEC. Direction des politiques et des analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *op. cit.*

⁹⁹¹ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Livre vert pour une politique bioalimentaire*, Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2011, p. 37-39

⁹⁹² UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « L'agriculture d'abord, la multifonctionnalité ensuite », <https://www.jobillico.com/fr/voir-nouvelle/lunion-des-producteurs-agricoles---upa/l-agriculture-d-abord-la-multifonctionnalite-ensuite/19> [page consultée le 4 novembre 2016]

Si la multifonctionnalité est récente dans le discours, on sait bien que sa pratique est ancienne; elle n'est devenue visible que par l'agriculture productiviste qui en a fait apparaître la négation⁹⁹³.

Davantage qu'une rupture, un soutien accru à la multifonctionnalité est vu comme un moyen d'orienter par petites touches différentes évolutions souhaitées pour l'agriculture (comme par exemple se rapprocher des citoyens) ou de mieux soutenir certaines formes de production vues comme en adéquation avec les nouvelles attentes sociales ressenties : diversification, produits de niches, circuits de proximité⁹⁹⁴.

À la fin de la décennie 2000, contrairement à ce que l'on observe en Europe et aux États-Unis, le Québec n'intègre pas dans ses programmes le concept de multifonctionnalité de l'agriculture. C'est le constat que formule cette même année Michel R. Saint-Pierre, à qui le gouvernement du Québec confie en mai 2008 le mandat de redéfinir les modes d'interventions en matière de sécurité du revenu agricole, principalement celles qui se réalisent par l'ASRA, et de conclure une nouvelle convention avec la FADQ⁹⁹⁵. Ce mandat fait suite aux recommandations du rapport de la CAAAQ, déposé et rendu public quelques mois plus tôt, en février 2008.

La littérature tend généralement à associer le premier usage officiel de la notion de multifonctionnalité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro en 1992. L'article 14 de l'Action 21 du Sommet reconnaît le caractère multifonctionnel de l'agriculture, lequel doit, d'après l'action précitée, être pris en compte dans l'examen, la planification et la programmation intégrée des politiques agricoles.

⁹⁹³ Mario HANDFIELD, *op. cit.*

⁹⁹⁴ Patrick MUNDLER et Julie RUIZ, *op. cit.*

⁹⁹⁵ Michel R. SAINT-PIERRE, *op. cit.*

En Europe, le premier usage officiel du terme relève du Comité européen de droit rural qui, dans le cadre de son 17^{ième} congrès tenu à Interlaken du 13 au 16 octobre 1993, affirme juridiquement la multifonctionnalité de l'agriculture européenne et ce, dans le but d'harmoniser la législation agricole à travers l'Europe. Avant d'être officiellement reconnue par la Commission Européenne à l'occasion du Conseil européen de Berlin en 1999, la notion de multifonctionnalité est cependant inscrite dans la Déclaration de Cork de 1996 par la Conférence européenne sur le développement rural, alors réunie en Irlande.

La FAO popularise par la suite le concept dans sa « Déclaration de Québec » en 1995, sa « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale » en 1996 et sa « Conférence sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs » en 1999. En 1998, l'OCDE reconnaît à son tour le caractère multifonctionnel de l'agriculture. L'OMC contribue par la suite à affaiblir la portée de la notion en définissant la multifonctionnalité de manière à ce que sa reconnaissance n'entre pas en conflit avec la libéralisation des échanges⁹⁹⁶.

Correspondant aux nécessités du système de la division sociale du travail, le contrat social agricole établi dans le Québec de l'après-guerre assigne à l'agriculture la seule tâche de produire, pour de faibles prix, plus de produits agricoles qualitativement non différenciés pour qu'ils puissent être négociés, livrés et transformés en lots, subvenir aux besoins des industries agroalimentaire et textile et ainsi alimenter un circuit de commercialisation plus long (chapitre 2). Ce modèle, devenant en contradiction avec les attentes de la société québécoise, continue d'exiger d'elle un effort de financement important. En 2006, l'actualité de ce paradoxe conduit le gouvernement du Québec à

⁹⁹⁶ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

créer la CAAAQ, à laquelle il confie le mandat de dresser un état de situation sur les enjeux et les défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des politiques publiques dans différents domaines qui touchent ce secteur d'activité, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire⁹⁹⁷. En 2007, des consultations populaires sont entreprises à la grandeur de la province, à la seule exception du Nord-du-Québec. Celles-ci confirment notamment la dégradation du lien contractuel entre l'agriculture et le reste de la société québécoise.

Le rapport « Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé » voit finalement le jour en 2008. Suivant l'éclairage fourni par les audiences publiques (660 mémoires et témoignages) et nationales (110 mémoires), de même que l'évaluation de divers experts des politiques de certains pays, ce rapport explore le concept de souveraineté alimentaire comme élément devant guider l'élaboration d'une future politique agricole pour le Québec. Devant les acceptions concurrentes de la notion, on questionne cependant le concept quant à sa capacité à mobiliser la population québécoise autour d'une seule et même vision d'avenir pour le secteur.

En popularisant la notion de multifonctionnalité de l'agriculture⁹⁹⁸, ce rapport propose autrement une vision d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois :

⁹⁹⁷ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

⁹⁹⁸ Patrick MUNDLER et Julie RUIZ, *op. cit.*

Au Québec, l'agriculture joue quatre rôles déterminants : en plus de contribuer à l'alimentation de la population, elle représente une activité économique et un mode de vie pour les gens qui décident de s'y consacrer, elle constitue un secteur créateur de richesse et d'emplois et elle contribue à l'occupation dynamique du territoire. C'est pourquoi la Commission reconnaît d'emblée le caractère *multifonctionnel* de l'agriculture⁹⁹⁹.

Dans cette perspective, le rapport recommande « que le développement du territoire rural soit planifié selon un mode de gestion favorisant la participation des citoyens à l'échelle locale ou régionale et dans une optique d'occupation dynamique du territoire¹⁰⁰⁰ ». C'est là l'idée de Plan de développement de la zone agricole (PDZA), lancée par l'UPA dans son mémoire à la CAAAQ. Ce concept ouvre plusieurs possibilités, dont celle de déterminer des zones agricoles sans organismes génétiquement modifiés (OGM). Le PDZA est un exercice de planification basée sur un diagnostic des possibilités de développement des activités agricoles au sein d'une MRC. Réalisé par une MRC, il assure la concertation des partenaires, à commencer par l'UPA¹⁰⁰¹.

⁹⁹⁹ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*, p. 37.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*, p. 212.

¹⁰⁰¹ Entre 2008 et 2011, huit Municipalités régionales de comté participent à un projet pilote de Plan de développement de la zone agricole : Argenteuil, Bécancour, Bonaventure, Brome-Missisquoi, Charlevoix-Est, Le Domaine-du-Roy, Roussillon et Témiscouata. En 2011, le Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec convie les Municipalités régionales de comté à amorcer l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole. En date du mois de février 2016, 33 Municipalités régionales de comté ont complété leur plan avec une aide gouvernementale, 33 sont en cours d'élaboration avec aide gouvernementale, et 11 l'ont complété ou le complètent sans aide gouvernementale. Seulement 10 Municipalités régionales de comté sur 87 (excluant 14 villes et agglomérations) n'ont pas amorcé l'élaboration de leur plan. En dehors du Programme d'appui pour la préparation d'un plan de développement de la zone agricole, aucun programme de soutien financier n'a alors été élaboré en ce domaine. Différentes contraintes continuent de nuire à la concrétisation des projets. Le morcèlement des terres à des fins agricoles continue en effet d'être refusé sous prétexte, notamment, d'altérer l'homogénéité du milieu agricole. Malgré une recrudescence des demandes de morcèlement au cours des dernières années, la Commission de protection du territoire agricole demeure généralement réfractaire à l'idée de moduler l'appréciation qu'elle fait de ces types de demandes d'autorisation.

La même année, le MAPAQ mandate Bernard Ouimet dans l'idée de moderniser le zonage agricole, en lien avec la vision gouvernementale d'avenir pour l'agroalimentaire québécois énoncée en avril de la même année :

À la lumière du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, le gouvernement souscrit à une vision d'un secteur agricole et agroalimentaire qui :

- a pour mission première de contribuer à nourrir les Québécois et les Québécoises tout en tirant profit de son plein potentiel sur les marchés d'ici et d'ailleurs;
- offre des aliments sains;
- respecte les principes du développement durable;
- est multifonctionnel (soulignement ajouté), c'est-à-dire qu'à son rôle nourricier s'ajoutent des fonctions économique, sociale et d'occupation dynamique du territoire;
- est pluriel par la diversité de ses entreprises et de ses productions;
- repose sur une culture entrepreneuriale;
- est hautement professionnel par sa force d'innovation et sa maîtrise des savoirs¹⁰⁰².

Soulignant la pertinence des PDZA, le rapport Ouimet recommande de maintenir l'objectif de protection du territoire agricole québécois tout en faisant preuve d'une plus grande souplesse pour l'implantation de plus « petites » entreprises en zone agricole. Il propose à cet égard de favoriser, dans les portions moins dynamiques de la zone agricole ayant adopté des PDZA, l'implantation de résidences dans des ilots

¹⁰⁰² QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. « Une vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois », http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/MinisterePortail/avenir_agriculture/Vision_gouvernementale.pdf [page consultée le 28 décembre 2013]

déstructurés ou en lien avec de petites unités foncières de 4 à 35 hectares¹⁰⁰³. Il recommande en somme d'approfondir la réflexion sur la diminution de la superficie exigée pour permettre un morcèlement à des fins agricoles sans l'autorisation de la CPTAQ et d'en réviser le seuil, alors établi à 100 hectares. Ouimet suggère à ce titre de « rendre plus transparents les éléments considérés dans l'étude du critère relatif à la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture¹⁰⁰⁴ ».

Alors qu'une consolidation se réalise dans certaines productions, on assiste à l'émergence de nouvelles productions répondant à des créneaux particuliers, bien souvent avec des mises en marché locales basées sur de faibles volumes. Ces entreprises agricoles sont souvent exploitées par de nouveaux agriculteurs qui conservent à l'occasion une autre carrière. Autant les autres grands piliers de l'agriculture devront s'adapter à ces nouveaux développements de l'agriculture, autant la lecture et la compréhension du critère « la constitution de propriétés foncières dont la superficie pour y pratiquer l'agriculture » devront tenir compte des nouveaux besoins agroalimentaires québécois et extérieurs. La volonté gouvernementale d'utiliser l'agriculture comme levier de développement économique régional devra être considérée dans l'application de la LPTAA afin de favoriser l'émergence de nouveaux modèles de fermes, favorisant le plein développement du potentiel agricole de la zone agricole¹⁰⁰⁵.

Suite au dépôt du rapport Ouimet en mai 2009, des travaux d'analyse sur la diversité des modèles d'entreprises agricoles et sur l'établissement des activités connexes à l'agriculture favorisant une occupation dynamique du territoire sont entrepris. Différentes propositions de modifications à la LPTAA sont élaborées à la lumière de

¹⁰⁰³ Bernard OUIMET. *Protection du territoire agricole et développement régional : Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*, Québec : rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2009, 35 p.

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*, p. 30

¹⁰⁰⁵ *Ibid.*, p. 29

ce rapport, de même qu'à celle des mémoires déposés dans le cadre des consultations sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire¹⁰⁰⁶.

Toujours dans le sillage du rapport de la CAAAQ, le MAPAQ mandate, en mai 2008, Michel R. Saint-Pierre dans le but de redéfinir les modes d'intervention en matière de sécurité du revenu agricole, principalement celles qui se réalisent par l'ASRA, et de conclure une nouvelle convention avec la FADQ. Dans son rapport publié en février 2009, « Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture : pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat », Saint-Pierre souligne la nécessité de soutenir les entreprises agricoles autrement¹⁰⁰⁷ et d'appuyer la multifonctionnalité de l'agriculture. Il faut selon lui adapter l'ASRA à un contexte d'agriculture multifonctionnelle. Le Programme d'autogestion des risques agricoles (PARA), en remplacement du programme ASRA, doit permettre l'atteinte de cet objectif, notamment par des paiements directs et des mesures de modulation régionale.

Saint-Pierre propose aussi l'implantation graduelle, dès 2010, d'un programme contractuel sur la multifonctionnalité permettant d'introduire des objectifs autres que marchands dans les aides allouées aux producteurs : les Contrats d'agriculture multifonctionnelle (CAM). On sait que ce type de contrats est critiqué pour exclure les exploitations en avance pour avoir déjà mis en place les mesures concernées par ces ententes.

¹⁰⁰⁶ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Les suites au rapport Pronovost. Principales réalisations 2008-2011*, rapport, 2012, 6 p.

¹⁰⁰⁷ Au moment du dépôt du rapport Saint-Pierre, 90 % des productions québécoises sont soit stabilisées (via l'Assurance stabilisation des revenus agricoles), soit contingentées (via la gestion de l'offre).

Afin de reconnaître le caractère multifonctionnel de l'agriculture québécoise et sa contribution à l'occupation dynamique du territoire, nous recommandons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en collaboration avec les instances régionales concernées, d'élaborer et de proposer, pour le début de l'exercice 2010-2011, un modèle de contrat avec les entreprises agricoles adhérentes offrant une aide forfaitaire dé耦plée en retour de l'obligation de rester certaines pratiques s'inscrivant dans un objectif de développement durable.

L'objectif du contrat est simple : offrir un appui à une activité agricole diversifiée dans des zones au potentiel agricole limité en échange d'une contribution à l'atteinte d'objectifs sociaux ou environnementaux¹⁰⁰⁸.

Dans les suites des rapports de la CAAAQ, Saint-Pierre et Ouimet nait, en mai 2009, la Coalition SOS Pronovost – une coalition d'associations, d'exploitations agricoles, d'artisans et de citoyens revendiquant l'application intégrale des recommandations contenues dans les dits rapports, en particulier celles relatives à la rémunération de la multifonctionnalité de l'agriculture. La campagne de la Coalition SOS Pronovost, « Sauvons notre agriculture », cherche à faire mettre en place la réforme proposée dans le rapport de la CAAAQ. Pour sa part, l'UPA mène une campagne, la campagne « Pas de nourriture sans agriculture », qui, selon l'UP, cherche à discréditer les rapports de la CAAAQ et Saint-Pierre dans les médias.

Sans satisfaire Ouimet et Saint-Pierre¹⁰⁰⁹, le « Livre vert pour une politique bioalimentaire » voit le jour en 2011. Ce document expose le projet de politique bioalimentaire québécoise. À partir d'une lecture prospective des enjeux et d'une vision du secteur à l'horizon de 2030, il définit la vision, les orientations et les objectifs devant guider les interventions gouvernementales dans les années à venir.

¹⁰⁰⁸ Michel R. SAINT-PIERRE, *op. cit.*, p. 55

¹⁰⁰⁹ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Ouimet et Saint-Pierre sur leur appétit », <http://www.laterre.ca/actualites/politique/ouimet-et-saint-pierre-sur-leur-appetit.php> [page consultée le 4 novembre 2016]

Le Livre vert propose d'appuyer sa vision sur trois grandes orientations : distinguer nos produits alimentaires, renforcer notre capacité concurrentielle et valoriser l'environnement et le territoire du Québec. Pour valoriser l'occupation dynamique du territoire, il privilégie l'adaptation de la LPTAA, l'adoption de PDZA par les MRC en concertation avec le milieu, et l'appui à la multifonctionnalité du bioalimentaire en région¹⁰¹⁰.

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture ouvre une nouvelle perspective pour l'ancrage des entreprises agricoles dans leur territoire. C'est par la valorisation de ses fonctions économiques, mais aussi sociales et environnementales, que l'agriculture contribue à l'occupation dynamique des territoires. Elle participe ainsi à l'attractivité des collectivités, au maintien de services de proximité, à la création d'emploi, à la diversification économique des régions, à la préservation du patrimoine culturel et naturel, bref, à la qualité de vie des populations. (...) L'entreprise de demain ne sera systématiquement ni petite, ni moyenne, ni grande. C'est davantage par leur capacité à réaliser les ambitions de leurs propriétaires et à atteindre des objectifs de rentabilité que les entreprises définiront leur place dans le secteur bioalimentaire de demain¹⁰¹¹.

La même année, le MAPAQ lance le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture (2011-2015), en lui assortissant une enveloppe budgétaire de 10 millions de dollars en lien avec la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. Ce programme ne cible alors que certains territoires (59 MRC défavorisées sur les plans biophysiques et géographiques) et certaines exploitations (au revenu maximum estimé à 150 000\$). Tout en élargissant les critères de reconnaissance des agriculteurs (critère de la multifonctionnalité agricole)¹⁰¹², il offre une couverture pour la mise en valeur des paysages, l'attractivité des territoires, l'accessibilité de l'espace rural, la préservation du patrimoine agricole,

¹⁰¹⁰ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Livre vert pour une politique bioalimentaire*, op. cit.

¹⁰¹¹ *Ibid.*, p. 37-39

¹⁰¹² Patrick MUNDLER et Julie RUIZ, op. cit.

la protection de la biodiversité et les prestations de services à la communauté¹⁰¹³. En date du 31 mars 2013, 71 projets individuels et 26 projets collectifs bénéficient de ce fonds.

Alors que le programme se termine, le MAPAQ s'interroge sur la pertinence de l'étendre à l'ensemble du territoire québécois (c'est-à-dire aux 41 MRC non couvertes par le projet-pilote) et mandate Patrick Mundler et Julie Ruiz afin d'analyser les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les contextes d'agriculture dynamique et périurbaine. Publié en février 2015, le rapport de recherche « Analyse et enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine » recommande d'élargir, d'unifier, de renommer, de territorialiser, d'articuler et d'éco-conditionnaliser le programme¹⁰¹⁴.

Nous en tirons la conclusion qu'une politique de soutien à la multifonctionnalité devrait couvrir des thèmes susceptibles de concerner tout agriculteur où qu'il se trouve et quel que soit son système de production. Une telle politique devrait pouvoir toucher toutes les exploitations agricoles quelle que soit leur taille et être ouverte à tous types de territoires. Dans le contexte québécois, et contrairement aux choix effectués dans certains pays européens ou dans certains programmes aux États-Unis, le soutien à la MFA n'aurait pas pour objectif de compenser des situations de handicaps naturels (par exemple montagne), ni de corriger des inégalités face aux transferts publics mais de rendre explicite et de maximiser les liens que l'agriculture entretient avec le développement des territoires et des communautés¹⁰¹⁵.

En 2013, le ministère dépose sa « Politique de souveraineté alimentaire ». Celle-ci marque l'aboutissement de la réflexion amorcée en 2007 avec la nomination de la

¹⁰¹³ *Ibid.*

¹⁰¹⁴ *Ibid.*

¹⁰¹⁵ *Ibid.*

CAAAQ. En plus du critère d'écoconditionnalité pour structurer le soutien financier à l'agriculture, la politique retient l'élaboration de PDZA comme principal moyen de mettre en œuvre la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment dans les milieux dévitalisés. Elle reconnaît en somme que « [l]e morcellement des terres peut, dans certaines conditions, favoriser l'accessibilité à la propriété agricole et contribuer à maintenir une diversité de modèles d'entreprises¹⁰¹⁶ ».

Un Sommet sur l'alimentation devant mener à l'élaboration d'une future politique bioalimentaire pour le Québec (dont la publication est prévue pour le printemps 2018) suit au mois de novembre 2017. Réunissant tous les maillons de la chaîne agroalimentaire, la tenue de ce sommet est annoncée par le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec le 2 décembre 2015. Le 6 septembre 2016, le ministre présente au marché Jean-Talon de Montréal la démarche entourant le futur sommet. On annonce alors la tenue de trois rencontres thématiques préparatoires (octobre 2016, février 2017 et mai 2017) devant respectivement porter sur les attentes des consommateurs d'aujourd'hui et de demain, le développement du potentiel de l'industrie alimentaire québécoise sur les marchés d'ici et d'ailleurs, de même que sur les perspectives d'avenir pour les entrepreneurs agricoles et les pêcheurs¹⁰¹⁷.

En dépit de récents changements dans la gouvernance de l'agriculture (une certaine pluralisation des acteurs et des enjeux), force est de constater que la portée du concept

¹⁰¹⁶ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Politique de souveraineté alimentaire*, Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2013, p. 31

¹⁰¹⁷ ALIMENTATION SOMMET 2017. <https://sometalimqc.gouv.qc.ca/> [site consulté le 25 octobre 2016]

de multifonctionnalité est encore méconnue au Québec¹⁰¹⁸. Différents facteurs – Mundler et Ruiz en dégagent quatre – continuent de freiner le développement d’une agriculture multifonctionnelle dans la province: la difficulté d’assurer l’établissement de nouveaux producteurs (la relève agricole), la méconnaissance de l’apport de l’agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement pour les populations, une qualité de l’environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité), une forte valeur des terres agricoles¹⁰¹⁹. Par-delà ces facteurs principaux, on note des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole (des entreprises de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées; la difficulté de sortir du scénario maïs-soya; la difficulté d’assurer l’établissement de nouveaux producteurs (relève agricole); la difficulté et le manque d’innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits; la présence d’entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau; le manque d’entreprises de transformation et de commercialisation; une agriculture biologique peu développée; la difficulté de recruter de la main d’œuvre locale), aux activités complémentaires à l’agriculture (la difficulté d’accès à des produits locaux; des activités agrotouristiques peu nombreuses; des activités agritouristiques peu mises en valeur; le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique; des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l’agrotourisme; l’absence de mise en valeur des produits liés à la forêt), des enjeux d’ordre socio-culturel (la méconnaissance de l’apport de l’agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations; une culture agricole qui met de l’avant la seule capacité de production de l’agriculteur et qui est individualiste; des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : *gentleman farmer*, ferme équestre); des intervenants peu intéressés par l’agriculture; un patrimoine bâti agricole qui se

¹⁰¹⁸ QUÉBEC. Commission sur l’avenir de l’agriculture et de l’agroalimentaire québécois, *op. cit.*; QUÉBEC. Ministère de l’agriculture, des pêcheries et de l’alimentation du Québec. *La multifonctionnalité de l’agriculture en pratique*, Québec : S.d., 29 p.

¹⁰¹⁹ Patrick MUNDLER et Julie RUIZ, *op. cit.*

dégrade), environnementaux (une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité); des paysages qui s'uniformisent et se dégradent; un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques) et liés au foncier (la présence de nombreuses terres agricoles en friche; une urbanisation de la zone verte qui se poursuit; la présence de nombreuses terres sous spéculation foncière; une forte valeur des terres agricoles; de nombreuses terres agricoles en location; des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées)¹⁰²⁰. Le cadre législatif limitant la multifonctionnalité de l'agriculture – la LPTAA est connue pour être défavorable au lotissement des terres agricoles, de même qu'à l'implantation et au développement d'activités agrotouristiques – et la culture professionnelle des producteurs agricoles complètent le tableau.

[L]a culture professionnelle des agriculteurs reposait sur divers éléments défavorables à leur adhésion à des initiatives soutenant une agriculture multifonctionnelle : sentiment que la MFA ne valorise pas leurs compétences professionnelles, voire dévalorise l'essence même du métier; compétition entre producteurs; perception encore négative des exploitations et des agriculteurs s'éloignant des standards de la profession; réticence à voir les espaces agricoles revendiqués pour d'autres usages; protection de l'environnement vécue comme une contrainte, voire comme une remise en cause de leur excellence professionnelle; etc.¹⁰²¹.

Malgré ces limitations, il faut cependant admettre que des avancées ont été réalisées du point de vue de la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans l'espace rural. L'on peine toutefois à dégager une vision forte de la multifonctionnalité, et les initiatives de soutien ont peu d'amplitude vis-à-vis des programmes européens¹⁰²². En dehors du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture dont nous avons

¹⁰²⁰ *Ibid.*

¹⁰²¹ *Ibid.*, p. 94

¹⁰²² QUÉBEC. Direction des politiques agroenvironnementales, Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *La rétribution des biens et services environnementaux en milieu agricole : Éléments d'analyse pour le Québec*, Québec : Direction des politiques agroenvironnementales, 2005, 69 p.

fait mention, les mesures de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture sont disséminées à travers différents programmes¹⁰²³ : Proximité, Programme d'appui en agroenvironnement, Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR).

En dépit des limites propres à la reconnaissance de la multifonctionnalité, la compréhension de ce qu'est le *good farming* tend à se diversifier (nous verrons dans la section qui suit que l'expertise de la paysannerie est en effet de plus en plus visible) et à élargir certaines perspectives quant au rôle et à l'utilité sociale de l'agriculture. Le concept de *good farming* retient depuis peu l'attention renouvelée des sociologues ruraux¹⁰²⁴. Il s'agit d'un concept dynamique et en constante évolution ; il est négocié localement¹⁰²⁵, il est influencé par les politiques et les marchés¹⁰²⁶, il varie en fonction des types d'exploitations agricoles¹⁰²⁷, il dépend du contexte régional, culturel et historique¹⁰²⁸, en plus d'être régi par des objectifs individuels ou familiaux liés à la ferme et à ses ressources¹⁰²⁹. On aborde généralement le concept à l'aide de méthodes qualitatives¹⁰³⁰ : des entrevues¹⁰³¹, de

¹⁰²³ Patrick MUNDLER et Julie RUIZ, *op. cit.*

¹⁰²⁴ Suvi HUTTUNEN et Juha PELTOMAA. « Agri-Environmental Policies and 'Good Farming' in Cultivation Practices at Finnish Farms », *Journal of Rural Studies*, 44, 2016, p. 217-226

¹⁰²⁵ J. HAGGERTY, H. CAMPELL et C. MORRIS. « Keeping the Stress Off the Sheep ? Agricultural Intensification, Neoliberalism, and 'Good' Farming in New Zealand », *Geoforum*, 40, 2009, p. 767-777

¹⁰²⁶ Suvi HUTTUNEN et Juha PELTOMAA, *op. cit.*

¹⁰²⁷ M. RILEY. « Still Being the 'Good Farmer' : (Non-)retirement and the Preservation of Farming Identities in Older Age », *Sociologia Ruralis*, 56, 2016, p. 96-115; Lee-Ann SUTHERLAND. « Can Organic Farmers Be 'Good Farmers' ? Adding the 'Taste of Necessity' to the Conventionalization Debate », *Agriculture and Human Values*, 30, 2013, p. 429-441; J. HAGGERTY, H. CAMPELL et C. MORRIS, *op. cit.*; L. HUNT. « Interpreting Orchardists' Talk About their Orchards : The Good Orchardists », *Agriculture and Human Values*, 27, 2010, p. 415-426; Jan Douwe VAN DER PLOEG, *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*, *op. cit.*

¹⁰²⁸ Gerry WALTER. « Images of Success : How Illinois Farmers Define the Successful Farmer », *Rural Sociology*, vol. 62, no 1, 1997, p. 48-68

¹⁰²⁹ *Ibid.*

¹⁰³⁰ Lee-Ann SUTHERLAND, *Can Organic Farmers Be 'Good Farmers' ? Adding the 'Taste of Necessity' to the Conventionalization Debate*, *op. cit.*

l'analyse de données documentaires et textuelles¹⁰³² et de l'observation participante¹⁰³³. Se réclamant de Bourdieu, la majorité des études mobilise les notions d'habitus, de champ, de capital social, de capital culturel et de goût de nécessité. C'est notamment le cas des travaux de Burton¹⁰³⁴, Haggerty et al.¹⁰³⁵, Hunt¹⁰³⁶, Sutherland et Darnhofer¹⁰³⁷, Sutherland¹⁰³⁸ et Saunders¹⁰³⁹. Parmi les autres approches conceptuelles mobilisées, on note principalement la théorie ancrée utilisée par Stock¹⁰⁴⁰, l'approche psychosociale (et son concept de l'identité) utilisée par Vesala et Vesala¹⁰⁴¹ et Burton et Wilson¹⁰⁴², ainsi que l'interactionisme symbolique

¹⁰³¹ Lee-Ann SUTHERLAND et Rob J. F. BURTON. « Good Farmers, Good Neighbours ? The Role of Cultural Capital in Social Capital Development in a Scottish Farming Community », *Sociologia Ruralis*, vol. 51, no 3, 2011, p. 238-255; L. HUNT, *op. cit.*; Rob J. F. BURTON, C. KUCZERA et G. SCHWARZ. « Exploring Farmers' Cultural Resistance to Voluntary Agri-Environmental Schemes », *Sociologia Ruralis*, 48, 2008, p. 16-37; Rob J. F. BURTON. « Seeing Through the 'Good Farmer's' Eyes : Towards Developing an Understanding of the Social Symbolic Value of 'Productivist' Behaviour », *Sociologia Ruralis*, vol. 44, no 2, 2004, p. 195-215

¹⁰³² J. HAGGERTY, H. CAMPELL et C. MORRIS, *op. cit.*; Tiina SILVASTI. « The Cultural Model of 'the Good Farmer' and the Environmental Question in Finland », *Agriculture and Human Values*, 20, 2003, p. 143-150

¹⁰³³ Paul V. STOCK. « 'Good Farmers' as Reflexive Producers : an Examination of Family Organic Farmers in the US Midwest », *Sociologia Ruralis*, vol. 47, no 2, 2007, p. 83-102

¹⁰³⁴ Rob J. F. BURTON, C. KUCZERA et G. SCHWARZ, *op. cit.*; Rob J. F. BURTON. « Understanding Farmers' Aesthetic Preference for Tidy Agricultural Landscapes : A Bourdieusian Perspective », *Landscape Research*, 31, 2012, p. 51-71; Lee-Ann SUTHERLAND et Rob J. F. BURTON, *op. cit.*; Rob J. F. BURTON et U. H. PARAGAHAWEWA. « Creating Culturally Sustainable Agri-Environmental Schemes », *Journal of Rural Studies*, 27, 2011, p. 95-104; Rob J. F. BURTON, *Seeing Through the 'Good Farmer's' Eyes : Towards Developing an Understanding of the Social Symbolic Value of 'Productivist' Behaviour*, *op. cit.*

¹⁰³⁵ J. HAGGERTY, H. CAMPELL et C. MORRIS, *op. cit.*

¹⁰³⁶ L. HUNT, *op. cit.*

¹⁰³⁷ Lee-Ann SUTHERLAND et Ika DARNHOFER. « Of Organic Farmers and 'Good Farmers' : Changing Habitus in Rural England », *Journal of Rural Studies*, 28, 2012, p. 232-240

¹⁰³⁸ Lee-Ann SUTHERLAND, *Can Organic Farmers Be 'Good Farmers' ? Adding the 'Taste of Necessity' to the Conventionalization Debate*, *op. cit.*

¹⁰³⁹ Fred P. SAUNDERS. « Complex Shades of Green: Gradually Changing Notions of the 'Good Farmer' in a Swedish Context », *Sociologia Ruralis*, vol. 56, no 3, 2016, p. 391-407

¹⁰⁴⁰ Paul V. STOCK, *op. cit.*

¹⁰⁴¹ Hannu T. VESALA et Kari Mikko VESALA. « Entrepreneurs and Producers: Identities of Finnish Farmers in 2001 and 2006 », *Journal of Rural Studies*, 26, 2010, p. 21-30

¹⁰⁴² Rob J. F. BURTON et Geoff A. WILSON. « Injecting Social Psychology Theory into Conceptualisations of Agricultural Agency : Towards a Post-Productivist Farmer Self-Identity ? », *Journal of Rural Studies*, 22, 2006, p. 95-115

en tant que théorie du comportement social chez Burton¹⁰⁴³. L'idée de *good farming* renvoie implicitement à ce que l'on pourrait qualifier de *bad farming*, voire de *false farming* ; elle concerne les symboles de la réussite agricole et reflète la nature de l'environnement institutionnel, de même que les normes et valeurs en vigueur dans le domaine de l'agriculture. Surtout, elle renvoie directement à la notion de lutte des places, que nous mettons de l'avant dans notre analyse.

La section qui suit propose une analyse exploratoire des nouvelles paysanneries au Québec du point de vue de la problématique de la place.

3.3 Les nouvelles paysanneries québécoises : des positions sociales marginalisées en agriculture et dans l'espace rural

3.3.1 Politiques publiques : un manque de reconnaissance sociale

Une agriculture davantage en harmonie avec son territoire et sa population, qui s'intéresse au marché local sans délaisser les marchés extérieurs, devrait mieux valoriser les potentialités agricoles du Québec et contribuer à la redéfinition des termes d'un nouveau contrat social entre les agriculteurs et le reste de la société¹⁰⁴⁴.

Les agriculteurs du Québec sont prêts à produire plus, à produire de meilleure façon et à produire mieux. Toutefois, ils doivent pouvoir compter sur un filet de sécurité pour leurs revenus¹⁰⁴⁵.

¹⁰⁴³ Rob J. F. BURTON, *Seeing Through the 'Good Farmer's' Eyes: Towards Developing an Understanding of the Social Symbolic Value of 'Productivist' Behaviour*, *op. cit.*

¹⁰⁴⁴ Bruno JEAN, Stève DIONNE et Lawrence DESROSIERS, *op. cit.*

¹⁰⁴⁵ Julie MERCIER. « 'Donnez-nous de la sécurité et vous allez voir que nous allons produire' », *La Terre de chez nous*, vol. 83, no 46, 12 au 18 décembre 2012, 2012, p. 2

Si l'on se fie à certains indicateurs comme la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, le Québec semble relativement en retard sur plusieurs pays, notamment européens, en matière de politiques publiques et de reconnaissance de l'agriculture néo-paysanne. Certaines avancées en la matière s'observent toutefois. L'expertise de la paysannerie, de même que sa contribution au développement des territoires ruraux, apparaît de plus en plus visible. On peut penser au « Manuel d'agriculture biologique sur petite surface » de Jean-Martin Fortier, succès de librairie de la maison d'édition Écosociété en 2012¹⁰⁴⁶, qui montre la supériorité des rendements de l'agriculture paysanne par rapport à ceux qui prévalent en agriculture productiviste, mais aussi, dans une moindre mesure, « La culture écologique pour petites et grandes surfaces » d'Yves Gagnon (connu pour son engagement dans les secteurs maraîcher et des semences patrimoniales), initialement publiée aux Éditions Colloïdales en 1994¹⁰⁴⁷, de même que les différentes publications de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité du Cégep de Victoriaville, dont le « Manuel des intrants biologiques¹⁰⁴⁸ ».

Aussi porte-t-on de plus en plus une attention spécifique aux entreprises paysannes. La CAAAQ souligne, en 2008, l'importance d'accompagner cette agriculture en raison de sa capacité d'innovation, de la production et le développement de nouvelles productions dont elle est responsable (dans une logique de diversification de la

¹⁰⁴⁶ Jean-Martin FORTIER. *Le jardinier-maraîcher. Manuel d'agriculture biologique sur petite surface*, Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 2012, 198 p.

¹⁰⁴⁷ Yves GAGNON. *La culture écologique pour petites et grandes surfaces*, Montréal (Québec) : Les Éditions Colloïdales (3^e édition), 2003 (1994), 214 p.

¹⁰⁴⁸ Jean DUVAL et Geoffroy MÉNARD. *MIB 2014. Manuel des intrants biologiques; productions végétales, animales et acéricole*, Victoriaville: Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité, 2014, 123 p. http://www.cetab.org/system/files/mib_2014.pdf [document consulté le 24 août 2016]

production agricole) et de sa contribution à la revitalisation des territoires ruraux. On compte parallèlement de plus en plus d'études soulignant la contribution des « petites » exploitations agricoles à la vitalité des territoires¹⁰⁴⁹. On reconnaît autrement la supériorité de ces exploitations en termes de pérennité intergénérationnelle, d'acceptabilité sociale, d'environnement, d'occupation du territoire et de développement régional¹⁰⁵⁰. Depuis 2013, l'UPA réserve des sièges aux représentants des fermes de « petite » taille (celles dont les revenus agricoles bruts sont inférieurs à 50 000\$) au sein de ses instances, soit dans chacun de ses syndicats de base.

En 2013, l'influent homme d'affaire André Desmarais, président de la Power Corporation du Canada (une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans des sociétés de services financiers, de communications et d'autres secteurs), lance la Ferme des Quatre-Temps à Hemmingford en Estrie. Avec Jean-Martin Fortier comme directeur, l'entreprise a pour mission de « démontrer comment des petites fermes diversifiées, utilisant des pratiques d'agriculture régénératrice et économiquement efficaces, peuvent produire des aliments uniques de qualité supérieure tout en étant rentables¹⁰⁵¹ ». En ce sens, elle cherche à « servir d'exemple pour ceux qui cherchent à gagner leur vie à partir d'une agriculture écologique en petite surface¹⁰⁵² ». Ferme-école, la Ferme des Quatre-Temps forme de nouveaux paysans.

¹⁰⁴⁹ Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL. *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec. Ampleur, causes et portée du phénomène*, rapport de projet, 2003, 64 p.

¹⁰⁵⁰ Jean-Charles GAGNÉ. « Faut-il s'inquiéter de la petite taille des fermes laitières du Québec ? », *La Terre de chez nous*, vol. 84, no 12, 10 au 16 avril 2013, 2013, p. 10

¹⁰⁵¹ LA FERME DES QUATRE-TEMPS. www.fermequatretemps.com [site consulté le 15 novembre 2016]

¹⁰⁵² *Ibid.*

On constate cependant que la traduction de ces premiers signes de reconnaissance en engagements législatifs et de politiques publiques se fait attendre. Les critères de déclassement et de déplacement, tels qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais » (voire les « vrais » des autres producteurs agricoles) et tels qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture, continuent d'exclure la néo-paysannerie – une « ségrégation agricole » par ailleurs dénoncée par l'UP dans son communiqué du 1^{er} décembre 2016¹⁰⁵³. Nous verrons, dans cette suite, que le financement agricole et agroalimentaire témoigne toujours d'un manque de reconnaissance pour cette agriculture.

Il sera également question des contenus de formation agricole et bioalimentaire qui laissent peu de place aux acquis de l'expérience paysanne malgré le contexte social complexe et changeant du point de vue de la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la société et l'espace rural. Nous aborderons l'exclusion de la néo-paysannerie du domaine de la commercialité (en dehors de la commercialisation de proximité), avant de chercher à nuancer l'importance de certains facteurs en matière d'avancées dans le domaine de la reconnaissance des nouvelles paysanneries au Québec : l'éco-conditionnalité, l'agriculture biologique, le bien-être animal; les appellations réservées et les termes valorisants.

3.3.1.1 Financement agricole et agroalimentaire

L'un des aspects les plus notables du financement agricole au Québec est la présence d'une seule et même société d'État responsable de l'administration des programmes

¹⁰⁵³ UNION PAYSANNE. « La ségrégation agricole au Québec », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 1er décembre 2016, 2016

de soutien du gouvernement du Québec à l'agriculture : la FADQ. Cette situation, qui perdure depuis 2001 (année de la création de la société d'État), est réputée laisser peu de place aux différentes formes d'agricultures. Les programmes financiers de soutien à la production agricole continuent d'exclure l'agriculture paysanne (il en va de même pour la recherche, le transfert technologique, les services-conseils et la formation). Les montants d'aide financière accordés aux marchés émergents sont vus comme marginaux par plusieurs observateurs du monde agricole¹⁰⁵⁴. Les compensations sont majoritairement versées aux grandes entreprises¹⁰⁵⁵ et aux régions de grandes cultures : Montérégie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec. En ce domaine, la CAAAQ relève l'insuffisance des politiques au regard du caractère pluriel de l'agriculture au Québec.

L'annexe 1, dont nous avons déjà fait mention, fait état des sommes marginales dont peut éventuellement bénéficier une certaine paysannerie dans la province. Cumulées, ces sommes peuvent permettre certains projets de transfert ou de démarrage¹⁰⁵⁶, surtout lorsqu'il s'agit de projets moins exigeants sur le plan de la capitalisation (donc une mise de fonds ou un don moindre) : la production maraichère selon un modèle d'ASC fournit un bon exemple. Encore faut-il aux candidats répondre aux conditions d'admissibilité de la FADQ relativement au revenu agricole brut, à l'âge (dans le cas des programmes destinés à la relève), parfois à l'expérience (ou à la formation), à celui du « temps plein », aux perspectives de rentabilité exigées à court, moyen et long termes. Dans le cas des programmes à frais partagés, les demandeurs doivent autrement avoir la capacité financière pour couvrir un pourcentage des frais admissibles et ainsi consentir un investissement nécessaire.

¹⁰⁵⁴ Martin MÉNARD. « Les agriculteurs maraichers de proximité auront enfin droit à l'assurance récolte », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 5, 5 au 11 février 2014, 2014, p. 15

¹⁰⁵⁵ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹⁰⁵⁶ FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC, *op. cit.*

À l'occasion récente du dépôt des rapports sur la relève agricole en octobre 2015 (« Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain » de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)) et avril 2016 (« À l'écoute de la relève agricole –Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois » de Jean Pronovost), on constate que certaines conditions d'accès au financement font l'objet de débats. Les niveaux établis pour l'âge doivent être maintenus ou réévalués selon qu'il s'agit du premier ou du second rapport (respectivement). La pertinence du critère du temps plein est questionné dans les deux cas.

[I]l faut accueillir les projets viables présentés par des promoteurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se consacrer à l'activité agricole à plein temps. Ces personnes apportent une contribution concrète au développement de la communauté. Dans un contexte où plus de 60% des revenus des ménages agricoles proviennent de l'extérieur de la ferme (notamment parce que les conjoints d'agriculteurs travaillent de plus en plus à l'extérieur), il apparaît quelque peu abusif d'exiger des nouveaux agriculteurs qu'ils ne vivent que des produits de l'entreprise agricole¹⁰⁵⁷.

Enfin, si les programmes d'aide accessibles à la relève agricole sont relativement diversifiés et nombreux, encore faut-il s'entendre sur une certaine conception de la relève. Comme l'ont fait remarquer Mundler et Ruiz dans leur récent rapport sur les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine, il peut autant s'agir de jeunes producteurs spécialisés en agriculture (formation professionnelle) que de « toute nouvelle personne désirant faire de l'agriculture¹⁰⁵⁸ ». Nous pensons les

¹⁰⁵⁷ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*, p. 206

¹⁰⁵⁸ Patrick MUNDLER et Julie RUIZ, *op. cit.*

premiers avantagés vis-à-vis des seconds, au regard des critères d'admissibilité de la FADQ¹⁰⁵⁹.

3.3.1.2 Contenus de formation agricole et bioalimentaire

Une autre avancée en matière de reconnaissance sociale de la paysannerie concerne une certaine offre de formation liée à des cours en agro-écologie paysanne et en agriculture émergente dans les écoles d'agriculture existantes, bien que celle-ci demeure fortement restreinte. Selon le bilan annuel du Plan de soutien en formation agricole réalisé en 2005 par le gouvernement québécois, il existe un intérêt de plus en plus marqué pour des formations relatives aux produits du terroir, à l'agriculture biologique, à la transformation artisanale et à l'agroenvironnement¹⁰⁶⁰. Or, les contenus de formation professionnelle et technique laissent peu de place aux acquis de l'expérience paysanne ; ils ne tiennent généralement pas compte des développements en ce domaine, pas plus que des développements de pointe. Hormis le programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) révisé en 2000, la mise à niveau des programme ne s'est pas fait depuis 1995, voire même 1993, selon la CAAAQ. Ce manque d'espace dans la formation amène l'UP à recommander, aux environs de 2009, la création d'un Centre d'expertise en diversité agricole.

¹⁰⁵⁹ La Financière agricole du Québec constitue la principale institution d'aide à la relève au Québec. La reconnaissance de l'agriculture néo-paysanne n'est cependant assurée en son sein. On n'y fournit du financement de départ que dans 60% des cas de démarrage d'entreprise. La relève peut autrement se tourner vers le Fonds d'investissement en relève agricole et Financement agricole Canada. Elle peut aussi compter sur différents outils de soutien au démarrage et à l'expansion des entreprises gérés par les MRC : le Fonds de développement des territoires et le Fonds local d'investissement. Lorsqu'elle s'établit, la relève non-apparentée tend davantage à se tourner vers les institutions financières (banques et caisses populaires) pour contracter un emprunt. QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, *Portrait de la relève agricole au Québec 2011*, *op. cit.* ; QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹⁰⁶⁰ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

L'annexe 5 recense l'ensemble de l'offre de formation agricole et bioalimentaire par programmes et régions du Québec en 2016. On ne peut que constater le manque d'espace dans la formation pour la relève néo-paysanne. En dehors des institutions, il est cependant intéressant de noter l'existence de collaborations et d'échanges entre les entreprises qui démarrent et des entreprises établies. La formation continue se veut également relativement développée.

À ce chapitre, le réseau des fermiers de famille d'Équiterre offre des journées d'ateliers techniques et de gestion en agriculture biologique. Au moment d'écrire ces lignes, il existe également une formation technique de deux jours en maraîchage sur petite surface offerte par Les Jardins de la Grelinette de Jean-Martin Fortier (remplacé, depuis l'automne 2016, par Timothé Croteau des Jardins d'Inverness¹⁰⁶¹). Donnée deux fois par année (une fois à Québec et une fois à Montréal), cette formation couvre les sujets suivants : les choix inspirés de la permaculture; le travail de sol minime et la configuration d'un système cultural en planches permanentes; les outils aratoires légers; la planification de la production; le démarrage de la pépinière; la planification financière; la production sous abri non chauffé; et la phytoprotection des cultures¹⁰⁶². Les Jardins du Grand-Portage (Yves Gagnon et Diane Mackay) offrent pour leur part une série de cinq ateliers pratiques sur le mode de vie écologique : les plantes médicinales pour la pharmacie familiale (rôle et culture; récolte et transformation); le jardinage écologique sur le terrain (pour voir et comprendre l'organisation spatiale du jardin écologique); autour du pain (la préparation du pain au levain, visite du jardin, philosophie alimentaire et agapes); les

¹⁰⁶¹ LES JARDINS D'INVERNESS. « Formation technique en maraîchage sur petite surface », www.jardinsd'inverness.com/formations/ [page consultée le 15 novembre 2016]

¹⁰⁶² LES JARDINS DE LA GRELINETTE. « Formation de 2 jours en maraîchage sur petite surface – Québec et Montréal 2016 », <http://lagrelinette.com/formation-technique-en-maraichage/> [page consultée le 19 septembre 2016]

techniques de récolte et de conservation des légumes et des herbes (chambre froide, congélation, séchage, lactofermentation, pistou, marinades, confitures)¹⁰⁶³. La ferme L'Oeuf du Dragon offre différemment des formations en permaculture en climat froid : conception et implantation d'une forêt nourricière; jardiner avec la permaculture¹⁰⁶⁴.

Au Québec, l'UP fonde un premier Centre paysan en 2003. Après avoir organisé des formations et deux colloques (un sur la gestion de l'offre et un sur la forêt privée), il ferme ses portes en 2007. Le plan stratégique 2014-2017 du syndicat prévoit la relance du centre, cette fois sous la bannière d'une coopérative de solidarité. Depuis, il offre différentes formations ad hoc destinées aux membres et aux non membres.

La relève agricole est de plus en plus scolarisée, voire universitaire. Si un discours répandu sur la relève agricole consiste à dire qu'elle manque à l'appel¹⁰⁶⁵, on sait cependant que les jeunes québécois fréquentent de plus en plus les lieux de formation en agriculture¹⁰⁶⁶ et que les inscriptions aux différents programmes de formation augmentent significativement¹⁰⁶⁷. La relève est présente dans les écoles et facultés¹⁰⁶⁸ : 24 centres de formation professionnelle, 13 cégeps, un collège privé,

¹⁰⁶³ LES JARDINS DU GRAND-PORTAGE. « Les ateliers des Jardins », <http://www.jardinsdugrandportage.com/ateliers.html?2016> [page consultée le 19 septembre 2016]

¹⁰⁶⁴ PERMACULTURE EN CLIMAT FROID. « Permaculture en climat froid », <http://permaffroid.blogspot.ca/p/foret-nourriciere.html> [page consultée le 19 septembre 2016]

¹⁰⁶⁵ Jean PRONOVOST, *op. cit.*

¹⁰⁶⁶ Martin MÉNARD. « L'ITA et les universités font le plein d'étudiants », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 37, 2016, p. 19; Marcel GROLEAU. « Éditorial. Relève agricole : les aspirations d'une génération », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 42, du 21 au 27 octobre 2015, 2015, p. 6

¹⁰⁶⁷ Jean PRONOVOST, *op. cit.*

¹⁰⁶⁸ Marcel GROLEAU. « Éditorial. Pour une stratégie québécoise de l'agroalimentaire », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 48, du 2 au 8 décembre 2015, 2015, p. 6

trois campus de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), 82 autorisations au secondaire et 28 au collégial¹⁰⁶⁹.

Dans le cas des diplomes d'études professionnelles (DEP) agricoles, la production laitière est la formation la plus répandue (57%), suivie du DEP en production bovine (10%)¹⁰⁷⁰. Ces programmes s'adressent aux futurs ouvriers agricoles (aides producteurs). Du côté des diplomes d'études collégiales (DEC) agricoles, le DEC spécialisé en GEEA a la faveur des étudiants (63%)¹⁰⁷¹. Formant des exploitants d'établissement agricole et des technologues, il est offert à l'ITA et dans une douzaine de cégeps. À l'université, c'est l'agronomie (62%) et l'agroéconomie (21%) qui sont les plus populaires auprès des étudiants qui se spécialisent en agriculture. Cependant, seulement 34% de la relève agricole « universitaire » est titulaire d'un diplôme d'études universitaires en agriculture (25% des femmes, 43% des hommes). L'administration est la discipline non agricole la plus populaire au sein de cette frange de la relève.

Selon le Portrait de la relève agricole au Québec 2011, la diplomation universitaire est en hausse chez les jeunes établis depuis moins de cinq ans. Dans la filière fruitière, elle concerne alors un jeune sur trois¹⁰⁷². Toute filière confondue, elle regarde une entreprise agricole sur cinq en 2015 selon la FRAQ, ce qui marque une différence vis-à-vis des cohortes précédentes.

¹⁰⁶⁹ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹⁰⁷⁰ QUÉBEC. Direction des politiques et des analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, *op. cit.*

¹⁰⁷¹ *Ibid.*

¹⁰⁷² QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, *Portrait de la relève agricole au Québec 2011*, *op. cit.*

3.3.1.3 Commercialisation

La plupart des personnes que j'ai rencontrées demandent avec insistance qu'on relève le plafond, qui limite actuellement à 100 le nombre de poulets qu'elles peuvent détenir hors quota. Pour elles, la hausse des seuils qui limitent la production hors quota est la clé qui leur permettra de bâtir la ferme qu'elles souhaitent et d'assurer sa pérennité¹⁰⁷³.

Certaines associations, à commencer par l'UP, militent en faveur d'un assouplissement du système de gestion de l'offre afin d'élargir les possibilités commerciales pour les jeunes producteurs sans contingent. L'UP souhaite que l'État québécois reconnaisse une place à la paysannerie, à la relève agricole, aux nouvelles productions (œufs et poulets de pâturage, sans OGM, biologiques, etc.) et aux régions en réglant le hors-quota. On se dit d'avis qu'une augmentation des niveaux de hors quota favoriserait l'augmentation et la diversification des revenus agricoles pour nombre d'agriculteurs; le démarrage d'entreprises agricoles avec moins d'investissements de base pour la relève; la production locale en région; le renouvellement de la clientèle des petits abattoirs; et l'émergence de nouvelles productions. Pour ce faire, on suggère que l'État reprenne le contrôle du hors-quota en rapatriant sa gestion au sein du MAPAQ (on sait que les niveaux de hors quota sont actuellement déterminés par les offices de producteurs). En avril 2016, une campagne de l'UP est lancée en ce sens : « Pour nourrir le Québec... donnons une place aux paysans¹⁰⁷⁴ ». Suivant le lancement de cette campagne, une requête est déposée à la RMAAQ pour que soit haussé le hors-quota dans le poulet à 2 000 (au

¹⁰⁷³ Jean PRONOVOST, *op. cit.*, p. 57

¹⁰⁷⁴ UNION PAYSANNE. « Campagnes. Pour nourrir le Québec, donnons une place aux paysans », <http://www.unionpaysanne.com/campagnes/933-campagne-pour-nourrir-le-quebec-donnons-une-place-aux-paysans> [page consultée le 26 août 2016]

lieu de 100)¹⁰⁷⁵, le dindon à 300 (au lieu de 25) et les œufs (300 poules pondeuses, au lieu de 100). Au moment d'écrire ces lignes, on prévoit déposer une prochaine requête concernant le lait (de 0 à 50 litres). Un Fonds de défense du hors-quota est mis en place à cette fin. L'annexe 6 présente les données sur le hors quota au Canada.

La Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ) est semblablement d'avis que la fixation du hors quota à 300 ou 500 poules pondeuses favoriserait la viabilité des « petites » entreprises existantes ainsi que la création de nouvelles¹⁰⁷⁶. La CAPÉ est fondée en 2013 par le Réseau des joyeux maraichers écologiques (auparavant Réseau des jeunes maraichers écologiques) (RJME) dont l'objectif depuis 2007 est de « répondre aux besoins techniques et humains rencontrés par les petites fermes maraichères écologiques qui commercialisent de façon directe et locale durant les diverses étapes de leur développement¹⁰⁷⁷ ». Le RJME est lui-même fondé par le Réseau québécois des étudiants en agriculture biologique, instigateur des Rendez-vous bio. Notons au passage qu'en dehors de ces regroupements, il existe depuis 2012 une plateforme de réseautage virtuel, le Réseau BIO, initiée par le CÉTAB+ en collaboration avec les directions régionales du MAPAQ de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

¹⁰⁷⁵ UNION PAYSANNE. « Hors-quota : L'Union paysanne passe à l'action », <http://unionpaysanne.com/nouvelles/hors-quota-lunion-paysanne-passe-a-laction/> [page consultée le 15 novembre 2016]

¹⁰⁷⁶ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Les fermiers de famille demandent plus de poules hors quotas », <http://www.laterre.ca/actualites/alimentation/fermier-de-famille-demande-plus-de-poules-hors-quotas.php> [page consultée le 4 novembre 2016]

¹⁰⁷⁷ AGRICULTURE BIO ET AGROÉCOLOGIE. « Réseaux », <https://agroecogigi.com/reseaux/> [page consultée le 8 novembre 2016]

Pour Dominic Lamontagne, auteur de « La ferme impossible » et blogueur à « En pleine gueule », une ferme de deux vaches, 200 poules et 500 poulets serait viable suivant une augmentation des niveaux de hors quota¹⁰⁷⁸.

Du côté de l'OCDE, on propose d'assouplir ou de supprimer les quotas de production¹⁰⁷⁹. L'idée de supprimer les quotas de production est autrement partagée par l'Institut économique de Montréal (IEDM) – figure québécoise du modèle néolibéral – qui prône le démantèlement du système de la gestion de l'offre dans les industries canadiennes du lait, de la volaille et des œufs ainsi que dans l'industrie québécois du sirop d'érable, au profit des consommateurs les plus pauvres (qui font actuellement face à prix plus élevés et des choix réduits), des producteurs agricoles en place et ceux de la relève (on dit du système qu'il brime la liberté entrepreneuriale), des entreprises canadiennes exportatrices (qui voient leur accès aux marchés étrangers diminuer), des relations internationales (on dit que l'appui à ce système mine la crédibilité du Canada dans les négociations internationales en agriculture) et des industries alimentaires qui en sont captives (c'est-à-dire des industries de la transformation agroalimentaire, dont la survie est dite menacée). On souhaite l'élimination progressive des quotas, de même que l'indemnisation des producteurs agricoles qui en sont détenteurs.

L'IEDM dénonce le coût de la gestion de l'offre en agriculture au Canada ; il en parle comme un système soviétique, coûteux, inéquitable, dépassé, désuet, improductif, anachronique. Dans le cas du sirop d'érable, les délais de paiement, les frais de mise

¹⁰⁷⁸ Dominic LAMONTAGNE. *La ferme impossible*, Montréal (Québec) : Écosociété, 2015

¹⁰⁷⁹ Jean-Charles GAGNÉ. « International. Soutien public agricole : 258 G\$ dans les pays de l'OCDE en 2013 », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 38, du 24 au 30 septembre 2014, 2014, p. 14

en marché et les cotisations à payer à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) sont pointés du doigt¹⁰⁸⁰.

Semblablement, dans une dépêche publiée en février 2009, l'Institut Fraser affiche une position en faveur du démantèlement complet du système de la gestion de l'offre au profit d'un marché ouvert et concurrentiel. Dans « Quel avenir pour l'agriculture québécoise ? », l'Institut dénonce les conséquences du système en vigueur : quotas, protectionnisme, prix administrés. Selon l'Institut, la gestion de l'offre va à l'encontre des intérêts des agriculteurs, des consommateurs et des contribuables¹⁰⁸¹.

L'évolution de ce débat sera déterminée par l'évolution de la contradiction qui existe entre les revendications d'un monde agricole à la recherche de protection contre la concurrence étrangère (à ce titre, l'UPA revendique-t-elle la protection intégrale du système de gestion de l'offre), la volonté des États néolibéraux de réduire la dépense publique, de même que les demandes de reconnaissance d'une paysannerie émergente, exclue du domaine de la commercialité en dehors de la commercialisation de proximité (100 poulets, 100 poules pondeuses, 25 dindons). Une contradiction que seul un compromis politique permettrait de dépasser.

Autrement, en matière de reprise de l'autonomie en matière de mise en marché, les circuits courts de distribution alimentaire gagnent en importance pour certains producteurs et transformateurs. On sait que le déclin des mécanismes traditionnels et l'apparition de mécanismes modernes de commercialisation marquent la période

¹⁰⁸⁰ INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL. «<http://www.iedm.org/fr/665-agriculture> » [site consulté le 25 octobre 2016]

¹⁰⁸¹ INSTITUT FRASER. *Quel avenir pour l'agriculture québécoise ?*, dépêche, 2009, 10 p.

précédente. Au Québec, Dupont s'intéresse aux changements structurels apportés par le secteur de la grande distribution alimentaire. Son livre « Une brève histoire de l'agriculture au Québec. De la conquête du sol à la mondialisation » constitue une bonne synthèse de ses réflexions à ce sujet¹⁰⁸².

Au nombre de ces circuits courts : la vente à la ferme, les marchés de solidarité, les comptoirs ou commerces spécialisés dans la vente de produits alimentaires et d'alcools régionaux, l'ASC et les marchés publics.

Les marchés publics sont aujourd'hui revendiqués par de nombreuses communautés québécoises qui les voient (ou les font) naître. Sans égard à la capacité de production des producteurs et des transformateurs, ils viennent supporter le développement de productions dont la croissance a été qualifiée de « révolution tranquille des productions gourmandes » par la revue L'Actualité en 2000¹⁰⁸³. Avec l'engouement actuel, ces marchés se multiplient un peu partout sur le territoire québécois depuis une quinzaine d'années et ce, à un rythme important¹⁰⁸⁴. Ils participent du retour de l'« acteur paysan¹⁰⁸⁵ » en favorisant le développement de capacités réflexives sur la manière dont les individus engagés dans l'agriculture pratiquent leur métier. Ils constituent à ce titre une forme innovante de dispositif pour se constituer en sujet

¹⁰⁸² David DUPONT. *Agriculture et Agroalimentaire au Québec : du projet nationaliste des clercs à l'insertion de l'agriculture dans le complexe agroalimentaire mondial*, mémoire de maîtrise en sociologie, Université Laval, 2006, 206 p.

¹⁰⁸³ L'ACTUALITÉ. « Le Québec gourmand », http://canardgoulu.com/Site2010/docs/Actualité_11-2000.pdf [page consultée le 25 septembre 2010]

¹⁰⁸⁴ Julie FRANCOEUR. *La construction sociale de la qualité alimentaire dans un lien producteur-consommateur. Le cas du marché public de Rimouski au Québec*, mémoire de maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski, 2011, 216 p.

¹⁰⁸⁵ Annie DUFOUR et Émilie LANCIANO. « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », *Revue française de socio-économie*, 9, 2012, p. 153-169

dans la nouvelle modernité¹⁰⁸⁶, en plus de contribuer à renforcer la reconnaissance de l'agriculture paysanne¹⁰⁸⁷. Au moment d'écrire ces lignes, l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) cherche à fournir en œufs frais l'ensemble des marchés du Québec¹⁰⁸⁸. En collaboration avec la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ) et la CAPÉ, l'AMPQ expérimente en 2016 un projet pilote en ce sens en autorisant 50 producteurs à vendre 99 œufs en circuits courts. En 2016, un second projet de la FPOQ fournit autrement cinq prêts à vie de 500 poules à cinq producteurs de cinq régions : Frelighsburg, Bonsecours, Rivière-du-Loup, Mont-Laurier et Val-des-Monts. Le Programme d'aide au démarrage de producteurs d'œufs dédiés à la vente directe est renouvelé en 2017 et octroie cinq nouveaux prêts en Montérégie, Laurentides, Estrie, Outaouais et Capitale-Nationale. Parallèlement à ces initiatives, le MAPAQ a récemment assoupli ses exigences visant la classification des œufs destinés à la vente directe.

Le programme d'ASC développé par l'Association pour la solidarité, l'équité, l'environnement et le développement (maintenant Équiterre) constitue une seconde formule. En France, on parle des Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne; en Suisse, de l'Agriculture contractuelle de proximité. En 2008, on recense plus de 100 exploitations agricoles pratiquant l'ASC au Québec; 71% de ces entreprises comptent alors moins de dix années d'existence. La FRAQ estime aujourd'hui leur nombre à 130¹⁰⁸⁹. Parallèlement, les Bio Locaux, regroupement de paysans membres de la CAPÉ, offre à l'année des paniers de produits.

¹⁰⁸⁶ Alain TOURAINE, *Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché*, *op. cit.*

¹⁰⁸⁷ Maurice GAGNON. « Les circuits courts pour revitaliser les régions », *La Terre de chez nous*, vol. 84, no 29, 7 au 13 août 2013, 2013, p. 24

¹⁰⁸⁸ Thierry LARIVIÈRE. « Cinq producteurs avec 500 poules », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 17, 27 avril au 3 mai 2016, 2016, p. 11

¹⁰⁸⁹ FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC, *op. cit.*

Si l'ensemble de ces circuits-courts fait désormais l'objet de l'attention grandissante de la profession agricole et des spécialistes de la sociologie rurale, on constate cependant que les paysans d'aujourd'hui se sentent rapidement limités lorsqu'ils souhaitent dépasser le seul marché de la vente sur place ou à proximité des lieux de production et transformation¹⁰⁹⁰ et qu'ils cherchent à explorer de nouvelles possibilités commerciales. Cette situation aboutit en pratique à exclure du domaine de la commercialité la néo-paysannerie (en dehors de la commercialisation de proximité), alors que certaines entreprises auraient le « potentiel » et l'« ambition » de saisir des opportunités d'affaires au-delà de leur marché de proximité¹⁰⁹¹.

Certaines exceptions commencent à apparaître. On peut penser aux producteurs de petits volumes de cidres, de vins et d'alcools qui ont désormais accès au réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ)¹⁰⁹². En 2016, l'adoption du projet de loi 88, Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales¹⁰⁹³, autorise autrement le secteur des boissons artisanales (hydromel, cidre, vin de glace, etc.) à écouler ses produits en dehors du réseau de la société d'État; cette loi vient autoriser le titulaire d'un permis de production artisanale à vendre et à livrer en épicerie des boissons alcooliques (sauf alcools et spiritueux) qu'il fabrique¹⁰⁹⁴.

¹⁰⁹⁰ Le programme Proximité, par exemple, concerne l'exploitation de possibilités d'affaires dans un rayon de 150 kilomètres.

¹⁰⁹¹ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹⁰⁹² Martine GIGUÈRE. « Les petits producteurs de cidres, vins et alcools entrent à la SAQ », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 13, du 1er au 7 avril 2015, 2015, p. 8

¹⁰⁹³ Le projet de loi 88, *Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales*, est présenté le 3 décembre 2015.

¹⁰⁹⁴ QUÉBEC. Assemblée nationale. *Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales*, 2016, 10 p. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C9F>. PDF [document consulté le 21 octobre 2016]

3.3.1.4 Éco-conditionnalité, agriculture biologique et bien-être animal

Ce n'est pas parce qu'on est dans le biologique qu'on ne regarde pas les nouvelles technologies [...]. Oui, on est bio, mais on a de la Holstein et de la Ayrshire pur sang et on fait 5500 kg de lait fourrager¹⁰⁹⁵.

Lorsque que l'agriculture professionnelle productiviste adopte certaines connaissances et pratiques néo-paysannes, elle semble généralement le faire en les décontextualisant et les utilisant à des fins qui ne remettent pas en question le modèle dominant. L'introduction du concept d'éco-conditionnalité dans la constitution de la FADQ en 2001 constitue un exemple de cette récupération. On constate en effet que l'adhésion des producteurs agricoles aux programmes de financement éco-conditionnel de la société d'État ne correspond à aucun changement réel dans les représentations qu'ils se font de leur rôle; comme le souligne Wilson pour la Grande-Bretagne (introduction), ces programmes sont tout au plus utilisés comme une mesure de soutien du revenu additionnelle¹⁰⁹⁶. On peut penser qu'une reconnaissance complète de la multifonctionnalité de l'agriculture (via l'introduction de paiements directs) rencontrerait par ailleurs d'importantes barrières psychologiques chez les producteurs dont l'identité professionnelle passe avant tout par l'identification à la fonction nourricière de l'agriculture. Dans un ouvrage local mais intéressant, « On achève bien les paysans, reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain », Broz et Miéville montrent bien que l'introduction des paiements directs à l'agriculture en Suisse a mis à mal une des composantes essentielles de l'ethos du producteur agricole suisse (l'identification complète à la fonction nourricière de l'agriculture) en imposant une rediscussion du rôle et de la fonction de l'agriculture.

¹⁰⁹⁵ Julie MERCIER. « Choisir le bio pour assurer la relève », *La Terre de chez nous*, vol. 83, no 37, 10 au 16 octobre 2012, 2012, p. B5

¹⁰⁹⁶ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

Un deuxième exemple privilégié est celui de la notion diminuée de l'agriculture biologique. Marginalisée hier encore, l'agriculture biologique intéresse aujourd'hui de plus en plus de producteurs agricoles sous régie conventionnelle. Malgré la subsistance de certains préjugés, ceux-ci tendent maintenant à améliorer leur rendement en adoptant des notions issues du monde biologique. Certains producteurs sous régie conventionnelle, en effet, cherchent à diminuer leurs achats d'herbicides et d'engrais, à mieux gérer les fumiers et les sols et à accroître leurs rendements. D'autres participent autrement d'un engouement pour les bioproduits (biofongicides, bioherbicides), dont les biostimulants derrière lesquels se cachent notamment Bayer. On sait que La Coop Fédérée, deuxième organisation agroalimentaire à l'échelle du Canada après Cargill selon le classement du *Financial Post Magazine* rendu public le 2 juin 2016¹⁰⁹⁷, est actuellement à évaluer différents bio-stimulants.

On observerait parallèlement une certaine diminution de la réputation de la certification biologique¹⁰⁹⁸, contemporaine de pressions exercées sur les cahiers des charges (pressions visant à tolérer un certain pourcentage d'OGM dans des semences biologiques au Canada)¹⁰⁹⁹. Il est utile de rappeler, qu'à l'échelle canadienne, le Québec est la première province à établir un cahier des charges relatif aux produits issus du mode de production biologique. Le Canada suit quelques années plus tard, en calquant largement la norme québécoise.

¹⁰⁹⁷ LA COOP FÉDÉRÉE. « La Coop Fédérée parmi les plus grandes entreprises au Canada », <http://web.lacoop.coop/fr/la-coop-federee-parmi-les-plus-grandes-entreprises-au-canada> [page consultée le 24 août 2016]

¹⁰⁹⁸ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Commentaires des gardiens de la norme », vol. 85, no 33, 20 au 26 août 2014, 2014, p. 6

¹⁰⁹⁹ Martin MÉNARD. « Révision de la norme biologique : aux producteurs de se prononcer », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 36, 10 au 16 septembre 2014, 2014, p. 19

Si certains efforts sont actuellement réalisés en faveur de l'agriculture biologique (on peut penser au cadre de neuf millions de dollars de la Stratégie de croissance du secteur biologique annoncée en 2015, au Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique (2015-2019) ainsi qu'à la Table de développement de la production biologique lancée la même année¹¹⁰⁰), il n'existe au Québec aucun plan directeur visant à faire de l'agriculture biologique une priorité. L'élevage biologique concerne largement les poulets à chair¹¹⁰¹.

L'entonnoir agroalimentaire amènera les fermes biologiques à s'éloigner de la notion même d'agroécosystème complet. Les besoins nutritifs du sol ou des animaux n'étant plus comblés par la ferme elle-même, on devra chercher à l'extérieur pour combler ses besoins. À mesure que l'industrialisation du biologique progressera, on verra disparaître le modèle de ferme en polyculture-élevage, qui était à la base du modèle biologique, au profit de la ferme spécialisée... et dépendante. Entonnoir qui semble avoir déjà fait son œuvre¹¹⁰².

La notion diminuée de bien-être animal fournit un troisième et dernier exemple à l'appui de notre propos. On sait que le projet de loi no 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal, est adopté le 4 décembre 2015 dans l'optique de « se positionner avantageusement en Amérique du Nord en ce qui a trait à la sécurité et au bien-être des animaux »¹¹⁰³. Une version du bien-être animal qui, dit-on alors, ne doit pas diminuer le rendement.

¹¹⁰⁰ Celle-ci remplace la Fédération d'agriculture biologique du Québec.

¹¹⁰¹ UNION PAYSANNE. *Élevage du porc au Québec*, Sainte-Croix (Québec): Centre paysan, 2005, 24 p.

¹¹⁰² UNION PAYSANNE. « Colbex-Levinoff qu'est-ce qui se passe ? », communiqué présenté à Saint-Hyacinthe (Québec) le 27 juin 2011, 2011

¹¹⁰³ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Plan stratégique 2015-2018*, Québec : MAPAQ, 2016, 31 p. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/mapaq_plan_strategique.pdf [document consulté le 24 août 2016]

3.3.1.5 Appellations réservées et termes valorisants

Le marché des produits à valeur ajoutée se développe rapidement au Québec¹¹⁰⁴. De nombreuses fermes de petite taille se tournent vers des productions à valeur ajoutée : productions animales non contingentées (chèvres, lapins, etc.) ou exotiques (bisons, sangliers, émeus, autruches, etc.), fromages, produits d'érable, marinades, alcools, charcuteries, produits du terroir, produits biologiques, etc. Différents créneaux sont aussi identifiés par la CAAAQ comme porteurs d'avenir : fromages, produits biologiques, ingrédients laitiers et mélanges laitiers fonctionnels, vins et alcools, produits nutraceutiques et aliments fonctionnels. Ce marché reste cependant confiné à une niche liée à certaines classes de la société. Destinés à une classe privilégiée de la population, voire au tourisme, ils inscrivent ceux qui les consomment (du moins, qui les achètent) dans des relations sociales de consommation au sens bourdieusien du terme. La région de Charlevoix compte beaucoup de ces « paysans haut de gamme » qui, selon l'UP, reproduit « un certain modèle de paysannerie française¹¹⁰⁵ ».

Produit du terroir, produit fermier, produit artisanal, produit régional, produit d'origine, etc. : plusieurs appellations sont développées dans cette effervescence de sorte que l'on convient aujourd'hui de la nécessité de règlementer les diverses appellations du terroir. En s'inspirant de la loi française de 1935 sur les appellations d'origine contrôlées, l'État québécois adopte en 1996 une loi sur les appellations réservées. L'application de cette loi est d'abord limitée aux produits biologiques. En 2006, la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (LARTV) officialise finalement le statut des « produits du terroir » et crée le CARTV. De 2013

¹¹⁰⁴ La progression des produits du terroir est évaluée à 10% par année depuis 2005 environ. Laurier TURGEON. « Les produits du terroir, version Québec », *Ethnologie française*, vol. 40, 2010, p. 477-486

¹¹⁰⁵ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 7, 2004, 16 p.

à 2016, le Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants destine une enveloppe de 1.6 millions de dollars à des regroupements d'entreprises de production ou de transformation alimentaire, des établissements d'enseignement et des centres de recherche en alimentation (voire tout organisme mandaté pour représenter ces entreprises). L'annexe 7 rassemble les termes valorisants et les appellations réservées reconnues ainsi que les projets à l'étude en date du 26 juin 2016 : Indication géographique protégée (IGP), Appellation de spécificité (AS) et Appellation de spécificité traditionnelle (AST).

Dans « Les champs de bataille : histoire et défis de l'agriculture biologique au Québec » publié aux Éditions Écosociété en 2014, Roméo Bouchard soulève la réflexion suivante : « en confiant leur gestion à des organismes publics, comme le Conseil des appellations et les agences de certification, les agriculteurs ont perdu le contrôle des normes et l'évolution des cahiers des charges leur échappe en grande partie ». Aussi, est-ce dans cet optique que l'Union biologique paysanne a travaillé à l'élaboration d'un label paysan (certification paysanne et bio-paysanne) qui aurait concerné des entreprises répondant à certaines normes relatives à la multifonctionnalité de l'agriculture, plutôt qu'un produit pris isolément. Un projet qui n'a pas été porté à terme en raison de couts d'implantation prohibitifs.

3.3.2 Un manque de places disponibles et accessibles dans l'espace matériel

3.3.2.1 Normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace

Nous ne pouvons pas encourager le morcellement. Si un projet est jugé sérieux, la Commission de protection du territoire agricole lui donnera le feu vert¹¹⁰⁶.

[L]a ferme de plus petite envergure, dans la mesure où elle n'atteint pas un seuil de rentabilité adéquat, s'en trouve pénalisée. Ainsi, l'agriculteur qui pratique l'agriculture biologique ou un élevage spécialisé se voit privé du droit d'habiter sur le lieu de sa ferme. La modernité, la culture biologique et l'élevage respectueux des animaux s'en voient préjudiciés¹¹⁰⁷.

Pourquoi oblige-t-on les petites fermes maraichères à se doter de superficies cultivables qui sont bien supérieures à celles dont elles ont besoin¹¹⁰⁸ ?

Nous avons vu au chapitre précédent que les normes québécoises en matière d'affectation et d'usage de l'espace agricole et rural adoptées dans les suites de la Seconde guerre mondiale favorisent l'agriculture professionnelle en handicapant lourdement la pluriactivité des exploitations agricoles, les revenus extra-agricoles et l'exploitation dite « à temps partiel »¹¹⁰⁹. En relation avec les récentes transformations fonctionnelles de l'agriculture québécoise en faveur d'une certaine reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, on aurait pu s'attendre à ce qu'elles intègrent la néo-paysannerie en tant qu'actrice à part entière. L'allocation des

¹¹⁰⁶ Michel BEAUVOYER. « Fermes de petite taille. Une voix qui doit se faire entendre », *La Terre de chez nous*, vol 85, no 34, 27 août au 2 septembre 2014, 2014, p. 6

¹¹⁰⁷ Louis-Victor SYLVESTRE. *Mémoire concernant la protection du territoire et des activités agricoles*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 19 mai 2015, Québec, 2015, p. 5

¹¹⁰⁸ Jean PRONOVOST, *op. cit.*, p. 49

¹¹⁰⁹ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

places continue cependant de limiter fortement les emplacements qu'elle est susceptible d'occuper dans l'espace matériel et ce, en dépit des recommandations de la CAAAQ, de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) et de l'OCDE, pour ne nommer qu'elles.

Malgré les révisions successives apportées à la LPTAA, les concepts de « rentabilité » et de « viabilité » intervenant dans l'interprétation de la notion de « superficie suffisante » demeurent rarement favorables aux projets néo-paysans. Ces concepts commencent toutefois à faire l'objet de discussions. Par exemple, il est de plus en plus admis que la superficie requise pour pratiquer l'agriculture peut varier en fonction du milieu et du type d'entreprises agricoles prévalant dans une région donnée (maraicher, laitier, grandes cultures, bovins, forestier), de même qu'en fonction de la localisation de la parcelle et de ses caractéristiques (milieu agroforestier ou dynamique, enclavement, etc.)¹¹¹⁰. Quelques jeunes maraichers sur petite surface ont récemment réussi à convaincre la CPTAQ de la viabilité de leur projet¹¹¹¹, mais, règle générale, celle-ci continue de manquer d'attention quant au potentiel des petites exploitations¹¹¹².

¹¹¹⁰ Suzanne CLOUTIER. *Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de la protection du territoire agricole – quelques observations et éléments de réflexion*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 19 mai 2015, Québec, 2015, 10 p.

¹¹¹¹ Quelques cas récents de morcèlement individuel sont toutefois connus, comme celui de la Pépinière Casse-Noisette de Maskinongé en 2014 (4 hectares pour une exploitation agricole spécialisée dans la production et la vente d'arbres à noix nordiques, de feuillus nobles et d'autres essences rares ou en voie d'extinction) et de la ferme Sébastien Brière inc. de Caplan en 2012 (3.3598 hectares pour une exploitation agricole spécialisée en maraichage biologique). Dans les deux cas, la Commission de protection du territoire agricole considérait refuser de faire droit aux demandes, jusqu'à ce que les fédérations de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie et de la Gaspésie-Les-Îles les appuient respectivement. SOQUIJ. <http://citoyens.soquij.qc.ca/> [site consulté le 8 novembre 2016]. Jean PRONOVOST, *op. cit.*

¹¹¹² Jean PRONOVOST, *op. cit.*

Dans ce dossier, l'UPA estime que tout assouplissement ou ouverture de la LPTAA doit être exclu¹¹¹³. Dans son mémoire aux auditions de la CAPERN le 19 mai 2015, elle se dit ouverte à une diminution de la superficie suffisante actuelle (100 hectares) dans la mesure où cette diminution s'accompagne d'un renforcement de la protection des activités agricoles et, donc, du droit de produire¹¹¹⁴ (chapitre 2). Elle propose pour ce faire certaines modifications à la loi.

Semblablement, la multifonctionnalité du territoire agricole n'est toujours pas reconnue. Les tables champêtres, chenils et pensions de chevaux, de même que la transformation de produits, ne sont toujours pas considérés comme des activités agricoles au sens de la loi, et demeurent de ce fait exclues du territoire agricole. Dans la même perspective, l'ajout d'un service d'hébergement sur les lieux de production nécessite toujours l'approbation de la CPTAQ. Dans un objectif d'occupation dynamique du territoire, la CAAAQ propose à la CPTAQ de dresser une liste d'activités non agricoles admissibles en zone agricole sans son autorisation préalable. Semblable recommandation du côté de la CAPERN qui, en 2015, suggère que certains usages non agricoles au sens de la loi soient soustraits de la nécessité de formuler une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ : activités municipales, équipements d'intérêt collective, activités para-agricoles, agrotourisme, usages non agricoles secondaires et certains cas d'aliénation de lots.

¹¹¹³ LA TERRE DE CHEZ NOUS. « Dézonage par les MRC : pas une bonne idée, selon l'UPA », <http://www.laterre.ca/actualites/vie-rurale/dezonage-par-les-mrc-pas-une-bonne-idee-selon-lupa.php> [page consultée le 4 novembre 2016]; Marcel GROLEAU. « Éditorial. Protégeons nos terres, priorisons notre agriculture », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 20, du 20 au 26 mai 2015, 2015, p. 6

¹¹¹⁴ UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Pour nourrir le Québec : Protégeons nos terres, priorisons l'agriculture*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 19 mai 2015, Québec : Maison de l'UPA, 2015, 34 p.

Depuis la mise en place de la LPTA en 1978, le traitement au cas par cas est l'approche préconisée par la CPTAQ dans l'évaluation des demandes qui lui sont soumises, à l'exception faite des demandes de dézonage à portée collective pour le résidentiel depuis 1997. Cette approche est aujourd'hui dénoncée pour mener à des incohérences dans la gestion du territoire agricole¹¹¹⁵. Le 10 juin 2010, un rapport d'examen des politiques rurales du Québec (politique agricole, PNR et LPTA) réalisé par l'OCDE à la demande du gouvernement du Québec propose en ce sens une modulation régionale dans l'application de la LPTAA : un renforcement dans la plaine de Montréal et la vallée du Saint-Laurent, un assouplissement ailleurs. Comme la CAAAQ et le rapport Ouimet avant elle, l'OCDE considère que le régime de protection du territoire agricole québécois ne rend pas compte de la complexité du territoire qu'il entend protéger – son application ne faisant place à aucune mesure de modulation régionale – pas plus qu'il ne tient compte des tendances et enjeux actuels dans les secteurs agricole, agroalimentaire et agrotouristique.

Au Québec, le système actuel de protection des terres agricoles ne prend pas en compte les différentes situations locales et s'applique de façon uniforme à toutes les terres agricoles désignées. Il ne considère l'agriculture comme une activité ayant des spécificités spatiales avec des rendements et des coûts d'opportunité variables. Une loi adoptée en 1978 fait en sorte que les terres bonnes pour l'agriculture ne soient pas urbanisées ou affectées à d'autres activités. Cette loi et la commission chargée de surveiller sa mise en œuvre privilégient l'agriculture intensive, qui était le modèle agricole jugé le plus viable à l'époque de sa rédaction. Mais l'émergence de nouvelles tendances, comme la pluriactivité des exploitations agricoles, les revenus complémentaires tirés d'activités extra-agricoles et l'exploitation à temps partiel, a réduit la nécessité d'échelle dans l'agriculture¹¹¹⁶.

¹¹¹⁵ Bernard OUIMET. *Notes déposées par Bernard Ouimet à la suite de sa présence, le 14 mai 2015, à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*, mémoire présentée à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles, Québec, 2015, 9 p. ; Guy LEBEAU. *Notes déposées à la CAPERN SUITE À LA PRÉSENTATION DE GUY LEBEAU LE 19 MAI 2015, à 10 HEURES*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 19 mai 2015, Québec, 2015, 8 p.

¹¹¹⁶ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*, p. 42

Dans les régions rurales plus éloignées, un assouplissement de la LPTAA facilitant la diversification extra-agricole pourrait ralentir les pertes de terres agricoles en augmentant les revenus des familles agricoles. Des flux de revenus plus importants peuvent conduire au développement d'une activité agricole à temps partiel mais augmentent les chances de préserver la terre dans les exploitations¹¹¹⁷.

Lors de son récent « Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec¹¹¹⁸ », la CAPERN insiste semblablement sur la nécessité de moduler les règles d'application de la LPTAA en fonction des régions en prenant en compte la dévitalisation de certains milieux. On recommande alors « que la Commission de protection du territoire agricole du Québec accentue l'importance qu'elle accorde aux réalités régionales dans ses décisions¹¹¹⁹ » de façon à faire preuve d'une plus grande rigueur dans la gestion du territoire en milieu urbain et d'une plus grande flexibilité en milieu rural. On propose autrement que la CPTAQ puisse mieux considérer les disparités régionales dans l'usage de la zone agricole pour permettre l'agrotourisme, l'agroalimentaire ou la transformation sur certaines surfaces.

¹¹¹⁷ *Ibid.*, p. 321

¹¹¹⁸ En 2014, un mandat de surveillance de la Commission de protection du territoire agricole est confié à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Celle-ci débute son mandat le 6 novembre 2014 et mène des audiences publiques au mois de mai 2015 (les 14 et 19). Elle dépose son rapport en décembre 2015 : « Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ».

¹¹¹⁹ QUÉBEC. Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles. *Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Observations, conclusions et recommandations*, rapport, sous la présidence de M. Pagé, Québec : Direction des travaux parlementaires, 2015, p. 9

Au moment de rédiger ces lignes, l'ensemble de ces recommandations – de même que la possibilité d'offrir de plus grandes marges de flexibilité dans la politique foncière québécoise – sont toujours évaluées au MAPAQ¹¹²⁰.

3.3.2.2 Valeur prohibitive des terres agricoles

Comme le mentionne Pronovost dans « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois », le débat relatif aux prix des terres agricoles est directement relié aux discussions actuelles sur la relève, notamment paysanne. Il semble que les producteurs agricoles eux-mêmes soient les principaux responsables de la situation du prix élevé des terres qui fait craindre pour l'avenir. Plus que l'arrivée d'investisseurs sur le marché des terres, on cible les exploitants agricoles eux-mêmes¹¹²¹, en particulier le voisinage, principalement les producteurs de lait et de volaille¹¹²². Dans un contexte de limitation de la production (productions sous quotas), l'achat de nouvelles terres constitue une stratégie de développement¹¹²³ au service de cultures commerciales (grains) dont le prix est à la hausse¹¹²⁴. La consolidation d'exploitations, les placements et les réserves faites pour le futur sont au nombre d'autres raisons pouvant motiver les producteurs agricoles à se faire compétition entre eux pour accéder aux terres agricoles¹¹²⁵.

¹¹²⁰ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada, op. cit.*

¹¹²¹ Jean PRONOVOST, *op. cit.*

¹¹²² Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL, *op. cit.*

¹¹²³ Jean PRONOVOST, *op. cit.* ; Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL, *op. cit.*

¹¹²⁴ Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL, *op. cit.*

¹¹²⁵ Jean PRONOVOST, *op. cit.*

Concernant l'arrivée d'investisseurs sur le marché des terres agricoles au Québec, les données disponibles sont incomplètes et ne permettent pas de dresser un portrait satisfaisant de la situation¹¹²⁶. Nous ne savons presque rien sur les superficies concernées par ces acheteurs. On tend généralement à considérer ce phénomène comme marginal¹¹²⁷. Un premier rapport sur l'intégration verticale et la contractualisation en agriculture, puis un second, dévoilent tout de même une certaine propension à l'intégration. Dans un rapport de février 2013, Meloche et Debailleul identifient trois modèles d'acteurs au Québec : le modèle de location (AgriTerra), le modèle d'exploitation directe (jadis le modèle adopté par la Banque Nationale), le modèle d'intégration (Partenaires agricoles S.E.C.). À la suite de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), la Fondation David Suzuki constate qu'en protégeant le marché des terres agricoles contre la concurrence étrangère, la LATANR favorise l'essor de promoteurs locaux (chapitre 2). Certains de ces promoteurs parient sur l'augmentation projetée du commerce international de produits agricoles, combinée à une raréfaction du nombre de terres agricoles disponibles à l'échelle mondiale. D'autres anticipent l'effet positif des changements climatiques sur le potentiel agricole des terres agricoles québécoises¹¹²⁸. Une récente étude de la Fondation David Suzuki observe une étroite relation entre changements climatiques, accaparement des terres agricoles et souveraineté alimentaire du Québec.

Dans certaines régions comme la Montérégie, le prix des terres agricoles dépasse actuellement les revenus qu'on peut escompter en tirer. Heureusement, certaines

¹¹²⁶ Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL, *op. cit.*; François L'ITALIEN. *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, 2012, 43 p.; Catherine BRODEUR, Simon DOSTIE et Rosalie-Maude ST-ARNAUD. *Valeur et propriété des terres agricoles : enjeux et perspectives*, rapport de recherche du Groupe AGÉCO, 2012, 116 p.

¹¹²⁷ Jean PRONOVOST, *op. cit.*; Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL, *op. cit.*; Catherine BRODEUR, Simon DOSTIE et Rosalie-Maude ST-ARNAUD, *op. cit.*

¹¹²⁸ Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL, *op. cit.*

variations interrégionales dans le coût et la disponibilité des terres laissent entre-ouvertes certaines perspectives pour des projets néo-paysans en Maurice, au Bas-Saint-Laurent, dans Lanaudière et au Saguenay Lac-Saint-Jean notamment.

3.3.2.3 Nouvelles formes de propriété et ententes de location

Pour structurer les conditions de la relève, mais surtout devant un diagnostic de spéculation foncière sur les terres agricoles, l'IRÉC propose en 2012 la formation d'une Société d'aménagement et de développement agricole du Québec, largement inspirée des SAFER françaises (chapitre 2)¹¹²⁹. Une recommandation largement appuyée par l'UPA à l'occasion de son congrès annuel en 2012, bien que largement controversée.

On sait que la faculté avec laquelle s'obtiennent les petits lopins de terre détermine largement la possibilité pour la néo-paysannerie de s'établir. Différentes mesures, telles les initiatives régionales de banques de terres inexploitées, peuvent améliorer la possibilité pour la néo-paysannerie de s'établir grâce à des ententes de location, de partenariat ou de transfert. Initiée par la MRC Brome-Missisquoi dans la région touristique des Cantons de l'Est, la plate-forme www.banquedeterres.ca rejoint – en date du mois de novembre 2015 – les MRC Pontiac, Les Laurentides, Argenteuil, Memphrémagog, Val-Saint-François et L'Érable. On souhaite alors étendre le projet à

¹¹²⁹ François L'ITALIEN, *op. cit.*; François L'ITALIEN et Robert LAPLANTE. *La Société d'aménagement et de développement agricole du Québec. Une mesure d'initiative pour renforcer la vocation et le contrôle du domaine agricole*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, 2012, 53 p. ; François L'ITALIEN et Robert LAPLANTE. *Agir maintenant*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, concernant le projet de loi no 46, *Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*, 2013, 91 p.

l'ensemble du territoire québécois. En 2015, dans son rapport « Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain », la FRAQ note qu'une cinquantaine de MRC envisagent d'initier une telle mesure sur leur territoire et que seize de celles-ci s'appêtent à se joindre à la plate-forme.

La création d'une banque de terres fait partie de certains PDZA dont nous avons parlé précédemment. Le projet « Banque de terres » a pour partenaires le MAPAQ, la FRAQ et l'UP. Semblablement, le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) mène un projet « Banque de fermes » visant la création d'une interface web pour permettre la rencontre de producteurs agricoles cédants sans relève et de jeunes de la relève sans exploitation. Le projet a pour partenaires le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, l'Université du Québec à Rimouski, ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Le succès de ces deux initiatives amène certains questionnements quant à la nécessité de régulariser la situation des locateurs de terre, comme cela se fait ailleurs. On s'entend généralement pour dire que la location ne cause cependant de problème immédiat exigeant une intervention immanente de la part des autorités politiques concernées¹¹³⁰. On pourrait autrement penser qu'un des principaux problèmes relatifs à la location des terres au Québec, autres que la régulation du marché locatif, consiste en l'existence d'une barrière culturelle dans une région du monde où, historiquement, on a longtemps scandé l'importance d'une « agriculture de propriétaires ».

Dans « Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec. Ampleur, causes et portée du phénomène », Meloche et Debailleul notent que la location des

¹¹³⁰ Fonctionnant de gré à gré entre des producteurs agricoles et des propriétaires (généralement producteurs agricoles), les ententes locatives n'impliquent actuellement que de petites parcelles. Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL, *op. cit.*

terres a toutefois pour avantages de permettre la correction du parcellement de certaines terres agricoles, de consolider les exploitations existantes et d'investir dans les biens productifs plutôt que dans les biens fonciers. L'accès à la propriété des terres agricoles, y lit-on, n'est pas indispensable à la pratique de l'agriculture¹¹³¹.

Selon le Portrait de la relève agricole au Québec 2011, de plus en plus de jeunes québécois louent des actifs au moment où ils s'établissent en agriculture (le pourcentage est passé de 24% en 2006, à 35% en 2011). On sait que l'accès à la terre est difficile pour la relève néo-paysanne, y compris lorsqu'il y a morcèlement¹¹³², et que la location des terres lui permet de démarrer avec moins d'investissements de base. Pour certains observateurs, cependant, « même le recours à la location des terres pour la production ne parvient pas à réduire les couts d'opération des jeunes entreprises¹¹³³ ».

Les fiducies foncières agricoles constituent une mesure disponible, aux côtés d'autres formes de propriété : des coentreprises qui associeraient des investisseurs privés non apparentés à des agriculteurs exploitants, des coopératives de travailleurs, des coopératives de solidarité, des coopératives qui regrouperaient plusieurs fermes ou unités de production complémentaires dans un ensemble polyvalent, des modes d'organisation où plusieurs exploitants, individus ou entreprises, fusionneraient, dans une même entreprise, les fermes dont ils sont actuellement les seuls propriétaires¹¹³⁴. Dans « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs

¹¹³¹ *Ibid.*

¹¹³² Thierry LARIVIÈRE. « La sécurité du revenu sera à l'avant-scène en 2016 », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 1, 31 décembre 2015 au 6 janvier 2016, 2016, p. 2-3

¹¹³³ FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC, *op. cit.*

¹¹³⁴ Jean PRONOVOST, *op. cit.*

québécois », Pronovost souligne que ces différentes formes de propriété ne constituent pas des « panacées », mais des « opportunités » pour la relève.

Concernant les fiducies foncières agricoles, l'ARUC-DTC présente au mois d'avril 2011 un séminaire sur les fiducies foncières agricoles comme modèle de propriété de la terre¹¹³⁵. En 2012, l'IRÉC identifie les fiducies foncières agricoles comme un outil d'intervention pour faire contrepoids à l'accaparement des terres agricoles¹¹³⁶. En 2003, Équiterre commande un rapport sur le potentiel d'implantation des fiducies au Québec¹¹³⁷. Plus récemment encore, le CISA publie un mémoire de recherche sur le développement des fiducies foncières agricoles au Québec¹¹³⁸. Au moment d'écrire ces lignes, la Fiducie Protec-Terre de la ferme Cadet-Roussel reste cependant la seule fiducie de ce genre au Québec.

Dans la section qui suit et qui conclut le chapitre, nous introduisons une analyse thématique du discours de l'UP, en tant que voix principale, bien que non exclusive, de la néo-paysannerie québécoise dans le débat public sur l'agriculture et l'espace rural. Sur cette base, nous montrons que ces protagonistes néo-paysans sont parfaitement conscients de la plupart des enjeux socio-spatiaux qui concernent leurs actions (thématiques discursives, intitulés revendicatifs). On cherche à faire la démonstration « du peu de place » disponible pour la néo-paysannerie, de même qu'à

¹¹³⁵ Simon BÉLAND et Marie-Paule ROBICHAUD (dir.) « Les fiducies foncières agricoles. L'approche coopérative », Actes du Séminaire de l'ARUC-DTC tenu le 8 avril 2011, Rimouski: Cahiers de l'Alliance de recherche université-communautés-Développement territorial et coopération, Série « Conférence », no. 4, 2012, 25 p.

¹¹³⁶ François L'ITALIEN, *op. cit.*

¹¹³⁷ Ann LÉVESQUE, Céline CLOUATRE, Janie RIOUX, Renée PRIMEAU, Amélie DESILETS, Mignon PATRICK et Annie MCKENZIE. *L'établissement des fiducies foncières agricoles et de leur futur potentiel au Québec*, rapport pour Équiterre, 2003, 87 p.

¹¹³⁸ Nicolas GAUTHIER et Jun XIAO. *Le développement des fiducies foncières agricoles au Québec*, mémoire de recherche du Centre d'innovation sociale en agriculture, S.d., 72 p.

revenir à une certaine autonomie (décisionnelle, économique, technique), à commencer par la vente à la ferme comme première source d'autonomie pour les individus engagés dans l'agriculture. Il n'est point question d'autosuffisance, ni au niveau de l'exploitation agricole, ni au niveau de la communauté.

3.4 Une analyse de discours thématique de l'Union paysanne

[I] est nécessaire de faire la démonstration du peu de place que nous avons¹¹³⁹.

La paysannerie et l'agroécologie doivent s'afficher¹¹⁴⁰.

Pour conclure cette étude exploratoire de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural au Québec, nous entreprenons une analyse de discours thématique de l'UP. Il s'agit de montrer dans quelle mesure ces protagonistes identifient et reconnaissent les enjeux nodaux qui concernent leurs actions et ce, au travers le repérage des principales thématiques discursives du syndicat agricole citoyen. Nous montrerons qu'ils sont conscients des enjeux socio-spatiaux qui les concernent.

Quelques mots, d'abord, sur l'UP. La création de l'UP en 2001 donne une place à la néo-paysannerie québécoise dans le débat public sur l'agriculture (industrie porcine, avenir de l'agriculture, souveraineté alimentaire, gestion de l'offre, etc.), au moment même où de « petits » producteurs commencent à revendiquer l'appellation paysanne.

¹¹³⁹ UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE. *Mémoire Union biologique paysanne*, rapport présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2007, 12 p.

¹¹⁴⁰ UNION PAYSANNE. « Passez le mot », <https://unionpaysanne.com/passez-le-mot/> [page consultée le 9 novembre 2016]

Aux premières étapes de son existence, l'UP revendique un droit à la parole au nom des paysans et des citoyens qui les soutiennent. Il s'agit alors de créer une concurrence potentielle vis-à-vis de ce qui est appelé le « monopole syndical » de l'UPA. La crédibilité de l'UP sur l'agriculture est cependant réduite face au refus des gouvernements successifs de reconnaître le syndicat en tant qu'agent négociateur¹¹⁴¹. Suite au dépôt du rapport de la CAAAQ en 2008, l'UP parvient toutefois à se faire reconnaître dans l'espace public en tant que critique informel dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois¹¹⁴².

Parallèlement à d'autres organisations paysannes dans le monde, l'UP travaille à la défense et à l'émergence de la paysannerie au Québec. Une partie de son action consiste à influencer les pouvoirs publics afin de donner une place à l'agriculture paysanne dans les politiques et la gouvernance de l'agriculture et l'espace rural québécois. À ce titre, elle initie différentes campagnes politiques (l'Opération Liberté d'association, la Guerre du sirop d'érable, les États généraux de l'agriculture), en plus de participer à des campagnes lancées par d'autres organisations¹¹⁴³. Au moment d'écrire ces lignes, l'UP compte au nombre de ses réalisations l'obtention du moratoire porcin (2002-2005), de même que la tenue d'audiences nationales et régionales par la CAAAQ (2007). Elle est autrement à l'origine de différents débats

¹¹⁴¹ Le discours de l'Union paysanne sur l'agriculture et l'espace rural ne reçoit à ses débuts qu'une attention limitée. UNION PAYSANNE. « Le livre vert ! La révolution verte reste à faire », 2011 <http://unionpaysanne.com/communiqués/541-le-livre-vert-la-revolution-verte-reste-a-faire> [page consultée le 23 août 2016]

¹¹⁴² L'Union paysanne réussit à se positionner comme un interlocuteur dans les débats agricoles; elle est à ce titre reconnue par l'actuel ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec qui lui réserve une partie de l'enveloppe discrétionnaire dont il dispose (ce que l'Union des producteurs agricoles dénonce dans *La Terre de chez nous* (Marcel GROLEAU. « Éditorial. Une semaine mouvementée », vol. 87, no 18, 4 au 10 mai 2016, 2016, p. 6). En 2005, le gouvernement libéral de Jean Charest lui remet le prix Claire-Bonenfant pour la promotion des valeurs démocratiques et de la participation citoyenne au Québec.

¹¹⁴³ Marco SILVESTRO, *op. cit.*

relatifs à l'agriculture : l'industrie porcine, l'avenir de l'agriculture, la souveraineté alimentaire et la gestion de l'offre.

Nous avons consulté quelques 160 communiqués; 48 mémoires, rapports ou fiches; 16 journaux; un livre¹¹⁴⁴; ainsi que différents documents rédigés, déposés ou présentés par l'UP ou ses instances. L'ensemble de ces documents est de nature publique. Nous n'avons pas cherché l'accès aux documents de nature interne, par contrainte de temps lié à la rédaction de la thèse.

Nous avons également intégré à notre corpus quelques communiqués de La Via Campesina, publiés sur le site Internet du syndicat agricole citoyen. On sait que l'UP s'insère dans le mouvement paysan international dès sa fondation.

Au nombre des thèmes abordés par le syndicat, et venant appuyer les objectifs de notre thèse : le paradigme agricole (la gouvernance en agriculture au Québec, d'une part, et les politiques et les institutions agricoles au Québec et leur impact sur l'agriculture familiale et paysanne, d'autre part) et la criminalisation de la désobéissance civile et de la résistance paysannes, ici et ailleurs dans le monde. La première de ces deux grandes thématiques est divisée en sous-thèmes, suivant l'arborescence présentée au tableau 3.8.

¹¹⁴⁴ Roméo BOUCHARD. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne. Pour la santé du monde*, Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 2002, 232 p.

Tableau 3.8 Union paysanne : principales thématiques abordées dans ses documents de nature publique

paradigme agricole	gouvernance en agriculture au Québec	la question du monopole de l'UPA et de la non-représentation syndicale de la paysannerie
		la dénonciation de la cogestion du secteur agricole et des conflits d'intérêt
	politiques et les institutions agricoles au Québec; leur impact sur l'agriculture familiale et paysanne	l'agriculture et la société civile redéfinir les objectifs de l'agriculture québécoise dans le sens de la multifonctionnalité
		revoir la structure du financement public de l'agriculture et de la rémunération de l'agriculteur
		réorienter les politiques agricoles nationales vers une souveraineté alimentaire basée sur l'agro-écologie paysanne
		repenser la structure de la mise en marché des aliments produits : mise à niveau, amélioration, ouverture et accessibilité de la gestion de l'offre
		repenser la protection du territoire agricole et le développement régional
criminalisation de la désobéissance civile et de la résistance paysannes		

3.4.1 Le paradigme agricole

Notre analyse distingue le thème du paradigme agricole, au sens où l'aborde Skogstad dans *Effecting Paradigm Change in the Canadian Agriculture and Food Sector. Toward a Multifunctionality Paradigm*¹¹⁴⁵, c'est-à-dire en termes de gouvernance et de politiques (tableau 1).

3.4.1.1 La gouvernance en agriculture au Québec

L'on distingue d'abord, au sein du discours de l'UP, le thème dominant de la gouvernance en agriculture au Québec avec la question du monopole syndical de l'UPA et de la non-représentation syndicale de la paysannerie; la dénonciation de la cogestion du secteur agricole et des conflits d'intérêt; ainsi que l'agriculture et la société civile.

3.4.1.1.1 La question du monopole de l'UPA et de la non-représentation syndicale de la paysannerie

Loin de vouloir nier le rôle de l'UPA, nous croyons toutefois qu'elle ne représente qu'une partie du monde agricole. Travailleurs agricoles, petites fermes, artisans d'une agriculture différente, autant d'éléments qui n'ont pas droit au chapitre¹¹⁴⁶.

¹¹⁴⁵ Grace SKOGSTAD, *op. cit.*

¹¹⁴⁶ UNION PAYSANNE. *Mémoire de l'Union paysanne*, rapport présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2007, p. 29

La question du monopole de l'UPA, bien qu'elle puisse sembler à premier abord étrangère au débat sur l'agriculture, est au contraire au centre de la tempête et doit ici être abordée¹¹⁴⁷.

La question de la place de la paysannerie dans le mode de représentation des producteurs agricoles est au cœur du discours de l'UP. À travers une lutte pour l'accréditation syndicale, le syndicat dénonce le fait que le Québec soit le seul État du monde occidental (voire le seul endroit dans le monde) où persiste un monopole dans le domaine du syndicalisme agricole. À la demande de la CAAAQ, l'École nationale d'administration publique ne recense du moins aucun cas similaire. Un monopole, dit l'UP, qui fait piètre figure sur la scène internationale, bien que l'UPA se défende de contrevenir à la Charte des droits et libertés de la personne.

Ce monopole, dénonce l'UP, brime le droit des paysans à une représentation démocratique (libertés d'association, d'opinion et d'expression), ceux des ruraux dans leur ensemble, en plus de favoriser un modèle unique en agriculture et en alimentation (production et mise en marché), qu'on dit à la base de la crise du revenu des producteurs agricoles. Un modèle qu'on qualifie souvent d'« industriel ». On reproche au monopole de freiner le développement de l'agriculture et de contrôler les idées. On opte pour une réorientation du modèle agricole québécois, l'émergence d'un nouveau modèle, son renouvellement. Il s'agit pour le syndicat d'insuffler un nouveau dynamisme au syndicalisme agricole et à l'agriculture paysanne.

En 2003, l'UP lance une campagne pour la liberté d'association en agriculture, visant à modifier la Loi sur les producteurs agricoles de façon à rétablir la liberté d'association en agriculture, le droit de produire et de vendre librement, l'autorité

¹¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 28

gouvernementale en matière de politiques agricoles, la démocratie rurale et de façon à garantir la sécurité et la diversité alimentaires aux consommateurs. L'Opération Liberté d'association est largement menée par l'Union acéricole paysanne¹¹⁴⁸. En 2010, l'UP lance le fromage le Brie du Monopole pour dénoncer ce qui est appelé « le monopole syndicale » de l'UPA. Sous la pression du syndicat, il n'est cependant jamais mis en marché¹¹⁴⁹.

Si certains jugements phares continuent d'appuyer la légalité du monopole de l'UPA (jugement Croteau de 2000, jugement Mireault de 2006), plusieurs organisations viennent à l'appui de l'UP dans sa lutte visant à rétablir la pluralité syndicale pour le monde agricole. Au nombre de ces appuis, des partis politiques, différents rapports gouvernementaux (CAAAQ, rapport Bolduc, rapport Saint-Pierre), le Barreau du Québec, des associations agricoles réunies sous la bannière de la Coalition pour la liberté d'association en agriculture au Québec, une centaine d'organismes québécois et canadiens, ainsi que des organisations étrangères ou internationales, dont La Via Campesina.

¹¹⁴⁸ Marco SILVESTRO, *op. cit.*

¹¹⁴⁹ LE DEVOIR. « Monopole de l'Union des producteurs agricoles – Un moyen de pression pas assez affiné... », <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/285617/monopole-de-l-union-des-producteurs-agricoles-un-moyen-de-pression-pas-assez-affine> [page consultée le 24 août 2016]

3.4.1.1.2 La dénonciation de la cogestion du secteur agricole et des conflits d'intérêt

À quand une commission Charbonneau en agriculture¹¹⁵⁰ ?

Le thème de la cogestion, complémentaire à celui du monopole syndical, dénonce le contrôle exercé par l'UPA sur différents secteurs qui relèvent normalement de l'État ou du secteur privé, et la confusion qui en résulte entre les rôles de la RMAAQ, des offices de producteurs et des fédérations ou syndicats de l'UPA. L'UP dit de l'UPA qu'elle est devenue « une sorte d'État dans l'État ». On parle même d'un « cartel déguisé en syndicat », d'un « lobby ». On considère que l'UPA constitue une menace pour la démocratie rurale en influençant les lois, réglementations, normes et décisions dans le seul sens des intérêts économiques de ses membres (on parle d'une « clique »). On dénonce à ce titre l'influence corporatiste qu'elle cherche à exercer, et qu'elle exerce effectivement, sur les hommes politiques, les pouvoirs publics, les décideurs.

En se posant comme le seul défenseur de la terre, des campagnes et des agriculteurs, l'UPA s'est peu à peu assuré, avec l'appui des élus provenant souvent de ses rangs, le contrôle sur les agriculteurs (loi sur le monopole syndical agricole), sur la mise en marché de plus de 5 milliards de dollars de produits agricoles (loi sur la mise en marché et Régie des marchés agricoles), sur la transformation de beaucoup d'entre eux (Olymel, Agropur et autres coopératives), sur les activités et le territoire agricole (loi sur le droit de produire et le zonage agricole), sur les décisions des municipalités et des MRC concernant les activités agricoles et l'aménagement du territoire agricole (loi sur l'aménagement et l'urbanisme), sur le financement de l'agriculture (loi sur la Financière agricole), sur les programmes de recherche et de soutien (IRDA, CREA, CEDAC, etc.), et elle tente présentement de mettre la main sur les services-conseils aux agriculteurs¹¹⁵¹.

¹¹⁵⁰ UNION PAYSANNE. « Un membre de l'Union paysanne poursuivi par l'UPA », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 31 octobre 2013, 2013

¹¹⁵¹ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, no 11, 2004, 16 p.

La mainmise de l'UPA sur la FADQ représente un pan important de ce discours. Ainsi que le mentionne Pronovost dans son rapport « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois », « [o]n n'apprécie pas que la FADQ devienne à l'occasion 'l'allié et en quelque sorte le percepteur de l'UPA'¹¹⁵² ». En particulier, on critique l'acquittement de la cotisation syndicale comme critère d'admissibilité au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (taxes municipales, scolaires et de compensations) en vertu de la loi 85 de 1995, contesté par le Barreau du Québec pour être « abusive » et « discriminatoire »¹¹⁵³. La CAAAQ semble avoir donné raison à la critique formulée par l'UP en révélant l'existence d'une « relation incestueuse », c'est-à-dire de liens complaisants, entre le syndicat et la société d'État et ce, en dépit de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En 2008, elle recommande que la FADQ revoie « sans délai » la composition de son conseil d'administration¹¹⁵⁴.

Le dossier Colbex-Levinoff, la question du placement syndical en agriculture, la détermination du statut de producteur agricole et la question de l'accès à l'information (la liste des producteurs agricoles enregistrés¹¹⁵⁵) comptent au nombre d'autres exemples de cogestion dénoncée, voire du manque d'autorité gouvernementale en matière de politiques agricoles, de même que du manque de démocratie rurale.

¹¹⁵² Jean PRONOVOST, *op. cit.*, p. 64

¹¹⁵³ On sait que pour certaines « micro-fermes » le coût de la cotisation syndicale est supérieur au montant des taxes foncières agricoles. Jean PRONOVOST, *op. cit.*

¹¹⁵⁴ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹¹⁵⁵ Nul autre que l'Union des producteurs agricoles ne peut consulter la liste des producteurs agricoles enregistrés.

3.4.1.1.3 L'agriculture et la société civile

Il est temps que la société civile ait son mot à dire sur l'attribution des subventions agricoles et sur le type de fermes qu'elle désire soutenir¹¹⁵⁶.

La participation des citoyens aux débats sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois est au cœur du discours et de la lutte de l'UP. On dénonce le fait que ces débats soient normalement réservés aux experts (au moment de la création de l'UP, on ne traite d'agriculture que dans les publications spécialisées) et on mise sur l'importance de mettre l'agriculture au cœur du débat public en y impliquant les producteurs, leurs organisations, les consommateurs, les représentants de l'État, les municipalités, les professionnels et industriels de l'agroalimentaire, les responsables de l'environnement, de la santé et du développement régional et rural. La naissance de l'UP en 2001 correspond ainsi à une volonté d'opérer une jonction entre l'agriculture et la société civile, au-delà des seules consultations publiques qui permettent aux citoyens de se prononcer. Des consultations que l'UP qualifie de « bidons ».

Avant la tenue des audiences de la CAAAQ en 2007, la nécessité de tenir des états généraux sur l'agriculture, l'alimentation et le territoire pour garantir la sécurité alimentaire aux consommateurs, redéfinir les objectifs et les orientations de l'agriculture québécoise et développer « une première politique agricole officielle » occupe une partie du discours de l'UP. Le syndicat réclame alors « un processus social et démocratique visant à définir l'agriculture et les agriculteurs que nous

¹¹⁵⁶ UNION PAYSANNE. *Le contrat vert. Création d'emplois, protection de l'environnement et de la biodiversité, occupation du territoire et agriculture de proximité, en échange d'un soutien financier. Proposition pour un contrat social renouvelé entre les fermiers et la société québécoise*, rapport, 2009, p. 10

voulons ». Tout, dit-on, est à revoir : l'exportation, les plans conjoints, les quotas, les pratiques agricoles, les programmes de soutien au revenu des agriculteurs, le syndicalisme agricole, l'occupation du territoire. Incorporés comme organisme à but non lucratif en 2005, les États généraux sont réclamés depuis 2004 par le syndicat. L'idée de tels États généraux origine du congrès annuel de l'UP en novembre 2003.

Toujours en matière d'agriculture et de société civile, le discours de l'UP souligne la nécessité de tenir compte de l'acceptabilité sociale et écologique dans la gouvernance en agriculture. Ce faisant, il dénonce l'inacceptabilité de l'industrie biotechnologique (brevetage du matériel biologique; brevet sur le vivant); de la contamination de l'environnement par les OGM; de l'endettement et la situation financière des agriculteurs; de l'élevage hors-sol, des mégaprojets agricoles et des pratiques agricoles industrielles dans le secteur porcin; du dumping international; de la priorité aux activités agricoles industrielles en zone verte; de la diminution du niveau d'emploi relié à la production; de l'industrialisation du bio (certification portant sur le produit et non sur la ferme); de l'irradiation des aliments; de la multiplication des individus engagés dans l'agriculture liés à des intégrateurs; des programmes d'ajustement structurel; de la gestion de la grippe aviaire; des pesticides et de la santé publique; du bien-être animal; et de la fixation de prix agricoles en bourse. Il est autrement question de cohabitation, de développement (notamment pétrolier¹¹⁵⁷) et d'environnement rural (eau, sol), ainsi que de la disparition des apiculteurs paysans.

¹¹⁵⁷ L'appellation « Produit menacé », lancée par le mouvement Tache d'huile et Coule pas chez-nous !, dénonce la menace que le développement pétrolier constitue pour les produits et les écosystèmes de la péninsule et du Saint-Laurent. UNION PAYSANNE. « Au Québec et ailleurs, Respectons la Terre ! Arrêtons la mauvaise utilisation des terres ! », communiqué, S.d. ; TACHE D'HUILE. « Produit menacé », <http://www.tache-dhuile.info/rub/campagnes/produit-menace/> [page consultée le 24 août 2016]

À l'international, on parle de changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, de conflits, de la crise agraire, des vagues de suicides, de la désertification, de la pénurie d'eau, des problèmes sanitaires liés à l'alimentation, des produits chimiques toxiques, du scandale des accaparements des terres, des déchets alimentaires, et de la spéculation sur les matières premières¹¹⁵⁸. On note aussi l'enjeu de l'utilisation des terres à des fins non agricoles.

De même, le droit public à l'information (étiquetage, nature et niveau des subventions agricoles, sécurité alimentaire, etc.) est corolaire du financement public des activités agricoles.

3.4.1.2 Les politiques et les institutions agricoles au Québec; leur impact sur l'agriculture familiale et paysanne

L'impact des politiques et des institutions agricoles actuelles sur l'agriculture familiale et paysanne est au cœur du discours de l'UP. Pour le syndicat, celles-ci favorisent le productivisme et l'exportation. Pour faire une place à l'agriculture familiale et paysanne, il s'agit de redéfinir les objectifs de l'agriculture québécoise dans le sens de la multifonctionnalité; de revoir la structure du financement public de l'agriculture et de la rémunération de l'agriculteur; de réorienter les politiques agricoles nationales vers une souveraineté alimentaire basée sur l'agro-écologie paysanne; de repenser la structure de la mise en marché des aliments produits (mise à niveau, amélioration, ouverture et accessibilité de la gestion de l'offre); et de repenser

¹¹⁵⁸ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

la protection du territoire et le développement régional. La politique agricole de l'UP, « De la terre à la table », intègre ces différentes composantes¹¹⁵⁹.

3.4.1.2.1 Redéfinir les objectifs de l'agriculture québécoise dans le sens de la multifonctionnalité

[I] nous faut trouver rapidement une nouvelle façon de rémunérer décemment les agriculteurs pour leur travail. Doit-on laisser le libre marché déterminer ces prix ? Doit-on plutôt garantir un revenu par le biais de programmes d'assurance ? Ou encore orienter les subventions vers la multifonctionnalité de l'agriculture comme la protection des ressources et l'occupation du territoire¹¹⁶⁰ ?

À l'heure où la mondialisation voudrait réduire l'agriculture à une fonction économique parmi d'autres, les 40 000 agriculteurs autonomes ne voient pas tous l'agriculture de la même façon, et ceux qui adhèrent à l'Union paysanne croient qu'elle a d'abord le devoir de nourrir sa communauté sagement et de maintenir des campagnes vivantes avec des paysans nombreux et des fermes humaines et naturelles¹¹⁶¹.

L'UP dénonce que, sous le « joug » de l'UPA, l'agriculture soit devenue une activité strictement économique liée au seul droit de produire. Selon le syndicat et son ancienne union sectorielle biologique paysanne (Union biologique paysanne), l'agriculture doit poursuivre trois objectifs et remplir trois fonctions déterminantes : les fonctions vivrière/bio-alimentaire (approvisionnement de la population en quantité et en qualité), agroenvironnementale (protection des ressources) et socio-territoriale (occupation décentralisée du territoire). Dans le mémoire qu'elle présente devant la CAAAQ en avril 2007, l'UP recommande à ce que l'État québécois reconnaisse ces

¹¹⁵⁹ UNION PAYSANNE. « Pour une politique agricole de la Terre à la Table », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 15 mai 2013, 2013

¹¹⁶⁰ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, no 11, 2004, *op. cit.*

¹¹⁶¹ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 2, 2003, 16 p.

trois fonctions dans sa politique agricole de façon à réorienter tout le modèle agricole québécois.

Dans l'intervalle de cette révision, suggère l'UP, il s'agit de restructurer le financement agricole en fonction de la « petite » taille des productions (et non du volume de production comme c'est le cas actuellement), de leur autonomie (on sait que, dans le cas de l'élevage à forfait, la FADQ exige un contrat d'intégration signé comportant un tarif de base et un ajustement de la rémunération basé sur l'efficacité technique) et du marché intérieur (et non le marché d'exportation).

3.4.1.2.2 Revoir la structure du financement public de l'agriculture et de la rémunération de l'agriculteur

Et nous, nous ne réclamons pas plus de subventions. Au contraire, les paysans et les artisans sont des entrepreneurs, des chefs d'entreprises qui demandent d'abord de l'autonomie et de la liberté afin de créer. Nous avons un contrat social à vous proposer, à l'avantage de la population et des fermiers¹¹⁶².

L'UP insiste sur la fonction entrepreneuriale des exploitations agricoles et dénonce la vision de l'UPA qui réduit les producteurs agricoles à des « ouvriers d'usine », à de « simples producteurs de denrées qu'elle s'occupe de commercialiser pour eux », voire à des « assistés sociaux ». Elle refuse d'inscrire les producteurs agricoles dans une « relation d'employé-employeur avec l'État ». Pour l'UP, « il est plus que temps de remettre l'agriculture québécoise entre les mains des agriculteurs et de redonner

¹¹⁶² UNION PAYSANNE. « Madame Marois : Pas de souveraineté alimentaire sans agriculteurs souverains », communiqué présenté à Saint-Hyacinthe (Québec) le 24 septembre 2012, 2012

aux agriculteurs l'autonomie et la possibilité de s'autogouverner qui leur reviennent de droit à titre de chefs d'entreprise¹¹⁶³ ».

Pour l'UP, cependant, le producteur agricole n'est pas un entrepreneur comme un autre. Il est à la fois artisan et chef d'entreprise. Son activité économique doit être reconnue comme étant d'intérêt général (c'est la notion de service collectif) et, à ce titre, chacun doit être rémunéré pour ses fonctions vivrière/bio-alimentaire, agroenvironnementale et socio-territoriale.

Pour l'UP, la structure du financement public de l'agriculture et de la rémunération de l'agriculteur doit passer d'une logique de subventions à une logique de rémunération pour des contrats de services rendus. Le syndicat espère ainsi rémunérer les fonctions déterminantes de l'agriculture en matière d'agroenvironnement (éco-conditionnalité) et de socio-territorialité (socio-conditionnalité), et ce sans agir sur les marchés (la production de denrées). Le financement public de l'agriculture, pour l'UP, doit être revu dans le sens de ces conditionnalités, plutôt qu'être tourné vers le volume de production comme c'est le cas actuellement. Le syndicat propose à ce titre le retrait progressif de l'État dans le financement au volume de production. L'abolition des subventions liées à la production doit agir comme principe directeur, ce qui, en certains points, rapproche le discours de l'UP du discours néolibéral.

Dans le mémoire qu'elle présente dans le cadre de la CAAAQ le 26 mai 2007, l'Union biologique paysanne accuse ces subventions de faire monter artificiellement les prix des denrées agricoles, de maintenir les producteurs dans un certain état de

¹¹⁶³ UNION PAYSANNE. « L'Union paysanne invite les producteurs agricoles du Québec à la désobéissance civile », communiqué présenté à Saint-Hyacinthe (Québec) le 9 décembre 2011, 2011

dépendance, d'exercer une concurrence déloyale au commerce international, et de nuire à la responsabilisation des producteurs agricoles vis-à-vis des problématiques de financement public. Seules les mesures de soutien financier à la multifonctionnalité lui semblent acceptables dans la mesure où il y a acceptabilité sociale. Pour l'UP, un nouveau contrat social agricole doit prévoir « un soutien, mais pour des services désirés par la population¹¹⁶⁴ ».

Pour l'UP, une réforme de l'ASRA peut jouer un rôle essentiel dans le renouveau de l'agriculture québécoise. Le syndicat dénonce le fait que les deux tiers du soutien financier à l'agriculture au Québec proviennent de l'ASRA et que ce programme est « vampirisé » par les intégrateurs (en particulier dans le porc et le maïs). Concernant la réforme de l'ASRA, il propose à ce titre de mettre en œuvre les actions commandées par les rapports de la CAAAQ et St-Pierre¹¹⁶⁵, plutôt que celles commandées par la Commission Robillard visant à instaurer un véritable système d'assurance où la prime de risque serait entièrement assumée par les producteurs agricoles¹¹⁶⁶. Il s'agit de transformer l'ASRA en soutien universel et éco-conditionnel

¹¹⁶⁴ UNION PAYSANNE, *Mémoire de l'Union paysanne, op. cit.*, p. 32

¹¹⁶⁵ Il est utile de rappeler que la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois propose « d'indexer, chaque année, à la fois les coûts de production et les rendements; de fixer les coûts de production sur la moyenne de 75% des entreprises les plus performantes; et de plafonner le niveau de contribution et de compensations de l'ASRA par ferme à un montant de l'ordre de 150 000\$ par année ». Le resserrement des conditions d'admissibilité à l'ASRA (la « norme du 25% »), visant à n'inclure dans le calcul des coûts de production que 75% des entreprises bénéficiaires les moins productives afin d'éviter la surcompensation de certaines entreprises, fait l'objet de critiques. Cette mesure, finalement abolie, donne naissance aux Agriculteurs lésés par la Financière agricole. QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹¹⁶⁶ La Commission de révision permanente des programmes, présidée par Lucienne Robillard, propose d'abolir le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à la faveur d'un véritable système d'assurance où la prime de risque serait entièrement assumée par les producteurs agricoles, ainsi que le Programme de crédits de taxes foncières agricoles. Cette dernière réforme de la fiscalité foncière agricole au Québec est autrement voulue par Dufour (Jean-Claude DUFOUR. *Rapport final du Comité interministériel élargi sur la fiscalité agricole municipale*, rapport, 2005, 10 p.), la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*), Saint-Pierre (Michel R. SAINT-PIERRE, *op. cit.*), Godbout (QUÉBEC. Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. *Se*

à l'entreprise agricole (paiement direct), de façon complémentaire au programme fédéral de soutien du revenu agricole¹¹⁶⁷.

La proposition de CAM contenue dans le rapport St-Pierre s'inspire de la proposition de l'UP contenue dans « Le Contrat vert ». Le Contrat vert est une ébauche de proposition pour un contrat social agricole renouvelé déposé en 2009. Cette ébauche parle de rediriger le budget de l'État vers de nouveaux objectifs relatifs à la multifonctionnalité de l'agriculture, et s'accompagne de dispositions visant à assouplir la mise en marché et la protection du territoire. Elle n'implique aucun argent public supplémentaire, mais donne la priorité à la ferme familiale, à la mise en marché locale, aux pratiques agricoles durables et à la rémunération de la multifonctionnalité de l'agriculture¹¹⁶⁸.

L'UP prévient cependant du risque inhérent à une plus grande fonctionnarisation de l'agriculture¹¹⁶⁹ et suggère que la refonte du financement agricole se fasse à l'intérieur d'une politique de souveraineté alimentaire.

tourner vers l'avenir du Québec, rapport, sous la présidence de L. Godbout, Québec, 2015, 294 p.) et l'Institut de recherche en économie contemporaine (Renaud GIGNAC et François L'ITALIEN. *La fiscalité foncière agricole au Québec : maîtriser l'évaluation et la vocation des terres agricoles*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, 2016, 85 p.). Les modalités varient cependant grandement d'un rapport à l'autre.

¹¹⁶⁷ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹¹⁶⁸ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 9, été 2004, 2004

¹¹⁶⁹ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 4, décembre 2003/janvier 2004, 2003

3.4.1.2.3 Réorienter les politiques agricoles nationales vers une souveraineté alimentaire basée sur l'agro-écologie paysanne

L'Union paysanne a introduit le concept de souveraineté alimentaire au Québec depuis sa fondation, car elle y croit et qu'elle y travaille concrètement comme membre de la Via Campesina. Malheureusement, l'expression a été récupérée par l'Union des producteurs agricoles qui en a purgé les éléments les plus compromettants pour elle et travesti le sens profond pour en faire un concept fourre-tout¹¹⁷⁰.

Ce virage agroalimentaire ne sera pas possible si on n'exclut pas les produits agricoles des ententes de libre-échange et si nos politiques agricoles nationales ne sont pas réorientées vers la souveraineté et la sécurité alimentaires¹¹⁷¹.

L'UP milite pour la mise en place d'une politique agricole basée sur la souveraineté alimentaire. Elle dénonce l'« instrumentalisation » du concept, sa « récupération politique », son « galvaudage », sa dénaturation, son « détournement » par rapport à sa signification première, voire la confusion entre le concept de souveraineté alimentaire et le système de la gestion de l'offre. Elle pointe l'UPA et la Coalition sur la souveraineté alimentaire (« un bébé de l'UPA »), de même que le gouvernement Marois avec sa Politique de souveraineté alimentaire.

Impossible, selon l'UP, de concilier souveraineté alimentaire et exportations porcines. Pour le syndicat, faire la promotion de la souveraineté alimentaire implique de ne pas porter atteinte à celle d'un autre peuple : « la souveraineté alimentaire à sens unique est une hypocrisie de pays riches acceptant de déposséder des paysans ailleurs sur le

¹¹⁷⁰ UNION PAYSANNE, *Madame Marois : Pas de souveraineté alimentaire sans agriculteurs souverains*, op. cit.

¹¹⁷¹ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 2, no 1, septembre 2004, 2004

globe¹¹⁷² », « la souveraineté alimentaire n'est pas un menu en pièces détachées¹¹⁷³ ». L'UP rappelle que la souveraineté alimentaire des peuples recule devant le dumping des excédents mondiaux subventionnés et que les entreprises transnationales aliènent les paysans du monde les uns contre les autres.

L'UP rappelle que La Via Campesina est à l'origine du concept de la souveraineté alimentaire – il est développé lors du Sommet de l'Alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996 pour dépasser les limites inhérentes au concept de sécurité alimentaire. Il est avancé au Québec par l'UP en 2001.

Pour l'UP, la souveraineté alimentaire engage le droit de vendre à la ferme, la liberté d'association (la fin du « monopole de l'UPA »), des modifications dans le financement public de l'agriculture (notamment l'exclusion des intégrateurs du financement public), l'ouverture du territoire agricole à une population rurale non-agricole et aux fermes de proximité, le droit à l'information pour les consommateurs, de même que la redécouverte de leurs capacités culinaires. La souveraineté alimentaire doit également aller de pair avec l'autonomie des exploitations; elle exige des techniques agricoles qui protègent l'autonomie de la paysannerie. « Pas de souveraineté alimentaire sans agriculteurs souverains¹¹⁷⁴ », « pas de souveraineté alimentaire sans souveraineté paysanne¹¹⁷⁵ ».

¹¹⁷² UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE, *op. cit.*, p. 10

¹¹⁷³ UNION PAYSANNE. « Traité de libre-échange Canada-Europe : Les fromagers artisans québécois sont inquiets », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 15 novembre 2013, 2013

¹¹⁷⁴ UNION PAYSANNE, *Madame Marois : Pas de souveraineté alimentaire sans agriculteurs souverains, op. cit.*

¹¹⁷⁵ UNION PAYSANNE. « Forum social mondial. Déclaration de la délégation de La Via Campesina au Forum social mondial de 2016 », communiqué présenté à Montréal (Québec) le 14 août 2016, 2016

La souveraineté alimentaire exige de ce fait l'exclusion de l'alimentation des traités de libre-échange (à défaut d'inclure la souveraineté alimentaire dans les ententes internationales), ce pour quoi l'UP paysanne milite aux côtés de La Via Campesina. Pour le syndicat, les traités de libre-échange portent atteinte à l'autodétermination des peuples en matière d'agriculture et d'alimentation. Ils mettent en compétition des producteurs agricoles du monde les uns vis-à-vis des autres, tout en les exposant aux incertitudes du marché mondial. Le résultat, dit-on, est toujours moins de producteurs agricoles.

La Via Campesina élabore une « vision radicale » de la souveraineté alimentaire, qui place la paysannerie, en particulier l'agro-écologie paysanne, au cœur de la résistance néolibérale et de la construction de l'avenir agricole.

L'agro-écologie paysanne est un système social et écologique qui comprend une grande variété de savoirs et de pratiques ancrées dans chaque culture et zone géographique. Elle élimine la dépendance aux agrototoxiques et la production animale industrielle hors zone, utilise des énergies alternatives et garantit une alimentation saine et abondante. Elle renforce la dignité, honore les savoirs paysans traditionnels et innovants. Elle restaure la fertilité et l'intégrité de la terre¹¹⁷⁶.

L'orientation de La Via Campesina et de ses organisations membres en faveur de l'agro-écologie paysanne est à l'origine de la création d'une quarantaine d'écoles à travers le monde. Ces écoles visent la formation politique et technique de ses étudiants, en misant sur la méthodologie paysan-à-paysan (sur laquelle est basé le

¹¹⁷⁶ UNION PAYSANNE. « International. Appel de la VI Conférence de La Via Campesina –Egidio Brunetto (du 9 au 13 juin 2013) », communiqué présenté à Djakarta (Indonésie) le 12 juin 2013, 2013

mouvement agro-écologique) et sur la revalorisation de la paysannerie et de ses savoir-faire¹¹⁷⁷.

3.4.1.2.4 Repenser la structure de la mise en marché des aliments produits : mise à niveau, amélioration, ouverture et accessibilité de la gestion de l'offre

[L]es discussions sur la gestion de l'offre sont depuis très longtemps prises en otage par deux groupes aux visions opposées. D'un côté, ceux qui voudraient y mettre fin sans préserver quoi que ce soit (souvent des think tanks et des économistes associés à une droite économique), et de l'autre ceux qui souhaitent la préserver telle quelle (détenteurs de quotas et regroupements de producteurs agricoles). [...] Il nous apparaît urgent de trouver une troisième voie, une nouvelle voie qui permettrait à la fois de protéger la gestion de l'offre et de donner de l'espace aux jeunes, aux régions, aux agriculteurs biologiques, à l'agriculture locale et aux paysans¹¹⁷⁸.

Avec Via Campesina, l'organisation paysanne internationale, l'Union paysanne considère que le principe de la gestion de l'offre des produits agricoles a beaucoup de bon, mais qu'il faut en revoir l'application en profondeur. Particulièrement les plans conjoints¹¹⁷⁹.

La gestion de l'offre telle que pratiquée actuellement, tue toute possibilité de production paysanne et de mise en marché locale, favorise systématiquement la concentration des fermes, de la production et de la transformation et engendre la standardisation des produits alimentaires¹¹⁸⁰.

¹¹⁷⁷ UNION PAYSANNE. « International. Agroécologie : la voie paysanne », communiqué du 15 juillet 2015, 2015

¹¹⁷⁸ UNION PAYSANNE. *Vers une gestion de l'offre 2.0 au Canada. Document de réflexion*, Lachute (Québec): Union paysanne, 2014, p. 8 <http://archives.unionpaysanne.com/publications/Vers-une-Gestion-de-l-Offre-2-0-au-Canada.pdf> [document consulté le 24 août 2016]

¹¹⁷⁹ UNION PAYSANNE, *Mémoire de l'Union paysanne*, op. cit., p. 8

¹¹⁸⁰ UNION PAYSANNE. *Non au syndicat unique et obligatoire pour les agriculteurs*, rapport, 2007, p. 5 http://archives.unionpaysanne.com/publications/dossiers-thematiques/Monopole_Syndical.pdf [document consulté le 24 août 2016]

L'UP dénonce la gestion de l'offre telle qu'elle est gérée par l'UPA. Dans un document de réflexion et de proposition visant à moderniser le système de gestion de l'offre canadien, le syndicat agricole citoyen avance l'idée d'une gestion de l'offre 2.0 (mise à niveau, amélioration, ouverture et accessibilité), au service de la collectivité québécoise et d'un objectif de souveraineté alimentaire.

L'UP n'est pas seule à critiquer la gestion de l'offre actuelle; de plus en plus nombreux sont les producteurs, transformateurs et acheteurs qui formulent différentes critiques relatives à celle-ci. Pour le syndicat, il s'agit de dix principales critiques orientant autant de revendications : ils sont gérés par le syndicat unique seul, ils imposent un modèle unique « mur à mur » dans chaque production, ils ne font pas de place aux groupements coopératifs de producteurs, les services offerts sont obligatoires, le canal de vente unique est inutilement contraignant, les quotas en vente libre augmentent indument les coûts de production, les décisions ne sont pas suffisamment démocratiques, les prix garantis ne couvrent plus les coûts de production, l'attribution de volumes garantis aux transformateurs favorise les monopoles, et la Régie des marchés n'est pas indépendante¹¹⁸¹.

La modulation de la gestion de l'offre à la faveur d'une paysannerie vivante constitue un des chevaux de bataille de l'UP en matière de mise en marché des aliments produits. La révision du calcul des coûts de production occupe un pan de ce discours¹¹⁸². Face à l'augmentation des dépenses et à la diminution des prix reçus par les producteurs, on débat de la méthodologie utilisée pour fixer ces derniers à la

¹¹⁸¹ UNION PAYSANNE. *Pour une réforme des plans conjoints de mise en marché des produits agricoles*, rapport, 2009, 8 p. http://archives.unionpaysanne.com/publications/dossiers-thematiques/reforme_plans_conjoints.pdf [document consulté le 24 août 2016]

¹¹⁸² L'Union paysanne dénonce le fait que seul le quart (25%) des producteurs laitiers couvrent leurs coûts.

faveur d'une révision permettant aux entreprises agricoles de « petite » taille de vivre : jeunes, régions et « petites » entreprises. L'UP propose autrement de compléter les revenus des « petits » producteurs par des programmes d'assurance et de rémunération de la multifonctionnalité conditionnels à la taille et aux pratiques de la ferme.

L'UP milite à ce titre pour des plans conjoints diversifiés en fonction de la spécificité des produits, des regroupements de producteurs et des territoires¹¹⁸³. À ce chapitre, elle critique le fait que le système de quotas en vigueur pour le lait, le poulet et les œufs fasse obstacle à la relance des races patrimoniales : la vache Canadienne et la poule Chantecler¹¹⁸⁴. « Ce système est prévu pour des élevages industriels, mais il ne peut permettre de rentabiliser un élevage spécialisé de cette nature, lequel doit s'accompagner d'une transformation et d'une mise en marché d'appellation¹¹⁸⁵ », écrit l'Union dans son journal du mois de septembre 2004. On dénonce que le fait que les plans conjoints freinent les productions du terroir, artisanale et biologique. On propose ainsi d'exclure les produits concernés par la LARTV de l'application de la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche¹¹⁸⁶.

Le syndicat propose autrement la cohabitation des systèmes : une production de masse stabilisée par la gestion de l'offre, une production axée sur le développement des produits de créneaux. Dans le mémoire qu'elle présente devant la CAAAQ, l'UP

¹¹⁸³ UNION PAYSANNE, *Mémoire de l'Union paysanne*, op. cit.

¹¹⁸⁴ La loi 199, depuis le 15 décembre 1999, reconnaît comme races patrimoniales québécoise la vache canadienne, la poule Chantecler, ainsi que le cheval canadien (celui-ci croît plus rapidement, car il ne fait pas l'objet de quotas de production). Aucun programme n'existe cependant.

¹¹⁸⁵ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 2, no 1, septembre 2004, op. cit.

¹¹⁸⁶ Un conflit existe actuellement entre la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche; la seconde a préséance sur la première.

réprouve le fait que la transformation artisanale et la mise en marché locale (la vente directe, locale, à la ferme) soient entravées par des règles de commercialisation (de l'agence de vente ou du canal unique de vente) qui ne concernent, dans les faits, que la mise en marché commerciale. Pour l'Union, la création de quotas différenciés pour les secteurs industriels et la production à petite échelle (comme le lait en Belgique et en Allemagne) est à explorer. La différenciation des quotas commerciaux et des quotas de mise en marché directe (marchés différenciés), estime l'UP, favoriserait la revitalisation des régions et de l'économie régionale, en plus de respecter l'autonomie des producteurs. Les coopératives pourraient alors se redévelopper autour de contrats commerciaux volontaires.

L'UP considère que la vente à la ferme est la première source d'autonomie pour les producteurs agricoles et qu'elle n'a de place dans aucune des deux lois majeures : la LARTV et la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Les obstacles règlementaires qu'elle rencontre (gestion de l'offre, abattage des animaux¹¹⁸⁷, services de boucherie, etc.) concernent selon elle les productions de « petits » volumes, mais aussi de « grands » : « beaucoup de grandes entreprises réclament aussi le droit de vendre leur produit directement¹¹⁸⁸ ». Dans le mémoire qu'elle présente devant la CAAAQ en 2007, l'Union biologique paysanne propose l'adoption de cinq mesures facilitant la vente à la ferme : un hors-quota plus élevé, l'autorisation de la vente de lait cru à la ferme, le développement d'un permis de transformation léger et peu coûteux, l'autorisation de l'abattage à la ferme dans des

¹¹⁸⁷ La diminution du nombre d'abattoirs reconnus (abattoir avec permis et inspection du fédéral, abattoir avec permis provincial de type A, abattoir avec permis provincial de type B, abattoir avec permis provincial de type C) est à la source de distances, donc de prix et d'inconvénients de transport prohibitifs pour les producteurs. L'abattage à la ferme n'est autorisé que pour le propriétaire ou pour un animal vendu vivant à un particulier.

¹¹⁸⁸ UNION PAYSANNE. « L'Union paysanne revendique le droit de produire et de vendre pour les fermes du Québec », communiqué présenté à Sainte-Croix (Québec) le 30 novembre 2009, 2009

conditions légères et peu coûteuses, ainsi que la diminution des tonnes de papiers administratifs destinés aux tablettes¹¹⁸⁹.

Notons qu'à la suite de l'UP, la CAAAQ soulignera « le besoin de créer de l'espace pour la proximité et la différenciation tout en préservant le grand système de gestion de l'offre ». Elle suggèrera en outre la formulation d'ententes complémentaires sur les produits différenciés.

À l'UP, on critique autrement ce qu'on appelle la « lente cartellisation » de la gestion de l'offre par les offices de producteurs. Le syndicat dénonce le fait que le système de la gestion de l'offre exclut plus qu'il n'inclut (on critique l'enrichissement d'un petit nombre, d'une « clique », de même que le fait que les « petits » producteurs soient systématiquement exclus de la participation aux offices de producteurs)¹¹⁹⁰. « La structure reste le privilège d'un groupe réduit qui s'empare ainsi de la totalité du marché et exige des conditions inadmissibles pour les autres¹¹⁹¹ », décrie-t-on.

Pour l'UP, il est donc nécessaire de faire renouer les plans conjoints avec la démocratie afin qu'ils servent le bien commun comme les générations futures. Il s'agit de faire de la gestion de l'offre un acteur social plutôt qu'une entreprise privée. Pour ce faire, l'attribution des quotas doit être confiée à un comité multipartite (État québécois, organisations syndicales agricoles, société civile) et répartie selon les

¹¹⁸⁹ UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE, *op. cit.*

¹¹⁹⁰ UNION PAYSANNE. L'Union paysanne vous informe sur... la gestion de l'offre, rapport, 2010, 2 p. http://www.unionpaysanne.com/images/stories/Doc/fiches/gestion_de_l_offre.pdf [document consulté le 26 août 2016]

¹¹⁹¹ UNION PAYSANNE. *Gestion de l'offre au Québec*, Lachute (Québec): Centre paysan, S.d., p. 24 <http://www.unionpaysanne.com/images/stories/Doc/centre-paysan/gestion-de-l-offre-au-quebec.pdf> [document consulté le 24 août 2016]

exigences de la volonté sociale et collective. Il faut, dit-on, plafonner la quantité de contingents pouvant appartenir à un individu dans le but de favoriser l'établissement de la relève à partir des quantités ainsi rendues disponibles.

De la même façon, l'Union propose de démarchandiser les quotas afin de revaloriser leurs fonctions sociales de régulation de la production et de soutien à la relève et aux régions. Pour le syndicat, il s'agit de gérer l'attribution des quotas gratuitement (plus précisément, on suggère de plafonner la valeur des quotas existants et de ne pas monnayer les contingents à venir) et en fonction d'autres critères : taille des exploitations, relève, distribution régionale, producteurs-transformateurs artisans, produits de créneau, vente à la ferme.

La valeur prohibitive des quotas est peu compatible avec le démarrage de nouvelles entreprises agricoles. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'UP souhaite que l'État québécois reconnaisse une place à la paysannerie, à la relève agricole, aux nouvelles productions (œufs et poulets de pâturage, sans OGM, biologiques, etc.) et aux régions en règlementant le hors-quota. Pour ce faire, le syndicat est d'avis que l'État du Québec doit reprendre le contrôle du hors-quota en rapatriant sa gestion au sein du MAPAQ.

Au chapitre des luttes particulières que mène l'UP en faveur de la mise en marché des aliments produits : le lait¹¹⁹², les œufs, la volaille de chair, le lapin et le sirop d'érable

¹¹⁹² On sait que toute transaction de lait (vente, don, échange) hors quota est interdite en vertu de la loi. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec autorise cependant la garde d'une vache pour les seuls besoins de la famille propriétaire. Jusqu'en août 2003, il est également autorisé de vendre du lait d'exportation sans quota. Suite aux plaintes de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie

(les cinq produits dont la production est contingentée). Dans le secteur du lait, la critique de la marchandisation des quotas de production est particulièrement acerbe. Elle répond, dit-on, à la disparition des fermes laitières québécoise au rythme d'environ 700 fermes par année depuis l'implantation du système. Avec un minimum de production établi à 5 kg de matière grasse par jour (environ cinq vaches laitières productives), c'est pratiquement 150 000 dollars d'investissement de base à prévoir pour la relève. Le tableau 3.9 détaille le prix du quota de lait au Québec, aux mois de janvier de chaque année depuis 2000. On note qu'en 2007 et 2010, les Producteurs de lait du Québec instaurent des prix plafond respectivement fixés à 28 000\$ et 25 000\$ kg/jour.

Tableau 3.9 Prix du quota de lait au Québec, aux mois de janvier de chaque année depuis 2000¹¹⁹³

	\$ par kilogramme de matière grasse par jour
2000	26 670
2001	25 000
2002	24 999
2003	31 000
2004	26 875
2005	28 999
2006	29 700
2007*	28 500
2008	27 400
2009	24 990
2010*	25 000
2011	25 000
2012	25 000
2013	25 000
2014	pas de vente
2015	pas de vente
2016	25 000

auprès de l'Organisation mondiale du commerce en 1998 pour dumping, le Québec met toutefois fin à ce commerce.

¹¹⁹³ GROUPE AGÉCO. « Prix du quota de lait par province, Canada, 2008/2009 à 2014/2015 », <http://groupeageco.ca/fr/pdf/stat/PQ4.pdf> [page consultée le 24 août 2016]

Dans le domaine de l'eau d'érable, du concentré d'eau d'érable et du sirop d'érable, on conteste l'existence de contingents pour une production largement destinée aux exportations internationales, en particulier aux États-Unis¹¹⁹⁴. Pour l'UP, le système de mise en marché actuel menace la place du sirop d'érable québécois sur les marchés mondiaux en provoquant le développement accéléré de la production dans les provinces maritimes et aux États-Unis¹¹⁹⁵.

De l'avis du syndicat, le rapport « Pour une industrie acéricole forte et compétitive. 21 mesures pour la croissance, l'harmonie et le progrès » préparé par Florent Gagné confirme cette situation critique¹¹⁹⁶. Ce rapport est commandé en mai 2015 dans un contexte de la perte des parts de marché au profit des États-Unis. Une première version du rapport est déposée en octobre 2015, puis le rapport final, en décembre de la même année. Il n'est cependant rendu public qu'en février 2016. S'il fait l'objet de débats depuis, il rappelle certaines des conclusions du rapport Forest Lavoie publié plus tôt en septembre 2014¹¹⁹⁷.

Du côté de la critique paysanne, on craint autrement la disparition des érablières dites familiales et du sirop de « cabane à sucre » en tant que produit du terroir québécois. On dénonce la standardisation, voire l'industrialisation, d'un produit dont la mise en marché devrait reposer sur la qualité, la saveur (qui varie en fonction des saisons, des

¹¹⁹⁴ QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. « Exportations internationales », <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/exportation.aspx> [page consultée le 13 juin 2016]

¹¹⁹⁵ UNION PAYSANNE. « La domination du sirop d'érable québécois menacée », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 27 janvier 2015, 2015

¹¹⁹⁶ Florent GAGNÉ. *Pour une industrie acéricole forte et compétitive. 21 mesures pour la croissance, pour l'harmonie, pour le progrès*, rapport, 2015, 69 p.

¹¹⁹⁷ FOREST-LAVOIE. *Étude sur le contexte de développement de l'acériculture en Amérique du Nord*, rapport final produit pour Le Conseil de l'industrie de l'érable et La Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 2014, 38 p.

régions, des peuplements des érablières, des acériculteurs), l'appellation d'origine, la certification, la vente et la transformation par le producteur, l'intégration à l'économie locale et régionale. On désire reprendre le contrôle de la mise en marché, de même que la liberté d'association, pour valoriser en tant que tel un « produit du terroir ». On veut recréer le contact direct avec le consommateur.

Gouterons-nous un jour, un peu à l'exemple des vins, des sirops d'érable de telle érablière et de telle année ? Qui aurait l'idée de mélanger tous les vins de France, toutes provenances et toutes années confondues ? C'est pourtant ce qu'on est en train de faire avec notre sirop d'érable, un produit dont la saveur varie pourtant considérablement selon la saison, le terrain, le procédé de bouillage, et mille autres secrets de connaisseurs, et qui est encore classé et payé d'après sa couleur et non sa saveur, encore moins sa provenance¹¹⁹⁸.

Créer des agences de vente obligatoire qui mélangent tous les arrivages à la façon d'un ragout est un mépris cinglant pour la qualité et l'unicité de chaque ferme¹¹⁹⁹.

On craint tout autant pour la réputation du produit et pour l'avenir de sa mise en marché¹²⁰⁰. À ce titre, on dénonce les prix artificiellement élevés (offerts pour le sirop de qualité inférieure) qui en encouragent la surproduction (entreposage des inventaires accumulés aux frais des producteurs dans la Réserve stratégique mondiale de sirop d'érable), de même que la classification du produit par couleur (plutôt que par saveur ou origine) qui donne notamment lieu à certaines pratiques de blanchiment (utilisation de peroxyde)¹²⁰¹.

¹¹⁹⁸ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 4, *op. cit.*, p. 12

¹¹⁹⁹ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 2, no 1, *op. cit.*

¹²⁰⁰ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 4, *op. cit.*

¹²⁰¹ *Ibid.*, p. 11-12

Non seulement, dit-on, le système de mise en marché ne permet pas d'assurer la qualité des sirops mis en vente, mais il n'assure pas les revenus des acériculteurs et impose des frais de gestion élevés. On prévoit une surenchère du prix des érablières de même qu'une diminution de la valeur marchande des érablières sans quota (d'autant que la LPTAA interdit la coupe de bois). On craint la création d'un « club fermé d'érablières industrielles ».

Autrement, on dénonce un système qui prive les acériculteurs de leur liberté entrepreneuriale et qui décourage l'ouverture de nouveaux marchés. On s'interroge à propos de la place des producteurs-transformateurs et de la vente à la ferme dans ce système. La publicisation de la situation de certains acériculteurs paysans fait partie intégrante de la stratégie du syndicat spécialisé en ce domaine.

À l'échelle canadienne, certains offices de producteurs développent aujourd'hui de premiers programmes destinés aux créneaux ou à la relève agricole ; c'est le cas de la FPOQ avec le Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'oeufs et les projets-pilotes d'aide au démarrage pour les circuits-courts (que nous avons mentionnés précédemment), et de la Fédération des producteurs de lait du Québec avec le Programme 12-12. Pour l'UP, il s'agit souvent de « fausses solutions » qui, dit-on, « reproduisent les lacunes du système actuel, mais les appliquent à de plus petits volumes¹²⁰² ». On craint notamment d'« encarcanner » la production biologique dans des structures de mise en marché inadaptées.

¹²⁰² UNION PAYSANNE, *Vers une gestion de l'offre 2.0 au Canada. Document de réflexion, op. cit.*

Les plans conjoints actuels assujettissent l'agriculture biologique aux lois de la vieille agriculture sans distinction de modèle. Faisant passer l'agriculture biologique comme une simple forme d'agriculture comme les autres, un créneau, une niche, une appellation... ce qui est faux. En exemple, les primes accordées au secteur sous gestion de l'offre dans le bio (lait et acéricole) sont intéressantes, mais insuffisantes en vertu du coût des quotas qui ne remplissent pas leurs promesses en sur-endettant les fermiers. La prime est inexistante pour le secteur des œufs et de la volaille, laissant aux agriculteurs le soin de payer la facture du quota sans soutien ni reconnaissance aucune¹²⁰³.

3.4.1.2.5 Repenser la protection du territoire et le développement régional

Le ministère de l'Agriculture et la CPTAQ devraient moderniser leur vision de l'agriculture. La relève a changé d'adresse et se retrouve du côté des néo agriculteurs, des femmes, des gens issus d'autres professions, désireux de démarrer une production agricole, et donc d'avoir accès à la terre. Le Québec a besoin d'une réforme agraire et non d'un cloisonnement accru des terres¹²⁰⁴.

Aujourd'hui, la relève agricole est de moins en moins familiale, débute plus tard et les femmes y occupent une place importante. Cette relève investit le terroir, le bio, la valeur ajoutée, la proximité et des fermes de plus petite taille. Pendant ce temps, tous les autres secteurs de l'agriculture sont en diminution constante. Le Québec a besoin d'une réforme agraire et ça presse¹²⁰⁵.

La question de l'accès à la terre pour les paysans est au cœur du discours de l'UP. L'application de la LPTAA est critiquée pour exclure les usages non agricoles en zone agricole (en particulier l'agriculture dite « à temps partiel » et l'agriculture « de proximité »), pour refuser de reconnaître aux autorités municipales un véritable pouvoir d'aménagement de leur territoire et pour accorder un poids excessif à l'UPA

¹²⁰³ UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE, *op. cit.*, p. 8

¹²⁰⁴ UNION PAYSANNE. « L'Union paysanne réclame un véritable accès à la terre », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 2 avril 2013, 2013

¹²⁰⁵ UNION PAYSANNE. « Le Parti Québécois ne comprend rien au monde agricole », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 3 octobre 2013, 2013

dans le fonctionnement de la loi et de son application par la CPTAQ. L'application pour les milieux ruraux en dépeuplement est aussi critiquée; selon l'UP, la CPTAQ devrait moduler ses décisions en fonction de leurs conséquences sur l'occupation du territoire et la vivacité des régions. On souhaite que la révision de la loi soit intégrée à une politique d'ensemble visant l'occupation du territoire.

Concernant l'exclusion des usages non agricoles en zone agricole, on pointe du doigt l'article 61.1 à propos duquel la CPTAQ peut rejeter une demande portant sur une autorisant d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture « pour le seul motif qu'il y a des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole¹²⁰⁶ ». Un article, rappelle l'UP, tout autant pointé du doigt par le Barreau du Québec ainsi que par le Tribunal administratif du Québec. On critique également les dispositions de l'article 62 (celui qui liste les critères sur lesquels doit se baser la CPTAQ pour rendre une décision dans une affaire qui lui est soumise) sur l'homogénéité de la zone agricole et sur la notion de viabilité de l'entreprise agricole. On regrette aussi l'interprétation que fait la Commission de la notion d'occupation du territoire. À ce titre, l'UP est d'avis que le mandat de la CPTAQ devrait être révisé en fonction d'un objectif d' « occupation du territoire décentralisée et à échelle humaine », voire d'un objectif « de repeuplement et d'utilisation multifonctionnelle du territoire » en lien avec les besoins de protection du territoire agricole. Les objectifs de l'UP quant à l'occupation du territoire renvoient au droit à la campagne de l'ensemble des citoyens. « Le territoire rural n'appartient pas exclusivement aux agriculteurs, et surtout pas à l'industrie agricole », décrie-t-on. Le mandat de la CPTAQ doit être

¹²⁰⁶ QUÉBEC. *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 66 p. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/P-41.1.pdf> [document consulté le 24 aout 2016]

revu à la faveur de la ferme familiale, de la mise en marché locale, directe et régionale, de la relève et de l'occupation du territoire¹²⁰⁷.

Le modèle, dénonce le syndicat, ne fait pas de place, d'espace, pour la différence¹²⁰⁸. L'impossibilité de morceler la terre pour des projets de moins de 100 hectares¹²⁰⁹, tout comme l'impossibilité de construire une résidence destinée à de petits projets agricoles ou de transformation alimentaire, empêche la terre de remplir sa fonction sociale. « Il faut instituer des surfaces maximales à la propriété foncière agricole autant de fois que nécessaire afin d'assurer un accès équitable à la terre¹²¹⁰ ».

Par delà une application assouplie de la LPTAA, l'UP milite pour des améliorations à la loi. On note, à la suite du syndicat, que les rapports de la CAAAQ et Ouimet vont dans le même sens : « reconsidérer notre relation au territoire en soulignant sa nordicité et l'importance de le rendre accessible à la relève agricole et aux ruraux¹²¹¹ ».

¹²⁰⁷ UNION PAYSANNE, *Mémoire de l'Union paysanne, op. cit.*

¹²⁰⁸ *Ibid.*

¹²⁰⁹ L'Union paysanne suggère d'élargir le concept d'entreprise agricole « viable » à des exploitations dite « à temps partiel » de moins de 100 hectares.

¹²¹⁰ LA VIA CAMPESINA. *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans*, Séoul (Corée du Sud): La Via Campesina, 2009, p. 10 <https://viacampesina.net/downloads/PDF/FR-3.pdf> [document consulté le 24 août 2016]

¹²¹¹ UNION PAYSANNE. « Politique agricole : le Parti québécois doit refaire ses devoirs ! », communiqué, 2013

3.4.2 La criminalisation de la désobéissance civile et de la résistance paysannes

Tout le monde est soupçonné de produire et de vendre au noir, et la chasse aux sorcières fait rage¹²¹².

Pour faire des fromages fermiers de qualité, il faut accepter de mener une guérilla permanente et de devenir un hors-la-loi¹²¹³.

C'est avec consternation que l'Union paysanne constate la répression, allant des calomnies jusqu'aux assauts physiques, dont sont victimes les paysans et les écologistes qui luttent pacifiquement contre l'emprise de l'agro-industrie et la mainmise des intérêts privés sur les biens publics tels que les terres communales, l'eau et les ressources minérales. Aux mieux, ces militants risquent d'être verbalement traités de terroristes potentiels; au pire, ils tombent sous les balles des tueurs à gage des gros propriétaires terriens ou celles des assassins ayant des liens avec les grandes sociétés¹²¹⁴.

Le discours de l'UP définit les paysans comme des « détenteurs de droits » et rend visible la criminalisation croissante des revendications et des luttes paysannes à travers le monde : massacres, assassinats extrajudiciaires, arrestations arbitraires, détentions, persécutions, harcèlements politiques¹²¹⁵. À ce titre, l'UP se joint à La Via Campesina pour s'opposer à la criminalisation des dissidents et à la consolidation de monopoles sur l'alimentation et le vivant. Elle souligne la journée internationale des luttes paysannes.

¹²¹² UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 2, *op. cit.*

¹²¹³ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 2, no 1, *op. cit.*

¹²¹⁴ UNION PAYSANNE, *Au Québec et ailleurs, Respectons la Terre ! Arrêtons la mauvaise utilisation des terres !*, *op. cit.*

¹²¹⁵ LA VIA CAMPESINA, *op. cit.*

En plus d'être solidaire avec les paysanneries du Sud, l'UP appelle au respect des droits socioéconomiques des agriculteurs du Nord, en particulier du Québec. Sur la seule question de la cotisation obligatoire (et celle, corolaire, de la liberté d'association des paysans et producteurs agricoles québécois), le syndicat dénonce le fait que plus de 5 000 producteurs ont été poursuivis par l'UPA et condamnés devant les tribunaux civils depuis environ 25 ans¹²¹⁶.

Plus largement, l'UP dénonce la criminalisation des producteurs québécois qui sortent du « cadre industriel » (la criminalisation des dissidents), voire ceux qui s'identifient au discours du syndicat¹²¹⁷. Ceux-ci sont taxés de « bandits », de « criminels », de « profiteurs », d'« agents doubles », de « menteurs », de « mafioso », de « filous », de « contrevenants », de « néolibéraux », etc.

L'Union dénonce pareillement les opérations de saisie réalisées par l'UPA et certaines de ses fédérations affiliées auprès de ses membres (tracteur, équipement), de même que les « saisies préventives » réalisées par la FPAQ. Il est question de la « guerre aux récalcitrants » menée par la FPAQ, de même que des « visites-surprises » réalisées sur les exploitations. On souligne ici qu'« un syndicat qui poursuit ses membres [...] ne peut prétendre les représenter¹²¹⁸ ». L'UP lance le 17 avril 2014 un fonds de défense juridique à l'intention de ses membres.

¹²¹⁶ UNION PAYSANNE. *L'Union paysanne vous informe sur... le monopole syndical en agriculture*, S.l.: Union paysanne, S.d., 2 p. http://www.unionpaysanne.com/images/stories/Doc/fiches/monopole_syndical.pdf [document consulté le 13 juin 2016]

¹²¹⁷ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 9, *op. cit.*

¹²¹⁸ UNION PAYSANNE, *Gestion de l'offre au Québec*, *op. cit.*, p. 27

L'UP appelle à la désobéissance civile des producteurs agricoles du Québec pour dénoncer certaines situations qu'elle estime intenable, ce que l'UPA dénonce. « Je paie ma cotisation... au syndicat qui me représente ! » est une opération orchestrée pour dénoncer l'obligation pour les producteurs agricoles du Québec d'acquiescer leur cotisation syndicale auprès de l'UPA, qu'ils en soient membres ou non. Cette opération aurait été suspendue pour des raisons politiques.

De l'avis du syndicat, le système de mise en marché actuel dans le domaine de l'eau d'érable, du concentré d'eau d'érable et du sirop d'érable précarise les acériculteurs au point de les obliger, pour survivre, à contourner l'agence de vente de la FPAQ. Selon l'UP, « il y a ceux qui se font prendre et ceux qui ne se sont pas encore fait prendre¹²¹⁹ ». Dans le cas des fromages fermiers, il est impossible selon le syndicat de rentabiliser son activité sans tricher (sur les quantités de lait déclarées, sur les contrôles, sur la norme de soixante jours). « Tout le monde triche¹²²⁰ », signale l'UP.

L'UP dénonce le dénigrement et la caricature de son action. On dit de l'UP qu'elle compte sur un faible membership, qu'elle ne représente pas de « vrais » producteurs agricoles, que son discours est rétrograde et passéiste, qu'elle fait preuve d'une profonde incompréhension du secteur agricole. De la même façon, souligne le syndicat, les paysans qu'elle représente sont ridiculisés. On les qualifie de fermettes, de *gentlemen farmers*, de fermiers du dimanche, d'agriculteurs de fin de semaine, d'amateurs, de cultivateurs, de granolas, de citadins bucoliques. On dit d'eux qu'ils sont trop petits, pas à la mode, pas de vrais agriculteurs, qu'ils sont trop diversifiés, pas rentables, non concurrentiels – soulignant par là que le travail de frontières

¹²¹⁹ UNION PAYSANNE. « Sirop d'érable : Des gardiens de la GARDA sur des fermes », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 31 mars 2015, 2015

¹²²⁰ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 2, no 1, op. cit.

légales et professionnelles du statut de producteur agricole – la dimension sociale de la lutte des places dont nous avons discutée au chapitre 2 – agit encore fortement aujourd’hui.

En effet, on sait que la diminution du nombre des producteurs agricoles se poursuit encore aujourd’hui. Certaines estimations indiquent que 7 000 à 10 000 entreprises agricoles suffiraient à l’ensemble de la production agricole québécoise¹²²¹. Michel Morisset, titulaire au Département d’agroéconomie de l’Université Laval nommé à titre de conseiller expert du MAPAQ à l’occasion des consultations en vue de l’élaboration de la politique agricole de 2013, est de cet avis. Dans un article paru dans le quotidien *Le Soleil* en 2012, Morisset dénonce « le développement d’une classe d’entrepreneurs fiscaux », c’est-à-dire les représentants de l’agriculture néo-paysanne, responsable de nuire à la légitimité future de la profession agricole¹²²².

Il y a peu ou pas de profession ou de métier où l’accès comporte si peu de contraintes que l’agriculture. Qu’est-ce que vendre pour 5000\$ de produits alors que la majorité des professions exigent une formation collégiale ou universitaire, la participation à un ordre professionnel, ou encore l’acquisition d’un certificat de compétence à la suite d’une période d’apprentissage ? Il faut bien avouer que presque n’importe qui peut se réclamer du statut d’agriculteur¹²²³.

Répondant à cette intervention, Benoit Girouard, président de l’UP, rétorque le lendemain que « l’avenir appartient aux petites et moyennes entreprises agricoles, et

¹²²¹ Dans Roméo BOUCHARD. *Les champs de bataille. Histoire et défis de l’agriculture biologique au Québec*, Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 2014, 132 p.

¹²²² LE SOLEIL. « Pour une professionnalisation des agriculteurs », <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201201/23/01-4488530-pour-une-professionnalisation-des-agriculteurs.php> [page consultée le 13 juin 2016]

¹²²³ *Ibid.*

qu'il passe par l'accroissement du nombre de fermes à dimension humaine¹²²⁴ ». Son article, intitulé « Les 'vrais agriculteurs' ! », dénonce vertement la proposition contenue dans « Pour une professionnalisation des agriculteurs », accusé de faire le procès de l'ensemble des petites entreprises agricoles du Québec au profit de quelques grosses fermes « bien rentables et lourdement subventionnées ».

Face à la diminution constante du nombre de producteurs agricoles, l'UP travaille à l'ouverture du statut de producteur agricole afin de faciliter la reconnaissance et la représentation syndicales de la paysannerie québécoise¹²²⁵. L'ouverture du statut de producteur agricole vise à reconnaître les producteurs qui ne sont pas éligibles aux assurances agricoles, au soutien des prix, à la rémunération de la multifonctionnalité, au transfert technologique, etc. Il s'agit de « faire de la place » aux nouveaux producteurs, aux jeunes, aux producteurs dits « à temps partiel », aux producteurs-transformateurs, à la vente à la ferme, à l'agriculture de proximité et de diversité. Si l'action n'est pas explicitée en ces termes, on souhaite que l'agriculture soit dé-professionnalisée ; refusant quelconque ségrégation agricole entre « les vrais » et les « pas vrais »¹²²⁶, voire entre « producteur » et « producteur à temps partiel », il s'agit de reconnaître la multifonctionnalité des entreprises paysannes, de même que leur pluriactivité.

¹²²⁴ LE SOLEIL. « Les 'vrais agriculteurs' ! », <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201201/25/01-4489336-les-vrais-agriculteurs.php> [page consultée le 13 juin 2016]

¹²²⁵ Dans le mémoire qu'elle présente devant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en 2007, l'Union paysanne demande à ce que la loi reconnaisse la valeur marchande consommée par la famille ou encore les partenaires (dans les cas de collectif d'exploitants), reconnaissant par le fait même la fonction première de l'agriculture paysanne (l'autoconsommation). Au moment d'écrire ces lignes, la déclaration de principe de l'Union paysanne constitue la principale référence du syndicat en matière définitionnelle (UNION PAYSANNE. « Déclaration de principe de l'Union paysanne », <http://www.unionpaysanne.com/union-paysanne/declaration-de-principe> [page consultée le 23 août 2016]).

¹²²⁶ UNION PAYSANNE, *La ségrégation agricole au Québec*, op. cit.

3.5 Synthèse

On assiste, dans le Québec d'aujourd'hui, à une tendance à la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural. Cette tendance est contemporaine d'autres mouvements d'industrialisation et de désactivation (donc de dépaysonisation), concepts développés par le sociologue néerlandais Jan Douwe van der Ploeg.

Si le rapport « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois » confirme, en 2016, l'existence d'un véritable réseau de « petites » entreprises agricoles au Québec, nous ne savons rien du nombre de néopaysans impliqués, ni des surfaces concernées par leur agriculture. Il n'existe (à notre connaissance) aucune étude quantitative sur la question et, en ce domaine, les données disponibles tendent à rendre les protagonistes invisibles sur le plan statistique. Au terme de notre analyse, la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural reste donc à explorer dans sa dimension quantitative. Nous soulignons la nécessité d'un portrait statistique de la situation afin de favoriser une bonne prise de décisions en matière de politiques publiques et de faciliter la recherche en ce domaine.

Dans ce chapitre, nous avons posé un regard critique sur la dimension qualitative de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural au Québec, dans le contexte de la récente reconnaissance politique de la multifonctionnalité de l'agriculture par le MAPAQ. Nous avons vu que, si certaines brèches ont été créées en matière de gouvernance de l'agriculture (une des deux dimensions de la multifonctionnalité selon Stogstad, avec les politiques publiques), la fondation et l'affirmation du sujet

paysan se heurtent encore à d'importants obstacles en termes de reconnaissance sociale (profession) et de place disponible dans l'espace matériel (foncier), donc de politiques publiques.

Si l'expertise de la paysannerie, de même que sa contribution au développement des territoires ruraux, apparaît de plus en plus visible, les critères de déclassement et de déplacement, tels qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais » (voire les « vrais » des autres producteurs agricoles) et tels qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture, continuent effectivement d'exclure la néo-paysannerie. Le financement agricole et agroalimentaire témoigne toujours d'un manque de reconnaissance pour cette agriculture; bien que, dans certains cas de transfert ou de démarrage, il soit dorénavant possible pour le paysan de cumuler certaines sommes, surtout lorsqu'il s'agit de projets moins exigeants sur le plan de la capitalisation. Les contenus de formation agricole et bioalimentaire laissent encore peu de place aux acquis de l'expérience paysanne malgré le contexte social complexe et changeant du point de vue de la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la société et l'espace rural; l'existence de collaborations et d'échanges entre les entreprises qui démarrent et des entreprises établies (de même que la formation continue non institutionnelle) pallient en partie à ce manque d'espace dans la formation. Si les circuits-courts de distribution alimentaire font aujourd'hui l'objet de l'attention grandissante de la profession agricole et des spécialistes de la sociologie rurale, on constate cependant que les paysans se sentent rapidement limités lorsqu'ils souhaitent dépasser le seul marché de la vente sur place ou à proximité des lieux de production et transformation et qu'ils cherchent à explorer de nouvelles possibilités commerciales. L'éco-conditionnalité, l'agriculture biologique, le bien-être animal ainsi que les appellations réservées et les termes valorisants semblent offrir beaucoup moins aux paysans qu'on aurait pu *a priori* le croire.

L'allocation des places continue parallèlement de limiter fortement les emplacements que les paysans sont susceptibles d'occuper dans l'espace matériel; en dépit des révisions successives de la LPTAA, les concepts de « rentabilité » et de « viabilité » intervenant dans l'interprétation de la notion de « superficie suffisante » demeurent en effet rarement favorables aux projets néo-paysans. Si quelques jeunes maraichers sur petite surface ont récemment réussi à convaincre la CPTAQ de la viabilité de leur projet, règle générale, celle-ci continue de manquer d'attention quant au potentiel des « petites » exploitations¹²²⁷, indépendamment du profil des requérants (relève, formation agricole, etc.) et de la valeur des projets agricoles. Bien que différentes initiatives peuvent désormais améliorer la possibilité pour la néo-paysannerie de s'établir grâce à des ententes de location, de partenariat ou de transfert (banques de terre, fiducies foncières agricoles, ententes de location, etc.), le régime de protection du territoire agricole québécois ne tient toujours pas compte des tendances actuelles dans les secteurs agricole, agroalimentaire et agrotouristique, pas plus qu'il ne rend compte de la complexité du territoire qu'il entend protéger : à défaut d'obtenir l'approbation de la CPTAQ, il demeure interdit d'y établir une table champêtre, un chenil, une pension de chevaux, un service d'hébergement, un atelier de transformation des produits, etc. Le traitement des demandes au cas par cas préconisé par la CPTAQ se veut par ailleurs rarement favorable aux projets néo-paysans, en plus de mener à des incohérences dans la gestion du territoire agricole. Enfin, s'il est de plus en plus admis que la superficie suffisante à la pratique de l'agriculture peut varier en fonction de différents facteurs, l'UPA se dit ouverte à une diminution de la superficie suffisante actuelle (établie à 100 hectares) dans l'unique mesure où cette diminution s'accompagne d'un renforcement de la protection des activités agricoles, c'est-à-dire du droit de produire.

¹²²⁷ Jean PRONOVOST, *op. cit.*

Les études actuelles tendent à évaluer les obstacles à la relève agricole dans de semblables termes. La CAAAQ pointe la disponibilité et le prix des fermes; les règles d'admissibilité de la FADQ; les investissements à consentir; le faible rendement de l'actif limitant la capacité d'emprunt; les réticences de certains jeunes à poursuivre des études dans le domaine; l'interprétation restrictive donnée à la LPTAA; la non-admissibilité de la plupart des productions agricoles en démarrage aux programmes de soutien du revenu ou d'assurance stabilisation; les conditions de travail difficiles associées à la production agricole, la récente dévalorisation de certaines agricultures; ainsi que la perception négative associée à l'intégration. Du côté du rapport « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois », on identifie la valeur des fermes, ainsi que la disponibilité et les règles de gestion des quotas de production (prix et accessibilité)¹²²⁸ comme « principaux obstacles qui peuvent faire dérailler une démarche de transfert ou la rendre beaucoup plus complexe ». Parallèlement, le rapport « Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain » de la FRAQ souligne le manque d'efficacité des programmes de soutien, les contraintes de l'environnement d'affaires et l'accès limité aux actifs (en tête desquels les terres agricoles). Le prix des terres, mais aussi des autres actifs agricoles (machinerie, quotas, bâtiments), constitue le plus important obstacle à la relève agricole selon la FRAQ. En somme, c'est dans la compétition entre les producteurs agricoles que Pronovost voit la cause première du haut prix et de la faible accessibilité des terres pour la relève. Une analyse qui vient à l'appui de nos hypothèses.

¹²²⁸ Alors qu'elle permettrait de diminuer l'investissement de base des entreprises agricoles en démarrage (et de leur fournir une source de revenus intéressante), la location de quotas laitiers est interdite en vertu du Règlement sur les quotas des producteurs de lait (à moins que les quotas deviennent momentanément disponibles en raison d'une catastrophe majeure). Cette interdiction n'existe pas dans les œufs et la volaille. Jean PRONOVOST, *op. cit.*

Pour notre part, nous avons tourné notre attention vers la position sociale de la néo-paysannerie, les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace en cours, ainsi que les emplacements qu'elle est susceptible d'occuper dans l'espace matériel en raison même de sa position sociale et des normes spatiales. L'idée de « place » nous a permis de réunir sous un même concept ces trois catégories d'obstacles et d'explorer les enjeux socio-spatiaux des luttes néo-paysannes, de même que les univers de contraintes – et d'opportunités - actuels. Toujours du point de vue de la problématique de la place, nous avons abordé la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural comme un processus contemporain, relevant de deux processus interreliés dont l'interaction peut être résumée dans l'espace tracé par le concept de place.

Nous l'avons vu, la ruralité est un espace, et non une société comme elle l'a été précédemment¹²²⁹. En matière de gouvernance, cela implique la mobilisation de nouveaux enjeux et acteurs. Cette participation est parfois balisée par différents mécanismes, tels que le BAPE et la tenue des audiences de la CAAAQ. Si un certain pluralisme s'exprime en ce début du 21^e siècle à travers le passage du secteur aux territoires (voire à travers la reconnaissance politique d'une certaine multifonctionnalité de l'agriculture), il n'en reste pas moins que la question de la légitimité des nouveaux acteurs sociaux à participer aux débats relatifs à l'agriculture et à l'espace rural continue de se poser. Bien que les producteurs agricoles soient appelés à interroger leurs fonctions au sein de la société, les termes sur lesquels se cristallisent progressivement les débats publics relatifs à l'agriculture et à l'espace rural tendent à se résumer à la question de l'acceptabilité des pratiques. On ne vise pas tant le modèle en tant que tel; on cherche à l'aménager de manière à ce qu'il réponde minimalement aux attentes de la population en matière d'acceptabilité sociale.

¹²²⁹ Bruno JEAN, Stève DIONNE et Lawrence DESROSIERS, *op. cit.*

Ainsi, si la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture est de plus en plus acquise au Québec, le défi actuel consiste selon nous à mieux reconnaître le potentiel d'une conception « forte » de la multifonctionnalité au sens où l'entend Wilson, c'est-à-dire un concept de multifonctionnalité qui permette de préciser la place des nouvelles paysanneries dans l'agriculture et l'espace rural ; bref, d'établir un lien contractuel entre la néo-paysannerie et le reste de la société. Il ne suffit pas de parler de multifonctionnalité pour conclure à une repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural.

Force est de constater que la multifonctionnalité semble actuellement se présenter comme un nouvel avatar du productivisme agricole, aux côtés d'autres notions: développement durable, souveraineté alimentaire, ferme à dimension humaine, agriculture et ferme familiales, nouveau contrat social, cohabitation harmonieuse, bien-être animal, éco-conditionnalité, agriculture biologique, etc. Que la notion sert de paravent de vertu à une agriculture au demeurant largement productiviste. On tend actuellement à confiner la néo-paysannerie dans l'espace fugace d'un spectacle destiné au public (aussi pourrait-on parler de la vedettisation de figures néo-paysannes). Ainsi que le mentionne un des producteurs interrogés par Pronovost dans le cadre de son enquête sur le vécu et les attentes de la relève agricole québécoise: « [o]n parle beaucoup de la nécessité d'aider les petits producteurs, mais nous ne sommes pas convaincus qu'on ne se sert pas de nous comme faire-valoir ». Maints acteurs du milieu agricole souhaitent que la place de la néo-paysannerie demeure limitée.

La dernière analyse de discours de l'UP montre que ces protagonistes néo-paysans sont parfaitement conscients de la plupart des enjeux socio-spatiaux qui concernent leurs actions (thématiques discursives, intitulés revendicatifs). On cherche à faire la démonstration « du peu de place » disponible pour la néo-paysannerie, de même qu'à revenir à une certaine autonomie (décisionnelle, économique, technique), à commencer par la vente à la ferme comme première source d'autonomie pour les individus engagés dans l'agriculture. Il n'est point question d'autosuffisance, ni au niveau de l'exploitation agricole, ni au niveau de la communauté.

Le débat autour de l'accapement des terres tend pour sa part à montrer que, au delà des divergences, l'attitude entrepreneuriale fait quant à elle l'objet d'un consensus au sein du monde agricole¹²³⁰. À ce chapitre, la CAAAQ vient réaffirmer que les chefs d'exploitation de demain, quelle qu'en soit la taille, seront toujours des chefs d'entreprise. « Les exploitants des petites fermes de proximité sont de vrais entrepreneurs, mais des entrepreneurs qui obéissent à des impératifs un peu différents de ceux qu'impose une vision plus strictement économique des choses », ajoute Pronovost dans « À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois ». Aussi est-il intéressant de noter, à la suite de Silvestro, que la plupart de ceux qu'on appelle les nouveaux paysans se considèrent eux-mêmes comme des entrepreneurs, voire comme des travailleurs autonomes.

Aussi la relève agricole s'attend-t-elle, selon Pronovost, à ce que l'État aménage pour elle un environnement d'affaires comparable à ce qui se voit dans les autres secteurs de l'économie. On sait que les fonctions de l'État influencent grandement

¹²³⁰ Vincent CLOUTIER. « À quand une année de l'agriculture entrepreneuriale ? », *Le Coopérateur agricole*, Québec, mars 2014, 2014, p.14

l'environnement d'affaires¹²³¹ et qu'il est dans l'ordre du Plan stratégique 2015-2018 du MAPAQ « de contribuer à l'établissement d'un environnement d'affaires propice au développement d'un secteur bioalimentaire dynamique ».

Le caractère entrepreneurial de l'agriculture néo-paysanne est probablement ce qui la distingue – avant toute chose mais sans frontières claires, tranchées et exclusives – de l'agriculture paysanne traditionnelle. La repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural est entrepreneuriale. Elle met en scène des individus, femmes et hommes, à la frontière du paysan et de l'entrepreneur agricole. Des individus qui, pour la plupart, « adhèrent à l'idée d'une agriculture de métier viable et diversifiée, basée sur des entreprises familiales indépendantes, réparties sur tout le territoire québécois¹²³² ». Des individus qui cherchent à pratiquer leur métier « à temps plein »¹²³³.

Devant ce constat, on peut s'interroger sur la pertinence d'une sociologie compréhensive du projet pluriactif néo-paysan au Québec (en écho au projet de sociologie de la pluriactivité de Gérard Bouchard (chapitre 1)). On sait que les nouvelles paysanneries sont durablement concernées par la pluriactivité; qu'en 2011, elle est l'affaire de près d'une productrice agricole sur deux (48%) âgée de moins de 40 ans et possédant au moins 1% des parts d'une entreprise agricole, ainsi que de 40% des hommes de cette même relève agricole établie. Qu'à l'occasion du recensement de 2006, 39% des exploitants agricoles québécois déclarent avoir pour occupation principale une activité professionnelle autre que l'agriculture, contre 32% cinq ans plus tôt. Dans ces circonstances, la pluriactivité fournit-elle à la néo-

¹²³¹ QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *op. cit.*

¹²³² FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 15

¹²³³ *Ibid.*, 49 p.

paysannerie ses principales stratégies en faveur d'une autonomie face au et dans le contexte du marché ? Est-elle, au contraire, synonyme de précarité ? L'autonomie du néo-paysan se résume-t-elle à celle du travailleur ? Nous savons que, pour l'UP, l'autonomie des nouveaux paysans passe avant tout par la vente à la ferme, ce qui appelle à un hors-quota plus élevé, à l'autorisation de la vente de lait cru à la ferme, au développement d'un permis de transformation léger et peu coûteux, à l'autorisation de l'abattage à la ferme dans des conditions légères et peu coûteuses, ainsi qu'à la diminution des charges administratives.

Au terme de cette réflexion exploratoire sur la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois, il est tout autant essentiel de se questionner quant à la réelle possibilité d'une « cohabitation harmonieuse » entre les agricultures corporative, entrepreneuriale et paysanne, ainsi que la promeuvent les institutions internationales, la CAAAQ et plusieurs autres observateurs du monde agricole. Il nous apparaît, au terme de ce chapitre, que l'irénisme consisterait à forcer la cohabitation de modèles qui le sont difficilement, pour fonctionner sur des antagonismes qui leur sont essentiels; en particulier, une concurrence pour les terres. La néo-paysannerie, comme la paysannerie traditionnelle, est à la fois partiellement autonome et très vulnérable.

Relever cet irénisme n'équivaut pas à dire qu'un choix doit s'opérer entre une agriculture corporative, une agriculture entrepreneuriale ou une agriculture paysanne. Cela implique cependant, pour les autorités politiques, de régulariser la situation des différents groupes d'acteurs agricoles, y compris de la néo-paysannerie. Une véritable repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois, si c'est là ce que la société souhaite, ne peut effectivement se faire, à terme, sur les seules bases de l'agentivité, de la résistance, de la tolérance et de la mise en spectacle (c'est-à-dire de la vedettisation de figures néo-paysannes). L'adaptation des normes sanitaires à la

production, transformation et commercialisation à petite échelle doit notamment se faire. Des avancées réelles en matière de reconnaissance sociale de la paysannerie doivent être permises par une remise en question à la faveur d'un paradigme multifonctionnel fort. Une plus grande flexibilité dans la politique foncière doit être observée. Il s'agit de considérer la néo-paysannerie comme une composante à part entière du secteur agricole et de l'espace rural, et de lui accorder une place claire dans l'agriculture et l'espace rural québécois.

CONCLUSION

Quant aux agriculteurs paysans, que l'Union paysanne s'est donné comme mission de défendre, réussiront-ils à se faire une place ? Sans syndicat accrédité, sans accès aux programmes de soutien, sans règles appropriées pour la production diversifiée, artisanale, biologique et sa mise en marché locale, sans encadrement sérieux des appellations, les milliers de fermes paysannes anciennes et nouvelles, de plus en plus originales et professionnelles, qui veulent vivre et contribuer à l'économie locale dans toutes les régions du Québec, demeurent extrêmement fragiles¹²³⁴.

Ce chapitre conclut sur une synthèse des principaux résultats de notre démarche, une discussion autour des limites de notre thèse et une ouverture sur de nouvelles pistes pour le champ de recherche.

1. Retour sur la démarche

Notre thèse s'inscrit dans une démarche de type qualitatif et exploratoire, dont un des objectifs vise à proposer une définition du concept de paysannerie qui, tout en amenant une interrogation épistémologique sur la spécificité de la paysannerie québécoise, fournit une tentative de désingularisation de celle-ci. L'effort de clarification conceptuelle et épistémologique entrepris au chapitre 1 nous a amenée à proposer une réflexion d'ensemble sur les thèses historiographiques existantes, ainsi

¹²³⁴ UNION PAYSANNE. *Union paysanne le journal pour faire changement*, no 11, 2004, *op. cit.*

que sur certaines enjeux de la comparaison continentale (surtout) et internationale, sur le plan du contenu (surtout) comme sur celui de la démarche. Passant en revue les thématiques constituantes et les grands courants descriptifs de la période allant du 19^e siècle à la première moitié du 20^e siècle, nous avons identifié quelques éléments pertinents à la déconstruction du mythe de l'exception québécoise, auquel est rattaché un concept de paysannerie réifié, porteur d'enjeux historiques liés à la reproduction de la « race » canadienne-française. L'attention particulière que nous avons choisi d'accorder aux travaux de l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard nous a permis de dépasser la notion de paysannerie-objet et de reconnaître aux familles paysannes une rationalité fonctionnelle au service d'un objectif d'autonomie face au et dans le contexte du marché. Les travaux de Bouchard nous ont aussi autorisée à sortir des simplifications apportées par le modèle opposant l'autosubsistance de la paysannerie à son intégration au marché capitaliste. L'ensemble de notre démarche nous a ainsi permis de clarifier notre propre compréhension du concept et de situer notre démarche d'analyse des processus de la dépaysonisation (chapitre 2) et de la repaysanisation (chapitre 3) de l'agriculture et de l'espace rural québécois dans les débats les plus actuels qui soient. Positionner la notion de l'autonomie au fondement de l'identité conceptuelle de la paysannerie nous a effectivement permis de concevoir la paysannerie comme une force sociale à part entière (sujet, actrice) et, ce faisant, de la démarquer de l'entrepreneur agricole.

La revue entreprise au chapitre 1 nous a aussi permis de mettre en place les premiers fondements de ce que nous avons appelé, à la suite des sociologues de l'exclusion¹²³⁵, « la lutte des places », une lutte qui divise la paysannerie dans les suites de la Seconde guerre mondiale, une lutte pour l'existence sociale, c'est-à-dire pour tenir

¹²³⁵ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *op. cit.* ; Vincent DE GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI, *op. cit.* ; Vincent DE GAULEJAC, Frédéric BLONDEL et Isabel TABOADA-LÉONETTI, *op. cit.*

une place d'avenir dans l'agriculture québécoise. Elle nous a permis d'introduire les premiers fondements de cette lutte en référence à différentes étapes déterminantes dans l'intégration subséquente de la paysannerie à la société globale. Nous avons vu, qu'avec d'autres facteurs, la saturation graduelle des terroirs au sein des seigneuries, puis des paroisses, devait commander différents déplacements stratégiques au sein de la paysannerie, avant d'annoncer les dernières étapes de son expansion spatiale. Enfin, cette revue a permis d'aborder le passage, pour la paysannerie, d'une logique d'expansion spatiale et démographique à une logique de compétition indissociablement sociale et spatiale, liée aux nécessités du système de la division sociale du travail auquel l'agriculture s'intègre en tant que profession fermée dans les suites de la Seconde guerre mondiale.

Dans le chapitre 2, nous avons cherché à comprendre ce passage en proposant une explication du changement social comme processus programmé, ayant la paysannerie pour victime structurelle, c'est-à-dire socialement désignée. Nous nous sommes intéressée à un phénomène de l'histoire longtemps occulté pour avoir été largement associé aux aspirations positives et aux actes volontaires de la part des paysans eux-mêmes : la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural. Par « dépaysonisation », nous avons discuté de la transformation de la nature des fermes (dimension qualitative) et la marginalisation de la main-d'œuvre agricole pléthorique (dimension quantitative) : les aides familiaux d'abord, les exploitants ensuite et les ouvriers agricoles enfin. Nous avons soutenu que ce phénomène, généralement accepté comme un fait plutôt que d'être problématisé comme processus, relève de deux processus interreliés dont l'interaction peut-être résumée dans l'espace tracé par le concept de place.

Ce faisant, nous avons cherché à proposer une réflexion d'ensemble qui saisisse historiquement les relations dialectiques entretenues entre les phénomènes sociaux et les phénomènes spatiaux dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois suivant la Seconde guerre mondiale, alors que se développe une conception « faiblement multifonctionnelle¹²³⁶ » de l'agriculture en lien avec les nécessités du système de la division sociale du travail auquel elle s'intègre en tant que profession fermée. Il a été question du passage de la co-intégration de la paysannerie à son intégration croissante au marché capitaliste et, par là, à la société globale, passage marqué par la déqualification et l'affaiblissement, voire la perte, de l'autonomie de la famille paysanne, en contrepartie de son accès à un statut professionnel au sein du système de la division sociale du travail¹²³⁷.

Nous avons vu que l'« intégration capitaliste » de la paysannerie passe non seulement par la reconnaissance d'une profession agricole, mais aussi par la formulation d'un objectif de parité professionnelle. Nous avons montré que, dans l'après-guerre, la formulation de cet objectif ne sert cependant qu'à obtenir l'adhésion du plus grand nombre des individus engagés dans l'agriculture à la politique agricole des États, tout en subventionnant les exploitations agricoles dont l'importance du revenu les porte déjà au-delà de la parité; qu'à ce titre, il n'exerce qu'une fonction idéologique, garantie par l'absence de précision dans sa définition.

Nous avons vu que la construction des formes légitimes d'exercice du métier – au sens wébérien du terme – s'accompagne alors d'un important travail législatif et réglementaire, censé rendre la mise en modèle du professionnalisme agricole d'autant plus contingente. Notre analyse des débats parlementaires ayant conduit à l'adoption

¹²³⁶ Geoff A. WILSON, *op. cit.*

¹²³⁷ Antoine BERNARD DE RAYMOND et Frédéric GOULET (dir.), *op. cit.*

du projet de loi no 64, Loi sur les producteurs agricoles, a mis en évidence la propriété du discours syndical qui fonctionne sur le mode de la différence, de la marginalisation, de l'exclusion. En ce sens, elle nous a permis d'interroger les critères de déclassement et de déplacement dans leur évolution, tel qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais », voire les « vrais » des autres producteurs agricoles et tel qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture : l'importance des revenus tirés de la pratique de l'agriculture; la taille, la rentabilité, la viabilité et l'efficacité de l'entreprise agricole; la capacité de l'entreprise à faire vivre intégralement la famille agricole des revenus de l'agriculture; la participation de l'entreprise à un plan de mise en marché collective; et l'intelligence d'affaires de l'exploitant. Avec d'autres indicateurs – la nature du contrat social agricole; l'importance du capital engagé au niveau de l'exploitation agricole; les critères retenus pour structurer le soutien financier à l'agriculture de même que l'accès au crédit; le contenu des Cours à domicile de l'UCC; l'évolution du concours annuel du Mérite agricole; les prescriptions d'excellence, les idéaux de réussite et de compétence en affaires; le désencastrement de l'agriculture (le passage des territoires aux secteurs); le passage du cultivateur au chef d'entreprise agricole; les changements de définitions ayant affectées les statistiques disponibles de l'évolution de la population active agricole au travers des recensements de l'agriculture; l'évolution du statut de producteur agricole –, cela nous a permis d'analyser les évolutions dans le domaine de l'agriculture au Québec depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, du point de vue de la trajectoire fonctionnelle que l'activité agricole y emprunte.

L'ensemble de ce travail autour des « bons » (des « vrais ») et des « mauvais » (des « faux ») producteurs nous a renseigné sur le rôle de ces catégories dans la production de l'espace social et rural. L'analyse discursive (sources primaires et secondaires) a montré que, tour à tour et selon les époques, ces images ont autant servi à légitimer la

dépaysanisation (chapitre 2) que la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural (chapitre 3).

Nous avons aussi insisté sur l'évolution de la pensée économique et sociologique dans le domaine de l'agriculture et de l'espace rural. Cette démarche nous permis de mettre à jour la contribution de milieux intellectuels à la définition d'une situation nouvelle (l'existence de surplus structurels) nécessitant la transformation de la nature des fermes et la marginalisation de la main-d'œuvre pléthorique : les aides familiaux d'abord, les exploitants ensuite et les ouvriers agricoles enfin ; bref, la dépaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural. Ainsi avons-nous expliqué la généalogie de la lutte des places qui divise la paysannerie québécoise dans l'après-guerre, en lien avec les nécessités posées par les problèmes de surproduction et, donc, de rentabilité propres au système en place et ce, conformément à un de nos objectifs de recherche.

En particulier, nous avons dit que la nouvelle sociologie québécoise (incarnée par une élite nouvelle, intellectuelle, rationnelle, technicienne, donnée pour efficace, etc.) remplace alors l'élite traditionnelle auprès des pouvoirs publics et constitue, pour cette dernière, une technologie sociale au service de la modernisation de la gestion publique, de la rationalisation du développement et de la réalisation de différentes réformes. Elle plaide la nécessité d'une nouvelle sociologie, ainsi que celle de nouveaux rôles pour les sociologues, dans la société moderne.

À la suite de van der Ploeg pour les Pays-Bas, nous avons réaffirmé que – dans les processus de la modernisation du secteur – les producteurs agricoles n'ont pas tant été motivés par la rentabilité de leurs investissements, que par la représentation, ou plus

directement la peur, qu'ils ont d'un avenir marqué par la notion de « limited good » (bien limité). Une peur de l'avenir dont le fatalisme paysan, de même que les comportements suicidaires des agriculteurs, constituent encore aujourd'hui les figures extrêmes¹²³⁸.

Ainsi, et plutôt que de préjuger une paysannerie « flouée » qui vient au fil du temps à s'apercevoir que les revenus ne sont pas au rendez-vous des politiques de modernisation agricole et rurale et qu'il n'y a donc de place pour tout le monde¹²³⁹, nous avons convenu de l'hypothèse contraire et proposé que les paysans savent dès le départ que seule une fraction de la population paysanne est appelée à faire partie du secteur agricole de l'avenir (où il n'y a de place pour tout le monde), que pour satisfaire la demande des consommateurs et de l'industrie, un nombre restreint d'exploitations fortement productives suffit. L'avenir de l'agriculture est marqué par ce que Castel nomme – dans un autre contexte – « un déficit de places occupables¹²⁴⁰ », et la paysannerie est consciente d'appartenir à un secteur économique hautement concurrentiel¹²⁴¹.

Notre démarche méthodologique nous a permis de valider que cette vision du futur agricole (en tant que « limited good » (bien limité)) est efficacement relayée par la presse syndicale et professionnelle agricole de l'époque. Nous avons par ailleurs montré que cette vision induit chez l'acteur paysan des stratégies individuelles d'accès aux places, qu'elle alimente l'aliénation des paysans les uns envers les autres – c'est-à-dire qu'elle les libère des liens sociaux traditionnels faisant d'eux des semblables plutôt que des concurrents, en les mettant dans un état de compétition les

¹²³⁸ Maxime PRÉVEL, *op. cit.*

¹²³⁹ José BOVÉ et François DUFOUR, *op. cit.*

¹²⁴⁰ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *op. cit.*

¹²⁴¹ OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne, *op. cit.*

uns par rapport aux autres. C'est ce que nous avons choisi d'appeler, à la suite de sociologues de l'exclusion, la lutte des places. Une lutte posée dans sa forme libérale, darwinienne, où, dans l'ensemble, les plus productifs doivent survivre et où les moins adaptés sont condamnés à périr. Or, le rendement des uns et des autres devait largement dépendre de leurs conditions environnantes respectives¹²⁴² et des normes en matière d'affection et d'usage de l'espace en vigueur.

Loin de s'imposer d'elle-même dans le monde agricole par la seule force des circonstances, l'idée même de la lutte des places ne peut cependant être acceptée par les principaux intéressés sans que l'ensemble de leur système en soit profondément affecté; cette proposition ne peut en effet que leur paraître en parfaite contradiction avec la nature des liens qu'ils tissent traditionnellement avec leurs semblables. Nous avons montré qu'il faut « talonner » la paysannerie pour qu'elle accepte cette situation de fait : concours annuel du Mérite agricole, cercles d'études professionnelles, presse professionnelle et syndicale agricole (*La Terre de chez nous*), cours à domicile de l'UCC publiés dans *La Terre de chez nous*. L'analyse thématique des intitulés de l'ensemble de ces cours nous a permis d'observer la diversité des thèmes abordés par le syndicat de 1929 à 1969 : techniques, mise en marché, doctrine sociale de l'Église, famille agricole, économie, coopération, gestion, syndicalisme, politique, éducation et forêt.

L'idée de cette lutte réclamant certaines mesures de soutien, nous avons couvert dans leur généralité et leur parallélisme une série de transformations qui, selon nous, agissent dans le même sens et qui, pour relever d'un choix politique conscient et arrêté, ont des conséquences intentionnelles. Face à l'importance de la matière, la

¹²⁴² Adélarde TREMBLAY, *op. cit.*

couverture de chacune des mesures élaborées a forcément été rapide. Nos choix nous ont cependant conduit à formaliser spécifiquement les liaisons entre les formes d'organisation de l'espace et les processus sociaux qui les gouvernent (de même que ceux qui en découlent), posant par là un problème théorique peu appréhendé dans sa réalité.

Ainsi avons-vous montré que la politique agricole des États, par des mesures consciemment sélectives, met en concurrence les exploitations entre elles. À lui seul, le contingentement de la production attache une valeur économique à la permission de produire et fait de cette permission un bien rare et précieux, propre à limiter l'accès à la profession. De ce fait, la concurrence entre producteurs pour se réserver une place d'avenir dans l'évolution des secteurs contingentés engage moins le professionnalisme de chacun que leurs capacités respectives de payer. Le cout des quotas, comme les couts de production établis dans le cadre de l'ASRA, joue un rôle sélectif au sein du monde agricole en ne rémunérant que la force de travail socialement nécessaire à une production agricole susceptible de contribuer à la reproduction et à l'accumulation du capital dans l'agriculture ainsi que dans l'ensemble de l'économie.

Nous avons signalé que, dans ce contexte, les frontières légales et professionnelles du statut de producteur agricole constituent un enjeu permanent de lutte, dans laquelle la pluriactivité permet à un nombre croissant de ménages agricoles de contourner le modèle et de développer des « espaces sociaux protégés ». À travers cette stratégie, l'agriculture paysanne continue à s'adapter à des circonstances adverses, jusqu'à connaître un renouveau.

Nous avons cependant mentionné que, complexifiant le découpage de la réalité sociale entre inclus et exclus, une fraction de la paysannerie résistant à l'élimination, voire à l'invisibilisation, prend place en marge de la profession agricole et, par là, cherche à sortir de l'espace étroit de la profession (ou du secteur) pour, au travers de la pluriactivité, s'identifier à l'espace territorial. Qu'il ne s'agit pas tant pour elle de chercher à faire reconnaître sa pluriactivité comme un statut professionnel valable que de s'intéresser aux effets de son activité dans l'espace matériel, aux fonctions qu'elle sait y remplir. Qu'on assiste de ce fait à un déplacement de l'attention de la profession vers les services rendus à la population rurale. De l'espace professionnel à l'espace rural, on élargit ainsi l'arène de la lutte des places.

Comme s'affirme cette stratégie, on assiste cependant à l'élaboration et la mise en œuvre de normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace propres à limiter en nombre les endroits susceptibles d'être occupés dans l'espace matériel par la paysannerie. Nous avons cherché à interroger les mécanismes d'allocation des places en milieu agricole québécois en repérant les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace – principalement les interventions législatives en matière de protection et d'aménagement du territoire (LPTA et LPTAA) – adoptées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et à analyser celles-ci du point de vue de la problématique de la place. Nous avons montré que ces interventions favorisent l'agriculture professionnelle, en handicapant lourdement la pluriactivité des exploitations agricoles, les revenus extra-agricoles et l'exploitation dite « à temps partiel ». À ce titre, notre analyse thématique des débats parlementaires ayant conduit à l'adoption des projets de loi 90 et 23 – respectivement Loi sur la protection du territoire agricole et Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles – a contribué à révéler l'importance de l'espace et des modalités de son occupation dans les processus de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural. La

définition de l'agriculture retenue, l'absence de reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire rural et l'organisation des pouvoirs décisionnels (représentative du désencastrement de l'agriculture, c'est-à-dire du passage des territoires aux secteurs) ont fourni différents indicateurs à l'appui de cette hypothèse. Aussi avons-nous discuté du rôle des normes en matière d'usage et d'affectation de l'espace dans la reproduction élargie des modèles agricoles professionnel et corporatif local, de même que leurs répercussions dans le déclin d'une certaine pluriactivité de la paysannerie.

Toujours du point de vue de la problématique de la place, nous nous sommes intéressée au chapitre 3 au phénomène actuel de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois, que nous avons abordé comme un processus relevant de deux processus interreliés dont l'interaction peut être résumée dans l'espace tracé par le concept de place. Ainsi nous sommes-nous penchée sur les néo-paysanneries québécoises, afin de comprendre les enjeux socio-spatiaux de leur lutte, leur contexte, ainsi que les univers de contraintes et d'opportunités dans lesquels elles évoluent.

Ce faisant, nous avons posé un regard critique sur la dimension qualitative de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural au Québec, dans le contexte de la récente reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture par le MAPAQ. Nous avons vu que, si certaines brèches ont été créées en matière de gouvernance de l'agriculture (une des deux dimensions des paradigmes agricoles et alimentaires selon Stogstad, avec les politiques publiques), la fondation et l'affirmation du sujet paysan se heurtent encore à d'importants obstacles en termes de reconnaissance sociale (profession) et de place disponible dans l'espace matériel (foncier), donc de politiques publiques.

Si l'expertise de la paysannerie, de même que sa contribution au développement des territoires ruraux, apparaît de plus en plus visible, les critères de déclassement et de déplacement, tels qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais » (voire les « vrais » des autres producteurs agricoles) et tels qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture, continuent effectivement d'exclure la néo-paysannerie. Le financement agricole et agroalimentaire témoigne toujours d'un manque de reconnaissance pour cette agriculture; bien que, dans certains cas de transfert ou de démarrage, il soit dorénavant possible pour le paysan de cumuler certaines sommes, surtout lorsqu'il s'agit de projets moins exigeants sur le plan de la capitalisation. Les contenus de formation agricole et bioalimentaire laissent encore peu de place aux acquis de l'expérience paysanne malgré le contexte social complexe et changeant du point de vue de la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la société et l'espace rural; l'existence de collaborations et d'échanges entre les entreprises qui démarrent et des entreprises établies (de même que la formation continue non institutionnelle) pallient en partie à ce manque d'espace dans la formation. Si les circuits-courts de distribution alimentaire font aujourd'hui l'objet de l'attention grandissante de la profession agricole et des spécialistes de la sociologie rurale, on constate cependant que les paysans se sentent rapidement limités lorsqu'ils souhaitent dépasser le seul marché de la vente sur place ou à proximité des lieux de production et transformation et qu'ils cherchent à explorer de nouvelles possibilités commerciales. L'éco-conditionnalité, l'agriculture biologique, le bien-être animal ainsi que les appellations réservées et les termes valorisants semblent offrir beaucoup moins aux paysans qu'on aurait pu *a priori* le croire.

En dépit des discours valorisant la néo-ruralité et le retour à la terre, l'allocation des places continue parallèlement de limiter fortement les emplacements que les paysans sont susceptibles d'occuper dans l'espace matériel; en dépit des révisions successives

de la LPTAA, les concepts de « rentabilité » et de « viabilité » intervenant dans l'interprétation de la notion de « superficie suffisante » demeurent en effet rarement favorables aux projets néo-paysans. Si quelques jeunes maraichers sur petite surface ont récemment réussi à convaincre la CPTAQ de la viabilité de leur projet, règle générale, celle-ci continue de manquer d'attention quant au potentiel des « petites » exploitations¹²⁴³, indépendamment du profil des requérants (relève, formation agricole, etc.) et de la valeur des projets agricoles. Bien que différentes initiatives peuvent désormais améliorer la possibilité pour la néo-paysannerie de s'établir grâce à des ententes de location, de partenariat ou de transfert (banques de terre, fiducies foncières agricoles, etc.), le régime de protection du territoire agricole québécois ne tient toujours pas compte des tendances actuelles dans les secteurs agricole, agroalimentaire et agrotouristique, pas plus qu'il ne rend compte de la complexité du territoire qu'il entend protéger : à défaut d'obtenir l'approbation de la CPTAQ, il demeure interdit d'y établir une table champêtre, un chenil, une pension de chevaux, un service d'hébergement, un atelier de transformation des produits, etc. Le traitement des demandes au cas par cas préconisé par la CPTAQ se veut par ailleurs rarement favorable aux projets néo-paysans, en plus de mener à des incohérences dans la gestion du territoire agricole. Enfin, s'il est de plus en plus admis que la superficie suffisante à la pratique de l'agriculture peut varier en fonction de différents facteurs, l'UPA se dit ouverte à une diminution de la superficie suffisante actuelle (établie à 100 hectares) dans l'unique mesure où cette diminution s'accompagne d'un renforcement de la protection des activités agricoles, c'est-à-dire droit de produire.

Nous avons dit des études actuelles qu'elles tendent à évaluer les obstacles à la relève agricole dans de semblables termes; on pense ici à la CAAAQ, à Jean Pronovost, à la FRAQ, etc. Nous avons pour notre part tourné notre attention vers la position sociale

¹²⁴³ Jean PRONOVOST, *op. cit.*

de la paysannerie, les normes en matière d'affectation et d'usage de l'espace en cours, ainsi que les emplacements susceptibles qu'elle est susceptible d'occuper dans l'espace matériel en raison même de sa position sociale et des normes spatiales. Cela nous a permis, conformément à notre objectif de recherche, d'explorer les enjeux de ses luttes, de mêmes que les univers de contraintes – et d'opportunités – dans lesquelles elle évolue.

Nous l'avons vu, la ruralité est un espace, et non une société comme elle l'a été précédemment¹²⁴⁴. En matière de gouvernance, avons-nous dit, cela implique la mobilisation de nouveaux enjeux et acteurs (notamment le secteur municipal, le secteur environnemental et les individus). Cette pluralisation des discours, cette participation, est parfois balisée par différents mécanismes, tels que le BAPE et la tenue des audiences de la CAAAQ. Si un certain pluralisme s'exprime en ce début du 21^e siècle à travers le passage du secteur aux territoires (voire à travers la reconnaissance politique d'une certaine multifonctionnalité de l'agriculture), il n'en reste pas moins que la question de la légitimité des nouveaux acteurs sociaux à participer aux débats relatifs à l'agriculture et à l'espace rural continue de se poser. Bien que les producteurs agricoles soient appelés à interroger leurs fonctions au sein de la société, les termes sur lesquels se cristallisent progressivement les débats publics relatifs à l'agriculture et à l'espace rural tendent à se résumer à la question de l'acceptabilité des pratiques. On ne vise pas tant le modèle en tant que tel; on cherche à l'aménager de manière à ce qu'il réponde minimalement aux attentes de la population en matière d'acceptabilité sociale. On sait que les attentes de la population québécoise relativement à la multifonctionnalité de l'agriculture sont assez fortes.

¹²⁴⁴ Bruno JEAN, Stève DIONNE et Lawrence DESROSIERS, *op. cit.*

Si la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture reste de ce fait de plus en plus acquise au Québec, le défi actuel consiste selon nous à mieux reconnaître le potentiel d'une conception « forte » de la multifonctionnalité au sens où l'entend Wilson, c'est-à-dire un concept de multifonctionnalité qui permette de préciser la place des « nouvelles paysanneries » dans l'agriculture et l'espace rural québécois ; bref, d'établir un lien contractuel entre la néo-paysannerie et le reste de la société. Nous croyons avoir montré qu'il ne suffit pas de parler de multifonctionnalité pour conclure à une repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural.

Au Québec, la persistance des identités professionnelles associées au productivisme donne à penser que les quantités produites continuent d'être le facteur essentiel dans l'évaluation de ce qu'est un « bon » producteur agricole. En analysant les évolutions dans le domaine de l'agriculture au Québec, du point de vue de la trajectoire fonctionnelle que l'activité agricole y emprunte depuis le début du 21^e siècle, nous nous sommes rendue compte que les critères de déclassement et de déplacement (tel qu'ils servent à discriminer les « bons » des « mauvais » producteurs agricoles et tel qu'ils expriment l'utilité sociale de l'agriculture) continuent de concerner les producteurs agricoles professionnels. Le financement public de l'agriculture continue d'être conditionnel aux volumes produits. Il sert les intérêts singuliers des producteurs agricoles professionnels, laissant peu à la relève néo-paysanne (bien que celle-ci puisse cumuler certaines aides et ainsi vivre dans les interstices du système). Mains acteurs du milieu agricole, avons-nous souligné, souhaitent que la place de celle-ci demeure limitée.

Ainsi avons-nous été amenée à constater qu'on tend actuellement à confiner la néo-paysannerie dans l'espace fugace d'un spectacle destiné au public. Dans ce contexte, la multifonctionnalité s'est présentée à nous comme un nouvel avatar du

productivisme agricole, aux côtés d'autres notions: développement durable, souveraineté alimentaire, ferme à dimension humaine, agriculture à dimension humaine, agriculture et ferme familiales, nouveau contrat social, cohabitation harmonieuse, bien-être animal, éco-conditionnalité, agriculture biologique, etc. Ainsi la notion nous a-t-elle semblé servir de paravent de vertu à une agriculture au demeurant largement productiviste.

Nous avons montré, à partir de la dernière analyse de discours de l'UP, que ces protagonistes néo-paysans sont parfaitement conscients de la plupart des enjeux socio-spatiaux qui concernent leurs actions (thématiques discursives, intitulés revendicatifs). On cherche à faire la démonstration « du peu de place » disponible pour la néo-paysannerie, de même qu'à revenir à une certaine autonomie (décisionnelle, économique, technique), à commencer par la vente à la ferme comme première source d'autonomie pour les individus engagés dans l'agriculture. Il n'est point question d'autosuffisance, ni au niveau de l'exploitation agricole, ni au niveau de la communauté.

Nous avons avancé que le caractère entrepreneurial de l'agriculture néo-paysanne est probablement ce qui la distingue – avant toute chose mais sans frontières claires, tranchées et exclusives – de l'agriculture paysanne traditionnelle. Que la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural est entrepreneuriale. Qu'elle met en scène des individus, femmes et hommes, à la frontière du paysan et de l'entrepreneur agricole. Des individus qui, pour la plupart, « adhèrent à l'idée d'une agriculture de métier viable et diversifiée, basée sur des entreprises familiales indépendantes, réparties sur tout le territoire québécois¹²⁴⁵ ». Des individus qui

¹²⁴⁵ FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC, *op. cit.*

cherchent à pratiquer leur métier « à temps plein »¹²⁴⁶, tout en pratiquant une forme contemporaine de pluriactivité.

Devant ce constat, nous nous sommes interrogée sur la pertinence d'une sociologie compréhensive du projet pluriactif néo-paysan au Québec (en écho au projet de sociologie de la pluriactivité de Gérard Bouchard (chapitre 1)). On sait que les nouvelles paysanneries sont durablement concernées par la pluriactivité. Celle-ci fournit-elle à la néo-paysannerie ses principales stratégies en faveur d'une autonomie face au et dans le contexte du marché ? Est-elle, au contraire, synonyme de précarité ? Nous savons que, pour l'UP, l'autonomie des nouveaux paysans passe avant tout par la vente à la ferme : un hors-quota plus élevé, l'autorisation de la vente de lait cru à la ferme, le développement d'un permis de transformation léger et peu coûteux, l'autorisation de l'abattage à la ferme dans des conditions légères et peu coûteuses, ainsi que la diminution des tonnes de papiers administratifs destinés aux tablettes.

Au terme de notre réflexion exploratoire sur la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois, nous nous sommes questionnée quant à la réelle possibilité d'une « cohabitation harmonieuse » entre les agricultures corporative, entrepreneuriale et paysanne, ainsi que la promeuvent les institutions internationales, la CAAAQ et plusieurs autres observateurs du monde agricole. Il nous est apparu que l'irénisme consisterait à forcer la cohabitation de modèles qui le sont difficilement, pour fonctionner sur des antagonismes qui leur sont essentiels; en particulier, une concurrence pour les terres. La néo-paysannerie, comme la paysannerie traditionnelle, est à la fois partiellement autonome et très vulnérable.

¹²⁴⁶ *Ibid.*

Dans cette suite, nous avons suggéré, pour les autorités politiques, de régulariser la situation des différents acteurs du monde agricole, y compris de la néo-paysannerie. Nous croyons cela nécessaire à une véritable repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois, puisque celle-ci ne peut effectivement se faire, à terme, sur les seules bases de l'agentivité, de la résistance, de la tolérance et de la mise en spectacle. L'adaptation des normes sanitaires à la production, transformation et commercialisation à petite échelle doit notamment se faire. Au-delà des discours, des avancées réelles en matière de reconnaissance sociale de la paysannerie doivent être permises par une remise en question à la faveur d'un paradigme multifonctionnel fort. Une plus grande flexibilité dans la politique foncière doit être observée. Considérant les fortes attentes des Québécois relativement à la multifonctionnalité de l'agriculture, il s'agit de considérer la néo-paysannerie comme une composante à part entière du secteur agricole et de l'espace rural, et de lui accorder une place claire dans l'agriculture et l'espace rural québécois.

Enfin, puisque nous ne savons rien du nombre de néo-paysans impliqués, ni des surfaces concernées par leur agriculture (il n'existe à notre connaissance aucune étude quantitative sur la question et, en ce domaine, les données disponibles tendent à rendre les protagonistes invisibles sur le plan statistique), nous avons souligné la nécessité d'un portrait statistique de la situation afin de favoriser une bonne prise de décisions en matière de politiques publiques et de faciliter la recherche en ce domaine.

Nous avons fait reposer l'ensemble de cette démarche sur une recherche inséparablement théorique et empirique, mobilisant une diversité de méthodes d'observation, qualitatives et quantitatives, macrosociologiques et

microsociologiques. En particulier, les chapitres 2 et 3 ont établi différents niveaux d'analyse et d'explication, dans une approche reflétant le tournant vers l'individu que connaît actuellement la sociologie (sociologie de l'expérience sociale, sociologie de l'individuation), en dépit de l'attention portée avant tout aux constats macrosociologiques.

Notre démarche méthodologique a représenté un travail de catégorisation, d'analyse, d'identification des thèmes émergents au sein d'un large corpus. L'analyse a concerné principalement les représentations et les discours, à travers des sources primaires et secondaires produites dans différents cadres (politique, syndicaliste, intellectuel).

2. Limites de notre thèse

Notre thèse comporte certaines limites qu'il importe ici de préciser. La première limite est d'ordre conceptuel. L'étude scientifique de la paysannerie québécoise, comme celle des processus de la dépaysonisation et de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural au Québec, requérait certains efforts de clarification conceptuelle et épistémologique propres à réunir des réalités plurielles (il existe des paysanneries) sous une catégorie unique. Nous aurons compris qu'une telle démarche ne pouvait se contenter de définitions plus ou moins approximatives, voire perceptuelles, de la population à l'étude. L'absence préalable de travaux suffisamment rassembleurs, en langue française et au Québec, devait rendre la tâche d'autant plus ardue et nécessaire.

En dépit du caractère perfectible de toute catégorie conceptuelle, nous pensons avoir montré de façon convaincante la pertinence de la notion de l'autonomie pour définir conceptuellement la paysannerie. Le terme « autonomie » se voulant éminemment relatif, nous avons affirmé que c'est face au et par rapport au marché que la paysannerie cherche, plus que tout, à acquérir et exercer son autonomie. Ce dernier argument fut cependant peu développé et on pourrait nous reprocher le caractère quelque peu hâtif de l'assimilation entre le marché et la société globale, d'une part, et l'autre anglophone (ce collectif auquel la paysannerie canadienne-française traditionnelle n'appartient pas), d'autre part, et y voir un certain glissement qu'il importerait de réviser, voire d'approfondir, dans de subséquents travaux. Car, en pratique, l'autonomie paysanne peut emprunter de nombreuses formes : la résistance à certaines logiques marchandes, au syndicalisme, au coopératisme, de même que la priorisation des objectifs non économiques¹²⁴⁷.

L'effacement des paysans anglophones (*Quebec Farmers' Association*) et amérindiens de notre champ d'études, de même que l'absence de réflexion sur la question du genre, constitue par ailleurs une deuxième limite qui ne se justifie que par le temps destiné à la préparation et rédaction de la thèse, en vertu du programme d'études dans lequel celle-ci s'insère. Semblablement, la question corporative (représentée en partie par le Conseil des entrepreneurs agricoles¹²⁴⁸), de même que celle des multinationales agricoles et agroalimentaires, pourtant importante au regard de notre problématique, est à peine effleurée dans le cadre de cette thèse. Ainsi avons-nous passé sous silence la multiplication tranquille des producteurs agricoles québécois liés à des intégrateurs (notamment à des coopératives qui agissent en tant

¹²⁴⁷ Paul V. STOCK et Jérémie FORNEY. « Farmer Autonomy and the Farming Self », *Journal of Rural Studies*, 36, 2014, p. 160-171

¹²⁴⁸ Sur le plan de la représentation syndicale, le Conseil des entrepreneurs agricoles regroupe Les Céréaliéristes du Québec, l'Association des jardiniers maraîchers du Québec, l'Association de défense des producteurs de bovins du Québec, l'Association des producteurs de gazon du Québec et l'Association des érablières-transformateurs des produits de l'érable.

que tel : Olymel, Agropur, etc.), dans le porc, le veau, la volaille et en Montérégie, de même que les enjeux relatifs aux semences génétiquement modifiées. On sait que les OGM représentent une forme tangible de dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural, notamment par les processus de la marchandisation du vivant et de la contamination génétique qui agissent en la défaveur des agriculteurs : perte d'autonomie, perte de marchés, criminalisation. L'emploi délibéré de variétés génétiquement modifiées par des agriculteurs (conventionnels ou biologiques) suppose autrement qu'ils aient fait le choix d'une l'agriculture non-paysanne.

Sans doute importerait-il également d'amender le cadre conceptuel que nous avons proposé : le concept de lutte des places (dépaysonisation, repaysation). S'il apporte sa contribution à l'analyse des transformations qu'a connues l'agriculture québécoise suivant la Seconde guerre (et qu'à ce titre, il se veut digne d'intérêt), il ne peut (et ne prétend pas) agir isolément. Aussi, et comme la temporalité qui se dégage de l'interrelation entre les aspects sociaux et spatiaux des processus de la dépaysonisation et de la repaysation de l'agriculture et de l'espace rural empêche un traitement simultané de ces aspects, notre analyse les examine séparément. En dépit de nos efforts visant à restituer à l'écrit le processus dialectique dans sa complexité, ce traitement demande un certain effort au lecteur.

Certaines de nos observations appelleraient sans doute des études plus approfondies. Tel qu'annoncé en introduction, l'importance de la matière nous a inévitablement amenée à opérer des choix de sorte que la couverture de chacune des politiques élaborées a été forcément rapide et, en ce sens, a pu apparaître peu approfondie à ceux qui en sont spécialistes. Nous pensons cependant que la qualité de nos choix nous a permis de formaliser spécifiquement les liaisons entre les formes

d'organisation de l'espace et les processus sociaux qui les gouvernent (de même que ceux qui en découlent) et ce, de manière convaincante au lecteur.

Enfin, le caractère exploratoire de l'analyse (en particulier celle menée au chapitre 3), le recours à des indicateurs indirects pour renseigner certains objectifs, de même que la difficulté de suivre l'évolution de la population active agricole au travers les recensements de l'agriculture du fait des changements de définition qui ont plus d'une fois affectées les statistiques disponibles constituent d'autres limites associées à la démarche.

3. Ouvertures

3.1 Un retour nécessaire sur la catégorie de paysannerie

Un objectif sous-jacent à la thèse était de mieux cerner socialement la paysannerie et de faire la démonstration de l'utilité du concept, et de ses concepts affiliés (dépaysonisation, repaysanisation), dans l'analyse des transformations récentes de l'agriculture et de l'espace rural québécois, mais aussi dans l'analyse historique. À ce titre, nous avons cherché à aller au-delà d'une lecture particularisante de la paysannerie et des processus analysés en proposant certains déplacements dans la lecture de la question (dont le passage de l'autosuffisance à l'autonomie) et en insistant sur la dimension globale des processus proprement locaux (principalement en France et aux Pays-Bas).

Si la recherche d'autonomie maximale des nouveaux paysans rappelle en certains points l'autonomie avec laquelle les familles paysannes exerçaient leurs fonctions avant la Seconde guerre mondiale, la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural n'est pas un retour en arrière. Nous avons vu, au dernier chapitre, qu'elle est entrepreneuriale, au sens où elle met en scène des femmes et des hommes (parfois néo-ruraux) qui ne renvoient qu'indirectement aux paysanneries anciennes, dont ils ne représentent en rien une survivance dans le présent. Aussi, l'agriculture néo-paysanne ne prend jamais l'allure d'une occupation par appartenance à un milieu ou par assignation familiale, contrairement à ce qui se rencontrait précédemment dans le monde paysan. D'ailleurs, contrairement à la paysannerie traditionnelle, les nouvelles paysanneries sont conscientes de leurs droits en tant que citoyens occidentaux ; aussi ne sont-elles jamais menacées de mourir de faim en cas de mauvaises récoltes¹²⁴⁹.

La paysannerie existe au Québec. Il suffit de consulter le registre des entreprises du Québec pour constater l'utilisation de la notion de paysan, voire de paysannerie (*peasant, peasantry*), en agriculture. L'identité paysanne reste cependant faible¹²⁵⁰, malgré les efforts de l'UP à la construire (la notion de « paysan » popularisée par l'UP doit cependant être distinguée analytiquement du concept de « paysan » que nous mettons de l'avant dans notre analyse), si bien qu'il est possible de questionner la valeur du concept en tant qu'outil pour imaginer et réaliser des comportements de transition dans l'agriculture et l'espace rural d'aujourd'hui. À tout le moins, souligne Silvestro, l'UP demeure à ce jour incapable de bâtir une identité collective forte associée à une vision moderne de la paysannerie.

¹²⁴⁹ Scott WILLIS et Hugh CAMPBELL. « The Chestnut Economy: The Praxis of Neo-Peasantry in Rural France », *Sociologia Ruralis*, vol. 44, no 3, 2004, p. 317-331

¹²⁵⁰ Marco SILVESTRO, *op. cit.*

Plus que la catégorie identitaire, le concept analytique semble pourtant résister à l'analyse du local et du global, malgré les complexités sous-jacentes et les généralisations qui restent à préciser. L'étape suivante pourrait consister à conduire une recherche sur les représentations sociales de la paysannerie parmi les différents acteurs du monde agricole, à commencer par les néo-paysans eux-mêmes. Il serait autrement pertinent de poursuivre la recherche dans le but d'examiner *qui* sont les principaux sujets de la repaysanisation quantitative de l'agriculture et de l'espace rural : concerne-t-elle majoritairement les néo-ruraux ? Touche-t-elle d'abord les exploitants ? Les aides familiaux ? Les ouvriers agricoles ? Qui d'eux gagnent prioritairement en nombre et en importance ?

3.2 Les enjeux recouverts par la notion de multifonctionnalité

L'analyse que nous avons menée a mis à jour l'incohérence associée à la reconnaissance de la multifonctionnalité par le gouvernement du Québec en 2009, alors que celle-ci n'interroge pas le métier d'agriculteur dans ses finalités (profession) et n'engage encore aucun changement réel dans le régime d'allocation des places en milieu rural (foncier). La mesure de l'utilité sociale de l'agriculture reste essentiellement liée aux performances techniques et à l'agrandissement de l'exploitation, et peu d'endroits continuent d'être susceptibles d'être occupés dans l'espace matériel par les paysans.

Il est utile de rappeler que, en dépit de cette reconnaissance, le Canada fait toujours partie du Groupe de Cairns. Composé de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du

Guatemala, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Paraguay, des Philippines, du Pérou, de la Thaïlande, de l'Uruguay et du Viet Nam, ce groupe de pays agro-exportateurs favorables aux OGM s'oppose aux considérations autres que d'ordre commercial et, donc, à la multifonctionnalité. Dans ce contexte, on peut se questionner quant aux enjeux (fonctions) que recouvre la notion de multifonctionnalité aujourd'hui.

3.3 Des questions à la sociologie de l'exclusion

L'analyse proposée importe originalement des perspectives élaborées ailleurs (pauvreté, marginalité et exclusion sociale) dans la sociologie rurale. Sur la base de cette littérature et des développements théoriques de la géographie postmoderne (Lefebvre, Harvey, Soja), nous avons avancé l'hypothèse que les processus de la dépaysonisation et de la repaysanisation de l'agriculture et de l'espace rural peuvent être appréhendés comme une lutte des places, construite à partir des perspectives critiques suivantes : le principe de « limited good » (bien limité) de George M. Foster, le concept de « future as a limited good » de Jan Douwe van der Ploeg, la notion de « déficit de places occupables » de Robert Castel, le concept de « lutte des places » de Michel Lussault et Vincent de Gaulejac, ainsi que le principe de « dialectique socio-spatiale » de Edward Soja.

Empruntant certains concepts et certaines réflexions à la sociologie de l'exclusion, nous avons présenté la lutte des places comme un processus autoalimenté, qui se renforce dans un processus circulaire, à l'origine de l'aliénation des paysans les uns envers les autres ; comme une lutte pour l'existence sociale, c'est-à-dire pour tenir

une place dans l'agriculture du futur. Nous avons dit qu'il s'agit en ce sens d'une lutte d'individus solitaires à l'intérieur du vaste champ social les liant au reste de la société, pour y retrouver une place, c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance sociale ; une lutte qui donne lieu non pas à des stratégies de classe, mais à des stratégies individuelles d'accès aux places. D'où le caractère inévitablement contradictoire du syndicalisme agricole, tel qu'on le connaît et l'expérimente.

Si cette grille d'analyse suit le tournant spatial dans l'analyse des rapports de classes et le tournant vers l'individu (des classes aux places) que connaît actuellement la sociologie, elle pose toutefois un certain nombre de questions à la sociologie de l'exclusion. Elle questionne en particulier l'idée qui associe l'exclusion à une rupture. La lutte des places interroge l'idée même de rupture en ceci que, pour paraphraser Henri Lefebvre, la lutte est un rapport et un lien, bien que le plus étroit de tous¹²⁵¹.

Nos bagages académique et professionnel en sociologie clinique et en travail social, de même qu'en développement régional, nous ont régulièrement menée au contact d'individus et de populations réduits à des problèmes sociaux, définis en fonction de la charge qu'ils représentent pour la société ou du danger qu'ils inspirent ; souvent, ces mêmes bagages ont fait de nous le témoin de différents conflits posés en termes de demande de reconnaissance. C'est avec ce regard, propre à notre parcours, que nous avons cherché à aborder l'étude de la paysannerie québécoise. Car, nous l'aurons compris, la popularité actuelle des histoires agricoles à succès et des reconversions radicales à la faveur de l'agriculture néo-paysanne ne doit occulter l'épineuse question de l'exclusion des paysans, attestée par une longue histoire de

¹²⁵¹ Henri LEFEBVRE. *Le marxisme*, Paris (France) : Presses universitaires de France, 2006 (1948), 127 p.

relégation et de marginalisation sociale (chapitre 2) et par l'actualité des luttes socio-spatiales qu'elle porte, individuellement et collectivement (chapitre 3).

C'est dans les mots de la sociologie de l'exclusion que nous avons introduit le concept de la dépaysonisation de l'agriculture et de l'espace rural québécois, et c'est également dans les mots de cette sociologie que nous concluons cette thèse.

ANNEXE 1

Agriculture et agroalimentaire : principaux programmes d'aide financière au Québec en date du mois de juillet 2016

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
-------------	-----------	---------	---------------	---------------------------

MAPAQ ¹²⁵²

¹²⁵² QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme d'appui à la transition pour les regroupements et les associations de producteurs désignés*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 5 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmeappuintransition.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 8 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/appuiaudeveloppementdelagricultureetdelagroalimentaire.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Levier. Programme d'appui au développement de l'industrie de la transformation alimentaire*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 17 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Levier.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme d'appui en agroenvironnement*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 16 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammePrime-Vert.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 9 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammeAppuiConversionbiologique.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme de développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 16 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/PDSAGIMProgramme.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme de développement sectoriel*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 5 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmedeveloppementsectoriel.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme services-conseils (PSC)*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 11 p.

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
	Programme d'appui à la transition pour les regroupements et les associations de producteurs désignés	jusqu'en 2017	regroupements et associations de producteurs qui ont bénéficié en 2014-2015 d'une aide financière du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs ¹²⁵³	50 000 par demandeur
	Programme de développement sectoriel (notamment bio)	jusqu'en 2018	structures de concertation sectorielles, associations mandatées par les structures sectorielles qui ont leur siège social au Québec	50 000 par an sur une période de trois ans ou 35 000 par projet pour l'élaboration d'une planification stratégique pour l'appui à la concertation sectorielle
			associations, structures de concertation sectorielles, regroupements d'entreprises qui ont leur siège social au Québec	250 000 par projet ou 100 000 par projet pour l'appui au développement sectoriel
			organismes oeuvrant en recherche et développement	150 000 par projet pour une durée maximale de trois ans

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgServicesConseils-PSC.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme Proximité*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 12 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammeProximite.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. *Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Guide de l'exploitant agricole et du propriétaire non exploitant*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2013, 48 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxesfoncieragricoles/GuidePCTFA.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]

¹²⁵³ Le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (ou programme casino) disparaît en 2015.

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
	PADAAR	depuis 2006	associations et regroupements provinciaux de producteurs représentatifs d'un secteur agricole	50 000 par projet d'une durée maximale de deux ans pour l'appui aux projets des regroupements et associations de producteurs
			entreprises agricoles ou agroalimentaires, regroupements d'entreprises agricoles ou agroalimentaires, organismes	50 000 par an pour l'appui au développement économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
				10 000 par projet pour l'appui à l'innovation
				5 000 par projet pour l'appui à l'intégration des nouveaux producteurs
	Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique	2015-2019	entreprises agricoles en démarrage biologique, en conversion biologique, ou aux entreprises agricoles qui sont déjà en production biologique et qui augmentent leur nombre d'unités de production	20 000 par entreprise pour le soutien à la conversion d'unités de production végétale, acéricole et apicole
			entreprises agricoles en démarrage biologique, en conversion biologique, ou aux entreprises agricoles qui sont déjà en	20 000 pour le Soutien à la construction ou à la modification d'installations d'élevage pour répondre aux normes

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
	Programme services- conseils ¹²³⁴	2013-2018	production biologique et qui construisent ou modifient des installations d'élevage afin qu'elles soient conformes aux normes biologiques, notamment celles relatives aux conditions d'élevage	100 par an par entreprise pour l'accueil et référencement 20 000 par entreprise pour les interventions individuelles 30 000 pour les interventions collectives 1 500 par entreprise pour les meilleures pratiques
	Programme d'appui en agroenvironnement	2013-2018	toutes les exploitations agricoles	entre 50 000 et 125 000 par entreprise selon le projet ¹²³⁵

¹²³⁴ Agroenvironnement; gestion technico-économique et financière des entreprises, y compris le management; transfert et établissement; services-conseils techniques, régie de l'élevage et des cultures, transformation et agrotourisme.

¹²³⁵ 50 000\$ par entreprise pour l'acquisition et l'amélioration des équipements pour la réduction des risques liés aux pesticides, l'aménagement de haies brise-vent, l'aménagement de bandes riveraines élargies, l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols, des aménagements favorisant la biodiversité; 100 000\$ par entreprise pour la gestion de la matière résiduelle organique et des effluents liquides de production végétale; 10 000\$ par entreprise pour l'aération des étangs d'irrigation; 70 000\$ par entreprise pour le recouvrement étanche des structures d'entreposage des déjections animales et traitement du biogaz; 125 000\$ par entreprise pour des aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie; 50

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			club-conseils en agroenvironnement, clubs d'encadrement technique, associations de producteurs agricoles légalement constituée et reconnue par le ministère, organismes de bassin versant faisant partie des organismes reconnus et financés par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, organismes ou centres de recherche ou de transfert technologique parapublics ou privés	35 000 pour les projets d'un an; 70 000 pour les projets de trois ans pour l'appui au développement et au transfert de connaissances en agroenvironnement
	Programme Proximité	2013-2018	regroupements d'entreprises, associés d'un regroupement d'entreprises, coopératives ou organisations à but non lucratif (OBNL) dont la mission, les actions ou les objectifs sont directement liés à la mise en marché de proximité ou à l'agrotourisme	50 000 par projet pour l'appui au développement et à la consolidation de systèmes de mise en marché de proximité

000\$ par entreprise pour des aménagements ou systèmes de gestion en lien avec des situations préjudiciables à l'environnement reconnues par le ministère.

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
	Programme d'appui au développement de l'industrie de la transformation alimentaire		<p>entreprises dont les revenus agricoles bruts sont supérieurs à 30 000\$ et inférieurs à 500 000\$, et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000\$; agro-transformateurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 000\$ et inférieur à 500 000\$;</p> <p>entreprises de transformation alimentaire artisanale dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 000\$ et inférieur à 500 000\$;</p> <p>entreprises agricoles ou agro-transformateurs admissibles, mais en période de démarrage;</p> <p>regroupements d'entreprises admissibles en vertu du présent volet; associés d'un regroupement d'entreprises admissibles</p>	<p>50 000 par projet pour l'appui aux initiatives favorisant une offre correspondant davantage aux choix des consommateurs</p>
			<p>entreprises ou coopératives de transformation alimentaire;</p> <p>entreprises d'embouteillage d'eau vendue pour consommation humaine répondant à un certain nombre de critères</p>	<p>100 000 pour la gestion et la planification</p> <p>25 000 pour la mise en œuvre d'une démarche de développement durable</p> <p>25 000 pour la planification de la relève entrepreneuriale</p>

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			entreprises ou coopératives de transformation alimentaire; entreprises d'embouteillage d'eau vendue pour consommation humaine répondant à un certain nombre de critères; entreprises de production agricole ou aquacole répondant à un certain nombre de critères; nouvelles entreprises ou coopératives de transformation alimentaire; entreprises d'embouteillage d'eau vendue pour consommation humaine immatriculées au Registre des entreprises, prêtes à commercialiser des produits associatifs sectorielles représentatives du secteur ou leur regroupement; regroupements d'entreprises ou OBNL ayant comme clients des entreprises ou des réseaux d'entreprises qui effectuent principalement des activités de transformation alimentaire	35 000 pour l'implantation de systèmes de contrôle de la qualité de base 100 000 pour l'implantation de systèmes de gestion de la qualité et de la sécurité des aliments reconnus, basés sur la méthode Hazard Analysis Critical Control Point
			associations sectorielles représentatives du secteur ou leur regroupement; regroupements	50 000 pour la réalisation de projets structurants pour un secteur ou une région

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			d'entreprises ou OBNL qui desservent une clientèle effectuant principalement des activités de transformation alimentaire	15 000 pour la mise sur pied d'activités de formation sectorielles ou régionales
				15 000 pour la sensibilisation à l'importance de la relève entrepreneuriale
	Programme de crédit de taxes foncières agricoles	permanent	exploitations en zone agricole, dont le revenu moyen brut minimal est de 5 000 \$, incluant un revenu agricole brut minimal de 8 \$ par 100 \$ de valeur foncière, ayant acquitté la cotisation à l'UPA, respectant les dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles concernant le dépôt du bilan phosphore	100 % des premiers 300 \$ de taxes admissibles, 70 % de l'excédent
	Programme de développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	jusqu'en 2016	regroupements d'entreprises agricoles, d'agro-transformateurs et d'entreprises de transformation artisanale individuelles	75 000 par initiative collective pour le développement des initiatives collectives
			agro-transformateurs, entreprises agricoles, entreprises de transformation artisanales	20 000 par entreprise pour le développement des activités de transformation
			entreprises agricoles	entre 3 000 et 6 000 par

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			relève agricole	entreprise selon le projet ¹²⁵⁶ pour le soutien à l'amélioration de la productivité des sols
			relève agricole	20 000 par entreprise pour l'appui à l'établissement de la relève agricole
			relève agricole	1 500 par personne ou 3 000 par entreprise pour l'allocation au développement des compétences
			regroupements d'entreprises agricoles, entreprises agroalimentaires, OBNL, municipalités, MRC	20 000 par projet pour le soutien aux nouveaux modèles d'entreprises
	autres ¹²⁵⁷			

¹²⁵⁶ 6 000 \$ par entreprise pour le drainage souterrain parcellaire ; 3 000 \$ par entreprise pour les travaux mécanisés favorisant l'égouttement de l'eau ; modulation pour le transport de la chaux agricole.

¹²⁵⁷ Amélioration de la santé animale au Québec; appui financiers aux expositions agricoles ; formation agroalimentaire : Institut de technologie agroalimentaire ; modernisation des vergers de pommiers au Québec ; programme Innov'Action agroalimentaire (2013-2018) ; salubrité, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux ; soutien aux essais de fertilisation.

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
	Assurance récolte	permanent	volumes minimaux admissibles certaines cultures admissibles ¹²⁶⁰ * depuis 2014 : pommes bio, choux bio, carottes bio; production maraichère de proximité ¹²⁶¹	n/d
	Agri-stabilité	n/d	tous les produits agricoles ¹²⁶²	n/d
	Agri-Québec Plus	n/d	entreprises qui participent à Agri- stabilité; présentent un bénéfice net inférieur à 50 000 \$, et oeuvrent dans des secteurs où les produits ne sont pas couverts ou associés à l'ASRA et qui sont hors gestion de l'offre	n/d
	Agri-investissement	n/d	tous les produits agricoles ¹²⁶³	n/d
	Agri-Québec	n/d	entreprises qui participent à Agri- investissement, présentent un bénéfice net inférieur à 50 000 \$,	n/d

¹²⁶⁰ Que les cultures : apiculture, bleuets, canneberges, céréales, foin, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommes, pommes de terre, protéagineuses, sirop d'érable, production maraichère.

¹²⁶¹ Superficie minimale fixée à 0,8 hectare avec minimum de dix cultures différentes.

¹²⁶² À l'exception faite des produits forestiers, des produits de l'aquaculture, des chevaux de course, de la mousse de tourbe et des animaux sauvages dans leur milieu naturel.

¹²⁶³ À l'exception faite des produits sous gestion de l'offre, les produits forestiers, les produits de l'aquaculture, les chevaux de course, la mousse de tourbe, les animaux sauvages dans leur milieu naturel, la revente de produits non issus de l'exploitation agricole, les revenus découlant d'activités agricoles réalisées à l'extérieur du Canada.

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			et oeuvrent dans des secteurs où les produits ne sont pas couverts ou associés à l'ASRA et qui sont hors gestion de l'offre	
	Agri-relevance	n/d	n/d	n/d
	autres ¹²⁶⁴			
	Programme de financement de l'agriculture	n/d	n/d	Garantie de prêt Marge de crédit à l'investissement Ouverture de crédit
	Programme d'appui financier à la relève agricole	n/d	entreprises agricoles pouvant générer un revenu brut agricole annuel d'au moins 50 000 \$	entre 20 000 et 50 000 selon la formation du demandeur pour une subvention à l'établissement
			entreprises agricoles pouvant générer un revenu brut agricole annuel d'au moins 30 000 \$	entre 10 000 et 25 000 selon la formation du demandeur pour une subvention au démarrage
	Programme d'appui à la diversification et au développement régional	n/d	entreprise agricole; entreprise d'agro-transformation; entreprises de biens et services détenue à 50% ou plus par des personnes	15 000 pour une période maximale de trois ans pour l'appui à la diversification

¹²⁶⁴ Programmes de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine et au Delta coronavirus porcin au Québec ; sauvagine ; programme d'aide visant à promouvoir l'achat de veaux d'embouche nés au Québec ; programmes de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière.

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			faisant de l'agriculture; nouvelle entreprise dont le revenu agricole brut pourra atteindre au moins 30 000 \$ au plus tard trois ans après l'implantation prévue du projet	
			entreprise agricole; nouvelle entreprise dont le revenu agricole brut pourra atteindre au moins 30 000 \$ au plus tard trois ans après la réalisation prévu du projet; entreprise dont le lieu du projet est situé dans une MRC déterminée par le MAPAQ	15 000 pour une période maximale de trois ans pour l'appui à l'amélioration foncière
			entreprise serricole; nouvelle entreprise serricole dont le revenu brut pourra atteindre au moins 30 000 \$ au plus tard trois ans après l'implantation de son projet	15 000 pour une période maximale de trois ans pour l'appui aux entreprises serricoles
			entreprise de veaux de lait en production en 2015	15 000 pour une période maximale de trois ans pour l'appui aux entreprises de veaux de lait
	Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec	n/d	entreprises agricoles dont le projet permet d'augmenter son volume de production, sa performance ou sa rentabilité; de se conformer aux	20 000 \$ par entreprise pour une période de cinq ans

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			normes de bien-être animal, de production biologique ou à toute autre exigence applicable à la production agroalimentaire; ou de démarrer une nouvelle entreprise agricole ou agroalimentaire	
	Programme de protection contre la hausse du taux d'intérêt	n/d	aucun critère d'âge et d'expérience clients à temps plein en agriculture	60 % de la portion d'intérêt excédant 8 % pendant la durée du financement pour le Taux Privilège
	Formule vendeur-prêteur	n/d	être âgé entre 18 et 40 ans posséder 1 an d'expérience agricole répondre à la notion d'établissement	100 % de la portion d'intérêt excédant 5,6 ou 7 % pendant 5 ans pour le Sécuri-Taux Établissement
			détenir, après la concrétisation de votre projet, au moins 20 % des intérêts de l'entreprise agricole; présenter des perspectives de rentabilité; respecter les normes environnementales	n/d
	autre ¹²⁶⁵			

¹²⁶⁵ Financement forestier.

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
FIRA ¹²⁶⁶	Prêt de mise de fonds	2011	entrepreneurs qui sont en agriculture ou en voie de l'être, qui ont entre 18 et 39 ans, qui ont complété une formation reconnue, qui détiennent au moins 20% des parts votantes (société par actions, société en commandite, société en nom collectif, coopérative)	de 50 000 à 250 000
ministère des Finances du Québec ¹²⁶⁷	Programme d'appui au positionnement des alcools dans le réseau de la SAQ	2015-2016	entreprises du secteur des alcools du Québec, titulaires du permis de production artisanale en vertu de la Loi sur la SAQ, ayant réalisé des ventes dans le réseau de distribution de la SAQ	300 000 par entreprise par an
MAMOT ¹²⁶⁸	FDT	2016-2019	organismes municipaux; conseils de bande des communautés autochtones; coopérative; OBNL; entreprises privées ou d'économie	420 millions gérés par les MRC pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire

¹²⁶⁶ FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE. <http://www.lefira.ca/> [site consulté le 8 décembre 2016]

¹²⁶⁷ QUÉBEC. Ministère des Finances du Québec. *Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la SAQ*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 5 p. http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/ft/AUTFR_ProgrammeMQ_PAPAQ1617.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]

¹²⁶⁸ QUÉBEC. Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire. *Fonds conjonctuel de développement. Guide à l'intention des promoteurs*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2016, 7 p. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/ruralite/programmes/guide_FCD.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]; QUÉBEC. Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire. « Fonds de développement des territoires », <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-de-developpement-des-territoires/> [page consultée le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
ministère de l'Énergie et des ressources naturelles ¹²⁶⁹	Fonds conjoncturel de développement	jusqu'en 2017	sociale sauf les entreprises privées du secteur financier; personnes souhaitant démarrer une entreprise	entre 50 et 70 % des dépenses admissibles pour soutenir des initiatives qui contribuent notamment au développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et technologique. Ces initiatives peuvent également avoir pour but de favoriser l'occupation et la revitalisation des différents territoires du Québec, notamment ceux qui font face à des situations difficiles
			ÉcoPerformance	depuis 2015

¹²⁶⁹ QUÉBEC. Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles. « Programme d'aide financière pour des projets d'efficacité énergétique et de conversion », <http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/clientele-affaires/ecoperformance/> [page consultée le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
La Coop Fédérée, la FRAQ, le Mouvement des caisses Desjardins ¹²⁷⁰	Fonds coopératif d'aide à la relève	permanent	être membre d'une coopérative locale, de la FRAQ et d'une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins avoir entre 18 et 40 ans détenir au moins 20% des actions de l'entreprise	10% de la valeur des achats d'intrants admissibles (jusqu'à concurrence de 5 000 par an par entreprise agricole) pour le Bloc La Coop au moins 8 000 par récipiendaire pour la réduction du paiement en capital pour le Bloc Desjardins
			détenir un diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture) ou une formation équivalente	
			allouer la majorité de son temps et tirer sa principale source de revenu de son entreprise agricole	

¹²⁷⁰ LA COOP FÉDÉRÉE. *Fonds coopératif d'aide à la relève*, Québec, 2016, 8 p.
http://www.lacoop.coop/pdf/publications/107651_Formulaires%20FCARA_Feuillet.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
Hydro-Québec ¹²⁷¹	Produits agricoles efficaces	depuis 2016	<p>développer des compétences professionnelles grâce aux formations reconnues par le conseil d'administration du Fonds</p> <p>résider au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick</p>	remise à l'achat et à l'installation
			<p>tapis chauffants</p> <p>niches à porcelets</p> <p>ventilateurs</p> <p>équipements pour système de traite</p>	
	Systèmes industriels	n/d	<p>personne physique ou morale qui possède, exploite ou occupe un bâtiment industriel situé au Québec et associé à la production de biens</p>	<p>jusqu'à 25 000 par analyse (100 000 par site) pour le volet Analyse de la consommation d'énergie électrique</p>

¹²⁷¹ HYDRO-QUÉBEC. « Systèmes industriels », <http://www.hydroquebec.com/affaires/efficacite-energetique/programmes/programmes-systemes-industriels/> [page consultée le 8 décembre 2016]; HYDRO-QUÉBEC. « Produits agricoles efficaces », <http://www.hydroquebec.com/affaires/efficacite-energetique/programmes/programme-produits-agricoles-efficaces/> [page consultée le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
			<p>personne physique ou morale qui possède, exploite ou occupe un bâtiment industriel situé au Québec et associé à la production de biens, dont la facture annuelle d'électricité est supérieure à 750 000 \$</p>	<p>jusqu'à 75 000 (150 000 par site ou par abonnement) pour le volet Systèmes de gestion de l'énergie électrique</p>
			<p>personne physique ou morale qui possède, exploite ou occupe un bâtiment industriel associé à la production de biens</p>	<p>calcul automatisé pour le volet Mesures prescriptives</p>
			<p>personne physique ou morale qui possède, exploite ou occupe un bâtiment industriel situé au Québec et associé à la production de biens</p>	<p>entre 0.5 et 1 million selon le tarif pour le volet Modernisation</p>
			<p>personne physique ou morale qui possède, exploite ou occupe un bâtiment industriel situé au Québec et associé à la production de biens</p>	<p>entre 1 et 2 millions selon le tarif pour le volet Nouvelle usine, agrandissement ou ajout de chaînes de production</p>

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
Gaz Métro ¹²⁷²	Étude de faisabilité		clients de Gaz Métro des secteurs commercial, institutionnel ou industriel, ayant une consommation de gaz naturel d'au moins 75 000m ³ par an ou faisant partie d'un regroupement	jusqu'à 5 000 par numéro de compte
	Encouragement à l'implantation		clients actuels, nouvelles constructions et clients en voie de devenir des secteurs commercial, institutionnel ou industriel	jusqu'à 25 000 par numéro de compte
MRC ¹²⁷³	Fonds local d'investissement	n/d	entrepreneur ou groupe d'entrepreneurs désireux d'acquiescer une participation d'au moins 25% de la valeur d'une entreprise existante ou de 25% de la juste valeur de ses actifs en vue d'en prendre la relève	prêt, prêt participatif, garantie de prêt et d'autres types de financement

¹²⁷² GAZ MÉTRO. <https://www.gazmetro.com/> [site consulté le 8 décembre 2016]; HYDRO-QUÉBEC. « Produits agricoles efficaces », <http://www.hydroquebec.com/affaires/efficacite-energetique/programmes/programme-produits-agricoles-efficaces/> [page consultée le 8 décembre 2016]

¹²⁷³ QUÉBEC. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. « Fonds local d'investissement (FLI) », <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliothèques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fl/> [page consultée le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
Agriculture et Agroalimentaire Canada ¹²⁷⁴	Agri-innovation	2013-2018	OBNL ou OBL respectant un certain nombre de critères	5 millions par projet pour des activités de recherche et développement dirigées par l'industrie
	Agri-compétitivité	2013-2018	OBNL respectant un certain nombre de critères	10 millions par projet pour la facilitation de la commercialisation et de l'adoption
			tables rondes sur les chaînes de valeur	renforcer la capacité du secteur (volet A, 114.5 millions)
			industrie et organismes de réglementation	favoriser et appuyer un environnement réglementaire moderne (volet C, 114.5 millions)

¹²⁷⁴ À partir de CANADA. Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Guide sur Agri-relance. Cadre fédéral-provincial-territorial d'aide en cas de catastrophe*, Canada, 2016, 10 p. http://www.agr.gc.ca/resources/prod/doc/AgriRecovery_Guide_GF2-fra.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]; CANADA. Agriculture et Agroalimentaire Canada. « Programme Agri-compétitivité » <http://www.agr.gc.ca/fr/1359338007173> [page consultée le 8 décembre 2016]; CANADA. Agriculture et Agroalimentaire Canada. « Programme Agri-innovation » <http://www.agr.gc.ca/fr/1460123349608> [page consultée le 8 décembre 2016]; CANADA. Agriculture et Agroalimentaire Canada. « Programme Agri-marketing » <http://www.agr.gc.ca/fr/1357941192614> [page consultée le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
	Agri-marketing	2013-2018	OSBL respectant un certain nombre de critères; alliances et organisations de soutien technique à la commercialisation	2.5 millions par demandeur par an pour le développement des marchés
			petites et moyennes entreprises de producteurs et de transformateurs répondant à un certain nombre de critères	50 000 par demandeur par exercice financier pour un maximum de 250 000 pour les petites et moyennes entreprises
			entités juridiques habilitées à signer des ententes ayant force exécutoire	1 million par projet pour des systèmes d'assurance
	autres ¹²⁷⁵			
Réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités et Centre d'aide aux entreprises ¹²⁷⁶	Stratégie jeunesse	n/d	être âgé entre 18 et 25 ans	entre 5 000 et 25 000 pour le Financement aux jeunes entrepreneurs (démarrage, expansion ou acquisition d'une entreprise)

¹²⁷⁵ En dehors des programmes associés à *Cultivons l'avenir 2* (Agri-innovation, Agri-compétitivité, Agri-marketing), Agriculture et Agroalimentaire Canada offre des programmes de Gestion des risques de l'entreprise : Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection (renommé Assurance-récolte au Québec). Au Québec, ces trois programmes sont sous la responsabilité de la Financière agricole du Québec. On compte aussi Agri-relance.

¹²⁷⁶ RÉSEAU DES SOCIÉTÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES CENTRES D'AIDE AUX ENTREPRISES. <http://www.sadc-cae.ca/> [site consulté le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
	Fonds d'investissement régulier	n/d	n/d	prêts capital-actions pouvant atteindre jusqu'à 150 000
	Produits financiers spécialisés	n/d	n/d	n/d
Futurpreneur Canada ¹²⁷⁷	Financement	n/d	être âgé entre 18 et 39 ans	15 000 par entreprise sous forme de prêts (jusqu'à 30 000 de plus avec la Banque de développement du Canada)
			démarrer une nouvelle entreprise, reprendre une entreprise existante ou exploiter une entreprise pleinement opérationnelle depuis moins de 12 mois	
			démontrer un certaine formation ou expérience en lien avec l'idée d'entreprise	
			avoir une idée d'entreprise qui permettra de créer, pour le candidat, un emploi à temps plein durable, etc.	
Financement agricole Canada ¹²⁷⁸	Producteurs primaires	n/d	n/d	prêts sur garantie immobilière
		n/d	n/d	prêts sur garantie mobilière

¹²⁷⁷ FUTURPRENEUR CANADA. <http://www.futurpreneur.ca/fr/> <https://www.fac-fcc.ca/fr.html> [site consulté le 8 décembre 2016]

¹²⁷⁸ FINANCEMENT AGRICOLE CANADA. <https://www.fac-fcc.ca/fr.html> <https://www.fac-fcc.ca/fr.html> [site consulté le 8 décembre 2016]

responsable	programme	période	admissibilité	enveloppe budgétaire (\$)
		n/d	n/d	prêt par l'intermédiaire d'un détaillant d'intrants de culture, d'un fournisseur de bétail ou d'un concessionnaire d'équipement
		n/d	n/d	prêts à vocation particulière
	Agroentreprise et agroalimentaire	n/d	fabricants et transformateurs alimentaires	différentes options de financement
			fabricants et concessionnaires d'équipement	
			établissements vinicoles	
			fournisseurs d'intrants agricoles	
			grossistes et distributeurs	
	Jeunes agriculteurs	n/d	producteur qualifié de moins de 40 ans	jusqu'à 500 000 pour le Prêt Jeune agriculteur
		n/d	acheteur / vendeur	garantie sur le paiement complet de la vente pour le Prêt Transfert
	Assurance-prêt	n/d	jusqu'à quatre personnes par exploitation	protection conjointe ou individuelle

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
1	Élevage systématique du bétail laitier	1929	1 ^{er} mai	Considérations générales sur l'état actuel de l'élevage des génisses chez le cultivateur québécois
			8 mai	Production des jeunes. Comment nourrir les vaches tarées
			15 mai	Production des jeunes
			22 mai	Production des jeunes
			29 mai	Rôle antiseptique du colostrum
			5 juin	Hygiène du veau à l'étable
			12 juin	Alimentation du veau. De la naissance à deux mois
			19 juin	Quantité à servir
			26 juin	Valeur du lait
			3 juillet	Veaux nourris au lait écrémé
			10 juillet	Veaux nourris au petit-lait
			17 juillet	Élevage des génisses chez les vendeurs de lait
			24 juillet	Élevage des veaux avec un minimum de bon lait et de poudre de lait écrémé
			31 juillet	Élevage des veaux avec un minimum de bon lait et sevrage hâtif
			7 août	Préparation et service des bouillies
			14 août	Considérations générales sur les aliments
			21 août	Divisions des aliments
			28 août	Les fourrages
			4 septembre	Les aliments succulents
			11 septembre	Racines
			18 septembre	Le second hiver
			25 septembre	Exploitation des bêtes bovines. Choix des génisses
			2 octobre	Tempérament laitier
			9 octobre	Effets de l'âge du premier vêlage sur la conformation et les aptitudes laitières
			16 octobre	Vêlage d'automne
			23 octobre	Élevage des veaux d'automne

¹²⁷⁹ Seuls les cours ayant conduit à un examen sont recensés.

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			30 octobre	Influence de l'âge des reproducteurs sur la valeur de leurs descendants
2	Culture de la pomme de terre	1929	29 mai	La culture de la pomme de terre
			5 juin	Importance
			12 juin	Statistiques
			26 juin	Statistiques
			3 juillet	Sol
			10 juillet	Préparation du sol
			17 juillet	Assolement et rotation
			24 juillet	Valeur alimentaire de la pomme de terre
			31 juillet	Engrais vert
			7 août	<i>Sans titre</i>
			14 août	Varechs
			21 août	Qualité
			28 août	L'adaptation au sol
			4 septembre	<i>Sans titre</i>
			11 septembre	Est-il nécessaire de changer de semence ? Si oui, quand doit-on le faire ?
			18 septembre	Quand diviser les tubercules
			25 septembre	Travaux culturaux. Époque de la plantation
			2 octobre	Profondeur de la plantation
			9 octobre	Culture à plat et culture buttée
		1930	16 octobre	Sélection par 'tubercule isolé' : (Tuber-Unit)
			4 juin	Les ennemis de la pomme de terre
			11 juin	Les ennemis de la pomme de terre
			18 juin	Les ennemis de la pomme de terre
			2 juillet	Arrachage et conservation des pommes de terre
			9 juillet	Classification, emballage et vente des pommes de terre
			16 juillet	Classification, emballage et vente des pommes de terre
			23 juillet	Classification, emballage et vente des pommes de terre

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
3	Catechisme agricole	1929	30 octobre	Notions préliminaires. Le vrai cultivateur. Sa devise
			6 novembre	Notions préliminaires. La plante
		1930	27 novembre	Bonne terre. Les sols
			4 décembre	Bonne terre. Rendons notre terre fertile par les engrais chimiques
			11 décembre	Bonne terre. Égouttement du sol
			25 décembre	Bonne terre. Travaux du sol. Instruments aratoires
			1 ^{er} janvier	Bonnes semences et bonnes récoltes. On récolte ce que l'on sème
			8 janvier	Bonnes semences et bonnes récoltes. Rotation : les principes généraux
			15 janvier	Bonnes semences et bonnes récoltes. Application de la rotation
			22 janvier	Bonnes semences et bonnes récoltes. Les cultures sarclées
			5 février	Bonnes semences et bonnes récoltes. Cultures sarclées
			12 février	Bonnes semences et bonnes récoltes. Cultures sarclées
			19 février	Bonnes semences et bonnes récoltes. L'ensilage
			5 mars	Bonnes semences et bonnes récoltes. La culture des céréales
			12 mars	Bonnes semences et bonnes récoltes. Prairies et pâturages
			19 mars	Bonnes semences et bonnes récoltes. Prairies et pâturages
			26 mars	Bonnes semences et bonnes récoltes. Les mauvaises herbes
			2 avril	Organisation méthodique de la ferme. La comptabilité agricole
			9 mars	Organisation méthodique de la ferme. La comptabilité agricole
			16 avril	Organisation méthodique de la ferme. La comptabilité agricole
23 avril	Organisation méthodique de la ferme. La terre à bois			
30 avril	Bon troupeau. Choix du reproducteur laitier			
7 mai	Bon troupeau. Conformation de la vache laitière			
14 mai	Bon troupeau. L'élevage du veau laitier			
21 mai	Bon troupeau. Choix des génisses laitières			
28 mai	Bon troupeau. Soins à donner aux vaches qui vêlent			
4 juin	Bon troupeau. Soins à donner aux vaches qui vêlent			
11 juin	Bon troupeau. Soins des vaches en hiver			
18 juin	Bon troupeau. Trois facteurs qui rendent l'industrie laitière payante			
25 juin	Productions spéciales. Horticulture – Notions générales			

no	intitulé du cours ^{12/79}	année	date	intitulé de la leçon
			30 juillet	Bon troupeau. Lait, beurre, fromage
			6 aout	Bon troupeau. Lait, beurre, fromage
			13 aout	Bon troupeau. Quelques points importants dans l'élevage du porc à bacon
			20 aout	Bon troupeau. L'élevage du mouton
			27 aout	Bon troupeau. L'élevage du cheval
			3 septembre	Bon troupeau. L'élevage du cheval
			10 septembre	Bon troupeau. Incubation et élevage des poussins
			17 septembre	Bon troupeau. Choix et alimentation des ponduses
			24 septembre	Bon troupeau. Oies, Canards et Dindons
			1 ^{er} octobre	Bon troupeau. Hygiène du troupeau
			8 octobre	Productions spéciales. Les légumes
			15 octobre	Productions spéciales. Les travaux de préparation du jardin
			22 octobre	Productions spéciales. Le jardin potager
			29 octobre	Productions spéciales. Plantation et entretien du verger
			5 novembre	Productions spéciales. Le verger : Arrosages, éclaircissage, cueillette et emballage
			12 novembre	Productions spéciales. Les abeilles et le miel
			19 novembre	Productions spéciales. L'ornementation de la ferme
			3 décembre	Organisation méthodique de la ferme. Les constructions de ferme
			17 décembre	Organisation méthodique de la ferme. Quelques renseignements sur les moteurs
			31 décembre	Organisation méthodique de la ferme. L'hygiène du cultivateur
		1931	7 janvier	Bon troupeau. Oies, Canards et Dindons
4	Cours d'aviculture	1929	6 novembre	Avant-propos
			20 novembre	<i>Sans titre</i>
			27 novembre	Installation du poulailler
			4 décembre	Installation du poulailler
			11 décembre	Anatomie de la volaille
			18 décembre	Races de volailles
			25 décembre	Races de volailles
		1930	1 janvier	Races de volailles

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			8 janvier	Races de volailles
			15 janvier	Choix des œufs pour incubation-formation du poussin
			22 janvier	Incubation artificielle
			29 janvier	Incubation artificielle
			5 février	L'expédition des poussins d'un jour
			11 février	Éducation artificielle des poussins
			19 février	Logement des poussins –genre d'éleveuses
			26 février	Choix des reproducteurs mâles
			5 mars	L'élevage consanguin
			12 mars	Sélection des ponduses
			19 mars	L'alimentation
			26 mars	L'alimentation
			2 avril	L'alimentation
			9 avril	L'alimentation
			16 avril	L'alimentation
			23 avril	L'alimentation
			30 avril	Le chaponnage
			7 mai	Abatage et emballage de volailles
			14 mai	Le commerce des œufs
			21 mai	Maladies des volailles
			28 mai	Maladies des volailles
5	L'apiculture	1931	14 janvier	Notions préliminaires
			21 janvier	Notions préliminaires. Contenu d'une ruche
			28 janvier	Suite
			4 février	Suite
			4 mars	Nourrissement et nourriciers
			8 avril	Suite
			15 avril	Suite

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
6	Cours général d'agriculture	1931	4 février	Le sol. L'Agriculture est une industrie
			11 février	Le sol. Le sol
			18 février	Le sol. Le sol
			25 février	Le sol. Le sol
			4 mars	Le sol. Constitution du sol
			11 mars	Le sol. Égouttement
			18 mars	Le sol. Égouttement par fossés ouverts
			25 mars	Le sol. Égouttement. Le drainage souterrain
			1 ^{er} avril	Le sol. Le travail du sol
			8 avril	Le sol. Les labours
			15 avril	Le sol. Les labours
			22 avril	Le sol. La fertilisation du sol
			29 avril	Le sol. Le fumier de ferme
			6 mai	Le sol. Les engrais chimiques
			13 mai	Le sol. Les engrais chimiques
			20 mai	Le sol. Les engrais chimiques
			27 mai	Le sol. Les engrais chimiques
			3 juin	Le sol. Les engrais chimiques
			10 juin	Le sol. Les amendements calcaires
17 juin	Le sol. Les amendements calcaires			
24 juin	La plante. L'amélioration des terres			
1 ^{er} juillet	La plante. Le plan de culture			
8 juillet	La plante. Le plan de culture			
29 juillet	La plante. Plans de ferme			
5 août	La plante. Plans de ferme			
12 août	La plante. Le blé. L'avoine			
19 août	La plante. L'orge. Le seigle. Le sarrasin			
26 août	La plante. Les légumineuses			
2 septembre	La plante. Le foin et le pacage			
9 septembre	La plante. La luzerne			

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			16 septembre	La plante. L'ensilage
			23 septembre	La plante. Les plantes-racines
			30 septembre	La plante. Les pommes de terre
			7 octobre	La plante. Les pommes de terre
			21 octobre	La plante. La protection des plantes arrosage des vergers
			28 octobre	La plante. Insecticides et fongicides
			4 novembre	La plante. Insecticides et fongicides
			11 novembre	La plante. Fongicides
			18 novembre	La plante. Fongicides
			25 novembre	La plante. Les mauvaises herbes
			2 décembre	Les animaux. L'élevage des animaux
			9 décembre	Les animaux. L'amélioration des espèces animales
			16 décembre	Les animaux. L'amélioration des espèces animales
			23 décembre	Les animaux. Comment reconnaître une bonne vache laitière
			30 décembre	Les animaux. Comment reconnaître une bonne vache laitière
		1932	5 janvier	Les animaux. Le choix d'un taureau
			13 janvier	Les animaux. Le choix d'un taureau
			20 janvier	Les animaux. Le développement des jeunes animaux
			27 janvier	Les animaux. Alimentation des animaux domestiques
			3 février	Les animaux. Alimentation des animaux domestiques
			10 février	Les animaux. Alimentation des animaux domestiques
			17 février	Les animaux. Alimentation des animaux domestiques
			24 février	Les animaux. Soins et alimentation des veaux
			2 mars	Les animaux. Soins et alimentation des taures
			9 mars	Les animaux. Soins des vaches à l'époque du vêlage
			16 mars	Les animaux. Rationnement des vaches en lactation
			23 mars	Les animaux. Moulées convenables pour les vaches laitières
			30 mars	Les animaux. Soins du taureau
			6 avril	Les animaux. Nos principales races laitières
			13 avril	Les animaux. Nos principales races laitières

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
7	Cours d'économie rurale	1932	20 avril	Les animaux. L'élevage du mouton
			27 avril	Les animaux. Mouton de boucherie
			4 mai	Les animaux. Élevage du mouton
			11 mai	Les animaux. Élevage du mouton
			18 mai	Les animaux. Élevage du porc
			25 mai	Les animaux. Élevage du porc
			1 ^{er} juin	Les animaux. Élevage du porc
			8 juin	Les animaux. Élevage du cheval
			15 juin	Les animaux. Élevage du cheval
			2 novembre	L'organisation de la ferme
			16 novembre	L'organisation de la ferme
			23 novembre	L'ajustement de la production
			30 novembre	Production agricole « mixte » ou spécialisée
			7 décembre	Petite, moyenne et grande fermes
			14 décembre	L'organisation de la ferme
21 décembre	L'organisation de la ferme			
28 décembre	L'organisation de la ferme			
1933			4 janvier	L'organisation de la ferme
			11 janvier	L'organisation de la ferme
			18 janvier	L'organisation de la ferme
			25 janvier	L'organisation de la ferme
			1 ^{er} février	L'organisation des marchés
			8 février	L'organisation des marchés
			15 février	L'organisation des marchés
			22 février	L'organisation des marchés
			1 ^{er} mars	L'organisation des marchés
			8 mars	L'organisation des marchés
15 mars	L'organisation des marchés			
22 mars	L'organisation des marchés			

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			29 mars	L'organisation des services professionnels agricoles
			5 avril	L'organisation des services professionnels agricoles
			12 avril	L'organisation des services professionnels agricoles
			19 avril	L'organisation des services professionnels agricoles
			26 avril	L'organisation des services professionnels agricoles
8	La coopération et les Caisses populaires	1933	15 novembre	La coopération
			22 novembre	La coopération
			29 novembre	La coopération
			6 décembre	La coopération
			13 décembre	La coopération
			20 décembre	Notre législation coopérative
			27 décembre	Notre législation coopérative
		1934	3 janvier	Notre législation coopérative
			10 janvier	Notre législation coopérative
			17 janvier	Notre législation coopérative
			24 janvier	Notre législation coopérative
			31 janvier	Notre législation coopérative
			7 février	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			14 février	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			21 février	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			28 février	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			7 mars	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			14 mars	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			21 mars	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			28 mars	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			4 avril	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			11 avril	Les Caisses populaires et le crédit agricole
			25 avril	Les Caisses populaires et le crédit agricole (2 leçons)

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
9	Le sol et la plante	1934	24 octobre	Le sol. Origine de la formation des sols <input type="checkbox"/>
			31 octobre	Le sol. Les composants du sol
			7 novembre	Le sol. L'égouttement du sol
			14 novembre	Le sol. Le drainage souterrain
			21 novembre	Le sol. Le travail du sol
			28 novembre	Le sol. Le travail du sol
			5 décembre	Le sol. La fertilisation du sol
			12 décembre	Le sol. Le fumier de ferme
			19 décembre	Le sol. Les engrais chimiques
			26 décembre	Le sol. Emploi des engrais chimiques
			2 janvier	Le sol. La chaux
			9 janvier	La plante. Les assolements
			16 janvier	La plante. Les plans de culture
			23 janvier	La plante. Les céréales
10	L'élevage rationnel des animaux domestiques	1935	30 janvier	La plante. Les maladies des céréales
			6 février	La plante. Les légumineuses
			13 février	La plante. La luzerne
			20 février	La plante. Les pâturages
			27 février	La plante. Les pommes de terre
			6 mars	La plante. Les ennemis de la pomme de terre
			13 mars	La plante. Les ennemis de la pomme de terre
			20 mars	La plante. Les racines fourragères
			27 mars	La plante. L'ensilage
			3 avril	La plante. Les mauvaises herbes
10	L'élevage rationnel des animaux domestiques	1935	23 octobre	Zootecnie générale. Constitution des animaux domestiques
			30 octobre	Zootecnie générale. Comment élever les animaux
			6 novembre	Zootecnie générale. Les différents aliments du bétail
			13 novembre	Zootecnie générale. Digestibilité des aliments
20 novembre	Zootecnie générale. Exigences des jeunes et des adultes			

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			27 novembre	Zootechinie générale. Normes d'alimentation et calculs
			4 décembre	Zootechinie générale. Races bovines laitières
			11 décembre	Zootechinie générale. Races de chevaux de ferme
			18 décembre	Zootechinie générale. Les races de moutons et de porcs
			25 décembre	Zootechinie générale. Le logement des animaux de la ferme
		1936	1 ^{er} janvier	Zootechinie spéciale. Élevage des veaux
			8 janvier	Zootechinie spéciale. Soins des taures et du taureau
			15 janvier	Zootechinie spéciale. Soins des vaches laitières
			22 janvier	Zootechinie spéciale. La production d'un lait propre
			29 janvier	Zootechinie spéciale. Comment connaître la valeur d'un cheval
			5 février	Zootechinie spéciale. Production des chevaux sur la ferme
			12 février	Zootechinie spéciale. Soins des chevaux à la ferme
			19 février	Zootechinie spéciale. Élevage du porc
			26 février	Zootechinie spéciale. L'alimentation du porc
			4 mars	Zootechinie spéciale. La production du bacon
			11 mars	Zootechinie spéciale. Élevage des moutons
			18 mars	Zootechinie spéciale. Exploitation du mouton
			25 mars	Zootechinie spéciale. L'abattage sur la ferme
			1 ^{er} avril	Zootechinie spéciale. La conservation des viandes
11	L'aviculture, l'horticulture,	1936	21 octobre	Aviculture. L'aviculture dans la Province de Québec
	l'apiculture		28 octobre	Aviculture. Les reproducteurs
			4 novembre	Aviculture. L'incubation
			11 novembre	Aviculture. L'élevage des poussins
			18 novembre	Aviculture. Alimentation générale
			25 novembre	Aviculture. Alimentation des poussins, des pondeuses et des sujets à l'engraissement
			2 décembre	Aviculture. Réforme du troupeau ou sélection des pondeuses
			9 décembre	Aviculture. Les œufs destinés au commerce
			16 décembre	Aviculture. Les volailles destinées au commerce

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			23 décembre	Aviculture. L'hygiène à la basse-cour
			30 décembre	Aviculture. Construction du poulailler
		1937	6 janvier	Aviculture. Aménagement intérieur du poulailler
			13 janvier	Jardin potager. Etablissement du potager
			20 janvier	Jardin potager. Semis hâtifs, préparation du matériel
			27 janvier	Jardin potager. Semis et soin des couches
			3 février	Jardin potager. Culture des légumes foliacés
			10 février	Jardin potager. Culture des légumes-racines
			17 février	Jardin potager. Culture des légumes-fruits
			24 février	Jardin potager. Culture des légumes à grains
			4 mars	Jardin potager. Récolte et conservation des légumes
			10 mars	Apiculture. Matériel apicole
			17 mars	Apiculture. Apiculture générale
			24 mars	Apiculture. Apiculture spéciale
			31 mars	Apiculture. Apiculture spéciale
12	L'économie rurale	1937	27 octobre	<i>sans titre</i>
			3 novembre	L'adaptation des cultures au milieu
			10 novembre	L'adaptation de l'élevage au milieu
			17 novembre	De la petite, moyenne et grande ferme
			24 novembre	Des rendements agricoles
			1 ^{er} décembre	Main-d'œuvre, attelages et outillage
			8 décembre	Des champs et des bâtisses de la ferme
			15 décembre	Du crédit et de l'assurance
			22 décembre	Du choix, de l'achat ou de la location de la ferme
			29 décembre	Les achats du cultivateur
		1938	5 janvier	Les ventes du cultivateur
			12 janvier	Les services de renseignements commerciaux
			19 janvier	Des transports et de l'entreposage
			26 janvier	Des organismes privés d'écoulement

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
13	La comptabilité agricole	1938	2 février	Des organismes publics d'écoulement et du rôle de l'État dans nos marchés
			9 février	De la classification des produits et du rôle de l'État
			16 février	De la classification des produits et du rôle de l'État
			23 février	Les principes de l'entreprise coopérative
			2 mars	La coopérative d'achat
			9 mars	La coopérative de transformation
			16 mars	De la vente en coopération et de divers autres services coopératifs
			23 mars	De la coopération de crédit
			30 mars	Des caisses populaires
			6 avril	De l'assurance mutuelle en agriculture
			26 octobre	Données générales préliminaires
			2 novembre	Les méthodes de comptabilité
			9 novembre	L'inventaire
16 novembre	Modèle d'inventaire			
23 novembre	L'inventaire			
30 novembre	L'inventaire			
7 décembre	Les livres journaliers			
14 décembre	Les livres journaliers			
21 décembre	Les livres journaliers			
28 décembre	Du coût de la main-d'œuvre			
4 janvier	Du travail des attelages			
11 janvier	Du service des voitures, machines et instruments			
18 janvier	Le grand-livre			
25 janvier	Les frais généraux			
1 ^{er} février	Les loyers			
8 février	Les prix de revient en élevage			
15 février	Du prix de revient du lait			
22 février	Le prix de revient en aviculture			
1 ^{er} mars	Le prix de revient des cultures marchandes			

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
14	La coopération	1939	8 mars	Le prix de revient des cultures d'entretien
			15 mars	De divers comptes spéciaux
			22 mars	L'analyse des comptes
			29 mars	Divers problèmes de comptabilité
			5 avril	Les compléments de la comptabilité du cultivateur
		1940	1 ^{er} novembre	Quelques données historiques
			8 novembre	Importance du mouvement coopératif
			15 novembre	La nécessité de la coopération
			22 novembre	Les bienfaits de la coopération
			29 novembre	Définition de la coopération
			6 décembre	Les principes coopératifs
			13 décembre	Le contrôle démocratique
			20 décembre	La récompense du capital
			27 décembre	La distribution des profits
1940	3 janvier	La porte ouverte		
	10 janvier	Les méthodes coopératives		
	17 janvier	Les méthodes coopératives		
	24 janvier	Les méthodes coopératives		
	31 janvier	Les méthodes coopératives		
	7 février	Les différents types de coopératives		
	14 février	Les coopératives de consommation		
	21 février	Les coopératives professionnelles		
	28 février	Les coopératives professionnelles		
	6 mars	Les coopératives professionnelles		
13 mars	Les coopératives professionnelles			
20 mars	La Coopérative fédérée de Québec			
27 mars	La Caisse populaire			
3 avril	Les mutuelles agricoles			
10 avril	L'avenir du mouvement coopératif			

no	intitulé du cours ^{12/79}	année	date	intitulé de la leçon	
15	Le syndicalisme agricole	1940	30 octobre	Les sociétés humaines	
			6 novembre	Les corporations de métier	
			13 novembre	Le syndicalisme moderne	
			20 novembre	Le droit d'association	
			27 novembre	L'éducation des membres	
			4 décembre	La défense des intérêts professionnels	
			11 décembre	La défense des intérêts professionnels	
			18 décembre	La fondation de services professionnels	
			25 décembre	L'esprit syndical	
			1941	1 ^{er} janvier	Les notes caractéristiques du syndicalisme agricole
			8 janvier	Le syndicalisme agricole organe d'action catholique	
			15 janvier	Le syndicalisme agricole au Canada	
			22 janvier	Le syndicalisme agricole dans Québec	
29 janvier	La fondation de l'Union catholique des cultivateurs				
5 février	Seize ans d'histoire				
12 février	L'organisation de l'Union catholique des cultivateurs				
19 février	Qu'est-ce qu'un cercle de l'Union catholique des cultivateurs				
26 février	Comment fonctionne un cercle de l'Union catholique des cultivateurs				
5 mars	Ce que doit faire un cercle de l'union catholique des cultivateurs				
12 mars	L'Union catholique des cultivateurs, organe d'éducation de la classe agricole				
19 mars	L'Union catholique des cultivateurs, organe de défense de la profession agricole				
26 mars	L'Union catholique des cultivateurs, centre d'organisation des services professionnels				
2 avril	La corporation agricole				
9 avril	Vers la corporation				
16	Économie politique et sociale	1941	29 octobre	Introduction	
			5 novembre	La production	
			12 novembre	La nature	
			19 novembre	Les limites naturelles de la production	

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
			26 novembre	Le travail
			3 décembre	Le capital
			10 décembre	L'organisation de la production
			17 décembre	Le contrôle de la production
			24 décembre	La circulation des richesses
			31 décembre	Les prix et la monnaie
		1942	7 janvier	Les systèmes monétaires
			14 janvier	L'organisation et les abus du crédit
			21 janvier	La répartition des richesses
			28 janvier	Le capitalisme, sa doctrine et ses abus
			4 février	La doctrine sociale de l'Église
			11 février	La doctrine chrétienne en matière de production
			18 février	La doctrine chrétienne en matière de production
			25 février	La corporation de l'agriculture
			4 mars	La doctrine chrétienne en matière de répartition
			11 mars	La socialisation du profit par la coopération
			18 mars	La consommation
			25 mars	La coopération de consommation
			1 ^{er} avril	L'économie de demain
			8 avril	Pour une économie plus humaine
17	Les plantes industrielles	1942	4 novembre	Le lin
			11 novembre	Le lin. Climat et sol propices à la culture du lin
			18 novembre	Le lin. Assèlement et préparation du sol
			25 novembre	Le lin. Les fumures
			1 ^{er} décembre	Le lin. Soins culturaux
			9 décembre	Le lin. Ennemis du lin. Arrachage du lin
			16 décembre	Le lin. La préparation de la paille
			23 décembre	Le lin. Rouissage du lin à la rosée
			30 décembre	Le lin. Les différents produits tirés du lin

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
18	L'aménagement du boisé de la ferme	1943	6 janvier	Le lin. Le marché de la graine de lin
			13 janvier	La betterave à sucre. Historique et importance de la betterave à sucre
			20 janvier	La betterave à sucre. Le sol, le climat, la rotation des cultures et des engrais
			27 janvier	La betterave à sucre. Les façons culturales
			3 février	La betterave à sucre. Facteurs qui influencent les rendements
			10 février	La betterave à sucre. L'outillage
			17 février	La betterave à sucre. Les ennemis de la betterave. Principales variétés de la betterave
			24 février	La betterave à sucre. Le sucre et les sous-produits de la betterave
			3 mars	La betterave à sucre. Les revenus de la betterave à sucre
			10 mars	La betterave à sucre. Recherches sur l'amélioration des méthodes de cultures
			17 mars	Le tabac. Historique, climat et marché
			24 mars	Le tabac. La production du plant de tabac
			31 mars	Le tabac. Les sols à tabac et leur préparation
			7 avril	Le tabac. La culture du tabac jaune
14 avril	Le tabac. Méthodes culturales. Tabacs à cigare et à pipe			
18	L'aménagement du boisé de la ferme	1943	3 novembre	La ferme et ses parties
			10 novembre	Rôle de la partie boisée dans l'économie de la ferme
			17 novembre	Rôle de la partie boisée dans l'économie de la ferme
			24 novembre	Rôle de la partie boisée dans l'économie de la ferme
			1 ^{er} décembre	Rôle de la partie boisée dans l'économie de la ferme
			8 décembre	Rôle de la partie boisée dans l'économie de la ferme
			15 décembre	Situation et étendue de la partie forestière
			22 décembre	Situation et étendue de la partie forestière
			29 décembre	Notions sur l'arbre
			5 janvier	Notions sur l'arbre
1944			12 janvier	Notes sur l'essence
			19 janvier	Notes sur l'essence
			26 janvier	Les peuplements forestiers

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
19	Le civisme	1944	2 février	Le sol forestier
			9 février	Facteurs écologiques
			16 février	Facteurs écologiques
			23 février	Facteurs écologiques
			1 ^{er} mars	Les parcours du bétail en forêt
			8 mars	Notes sur nos principales essences
			15 mars	Notes sur nos principales essences
			22 mars	Mélèze d'Amérique (Larex laricina)
			29 mars	Notes sur nos principales essences
			5 avril	Notes sur nos principales essences
			12 avril	Notes sur nos principales essences
			1 ^{er} novembre	Raisons d'étudier le civisme
			8 novembre	L'homme et les sociétés humaines
15 novembre	La famille			
22 novembre	La paroisse			
29 novembre	La municipalité			
6 décembre	Le conseil municipal			
13 décembre	La municipalité scolaire			
20 décembre	La municipalité scolaire			
27 décembre	La province de Québec			
1945		1945	3 janvier	La province de Québec
			10 janvier	Comment se font les lois
			17 janvier	Le système judiciaire
			24 janvier	Les tribunaux civils
			31 janvier	Les tribunaux criminels
			7 février	La procédure
			14 février	Le Canada
			21 février	Le Canada économique
			28 février	Le Canada politique

no	intitulé du cours ^{12/79}	année	date	intitulé de la leçon
20	L'établissement des jeunes	1945	7 mars	Le parlement fédéral
			14 mars	Division et répartition des pouvoirs
			21 mars	La Confédération et le Canada français
			28 mars	La souveraineté du Canada
			4 avril	La souveraineté du Canada
			11 avril	Droits et devoirs des électeurs
			31 octobre	Définition et explications
			7 novembre	Un inventaire de notre jeunesse
			14 novembre	L'établissement sur les vieilles terres
			21 novembre	Les principes d'une politique agricole
			28 novembre	La colonisation
		5 décembre	Les établissements forestiers et les pêcheries	
		12 décembre	Deux types d'établissement : agriculture et forêt, pêche et forêt	
19 décembre	Nécessités et caractères d'une politique de colonisation			
26 décembre	Les métiers ruraux			
1946	L'industrie	2 janvier	L'industrie	
		9 janvier	Les formes de l'industrie rurale	
		16 janvier	Le tourisme	
		23 janvier	Le problème de la jeune fille	
		30 janvier	L'établissement des jeunes dans les autres pays	
		6 février	La doctrine sociale de l'Église en matière d'établissement des jeunes	
		13 février	La famille et l'établissement des jeunes	
		20 février	La préparation de l'établissement à l'intérieur du foyer	
		27 février	Les caisses d'établissement	
		6 mars	Le rôle de l'école	
13 mars	Le rôle de l'UCC, de l'UCF et de l'union des bûcherons			
20 mars	Le rôle de la JAC			
27 mars	Le rôle et le concours de l'État			
3 avril	L'établissement rural : une œuvre de collaboration			

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon	
21	La famille et la terre	1946	10 avril	Conclusions générales	
			6 novembre	Généralités	
			12 novembre	La constitution de la famille	
			20 novembre	Les bases juridiques de la famille	
			27 novembre	La famille agricole canadienne-française	
			4 décembre	La famille-souche	
			11 décembre	Le droit de propriété	
			18 décembre	Le régime de successions	
			24 décembre	La propriété rurale	
			1947	1 ^{er} janvier	L'agriculture familiale
				8 janvier	Le bien de famille
				15 janvier	L'agriculture spéculative
				22 janvier	L'agriculture familiale et la liberté
29 janvier	La famille agricole et la sécurité sociale				
5 février	L'agriculture familiale doit faire vivre la famille				
22	Comment rendre une exploitation profitable	1947	12 février	L'agriculture familiale et l'épargne	
			19 février	L'agriculture familiale et les impôts	
			26 février	La Terre, le réservoir des forces humaines	
			5 mars	La famille agricole et l'école	
			12 mars	La famille agricole et la profession	
			19 mars	La famille agricole et la paroisse	
			26 mars	La famille agricole et l'État	
			2 avril	La famille agricole et l'Église	
			9 avril	La famille agricole, foyer de civilisation française	
			16 avril	L'habitant	
22	Comment rendre une exploitation profitable	1947	29 octobre	Généralités	
			5 novembre	Problème du cultivateur et facteurs qui déterminent et affectent son revenu	
			12 novembre	Facteurs affectant le revenu du cultivateur et qui sont plus ou moins sous son	

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
				contrôle
			19 novembre	Fertilité du sol et moyens de l'augmenter
			26 novembre	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			3 décembre	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			10 décembre	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			17 décembre	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			24 décembre	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
		1948	31 décembre	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			7 janvier	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			14 janvier	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			21 janvier	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			28 janvier	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			4 février	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			11 février	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			18 février	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			25 février	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			3 mars	La technique et les méthodes de culture du sol et de production des récoltes
			10 mars	Esquisse d'un système de culture biologique ou organique
			17 mars	Organisation du travail et bâtiments de ferme
			24 mars	Usage du béton de bran de scie dans la construction des bâtisses de ferme, et machinerie agricole
			31 mars	Abaissement des frais de production sur les fermes laitières
			7 avril	Abaissement des frais de production sur les fermes laitières (suite). Comment produire du proc à meilleur marché. Conclusions
23	La doctrine sociale de l'Église	1948	3 novembre	L'Église a une doctrine sociale. Les catholiques doivent s'y soumettre
			10 novembre	Justice et charité
			17 novembre	Libéralisme et capitalisme
			24 novembre	Socialisme et communisme
			1 ^{er} décembre	Le droit de propriété

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			8 décembre	Les limites du droit de propriété
			15 décembre	La famille
			22 décembre	La famille
			29 décembre	La famille. Ses exigences matérielles
		1949	6 janvier	La famille. L'établissement des jeunes gens
			12 janvier	L'association professionnelle
			19 janvier	Le travail
			26 janvier	La rémunération du travail : le salaire
			2 février	Les conditions de travail
			9 février	Les conflits de travail. Grève et arbitrage
			16 février	Contrat de travail et contrat de vente
			23 février	Les assurances sociales
			2 mars	La société civile, l'État
			9 mars	Droits et devoirs du citoyen. Patriotisme
			16 mars	Vers l'avenir : la corporation
24	Économie sociale rurale	1949	2 novembre	Introduction
			9 novembre	L'agriculture
			16 novembre	L'agriculture au Canada et dans Québec
			23 novembre	La valeur de l'entreprise agricole et la situation économique de nos fermes
			30 novembre	Le crédit rural
			7 décembre	Les impôts
			14 décembre	Les assurances agricoles
			21 décembre	La main-d'œuvre agricole
		1950	4 janvier	Le commerce des produits agricoles
			11 janvier	Le transport et l'entreposage
			18 janvier	L'organisation de la vente sur les marchés
			25 janvier	Les prix agricoles
			1 ^{er} février	Les prix agricoles
			8 février	Le commerce international des vivres

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
25	L'écoulement des produits agricoles	1950	8 novembre	Introduction
			15 novembre	Le débouché
			22 novembre	Formation et expansion du débouché
			29 novembre	Appréciation du débouché
			6 décembre	Appréciation du débouché
			13 décembre	Appréciation (fin), conservation et développement du débouché
			20 décembre	Les caractères commerciaux des produits agricoles
			10 janvier	Les produits agricoles canadiens
			17 janvier	Les produits agricoles canadiens
			24 janvier	Les produits agricoles canadiens
26	La coopération en regard de la doctrine sociale de l'Église	1951	31 janvier	Les produits agricoles canadiens
			7 février	Les produits agricoles canadiens
			14 février	Les produits agricoles canadiens
			21 février	Le marché domestique
			28 février	Le marché domestique
			7 mars	Le marché extérieur
			14 mars	Le marché anglais
			21 mars	Le marché américain
			28 mars	Le marché américain
			7 novembre	Vers un coopératisme d'inspiration chrétienne
14 novembre	Les grandes lignes de la doctrine sociale de l'Église			
21 novembre	Les principes coopératifs			

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
			28 novembre	Coopération et propriété privée individuelle
			5 décembre	Coopératisme et capitalisme
			12 décembre	Coopératisme, Socialisme, Communisme
			19 décembre	Coopération. État. Démocratie
		1952	9 janvier	Coopération et syndicalisme agricole
			16 janvier	Coopération et syndicalisme agricole
			23 janvier	Coopération et corporations agricoles
			30 janvier	Coopération et morale chrétienne
			6 février	Coopération et justice
			13 février	Coopération et charité
			20 février	Devoirs des administrateurs
			27 février	<i>non disponible</i>
			5 mars	La coopération et les consommateurs
			12 mars	Coopération et patriotisme
			19 mars	L'éducation coopérative
			26 mars	L'éducation coopérative
			2 avril	La coopération dans la reconstruction d'un monde meilleur
27	Les Caisses populaires Desjardins	1952	12 novembre	L'économie coopérative
			19 novembre	Qu'est-ce que le coopératisme ? Quels sont ses principes ? Quelles sont ses méthodes d'action ?
			26 novembre	La Caisse populaire Desjardins est une société coopérative
			3 décembre	La Caisse populaire Desjardins. Ses règles d'organisation
			10 décembre	La Caisse populaire Desjardins. Ses règles d'organisation
			17 décembre	La Caisse populaire Desjardins est une coopérative d'épargne et de prêts
			24 décembre	Comment M. Desjardins en arrive à concevoir sa caisse populaire
		1953	7 janvier	Buts de la Caisse populaire Desjardins
			14 janvier	La Caisse populaire Desjardins, excellent système de crédit rural
			21 janvier	Organisation juridique de la Caisse populaire Desjardins
			28 janvier	L'organisation juridique de la Caisse populaire Desjardins

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
28	La vente collective des produits de la ferme	1953	4 février	L'organisation juridique de la Caisse populaire Desjardins
			11 février	L'organisation juridique de la Caisse populaire Desjardins
			18 février	L'administration de la caisse populaire
			25 février	Les prêts
			4 mars	Les prêts
			11 mars	Les prêts
			18 mars	Les prêts
			25 mars	L'économie et l'épargne
			1 ^{er} avril	Organisation hiérarchique du mouvement des Caisses populaires Desjardins
			11 novembre	Introduction
			18 novembre	L'entente collective
			25 novembre	Application et fonctionnement de l'entente collective
			2 décembre	Application et fonctionnement de l'entente collective
			9 décembre	Organisation des producteurs et des acheteurs
16 décembre	Les objets de l'entente collective			
23 décembre	Les objets de l'entente collective			
1954			6 janvier	L'entente collective et les prix
			13 janvier	L'entente collective et les prix
			20 janvier	Avantages et difficultés de l'entente collective
			27 janvier	L'organisation de la mise en marché
			3 février	Définition et principes de base
			10 février	Fonctionnement de l'organisation de la mise en marché
			17 février	Nature et application des pouvoirs juridiques
			24 février	Nature et application des pouvoirs juridiques
			3 mars	Nature et application des pouvoirs juridiques
			10 mars	Nature et application des pouvoirs juridiques
			17 mars	La direction des prix
			24 mars	Avantages et difficultés de l'organisation de la mise en marché
			31 mars	L'organisme d'État et conclusions

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
29	Mécanisation rationnelle	1954	10 novembre	Introduction
			17 novembre	Cout d'utilisation de la machine agricole
			24 novembre	Cout d'utilisation de la force motrice sur la ferme
			1 ^{er} décembre	Cout d'utilisation de la force motrice sur la ferme. Cout d'utilisation des tracteurs de ferme
			8 décembre	Cout d'utilisation de la force motrice sur la ferme. Cout d'utilisation des tracteurs de ferme
			15 décembre	Cout d'utilisation de la force motrice sur la ferme. Cout d'utilisation des moteurs stationnaires
			22 décembre	Cout d'utilisation de la force motrice sur la ferme. Cout d'utilisation des moteurs stationnaires
			5 janvier	Cout de préparation du sol
			12 janvier	Cout d'ameublissement du sol
			19 janvier	Cout d'utilisation des semoirs
30	L'administration de la ferme	1955	26 janvier	La récolte des fourrages
			2 février	La récolte des fourrages
			9 février	Cout de la récolte des fourrages
			16 février	La récolte des fourrages
			23 février	La récolte des fourrages secs. Ratélage
			2 mars	La récolte des fourrages secs
			13 avril	La récolte des fourrages. Presse auto-ramasseuse et lieuse
			20 avril	La récolte des fourrages. La fourragère
			27 avril	La récolte des fourrages. La fourragère
			4 mai	La récolte des fourrages. La fourragère
30	L'administration de la ferme	1955	30 novembre	Évolution de l'agriculture dans Québec
			7 décembre	Caractère familial de l'agriculture québécoise
			14 décembre	Productivité du capital
			21 décembre	Spécialisation en agriculture
30	L'administration de la ferme	1956	4 janvier	Financement de l'exploitation agricole

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
			11 janvier	Mécanisation de la ferme
			18 janvier	Types de fermes du Québec
			25 janvier	Choix de la ferme
			1 ^{er} février	L'étendue de la ferme
			8 février	Régionalisation de l'agriculture
			15 février	Exploitation agricole et forestière
			22 février	Amélioration physique du sol
			29 février	Les amendements et engrais
			7 mars	Les grandes cultures
			14 mars	L'exploitation des troupeaux
			21 mars	La ferme laitière
			28 mars	L'alimentation du troupeau laitier
			4 avril	Les fermes d'élevage de bovins de boucherie
			11 avril	Les fermes d'élevage hautement spécialisées
			18 avril	Résumé et conclusions
31	L'instruction et l'éducation des jeunes ruraux	1956	14 novembre	Introduction
			21 novembre	Le rôle des parents
			28 novembre	Le rôle de l'Église et de l'État
			5 décembre	L'État fédéral et l'État provincial
			12 décembre	Historique du système scolaire du Québec
			19 décembre	Le système scolaire actuel
		1957	2 janvier	La Commission scolaire
			9 janvier	Les associations de Commissions scolaires et de professeurs
			16 janvier	L'élève
			23 janvier	Le maître
			30 janvier	Le programme
			4 février	L'école
			11 février	L'école
			20 février	Les écoles moyennes et régionales d'agriculture

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
32	Bases du syndicalisme agricole et forestier	1957	27 février	Le Centre de formation rurale de l'UCC
			6 mars	L'enseignement extra-scolaire et post-scolaire
			13 mars	Les relations maîtres-parents
			20 mars	Le cultivateur et le coût de l'enseignement
			27 mars	La profession (UCC) et l'école
			10 avril	Conclusion
			13 novembre	Historique du syndicalisme agricole
			20 novembre	Les droits fondamentaux des cultivateurs
			27 novembre	Les problèmes actuels de nos cultivateurs
			4 décembre	Les problèmes actuels de nos bucherons
33	Le tracteur de ferme	1958	11 décembre	La nécessité de se grouper
			18 décembre	Organiser la profession agricole
			24 décembre	Défendre les intérêts généraux des propriétaires
			8 janvier	Moderniser notre agriculture
			15 janvier	Intégrer les syndicats spécialisés
			22 janvier	Défendre les intérêts des producteurs spécialisés
			29 janvier	Défendre les intérêts des bucherons
			5 février	Construire par l'éducation des membres
			12 février	Construire par la formation des chefs
			18 février	Collaborer avec les autres groupements agricoles
33	Le tracteur de ferme	1958	26 février	Etablir des services
			5 mars	Favoriser la démocratisation syndicale
			12 mars	Frapper la voie à l'organisation professionnelle
			19 mars	Frapper la voie à l'organisation professionnelle
			26 mars	Tenir son rang dans le cadre de l'État
			2 avril	Promouvoir l'apostolat des laïcs
			1 ^{er} octobre	Le tracteur de ferme
			8 octobre	Le manuel

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
			15 octobre	Le moteur à explosion
			22 octobre	Huiles et lubrifiants
			29 octobre	Conservation de lubrifiants
			5 novembre	Lubrification
			12 novembre	Le système de refroidissement
			19 novembre	Les soupapes
			26 novembre	Les soupapes
			3 décembre	Le système d'allumage
			10 décembre	L'accumulateur
			17 décembre	Les troubles d'électricité
		1959	7 janvier	Les carburants
			14 janvier	Le carburateur
			21 janvier	Les troubles de carburation
			28 janvier	Embrayage-freins
			4 février	Les roues
			11 février	Transmission-différentiel prise de pouvoir
			18 février	Le tracteur Diesel
			25 février	Les filtres du tracteur
			4 mars	Système hydraulique
			11 mars	Remisage du tracteur et sa mise en marche
			18 mars	Conduite générale
			25 mars	Les cadrans
			1 ^{er} avril	Lumières-peinture
			8 avril	Sécurité d'abord
34	Perspectives économiques de l'entreprise agricole familiale	1959	18 novembre	La notion de ferme familiale et son évolution
			25 novembre	De la production en agriculture
			2 décembre	La mise en marché
			9 décembre	Haro sur l'intégration ! Bravo pour la coordination
			16 décembre	L'industrie, le consommateur et vous

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon			
35	Le syndicat local de l'UCC	1960	23 décembre	Le producteur agricole n'est plus seul intéressé à la solution de ses problèmes			
			6 janvier	Les impératifs difficiles			
			13 janvier	Où le capital foncier devient un atout de haute production			
			20 janvier	Où votre capital mobilier devient un atout de haut revenu			
			27 janvier	Agriculture et gestion			
			3 février	La nécessaire comptabilité			
			10 février	Une méthode pratique : le budget			
			17 février	Flexibilité et souplesse de l'entreprise			
			24 février	Vos responsabilités de chef d'entreprise			
			2 mars	Un facteur de succès : le climat familial			
			9 mars	Les services publics			
			16 mars	L'action collective			
			35	Le syndicat local de l'UCC	1960	9 novembre	Le milieu
16 novembre	Le milieu						
23 novembre	Les structures de l'UCC						
30 novembre	La loi des syndicats professionnels						
7 décembre	Définition et fonctionnement						
14 décembre	Les caractères						
21 décembre	Sécurité syndicale						
4 janvier	Un groupement d'étude						
1961						11 janvier	Centre d'action
						18 janvier	Centre d'action
						25 janvier	Organisme de défense
						1 ^{er} février	Organisme de coordination
						8 février	La répartition des tâches
			15 février	Technique de l'action			
			22 février	Le budget			
1961			1 ^{er} mars	Des chefs			
			8 mars	Une doctrine			

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
			15 mars	Rôle de la fédération
			22 mars	Conclusion
36	Les comités, le travail en comité : esprit et méthodes	1961	13 décembre	Les qualités d'hier ne suffisent plus
		1962	20 décembre	Où est-ce qu'un comité ?
			3 janvier	Diverses sortes de comités
			10 janvier	Le pour et le contre
			17 janvier	Démission imprévue
			24 janvier	Qui peut faire partie d'un comité ?
			31 janvier	Qui peut faire partie d'un comité ?
			7 février	Le choix des officiers
			14 février	Modes de désignation et d'élection
			21 février	L'homme qui veut bâtir une tour
			28 février	Le président, acteur ou arbitre ?
			7 mars	Le secrétaire, cheville ouvrière ou âme damnée du comité ?
			14 mars	Nous avons perdu notre temps ce soir
			21 mars	Les personnes difficiles aux réunions
			28 mars	La discussion, pierre d'assise du travail en comité
			4 avril	La discussion, pierre d'assise du travail en comité
			11 avril	La discussion, pierre d'assise du travail en comité
			18 avril	Le procès-verbal hantise des secrétaires
			25 avril	Le cadre matériel des réunions
			2 mai	Comment évaluer la qualité de nos réunions
			9 mai	Les archives et la documentation
			16 mai	Les archives et la documentation
			23 mai	Le nerf de la guerre
			30 mai	Simple réunion hebdomadaire ?
			6 juin	Faut-il recourir à un expert ?
			14 juin	Le comité dans la cité
			20 juin	Charte et statuts

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
37	Aménagement des régions rurales	1962	27 juin	Le comité fait rapport
			4 juillet	Le rôle de la minorité au sein d'un comité
			11 juillet	L'aviseur moral dans un comité
			18 juillet	Par-delà les techniques
			24 octobre	Introduction
			31 octobre	Quelques causes de nos difficultés
			7 novembre	La planification
			14 novembre	Aménagement régional
			21 novembre	Aménagement rural
			28 novembre	La connaissance du milieu
			5 décembre	La connaissance du milieu
			12 décembre	La recherche
			26 décembre	La participation du citoyen à la formulation du plan
38	La gestion agricole et son organisation	1963	9 janvier	Participation des associations à l'élaboration du plan
			16 janvier	Les entreprises
			23 janvier	La participation de l'État
			6 février	La région
			13 février	L'action au niveau des localités
			20 février	Une expérience américaine de réaménagement
			27 février	La planification française
			6 mars	Une expérience de développement communautaire en milieu rural
			20 mars	ARDA
			27 mars	Conclusion
			3 avril	Bibliographie
			13 novembre	Introduction
			20 novembre	Les résultats économiques
27 novembre	Les moyens de production			
4 décembre	Les résultats techniques			

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
		1964	11 décembre	Les critères
			2 janvier	La fiche d'exploitation
			9 janvier	Coûts de production et marges
			22 janvier	L'analyse de groupe
			29 janvier	Le diagnostic
			5 février	Au delà du diagnostic
			19 février	Le budget
			26 février	Deux budgets faciles
			4 mars	Un autre budget
			11 mars	Le coût d'une machine
			25 mars	La loi des rendements agricoles
			8 avril	De la technique à l'économique
			15 avril	La combinaison des ressources
			19 avril	Les recherches
			6 mai	La collecte des données de base
			20 mai	Les hommes et la gestion
			10 juin	À côté de la gestion
			1 ^{er} juillet	Conclusion
39	La commercialisation des produits agricoles	1964	11 novembre	Introduction
			18 novembre	Généralités
			2 décembre	Consommation des denrées alimentaires
			9 décembre	L'agriculture québécoise
			16 décembre	Les intermédiaires
			23 décembre	Les intermédiaires
		1965	6 janvier	L'offre et la demande structure du marché
			13 janvier	Le porc
			20 janvier	Le porc
			27 janvier	Le porc
			3 février	La commercialisation des fruits et légumes

no	intitulé du cours ^{12/79}	année	date	intitulé de la leçon
			10 février	La commercialisation du lait et des produits laitiers
			17 février	La commercialisation du lait et des produits laitiers
			24 février	La commercialisation du lait et des produits laitiers
			3 mars	La commercialisation du lait et des produits laitiers
			10 mars	La commercialisation des produits avicoles
			17 mars	La commercialisation des produits avicoles
			24 mars	La forêt et les produits forestiers
			31 mars	La forêt et les produits forestiers
			7 avril	La forêt et les produits forestiers
			14 avril	Les écarts de prix
			21 avril	La machinerie agricole
			12 mai	L'information
			19 mai	Les grains de Provende
			26 mai	Les gouvernements et la commercialisation des produits agricoles
			9 juin	Sommaire et conclusions
40	Exploitation rationnelle de la forêt	1965	3 novembre	Introduction
			10 novembre	Les forêts du Québec. Esquisse de leur description
			17 novembre	Les sols de nos forêts
			1 ^{er} décembre	Inventaire d'une petite propriété forestière
			8 décembre	Inventaire d'une petite propriété forestière
			15 décembre	Aménagement forestier
			22 décembre	Aménagement forestier
		1966	5 janvier	La culture du boisé
			12 janvier	La culture du boisé
			19 janvier	La culture du boisé
			26 janvier	La culture du boisé
			2 février	L'aménagement de l'érablière
			9 février	La qualité des semences forestières et leur influence sur les forêts artificielles
			16 février	Quelques maladies d'arbres

no	intitulé du cours ^{12/9}	année	date	intitulé de la leçon
41	Situation et conditions de développement de l'agriculture au Québec	1967	23 février	Les caries
			2 mars	Exploitation forestière
			9 mars	Exploitation forestière
			23 mars	Exploitation forestière
			30 mars	Chemins forestiers
			6 avril	Exploitation forestière. Transport du bois
			13 avril	Exploitation forestière. Classement des bois
			20 avril	Exploitation forestière. Mesurage des bois
			27 avril	Exploitation forestière. Mesurage des bois
			4 mai	Prévention des accidents
			11 mai	Exploitation forestière. Mise en marché
			1 ^{er} juin	Conclusions
			4 janvier	Introduction
			11 janvier	Évolution de l'agriculture
18 janvier	Évolution de l'agriculture. Changements qui affectent les sources d'approvisionnement			
25 janvier	Évolution de l'agriculture. Le volume de la production			
1 ^{er} février	Évolution de l'agriculture. Revenu en espèces et revenu net agricole			
8 février	Évolution de l'agriculture. Revenu en espèces et revenu net agricole			
15 février	Évolution de l'agriculture. L'efficacité de la production			
22 février	Évolution de l'agriculture. La commercialisation			
1 ^{er} mars	Revue des politiques agricoles gouvernementales			
8 mars	Revue des politiques agricoles gouvernementales. La politique agricole fédérale			
15 mars	Revue des politiques agricoles gouvernementales. La politique agricole provinciale			
22 mars	Les organismes des producteurs agricoles			
29 mars	Les organismes des producteurs agricoles. Le syndicalisme agricole			
5 avril	Synthèse des principaux problèmes et option à prendre			
12 avril	Synthèse des principaux problèmes et option à prendre. Option à prendre			
19 avril	Synthèse des principaux problèmes et option à prendre. Justification de l'option			

no	intitulé du cours ¹²⁷⁹	année	date	intitulé de la leçon
				choisie
			26 avril	Synthèse des principaux problèmes et option à prendre. Justification de l'option choisie
			3 mai	Les conditions de développement de l'agriculture du Québec
			10 mai	Les conditions de développement de l'agriculture du Québec
			17 mai	Les conditions de développement de l'agriculture du Québec. L'efficacité des institutions agricoles
			24 mai	Les conditions de développement de l'agriculture du Québec. L'efficacité des institutions agricoles
			31 mai	Les conditions de développement de l'agriculture du Québec. L'efficacité des institutions agricoles
			7 juin	Les conditions de développement reliées à la production
			14 juin	Les conditions de développement reliées à la production. La détermination d'objectifs à la production
			21 juin	Les conditions de développement reliées à la production. La mise en valeur des fermes
			28 juin	Les conditions de développement reliées à la production. L'exploitation rationnelle des fermes
			5 juillet	Les conditions de développement reliées à la production. La protection des fermes
			12 juillet	Les conditions de développement reliées à la mise en marché
			19 juillet	Les conditions de développement reliées à la mise en marché. Les structures de mise en marché
			2 août	Les conditions de développement reliées la mise en marché. Les structures de mise en marché
			9 août	Les conditions de développement reliées à la mise en marché. Les entreprises de transformation et de distribution
			16 août	Les conditions de développement reliées à la mise en marché. Améliorations de la politique agricole fédérale
			23 août	La transition vers d'autres secteurs d'activités des cultivateurs appelés à quitter l'agriculture

no	intitulé du cours ^{12/79}	année	date	intitulé de la leçon
42	La réforme scolaire au Québec	1967	29 novembre	Introduction
			6 décembre	Au cœur de l'évolution
			13 décembre	Égalité pour tous
			20 décembre	La polyvalence
			3 janvier	La polyvalence
			10 janvier	La polyvalence
			24 janvier	Nécessité d'adapter les structures administratives du système scolaire
			31 janvier	Nécessité d'adapter les structures administratives du système scolaire
			7 février	Nécessité d'adapter les structures administratives du système scolaire
			14 février	Vers une plus grande participation des parents dans le système scolaire
43	Comment produire du lait de qualité	1968	21 février	L'Etat prend plus de place dans la chose scolaire. Les parents veulent être de plus en plus présents
			6 mars	La confessionnalité scolaire
			13 mars	La confessionnalité scolaire
			20 mars	La confessionnalité scolaire
			27 mars	<i>sans titre</i>
			3 avril	La composition du lait
			10 avril	La traite
			17 avril	La traite mécanique
			24 avril	Le refroidissement
			1 ^{er} mai	Les règlements
8 mai	Priorité à la qualité			

ANNEXE 3

Degré d'auto-provisionnement en biens alimentaires au Québec (1953-1976)¹²⁸⁰

	1953-55	1960-62	1965	1971	1976
	%	%	%	%	%
céréales	0	0	0	0	0
pommes de terre	82.4	70.2	63.4	55.3	48.7
fruits (total)	17.4	20.0	21.8	23.5	24.7
pommes	68.6	83.6	91.5	100.2	105.0
autres fruits	8.6	9.1	9.7	10.2	10.8
légumes (total)	43.1	53.4	56.4	54.8	53.6
blé d'inde	44.0	69.5	72.3	73.4	69.8
carottes	60.0	116.7	136.4	139.9	132.5
céleri	27.3	19.5	16.1	12.9	10.6
choux	56.1	62.1	64.8	71.7	78.3
oignons	14.5	72.4	107.5	135.7	145.2
pois verts	96.2	54.8	78.4	97.0	98.4
autres légumes	42.1	40.3	34.9	25.8	25.1
produits laitiers (total)	102.4	109.5	112.0	118.7	122.0
lait et crème nature	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
beurre	98.1	122.5	126.8	133.0	132.6
fromage Cheddar	174.4	128.2	162.5	199.6	222.4
autres fromages	48.9	47.4	55.6	91.8	118.7
laits concentrés	305.3	215.8	180.9	136.8	124.7
crème glacée	36.4	54.4	63.5	86.4	103.8

¹²⁸⁰ April NOLASQUE, *L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946 à 1976*, op. cit., p. 63. Les quantités sont pondérées aux prix moyens de la période.

	1953-55	1960-62	1965	1971	1976
bétail (total)	49.5	46.4	44.9	43.8	43.3
bœuf	30.8	27.2	24.0	21.5	20.2
veau	50.8	65.4	67.1	69.1	64.5
porc	73.8	71.8	75.1	80.0	82.5
agneau et mouton	70.0	27.7	23.0	14.3	12.5
volaille (total)	45.7	70.8	86.7	89.5	95.4
poule et poulet	43.5	77.0	98.9	106.8	115.1
dinde	52.3	48.6	50.0	46.6	48.3
autre volaille	100.0	107.1	97.0	83.2	73.9
oeufs	63.6	60.6	60.6	64.5	65.1
TOTAL	60.2	60.0	61.0	61.3	61.6

ANNEXE 4

Il est, en effet, extrêmement important que l'on distingue les véritables agriculteurs, producteurs, cultivateurs, etc., de ceux qui pourraient, bona fide, déclarer qu'ils exercent telle profession (B-3722).

Ce projet de loi répond-il aux vœux de la grande majorité des véritables agriculteurs (B-3724) ?

Nous serons heureux d'entendre les véritables agriculteurs nous dire si, au-delà des préoccupations actuelles, on leur a fait voir quelles seraient les conséquences d'un acte législatif qui consacre déjà dans les faits un contrôle de l'État sur l'économie rurale (B-3724).

Elles n'ont pas la motivation, si vous voulez, du vrai producteur professionnel, qui doit être celui qui doit être considéré d'abord dans une loi comme celle-là (B-3727).

Cela soulève en particulier un problème que vous avez vous-même mentionné à savoir celui des marginaux. [...] les marginaux [...] La meilleure façon, si on veut que le sort des marginaux soit considéré dans la discussion des politiques agricoles, c'est qu'ils appartiennent à la loi, qu'ils soient protégés par la loi. [...] il s'agit d'une cotisation de \$15 et, pour ce montant-là, l'association sera tenue de respecter autant le sort de ceux-là que le sort des plus gros (B-3736).

On pense que ça fait quand même un équilibre entre le petit producteur et le plus gros quant à sa participation financière à la vie de l'organisation (B-3740).

Alors, passé le cap de 50,000, je pense que le nombre de cultivateurs de bonne foi, disons de l'agriculture, est certainement très faible (B-3747).

Nous ne voudrions pas trop pénaliser le producteur considéré comme marginal, mais nous aimerions que ce dernier soit stimulé à devenir rentable le plus tôt possible (B-3926).

Est-ce qu'on peut présumer que les maraichers les plus progressifs, les plus gros, font partie de l'association, et que les petits maraichers indépendants font plutôt partie de l'UCC (B-3902) ?

Je pense qu'à l'avenir les gens qui vont rester en agriculture seront de véritables agriculteurs. Ce devrait être eux qui décident et qui administrent le syndicalisme que l'on aura et non pas des gars à temps partiel et qui font autre chose. C'est pour cela que

nous sommes plus exigeants sur ce côté-là. Il faut que ce soit de véritables agriculteurs qui vivent sur la terre et de la terre (B-3918).

En effet, dans le télégramme, par exemple, à quatrièmement, on demande une loi définissant réellement l'agriculteur et acceptant uniquement les vrais agriculteurs (B-4079).

Vous mentionnez dans le télégramme une loi définissant réellement l'agriculteur et acceptant uniquement les vrais agriculteurs (B-4079).

Éventuellement, avec le temps, il s'agit de la possibilité d'avoir à l'intérieur de nos cadres de réels producteurs. Je pense que c'est en évoluant avec cette loi que nous pourrons, à un moment donné, avoir réellement des producteurs (B-4080).

[U]ne loi définissant réellement l'agriculteur et acceptant uniquement les vrais agriculteurs (B-4084).

[A]u lieu de tenter d'améliorer le sort de la masse de cultivateurs en l'encadrant dans un syndicalisme de classe qui mélange indifféremment les producteurs-entrepreneurs bien préparés, bien organisés, avec les producteurs inadaptés et irrécupérables, on encourage, au contraire, en France, l'avancement du groupe de producteurs qui font preuve de dynamisme, qui comprennent que l'agriculture n'est pas seulement un mode de subsistance familiale, mais surtout un moyen de production de richesse et de prospérité économique pour les véritables exploitants industriels agricoles (B-4090).

La confection des listes électorales nous amène à demander de nouveau que le législateur définisse mieux le producteur agricole, qu'il cerne davantage ce que doit être l'agriculteur professionnel (B-4096).

En dépit de cette précision, il reste à trouver une description physique et une traduction légale de ce qu'on entend par l'expression « producteur marginal » (B-4096).

[O]ù le producteur efficace versus le producteur moins efficace aura son mot à dire (B-4097).

[...] la question de l'apport de la jeunesse dans la valorisation de l'agriculture. [...] surtout ceux qu'on peut garder sur les fermes et qui sont sur la voie actuellement de devenir de véritables entrepreneurs agricoles (B-4101).

[S]ur cette disposition qui était toujours là, qui faciliterait aux syndicats, aux groupements de cultivateurs mécontents, aux mal ajustés, de pouvoir, un bon jour parvenir à faire la preuve qu'il faut remplacer l'association accréditée par une autre, nous vous soumettons humblement que vous créez un climat qui est loin d'être sain parce que vous allez, à ce moment-là, mettre tous ces gens en état de contestation permanente (B-4114).

S'il fallait que le législateur s'en tienne à la description actuelle, le sort du syndicalisme pourrait être réglé par des pseudo-agriculteurs (B-4118).

Si on prend une liste de 80,000 producteurs, 75 p.c. de 80,000, ce n'est pas la même chose que si l'on prenait 75 p.c. de 52,000 véritables agriculteurs. C'est pour cela que les pourcentages peuvent varier (B-4121).

[J]e trouverais qu'un des buts du syndicalisme, serait justement de faire pression, en tant que corps professionnel, pour arriver et dire : On veut un crédit à la production justement pour que ceux qui, parmi notre groupe, sont réellement efficaces, sont réellement des hommes d'affaires, pour que, s'ils n'ont pas d'argent pour fonctionner, ils puissent fonctionner à leurs risques (B-4125).

[L]'organisation professionnelle ne ferait, à ce moment-ci, que faciliter la mise en place d'autres mécanismes comme ceux que nous connaissons qui desservent l'économie, qui desservent le consommateur et qui desservent les producteurs efficaces (B-4135).

En dépit de ce qu'on a dit tout à l'heure, il ne serait pas bon de croire que même en agriculture on puisse sauver les irrécupérables. Je suis d'accord avec vous qu'il y a des faibles en agriculture mais nous avons des unités de production – il n'y a rien à faire – que nous ne pouvons pas sauver. C'est sûr que la loi qu'on a devant nous n'a pas comme fonction de protéger les forts; les forts sont capables de se défendre eux-mêmes. Elle est là surtout pour protéger les moins forts, les plus faibles. Il est inutile de penser qu'au Québec nous allons sauver les unités agricoles qui ne sont pas viables où le chef d'entreprise n'a pas le souci de l'efficacité (B-4137).

J'ai demandé, il y a un mois et demi, s'il était possible, par l'entremise des bureaux régionaux, de demander que l'on fasse l'inventaire des vrais cultivateurs. Que l'on commence (B-5087).

Est-ce qu'on va inclure, comme producteur agricole pouvant être sur les listes et ayant son mot à dire, un journalier ou un travailleur dans l'industrie de la construction qui est propriétaire d'une érablière, au même titre qu'un agriculteur professionnel (B-5088) ?

Je pense que si cela a rendu service et qu'on fait disparaître ainsi tous les cultivateurs amateurs et les gens qui gardent une vache et demie, deux vaches et trois quarts et pas plus, on pourrait, en se prévalant de cette politique suivie par l'Office du crédit agricole, qualifier un agriculteur. Ce ne serait peut-être pas parfait dans le sens des exigences de tout le monde, mais si on n'a jamais eu de récrimination de la part de l'UCC sur la qualification exigée par l'Office du crédit agricole d'un cultivateur, je ne vois pas pourquoi elle viendrait réagir dans ce sens lorsqu'on veut embarquer des cultivateurs dans le syndicalisme agricole. Le syndicalisme agricole est une mesure qui doit être faite pour les vrais cultivateurs. Il est impérieux – comme tout le monde l'a dit ici à cette commission - que ce ne soit pas les amateurs et les « gentlemen farmers »

qui viennent dicter aux agriculteurs – les vrais, ceux qui vivent essentiellement de leur terre et du produit de leur terre – les politiques à suivre et à définir (B-5089).

Il y a un mois et demi je lui avais demandé s'il y aurait possibilité de faire préparer une liste des vrais cultivateurs, des cultivateurs bona fide, des cultivateurs qui sont qualifiés, comme je l'avais dit dans le temps, en passant par les bureaux régionaux qui, je crois, sont placés à la pointe de l'information dans les différentes régions économiques de la province. Il y aurait possibilité de trouver là dans un avenir très rapide, et sans que cela nécessite une organisation compliquée, le nom des vrais cultivateurs (B-5089).

C'est qu'on va laisser de côté à un moment donné de vrais agriculteurs, parce que le revenu de 50 p.c. qu'on exige nous force nécessairement à les mettre de côté (B-5092).

Si vous voulez savoir vraiment ce que pensent les agriculteurs, allez voir les vrais agriculteurs et arrêtez de mettre sur le dos de l'agriculture tous les autres problèmes sociaux que rencontre le milieu rural. Allez les voir, les problèmes agricoles, allez discuter avec les vrais agriculteurs, allez voir les producteurs de lait de ce temps-ci comment ils se comportent (B-5102).

[M]oi je serais plutôt d'avis qu'un vrai agriculteur ou un agriculteur qui a une organisation valable, au lieu de payer \$15 de contribution annuellement, pourra en payer \$20 ou \$25 et ça sera beaucoup plus intéressant pour lui d'avoir des services que d'aller chercher, comme le député de Sainte-Marie le mentionnait, 18,000 personnes qui, statistiquement, sont agriculteurs mais qui ne l'ont jamais été de leur vie (B-57).

M. LEDUC : Entre nous, je pense bien qu'on peut viser une standardisation des chiffres à l'intérieur de lois présentées par le gouvernement mais l'objectif que l'on vise avec la Loi du syndicalisme agricole est de donner un autre outil aux agriculteurs.

M. VINCENT : Aux vrais agriculteurs.

M. LEDUC : Oui, aux vrais agriculteurs non pas à ceux qui, comme moi, vendent pour \$200 de pommes par année. Ce n'est pas mon boulot principal, je pense bien. Alors, donner aux vrais agriculteurs un autre outil (B-60).

[L]a loi que nous avons devant nous, ce n'est pas une loi sociale, c'est une loi économique qui a pour fonction de définir une profession économique. [...] On fait porter sur le dos des professionnels un problème social. [...] Pourquoi demander à un non-professionnel de se prononcer sur un statut de professionnel (B-62) ?

Votre affaire, c'est de monter les cultivateurs, les vrais cultivateurs contre les amateurs (B-62).

Mais si on mettait \$250 par exemple ou \$400 dans la loi, naturellement, pour le président de l'UCC, ce serait très bien pour recevoir des cotisations syndicales, mais ça ne représenterait rien au point de vue de l'avenir de l'agriculture. Les cultivateurs qui sont de vrais cultivateurs, qui vivent de leur terre ne demandent pas ce que vous

exigez, c'est purement électoral ce que vous faites là. Puis on essaie par le biais du bill 64 de donner aux cultivateurs un statut de professionnel que vous réclamez pour tous vos innocents de n'importe quelle profession (B-63).

Cela leur permettrait d'émarger au budget du ministère de l'Agriculture qui est déjà trop petit pour les vrais cultivateurs de la province de Québec. Il faut bien se mettre dans la tête que ce n'est pas le nombre ni la quantité, mais bien la qualité. Il faut absolument aider les cultivateurs professionnels, les cultivateurs qui vivent de leur ferme. [...] Je pense que le problème de l'agriculteur ne se résoudra jamais par de petites mesures qui tendent à discréditer le cultivateur professionnel (B-64).

Il aurait quand même fallu qu'il préconise des mécanismes pour vérifier si tel agriculteur est un agriculteur réel (B-101).

Donc, si la liste officielle, qui sera rendu publique par la régie selon l'article 12, contient 52,000 agriculteurs, en éliminant les pseudo-agriculteurs que voulait inclure le député de Sainte-Marie... (B-102).

ANNEXE 5

Offre de formation agricole et bioalimentaire par programmes et régions du Québec en 2016¹²⁸¹

DEP	Aquiculture	Arboriculture-élagage	Fleuristerie	Grandes cultures	Horticulture and Garden Centre Operations
Abitibi-Témiscamingue			X		
Bas-Saint-Laurent					
Capitale-Nationale	X		X		
Centre-du-Québec			X	X	
Chaudière-Appalaches					
Côte-Nord					
Estrie			X		
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	X				
Lanaudière					
Laurentides			X	X	
Laval		X	X		
Mauricie					
Montréal			X	X	X
Montérégie					
Nord-du-Québec					
Outaouais		X			
Saguenay-Lac-Saint-Jean					
Montréal			X	X	X

¹²⁸¹ INFOROUTE, <http://www.inforoutefti.org/resultatProg.aspx?Niv=0&DEP=1&ASP=1&AEP=1&AFS=1&EUI=1&DEC=1&AEC=1&AFC=1&Nom=Nv&Reg=0&Sec=2&Lng=0> [site consulté le 23 Juin 2016] ; UNIVERSITÉ LAVAL, <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire.html> [site consulté le 26 juin 2016] ; UNIVERSITÉ MCGILL, <http://www.mcgill.ca/macdonald/programs/academic-programs> [site consulté le 26 juin 2016]

	Abitibi-Témiscamingue
	Bas-Saint-Laurent
	Capitale-Nationale
	Centre-du-Québec
	Chaudière-Appalaches
	Côte-Nord
	Estrie
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	Lanaudière
	Laurentides
	Laval
	Mauricie
	Montréal
	Montérégie
	Nord-du-Québec
	Outaouais
	Saguenay-Lac-Saint-Jean
	Montréal
Agriculture Production	
Stratégies d'intervention en comportement des équidés	X
autres formations – collégial	
Protection de la faune	X
baccalauréat	
Agroéconomie	X
Agronomie (Agronomie générale)	X
Agronomie (Productions animales)	X
Agronomie (Productions végétales)	X
Agronomie (Sols et environnement)	X
Sciences de la consommation	X
Génie	X

Agricultural and Environmental Sciences – Ecological Agriculture	Abitibi-Témiscamingue Bas-Saint-Laurent Capitale-Nationale Centre-du-Québec Chaudière-Appalaches Côte-Nord Estrie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Lanaudière Laurentides Laval Mauricie Montérégie Nord-du-Québec Outaouais Saguenay-Lac-Saint-Jean Montréal	X
Agricultural and Environmental Sciences – Environmental Economics		X
Agricultural and Environmental Sciences – International Agriculture		X
Agricultural and Environmental Sciences – Life Sciences (multidisciplinary)		X
Agricultural and Environmental Sciences – Microbiology & Biotechnology		X
Agricultural and Environmental Sciences – Plant Biology		X
Agricultural and		X

Sciences des aliments		Abitibi-Témiscamingue	
Sciences de aliments –avec mémoire	X	Bas-Saint-Laurent	
Science des aliments –avec mémoire (microbiologie alimentaire)	X	Capitale-Nationale	
Agricultural Economics		Centre-du-Québec	
Animal Science		Chaudière-Appalaches	
Animal Science – non- thesis		Côte-Nord	
Bioresource Engineering – non-thesis		Estrie	
Food Science and Agricultural Chemistry		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Food Science and Agricultural Chemistry – non-thesis		Lanaudière	
Natural Resource		Laurentides	
Parasitology, Institute of		Laval	
Parasitology, Institute of		Mauricie	
		Montérégie	
		Nord-du-Québec	
		Outaouais	
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	
		Montréal	

		Abitibi-Témiscamingue
		Bas-Saint-Laurent
		Capitale-Nationale
		Centre-du-Québec
		Chaudière-Appalaches
		Côte-Nord
		Estrie
		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
		Lanaudière
		Laurentides
		Laval
		Mauricie
		Montréal
		Montérégie
		Nord-du-Québec
		Outaouais
		Saguenay-Lac-Saint-Jean
		Montréal
autres formations - université	Microprogramme en agroéconomie – distribution alimentaire	X
	Certification en productions animales	X
	Microprogramme en agriculture biologique	X
	Microprogramme en alimentation et nutrition	X
	DESS en agriculture, alimentation et société	X
	DESS en nutrition – alimentation fonctionnelle et santé	X
	Microprogramme de deuxième cycle en nutrition – alimentation fonctionnelle et santé	X
	Certificat en gestion de la relation consommateur	X
	Certificat en sciences de la	X

		Abitibi-Témiscamingue
		Bas-Saint-Laurent
	X	Capitale-Nationale
		Centre-du-Québec
		Chaudière-Appalaches
		Côte-Nord
		Estrie
		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
		Lanaudière
		Laurentides
		Laval
		Mauricie
		Montréal
		Montérégie
		Nord-du-Québec
		Outaouais
		Saguenay-Lac-Saint-Jean
		Montréal
consommation		
Certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts	X	
Certificat en sciences et technologie des aliments	X	
Microprogramme en sciences et technologie des aliments (technologie alimentaire et nouveaux aliments)	X	
Microprogramme en sciences et technologie des aliments (sécurité des aliments)	X	
Certificate in Food Science		X
Diploma in Environment		X
Programme de formation en entrepreneurial agricole	X	

ANNEXE 6

Données sur le hors quota au Canada¹²⁸⁵

	poulet	poule pondeuse	dindon	vache laitière
Colombie-Britannique	2000	100	usage personnel : 50 vente directe : 300	pas de hors quota. Quota minimum : 4 kg
Alberta	2000	300	300	50 litres de lait par jour sans quota
Saskatchewan	1000	300	100	pas de hors quota. pas de quota minimum
Manitoba	1000	100	100	pas de hors quota. Quota minimum : 1 kg
Ontario	300	100	50	pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg
Québec	100	100	25	pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg
Nouveau-Brunswick	200	200	25	pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg
Nouvelle-Écosse	200	100	25	pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg
Île-du-Prince-Édouard	500	300	n/d	pas de hors quota. Quota minimum : 5 kg
Terre-Neuve	100	100	n/d	pas de hors quota. Quota minimum : n/d

¹²⁸⁵ UNION PAYSANNE. Une alliance pour augmenter la production hors quota », S.l. : Union paysanne, 2016, 2 p. <https://unionpaysanne.com/cup-content/uploads/2016/05/hors-quota.pdf> [document consulté le 9 décembre 2016]

ANNEXE 7

Appellations réservées reconnues et projets à l'étude en date du 26 juin 2016¹²⁸⁶

appellations réservées et reconnues au Québec

Biologique	1 ^{er} février 2000
Agneau de Charlevoix (IGP)	21 mars 2009
Cidre de glace du Québec (IGP)	30 décembre 2014
Vin de glace du Québec (IGP)	30 décembre 2014
Fromage de vache de race Canadienne (AS)	9 mars 2016

projets à l'étude

Vin du Québec (IGP)	déposé le 16 juin 2015
Cheddar de l'Île-aux-Grues (IGP)	déposé le 7 juillet 2015
Maïs sucré de Neuville (IGP)	déposé le 21 janvier 2014
Volaille Chantecler de tradition (AST)	déposé le 4 juillet 2011
Fromage fermier (terme valorisant)	déposé le 22 juin 2015

¹²⁸⁶ CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS.
<http://www.cartv.gouv.qc.ca/> [site consulté le 26 juin 2016]

ANNEXE 8

Créneaux d'excellence bioalimentaires du projet Action concertée de coopération régionale de développement¹²⁸⁷

créneau	région	description	réalisations
AgroBoréal	Saguenay-Lac-Saint-Jean	produits issus du terroir boréal : petits fruits, produits forestiers non ligneux, pommes de terre de semence, élevages différenciés	création du Fonds de recherche agroalimentaire axé sur l'agriculture nordique ouvrage culinaire Saveurs boréales programme de certification AgroBoréal
Aliments santé	Capitale-Nationale	production de nouveaux aliments santé; amélioration des valeurs nutritives de produits existants	rendez-vous international sur les ingrédients santé cercle innovation en alimentation santé démarche structurée à l'innovation en aliments santé rencontres sur les meilleures pratiques d'affaires du secteur alimentaire
Ressources, sciences et technologies marines	Bas-Saint-Laurent	technologies marines; biotechnologies marines	3 ^e Forum bioalimentaire de la Côte-Nord : cap sur la connaissance, une balise pour l'innovation 11 ^e Forum québécois en sciences de la mer adaptation de panneaux semi-pélagiques Thyboron pour la pêche à la crevette nordique banc d'essai en inspection d'infrastructures submergées focus stratégie gestion des eaux usées – transformation de la crevette

¹²⁸⁷ QUÉBEC. Ministère de l'Économie, de la science et de l'innovation. « Créneaux d'excellence », www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/ [page consultée le 17 novembre 2016]

créneau	région	description	réalisations
	Côte-Nord	aquaculture, capture et transformation de la biomasse marine, biotechnologies marines	<p>3^e Forum bioalimentaire de la Côte-Nord : cap sur la connaissance, une balise pour l'innovation</p> <p>11^e Forum québécois en sciences de la mer</p> <p>adaptation de panneaux semi-pélagiques Thyboron pour la pêche à la crevette nordique</p> <p>focus stratégie</p> <p>système pour la transformation des pétoncles d'Islande (<i>Chlamys islandica</i>)</p>
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	aquaculture, capture et transformation de la biomasse marine, biotechnologies marines, technologies marines	<p>création du site Web ACCORD RSTM</p> <p>identification et traçabilité du homard vivant pêché au Québec</p> <p>mécanisation des opérations liées à l'élevage du pétoncle géant en boucles d'oreilles</p> <p>service spécialisé d'appariement de main-d'œuvre</p> <p>3^e Forum bioalimentaire de la Côte-Nord : cap sur la connaissance, une balise pour l'innovation</p> <p>11^e Forum québécois en sciences de la mer</p> <p>adaptation de panneaux semi-pélagiques Thyboron pour la pêche à la crevette nordique</p> <p>focus stratégie</p> <p>gestion des eaux usées – transformation de la crevette</p> <p>manuel pour la récolte commerciale des macroalgues au Québec</p> <p>pêche commerciale à des fins touristiques</p>
Transform-Action	Montérégie	transformateurs alimentaires	<p>planification stratégique pour l'amélioration et la mise en place d'un plan de marketing et de communication pour le secteur de la boulangerie</p>

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELMALEK, Ali Ait. 2010. « L'exploitation familiale agricole : entre permanence et évolution. Approche ethno-sociologique », *Économie rurale*, no 200, p. 40-52
- . 1997. « Du territoire à la profession : identités agraires et changement social dans le Pays de Redon (Bretagne) », *Ruralia*, 1, 8 p.
- AGRICULTURE BIO ET AGROÉCOLOGIE. « Réseaux », <https://agroecogigi.com/reseaux/> [page consultée le 8 novembre 2016]
- AKRAM-LODHI, A. Haroon et Cristobal KAY (dir.) 2009. *Peasants and Globalization. Political Economy, Rural Transformation and the Agrarian Question*, Londres et New York : Routledge, 347 p.
- ALEXANDRE, Marie. 2013. « La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple », *Recherches qualitatives*, vol. 32, no 1, p. 26-56
- ALIMENTATION SOMMET 2017. <https://sommelalimqc.gouv.qc.ca/> [site consulté le 25 octobre 2016]
- A. LOCKRIDGE, Kenneth. 1970. *A New England Town : The First Hundred Years, Dedham, Massachusetts, 1636-1736*. New York : Norton, 208 p.
- ALPHANDÉRY, Pierre et Jean-Paul BILLAUD. 2009. « Retour sur la sociologie rurale », *Études rurales*, no 183, p. 9-22
- ANGERS, François-Albert. 1943. « Quelques facteurs économiques et sociaux qui conditionnent la prospérité de l'agriculture », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales
- ARAGHI, Farshad. 2000. « The Great Global Enclosure of Our Times : Peasants and the Agrarian Question at the End of the Twentieth Century », dans F. Magdoff, F.H. Buttel et J. Bellamy Foster (dir.) *Hungry for Profit : The*

- Agribusiness Threat to Farmers, Food and the Environment*, New York (États-Unis) : Monthly Review Press, p. 145-160
- . 1995. « Global depeasantization, 1945-1990 », *Sociological Quarterly*, vol. 36, no 2, p. 337-368
- ARSENAULT, P., BOULANGER, Y., CÔTÉ, P., LARRIVÉE, J., PIGEON, J-G., ST-MAURICE, L. et N. VOYER (dir.) 1981. *L'impact des lois 90 (zonage agricole) et 125 (aménagement-urbanisme) dans l'Est du Québec*, Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski du 27 au 28 mars en 1981, Rimouski : Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, 509 p.
- AUTÈS, Michel. 1995. « Genèse d'une nouvelle question sociale : l'exclusion », *Lien social et Politiques*, no 34
- BANQUE MONDIALE. 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'Agriculture au service du développement*, Washington : The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 27 p.
- BARBICHON, Guy. 1968. « Aspects psychologiques et sociaux du transfert des agriculteurs de l'agriculture vers l'industrie », *Économie rurale*, no 77, p.45-54
- BARRAL, Pierre. 1966. « Note historique sur l'emploi du terme 'paysans' », *Études rurales*, no 21, p. 72-80
- BARTHÉLEMY, Denis et Alice BARTHEZ. 1978. « Propriété foncière, exploitation agricole et aménagement de l'espace rural », *Économie rurale*, no 126, p. 6-16
- BARTOLI, Pierre. 1984. « Sur le fonctionnement de la référence marxiste », *Économie rurale*, no 160, p. 15-21
- BEAUCHAMP Claude. 1982. « Milieu rural et agriculture entre le rose et le noir », *Recherches sociographiques*, vol. 23, no 3, p. 217-226
- BEAUNOYER, Michel. 2014. « Fermes de petite taille. Une voix qui doit se faire entendre », *La Terre de chez nous*, vol 85, no 34, 27 aout au 2 septembre 2014, p. 6
- BEL, F. 1978. « Quel avenir pour l'agriculture en montagne ? », *Économie rurale*, no 128, p. 4-6

- BÉLAND, Simon et Marie-Paule ROBICHAUD (dir). 2012. « Les fiducies foncières agricoles. L'approche coopérative », Actes du Séminaire de l'ARUC-DTC tenu le 8 avril 2011, Rimouski: Cahiers de l'ARUC-Développement territorial et coopération, Série « Conférence », no. 4, 25 p.
- BELLAMY FOSTER, John. 2011. *Marx écologiste*. Paris : Éditions Amsterdam, 144 p.
- BELZILE, Bernard. 2003. « Le prix du quota : stop ou encore ? », communication présentée au colloque de l'entrepreneur gestionnaire tenu à Drummondville (Québec) le 20 novembre 2003, 39 p.
- BERGER, Alain et Jacques ROUZIER. 1995. « L'espace rural, élargissement conceptuel et orientation méthodologique », *Économie rurale*, no 229, p. 3-10
- BERGHMAN, J. 1995. « Social exclusion in Europe : policy context and analytical framework », dans G. Room (dir.) *Beyond the threshold : the measurement and analysis of social exclusion*, Bristol : The Policy Press, p. 10-28
- BERGMANN, Denis R. 1984. « L'économie rurale en France. Essai de synthèse de la session et de bilan », *Économie rurale*, no 160, p. 28-34
- . 1957. « Essai sur les principes directeurs d'une politique agricole française », *Économie rurale*, no 34, p. 3-21
- BERNARD DE RAYMOND, Antoine et Frédéric GOULET (dir.) 2014. *Sociologie des grandes cultures. Au cœur du modèle industriel agricole*, Versailles: Éditions Quae, 230 p.
- BERNIER, Bernard. 1980. « La pénétration du capitalisme dans l'agriculture », chap. de *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal (Québec) : Boréal Express, p. 73-91
- . 1975. *The Penetration of Capitalism in Quebec Agriculture*, mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal
- BERNSTEIN, Henry. 2010. *Class Dynamics of Agrarian Change : Agrarian Change & Peasant Studies*. S.l. : Fernwood Press & Kumurian Press, 142 p.
- . 1977. « Notes on Capital and Peasantry », *Review of African Political Economy*, no 10, p. 60-73
- BERQUE, Augustin. 1977. « Riziculteurs à temps partiel. Deux problèmes de l'agriculture japonaise », *Études rurales*, no 68, p. 7-22

- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES. « MAPAQ : Nourrir le Québec et plus encore ! », <http://blogues.banq.qc.ca/instantanes/2016/05/18/mapaq-nourrir-quebec-plus/> [page consultée le 18 octobre 2016]
- BLAIS, André. 1979. « La politique agricole du gouvernement québécois, 1952-1973 », *Recherches sociographiques*, vol. 20, no 2, p. 173-203
- BLOUIN, Claude. 1980. « La mécanisation de l'agriculture entre 1830 et 1890 », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal : Boréal Express, 220 p.
- BODIGUEL, Maryvonne. 1991. « L'agriculture intruse à la campagne ? », *Économie rurale*, no 202-203, p. 65-66
- BOIS, Henri C. 1943. « Les coopératives agricoles », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, p. 393-410
- BOISSEAU, Pierre. 1974. « Sociologie de la tache d'huile : innovations et rapports sociaux dans le processus de modernisation de l'agriculture françaises », *Économie rurale*, no 103, p. 34-37
- BOLLMAN, Ray D. 1988. « Revenu des familles agricoles, Canada et Québec, 1957-1986 », *Économie rurale*, no 175, p. 265-281
- BONANNO, A., BUSH, L., FRIEDLAND, B., GOUVEIA, L. et E. MINGIONE (dir.) 1994. *From Columbus to Conagra : The Globalization of Agriculture and Food*. Lawrence : University of Kansas Press, p. 77-92
- BONTRON, Jean-Claude et Nicole MATHIEU. 1980. « Les transformations agricoles et les transformations rurales en France depuis 1950 », *Économie rurale*, no 137, p. 3-9
- BOUCHARD, Gérard. 1996. *Quelques Arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*. Montréal, Boréal, 635 p.
- . 1989. « L'étude de la société rurale québécoise et le modèle de la frontière », communication présentée au congrès de l'Institut de l'histoire de l'Amérique française tenu à Sherbrooke (Québec) au mois d'octobre 1989
- . 1986. « La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19^e et 20^e siècles. Construction d'un modèle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, no 1, p. 51-71

- BOUCHARD, Roméo. 2014. *Les champs de bataille. Histoire et défis de l'agriculture biologique au Québec*. Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 132 p.
- . 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne. Pour la santé du monde*. Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 232 p.
- BOUCHER, Paul. 1932. « Les cours à domicile de l'UCC », *La Terre de chez nous*, 5 janvier 1932, p. 16
- BOULIANNE, Manon. 2011. « Tendances et contre-tendances de l'agroalimentaire en Amérique du Nord : industrialisation, désactivation et re-paysanisation », dans M. Handfield (dir.) *Le renouveau coopératif agroalimentaire*, Comptendu du Séminaire de l'ARUC-DTC tenu à Saint-Valier le 2 mai 2009, Rimouski: Cahiers de l'ARUC-Développement territorial et coopération, Série « Débats et propositions », no. 2, 59 p.
- BOURDIEU, Pierre. 2002. *Le bal des célibataires : Crise de la société paysanne en Béarn*. France, Éditions du Seuil, 266 p.
- . 1977. « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 17, no 1, p. 2-5
- BOURDIEU, Pierre et Abdelmalek SAYAD. 1964. « Paysans déracinés. Bouleversements morphologiques et changements culturels en Algérie », *Études rurales*, no 12, p. 56-94
- BOURDON, Michel. 1971. « Le paradoxe du chômage déguisé et ses conséquences », *Économie rurale*, no 87, p. 57-66
- BOURGET, S.J. et M. ROY. 1967. « Les surplus agricoles : Obstacle majeur à la parité entre le secteur industriel et le secteur agricole », *La Terre de chez nous*, 1 février 1967, p. 10
- BOUSSARD, Jean-Marc et Michel BLANC. 2000. « L'évolution des disciplines et des métiers », *Économie rurale*, no 255-256, p. 203-212
- BOUSSARD, Isabel. 1988. « Les arguments économiques en faveur du retour à la terre dans le discours agrarien », *Économie rurale*, no 184-186, p. 75-84
- BOVÉ, José et François DUFOUR. 2000. *Le monde n'est pas une marchandise : Des paysans contre la malbouffe*. Paris (France) : Éditions La Découverte, 340 p.
- BOYD, Stephen. 1998. *Exploiter une ferme d'agrément. Pour le plaisir ou le profit ?* Ottawa : Statistique Canada, 27 p.

- BRANGEON, Jean-Louis, JÉGOUZO, Guenhaël et Maurice QUINQU. 1996. « Politique de préretraite et bas revenus agricoles », *Économie rurale*, 232, p. 13-19
- BRENNER, Robert. 2001. « The Low Countries in the Transition to Capitalism », *Journal of Agrarian Change*, 1, 2, p. 169-241
- BRODEUR, Catherine, DOSTIE, Simon et Rosalie-Maude ST-ARNAUD. 2012. *Valeur et propriété des terres agricoles : enjeux et perspectives*, rapport de recherche du Groupe AGÉCO, 116 p.
- BRODEUR, Jacques. 1992. « Les cours à domicile de l'UCC, 1929-1969 : un filon inexploré de notre histoire rurale », *Études d'histoire religieuse*, vol. 58, p. 39-47
- BROSSIER, Jacques et Jean-François MAMDY. 1972. « Politique des structures et évolution des surfaces d'exploitations », *Économie rurale*, no 91, p. 43-57
- BROUSSOLLE, Cl. 1978. « Le déséquilibre offre-demande sur le marché des produits laitiers », *Économie rurale*, no 125, p. 17-22
- BROUSSOLLE, C., DAUCÉ, Mr Pierre., HOUÉE, P., MOUCHET, Claude et J.C. POUPA. 1983. « Scénarios pour l'agriculture bretonne (1980-2000). Étude de prospective régionale », *Économie rurale*, no 155, p. 43-45
- BRUN, A. 1986. « Aspects macro-économiques de la pluriactivité des familles agricoles », *Économie rurale*, no 171, p. 38-47
- BRYCESON, D., KAY, C. et J. MOOIJ (dir.) 2000. *Disappearing peasantries ? Rural Labour in Africa, Asia and Latin America*. Londres (Angleterre) : Intermediate Technology Publications, 333 p.
- BURCHARDT, T., LE GRAND, J. et D. PIACHAUD. 2002. « Introduction », dans J. Hills, J. Le Grand et D. Piachaud (dir.) *Understand social exclusion*, Oxford: Oxford University Press, p. 1-12
- BURRELL, Alison. 2003. « Multifonctionnalité, considérations non commerciales au Cycle de Doha », *Économie rurale*, no 273-274, p. 13-29
- BURTON, Rob J. F. 2012. « Understanding Farmers' Aesthetic Preference for Tidy Agricultural Landscapes : A Bourdieusian Perspective », *Landscape Research*, 31, p. 51-71

- . 2004. « Seeing Through the ‘Good Farmer’s’ Eyes : Towards Developing an Understanding of the Social Symbolic Value of ‘Productivist’ Behaviour », *Sociologia Ruralis*, vol. 44, no 2, p. 195-215
- BURTON, Rob J. F. et Geoff A. WILSON. 2006. « Injecting Social Psychology Theory into Conceptualisations of Agricultural Agency : Towards a Post-Productivist Farmer Self-Identity ? », *Journal of Rural Studies*, 22, p. 95-115
- BURTON, Rob J. F., KUCZERA, C. et G. SCHWARZ. 2008. « Exploring Farmers’ Cultural Resistance to Voluntary Agri-Environmental Schemes », *Sociologia Ruralis*, 48, p. 16-37
- BURTON, Rob J. F. et U. H. PARAGAHAWEWA. 2011. « Creating Culturally Sustainable Agri-Environmental Schemes », *Journal of Rural Studies*, 27, p. 95-104
- BUTTEL, F. H. 1992. « Le caractère idéologique du développement des biotechnologies aux États-Unis », *Cahiers d’économie et sociologie rurales*, 24-25, p. 77-92
- BUTTEL, Frederick H., LARSON, Olaf F. et Gilbert W. GILLESPIE. 1990. *The Sociology of Agriculture*. New York : Greenwood Press
- CAILLÉ, Alain. 2007. « Introduction », dans Alain Caillé (dir.) *La quête de reconnaissance, nouveau phénomène social total*. Paris (France): Éditions La Découverte, p. 5-14
- CAILLOT, Robert. 1958. « Présent et avenir probable de la population agricole de la région lyonnaise », *Économie rurale*, no 36, p. 29-35
- CALDWELL, Gary. 1988. « Surcapitalisation et idéologie de l’entreprise en agriculture », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 349-371
- CANADA. Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2016. *Guide sur Agri-relance. Cadre fédéral-provincial-territorial d’aide en cas de catastrophe*, Canada, 10 p. http://www.agr.gc.ca/resources/prod/doc/AgriRecovery_Guide_GF2-fra.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]
- . « Programme Agri-compétitivité » <http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1359338007173> [page consultée le 8 décembre 2016]
- . « Programme Agri-innovation » <http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/liste-des-programmes-et-services/programme-agri-innovation/?id=1460123349608> [page consultée le 8 décembre 2016]

- . « Programme Agri-marketing »
<http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1357941192614> [page consultée le 8 décembre 2016]
- CANADA. Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada. 1850. *Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada*, rapport, sous la présidence de J.-C. Taché, 113 p.
- CANADA. Statistique Canada. 2011. *Dictionnaire du recensement de 2011*, Ottawa : Statistique Canada
- . 2005. *La rentabilité en agriculture : Taux de rendement et comparaison avec les autres secteurs (I-E)*, préparé par John Caldwell (Agriculture et Agroalimentaire Canada) et Paul Murray (Division de l'agriculture, Statistique Canada), document présenté à la Conférence économique de Statistique Canada les 9 et 10 mai 2005. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0024m/pdf/papers-etudes/2005/4274261-fra.pdf> [document consulté le 27 décembre 2013]
- . 1957. *Recensement du Canada 1956 : Agriculture volume II*, Ottawa : Bureau fédéral de la statistique
- . 1953. *Neuvième recensement du Canada 1951 : Volume VI Agriculture partie I*, Ottawa : Bureau fédéral de la statistique
- CARRON, R. 1987. « Quelles agricultures financer demain ? », *Économie rurale*, 182, p. 75-79
- CASTEL, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. France : Gallimard, 813 p.
- . 1991. « De l'indigence à l'exclusion: la désaffiliation », dans Jacques Donzelot (dir.) *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris (France): Esprit
- CÉPÈDE, Michel. 1974. « Conclusions et orientation », *Économie rurale*, no 103, p. 71-73
- . 1969. « L'avenir de l'agriculture », *Économie rurale*, no 81-82, p. 83-87
- CHARBONNEAU, André. 1979. « Le zonage agricole : un défi plus politique qu'agricole », *La Terre de chez nous*, 5 octobre 1978, p. 3
- CHATENAY, Jean-Noël. 1973. « Les travaux des économistes éclairent-ils l'élaboration de la politique agricole à l'échelon international et communautaire ? », *Économie rurale*, no 96, p. 57
- CHATILLON, C. 1976. *L'histoire de l'agriculture au Québec*. Montréal (Québec) : L'Étincelle, 125 p.

- CHOMBART DE LAUWE, J. B. 1972. « Essai d'analyse des concours de l'État à l'agriculture », *Économie rurale*, no 91, p. 23-36
- CLARK, Colin. 1960 (1940). *Les conditions du progrès économique*. Paris (France) : Presses universitaires de France, 505 p.
- CLÉMENT, Alain. 2000. « La spécificité du fait alimentaire dans la théorie économique. Les fondements historiques et les enjeux », *Ruralia*, no 7, 17 p.
- CLERC, M. François. 1978. « Le mouvement récent des idées concernant la sphère agricole et rurale », *Économie rurale*, no 126, p. 70-74
- . 1973. « Essai de repérage des tendances de pensée en économie rurale : quelles sont les grandes controverses actuelles », *Économie rurale*, no 96, p. 42
- CLOUTIER, Suzanne. 2015. *Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de la protection du territoire agricole – quelques observations et éléments de réflexion*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 19 mai 2015, Québec : 10 p.
- CLOUTIER, Vincent. 2014. « À quand une année de l'agriculture entrepreneuriale ? », dans *Le Coopérateur agricole*, Québec: mars 2014, p. 14
- COMMINS, P. 2004. « Poverty and social exclusion in rural areas : characteristics, processes and research issues », *Sociological Ruralis*, vol. 44, no 1, p. 60-75
- CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS. <http://www.cartv.gouv.qc.ca/> [site consulté le 26 juin 2016]
- COQUERY, Michel. 1952. « L'agriculture française et le plan de modernisation et d'équipement », *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 4, no 3, p. 76-81
- COTTON, Guy. 1975. « Analyse critique des lois d'orientation », *Économie rurale*, no 108, p. 3-7
- COURVILLE, Serge. 1993. « Tradition et modernité : leurs significations spatiales », *Recherches sociographiques*, vol.34, no 2, p. 211-231
- . 1988. « Le marché des 'subsistances'. L'exemple de la plaine de Montréal au début des années 1830 : une perspective géographique », *RHAF*, 42, p. 193-240

- . 1986. « L'habitant canadien dans la première moitié du XIXe siècle : survie ou survivance ? », *Recherches sociographiques*, vol. 27, no 2, p. 177-193
- COURVILLE, Serge et Normand SÉGUIN. 1989. *Le monde rural québécois au XIXe siècle*. Ottawa : La Société historique du Canada (brochure historique no 47), 32 p.
- CRAIG, Béatrice. 1990. « Pour une approche comparative de l'étude des sociétés rurales nord-américaines », *Histoire sociale*, no 46, p. 249-270
- CVCE. « La réforme de la PAC », <http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/9180e790-2f28-4b7b-b627-9f18688a123d> [page consultée le 9 septembre 2016]
- DAGENAIS, François. 1979. « Vers une planification démocratique de l'agro-alimentaire au Québec », *Économie rurale*, no 130, p. 3-7
- DAUCE, Pierre et Guenhaël JEGOUZO. 1969. « L'inertie professionnelle des chefs d'exploitation agricole », *Études rurales*, no 36, p. 37-65
- DAVIS, Mike. 2006. *Planet of Slums : Urban Involution and the Informal Working Class*. S.l. : Verso, 228 p.
- DEBAILLEUL, Gary. 1988. « Zonage et agriculture québécoise dans les années 1970 », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 397-416
- DEBATISSE, Michel. 1963. *La révolution silencieuse. Le combat des paysans*. Paris : Calmann-Lévy, 275 p.
- DEBROUX, Josette. 1994. « La formation du groupe des paysans modernistes », *Économie rurale*, no 222, p. 32
- DECHÈNE, Louise. 1988. *Habitants et marchands de Montréal au XVIIIe siècle*. Montréal, Boréal Express, 532 p.
- DE CRISENOY, Chantal. 1988. « De l'origine et du rôle de la politique foncière agricole », *Économie rurale*, no 184-186, p. 85-91
- DE GAULEJAC, Vincent, BLONDEL, Frédéric et Isabel TABOADA LÉONETTI. 2014. *La lutte des places*. Paris (France) : Desclée de Brouwer, 350 p.

- DE GAULEJAC, Vincent et Isabel TABOADA LÉONETTI. 2007 (1994). *La lutte des places : insertion et désinsertion*. Paris (France) : Desclée de Brouwer, 287 p.
- DELORD, Bernard et Philippe LACOMBE. 1988. « Le renouvellement des agriculteurs », *Études rurales*, no 110-112, p. 235-252
- DELORME, Hélène et Jean-Christophe KROLL. 2000. « La revue Économie rurale et la PAC. Cinquante ans de publication », *Économie rurale*, no 255-256, p. 122-134
- DEMOS, John. 1965. « Notes on Life in Plymouth Colony », *William and Mary Quarterly*, vol. 3, no 22, p. 264-286
- DESLAURIERS, J. P. 1997. « L'induction analytique », dans J. Poupart, J. P. Deslauriers, L. H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaétan Morin, p. 293-307
- DE VIRIEU, François-Henri. 1967. *La fin d'une agriculture*. Paris : Calmann-Lévy, 291 p.
- DJURFELDT, Göran. 1999. « Essentially Non-Peasant ? Some Critical Comments on Post-Modernist Discourse on the Peasantry », *Sociologia Ruralis*, vol. 39, no 2, p. 261-269
- DUBET, François. 1994. *Sociologie de l'expérience*. France : Éditions du Seuil
- DUBET, François et Danilo MARTUCCELLI. 1998. *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris (France) : Éditions du Seuil
- DUFOUR, Jean-Claude. 2005. *Rapport final du Comité interministériel élargi sur la fiscalité agricole municipale*, rapport, 10 p.
- DUFOUR, Annie et Émilie LANCIANO. 2012. « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », *Revue française de socio-économie*, 9, p. 153-169
- DUPONT, David. 2006. *Agriculture et Agroalimentaire au Québec : du projet nationaliste des clercs à l'insertion de l'agriculture dans le complexe agroalimentaire mondial*, mémoire de maîtrise en sociologie, Université Laval, 206 p.

- DURAND, Pierre. 1977. « L'étude de l'agriculture québécoise : commentaires et bibliographie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 1, no 2, p. 5-21
- DURHAM, John George Lambton. 1839. *Rapport de Lord Durham, haut-commissaire de Sa Majesté, etc., etc. sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique*, rapport, 205 p.
- DURKHEIM, Émile. 1978. *De la division du travail social*. Paris (France) : PUF
- DUROCHER, René et Paul-André LINTEAU. 1971. *Le « retard » du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 127 p.
- DUVAL, Jean et Geoffroy MÉNARD. 2014. *MIB 2014. Manuel des intrants biologiques; productions végétales, animales et acéricole*. Victoriaville: CETAB+, 123 p. http://www.cetab.org/system/files/mib_2014.pdf [document consulté le 24 août 2016]
- EIKELAND, Sveinung. 1999. « New Rural Pluriactivity ? Household Strategies and Rural Renewal in Norway », *Sociologia Ruralis*, vol. 39, no 3, p. 359-376
- ELIAS, Norbert. 1997. *Les logiques de l'exclusion: enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté*. Paris (France): Fayard, 278 p.
- EMMANUELLI, Xavier et Clémentine FRÉMONTIER. 2002. *La fracture sociale*. France: Presses universitaires de France, 128 p.
- ESCOBAR, Arturo, 2008. *Territories of Difference : Place, Movements, Life, Redes*. Durham et Londres : Duke University Press, 435 p.
- ESTRANGIN, Louis. 1958. « La population agricole française. Recherches pour la connaître mieux et prévoir son avenir –attitudes à prendre en fonction de son évolution », *Économie rurale*, no 7, p. 51-62
- FALARDEAU, Jean-Charles. 1974. « Antécédents, débuts et croissance de la sociologie au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 15, no 2-3, p. 135-165
- . 1966. « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », *Recherches sociographiques*, vol. 7, no 1-2, p. 131-145
- . 1960. « Léon Gérin : une introduction à la lecture de son œuvre », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 2, p. 123-160

- FAUCHER, Albert. 1975. « Explication socio-économique des migrations dans l'histoire du Québec », *Transactions of the Royal Society of Canada*, 4^e série, no 13, p. 91-107
- FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC. 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain. Analyse multisectorielle de l'établissement en agriculture*, mémoire déposé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 49 p.
- FÉDÉRATION DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC. *Étude sur le travail invisible des femmes en milieu rural*, Québec: FAQ, 2016, 4 p.
http://www.agricultrices.com/wp-content/uploads/filebase/EtudeTravailInvisibleFAQ2016_IMP.pdf [document consulté le 12 décembre 2016]
- FILION, Gérard. 1953. « L'agriculture d'aujourd'hui et de demain », *La Terre de chez nous*, 28 octobre 1953, p. 3
- . 1943. « Le paysan et ses institutions sociales », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, p. 411-425
- FINANCEMENT AGRICOLE CANADA. <https://www.fac-fcc.ca/fr.html>
<https://www.fac-fcc.ca/fr.html> [site consulté le 8 décembre 2016]
- FONDATION DAVID SUZUKI. 2015. *Changements climatiques, financiarisation des terres agricoles et sécurité alimentaire au Québec*, rapport de recherche, 45 p.
- FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE. <http://www.lefira.ca/> [site consulté le 8 décembre 2016]
- FOREST-LAVOIE. 2014. *Étude sur le contexte de développement de l'acériculture en Amérique du Nord*, rapport final produit pour Le Conseil de l'industrie de l'érable et La Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 38 p.
- FORTIER, Gérard. 1978. « L'opinion rurale. Le zonage : excellent mais incomplet », *La Terre de chez nous*, 28 décembre 1978, p. 2
- FORTIER, Jean-Martin. 2012. *Le jardinier-maraîcher. Manuel d'agriculture biologique sur petite surface*. Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 198 p.

- FORTIN, Gérald. 1971. *La fin d'un règne*, Chicoutimi : UQAC, 225 p.
http://classiques.uqac.ca/contemporains/fortin_gerald/fin_un_regne/fin_un_regne_2.pdf [document consulté le 17 octobre 2016]
- . 1971. *La fin d'un règne*. Montréal : Hurtubise HMH, 397 p.
- . 1966. « Transformation des structures du pouvoir », *Recherches sociographiques*, vol. 7, no 1-2, p. 87-96
- . 1963. « Changements sociaux et transformations idéologiques : deux exemples », *Recherches sociographiques*, vol. 4, no 2, p. 224-227
- . 1962. « L'étude du milieu rural », *Recherches sociographiques*, vol. 3, no 1-2, p. 105-116
- FORTIN, Gérald et Émile GOSSELIN. 1960. « La professionnalisation du travail en forêt », *Recherches sociographiques*, vol. 1, no 1, p. 33-60
- FOSTER, George M. 1965. « Peasant Society and the Image of Limited Good », *American Anthropologist*, vol. 67, no 2, p. 293-315
- FOUCAULT, Michel. 2013 (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris (France) : Gallimard, 360 p.
- . 2004 (1967). « Des espaces autres », *Empan*, no 54, p. 12-19
- FOURASTIÉ, Jean. 1979. *Les Trente glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris : Fayard
- . 1949. *Le grand espoir du XXe siècle : progrès technique, progrès économique, progrès social*. Paris (France) : Presses universitaires de France : 223 p.
- FOURNIER, Marcel. 1985. « La sociologie dans tous ses états », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 3, p. 417-443
- . 1982. « Un intellectuel à la rencontre de deux mondes : Jean-Charles Falardeau et le développement de la sociologie universitaire au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 23, no 3, p. 361-385
- . 1977. « La fin d'un académisme », *Recherches sociographiques*, vol. 18, no 2, p. 295-305
- . 1974. « La sociologie québécoise contemporaine », *Recherches sociographiques*, vol. 15, no 2-3, p. 167-199
- FRANCE. Commission sur l'avenir à long terme de l'agriculture française. 1968. *Rapport général de la Commission sur l'avenir à long terme de l'agriculture française : 1968-1985*, Rapport, sous la présidence de G. Vedel, Paris: la Documentation française, 27 p.

- FRANCOEUR, Julie. 2011. *La construction sociale de la qualité alimentaire dans un lien producteur-consommateur. Le cas du marché public de Rimouski au Québec*, mémoire de maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski, 216 p.
- FRASER, Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale ?* Paris (France) : Éditions La Découverte
- FRÉTIGNÉ, Cédric. 1999. *Sociologie de l'exclusion*. Paris (France) : L'Harmattan, 207 p.
- FRIEDMANN, Harriet. 2009. « Mobing Food Regimes Forwards : Reflections on Symposium Essays », *Agriculture and Human Values*, 26, p. 335-344
- FUTURPRENEUR CANADA. <http://www.futurpreneur.ca/fr/> <https://www.fac-fcc.ca/fr.html> [site consulté le 8 décembre 2016]
- GAGNÉ, Florent. 2015. *Pour une industrie acéricole forte et compétitive. 21 mesures pour la croissance, pour l'harmonie, pour le progrès*, rapport, 69 p.
- GAGNÉ, Jean-Charles. 2014. « International. Soutien public agricole : 258 G\$ dans les pays de l'OCDE en 2013 », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 38, du 24 au 30 septembre 2014, p. 14
- . 2014. « Les terres agricoles dépassent 20 000 \$/ha en Montérégie », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 33, 20 au 26 août 2014, p. 3
- . 2013. « Faut-il s'inquiéter de la petite taille des fermes laitières du Québec ? », *La Terre de chez nous*, vol. 84, no 12, 10 au 16 avril 2013, p. 10
- GAGNON, Aimé. 1943. « Le commerce des produits agricoles », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, p. 237-273
- GAGNON, Gabriel. 1972. « Gérard FORTIN, *La fin d'un règne* », *Recherches sociographiques*, vol. 13, no 1, p. 153
- GAGNON, Maurice. 2013. « Les circuits courts pour revitaliser les régions », *La Terre de chez nous*, vol. 84, no 29, 7 au 13 août 2013, p. 24
- GAGNON, Yves. 2003 (1994). *La culture écologique pour petites et grandes surfaces*. Montréal (Québec) : Les Éditions Colloïdales (3^e édition), 214 p.
- GAGNON, Yves C. 2012. *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 142 p.

- GALESKI, Boguslaw. 1967. « Sociologie de la profession d'agriculteur », *Études rurales*, no 25-26, p. 125-139
- GARAVEL, L. 1968. « L'agriculteur de montagne », *Économie rurale*, no 77, p. 55-66
- GAUTHIER, Nicolas et Jun XIAO. S.d. *Le développement des fiducies foncières agricoles au Québec*, mémoire de recherche du Centre d'innovation sociale en agriculture, 72 p.
- GAZ MÉTRO. <https://www.gazmetro.com/> [site consulté le 8 décembre 2016]
- GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas. 1967. « Théorie économique et économie politique agraire », *Économie rurale*, no 71, p. 51-76
- GÉRIN, Léon. 1948. *Le type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de traditions françaises*. Montréal : Fides, 223 p.
- GERVAIS, Catherine. 2007. *De l'agriculteur à temps partiel au ménage pluriactif : Exploration du concept de la pluriactivité agricole au Québec*, mémoire de maîtrise en économie rurale, Université Laval, 118 p.
- GERVAIS, Michel, SERVOLIN, Claude et Jean WEIL. 1965. *Une France sans paysans*. France : Seuil, 128 p.
- GIDDENS, Anthony. 1990. *The Consequences of Modernity*. Stanford (États-Unis) : Stanford University Press, 200 p.
- GIGNAC, Renaud et François L'ITALIEN. 2016. *La fiscalité foncière agricole au Québec : maîtriser l'évaluation et la vocation des terres agricoles*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, 85 p.
- GIGUÈRE, Martine. 2015. « Les petits producteurs de cidres, vins et alcools entrent à la SAQ », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 13, du 1er au 7 avril 2015, p. 8
- GOODMAN, David et Michael WATTS (dir.) 1997. *Globalising Food. Agrarian Questions and Global Restructuring*, Londres et New York : Routledge, 383 p.
- GOODMAN, David, SORJ, Bernardo et John WILKINSON. 1987. *From Farming to Biotechnology : a Theory of Agro-Industrial Development*. Great Britain : T. J. Press Ltd, 214 p.

- GOUIN, Daniel-Mercier. 1986. « Contingentement laitier et transfert de quotas : le débat au Canada et dans la C.E.E », *Économie rurale*, no 175, p. 28-35
- GOUIN, Daniel-Mercier et Michel MORISSET. 1992. « Le marché des quotas laitiers au Québec : la recherche de la concurrence parfaite », *Économie rurale*, no 212, p. 27-33
- GRAMMOND, Gaston. 1979. « L'administration des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles au Québec », *Économie rurale*, no 130, p. 19-22
- GRANOVETTER, Mark. 1985. « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, no 3, p. 481-510
- GREER, Allan. 1985. *Peasant, Lord, and Merchant Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*. Toronto, University of Toronto Press, 304 p.
- GRENIER Benoît. 2010. « 'Le dernier endroit dans l'univers' : à propos de l'extinction des rentes seigneuriales au Québec, 1854-1974 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, no 2, p. 75-98
- GRENIER Benoît et Michel MORISSETTE. 2013. « Les persistances de la propriété seigneuriale au Québec. Les conséquences d'une abolition partielle et progressive (1854-1970) », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 40, p. 61-96
- GREVEN, Philip J. 1970. *Four Generations : Population, Land, and Family in Colonial Andover. Massachusetts*. États-Unis : Cornell University Press, 317 p.
- GRIGNON, Claude. 1982. « Professionnalisation et transformation de la hiérarchie sociale des agriculteurs », *Économie rurale*, no 152, p. 61-66
- . 1981. « Les conditions sociales de l'intensification », *Économie rurale*, no 146, p. 3-13
- GROLEAU, Marcel. 2016. « Éditorial. Une semaine mouvementée », vol. 87, no 18, 4 au 10 mai 2016, p. 6
- . 2015. « Éditorial. Pour une stratégie québécoise de l'agroalimentaire », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 48, du 2 au 8 décembre 2015, p. 6
- . 2015. « Éditorial. Protégeons nos terres, priorisons notre agriculture », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 20, du 20 au 26 mai 2015, p. 6
- . 2015. « Éditorial. Relève agricole : les aspirations d'une génération », *La Terre de chez nous*, vol. 86, no 42, du 21 au 27 octobre 2015, p. 6

- GROUPE AGÉCO. « Prix du quota de lait par province, Canada, 2008/2009 à 2014/2015 », <http://groupeageco.ca/fr/pdf/stat/PQ4.pdf> [page consultée le 24 aout 2016]
- GUYOMARD, Hervé et Louis-P. MAHE. 1990. « Théorie du producteur en présence de rationnements : application aux quotas laitiers en Europe », *Économie rurale*, no 198, p. 50
- HAGGERTY, J., CAMPPELL, H. et C. MORRIS. 2009. « Keeping the Stress Off the Sheep ? Agricultural Intensification, Neoliberalism, and 'Good' Farming in New Zealand », *Geoforum*, 40, p. 767-777
- HAIRY, D., PERRAUD, D., SAUNIER, P. et B. SCHALLER. 1972. « Excédents laitiers et crise agricole en France », *Études rurales*, no 46, p.7-22
- HAMELIN Louis-Edmond. 1988. « Le rang d'habitat au Québec depuis 1840 », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 373-395
- HAMELIN Jean et Yves ROBY. 1971. *Histoire économique du Québec 1851-1896*. Montréal, Éditions Fides, 436 p.
- HANFIELD, Mario. 2010. « La reconnaissance, la valorisation et la rétribution de la multifonctionnalité de l'agriculture : quelle incidence sur la transmission et la pérennisation des fermes familiales ? », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski (Québec) : GRIDEQ-CRDT, p. 137-154
- HARDT, Michael et Antonio NEGRI. 2000. *Empire*. France : Exils, 559 p.
- HARVEY, David. 2011. *Le capitalisme contre le droit à la ville : Néolibéralisme, urbanisation, résistances*. Paris : Éditions Amsterdam, 93 p.
- . 2010 (2003). *Le nouvel impérialisme*. Paris (France) : Les Prairies ordinaires, 242 p.
- . 2008. *Géographie de la domination*. Paris : Les Prairies ordinaires, 118 p.
- HERVIEU, Bertrand et François PURSEIGLE. 2013. *Sociologie des mondes agricoles*. Paris : Armand Colin, 318 p.
- HIGGINS, Vaughan. 2006. « Re-Figuring the Problem of Farmer Agency in Agro-Food Studies : A Translation Approach », *Agriculture and Human Values*, vol. 23, p. 51-62

- HOBART, Mark (dir.) 1993. *An Anthropological Critique of Development*. Londres (Angleterre) : Routledge, 235 p.
- HOBBSAWM, Eric. 1978. « Capitalisme et agriculture : les réformateurs écossais au XVIIIe siècle », *Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 33, no 3, p. 580-601
- HONNETH, Axel. 2000. *La lutte pour la reconnaissance*. Paris (France) : Éditions du Cerf
- HOOGVELT, Ankie. 1997. *Globalization and the Postcolonial World : The New Political Economy of Development*. Baltimore (Etats-Unis) : The Johns Hopkins University Press, 291 p.
- HUBSCHER, Ronald. 1997. « Réflexions sur l'identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia*, no 1, 13 p.
- HUNT, L. 2010. « Interpreting Orchardists' Talk About their Orchards: The Good Orchardists », *Agriculture and Human Values*, 27, p. 415-426
- HUTTUNEN, Suvi et Juha PELTOMAA. 2016. « Agri-Environmental Policies and 'Godd Farming' in Cultivation Practices at Finnish Farms », *Journal of Rural Studies*, 44, p. 217-226
- HYDÉN, Goran. 1980. « La crise africaine et la paysannerie non capturée », *Débats*, p. 93-113
- HYDRO-QUÉBEC. « Produits agricoles efficaces », <http://www.hydroquebec.com/affaires/efficacite-energetique/programmes/programme-produits-agricoles-efficaces/> [page consultée le 8 décembre 2016]
- . « Systèmes industriels », <http://www.hydroquebec.com/affaires/efficacite-energetique/programmes/programmes-systemes-industriels/> [page consultée le 8 décembre 2016]
- INFOROUTE.
<http://www.inforoutefpt.org/resultatProg.aspx?Niv=0&DEP=1&ASP=1&AEP=1&AFS=1&EUJ=1&DEC=1&AEC=1&AFC=1&Nom=Nv&Reg=0&Sec=2&Lng=0> [site consulté le 23 juin 2016]
- INGÉNIERIE DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS, MINIERS ET MÉTALLURGIQUES. « La démarche Accord », ipimm.ca/a-propos/demarche-accord/ [page consultée le 17 novembre 2016]

- INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL. «<http://www.iedm.org/fr/665-agriculture> » [site consulté le 25 octobre 2016]
- INSTITUT FRASER. 2009. *Quel avenir pour l'agriculture québécoise ?*, dépêche, 10 p.
- JACQUET, Florence et Yves MADELINE. 1981. « Accumulation du capital et stagnation du revenu en agriculture », *Économie rurale*, no 146, p. 9-12
- JEAN, Bruno. 2006. « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherches sociographiques*, vol 47, no 3, p. 503-529
- . 1985. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec
- . 1985. « La déstructuration de l'espace rural », chap. 2 de *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 63-99
- . 1978. « Idéologies et professionnalisation : le cas des agronomes », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 2, p. 251-260
- JEAN, Bruno, DIONNE, Stève et Lawrence DESROSIERS. 2009. *Comprendre le Québec rural*. Rimouski (Québec) : Chaire de recherche du Canada en développement rural, 79 p.
- JOLY, Pierre-Benoît et Catherine PARADEISE. 2003. « Introduction. Agriculture et alimentation : nouveaux problèmes, nouvelles questions », *Sociologie du travail*, 45, p. 1-8
- KAYSER, Bernard. 1990. « L'État français dans son jardin », *Économie rurale*, 200, p. 32-35
- . 1980. « Le changement social dans les campagnes françaises », *Économie rurale*, no 135, p. 5-11
- . 1977. « Guy Quaden, Parité pour l'agriculture et disparités entre agriculteurs. Essai critique sur la politique des revenus agricoles », *Études rurales*, no 68, p. 177
- KESTERMAN, J.P., BOISCLAIR, G., KIROUAC, J.M. et J. MORNEAU. 2004. *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*. Montréal (Québec) : Les Éditions du Boréal, 455 p.
- KEYFITZ, Nathan. 1962. « L'exode rural dans la province de Québec, 1951-1961 », *Recherches sociographiques*, vol. 3, no 3, p. 303-315

- KLATZMANN, Joseph. 1990. « Ce qui m'a le plus frappé », *Économie rurale*, no 200, p. 12-16
- . 1959. « L'évolution du revenu agricole », *Économie rurale*, no 39-40, p. 149-152.
- LACOMBE, Philippe. 1983. « Où va l'agriculture française ? Questions et débats », *Économie rurale*, no 155, p. 64-69
- . 1975. « Population agricole et rurale dans un espace rural en transformation », *Économie rurale*, no 105, p. 74-76
- . 1968. « Réflexions sur l'agriculture à temps partiel », *Économie rurale*, no 76, p. 91-99
- LA COOP FÉDÉRÉE. 2016. *Fonds coopératif d'aide à la relève*, Québec, 8 p.
http://www.lacoop.coop/pdf/publications/107651_Formulaires%20FCARA_Feuillet.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]
- . « La Coop Fédérée parmi les plus grandes entreprises au Canada », <http://web.lacoop.coop/fr/la-coop-federee-parmi-les-plus-grandes-entreprises-au-canada> [page consultée le 24 août 2016]
- L'ACTUALITÉ. « Le Québec gourmand », http://canardgoulu.com/Site2010/docs/Actualité_11-2000.pdf [page consultée le 25 septembre 2010]
- LA FERME DES QUATRE-TEMPS. www.fermequatremps.com [site consulté le 15 novembre 2016]
- LAMONTAGNE, Dominic. 2015. *La ferme impossible*. Montréal (Québec) : Écosociété, 128 p.
- LAPLANTE EL HAÏLI, Myriam. 2016. « 'Le suicide n'est pas une option' », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 5, 3 au 9 février 2016, p. 22
- LAPLANTE, Robert. 1995. *L'expérience de Guyenne : Colonisation et coopération en Abitibi*. Guyenne (Québec) : Corporation de développement de Guyenne, 554 p.
- LA PRESSE. « Entrevue avec Benoit Girouard, Le Président de l'Union paysanne rentre dans ses terres », http://plus.lapresse.ca/screens/03eff04d-6d3e-4399-a8d0-641c35b6af91__7C__0.html [page consultée le 13 novembre 2017]
- LARIVIÈRE, Thierry. 2016. « Cinq producteurs avec 500 poules », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 17, 27 avril au 3 mai 2016, p. 11

- . 2015. « La sécurité du revenu sera à l'avant-scène en 2016 », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 1, 31 décembre 2015 au 6 janvier 2016, p. 2-3
- LAROUCHE, Daniel. 1980. « Le mouvement de concession des terres à Laterrière », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal : Boréal Express, 220 p.
- LA TERRE DE CHEZ NOUS. 2014. « Commentaires des gardiens de la norme », vol. 85, no 33, 20 au 26 août 2014, p. 6
- . 2014. « Les prochains sujets de la chronique seront : », vol. 85, no 11, 19 au 25 mars 2014, p. 24
- . 1967. « Les surplus agricoles : Obstacle majeur à la parité entre le secteur industriel et le secteur agricole », *La Terre de chez nous*, 1 février 1967, p.10
- . 1965. « Les VRAIS professionnels de l'agriculture », *La Terre de chez nous*, 21 juillet 1965, p. 8
- . 1964. « La ferme familiale et la famille agricole. Elles sont le cœur de l'agriculture, mais... », *La Terre de chez nous*, 3 juin 1964, p. 5
- . 1964. « L'agriculture nouvelle. Les perspectives de la ferme familiale », *La Terre de chez nous*, 18 mars 1964, p. 19
- . 1958. « Comme toute personne de profession la cultivateur doit être compétent », *La Terre de chez nous*, 22 octobre 1958, p. 5
- . 1957. « Les bons cultivateurs doivent avoir confiance dans l'avenir », *La Terre de chez nous*, 27 mars 1957, p. 3
- . 1951. « La dépopulation des campagnes », *La Terre de chez nous*, 28 novembre 1951, p. 4
- . 1951. « La 26^{ième} série des cours à domicile commence la semaine prochaine », *La Terre de chez nous*, 31 octobre 1951, p. 1
- . 1949. « Homme d'affaires, le cultivateur a besoin d'un journal bien à lui », *La Terre de chez nous*, 9 mars 1949, p. 15
- . 1949. « Le journal agricole est un outil de progrès dans les mains de l'agriculteur progressif », *La Terre de chez nous*, 9 mars 1949
- . « Dézouage par les MRC : pas une bonne idée, selon l'UPA », <http://www.laterre.ca/actualites/vie-rurale/dezouage-par-les-mrc-pas-une-bonne-idee-selon-lupa.php> [page consultée le 4 novembre 2016]
- . « Les fermiers de famille demandent plus de poules hors quotas », <http://www.laterre.ca/actualites/alimentation/fermier-de-famille-demande-plus-de-poules-hors-quotas.php> [page consultée le 4 novembre 2016]
- . « Ouimet et Saint-Pierre sur leur appétit », <http://www.laterre.ca/actualites/politique/ouimet-et-saint-pierre-sur-leur-appetit.php> [page consultée le 4 novembre 2016]

- LAURENT, Catherine. 1991. « Place de l'activité agricole dans l'espace rural. L'exemple d'une région agricole de Normandie : le pays d'Auge », *Économie rurale*, no 202-203, p. 34-39
- LAURENT, Claude. 1983. « La démarche prospective à la lumière des faits », *Économie rurale*, no 155, p. 51-56
- . 1969. « Chapitre 13. L'évolution de la population active agricole », *Économie rurale*, no 79-80, p. 215-234
- LA VIA CAMPESINA. 2009. *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans*, Séoul (Corée du Sud): LVC, 14 p. <https://viacampesina.net/downloads/PDF/FR-3.pdf> (document consulté le 24 aout 2016)
- LAVOIE, Gilles. 1979. « La stabilisation des revenus agricoles au Québec et au Canada », *Économie rurale*, no 130, p. 23-26
- LAVOIE, Paul-Henri. 1959. « Éditorial. Une réponse qui exige des précisions. 'On est trop nombreux et on produit trop...' », *La Terre de chez nous*, 23 septembre 1959, p. 3
- . 1958. « Éditorial. Plus la moindre place pour l'à peu près ! », *La Terre de chez nous*, 13 aout 1958, p. 3
- LEBEAU, Guy. 2015. *Notes déposées à la CAPERN SUITE À LA PRÉSENTATION DE GUY LEBEAU LE 19 MAI 2015, À 10 HEURES*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 19 mai 2015, Québec, 8 p.
- LE DEVOIR. « Monopole de l'Union des producteurs agricoles – Un moyen de pression pas assez affiné... », <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/285617/monopole-de-l-union-des-producteurs-agricoles-un-moyen-de-pression-pas-assez-affine> [page consultée le 24 aout 2016]
- LEFEBVRE, Henri. 2009 (1968). *Le droit à la ville*. Paris : Économica, 135 p.
- . 2006 (1948). *Le marxisme*. Paris (France) : PUF, 127 p.
- . 2000 (1974). *La production de l'espace*. Economica, 485 p.
- . 2002 (1973). *La survie du capitalisme. La reproduction des rapports de production*. Paris : Anthropos, 225 p.
- . 1970. *La révolution urbaine*. Paris : Éditions Gallimard, 248 p.
- . 1949. « Problèmes de sociologie rurale : La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, p. 78-100

- LE HERON, Richard. 1993. *Globalized Agriculture : Political Choice*. Oxford : Pergamon
- LEMELIN, Charles. 1980. « Les répercussions sociales de l'industrialisation sur l'agriculture », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal : Boréal Express, 220 p.
- LEMIEUX, Vincent. 1984. « Jacques GODBOUT, *La participation contre la démocratie* », *Recherches sociographiques*, vol. 25, no 2, p. 302-303
- LEMOINE, J. B. 1959. « À l'assemblée de la coopérative des producteurs de lait de Montréal. 'Si on ne s'organise pas, la ferme familiale disparaîtra' », *La Terre de chez nous*, 18 février 1959, p. 20
- . 1959. « 'Bel avenir de la ferme familiale mais à certaines conditions...' », *La Terre de chez nous*, 11 février 1959, p. 7
- . 1957. « Dans la province de Québec : Seule une classe agricole organisée assurera l'avenir de l'agriculture », *La Terre de chez nous*, 23 octobre 1957, p. 5
- LEMOINE, M. 1956. « À moins que la profession ne s'organise solidement nombre de cultivateurs sont appelés à disparaître », *La Terre de chez nous*, 13 juin 1956, p. 1
- L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « Historiographie », <http://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/historiography/> [page consultée le 11 septembre 2014]
- LES JARDINS DE LA GRELINETTE. « Formation de 2 jours en maraichage sur petite surface –Québec et Montréal 2016 », <http://lagrelinette.com/formation-technique-en-maraichage/> [page consultée le 19 septembre 2016]
- LES JARDINS D'INVERNESS. « Formation technique en maraichage sur petite surface », www.jardinsdinverness.com/formations/ [page consultée le 15 novembre 2016]
- LES JARDINS DU GRAND-PORTAGE. « Les ateliers des Jardins », <http://www.jardinsdugrandportage.com/ateliers.html?2016> [page consultée le 19 septembre 2016]
- LE SOLEIL. « Les 'vrais agriculteurs' ! », <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201201/25/01-4489336-les-vrais-agriculteurs.php> [page consultée le 13 juin 2016]

- . « Pour une professionnalisation des agriculteurs », <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201201/23/01-4488530-pour-une-professionnalisation-des-agriculteurs.php> [page consultée le 13 juin 2016]
- LESSARD, Diane. 1976. *L'agriculture et le capitalisme au Québec*. Montréal (Québec) : L'Étincelle, 174 p.
- LÉTOURNEAU, Firmin. 1950. *Histoire de l'agriculture*. Montréal, Imprimerie Populaire, 324 p.
- . 1943. « La politique agricole », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, p. 347-392
- LÉVESQUE, Ann, CLOUATRE, Céline, RIOUX, Janie, PRIMEAU, Renée, DESILETS, Amélie, PATRICK, Mignon et Annie MCKENZIE. 2003. *L'établissement des fiducies foncières agricoles et de leur futur potentiel au Québec*, rapport pour Équiterre, 87 p.
- LEVY-STRAUSS, L. et Henri MENDRAS. 1974. « Les études rurales en France », *Économie rurale*, no 103 p. 3-12
- LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René et Jean-Claude ROBERT. 1979. *Histoire du Québec contemporain. De la confédération à la crise*. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 660 p.
- L'ITALIEN, François. 2012. *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, 43 p.
- L'ITALIEN, François et Robert LAPLANTE. 2013. *Agir maintenant*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), concernant le projet de loi no 46, *Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*, 91 p.
- . 2012. *La Société d'aménagement et de développement agricole du Québec. Une mesure d'initiative pour renforcer la vocation et le contrôle du domaine agricole*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, 53 p.
- LONG, Norman. 2001. *Development Sociology : Actor Perspectives*. Londres : Routledge

- . 1997. « Agency and Constraint, Perceptions and Practices. A Theoretical Position », dans H. de Haan et N. Long (dir.) *Images and Realities of Rural Life*. The Netherlands : Van Gorcum
- LONG, Norman et Ann LONG (dir.) 1992. *Battlefields of Knowledge : The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*. Londres : Routledge
- LUSSAULT, Michel, 2009. *De la lutte des classes à la lutte des places*. Paris (France) : Éditions Grasset et Fasquelle, 221 p.
- MAINIÉ, Philippe. 1973. « Le rôle des économistes dans une société en changement », *Économie rurale*, no 96, p. 5-12
- MALASSIS, Louis. 1979. « Économie agricole, agro-alimentaire et rurale », *Économie rurale*, no 131, p. 3-10
- . 1974. « Questions de l'économiste rural au sociologue », *Économie rurale*, no 103, p. 13-14
- . 1973. « Problèmes nouveaux et propositions pour l'avancement des connaissances », *Économie rurale*, no 96, p. 137-140
- . 1961. « Préoccupations sociologiques d'un économiste rural », *Économie rurale*, no 47, p. 3-10
- MALLET, Serge. 1962. *Les paysans contre le passé*. Paris : Éditions du Seuil, 238 p.
- MANSHOLT, Sicco. 1973. « Comment les économistes agricoles peuvent-ils contribuer à la solution des problèmes agricoles en Europe », *Économie rurale*, vol. 97, no 1, p. 3-7
- MARESCA, Sylvain. 1981. « L'excellence professionnelle chez les dirigeants agricoles », *Économie rurale*, no 143, p. 49-52
- . 1979. « Ébauche d'une analyse sociologique des élites paysannes. Cinq biographies de dirigeants paysans », *Études rurales*, no 76, p. 51-81
- MARSDEN, T., MUNTON, R., WARD, N. et S. WHATMORE. 1996. « Agricultural Geography and the Political Economy Approach : A Review », *Economic Geography*, 72, p. 361-376
- MARTIN, Samuel. 1985. « L'aménagement rural à la rescousse des exploitations familiales », *Économie rurale*, no 168, p. 5-10
- MARTUCCELLI, Danilo. 2004. « Pour une sociologie de l'individuation », dans Vincent Caradec et Danilo Martuccelli (dir.) *Matériaux pour une sociologie*

de l'individu : perspectives et débats. France : Presses universitaires du Septentrion, p. 295-315

MARX, Karl. 1974. *Les luttes de classes en France 1848-1850*. Paris (France) : Les Éditions Sociales, 218 p.

———. 1969 (1851). *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*. Paris (France) : Les Éditions sociales, 162 p.

MASPÉTIOL, Roland. 1952. « Les aspects sociaux de la politique agricole », *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 4, no 1, p. 15-20

MASSON, Ph. 1973. « L'évolution des prix et l'agriculture », *Économie rurale*, no 95, p. 43

MCMICHAEL, Philip. 2012. « Depeasantization », *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Globalization*

———. 2009. « A Food Regime Genealogy », *Journal of Peasant Studies*, vol. 36, no 1, p. 139-169

———. 2006. « Reframing Development : Global Peasant Movements and the New Agrarian Question », *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 27, no 4, p. 471-483

———. 2000. *Development and Social Change : A Global Perspective*. États-Unis : Pine Forge Press

———. 1994. *The Global Restructuring of Agro-Food Systems*. États-Unis : Cornell University Press

MCCROBERTS, Kenneth, BERNARD, Jean-Paul, LANGLOIS, Simon et Hubert GUINDON. 1985. « Table ronde : La science sociale aujourd'hui », *Recherches sociographiques*, vol. 26, no 3, p. 491-505

MEIKSINS WOOD, Ellen. 2009 (2002). *L'origine du capitalisme : une étude approfondie*. Montréal (Québec) : Lux Éditeur, 313 p.

MELOCHE, Jean-Philippe et Guy DEBAILLEUL. 2003. *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec. Ampleur, causes et portée du phénomène*, rapport de projet, 64 p.

MÉNARD, Martin. 2016. « L'ITA et les universités font le plein d'étudiants », *La Terre de chez nous*, vol. 87, no 37, p. 19

———. 2014. « L'accès à de la semence sans OGM : un problème majeur pour toute la filière », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 33, 20 août 2014, p. 4

- . 2014. « Les agriculteurs maraichers de proximité auront enfin droit à l'assurance récolte », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 5, 5 au 11 février 2014, p. 15
- . 2014. « Révision de la norme biologique : aux producteurs de se prononcer », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 36, 10 au 16 septembre 2014, p. 19
- MENDELS, Franklin F. 1972. « Proto-industrialization : The First Phase of the Industrialization Process », *The Journal of Economic History*, vol. 32, no 1, p. 241-261
- MENDRAS, Henri. 1990. « La sociologie rurale de 1950 à 1990 », *Économie rurale*, no 200, p. 30-31
- . 1984 (1967). *La fin des paysans*. France : Actes Sud Paris, 437 p.
- . 1976. *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*. Paris (France) : A. Colin, 335 p.
- MERCIER, Julie. 2014. « Un front commun nord-américain », *La Terre de chez nous*, vol. 85, no 29, 23 au 29 juillet 2014, p. 21
- . 2012. « Choisir le bio pour assurer la relève », *La Terre de chez nous*, vol. 83, no 37, 10 au 16 octobre 2012, p. B5
- . 2012. « 'Donnez-nous de la sécurité et vous allez voir que nous allons produire' », *La Terre de chez nous*, vol. 83, no 46, 12 au 18 décembre 2012, p. 2
- MERRILL, Michael. 1977. « Cash is Good to Eat : Self-Sufficiency and Exchange in the Rural Economy of the United States », *Radical History Review*, p. 42-71
- MINER, Horace. 1985 (1939). *Saint-Denis : un village québécois*. Montréal (Québec) : Les Éditions Hurtubise, 392 p.
- MINVILLE, Esdras (dir.) 1943. *L'agriculture*. Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, 555 p.
- MOLLARD, Éric. 2002. « D'un malentendu à l'autre, de la jachère à la rationalité paysanne. Pensée agronomique et représentation sociale dans l'histoire de l'agriculture », *Ruralia*, 10-11, 18 p.
- MOLLARD, Amédée et Alain MOUNIER. 1975. « La politique de l'État et l'évolution de l'agriculture française : éléments d'interprétation économique », *Économie rurale*, no 110, p. 3-15

- MORISSET, Hugues. 1972. *Les conditions du développement agricole au Québec*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 173 p.
- MORISSET, Michel. 2010. *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 452 p.
- . 1987. *L'agriculture familiale au Québec*. Paris (France) : Éditions L'Harmattan, 205 p.
- MORISSONNEAU, Christian. 1979. « Mobilité et identité québécoise », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, no 58, p. 29-38
- . 1978. « La colonisation équivoque », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, p. 33-53
- . 1978. *La terre promise : le mythe du Nord québécois*. Montréal : Éditions Hurtubise-HMH, 212 p.
- MULLER, Pierre. 2000. « La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles », *Économie rurale*, no 255-256, p. 33-39
- MUNDLER, Patrick. 2010. « La multifonctionnalité de l'agriculture : enjeux théoriques et d'arbitrage entre politiques sectorielles et politiques territoriales », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski (Québec) : GRIDEQ-CRDT, p. 25-48
- MUNDLER, Patrick et Julie RUIZ. 2015. *Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine*, rapport de recherche, présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 112 p.
- NANTEL, Lyne. 2015. « Agriculture : Les limites du modèle agricole québécois », dans S. Tremblay-Pépin (dir.) *Dépossession : une histoire économique du Québec contemporain*, Montréal : Lux Éditeur, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 25-68
- NÈGRE, M. 1971. « Les stocks de produits agricoles », *Économie rurale*, no 89, p. 53-64
- NEURAY, Georges. 1971. « L'agriculture en l'an 2000 : essai de prospective », *Économie rurale*, no 87, p. 3-12
- NEVEU, André. 1995. « Agriculture : le grand tournant », *Économie rurale*, no 229, p. 49-50

- NGO, Minh et Michael BRKLACICH. 2014. « New Farmers' Efforts to Create a Sense of Place in Rural Communities : Insights from Southern Ontario, Canada », *Agriculture and Human Values*, 31, p. 53-67
- NOLASQUE, April. 1969. *La consolidation des fermes au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol. 12. Québec : La Commission, 78 p.
- . 1968. *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 7. Québec : La Commission, 96 p.
- . 1967. *L'assainissement des sols au Québec: rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 1. Québec : La Commission, 143 p.
- . 1967. *Le crédit agricole au Québec : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 2. Québec : La Commission, 57 p.
- . 1967. *L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946-1976 : rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, rapport de recherche vol 5. Québec : La Commission, 156 p.
- NOUYRIT, H. 1982. « Causes et conséquences des solidarités en agriculture », *Économie rurale*, no 152, p. 44-48
- OTTAWA. Commission de planification de l'agriculture canadienne. 1969. *L'agriculture canadienne des années 70*, Rapport, sous la présidence de D.R. Campbell, M.P. Comtois, J.C. Gilson, David L. MacFarlane, Donald H. Thain, Douglas Woodward et A. Vaillancourt, Ottawa : Imprimeur de la Reine pour le Canada, 69 p.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2010. *Examens de l'OCDE des politiques rurales. Québec, Canada*, rapport de recherche, 343 p.
- . 2006. *Examens de l'OCDE des politiques rurales : Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance*, Paris: Les Éditions de l'OCDE, 174 p.
- . 2001. *Multifonctionnalité : élaboration d'un cadre analytique*, Paris (France) : Éditions de l'OCDE, 177 p.
- . 1978. *L'agriculture à temps partiel : Autriche, France, Belgique, Canada, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Suisse*, rapport général, 91 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. <http://www.fao.org/family-farming-2014/home/fr/> [site consulté le 27 décembre 2013]

OUELLET, Fernand. 1976. « Le mythe de 'l'habitant sensible au marché'. Commentaires sur la controverse Le Goff Wallot et Paquet », *Recherches sociographiques*, vol. 17, no 1, p. 115-132

———. 1972. *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*. Montréal : Hurtubise-HMH, 379 p.

———. 1966. *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850*. Montréal, Fides, 639 p.

OUELLET, Fernand et Jean HAMELIN. 1962. « La crise agricole dans le Bas-Canada, 1802-1837 », *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 41, no 1, p. 17-33

OUIMET, Bernard. 2015. *Notes déposées par Bernard Ouimet à la suite de sa présence, le 14 mai 2015, à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*, mémoire présentée à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles, Québec : 9 p.

———. 2009. *Protection du territoire agricole et développement régional : Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*. Québec : rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 35 p.

OURLIAC, Guy. 1994. « En marge de l'idéal professionnel : les installations hors DJA », *Économie rurale*, vol. 223, no 1, p. 53

PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT. 1986. « Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, no 4, p. 551-581

———. 1975. « The Agricultural Crisis in Lower Canada, 1802-12 : mise au point. A Response to T.J.A. Le Goff », *Canadian Historical Review*, vol. 56, no 2, p. 133-161

———. 1972. « Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812. Éléments pour une ré-interprétation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, no 2, p. 185-237

———. 1967. « Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada (1793-1812) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, no 3, p. 447-473

- PARENT, Diane. 1996. « De cultivateur à chef d'entreprise agricole, la transformation socioculturelle de la ferme familiale québécoise », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 1, p. 9-37
- PARKER, W.H. 1959. « A New Look at Unrest in Lower Canada in the 1830's », *Canadian Historical Review*, vol. 40, no 3, p. 209-217
- PAUGAM, Serge. 1996. *L'exclusion: l'état des savoirs*. Paris (France): La Découverte
- . 1991. *La disqualification sociale. Essai sur la pauvreté*. Paris (France): Presses universitaires de France
- PAUTARD, Jean. 1968. « Développement économique et pauvreté agricole », *Économie rurale*, no 76, p. 9-20
- PELLETIER, Charles. 1958. « S'organiser ou disparaître », *La Terre de chez nous*, 8 janvier 1958, p. 3
- PERMACULTURE EN CLIMAT FROID. « Permaculture en climat froid », <http://permafroid.blogspot.ca/p/foret-nourriciere.html> [page consultée le 19 septembre 2016]
- PERRON, Normand. 1980. « Genèse des activités laitières, 1850-1960 », dans N. Séguin (dir.) *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal: Boréal Express, 220 p.
- PETIT, Michel. 1985. « Les États-Unis vont-ils changer de politique agricole ? », *Économie rurale*, vol. 170, no 1, p. 51-58
- . 1982. « Les économistes ruraux face aux problèmes de l'agriculture et du développement régional en Europe », *Économie rurale*, no 150-151, p. 7-14
- . 1980. « L'enseignement de l'économie marxiste aux économistes ruraux dans les pays non marxistes », *Économie rurale*, no 140, p. 30-37
- PHILIP, L. et M. SCHUCKSMITH. 2003. « Conceptualising social exclusion », *European Planning Studies*, vol. 2, no 4, p. 461-480
- PINGAUD, Marie-Claude. 1981. « La pluriactivité des familles agricoles est-elle une condition de survie pour le monde rural ? », *Études rurales*, no 84, p. 113-120
- POLANYI, Karl. 2001 (1944). *The Great Transformation*. Boston: Beacon Press
- POULIN, Louis-Philippe. 1968. « L'agriculteur, chef d'entreprise », *La Terre de chez nous*, 4 septembre 1968, p. 12

- . 1956. « À l'agriculture de demain il faudra des hommes de haute qualité », *La Terre de chez nous*, 2 mai 1956, p. 1
- PRÉVEL, Maxime. 2006. « L'usine à la campagne. Socio-anthropologie du productivisme agricole », *Ruralia*, 18-19, 9 p.
- PRONOVOST, Jean. 2016. *À l'écoute de la relève agricole. Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois*, rapport de recherche, présenté à monsieur Pierre Paradis ministre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 69 p.
- PROULX, Denise et Lucie SAUVÉ. 2007. *Porcheries ! La porciculture intempestive au Québec*. Montréal (Québec) : Les Éditions Écosociété, 360 p.
- PROULX, Yvon et Robert SAINT-LOUIS. 1979. « Plans conjoints et gestion de l'offre, un essai d'évaluation de leurs impacts », *Économie rurale*, no 130, p. 27-45
- QUÉBEC, Assemblée nationale du Québec. 2016. *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 66 p. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/P-41.1.pdf> [document consulté le 24 août 2016]
- . 2016. *Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales*, 10 p. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C9F.PDF> [document consulté le 21 octobre 2016]
- . 1996. *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles (no 23)*, journal des débats
- . 1995. *Consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles (no 23)*, journal des débats
- . 1978. *Loi sur la protection du territoire agricole (no 90)*
- . 1978. *Loi sur la protection du territoire agricole (no 90)*, journal des débats
- . 1972. *Loi sur le syndicalisme agricole (loi des producteurs agricoles) (no 64)*, journal des débats
- QUÉBEC, Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles. 2015. *Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Observations, conclusions et recommandations*, rapport, sous la présidence de M. Pagé, Québec : Direction des travaux parlementaires, 10 p.

- QUÉBEC. Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. 1967. *Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social*, sous la présidence de Claude Castonguay, Québec, 7 tomes en 15 volumes
- QUÉBEC. Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. 2015. *Se tourner vers l'avenir du Québec*, rapport, sous la présidence de L. Godbout, Québec, 294 p.
- QUÉBEC. Commission Héon. 1955. *Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*, Rapport, sous la présidence de Georges-H. Héon, Québec, 455 p.
- QUÉBEC. Commission provinciale d'urbanisme. 1968. *Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme*, Rapport, sous la présidence de Jean-Claude La Haye, Québec, 10 volumes
- QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 2008. *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé*, Rapport, sous la présidence de J. Pronovost, Québec : MAPAQ, 272 p.
- QUÉBEC. Conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire. 1980. *L'agro-alimentaire. La viande bovine*, Québec
- . 1980. *L'agro-alimentaire. La volaille et autres petits animaux d'élevage*, Québec
- . 1980. *L'agro-alimentaire. Les fruits et légumes et l'horticulture ornementale*, Québec
- . 1980. *L'agro-alimentaire. L'industrie laitière*, Québec
- . 1979. *L'agro-alimentaire. L'industrie céréalière*, Québec
- . 1978. *L'agro-alimentaire. Pour une stratégie de développement*, Québec
- QUÉBEC. Direction des politiques agroenvironnementales, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 2005. *La rétribution des biens et services environnementaux en milieu agricole : Éléments d'analyse pour le Québec*, Québec : Direction des politiques agroenvironnementales, 69 p.
- QUÉBEC. Direction des politiques et des analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 2013. *Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes. Analyse différenciée selon les sexes des caractéristiques de la relève agricole établie*

au Québec, Québec : Direction des politiques et analyses sectorielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 43 p.

- QUÉBEC. Institut de la statistique du Québec. « Travail à l'extérieur de l'entreprise agricole et revenus générés par ce travail chez la relève agricole féminine et masculine, Québec », [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden tra n=REPERKULNAQ33-48334321001ZHc\]&p_lang=1&p_m o=MAPAQ&p_id_domn=242&p_id_ra prt=2979](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tra n=REPERKULNAQ33-48334321001ZHc]&p_lang=1&p_m o=MAPAQ&p_id_domn=242&p_id_ra prt=2979) [page consultée le 1^{er} novembre 2016]
- . 1968. *Statistiques agricoles*, Québec : Institut de la statistique du Québec

- QUÉBEC. La Financière agricole du Québec. 2016. *Bulletin Transac-TERRES Édition 2016*, Québec : FADQ, 4 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2016.pdf> [document consulté le 8 novembre 2016]
- . 2016. *Programme Agri-Québec*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 16 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/agri-quebec/programme-agri-quebec.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme Agri-Québec Plus*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 8 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/agri-quebec-plus/programme-agri-quebec-plus.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme d'appui à la diversification et au développement régional*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 8 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/appui-diversification-developpement-regional/programme-appui-diversification-developpement-regional.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 5 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/appui-developpement-entreprises-agricoles/programme-appui-developpement-entreprises-agricoles-Quebec.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme d'appui financier à la relève agricole*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 16 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/appui-financier-releve-agricole/programme-appui-financier-releve-agricole.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme d'assurance récolte*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 28 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/assurance-recolte/programme-assurance-recolte.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 55 p.

- <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/assurance-stabilisation/programme-assurance-stabilisation.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme de financement de l'agriculture*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 9 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/garantie-pret/programme-financement-agriculture.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 8 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/protection-hausse-taux-interets/programme-protection-taux-interet.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Résumé de programme. Agri-Investissement*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/agri-investissement/resume-agri-investissement-2016.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Résumé de programme. Agri-Stabilité*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/agri-stabilite/resume-agri-stabilite-2016.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . « Formule vendeur-prêteur », <http://www.fadq.qc.ca/formule-vendeur-preteur/description/> [page consultée le 8 décembre 2016]

- QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 2016. *Levier. Programme d'appui au développement de l'industrie de la transformation alimentaire*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 17 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Levier.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Plan stratégique 2015-2018*, Québec : MAPAQ, 31 p. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/mapaq_plan_strategique.pdf [document consulté le 24 août 2016]
- . 2016. *Programme d'appui à la transition pour les regroupements et les associations de producteurs désignés*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 5 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmeappuitransition.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 8 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/appuiaudeveloppementdelagricultureetdelagroalimentaire.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme d'appui en agroenvironnement*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 16 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammePrime-Vert.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]

- . 2016. *Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 9 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammeAppuiConversionbiologique.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme de développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 16 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/PDSA GIMProgramme.pdfASRA> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme de développement sectoriel*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 5 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmedeveloppementsectoriel.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme Proximité*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 12 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmeproximite.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2016. *Programme services-conseils (PSC)*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 11 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgServicesConseils-PSC.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2014. *Portrait de la relève agricole au Québec 2011*, Direction des politiques et analyses des risques agricoles, Québec : MAPAQ, 55 p.
- . 2013. *Ordre national du mérite agricole : Gagnantes et gagnants de 1890 à 2013*, Québec : MAPAQ, 47 p.
- . 2013. *Politique de souveraineté alimentaire*, Québec : MAPAQ, 52 p.
- . 2013. *Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Guide de l'exploitant agricole et du propriétaire non exploitant*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 48 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxesfoncieressagricoles/GuidePCTFA.pdf> [document consulté le 8 décembre 2016]
- . 2012. *Les suites au rapport Pronovost. Principales réalisations 2008-2011*, rapport, 6 p.
- . 2011. *Livre vert pour une politique bioalimentaire*, Québec : MAPAQ, 63 p.
- . S.d. *La multifonctionnalité de l'agriculture en pratique*, Québec : 29 p.
- . « Exportations internationales », <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/exportation.aspx> [page consultée le 13 juin 2016]
- . « Une vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois », <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/MinisterePortail/aveniragriculture/Visiongouvernementale.pdf> [page consultée le 28 décembre 2013]

- QUÉBEC. Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. 1966. « L'agriculteur devra être un professionnel et un homme d'affaires », *La Terre de chez nous*, 12 octobre 1966, p. 8
- QUÉBEC. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. « Créneaux d'excellence », www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/ [page consultée le 17 novembre 2016]
- . « Fonds local d'investissement (FLI) », <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fli/> [page consultée le 8 décembre 2016]
- QUÉBEC. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. « Programme d'aide financière pour des projets d'efficacité énergétique et de conversion », <http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/clientele-affaires/ecoperformance/> [page consultée le 8 décembre 2016]
- QUÉBEC. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. 2016. *Fonds conjonctuel de développement. Guide à l'intention des promoteurs*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 7 p. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/ruralite/programmes/guide_FCD.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]
- . « Fonds de développement des territoires », <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-de-developpement-des-territoires/> [page consultée le 8 décembre 2016]
- QUÉBEC. Ministère des Finances du Québec. 2016. *Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la SAQ*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 5 p. http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_ProgrammeMF_Q_PAPAQ1617.pdf [document consulté le 8 décembre 2016]
- QUÉBEC. Ministère d'État au développement économique. 1979. *Bâtir le Québec. Énoncé de politique économique. Synthèse, orientations et actions*, Québec, 186 p.
- RAIDL, H. et J. M. DEBOIS. 1975. « La politique de la population agricole : les expériences dans les autres pays développés », *Économie rurale*, vol. 105, no 1, p. 71-73
- RAMBAUD, Placide. 1979. « H. de Farcy, *Un million d'agriculteurs à temps partiel ?* », *Études rurales*, vo. 75, no 1, p. 134-135

- . 1966. « Le travail agraire et l'évolution de la société rurale », *Études rurales*, no 22-24, p. 135-173
- . 1961. « Déséquilibre agriculture-industrie : l'exode rural. Quelques travaux récents », *Études rurales*, no 2, p. 102-109
- REDFIELD, Robert. 1941. *The Folk Culture of Yucatan*. États-Unis : The University of Chicago Press, 416 p.
- REIMER, W. 2004. « Social exclusion in a comparative context », *Sociological Ruralis*, vol. 44, no 1, p.76-94
- RÉMY, Jacques. 2008. « 'Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs...' : de quoi parlons-nous ? », communication présentée au colloque international de l'Association Française de Science Politique tenu à Paris (France) le 22 mai 2008
- . 1997. « Les sans-dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide ? », *Économie rurale*, vol. 238, no 1, p. 33-37
- . 1987. « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 4, p. 415-441
- RÉSEAU DES SOCIÉTÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES CENTRES D'AIDE AUX ENTREPRISES.
<http://www.sadc-cae.ca/> [site consulté le 8 décembre 2016]
- RETAILLÉ, Denis. 1987. « La notion d'anachorisme en géographie », *L'Espace géographique*, no 1, p. 39-41
- RILEY, M. 2016. « Still Being the 'Good Farmer' : (Non-)retirement and the Preservation of Farming Identities in Older Age », *Sociologia Ruralis*, 56, p. 96-115
- ROCHE, L. 1951. « Les aspects essentiels du remembrement rural en France », *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 3, no 4, p. 157-166
- ROSTOW, Walt Whitman. 1962 (1960). *Les étapes de la croissance économique*. Paris (France) : Éditions du Seuil : 201 p.
- ROY, Shirley et Marc-Henry SOULET. 2001. « Présentation », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, no 2, p. 3-11
- ROYER, Annie et Daniel-M. GOUIN. 2010. « La multifonctionnalité de l'agriculture : un fait historique, une base d'intervention des politiques

- agricoles à discuter », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski (Québec) : GRIDEQ-CRDT
- SAINT-PIERRE, Michel R. 2009. *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture : Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat*. Québec : Ministère du Conseil exécutif, 60 p.
- SANTOS, Rui Oliveira. 2000. « Agriculture et progrès social. Quelle régulation publique pour le xxie siècle ? », *Économie rurale*, vol. 257, no 1, p. 89-94
- SAUNDERS, Fred P. 2016. « Complex Shades of Green : Gradually Changing Notions of the 'Good Farmer' in a Swedish Context », *Sociologia Ruralis*, vol. 56, no 3, p. 391-407
- SAVARD, Louis. 1963. « Une idéologie de transition : du nationalisme à une nouvelle définition du politique », *Recherches sociographiques*, vol. 4, no 2, p. 228-236
- SAYER, Andrew. 2004. « Moral Economy », Département of Sociology, Lancaster University, 15 p. <http://www.lancaster.ac.uk/fass/resources/sociology-online-papers/papers/sayer-moral-economy.pdf> [document consulté le 26 octobre 2016]
- SCHMITT, Bertrand et J. L. COUJARD. 1985. « Réorientation des exploitations et transformation de l'espace agricole », *Économie rurale*, no 166, p. 54-56
- SCOTT, James C. 1985. *Weapons of the Weak : Everyday Forms of Peasant Resistance*. New Haven : Yale University Press, 389 p.
- . 1976. *The Moral Economy of the Peasant Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Londres, Yale University Press, 254 p.
- SÉGUIN, Normand. 1977. *La conquête du sol au 19^e siècle*. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 295 p.
- SEIBEL, Claude et Georges JEGOUZO. 1964. « Démographie descriptive et prévisionnelle du milieu agricole », *Études rurales*, no 13-14, p. 9-45
- SERVOLIN, C. 1990. « Économie rurale », *Économie rurale*, no 200, p. 17-20
- SHANIN, Teodor. 1971. *Peasants and Peasant Societies*. Angleterre : Penguin Books, 448 p.

- SILVASTI, Tiina. 2003. « The Cultural Model of 'the Good Farmer' and the Environmental Question in Finland », *Agriculture and Human Values*, 20, p. 143-150
- SILVESTRO, Marco. 2009. *La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'Union paysanne*, thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, 551 p.
- SIMANTOV, Albert. 1990. « Quelques réflexions sur l'évolution récente de la pensée économique agricole », *Économie rurale*, no 200, p. 25-29
- . 1974. « Contradictions de la politique agricole dans les pays industrialisés », *Économie rurale*, no 101, p. 3-13
- SKOGSTAD, Grace. 2012. « Effecting Paradigm Change in the Canadian Agriculture and Food Sector. Toward a Multifunctionality Paradigm » dans Rod MacRae et Elisabeth Abergel (dir.) *Health and Sustainability in the Canadian Food System. Advocacy and Opportunity for Civil Society*, Vancouver et Toronto : UBC Press, p. 17-38
- SOJA, Edward W. 2010. *Seeking Spatial Justice*. Minneapolis (États-Unis) : University of Minnesota Press, 256 p.
- . 2009. « La ville et la justice spatiale », communication présentée au colloque *Justice et injustice spatiales* tenu à Paris (France) les 12, 13 et 14 mars 2008
- . 1989. *Postmodern Geographies : The Reassertion of Space in Critical Social Theory*. New York (États-Unis) : Verso, 266 p.
- . 1980. « The Socio-Spatial Dialectic », *Association of American Geographers*, vol. 70, no 2, p. 207-225
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC.
<http://www.ruralite.qc.ca/fr/Ruralite/Politique-nationale-de-la-ruralite-PNR/Historique> [site consulté le 13 juin 2016]
- SOQUIJ. <http://citoyens.soquij.qc.ca/> [site consulté le 8 novembre 2016]
- SPELMAN, Caroline. 1991. « Une évaluation de l'importance des marchés non alimentaires pour les produits agricoles », *Économie rurale*, vol. 205, no 1, p. 28-35
- STATISTIQUE Canada.
<http://ivt.crepuq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recensementAgriculture1991/recensAgric1991.html> [site consulté le 20 octobre 2016]

- _____.
[http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens
ementAgriculture1986/recensAgric1986.html](http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens

ementAgriculture1986/recensAgric1986.html) [site consulté le 20 octobre
2016]
- _____.
[http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens
ementAgriculture1981/recensAgric1981.html](http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens

ementAgriculture1981/recensAgric1981.html) [site consulté le 20 octobre
2016]
- _____.
[http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens
ementAgriculture1976/recensAgric1976.html](http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens

ementAgriculture1976/recensAgric1976.html) [site consulté le 20 octobre
2016]
- _____.
[http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens
ementAgriculture1971/recensAgric1971.html](http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens

ementAgriculture1971/recensAgric1971.html) [site consulté le 20 octobre
2016]
- _____.
[http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens
ementAgriculture1966/recensAgric1966.html](http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens

ementAgriculture1966/recensAgric1966.html) [site consulté le 20 octobre
2016]
- _____.
[http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens
ementAgriculture1961/recensAgric1961.html](http://ivt.crepunq.qc.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/recensements/recens

ementAgriculture1961/recensAgric1961.html) [site consulté le 20 octobre
2016]
- _____. <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/index> [site consulté le 20 octobre 2016]
- _____. <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2001/index> [site consulté le 20 octobre 2016]
- _____. <http://www.statcan.gc.ca/c/1996-r1996/agri-fra.htm> [site consulté le 20
octobre 2016]
- _____. <http://www.statcan.gc.ca/fra/ra2011/index> [site consulté le 20 octobre 2016]
- _____. <http://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/Agriculture?HPA=1> [site consulté le 19
juillet 2017]
- _____. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47> [site consulté le 19 juillet 2017]
- _____. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26> [site consulté le 24 octobre 2016]

STOCK, Paul V. 2007. « Good Farmers' as Reflexive Producers : an Examination of Family Organic Farmers in the US Midwest », *Sociologia Ruralis*, vol. 47, no 2, p. 83-102

STOCK, Paul V. et Jérémy FORNEY. 2014. « Farmer Autonomy and the Farmer Self », *Journal of Rural Studies*, 36, p. 160-171

- SUTHERLAND, Lee-Ann. 2013. « Can Organic Farmers Be 'Good Farmers' ? Addind the 'Taste of Necessity' to the Conventionalization Debate », *Agriculture and Human Values*, 30, p. 429-441
- . 2012. « Return of the Gentleman Farmer ? : Conceptualising Gentrification in UK Agriculture », *Journal of Rural Studies*, 28, p. 568-576
- SUTHERLAND, Lee-Ann et Ika DARNHOFER. 2012. « Of Organic Farmers and 'Good Farmers' : Changing Habitus in Rural England », *Journal of Rural Studies*, 28, p. 232-240
- SUTHERLAND, Lee-Ann et Rob J. F. BURTON. 2011. « Good Farmers, Good Neighbours ? The Role of Cultural Capital in Social Capital Development in a Scottish Farming Community », *Sociologia Ruralis*, vol. 51, no 3, p. 238-255
- SYLVESTRE, Louis-Victor. 2015. *Mémoire concernant la protection du territoire et des activités agricoles*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 19 mai 2015, Québec, 31 p.
- TACHE D'HUILE. « Produit menacé », <http://www.tache-dhuile.info/rub/campagnes/produit-menace/> [page consultée le 24 aout 2016]
- TAVERNIER, Yves. 1974. « La recherche scientifique, le chercheur et l'homme d'action. Réponse à Michel Debatisse », *Économie rurale*, no 103, p. 18-20
- THOMPSON, Edward P. 1988 (1963). *La formation de la classe ouvrière anglaise*. France : Éditions du Seuil, 791 p.
- THORNER, Daniel. 1966. « Une théorie néo-populiste de l'économie paysanne : L'École de A.V. Cajanov », *Histoire, Sciences Sociales*, no 6, p. 1232-1244
- . 1964. « L' 'économie paysanne' concept pour l'histoire économique », *Économies, Sociétés, Civilisations*, no 3, p. 417-432
- TOUPIN, Gustave. 1943. « La production animale », dans E. Minville (dir.) *L'agriculture*, Montréal (Québec) : Éditions Fides, École des Hautes Études commerciales, p. 193-236
- TOURAINÉ, Alain. 1992. « Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché », dans J. Affichard et J. B. de Foucauld (dir.) *Justice sociale et inégalités*, France : Éditions Esprit, p. 163-174
- . 1991. « Face à l'exclusion », dans *Citoyenneté et urbanité*, Paris (France) : Éditions Esprit, p. 165-173

- TRACY, Michael. 1981. « Objectifs et contraintes de la politique agricole », *Économie rurale*, no 144, p. 13-17
- . 1967. « L'évolution des politiques agricoles », *Économie rurale*, no 71, p. 27-36
- TREMBLAY, Marc-Adélar. 1973. « L'idéologie du Québec rural », *Travaux et communications*, vol. 1, p. 212-265
- TREMBLAY, Adélar. 1959. « Le problème des fermes marginales », *La Terre de chez nous*, 17 juin 1959, p. 4
- TURGEON, Laurier. 2010. « Les produits du terroir, version Québec », *Ethnologie française*, vol. 40, p. 477-486
- UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE. 2007. *Mémoire Union biologique paysanne*, rapport présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 12 p.
- UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS. 1964. « Prix de parité, production contrôlée, profession fermée », *La Terre de chez nous*, 16 décembre 1964, p. 7
- . 1956. « Pour M. Gérard Naud. Le concours de ferme est le seul moyen d'organiser une exploitation agricole rentable », *La Terre de chez nous*, 12 septembre 1956, p. 10-11
- UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. 2015. *Pour nourrir le Québec : Protégeons nos terres, priorisons l'agriculture*, mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles le 19 mai 2015, Québec : Maison de l'UPA, 34 p.
- . 1978. « La loi sur la protection du territoire agricole. Mémoire de l'UPA », *La Terre de chez nous*, 14 septembre 1978, p. 7
- . 1978. « UPA. Les décisions du 54^e congrès », *La Terre de chez nous*, 28 décembre 1978, p. 10
- . « L'agriculture d'abord, la multifonctionnalité ensuite », <https://www.jobillico.com/fr/voir-nouvelle/lunion-des-producteurs-agricoles--upa/l-agriculture-d-abord-la-multifonctionnalite-ensuite/19> [page consultée le 4 novembre 2016]
- . « Les enjeux du morcellement », http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_14-Morcellement.pdf [page consultée le 28 décembre 2013]
- UNION NATIONALE DES FERMIERS. 2014. *Principes fondamentaux pour une Loi paysanne sur les semences*, Saskatoon: UNF, 3 p. [http://www.nfu.ca/sites/www.nfu.ca/files/Fundamental%20Principles%20of%](http://www.nfu.ca/sites/www.nfu.ca/files/Fundamental%20Principles%20of%20)

20a%20Farmers%20Seed%20Act%20-%20FR.pdf [document consulté le 13 juin 2014]

- UNION PAYSANNE. 2016. « Forum social mondial. Déclaration de la délégation de La Via Campesina au Forum social mondial de 2016 », communiqué présenté à Montréal (Québec) le 14 août 2016
- . 2016. « La ségrégation agricole au Québec », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 1er décembre 2016
- . 2016. Une alliance pour augmenter la production hors quota », S.l. : Union paysanne, 2 p. <https://unionpaysanne.com/cup-content/uploads/2016/05/hors-quota.pdf> [document consulté le 9 décembre 2016]
- . 2015. « International. Agroécologie : la voie paysanne », communiqué du 15 juillet 2015
- . 2015. « La domination du sirop d'érable québécois menacée », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 27 janvier 2015
- . 2015. « Sirop d'érable : Des gardiens de la GARDA sur des fermes », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 31 mars 2015
- . 2014. *Vers une gestion de l'offre 2.0 au Canada. Document de réflexion*, Lachute (Québec): Union paysanne, 31 p. <http://archives.unionpaysanne.com/publications/Vers-une-Gestion-de-l-Offre-2-0-au-Canada.pdf> (document consulté le 24 août 2016)
- . 2013. « International. Appel de la VI Conférence de La Via Campesina – Egidio Brunetto (du 9 au 13 juin 2013) », communiqué présenté à Djakarta (Indonésie) le 12 juin 2013
- . 2013. « Le Parti Québécois ne comprend rien au monde agricole », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 3 octobre
- . 2013. « L'Union paysanne réclame un véritable accès à la terre », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 2 avril 2013
- . 2013. « Politique agricole : le Parti québécois doit refaire ses devoirs ! », communiqué
- . 2013. « Pour une politique agricole de la Terre à la Table », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 15 mai 2013
- . 2013. « Traité de libre-échange Canada-Europe : Les fromagers artisans québécois sont inquiets », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 15 novembre 2013
- . 2013. « Un membre de l'Union paysanne poursuivi par l'UPA », communiqué présenté à Lachute (Québec) le 31 octobre 2013
- . 2012. « Madame Marois : Pas de souveraineté alimentaire sans agriculteurs souverains », communiqué présenté à Saint-Hyacinthe (Québec) le 24 septembre 2012
- . 2011. « Colbex-Levinoff qu'est-ce qui se passe ? », communiqué présenté à Saint-Hyacinthe (Québec) le 27 juin 2011

- . 2011. « International. Les semences paysannes –droits et pouvoir », communiqué présenté le 1^{er} avril 2011
- . 2011. « Le livre vert ! La révolution verte reste à faire », <http://unionpaysanne.com/communiqués/541-le-livre-vert-la-revolution-verte-reste-a-faire> [page consultée le 23 août 2016]
- . 2011. « L'Union paysanne invite les producteurs agricoles du Québec à la désobéissance civile », communiqué présenté à Saint-Hyacinthe (Québec) le 9 décembre 2011
- . 2010. *L'Union paysanne vous informe sur... la gestion de l'offre*, rapport, 2 p. http://www.unionpaysanne.com/images/stories/Doc/fiches/gestion_de_l_offre.pdf [document consulté le 26 août 2016]
- . 2009. *Le contrat vert. Création d'emplois, protection de l'environnement et de la biodiversité, occupation du territoire et agriculture de proximité, en échange d'un soutien financier. Proposition pour un contrat social renouvelé entre les fermiers et la société québécoise*, rapport, 10 p.
- . 2009. « L'Union paysanne revendique le droit de produire et de vendre pour les fermes du Québec », communiqué présenté à Sainte-Croix (Québec) le 30 novembre 2009
- . 2009. *Pour une réforme des plans conjoints de mise en marché des produits agricoles*, rapport, 8 p. http://archives.unionpaysanne.com/publications/dossiers-thematiques/reforme_plans_conjoints.pdf [document consulté le 24 août 2016]
- . 2007. *Mémoire de l'Union paysanne*, mémoire, présenté devant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 60 p.
- . 2007. *Non au syndicat unique et obligatoire pour les agriculteurs*, rapport, 10 p. http://archives.unionpaysanne.com/publications/dossiers-thematiques/Monopole_Syndical.pdf [document consulté le 24 août 2016]
- . 2005. *Élevage du porc au Québec*, Sainte-Croix (Québec): Centre paysan, 24 p.
- . 2004. *Union paysanne le journal pour faire changement*, no 11
- . 2004. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 9, été 2004
- . 2004. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 7
- . 2004. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 2, no 1, septembre 2004
- . 2003. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 4, décembre 2003 et janvier 2004
- . 2003. *Union paysanne le journal pour faire changement*, vol. 1, no 2, octobre 2003

- . S.d. « Au Québec et ailleurs, Respectons la Terre ! Arrêtons la mauvaise utilisation des terres ! », communiqué
- . S.d. *Gestion de l'offre au Québec*, Lachute (Québec): Centre paysan, 25 p. + annexe <http://www.unionpaysanne.com/images/stories/Doc/centre-paysan/gestion-de-l-offre-au-quebec.pdf> (document consulté le 24 août 2016)
- . S.d. *L'Union paysanne vous informe sur... le monopole syndical en agriculture*, S.l.: Union paysanne, 2 p. http://www.unionpaysanne.com/images/stories/Doc/fiches/monopole_syndical.pdf [document consulté le 13 juin 2016]
- . « Campagnes. Pour nourrir le Québec, donnons une place aux paysans », <http://www.unionpaysanne.com/campagnes/933-campagne-pour-nourrir-le-quebec-donnons-une-place-aux-paysans> [page consultée le 26 août 2016]
- . « Déclaration de principe de l'Union paysanne », <http://www.unionpaysanne.com/union-paysanne/declaration-de-principe> [page consultée le 23 août 2016]
- . « Hors-quota : L'Union paysanne passe à l'action », <http://unionpaysanne.com/nouvelles/hors-quota-lunion-paysanne-passe-a-laction/> [page consultée le 15 novembre 2016]
- . « Passez le mot », <https://unionpaysanne.com/passez-le-mot/> [page consultée le 9 novembre 2016]

UNIVERSITÉ LAVAL. <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire.html> [site consulté le 26 juin 2016]

UNIVERSITÉ MCGILL. <http://www.mcgill.ca/macdonald/programs/academic-programs> [site consulté le 26 juin 2016].

VACHON, Bernard. 2011. *La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural*. Trois-Pistoles (Québec) : Éditions Trois-Pistoles, 524 p.

VAN DER PLOEG, Jan Douwe. 2014. *Les paysans du XXI^e siècle : mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*. Paris (France) : Éditions Charles Léopold Mayer

———. 2013. *Peasants and the Art of Farming : A Chayanovian Manifesto*. Halifax et Winnipeg (Canada) : Fernwood Publishing

———. 2008. *The New Peasantries. Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*. Londres (Angleterre) : Earthscan, 356 p.

———. 2003. *The Virtual Farmer : Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*. Pays-Bas : Royal van Gorcum, 432 p.

———. 1993. « Potatoes and knowledge », dans M. Hobart (dir.) *An Anthropological Critique of Development*, Londres (Angleterre) : Routledge, p. 209-227

- . 1993. « Rural Sociology and the New Agrarian Question : A Perspective from the Netherlands », *Sociologia Ruralis*, vol. 33, no 2, p. 140-260
- VERDON, Michel. 1987. « La production paysanne. Éléments pour une nouvelle économique », *Études rurales*, vol. 107, no 107-108, p. 215-242
- VESALA, Hannu T. et Kari Mikko VESALA. 2010. « Entrepreneurs and Producers : Identities of Finnish Farmers in 2001 and 2006 », *Journal of Rural Studies*, 26, p. 21-30
- VINGIENNE, Monique. 1972. « La mobilité des agriculteurs », *Études rurales*, no 45, p. 48-61
- VITEBSKY, Piers. 1993. « Is Death the Same Everywhere ? Contexts of Knowing and Doubting », dans M. Hobart (dir.) *An Anthropological Critique of Development*, Londres (Angleterre) : Routledge, p. 100-115
- WALLOT, Jean-Pierre. 2000. « Le Bas-Canada : une histoire mouvante. Du conservatisme atavique à la rationalité limitée », *Centre de recherches en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa*, 18 p. http://cieqinternet.uqtr.ca/BD_WEB/CIEQ/RC_Data/FMS/CIEQ_WEB/multimedia/ISBN2-921926-15-6.pdf [document consulté le 11 septembre 2014]
- WALTER, Gerry. 1997. « Images of Success : How Illinois Farmers Define the Successful Farmer », *Rural Sociology*, vol. 62, no 1, p. 48-68
- WAMPACH, Jean-Pierre. 1968. « Aspects économiques de la pauvreté chez les agriculteurs québécois », *Économie rurale*, vol. 77, no 1, p. 3-18
- WEBER, Eugen. 1983. *La fin des terroirs*. Paris (France) : Fayard : 846 p.
- WILLIS, Scott et Hugues CAMPBELL. 2004. « The Chestnut Economy : The Praxis of Neo-Peantry in Rural France », *Sociologia Ruralis*, vol. 44, no 3, p. 317-331
- WILSON, Geoff A. 2007. *Multifunctional Agriculture : A Transition Theory Perspective*. Angleterre : CABI, 374 p.
- WOLF, Eric. 1974 (1969). *Les guerres paysannes du XXe siècle*. France : François Maspero, 310 p.
- . 1966. *Peasants*. États-Unis : Prentice Hall, 116 p.
- WOLFER, Bernard. 1988. « Cent ans d'avenir agricole ou le progrès technique et son image du futur », *Économie rurale*, no 184-186, p. 100-106